@

Les

MÉMOIRES HISTORIQUES

de

SE-MA TS'IEN

traduits et annotés par
Édouard CHAVANNES

Tome second

à partir de :

Les Mémoires historiques de Se-ma Ts'ien,
Tome second,

traduits et annotés par
Édouard CHAVANNES (1865-1918)

Première édition : Ernest Leroux, Paris, 1897.

Mise en mode texte par
Pierre Palpant

www.chineancienne.fr

TABLE DES MATIÈRES

Première section : **ANNALES PRINCIPALES (*suite*).**

Chapitres :

V. Les *Ts'in*.
VI. *Ts'in Che-Hoang*.
VII. *Hiang yu*.
VIII. *Kao-Tsou*.
IX. L'impératrice *Lu*.
X. *Hiao-wen*.
XI. *Hiao-king*.
XII. *Hiao-ou*.

Appendices :

I. L'organisation administrative des *Ts'in* et des *Han*.
II. Liste alphabétique des commanderies et des royaumes à la fin du règne de l'empereur *Ou*.
III. Note additionnelle sur les inscriptions des *Ts'in*.

Notes :
Chapitres : V — VI — VII — VIII — IX — X — XI — XII
Appendices : I — II — III

CHAPITRE V

CINQUIÈMES ANNALES PRINCIPALES (101)
LES *TS'IN*

@

L'ancêtre des *Ts'in* est un descendant de l'empereur *Tchoan-hiu* (102) ; la petite fille (de *Tchoan-hiu*) s'appelait *Niu-sieou* (103). Comme *Niu-sieou* tissait, un oiseau de p.002 couleur sombre laissa tomber un œuf ; *Niu-sieou* l'avala et enfanta un fils, *Ta-ye* (104).

Ta-ye épousa une fille de *Chao-tien* qui s'appelait *Niu-hoa* ; *Niu-hoa* enfanta *Ta-fei* qui aida *Yu* à régler les eaux et les terres ; quand ce fut terminé, l'Empereur fit présent (à *Yu*) d'un insigne en jade noir (105) ; *Yu* le reçut et dit :

> — Ce n'est point moi qui aurais pu accomplir (ces travaux) si, de son côté, *Ta-fei* n'avait été mon assistant.

L'empereur *Choen* dit :

> — Eh bien ! vous, *Fei,* vous avez participé à l'œuvre méritoire de *Yu* et c'est pourquoi je vous donne des bandes de guidon de couleur noire (106) ; vos descendants seront une illustre progéniture (107).

Alors il le maria à une belle femme du clan *Yao. Ta-fei* salua et reçut (ces présents). # Il aida *Choen* à soumettre et à apprivoiser les oiseaux et les bêtes ; les oiseaux et les bêtes devinrent en grand nombre dociles p.003 et obéissants. # (*Ta-fei*) n'est autre que *Po-i* ; *Choen* lui conféra le nom de clan *Yng*.

Ta-fei engendra deux fils ; l'un s'appelait *Ta-lien* ; c'est lui en vérité qui est (le fondateur de) la famille *Niao-sou* ; le second s'appelait *Jo-mou* ; c'est lui en vérité qui est (le fondateur de) la famille *Fei* (108) ; son arrière-arrière-petit-fils s'appelait *Fei Tch'ang* ; ses descendants demeurèrent les uns dans le royaume du Milieu, les autres chez les (barbares) *I* et *Ti. Fei Tch'ang,* à l'époque de *Kie,* (de la dynastie) *Hia,*

quitta les *Hia* pour se réfugier auprès des *Chang* ; il fut le cocher de *T'ang* et c'est en cette qualité qu'il défit *Kie* à *Ming-t'iao* (109). L'arrière-arrière-petit-fils de *Ta-lien* s'appelait *Mong-hi Tchong-yen* (110) ; il avait un corps d'oiseau et une voix humaine ; l'empereur *T'ai-meou* (111) entendit parler de lui et consulta les sorts à son sujet ; (les sorts répondirent :) si on fait de lui un cocher, ce sera favorable. Alors (l'Empereur) aussitôt parvint à le nommer son cocher et à le marier. C'est donc, à partir de *T'ai-meou* que les descendants de *Tchong-yen* eurent, de génération en génération, de la gloire en aidant le royaume de *Yn* (112) et c'est pourquoi le clan *Yng* fut très honoré ; il eut alors la dignité de seigneur.

L'arrière-arrière-petit-fils (de *Tchong-yen*) s'appelait p.004 *Tchong-kiue.* il résida chez les *Jong* de l'ouest et défendit la marche (113) de l'Ouest. Il engendra *Fei-lien.*

Fei-lien engendra *Ngo-lai* (114). *Ngo-lai* était fort ; *Fei-lien* était bon marcheur. Le père et le fils mirent leurs talents au service de *Tcheou,* (de la dynastie) *Yn.* Lorsque le roi *Ou* (de la dynastie) *Tcheou* vainquit *Tcheou,* il tua aussi *Ngo-lai.* En ce temps, *Fei-lien* (faisait) dans le nord un (sarcophage (115) de) pierre pour *Tcheou* ; à son retour, il n'y avait personne à qui il pût rendre compte de sa mission (116) ; il éleva un autel sur le *Houo-t'ai-chan* (117) et annonça qu'il avait trouvé un sarcophage de pierre ; l'inscription (qu'on découvrit ensuite sur le sarcophage) était ainsi conçue : « L'Empereur a ordonné que *Tch'ou-fou* ne fût pas présent au désastre des *Yn* ; il lui a donné ce sarcophage de pierre pour rendre illustre sa famille (118). » Il mourut et fut enterré sur le *Houo-T'ai-chan.*

p.005 *Fei-lien* avait encore un fils qui s'appelait *Ki-cheng. Ki-cheng* engendra *Mong-tseng. Mong-tseng* fut en faveur auprès du roi *Tch'eng,* de la dynastie *Tcheou* ; il fut « celui qui habita à *Kao-lang* (119) » ; *Kao-lang* engendra *Heng-fou. Heng-fou* engendra *Tsao-fou. Tsao-fou,* à cause qu'il excellait à conduire les chevaux, fut en faveur auprès du roi *Mou*, de la dynastie *Tcheou* ; il avait le quadrige de *Ki, Tao-li, Hoa-lieou* et *Lou-eul* (120). (Le roi *Mou*) alla dans l'ouest inspecter les fiefs (121) ;

il s'y plut et p.006 oublia de revenir (122). Le roi *Yen,* de *Siu*, fit des p.008 troubles (123). *Tsao-fou* était cocher du roi *Mou* ; il revint dans (le p.009 pays de) *Tcheou* à toute vitesse, parcourant mille *li* par jour, afin de parer aux troubles. Le roi *Mou* donna la ville de *Tchao* (124) en fief à *Tsao-fou* ; c'est à partir de ce moment que la descendance de *Tsao-fou* devint la famille *Tchao.* Cinq générations (125) après *Fei-lien* qui avait engendré *Ki-cheng,* c'est avec *Tsao-fou* que (cette branche de la famille) eut sa résidence distincte à *Tchao* ; (les princes de) *Tchao* en sont sans doute les descendants (126).

Ngo-lai-ko (127) était le fils de *Fei-lien* ; il mourut p.010 prématurément. Il eut un fils qui s'appelait *Niu-fang. Niu-fang* engendra *P'ang-kao. P'ang-kao* engendra *T'ai-ki. T'ai-ki* engendra *Ta-lo. Ta-lo* engendra *Fei-tse.* A cause de la faveur dont avait joui *Tsao-fou,* tous eurent le bénéfice de posséder la ville de *Tchao* et eurent pour nom de famille *Tchao.*

Fei-tse résida à *K'iuen-k'ieou* (128). Il aimait les chevaux et les animaux domestiques ; il s'entendait fort bien à les nourrir et à les faire se reproduire. Les habitants de *K'iuen-k'ieou* parlèrent de lui au roi *Hiao* de (la dynastie) *Tcheou.* Le roi *Hiao* le manda et le chargea de surveiller ses chevaux dans la région comprise entre les rivières *K'ien* (129) et *Wei* (130) ; les chevaux prospérèrent beaucoup et se multiplièrent. Le roi *Hiao* désira le nommer héritier présomptif de *Ta-lo* (131) ; (or) la fille du marquis de *Chen* (132) était femme de *Ta-lo* et avait enfanté un fils, *Tch'eng,* qui était l'héritier présomptif ; le marquis de *Chen* parla donc au roi *Hiao* en ces termes :

> — Autrefois, p.011 la fille de *Li-chan,* mon aïeul, épousa le *Jong Siu-hien* ; elle enfanta *Tchong-kiue* ; celui-ci, à cause de cette parenté, se soumit aux *Tcheou* et défendit la marche de l'Ouest ; c'est pourquoi les gens de la marche de l'Ouest furent en bonne harmonie (avec les *Tcheou*). Maintenant nous avons donné derechef à *Ta-lo* une épouse qui a enfanté l'héritier présomptif *Tch'eng. Chen* et (*Ta-*)*lo* ayant contracté

deux fois des mariages, les *Jong* de l'ouest sont tous soumis et c'est là ce qui vous fait roi. Que Votre Majesté y réfléchisse.

Alors le roi *Hiao* dit :

— Autrefois *Po-i* servit *Choen* à titre de surveillant des animaux domestiques ; ces animaux se multiplièrent fort ; c'est pourquoi il eut un fief et reçut le nom de famille *Yng.* Maintenant son descendant à son tour fait multiplier mes chevaux ; je lui donnerai une terre pour qu'il soit un vassal annexé (133) et je l'installerai à *Ts'in* (134).

Il le chargea de continuer les sacrifices de la famille *Yng,* et son surnom fut *Ts'in Yng* ; d'autre part (le roi), afin d'être en bonne harmonie avec le *Jong* de l'ouest, n'enleva point au fils de la fille du marquis de *Chen* le titre d'héritier présomptif de (*Ta-*)*lo.*

Ts'in Yng engendra *Ts'in-heou* (135). *Ts'in-heou* mourut p.012 après avoir exercé le pouvoir pendant dix ans (857-848 av. J.-C.). Il engendra *Kong-po. Kong-po* mourut après avoir exercé le pouvoir pendant trois années (847-845 av. J.-C.). Il engendra *Ts'in-tchong.* Trois ans après que *Ts'in-tchong* eut pris le pouvoir (842 av. J.-C.), comme le roi Li de (la dynastie) *Tcheou* agissait contrairement à la raison, il y eut des seigneurs qui lui désobéirent ; les *Jong* de l'ouest se révoltèrent contre la maison royale ; ils exterminèrent la famille de *Ta-lo* établie à *K'iuen-K'ieou* (136). Quand le roi *Siuen* de (la dynastie) *Tcheou* prit le pouvoir (827 av. J.-C.), il fit de *Ts'in-tchong* un grand officier pour qu'il punît de mort les *Jong* de l'ouest ; les *Jong* de l'ouest firent périr *Ts'in-tchong* ; *Ts'in-tchong* exerçait le pouvoir depuis p.013 vingt-trois ans quand il mourut chez les *Jong* (822 av. J.-C.).

Il avait cinq fils dont l'aîné s'appelait le duc *Tchoang.* Le roi *Siuen* de (la dynastie) *Tcheou* manda donc ces cinq hommes, à savoir le duc *Tchoang* et ses frères ; il leur donna sept mille soldats et les envoya combattre les *Jong* de l'ouest ; (le duc *Tchoang*) les détruisit ; alors (le roi) lui conféra la succession de *Ts'in-tchong,* en même temps que

K'iuen-K'ieou, la terre de son ancêtre *Ta-lo* ; il eut tout cela et fut le grand officier de la marche de l'Ouest.

Le duc *Tchoang* s'établit dans le *K'iuen-K'ieou* occidental, résidence de ses ancêtres. Il engendra trois enfants ; le fils aîné s'appelait *Che-fou. Che-fou* dit :

> — Les *Jong* ont fait périr mon grand-père (*Ts'in-*)*tchong* ; si je ne tue pas le roi des *Jong,* je n'oserai point entrer dans ma ville.

Il partit donc pour aller attaquer les *Jong* et céda son rang à son frère cadet, le duc *Siang* ; le duc *Siang* devint héritier présomptif. Le duc *Tchoang* mourut après avoir exercé le pouvoir pendant quarante-quatre années (821-778 av. J.-C.) ; l'héritier présomptif, le duc *Siang,* prit le pouvoir à sa place.

La première année de son règne (777 av. J.-C.), le duc *Siang* donna sa sœur cadette, *Mou-yng,* en mariage au roi de *Fong* (137). La deuxième année (776 av. J.-C.) du duc *Siang,* les *Jong* assiégèrent *Che-fou* (qui résidait à) *K'iuen-K'ieou* ; *Che-fou* les combattit, mais fut fait p.014 prisonnier par les *Jong* ; au bout de plus d'un an, ils rendirent *Che-fou.* La septième année (771 av. J.-C.) au printemps, (se passèrent les faits suivants) (138) : le roi *Yeou,* de (la dynastie) *Tcheou,* obéissant aux conseils de *Pao-se,* avait enlevé son titre à l'héritier présomptif et avait désigné le fils de *Pao-se* pour son successeur ; plusieurs fois il avait trompé les seigneurs ; les seigneurs se révoltèrent contre lui ; les *Jong* de l'ouest et les *K'iuen Jong* ainsi que le marquis de *Chen* attaquèrent les *Tcheou* ; ils tuèrent le roi *Yeou* au pied de la montagne *Li* (139) ; or le duc *Siang,* de *Ts'in,* se mit à la tête de ses soldats pour secourir les *Tcheou* ; il combattit (les *Jong*) avec une extrême vigueur et remporta des succès ; les *Tcheou* évitèrent le danger que leur faisaient courir les *K'iuen Jong* ; ils se transportèrent dans l'est, à la ville de *Lo* (140) ; le duc *Siang* escorta avec ses soldats le roi *P'ing* de (la dynastie) *Tcheou* ; le roi *P'ing* investit le duc *Siang* de la dignité de seigneur (771 av. J.-C.) ; il lui donna tout le territoire à l'ouest de (la montagne) *K'i* (141), disant :

— Les *Jong,* agissant contrairement à la raison, ont envahi et ravi mon territoire de *Ki* et de *Fong* (142) ; *Ts'in* a pu attaquer et repousser les *Jong* ; qu'il ait donc ce territoire.

Il lui fit un serment et lui donna un fief et un titre. Le duc *Siang* eut alors pour la première fois un royaume (143), entretint avec les seigneurs des échanges p.015 d'ambassadeurs et pratiqua les rites des présents et des festins. Alors il se servit de trois (144) poulains rouges, de trois bœufs jaunes et de trois béliers pour les sacrifier à l'Empereur d'en haut dans le lieu saint de *Si* (145). La douzième année (766 av. J.-C.), il battit les *Jong* et arriva jusqu'à (la montagne) *K'i* (146). Il mourut. Il avait engendré le duc *Wen.*

Le duc *Wen,* la première année de son règne (765 av. J.-C.), résida dans le palais de la marche occidentale.

— La troisième année (763 av. J.-C.), le duc *Wen,* à la tête de sept cents soldats, alla chasser dans l'est.

— La quatrième année (762 av. J.-C.) il arriva au confluent p.016 des rivières *K'ien* et *Wei* (147) et dit :

— Autrefois les *Tcheou* établirent mon ancêtre *Ts'in Yng* (148) en ce lieu ; ensuite en définitive (ses descendants) obtinrent le titre de seigneurs.

Alors il consulta les sorts pour savoir s'il devait se fixer là ; les sorts rendirent une réponse favorable ; il y traça donc le plan d'une ville.

— La dixième année (756 av. J.-C.), il institua le lieu saint de *Fou* (149) et s'y servit de trois victimes.

— La treizième année (753 av. J.-C.), on établit pour la première fois des historiens qui devaient tenir note des événements. Parmi le peuple il y eut beaucoup de gens qui se réformèrent. La seizième année (750 av. J.-C.), le duc *Wen,* à la tête de ses soldats, attaqua les *Jong* ; les *Jong* furent battus et p.017 s'enfuirent, Alors le duc *Wen* recueillit ce qui restait du peuple des *Tcheou* et en fut le maître ; son territoire alla

jusqu'à (la montagne) *K'i* ; ce qui était à l'est de (la montagne) *K'i*, il en fit présent aux *Tcheou* (150).

— La dix-neuvième année (747 av. J.-C.), il trouva le « joyau de *Tch'en* (151) ».

— La vingtième année (746 av. J.-C.), on p.018 introduisit pour la première fois dans le code la peine de mort pour les parents aux trois degrés (152).

— La vingt-septième année (739 av. J.-C.), (le duc) abattit sur les montagnes du sud un grand catalpa (où se trouva) le grand taureau de (la rivière) *Fong* (153).

— La quarante-huitième année (718 av. J.-C.), l'héritier présomptif du duc *Wen* mourut ; on lui conféra le titre posthume de « duc *Tsing* ». Le fils aîné du duc *Tsing* devint héritier présomptif ; c'était le petit-fils du duc *Wen.*

— La cinquantième année (716 av. J.-C.), le duc *Wen* mourut ; il fut enterré sur la montagne de l'Ouest (154).

p.019 Le fils du duc *Tsing* prit le pouvoir ; ce fut le duc *Ning.*

— La deuxième année (714 av. J.-C.) du duc *Ning,* le duc transféra sa résidence à *P'ing-yang* (155). Il envoya ses soldats attaquer *Tang-che* (156).

— La troisième année (713 av. J.-C.), il combattit contre *Hao* ; le roi *Hao* s'enfuit chez les *Jong* et alors *Tang-che* fut détruit.

— La quatrième année (712 av. J.-C.), *Hoei* (157), membre de la famille ducale de *Lou,* assassina son prince, le duc *Yn*.

— La douzième année (704 av. J.-C.), (le duc *Ning*) attaqua *Tang-che* et s'en empara. Le duc *Ning* avait dix ans quand il prit le pouvoir ; il fut au pouvoir douze années et mourut. Il fut enterré sur la montagne de l'Ouest. Il avait engendré trois fils : l'aîné, le duc *Ou*, était l'héritier présomptif. Le duc *Té*, frère cadet du duc *Ou*, avait la même mère que lui. *Lou-ki-tse* (158) enfanta *Tch'ou-tse.* A la mort du duc *Ning,* les

ta (159)-*chou-tchang Fou-ki, Wei-lei* et *San-fou* dégradèrent l'héritier p.020 présomptif et donnèrent le titre de prince à *Tch'ou-tse.*

La sixième année de *Tch'ou-tse* (698 av. J.-C.), *San-fou* et d'autres s'unirent de nouveau pour ordonner à des gens d'assassiner *Tch'ou-tse. Tch'ou-tse* était âgé de cinq ans quand il prit le pouvoir ; il mourut après avoir exercé le pouvoir pendant six ans (698 av. J.-C.). *San-fou* et ses compagnons nommèrent alors de nouveau l'ancien héritier présomptif, le duc *Ou*. Le duc *Ou*, la première année de son règne (697 av. J.-C.), combattit la tribu *P'ong-hi* (160) et arriva jusqu'au pied de la montagne *Hoa* (161). Il s'installa dans le palais Fong, à *P'ing-yang* (162).

La troisième année (695 av. J.-C.), il fit périr *San-fou* et ses compagnons et extermina leurs parents aux trois degrés, parce qu'ils avaient tué *Tch'ou-tse.*

— *Kao K'iu-mi*, du pays de *Tcheng,* tua son prince, le duc *Chao* (163).

— La dixième année (688 av. J.-C.), (le duc *Ou*) attaqua les *Jong* de *Koei* et de *Ki* (164) ; pour la première fois il fit (de ce pays) des préfectures.

— La onzième année (687 av. J.-C.), il institua pour la première fois des préfectures à p.021 *Tou* et à *Tcheng* (165). Il détruisit le petit *Kouo* (166).

— La treizième année (685 av. J.-C.), des gens du pays de *Ts'i*, *Koan Tche-fou, Lien Tch'eng* et d'autres, tuèrent leur prince, le duc *Siang,* et nommèrent *Kong-suen Ou-tche* (167).

— (L'État de) *Tsin* détruisit (les États de) *Houo*, *Wei* et *Keng* (168).

— *Yong Lin,* du pays de *Ts'i*, tua *Ou-tche, Koan Tche-fou* et les gens de leur parti, et donna le pouvoir au *duc Hoan,* de *Ts'i* (169).

— *Ts'i* et *Tsin* devinrent des royaumes puissants.

— La dix-neuvième année (679 av. J.-C.), *K'iu-ou*, du pays de *Tsin,* devint pour la première fois p.022 marquis de *Tsin* (170).

— Le duc *Hoan,* de *Ts'i*, se proclama hégémon à *Kiuen* (171).

— La vingtième année (678 av. J.-C.), le duc *Ou* mourut ; il fut enterré à *P'ing-yang* (qui est près) de *Yong.* Pour la première fois, on sacrifia des hommes pour qu'ils suivissent le mort (172) ; ceux qui suivirent le mort furent au nombre de soixante-six. (Le duc *Ou*) avait un fils qui s'appelait *Po* ; *Po* ne prit pas le pouvoir et reçut en fief la terre de *P'ing-yang.* On donna le pouvoir au frère cadet (du duc *Ou*), le duc *Té*.

Le duc *Té*, la première année de son règne (677 av. J.-C.), fixa pour la première fois sa résidence dans la p.023 ville de *Yong* (173), au palais *Ta-tcheng.* il offrit en sacrifice trois cents bœufs au lieu saint de *Fou* (174). Les sorts lui apprirent qu'il résiderait à *Yong* et qu'ensuite ses descendants iraient faire boire leurs chevaux dans le Fleuve (175). Le comte de *Leang* et le comte de *Joei* vinrent à la cour (176).

— La deuxième année (676 av. J.-C.), il institua (le sacrifice de l'époque) *fou* (177). Il se servit d'un chien pour écarter les vers malfaisants.

— Le duc *Té* était âgé de trente-trois ans quand il prit le pouvoir ; il mourut après avoir exercé le pouvoir pendant deux ans. Il avait engendré trois fils : l'aîné, le duc *Siuen* ; le second, le duc *Tch'eng* ; le plus jeune, le duc *Mou*. Le fils aîné, le duc *Siuen,* prit le pouvoir.

La première année du duc *Siuen* (675 av. J.-C.), (les p.024 princes de) *Wei* et *Yen* (178) attaquèrent (le roi de la dynastie) *Tcheou* ; ils chassèrent le roi *Hoei* et mirent sur le trône le membre de la famille royale *T'oei.*

— La troisième année (673 av. J.-C.), le comte de *Tcheng* (179) et *Kouo-chou* tuèrent le prince *T'oei* et réintégrèrent le roi *Hoei* (180).

— La quatrième année (672 av. J.-C.), (le duc *Siuen*) institua le lieu saint de *Mi* (181). Il livra bataille au (prince de) *Tsin* à *Ho-yang* et le vainquit.

— La douzième année (664 av. J.-C.), le duc *Siuen* mourut. Il avait engendré neuf fils dont aucun ne prit le pouvoir. On donna le pouvoir à son frère cadet, le duc *Tch'eng.*

La première année du duc *Tch'eng* (663 av. J.-C.), le comte de *Leang* et le comte de *Joei* (182) vinrent à la cour. Le duc *Hoan,* de *Ts'i*, combattit les *Jong* des montagnes ; p.025 il s'avança jusqu'à *Kou-tchou* (183). Le duc *Tch'eng* mourut après avoir exercé le pouvoir pendant quatre années (660 av. J.-C.). il avait sept fils dont aucun ne prit le pouvoir. On donna le pouvoir à son frère cadet, le duc *Mou*.

Jen-hao, duc *Mou*, la première année de son règne (659 av. J.-C.), se mit lui-même à la tête de ses soldats et attaqua (la tribu) *Mao-tsin* (184) ; il en triompha. — La quatrième année (656 av. J.-C.), il alla chercher une épouse dans le pays de *Tsin* ; c'était la sœur aînée de *Chen-cheng,* l'héritier présomptif de *Tsin.* — cette année-là, le duc *Hoan,* de *Ts'i*, battit (l'État de) *Tch'ou* et parvint jusqu'à *Chao-ling* (185).

La cinquième année (655 av. J.-C.), le duc *Hien,* de p.026 *Tsin,* détruisit (les États de) *Yu* (186) et *Kouo* (187) ; il fit prisonnier le prince de *Yu*, ainsi que son grand officier *Po-li Hi* ; c'était le résultat qu'il avait obtenu en donnant en présent au (prince de) *Yu* un anneau de jade et des chevaux. Quand il eut pris *Po-li Hi,* il le chargea d'escorter dans le pays de *Ts'in* la femme du duc *Mou*, de *Ts'in. Po-li Hi* s'enfuit du pays de *Ts'in* et se réfugia à *Yuan* (188) ; les gens de la frontière du pays de *Tch'ou* l'arrêtèrent. Le duc *Mou* avait appris que *Po-li Hi* était un sage et il était disposé à payer une forte rançon pour lui ; mais il craignait que les gens de *Tch'ou* ne le rendissent pas et c'est pourquoi il envoya un messager leur dire :

— Un de mes sujets qui faisait partie de l'escorte (de ma femme), p.027 *Po-li Hi,* se trouve chez vous ; je vous propose de le racheter au prix de cinq peaux de bélier (189).

Les gens de *Tch'ou* y consentirent aussitôt et le rendirent. En ce temps, *Po-li Hi* était déjà âgé de plus de soixante-dix ans ; le duc *Mou* le délivra de prison et voulut causer avec lui sur la politique ; il s'excusa, disant :

— Votre sujet est le sujet d'un royaume détruit ; comment serait-il digne d'être interrogé ?

Le duc *Mou* répondit :

— Le prince de *Yu* s'est perdu parce qu'il n'a pas suivi vos conseils ; ce n'est pas votre faute.

Il insista pour l'interroger ; (*Po-li Hi*) discourut pendant trois jours ; le duc *Mou*, très satisfait, lui remit le gouvernement du royaume avec le titre de « grand officier des cinq béliers ». *Po-li Hi* s'y refusa, en disant :

— Votre sujet n'a pas la valeur de son ami *Kien-chou. Kien-chou* est un sage, mais le monde ne le sait pas. Au cours de mes voyages incessants, je me trouvai dans la gêne dans le pays de *Ts'i* et je mendiai ma nourriture aux habitants de (la localité de) *Tche* (190) ; *Kien-chou* me recueillit ; alors je désirai me mettre au service p.028 de *Ou-tche,* prince de *Ts'i* (191) ; *Kien-chou* me retint et c'est ainsi que je pus éviter les difficultés qui se présentèrent dans le royaume de *Ts'i* ; puis j'allai dans (le pays des) *Tcheou* ; le membre de la famille royale des *Tcheou, T'oei* (192), aimait les bœufs ; comme j'élevais des bœufs, j'entrai en rapports avec lui et *T'oei* désira m'employer ; *Kien-chou* me retint ; je partis et je pus ainsi ne pas périr. Lorsque je me mis au service du prince de *Yu, Kien-chou* me retint ; je savais que le prince de *Yu* ne suivrait pas mes avis, mais je considérai mon intérêt personnel, mes appointements et mes dignités et je me

décidai à rester. Par deux fois j'ai suivi ses conseils et j'ai pu ainsi être à l'abri ; pour une fois que je ne les ai pas suivis, j'ai été enveloppé dans les difficultés du prince de *Yu* ; voilà comment je sais que cet homme est un sage.

Alors le duc *Mou* envoya des gens avec des présents considérables chercher *Kien-chou* et il le nomma grand officier de premier rang.

En automne, le duc *Mou* se mit en personne à la tête de ses troupes pour attaquer *Tsin* ; il combattit à *Ho-K'iu* (193). *Li-ki,* du pays de *Tsin,* fit des troubles ; l'héritier présomptif (194) *Chen-cheng* mourut à *Sin-tch'eng* (195) ; *Tch'ong-eul* et *I-ou* (196) sortirent du pays et s'enfuirent.

p.029 La neuvième année (197) (651 av. J.-C.), le duc *Hoan*, de *Ts'i*, réunit les seigneurs à *K'oei-k'ieou.* Le duc *Hien,* de *Tsin,* mourut ; on donna le pouvoir à *Hi-ts'i*, fils de *Li-ki* ; un de ses sujets, *Li K'o,* tua *Hi-ts'i* ; *Siun-si* donna le pouvoir à *Tchouo-tse* ; puis (*Li*) *K'o* tua *Tchouo-tse* ainsi que *S'iun-si* ; *I-ou* envoya un messager demander (au prince de) *Ts'in* de l'aider à rentrer dans (le pays de) *Tsin* ; alors le duc *Mou* y consentit ; il envoya *Po-li Hi* à la tête d'une armée pour escorter *I-ou. I-ou* lui fit cette promesse :

— Si j'obtiens réellement le pouvoir, je vous offre de détacher huit villes qui appartiennent à *Tsin* à l'ouest du Fleuve et de les donner à *Ts'in.*

Mais quand il fut arrivé (dans le pays de *Tsin*) et qu'il eut pris le pouvoir, il envoya *P'ei Tcheng* exprimer ses remercîments au prince de *Ts'in* ; il viola l'engagement qu'il avait pris, ne donna pas les villes à l'ouest du Fleuve, puis tua *Li K'o. P'ei Tcheng* l'apprit ; il eut peur et c'est pourquoi il parla au duc *Mou* en ces termes :

— Les gens de *Tsin* ne souhaitent pas avoir *I-ou*, mais ils désirent en réalité *Tch'ong-eul.* Maintenant (*I-ou*) a violé la convention qu'il avait faite avec *Ts'in* et a tué *Li K'o* ; tout cela il l'a fait sur l'avis de *Lu Cheng* et de *K'i Joei*. Je désire que Votre Altesse mande promptement auprès d'elle *Lu* et *K'i* en

leur faisant des promesses ; quand *Lu* et *K'i* seront ici, alors vous réintégrerez *Tch'ong-eul* (sur le trône de *Tsin*). C'est là ce qui est avantageux.

Le duc *Mou* approuva ce conseil ; il envoya des messagers qui revinrent avec *P'ei Tcheng* (dans le pays de *Tsin*) pour mander *Lu* et *K'i*. *Lu, K'i* et les gens de leur parti soupçonnèrent p.030 que *P'ei Tcheng* avait des intelligences (avec le duc de *Ts'in*) ; ils le dirent à *I-ou* qui fit périr *P'ei Tcheng.* Le fils de *P'ei Tcheng, P'ei Pao* s'enfuit dans (le pays de) *Ts'in*, et dit au duc de *Mou* :

— Le prince de *Tsin* agit contrairement à la raison : les cent familles ne l'aiment pas ; on peut l'attaquer.

Le duc *Mou* répondit :

— Si vraiment les cent familles ne le favorisaient pas, comment pourrait-il mettre à mort ses principaux ministres ? S'il peut mettre à mort ses principaux ministres, c'est sans doute qu'il est d'accord (avec son peuple).

(Le duc) ne suivit donc pas son avis, mais il consulta secrètement (*P'ei*) *Pao.*

La douzième année (648 av. J.-C.), dans le pays de *Ts'i, Koan Tchong* (198) et *Si-p'ong* (199) moururent. — Dans le pays de *Tsin* il y eut une sécheresse (200) ; (les gens de cet État) vinrent demander du grain ; *P'ei Pao* conseilla au duc *Mou* de n'en pas donner et de profiter de la famine pour les attaquer. Le duc *Mou* demanda son avis à *Kong-suen Tche* (201) ; celui-ci répondit :

— La disette et l'abondance sont choses qui surviennent alternativement ; nous ne pouvons pas ne pas leur donner (du grain).

(Le duc) demanda son avis à *Po-li Hi* ; celui-ci répondit :

— *I-ou* s'est rendu coupable envers Votre Altesse ; p.031 mais quel crime son peuple a-t-il commis ?

Alors (le duc) suivit l'opinion exprimée par *Po-li Hi* et *Kong-suen Tche* et se décida à donner du grain (aux gens de *Tsin*) ; on le transporta sur des bateaux et sur des chars (si nombreux que) depuis *Yong* (202) jusqu'à *Kiang* (203) ils s'apercevaient les uns les autres.

La quatorzième année (646 av. J.-C.), *Ts'in* souffrit de la disette et demanda du grain à *Tsin.* Le prince de *Tsin* délibéra sur cette question avec l'assemblée de ses ministres, *Kouo Che* dit :

> — Profitez de sa disette pour l'attaquer ; vous pouvez remporter une grande gloire.

Le prince de *Tsin* suivit son avis.

La quinzième année (645 av. J.-C.), il mit en marche une armée pour attaquer *Ts'in* ; le duc *Mou* leva des soldats ; il chargea *P'ei Pao* de les commander et il alla en personne combattre (l'armée de *Tsin*) ; le neuvième mois, au jour *jen-siu,* il en vint aux mains avec *I-ou*, duc *Hoei* de *Tsin,* dans la localité de *Han* (204). Le prince de *Tsin* s'écarta de son armée pour venir disputer p.032 l'avantage à *Ts'in* ; il tourna bride, mais, ses chevaux ayant été ralentis (par un bourbier) (205), le duc *Mou* et les cavaliers rangés sous son guidon (206) s'élancèrent à sa poursuite ; ils ne purent s'emparer du prince de *Tsin,* mais, au contraire, ils furent cernés par les soldats de *Tsin* ; ceux-ci attaquèrent le duc *Mou* qui fut blessé ; alors les trois cents hommes qui avaient mangé l'excellent cheval au pied de la montagne *K'i* firent une charge à fond sur l'armée de *Tsin* qui rompit son cercle ; ils délivrèrent ainsi le duc *Mou* et prirent au contraire vivant le prince de *Tsin.*

— Autrefois le duc *Mou* avait perdu un excellent cheval ; des gens incultes qui habitaient au pied de la montagne *K'i* (207), s'en emparèrent en commun et le mangèrent ; ils étaient plus de trois cents hommes ; les magistrats les arrêtèrent et voulurent leur appliquer la loi ; le duc *Mou* dit :

> — Le sage ne nuira pas à des hommes pour une question de bétail ; j'ai entendu dire que, quand un homme a mangé

> de la viande d'un excellent cheval, s'il ne boit pas de vin, cela lui est nuisible.

Alors il leur donna à tous du vin et leur pardonna. Quand ces trois cents hommes apprirent que *Ts'in* attaquait *Tsin*, ils p.033 demandèrent tous à le suivre ; quand ils l'eurent suivi, ils virent que le duc *Mou* était dans une situation critique ; ils serrèrent leurs lances et luttèrent jusqu'à la mort afin de reconnaître le bienfait dont ils avaient été l'objet à l'occasion de l'excellent cheval.

— Alors, le duc *Mou* revint avec le prince de *Tsin* qu'il avait fait prisonnier ; il ordonna des purifications dans son royaume, (en disant qu')il se proposait de sacrifier à la place du prince de *Tsin* à l'Empereur d'en haut (208). Le Fils du Ciel (de la dynastie) *Tcheou* (209) l'apprit et dit :

> — (Le prince de) *Tsin* est du même clan que moi (210) ; j'intercéderai en sa faveur.

D'autre part, la sœur aînée de *I-ou*, prince de *Tsin,* était femme du duc *Mou* ; quand elle apprit ce qui se passait, elle mit sur sa poitrine l'étoffe de deuil, se ceignit de la ceinture de deuil et, les pieds nus, elle dit :

> — L'épouse et la sœur ne peuvent s'aider l'une l'autre, en sorte p.034 qu'elles désobéissent aux ordres de leurs princes (211).

Le duc *Mou* dit :

> — Je considère comme un exploit de m'être emparé du prince de *Tsin* ; maintenant le Fils du Ciel intercède en sa faveur, ma femme se désole à son sujet.

Alors il fit une convention avec le prince de *Tsin* et lui permit de s'en retourner ; il changea sa demeure contre une habitation honorable et lui offrit un festin de sept fois trois victimes (212) ; le onzième mois, il renvoya *I-ou*, prince de *Tsin*. *I-ou* lui donna son territoire à l'ouest du Fleuve et envoya son héritier présomptif, *Yu*, en otage dans le pays de

Ts'in. (Le duc de) *Ts'in* maria le prince *Yu* à une fille de sa maison. A ce moment, le territoire de *Ts'in* arriva à l'est jusqu'au fleuve (213).

p.035 La dix-huitième année (642 av. J.-C.), le duc *Hoan,* de *Ts'i*, mourut (214).

La vingtième année (640 av. J.-C.), *Ts'in* anéantit (les États de) *Leang* et *Joei* (215).

La vingt-deuxième année (638 av. J.-C.), le membre de la famille souveraine de *Tsin*, *Yu*, apprenant que le prince de *Tsin* était malade, dit :

> — C'est (la famille princière de) *Leang* qui est la famille de ma mère ; or *Ts'in* l'a anéantie. J'ai beaucoup de frères ; quand le prince sera mort, *Ts'in* ne manquera pas de me garder et *Tsin* me négligera pour nommer à ma place quelque autre fils.

Le prince *Yu* s'enfuit donc et s'en retourna à *Tsin.*

La vingt-troisième année (637 av. J.-C.), le duc *Hoei,* de *Tsin,* mourut. Le prince *Yu* prit le titre de prince. *Ts'in,* irrité de ce que *Yu* s'était enfui, alla chercher dans le pays de *Tch'ou* le membre de la famille ducale de *Tsin, Tch'ong-eul* (216) et lui donna pour femme celle qui p.036 avait été précédemment la femme du prince *Yu. Tch'ong-eul* commença par s'y refuser, mais ensuite il y consentit. Le duc *Mou* redoubla pour lui d'égards et de prévenances.

La vingt-quatrième année (636 av. J.-C.), au printemps, *Ts'in* envoya des émissaires dire aux principaux ministres de *Tsin* qu'il désirait faire rentrer *Tch'ong-eul.* (Les gens de) *Tsin* y consentirent ; alors (*Ts'in*) envoya une escorte avec *Tch'ong-eul.* Le deuxième mois, *Tch'ong-eul* prit le pouvoir comme prince de *Tsin* ; ce fut le duc *Wen.* Le duc *Wen* chargea des gens de tuer le prince *Yu* : le prince *Yu* est celui qu'on appelle le duc *Hoai.* —L'automne de cette même année, *Tai,* frère cadet du roi *Siang,* de la dynastie *Tcheou,* attaqua le roi avec l'aide des *Ti* ; le roi sortit (de ses États) et s'établit à *Tcheng* (217).

La vingt-cinquième année (635 av. J.-C.), le roi (de la dynastie) *Tcheou* envoya des messagers demander le secours de *Tsin* et de *Ts'in.* Le duc *Mou* de *Ts'in* étant venu avec ses soldats aider le duc *Wen* de *Tsin*, ils firent rentrer le roi *Siang* et tuèrent *Tai,* frère cadet du roi.

La vingt-huitième année (632 av. J.-C.), le duc *Wen* de *Tsin* triompha de *Tch'ou* à *Tch'eng-p'ou* (218).

La trentième année (630 av. J.-C.), le duc *Mou* aida le p.037 duc *Wen* de *Tsin* à assiéger *Tcheng,* (Le prince de) *Tcheng* envoya un messager (219) au duc *Mou* pour lui dire :

> — La ruine de *Tcheng* profitera à *Tsin* ; c'est pour *Tsin* que le succès sera remporté tandis que *Ts'in* n'y aura aucun avantage ; la puissance de *Tsin*, c'est chose funeste pour *Ts'in*.

Alors le duc *Mou* licencia ses troupes et revint ; *Tsin* à son tour licencia son armée.

La trente-deuxième année (628 av. J.-C.), en hiver, le duc *Wen* de *Tsin* mourut.

Il y eut un homme (220) de *Tcheng* qui voulut vendre son pays à *Ts'in,* en disant :

> — J'ai la garde de l'une des portes de la ville ; *Tcheng* peut être pris par surprise.

Le duc *Mou* demanda l'avis de *Kien-chou* et de *Po-li Hi* qui lui répondirent :

> — Traverser plusieurs États et franchir mille *li* pour aller prendre des gens par surprise, il est rare qu'on réussisse à le faire. D'ailleurs, s'il se trouve un homme pour vendre *Tcheng,* comment pouvez-vous savoir s'il ne se trouvera pas aussi des gens de notre pays qui mettront à profit cette information pour avertir *Tcheng* de nos projets ? Ne faites pas cela.

Le duc *Mou* dit :

— Vous n'y connaissez rien ; d'ailleurs j'ai déjà pris ma décision.

Aussitôt il fit partir ses soldats ; il nomma généraux le fils de *Po-li Hi, Mong-ming Che* et les fils de *Kien-chou, Si-K'i Chou* et *Po-i Ping* (221). Le jour du départ de l'armée, *Po-li Hi* et p.038 *Chou-kien* se lamentèrent à ce sujet. Le duc *Mou* l'apprit, s'en irrita et leur dit :

— Je fais partir mes soldats et vous arrêtez mon armée en vous lamentant ; qu'est-ce à dire ?

Les deux vieillards lui répondirent :

— Vos sujets ne se permettraient point d'arrêter l'armée de Votre Altesse ; mais, quand l'armée se mettra en marche, nos fils partiront avec elle ; nous sommes vieux ; s'ils tardent à revenir, il est à craindre que nous ne les revoyions pas ; c'est pourquoi nous pleurons.

Les deux vieillards se retirèrent ; ils donnèrent cet avertissement à leurs fils :

— Le lieu où votre armée sera défaite, ce sera certainement auprès de *Hiao* (222).

La trente-troisième année (627 av. J.-C.), au printemps, les troupes de *Ts'in* allèrent dans l'est pour gagner le territoire de *Tsin*. Elles passèrent par la porte nord de *Tcheou* (223). *Wang-suen Man,* du pays de *Tcheou,* dit :

— p.039 Les soldats de *Ts'in* se conduisent contrairement aux rites ; comment pourraient-ils empêcher leur défaite (224) ?

Les troupes arrivèrent à *Hoa* (225). Un marchand de *Tchen,* qui faisait le commerce et qui s'appelait *Hien Kao,* conduisait douze bœufs qu'il allait vendre dans le pays de *Tcheou* ; lorsqu'il vit les soldats de *Ts'in,* il craignit d'être tué ou fait prisonnier ; c'est pourquoi il leur offrit ses bœufs en disant :

— Nous avons appris que votre grand royaume allait exterminer *Tcheng* ; le prince de *Tcheng* a eu soin de se mettre sur ses gardes et de faire des préparatifs ; il m'a envoyé avec douze bœufs pour réconforter de leurs fatigues l'armée et ses officiers.

Les trois généraux de *Ts'in* se dirent entre eux :

— Nous voulions attaquer *Tcheng* par surprise ; mais maintenant *Tcheng* a déjà pris l'éveil ; nous n'atteindrions point notre but en y allant.

Ils détruisirent *Hoa* qui était une place sur la frontière de *Tsin.* En ce temps le duc *Wen* de *Tsin* était mort, mais n'avait point encore été enterré ; son héritier présomptif, le duc *Siang,* se mit en colère et dit :

— *Ts'in* m'outrage, moi orphelin ; il profite de ce que je suis en deuil pour détruire ma ville de *Hoa.*

Alors il teignit en noir l'étoffe de deuil qu'il portait et la ceinture de chanvre et mit en marche ses soldats ; il arrêta l'armée de *Ts'in* à *Hiao* (226) ; il l'attaqua p.040 et la défit complètement ; il n'y eut pas un seul homme qui en échappa ; il fit prisonniers les trois généraux de *Ts'in* et s'en revint. La femme (227) du duc *Wen* était une fille (du duc) de *Ts'in* ; elle intercéda en faveur des trois généraux prisonniers en disant :

— Le duc *Mou* a contre ces trois hommes une haine qui pénètre jusqu'à la moelle de ses os. Je désire que vous ordonniez à ces trois hommes de s'en retourner, afin que mon prince puisse prendre plaisir à les faire périr dans la chaudière bouillante.

Le prince de *Tsin* y consentit et renvoya les trois généraux de *Ts'in* ; quand ils arrivèrent, le duc *Mou*, vêtu de vêtements blancs, alla à leur rencontre hors de ville et, s'adressant à ces trois hommes, il leur dit en pleurant :

— C'est parce que je n'ai pas suivi les conseils de *Po-li Hi* et de *Kien-chou* que je vous ai couverts de honte tous trois ; comment serait-ce votre faute ? Appliquez donc toutes vos forces à laver cet affront et ne vous relâchez point.

Il rendit alors à ces trois hommes leurs titres et leurs rangs d'auparavant ; il y ajouta même et les traita avec honneur.

La trente-quatrième année (626 av. J.-C.), *Chang-Tch'en,* héritier présomptif (du pays) de *Tch'ou,* assassina son père, le roi *Tch'eng,* et prit le pouvoir à sa place. Alors le duc *Mou* envoya de nouveau *Mong-ming Che* et ses compagnons, à la tête d'une armée, attaquer *Tsin* ; ils combattirent à *P'ong-ya* (228). *Ts'in* n'eut pas l'avantage ; il ramena ses soldats et se retira. — Le roi des *Jong* p.041 envoya *Yeou-yu* dans le pays de *Ts'in* ; les ancêtres de *Yeou-yu* étaient originaires du pays de *Tsin* ; il s'était réfugié chez les *Jong,* mais il savait parler la langue de *Tsin.* (Le roi des *Jong*) avait entendu parler de la sagesse du duc *Mou* ; c'est pourquoi il envoya *Yeou-yu* observer *Ts'in* ; le duc *Mou* de *Ts'in* lui montra ses palais et ses approvisionnements. *Yeou-yu* lui dit :

— Si vous avez fait faire cela par des esprits, vous avez dû fatiguer les dieux ; si vous l'avez fait faire par des hommes, c'est alors le peuple que vous avez lassé.

Le duc *Mou* s'étonna de ce propos et lui fit cette question :

— Le royaume du milieu se sert du *Che* (*king*) et du *Chou* (*king*) (229), des rites et de la musique, des lois et des mesures pour en faire la règle ; cependant il a été autrefois troublé. Maintenant les barbares *Jong* n'ont rien de tout cela ; comment se gouvernent-ils ? n'y trouvent-ils pas aussi quelque difficulté ?

Yeou-yu rit et dit :

— C'est là précisément ce qui a causé des troubles dans le royaume du milieu. En effet, lorsque le très saint *Hoang-ti* fit les rites et la musique, les lois et les mesures, c'est en personne qu'il donnait l'exemple et il ne gouvernait que fort

peu ; mais ses descendants se montrèrent de jour en jour plus orgueilleux et plus débauchés ; ils mirent comme un obstacle le prestige des lois et des mesures afin qu'elles servissent à punir et à réprimer le peuple ; le peuple fut épuisé et poussé à bout ; alors, au nom de p.042 la bonté et de la justice, il s'impatienta d'être déçu dans ce qu'il attendait de ses maîtres ; les supérieurs et les inférieurs entretinrent des relations d'hostilité et de haine ; il y eut entre eux des usurpations et des meurtres qui allèrent jusqu'à l'extinction de familles entières ; il en fut toujours ainsi. Or chez les barbares *Jong* il n'en va point de même : les supérieurs s'appliquent à la sincérité et à la vertu afin de convenir à leurs inférieurs ; les inférieurs chérissent la fidélité et la bonne foi afin de servir leurs supérieurs ; la règle dut royaume est comme le gouvernement d'un seul corps ; on ne sait ce qui le gouverne ; c'est là le gouvernement de l'homme véritablement saint.

Alors le duc *Mou* se retira, [(230) puis il interrogea le *nei-che Leao,* disant :

— J'ai appris que lorsqu'un royaume voisin possède un homme saint, c'est chose néfaste pour le royaume rival. Maintenant, *Yeou-yu* est un sage ; c'est funeste pour moi ; que faut-il faire ?

Le *nei-che Leao* lui dit :

— Le roi des *Jong* demeure dans un lieu éloigné et caché ; il n'a jamais entendu les harmonies du royaume du milieu ; que votre Altesse essaie de lui envoyer de ses musiciennes afin de lui enlever sa force de caractère. Faites des propositions à *Yeou-yu* afin de relâcher ses rapports (avec le roi des *Jong*) ;] retenez-le et ne le renvoyez pas afin qu'il manque au terme (qui lui a été fixé pour revenir) ; le roi des *Jong* s'en étonnera et ne manquera pas de soupçonner *Yeou-yu* ; quand le prince et ses ministres sont en désaccord, on

peut les faire prisonniers (231). En outre, si le roi des *Jong* se plaît à la musique, il négligera p.043 certainement son gouvernement.

Le duc *Mou*, dit :

— C'est fort bien.

Il fit donc asseoir *Yeou-yu* sur une natte qui touchait la sienne : il lui passa les plats pour qu'il mangeât ; il l'interrogea sur la configuration de son pays ainsi que sur sa situation militaire et s'informa des moindres détails. Ensuite, il ordonna au *nei-che Leao* d'offrir au roi des *Jong* deux troupes de huit musiciennes ; le roi des *Jong* les accepta et y prit plaisir ; au bout d'une année entière, il ne les rendit pas ; alors *Ts'in* renvoya *Yeou-yu* ; celui-ci adressa souvent des remontrances (au roi des *Jong*) qui n'en tint aucun compte. Le duc *Mou*, d'autre part, envoya souvent des gens faire des ouvertures secrètes à *Yeou-yu* ; *Yeou-yu* partit donc et vint se soumettre à *Ts'in* ; le duc *Mou* l'honora avec les rites des hôtes et l'interrogea sur la façon dont il fallait combattre les *Jong.*

La trente-sixième année (624 av. J.-C.), le duc *Mou* conféra de nouveaux honneurs à *Mong-ming* et à ses compagnons et les envoya attaquer *Tsin,* à la tête d'une armée. Ils traversèrent le fleuve et brûlèrent leurs bateaux ; ils firent essuyer une grande défaite aux gens de *Tsin* ; ils s'emparèrent (des villes) de *Wang-koan* (232) et *Kiao* (233) et vengèrent ainsi les soldats (qui étaient morts) à *Hiao* (234). Les p.044 gens de *Tsin* se gardaient tous derrière leurs remparts et n'osèrent point sortir. Alors le duc *Mou* traversa en personne le fleuve au gué de *Mao* (235). il éleva un monument en l'honneur des morts de *Hiao* ; il décréta un deuil et les pleura pendant trois jours ; puis il adressa cette harangue (236) à son armée :

— O soldats ! écoutez-moi et ne criez point : j'ai une harangue à vous faire. Les anciens prenaient conseil des vieillards à la tête grisonnante (237) et ne commettaient pas de faute. C'est afin de témoigner que je regrette de n'avoir

pas suivi l'avis de *Kien-chou* et de *Po-li Hi* que je fais cette harangue ; je veux que la postérité se rappelle ainsi de ma faute.

Les sages, en apprenant cela, versèrent tous des larmes et dirent :

— Certes, le duc *Mou* de *Ts'in* a une entière confiance dans les hommes qu'il élève en dignité (238).

En définitive, (le duc de *Ts'in*) profita de la bonne fortune de *Mong-ming.*

La trente-septième année (623 av. J.-C.), *Ts'in,* en suivant les conseils de *Yeou-yu,* battit le roi des *Jong* ; il p.045 s'annexa douze royaumes et s'ouvrit un territoire de mille *li* ; il devint alors le chef des *Jong* de l'Ouest. Le Fils du Ciel envoya *Kouo*, duc de *Chao,* donner en présent au duc *Mou* un tamtam (239).

La trente-neuvième année (621 av. J.-C.), le duc *Mou* mourut : il fut enterré à *Yong.* Ceux qui le suivirent dans la mort furent au nombre de cent soixante-dix-sept (240) ; parmi ceux qui le suivirent dans la mort se trouvaient trois hommes, excellents sujets de *Ts'in* et membres de la famille *Tse-yu* (241) ; leurs noms étaient *Yen-si, Tchong-hang* et *Tchen-hou* ; les gens de *Ts'in* eurent pitié d'eux ; ils composèrent un chant qui est la poésie des oiseaux jaunes (242). Les sages dirent :

— Le duc *Mou* de *Ts'in* a agrandi son territoire et augmenté ses États ; à l'Est, il a subjugué le puissant (royaume de) *Tsin* ; à l'Ouest, il est devenu chef des barbares *Jong* ; cependant il n'a point présidé l'assemblée des seigneurs ; c'est bien ce qui devait arriver, car, à sa mort, il sacrifie son peuple ; il retient ses meilleurs sujets pour qu'ils le suivent dans la mort. Or, quand les anciens rois mouraient, il avaient encore soin de laisser ceux qui étaient vertueux, de transmettre (à leurs descendants) ceux qui servaient d'exemple ; aussi le fait de supprimer les hommes excellents et les sujets les meilleurs est-il une chose que le peuple

déplore. On apprend par là que *Ts'in* ne pourra plus gouverner dans l'Est (243).

p.046 Le duc *Mou* avait quarante fils. L'héritier présomptif, *Yng,* prit le pouvoir à sa place ; ce fut le duc *Kang.*

La première année du duc *K'ang* (620 av. J.-C.) (se passèrent les faits suivants) : l'année précédente, qui était celle où le duc *Mou* était mort, le duc *Siang,* de *Tsin*, était mort aussi. Le frère cadet du duc *Siang* s'appelait *Yong* ; il était issu (244) du pays de *Ts'in* et il se trouvait à *Ts'in* ; *Tchao Choen* (245), du pays de *Tsin,* voulut lui donner le pouvoir et chargea *Soei Hoei* (246) de faire venir *Yong* et d'aller à sa rencontre ; *Ts'in* le fit escorter par des soldats jusqu'à *Ling-hou* (247). (Les gens de) *Tsin* donnèrent le pouvoir au fils du duc *Siang* et, se retournant contre les troupes de *Ts'in,* les attaquèrent ; les troupes de *Ts'in* furent battues et *Soei Hoei* vint se réfugier (à *Ts'in*).

La deuxième année (619 av. J.-C.), *T'sin* battit *Tsin* à p.047 *Ou-Tch'eng* (248) et vengea les soldats (morts à) *Ling-hou.* La quatrième année (617 av. J.-C.), *Tsin* battit *Ts'in* et s'empara de *Chao-leang* (249).

La sixième année (615 av. J.-C.), *Ts'in* battit *Tsin* et s'empara de *Ki-ma* (250) ; il livra une bataille à *Ho-K'iu* (251) et fit essuyer une grande défaite à l'armée de *Tsin*. Les gens de *Tsin* redoutaient que *Soei Hoei,* en résidant à *Ts'in*, ne fomentât des troubles ; ils chargèrent donc *Wei* (252) *Cheou-yu* de feindre une rébellion et de s'aboucher avec (*Soei*) *Hoei* ; par ce stratagème, il gagna (*Soei*) *Hoei* qui revint aussitôt à *Tsin.*

Le duc *K'ang* mourut (609 av. J.-C.) après avoir été douze ans au pouvoir. Son fils, le duc *Kong,* prit le pouvoir.

La deuxième année (607 av. J.-C.) du duc *Kong, Tchao Tch'oan,* du pays de *Tsin,* assassina son prince, le duc *Ling.*

La troisième année (606 av. J.-C.), le roi *Tchoang,* de *Tch'ou*, étant devenu puissant, arriva au nord avec ses p.048 soldats jusqu'au *Lo* et s'informa des trépieds des *Tcheou* (253).

Le duc *Kong* mourut (604 av. J.-C.) après avoir été au pouvoir cinq années. Son fils, le duc *Hoan,* prit le pouvoir.

La troisième année du duc *Hoan* (601 av. J-. -C.), *Tsin* battit un de nos généraux.

La dixième année (594 av. J.-C.), le roi *Tchoang,* de *Tch'ou,* soumit (l'État de) *Tcheng* (254). Au nord, il battit les soldats de *Tsin* sur les bords du Fleuve. En ce temps, *Tch'ou* eut l'hégémonie (255) ; il convoqua une assemblée générale et réunit les seigneurs.

La vingt-quatrième année (580 av. J.-C.), le duc *Li,* de *Tsin,* monta sur le trône ; il se rencontra avec le duc *Hoan,* de *Ts'in*, au bord du Fleuve et fit un traité ; lorsqu'on s'en fut retourné, *Ts'in* viola la convention ; il s'allia avec les *Ti* dans le dessein d'attaquer *Tsin.*

La vingt-sixième année (578 av. J.-C.), *Tsin* vint avec les seigneurs attaquer *Ts'in* ; l'armée de *Ts'in* fut battue et s'enfuit ; (*Tsin*) la poursuivit jusqu'à (la rivière) *King* (256), puis s'en revint.

Le duc *Hoan* mourut (577 av. J.-C.) après avoir été au pouvoir vingt-sept années. Son fils, le duc *King,* prit le pouvoir.

La quatrième année (573 av. J.-C.) du duc p.049 *King, Loan Chou*, du pays de *Tsin,* assassina son prince, le duc *Li.*

La quinzième année (562 av. J.-C.), (le duc *King*) vint au secours de *Tcheng* (257) ; il battit les soldats de *Tsin* à *Li* (258). C'est en ce temps que le duc *Tao,* de *Tsin*, présida une assemblée des seigneurs (259).

La dix-huitième année (559 av. J.-C.), le duc *Tao,* de *Tsin*, qui était puissant et avait souvent réuni les seigneurs, se mit à leur tête pour attaquer *Ts'in* : il battit l'armée de *Ts'in* qui s'enfuit ; les soldats de *Tsin* la poursuivirent, traversèrent même la rivière *King* et ne revinrent qu'après être arrivés jusqu'à *Yu-lin* (260).

La vingt-septième année (550 av. J.-C.), le duc *King* se rendit dans le pays de *Tsin* ; il fit un traité avec le duc *P'ing,* mais ensuite il le viola.

La trente-sixième année (541 av. J.-C.), *Wei,* membre de la maison souveraine de *Tch'ou,* assassina son prince p.050 et prit le pouvoir ; ce fut le roi *Ling* (261). — Le frère cadet du duc *King,* né de la même mère que lui, le prince *Kien,* avait été le favori (du duc *Hoan,* son père) (262) ; il était riche ; on le diffama ; il eut peur d'être mis à mort et se réfugia à *Tsin* ; il avait mille chars pesamment chargés. Le duc *P'ing,* de *Tsin,* lui dit :

> — Prince, quand on est riche comme vous l'êtes, pourquoi prendre la fuite ?

Il répondit :

> — Le duc de *Ts'in* agit contrairement à la raison et je craignais d'être mis à mort ; j'attendrai son successeur pour revenir.

La trente-neuvième année (538 av. J.-C.), le roi *Ling*, de *Tch'ou,* étant devenu puissant, réunit les seigneurs à *Chen* (263) et présida l'assemblée. Il mit à mort *K'ing Fong* (264), du pays de *Ts'i*.

Le duc *King* mourut (537 av. J.-C.) après avoir exercé le pouvoir quarante années. Son fils, le duc *Ngai*, prit le pouvoir. Le prince (*Kien*) (265) revint à *Ts'in.*

p.051 La huitième année (529 av. J.-C.) du duc *Ngai*, *K'i-tsi*, membre de la famille souveraine de *Tch'ou,* assassina le roi *Ling* et s'arrogea le pouvoir (266) ; ce fut le roi *P'ing.*

La onzième année (526 av. J.-C.), le roi *P'ing,* de *Tch'ou,* vint demander une fille de *Ts'in* pour en faire la femme de son héritier présomptif, *Kien.* Arrivée dans son pays, la fille lui plut et il la prit pour lui (267).

La quinzième année (522 av. J.-C.), le roi *P'ing*, de *Tch'ou*, voulut tuer *Kien* ; *Kien* s'enfuit (268). — *Ou Tse-siu* (269) se réfugia dans le pays de *Ou*. — La maison ducale de *Tsin* s'étant affaiblie, les six hauts

dignitaires devinrent puissants et entreprirent les uns contre les autres des luttes intestines (270) ; c'est pourquoi pendant longtemps *Ts'in* et *Tsin* ne s'attaquèrent pas.

La trente et unième année (506 av. J.-C.), *Ho-lu,* roi de *Ou*, et *Ou Tse-siu* attaquèrent *Tch'ou*. Le roi de *Tch'ou,* se réfugia à *Soei* et (le roi de) *Ou* put entrer à *Yng* (271).

p.052 *Chen Pao-siu* (272), grand officier de *Tch'ou,* vint implorer des secours ; pendant sept jours il ne mangea rien et se lamenta jour et nuit ; alors *Ts'in* envoya cinq cents chars au secours de *Tch'ou* ; il battit les troupes de *Ou* qui se retirèrent (273) ; le roi *Tchao,* de *Tch'ou,* put alors rentrer à *Yng.*

Le duc *Ngai* mourut (501 av. J.-C.) après avoir été trente-six années au pouvoir. Son héritier présomptif était le duc *I* ; mais il mourut prématurément et ne put prendre le pouvoir ; on donna le pouvoir au fils du duc *I* ; ce fut le duc *Hoei.*

La première année (500 av. J.-C.) du duc *Hoei, K'ong-tse* exerça les fonctions de conseiller de *Lou* (274).

La cinquième année (496 av. J.-C.), les hauts dignitaires de *Tsin, Tchong-hang* et *Fan,* se révoltèrent contre (le prince de) *Tsin* (275) ; celui-ci chargea p.053 *Tche* et *Tchao Kien-tse* (276) de les attaquer ; *Fan* et *Tchong-hang* s'enfuirent à *Ts'i*.

Le duc *Hoei* mourut (491 av. J.-C.) après avoir été au pouvoir dix années. Son fils, le duc *Tao,* prit le pouvoir.

La deuxième année (489 av. J-C.) du duc *Tao,* un sujet de *Ts'i*, *Tien K'i* (277), assassina son prince, *Jou-tse,* et donna le pouvoir au frère aîné de ce dernier, *Yang-cheng* ; ce fut le duc *Tao.*

La sixième année (485 av. J.-C.), *Ou* battit les troupes de *Ts'i* ; les gens de *Ts'i* assassinèrent le duc *Tao* et nommèrent son fils, le duc *Kien* (278).

La neuvième année (482 av. J.-C.), le duc *Ting,* de *Tsin,* eut une entrevue avec *Fou-tch'a,* roi de *Ou* ; ils se contestèrent la prééminence

à *Hoang-tch'e* (279) ; ce fut en p.054 définitive *Ou* qui fut le premier ; *Ou*, étant puissant, méprisa le royaume du milieu.

La douzième année (479 av. J.-C.), *T'ien Tch'ang,* du pays de *Ts'i*, assassina le duc *Kien* et donna le pouvoir à son frère cadet, le duc *P'ing* ; (*T'ien*) *Tch'ang* fut son conseiller.

La treizième année (478 av. J.-C.), *Tch'ou* anéantit *Tch'en* (280).

Le duc *Tao,* de *Ts'in,* mourut (477 av. J.-C.), après avoir été quatorze années au pouvoir ; son fils, le duc *Li-kong,* prit le pouvoir. — *K'ong-tse* était mort la douzième année (479 av. J.-C.) du duc *Tao.*

La deuxième année (475 av. J.-C.) du duc *Li-kong,* des gens (de l'État) de *Chou* (281) vinrent chercher à nous gagner par des présents.

La seizième année (461 av. J.-C.), (le duc *Li-kong*) p.055 éleva une digue sur le bord du Fleuve. — Avec vingt mille soldats, il battit *Ta-li* (282) et lui prit *Wang-tch'eng.*

La vingt-et-unième année (456 av. J.-C.), (le duc *Li-kong*) institua une préfecture à *P'in-yang* (283). — *Tsin* s'empara de *Ou-tch'eng* (284).

La vingt-quatrième année (453 av. J.-C.), il y eut des troubles dans le pays de *Tsin* ; on tua *Tche Po* et on divisa ses États entre *Tchao, Han* et *Wei* (285).

La vingt-cinquième année (452 av. J.-C.), *Tche K'ai* (286) et ses concitoyens vinrent se réfugier (à *Ts'in*).

La trente-troisième année (444 av. J.-C.), (le duc *Li-kong*) p.056 battit (les *Jong* de) *I-K'iu* (287) et fit prisonnier leur roi. La trente-quatrième année (443 av. J.-C.), il y eut une éclipse de soleil. Le duc *Li-kong* mourut, Son fils, le duc *Tsao,* prit le pouvoir.

La deuxième année (441 av. J.-C.) du duc *Tsao,* le *Tcheng* méridional se révolta (288).

La treizième année (430 av. J.-C.), (les *Jong* de) *I-k'iu* vinrent nous attaquer ; ils arrivèrent jusqu'au sud de (la rivière) *Wei.*

La quatorzième année (429 av. J.-C.), le duc *Tsao* mourut. On donna le pouvoir à son frère cadet, le duc *Hoai.*

La quatrième année (425 av. J.-C.) du duc *Hoai,* le *chou tchang* (289) *Tch'ao* et les principaux ministres assiégèrent le duc *Hoai* qui se tua. L'héritier présomptif du p.057 duc *Hoai,* qui s'appelait *Tchao-tse,* était mort prématurément ; les principaux ministres donnèrent donc le pouvoir au fils de l'héritier présomptif *Tchao-tse* ; ce fut le duc *Ling.* Le duc *Ling* était le petit-fils du duc *Hoai.*

La sixième année (419 av. J.-C.) du duc *Ling, Tsin* éleva des remparts à *Chao-leang* (290) ; *Ts'in* l'attaqua.

La treizième (291) année, (*Ts'in*) éleva des remparts à *Tsi-kou* (292). — Le duc *Ling* mourut (415 av. J.-C.). Son fils, le duc *Hien* (293), ne put prendre le pouvoir ; on donna le pouvoir à *Tao-tse,* oncle du duc *Ling* ; ce fut le duc *Kien* ; le duc *Kien* était frère cadet de *Tchao-tse* et fils du duc *Hoai*.

La sixième année (409 av. J.-C.) du duc *Kien,* (le duc) ordonna que ses officiers portassent pour la première fois l'épée (294). Il creusa des fossés à *Lo-tch'eng* et à *Tchong-ts'iuen* (295).

p.058 La seizième année (296), il mourut (400 av. J.-C.). Son fils, le duc *Hoei* prit le pouvoir.

La douzième année (388 av. J.-C.) du duc *Hoei,* son fils *Tch'ou-tse* naquit.

La treizième année (387 av. J.-C.), il attaqua *Chou* (297) et prit *Nan-tcheng* (298). Le duc *Hoei* mourut. *Tch'ou-tse* prit le pouvoir.

La deuxième année (385 av. J.-C.) de *Tch'ou-tse,* le *chou-tchang Kai* (299) alla chercher le duc *Hien,* fils du duc *Ling,* dans le *Ho-si* et lui donna le pouvoir ; il tua *Tch'ou-tse* et sa mère en les noyant au bord d'un gouffre. Dans ces derniers temps, (l'État de) *Ts'in* avait changé souvent de prince ; princes et sujets profitaient de toutes les occasions pour faire des troubles ; c'est pourquoi *Tsin* redevint puissant et enleva à *Ts'in* le territoire de *Ho-si* (300).

La première année (384 av. J.-C.) du duc *Hien,* on supprima la coutume de faire périr des hommes aux funérailles (301).

La deuxième année (383 av. J.-C.), (le duc *Hien*) éleva des remparts à *Li-yang* (302).

p.059 La quatrième année (381 av. J.-C.), au premier mois, au jour *keng-yn,* le duc *Hiao* naquit.

La onzième année (374 av. J.-C.), *Tan,* grand astrologue des *Tcheou,* rendit visite au duc *Hien* et lui dit :

> — Les *Tcheou* ont été autrefois en bonne harmonie avec le royaume de *Ts'in* ; puis ils se sont séparés ; après cinq cents ans de séparation, ils se réuniront de nouveau ; après soixante-dix-sept ans de réunion, celui qui sera roi par la force apparaîtra (303).

La seizième année (369 av. J.-C.), un pêcher porta des fleurs en hiver.

La dix-huitième année (367 av. J.-C.), il plut du métal à *Li-yang* (304).

La vingt et unième année (364 av. J.-C.), (*Ts'in*) combattit contre *Tsin* à *Che-men* (305) ; il coupa soixante mille têtes ; le Fils du Ciel lui donna, pour le féliciter, un vêtement décoré de la hache et du double méandre (306).

La vingt-troisième année (362 av. J.-C.), (*Ts'in*) p.060 combattit contre *Wei* et *Tsin* à *Chao-leang* (307) ; il fit prisonnier leur général *Kong-suen Tso.*

La vingt-quatrième année (308), le *duc Hien* mourut (362 av. *J.*-C.). Son fils, le duc *Hiao,* prit le pouvoir. Il avait alors vingt et un ans.

La première année (361 av. J.-C.) du duc *Hiao,* il y avait à l'est du Fleuve et des montagnes six puissants États, à savoir (le roi) *Wei,* de *Ts'i,* (le roi) *Siuen,* de *Tch'ou,* (le roi) *Hoei,* de *Wei* (309), (le duc) *Tao,* de *Yen,* (le marquis) *Ngai,* de *Han,* le marquis *Tch'eng,* de *Tchao* (310). Dans tout le pays compris entre les rivières *Hoai* et *Se* p.061 se

trouvaient une dizaine de petits États (311). *Tch'ou* et *Wei* (312) étaient limitrophes de *Ts'in* : *Wei* avait construit une grande muraille qui, partant de *Tcheng* et longeant le *Lo,* se dirigeait vers le nord ; il possédait la commanderie de *Chang* ; *Tch'ou* s'étendait à partir de *Han-tchong* (313) ; au p.062 sud il possédait *Pa* et *K'ien-tchong.* La maison des *Tcheou* s'était affaiblie ; les seigneurs luttaient entre eux par la violence et se dépouillaient mutuellement. *Ts'in* se tenait à l'écart dans la province de *Yong,* et ne prenait point part aux réunions des seigneurs du royaume du milieu ; on le traitait comme les *I* et les *Ti* (314). Alors le duc *Hiao* se montra bienfaisant ; il soutint les orphelins et les solitaires ; il appela à lui les hommes de guerre ; les mérites éclatants furent récompensé ; il promulgua dans son royaume une ordonnance en ces termes :

> « Autrefois, mon (ancêtre, le) duc *Mou*, partant des régions de *K'i* (315) et de *Yong* (316), pratiqua la vertu et fit la guerre ; à l'est, il apaisa les troubles de *Tsin*, et du Fleuve il fit sa frontière ; à l'ouest, il domina sur les *Jong* et les *Ti* et s'agrandit de mille *li* de territoire ; le Fils du Ciel lui conféra le titre de Chef ; les seigneurs lui adressèrent tous leurs félicitations ; il avait ouvert la voie à ses descendants et avait été fort glorieux. Cependant mes prédécesseurs, les ducs *Li, Tsao, Kien* et *Tch'ou-tse* ne furent pas paisibles ; le royaume fut à l'intérieur en proie à la désolation ; on n'eut point le loisir de s'occuper de la politique extérieure ; les trois *Tsin* attaquèrent et prirent le territoire de *Ho-si* (317) qui avait appartenu à nos p.063 anciens princes ; les seigneurs méprisèrent *Ts'in* ; il ne peut être de pire honte. Quand le duc *Hien* prit le pouvoir, il rétablit le calme sur la frontière ; il transféra le siège du gouvernement à *Li-yang* (318) ; il voulu même combattre dans l'est, recouvrer l'ancien territoire du duc *Mou*, remettre en honneur le gouvernement et les ordonnances du duc *Mou*. Moi, solitaire je songe aux desseins du prince mon prédécesseur et mon cœur en est sans cesse

dévoré de chagrin ; s'il se trouve parmi mes hôtes ou mes sujets quelqu'un qui soit capable de proposer un plan pour rendre *Ts'in* puissant, je m'empresserai de lui donner de hautes fonctions et de lui conférer un territoire.

Puis (le duc *Hiao*) fit sortir ses soldats qui, à l'est assiégèrent la ville de *Chàn* (319) et, à l'ouest mirent à mort le roi de *Hoan* (320), chez les *Jong*. *Wei-yang* (321), apprenant que cette (322) ordonnance avait été promulguée, se rendit à l'ouest dans le pays de *Ts'in* ; par l'entremise de *King Kien,* il demanda une entrevue au duc *Hiao.*

La deuxième année (360 av. J.-C.), le Fils du Ciel envoya (au duc Hiao) de la viande des sacrifices (323).

p.064 # La troisième année (359 av. J.-C.), *Wei Yang* donna au duc *Hiao* le conseil de modifier les lois et de réformer les châtiments, à l'intérieur d'encourager le labourage et les semailles, à l'extérieur d'exciter par des récompenses et des punitions ceux qui sont prêts à perdre la vie en combattant. Le duc *Hiao* approuva ces avis, mais *Kan Long, Tou Tche* et d'autres s'y opposèrent ; ils se coalisèrent (324) pour lutter contre (*Wei Yang*) ; en définitive cependant on mit en pratique les moyens proposés par ce dernier ; le peuple en souffrit (d'abord), mais au bout de trois ans il y trouva son avantage. Alors (*Wei*) *Yang* fut nommé *tso chou tchang* (325) ; ces choses sont racontées dans le chapitre consacré au prince de *Chang* (326).

La septième année (355 av. J.-C.), (le duc *Hiao*) eut une entrevue avec le roi *Hoei,* de *Wei,* à *Tou-p'ing* (327).

La huitième année (354 av. J.-C.), (le duc *Hiao*) combattit contre *Wei* à *Yuen-li* (328) et remporta l'avantage.

La dixième année (352 av. J.-C.), *Wei Yang,* qui avait p.065 le titre de la *leang tsao,* dirigea les troupes au siège de *Ngan-i* (329), ville de *Wei,* et la fit se rendre.

La douzième année (350 av. J.-C.), (le duc *Hiao*) construisit *Hien-yang* (330) et bâtit les piliers *Ki* (331) ; la capitale de *Ts'in* y fut transférée ; on rassembla tous les petits bourgs et villages en de

grandes préfectures ; à la tête de chaque préfecture on mit un préfet (332) ; il y eut quarante et une p.066 préfectures (333). Pour faire des champs, on éventra les chemins perpendiculaires et transversaux (334). A l'est, le territoire dépassa la rivière *Lo* (335).

La quatorzième année (348 av. J.-C.), on établit pour la première fois des taxes (336).

La dix-neuvième année (343 av. J.-C.), le Fils du Ciel conféra (au duc *Hiao*) le titre d'hégémon (337).

p.067 La vingtième année (342 av. J.-C.), les seigneurs adressèrent tous leurs félicitations à *Ts'in* ; (le duc *Hiao*) chargea le prince *Chao-koan* d'aller à la tête des troupes réunir les seigneurs à *Fong-tche* (338) et rendre hommage au Fils du Ciel.

La vingt et unième année (341 av. J.-C.), *Ts'i* battit *Wei* à *Ma-ling* (339),

La vingt-deuxième année (340 av. J.-C.), *Wei Yang* attaqua *Wei* (340), et fit prisonnier *Ang,* membre de la famille souveraine de *Wei.* (*Wei*) *Yang* fut nommé *lie heou* ; son titre fut « le prince de *Chang* (341) ».

La vingt-quatrième année (338 av. J.-C.), (*Ts'in*) combattit contre *Tsin* à *Yen-men* (342) et fit prisonnier son général *Wei Ts'o.* — Le duc *Hiao* mourut. Son fils, le prince p.068 *Hoei-wen*, prit le pouvoir. — Cette même année, *Wei Yang* fut mis à mort ; (auparavant), lorsque (*Wei*) *Yang* venait d'instituer un code pénal pour le pays de *Ts'in* ses lois n'étaient pas observées ; l'héritier présomptif en enfreignit les défenses. (*Wei*) *Yang* dit :

> — Si les lois ne sont pas observées, c'est que l'exemple vient de ceux qui sont élevés en dignité et apparentés au prince ; si Votre Altesse désire réellement mettre les lois en vigueur, qu'elle commence par les appliquer à l'héritier présomptif.

Comme l'héritier présomptif ne pouvait subir la peine de la marque, on infligea ce châtiment à son précepteur ; alors les lois furent universellement observées et le peuple de *Ts'in* fut bien gouverné. Mais quand le duc *Hiao* fut mort et que l'héritier présomptif eut pris le pouvoir, comme plusieurs membres de la famille princière haïssaient (*Wei*) *Yang*, celui-ci s'enfuit ; c'est pourquoi il fut déclaré coupable et finit par être écartelé entre des chars afin de servir d'exemple dans tout le royaume de *Ts'in*.

La première année (337 av. J.-C.) du prince *Hoei-wen*, des gens de *Tch'ou*, de *Han*, de *Tchao* et de *Chou* vinrent rendre hommage (à *Ts'in*).

La deuxième année (336 av. J.-C.), le Fils du Ciel envoya ses félicitations (à *Ts'in*).

La troisième année (335 av. J.-C.), le roi prit le bonnet viril.

La quatrième année (334 av. J.-C.), le Fils du Ciel envoya (à *Ts'in*) de la viande des sacrifices des rois *Wen* et *Ou*. (Les princes de) *Ts'i* et *Wei* prirent le titre de rois.

La cinquième année (333 av. J.-C.), *Si-cheou* (343), originaire de *Yn-tsin*, devint *ta leang tsao*.

p.069 La sixième année (332 av. J.-C.), *Wei* (nous) offrit (le territoire de) *Yn-tsin* (344) ; on changea le nom de *Yn-tsin* en celui de *Ning-tsin*.

La septième année (331 av. J.-C.), le prince *Ang* combattit contre *Wei* ; il fit prisonnier son général *Long Kia* et décapita quatre-vingt mille hommes.

La huitième année (330 av. J.-C.), *Wei* (nous) offrit le territoire de *Ho-si*.

La neuvième année (329 av. J.-C.), (*Ts'in*) franchit le Fleuve et s'empara de *Fen-yn* (345) et de *P'i-che* (346) ; il eut une entrevue avec le roi de *Wei*, à *Yng* (347). Il assiégea (la ville de) *Tsiao* (348) et la prit.

La dixième année (328 av. J.-C,), *Tchang I* devint conseiller de *Ts'in*. *Wei* (nous) offrit les quinze préfectures de la commanderie de *Chang* (349).

p.070 La onzième année (327 av. J.-C.), (*Ts'in*) institua une préfecture à *I-k'iu* (350) ; il rendit à *Wei* (les villes de) *Tsiao* (351) et *K'iu-ou* (352) ; le prince de *I-k'iu* se reconnut sujet. On changea le nom de *Chao-leang* (353) en celui de *Hia-yang.*

La douzième année (326 av. J.-C.), on fit pour la première fois le sacrifice *la* (354).

La treizième année (325 av. J.-C.), au quatrième mois, au jour *ou-ou*, le prince de *Wei* prit le titre de roi ; (celui de) *Han* prit aussi le titre de roi. (*Ts'in*) chargea *Tchang I* d'attaquer et de prendre *Chàn* (355) ; il en fit sortir les habitants et les envoya dans le pays de *Wei.*

La quatorzième année (324 av. J.-C.), on recommença à compter la première année.

La deuxième année (323 av. J.-C.), *Tchang I* (356) eut une entrevue avec les principaux ministres de *Ts'i* et de *Tch'ou* à *Ye-sang* (357).

p.071 La troisième année (322 av. J.-C.), les héritiers présomptifs de *Han* et de *Wei* vinrent rendre hommage (à *Ts'in*). — *Tchang I* devint conseiller de *Wei.*

La cinquième année (320 av. J.-C.), le roi voyagea et arriva jusqu'au *Pei-ho* (358).

La septième année (318 av. J.-C.), *Yo Tch'e* devint conseiller de *Ts'in.* — *Han, Tchao, Wei, Yen* et *Ts'i* se mirent à la tête des *Hiong-nou* pour attaquer tous ensemble *Ts'in* ; *Ts'in* envoya le *chou-tchang Tsi* (359) leur livrer bataille à *Sieou-yu* (360) ; il fit prisonnier leur général *Chen Tch'a* (361) ; il battit *K'o*, membre de la famille souveraine de *Tchao,* et *Hoan,* héritier présomptif de *Han* ; il coupa quatre-vingt-deux mille têtes.

La huitième année (317 av. J.-C.), *Tchang I* redevint conseiller de *Ts'in*.

p.072 La neuvième année (316 av. J.-C.), *Se-ma Ts'o* (362) attaqua (le pays de) *Chou* (363) et le détruisit. — (*Ts'in*) attaqua et prit (les villes de) *Tchong-tou* et *Si-yang* (364) (du pays) de *Tchao.*

p.073 La dixième année (315 av. J.-C.), *Ts'ang,* héritier présomptif de *Han* vint (à *Ts'in*) comme otage. (*Ts'in*) attaqua et prit (la ville de) *Che-tchang* (du pays) de *Han.* — Il attaqua et battit Ni, général (du pays) de *Tchao.* — Il attaqua et prit vingt-cinq villes (du territoire) de *I-k'iu* (365).

La onzième année (314 av. J.-C.), *Tch'ou-li Tsi* (366) attaqua (la ville de) *Tsiao* (367) (du pays) de *Wei* et la fit se rendre ; il battit *Han* à *Ngan-men* (368) et coupa dix mille têtes ; le général (de *Han*), *Si-cheou* (369), s'enfuit. Le membre de la famille souveraine (de *Ts'in*), *T'ong,* reçut le pays de *Chou* en apanage (370). — Le prince de *Yen* (voulut) abdiquer en faveur de son sujet *Tse-tche* (371).

La douzième année (313 av. J.-C.), le roi (de *Ts'in*) eut une entrevue avec le roi de *Leang* à *Lin-tsin* (372). — Le *chou-tchang Tsi* attaqua (le pays de) *tchao* et fit p.074 prisonnier *Tchoang,* général de *Tchao.* — *Tchang I* devint conseiller de *Tch'ou.*

La treizième année (312 av. J.-C.), le *chou-tchang Tchang* battit *Tch'ou* au nord de (la rivière) *Tan* (373) et fit prisonnier son général *K'iu Kai* : il coupa quatre-vingt mille têtes. Il attaqua encore *Tch'ou* dans le *Han-tchong* (374) et lui prit six cents *li* de territoire. Il établit la commanderie de *Han-tchong. Tch'ou* assiégea *Yong-che* (375). *Ts'in* envoya le *chou-tchang Tsi* (376) secourir *Han* et attaquer à l'est *Ts'i* ; (il envoya) *Tao Man* secourir *Wei* et attaquer *Yen.*

La quatorzième année (311 av. J.-C.), (*Ts'in*) attaqua *Tch'ou* et prit *Chao-ling* (377), (Les princes de) *Tan* et *Li* (378) se reconnurent sujets (du pays) de *Chou*. Le conseiller *Tchoang* (379) tua le marquis de *Chou* et vint faire sa p.075 soumission. — Le roi *Hoei* mourut. Son fils, le roi *Ou*, prit le pouvoir. *Han, Wei, Ts'i, Tch'ou* et *Yue* obéissaient alors docilement (à *Ts'in*).

La première année (310 av. J.-C.) de son règne, le roi *Ou* eut une entrevue avec le roi *Hoei,* de *Wei,* à *Lin-tsin.* il fit périr *Tchoang* (380), conseiller de *Chou. Tchang I* et *Wei Tchang* sortirent tous deux (du

pays de *Ts'in*) du côté de l'Est, et se rendirent dans (l'État de) *Wei.* — (Le roi *Ou*) attaqua *I-k'iu*, *Tan* et *Li* (381).

La seconde année (309 av. J.-C.), on institua la charge de conseiller d'État. *Tch'ou-li Tsi* et *Kan Meou* (382) furent nommés conseillers d'État de gauche et de droite. *Tchang I* mourut dans (le pays de) *Wei.*

La troisième année (308 av. J.-C.), (le roi *Ou*) eut une entrevue avec le roi *Siang* de *Han,* sous les murs de *Lin-tsin.* — *Nan-kong Kie* mourut. — *Tch'ou-li Tsi* devint conseiller de *Han.* — Le roi *Ou* tint ce propos à *Kan Meou* :

> — Je voudrais parcourir sur un char voilé (383) la p.076 région des trois cours d'eau (384) et espionner la maison des *Tcheou* ; je ne regretterais plus alors de mourir.

L'automne de cette année, il envoya *Kan Meou* et le *chou-tchang Fong* attaquer *I-yang* (385).

La quatrième année (307 av. J.-C.), (le roi *Ou*) prit *I-yang* ; il coupa soixante mille têtes. Il traversa le *Ho* et fortifia *Ou-soei* (386). — L'héritier présomptif de *Wei* vint rendre hommage (à *Ts'in*). — Le roi *Ou* était fort et aimait les jeux ; des hommes vigoureux tels que *Jen Pi, Ou Houo, Mong-yue* furent tous élevés à de hautes fonctions ; un jour que le roi soulevait avec *Mong-yue* un trépied, il se brisa les rotules ; le huitième mois, le roi *Ou* mourut. *Mong-yue* fut mis à mort avec toute sa parenté. — Le roi *Ou* avait pris pour femme principale une fille de *Wei,* mais il n'en avait pas eu de fils. Le pouvoir fut donné à son frère cadet, né d'une autre mère que lui ; ce fut le roi *Tchao-siang.* La mère du roi *Tchao-siang* était une femme (du pays) de *Tch'ou* ; son nom de p.077 famille était *Mi* (387) ; son titre était : la reine douairière *Siuen.* Au moment où mourut le roi *Ou*, le roi *Tchao-siang* était en otage dans (le pays de) *Yen* ; les gens de *Yen* le ramenèrent (à *Ts'in*) et il put prendre le pouvoir.

La première année (306 av. J.-C.) du roi *Tchao-siang, Tsi*, prince de *Yen* (388), fut nommé conseiller. *Kan Meou* sortit (de *Ts'in*) et se rendit à *Wei.*

La deuxième année (305 av. J.-C.), une comète apparut. Le *chou-tchang Tchoang* fomenta une rébellion avec les principaux ministres et les princes apanagés ; tous furent mis à mort ; avec la femme du roi *Hoei-wen,* tous périrent de mort violente ; la reine, femme du roi *Tao-ou* sortit (de *Ts'in*) et se réfugia à *Wei* (389).

La troisième année (304 av. J.-C.), le roi prit le bonnet viril. — Il eut une entrevue avec le roi de *Tch'ou* à *Hoang-ki* (390) ; il donna *Chang-yong* (391) à *Tch'ou.*

p.078 La quatrième année (303 av. J.-C.), il s'empara de *P'ou-fan* (392). Une comète apparut.

La cinquième année (302 av. J.-C.), le roi de *Wei* vint rendre hommage (à *Ts'in*) à *Yng-t'ing.* (*Ts'in*) rendit *P'ou-fan* à *Wei.*

La sixième année (301 av. J.-C.), le marquis de *Chou*, *Hoei* (393), se révolta. *Se-ma Ts'o* pacifia (le pays de) *Chou.* Le *chou-tchang Hoan* attaqua *Tch'ou* et coupa vingt mille têtes. Le prince de *King-yang* (394) fut envoyé comme otage dans (le pays de) *Ts'i*. — Il y eut une éclipse de soleil ; en plein jour il fit sombre.

p.079 La septième année (300 av. J.-C.), (*Ts'in*) prit *Sin-tch'eng* (395). *Tch'ou-li-tse* (396) mourut.

La huitième année (299 av. J.-C.), (*Ts'in*) envoya le général *Mi Jong* (397) attaquer *Tch'ou* ; il s'empara de *Sin-che* (398). — *Ts'i* envoya *Tchang-tse, Wei* envoya *Kong-suen Hi, Han* envoya *Pao Yuen* qui tous ensemble attaquèrent *Tch'ou* à *Fang-tch'eng* (399) et firent prisonnier *T'ang Mei* (400). — *Tchao* détruisit (l'État de) *Tchong-chan* ; le prince de cet État (401) s'enfuit et, en définitive, mourut dans le p.080 pays de *Ts'i.* — *King,* de la famille princière de *Wei*, et *Tchang,* de la famille princière de *Han,* devinrent seigneurs (402).

La neuvième année (298 av. J.-C.), *Sie Wen,* prince de *Mong-tch'ang* (403), vint pour être conseiller (du roi) de *Ts'in.* — *Hoan* attaqua *Tch'ou* et lui prit huit villes ; il tua son général, *King K'iue.*

La dixième année (297 av. J.-C.), le roi *Hoai,* de *Tch'ou*, vint rendre hommage à *Ts'in* ; *Ts'in* le retint (404). — *Sie Wen* donna sa démission à cause de *Kin Cheou* (405). *Leou Hoan* devint conseiller d'État.

La onzième année (296 av. J.-C.), les cinq (406) États de *Ts'i, Han, Wei, Tchao, Song* et *Tchong-chan,* s'unirent pour attaquer *Ts'in* ; ils arrivèrent jusqu'à *Yen-che* (407), puis p.081 ils s'en retournèrent. *Ts'in* donna à *Han* et à *Wei* (les territoires de) *Ho-pei* et *Fong-ling* (408), afin d'avoir la paix. — Une comète apparut. — Le roi *Hoai,* de *Tch'ou*, s'enfuit et se rendit à *Tchao* ; *Tchao* ne le reçut pas ; il revint à *Ts'in* où il mourut ; on renvoya son corps (à *Tch'ou*) pour qu'il y fût enterré (409).

La douzième année (295 av. J.-C.), *Leou Hoan* donna sa démission. Le marquis de *Jang, Wei Jan* (410), devint conseiller. — (*Ts'in*) donna à *Tch'ou* cinquante mille *che* (411) de grain.

La treizième année (294 av. J.-C.), *Hiang Cheou* battit *Han* et lui prit *Ou-che* (412). — Le *tso-keng* (413) *Po K'i* attaqua p.082 *Sin-tch'eng* (414). — Le *ou-ta-fou* (415) *Li* sortit (du pays de *Ts'in*) et s'enfuit à *Wei.* — *Jen Pi* devint administrateur (416) du *Han-tchong.*

La quatorzième année (293 av. J.-C.), le *tso-keng Po K'i* attaqua *Han* et *Wei* à *I-k'iue* (417) ; il coupa deux cent quarante mille têtes et fit prisonnier *Kong-suen Hi* ; il prit cinq villes.

La quinzième année (292 av. J.-C.), le *ta-leang-tsao Po K'i* attaqua *Wei* et prit (la ville de) *Yuen* (418) ; cette ville fut rendue (à *Wei*). — (*Ts'in*) attaqua *Tch'ou* et prit (la ville de) *Yuan* (419).

La seizième année (291 av. J.-C.) le *tso-keng Ts'o* prit *Tche* et *Teng* (420). — (*Wei*) *Jan* donna sa démission. On donna en apanage *Yuan* au prince *Che, Teng* au prince *Li,* et *T'ao* à *Wei Jan* ; (tous trois) devinrent des seigneurs (421).

p.083 La dix-septième année (290 av. J.-C.), le prince de *Tch'eng-yang* (422) entra (dans le pays de *Ts'in*) pour rendre hommage ; puis le prince des *Tcheou* orientaux (423) vint rendre hommage. — *Ts'in* donna

le nom de *Yuen* à *P'ou-fan* et *P'i-che* (424). — Le roi se rendit à *I-yang* (425).

La dix-huitième année (289 av. J.-C.), *Ts'o* attaqua *Yuen* et *Ho-yong* (426) ; il coupa les ponts et prit (ces villes).

p.084 La dix-neuvième année (289 av. J.-C.), le roi prit le titre d'empereur d'Occident ; (le roi de) *Ts'i* se proclama empereur d'Orient ; puis ils renoncèrent tous deux à ces titres. — *Lu Li* vint de lui-même faire sa soumission (427).

Ts'i détruisit *Song* (428) ; le roi de *Song* s'établit dans (le pays de) *W'ei* et mourut à *Wen* (429). — *Jen Pi* mourut.

La vingtième année (287 av. J.-C.), le roi alla dans le *Han-tchong* ; puis il alla dans la commanderie de *Chang* et dans le *Pei-ho.*

La vingt et unième année (286 av. J.-C.), *Ts'o* attaqua le territoire de *Ho-nei* (430) qui appartenait à *Wei* ; *Wei* offrit *Ngan-i* (431) ; *Ts'in* en fit sortir les habitants ; il invita les gens du *Ho-tong* à s'y transporter ; en conférant des titres de la hiérarchie et en amnistiant des criminels, il y transféra une population. — Le prince de *King-yang* (432) reçut (la ville de) *Yuan* (433) en apanage.

La vingt-deuxième année (285 av. J.-C.), *Mong Ou* (434) p.085 attaqua *Ts'i*. — Du *Ho-tong*, on fit neuf préfectures. — (Le roi *Tchao-siang*) eut une entrevue avec le roi de *Tch'ou* à *Yuan* ; il eut une entrevue avec le roi de *Tchao* à *Tchong-yang* (435).

La vingt-troisième année (284 av. J.-C.), le commandant *Se Li* (436) s'unit aux trois *Tsin* et à *Yen* pour attaquer *Ts'i* ; ils le défirent à l'ouest de la rivière *Tsi*. Le roi eut une entrevue avec le roi de *Wei* à *I-yang* (437) ; il eut une entrevue avec le roi de *Han* à *Sin-tch'eng* (438).

La vingt-quatrième année (283 av. J.-C.), (le roi *Tchao-siang*) eut une entrevue avec le roi de *Tch'ou* à *Yen* (439) ; il eut encore une entrevue à *Jang* (440). — *Ts'in* prit à *Wei* (la ville de) *Ngan-tch'eng* (441) ; il arriva devant *Ta-leang* que secoururent *Yen* et *Tchao*

et l'armée de *Ts'in* se retira. — *Wei Jan* donna sa démission de conseiller.

La vingt-cinquième année (282 av. J.-C.), (*Ts'in*) enleva à *Tchao* deux villes. — (Le roi *Tchao-siang*) eut une entrevue avec le roi de *Han* à *Sin-tcheng* et une entrevue avec le roi de *Wei* à *Sin-ming-i.*

La vingt-sixième année (281 av. J.-C.), on pardonna p.086 à des condamnés pour les transporter (442). — Le marquis de *Jang,* (*Wei*) *Jan,* redevint conseiller.

La vingt-septième année (280 av. J.-C.), *Ts'o* attaqua *Tch'ou.* — On pardonna à des condamnés pour les transporter à *Nan-yang* (443). *Po K'i* (444) attaqua *Tchao* ; il prit la ville de *Koang-lang* (445) (dans le territoire) de *Tai.* — Puis (*Ts'in*) chargea *Se-ma Ts'o* de partir du *Long-si* (446) pour aller attaquer le *Kien-tchong* (territoire) de *Tch'ou* (en commençant ainsi l'attaque) par le pays de *Chou* (447) ; il prit ce territoire.

La vingt-huitième année (279 av. J.-C.), le *ta-leang tsao Po K'i* attaqua, *Tch'ou* et prit *Yen* et *Teng* (448) ; on pardonna à des condamnés pour les y transporter.

La vingt-neuvième année (278 av. J.-C.), le p.087 *ta-leang-tsao Po K'i* attaqua *Tch'ou* ; il prit *Yng* (449) et y établit la commanderie de *Nan.* Le roi de *Tch'ou* s'enfuit (450). — Le prince des *Tcheou* vint (à la cour de *Ts'in*). — Le roi eut une entrevue avec le roi de *Tch'ou* à *Siang-ling* (451). *Po K'i* fut nommé prince de *Ou-ngan* (452).

La trentième année (277 av. J.-C.), l'administrateur (du pays) de *Chou*, *Jo* (453), attaqua et prit la commanderie de *Ou* (454) et le *Kiang-nan* dont il fit la commanderie de *K'ien-tchong.*

La trente et unième année (276 av. J.-C.), *Po Ki* attaqua *Wei* et lui enleva deux villes. Les gens de Tchou se révoltèrent contre nous dans le *Kiang-nan.*

La trente-deuxième année (275 av. J.-C.), le conseiller, marquis de *Jang* (455), attaqua *Wei* ; il arriva à *Ta-leang* (456) et défit *Pao Yuen* ; il

coupa quarante mille têtes. (*Pao*) *Yuen* s'enfuit. *Wei* offrit trois préfectures en demandant la paix.

La trente-troisième année (274 av. J.-C.), le haut p.088 dignitaire au titre étranger, *Hou Chang*, attaqua *Kiuen* (457), *Ts'ai-yang,* et *tch'ang-ché* (458), *villes* de *Wei,* et les prit. Il combattit contre *Mang Mao* à *Hoa-yang* (459) et le défit ; il coupa cent cinquante mille têtes. *Wei* offrit *Nan-yang* (460) afin d'avoir la paix.

La trente-quatrième année (273 av. J.-C.), *Ts'in* donna à *Wei,* pour qu'il en fit une commanderie, le territoire de *Chang-yong,* qui appartenait à *Han* ; il y envoya demeurer les gens du *Nan-yang* qui avaient refusé d'être sujets (461).

p.089 La trente-cinquième année (272 av. J.-C.), (*Ts'in*) aida *Han, Wei* et *Tch'ou* à attaquer *Yen* ; il établit pour la première fois la commanderie de *Nan-yang* (462).

La trente-sixième année (271 av. J.-C.), le haut dignitaire à titre étranger, *Tsao* (463), attaqua *Ts'i* et lui enleva *Kang* et *Cheou* (464) ; on donna (ces places) au marquis de *Jang*.

La trente-huitième année (269 av. J.-C.), le *tchong-keng Hou Chang* attaqua *Yen-yu* (465), ville de *Tchao,* mais ne put la prendre.

La quarantième année (267 av. J.-C.), l'héritier p.090 présomptif *Tao* (466) mourut dans (le pays de) *Wei* ; on renvoya son corps pour qu'il fût enterré à *Tche-yang* (467).

La quarante et unième année (266 av. J.-C.), en été, (*Ts'in*) attaqua *Wei* et lui prit *Hing-k'ieou* et *Hoai* (468).

La quarante-deuxième année (265 av. J.-C.), le prince de *Ngan-kouo* fut nommé héritier présomptif. Le dixième mois, la reine douairière *Siuen* mourut ; elle fut enterrée sur la montagne *Li* (469), à *Tche-yang.* — Le neuvième mois, le marquis de *Jang* sortit (de la capitale) pour aller à *T'ao* (470).

La quarante-troisième année (264 av. J.-C.), *Po K'i*, prince de *Ou-ngan,* attaqua *Han,* prit neuf villes et coupa cinquante mille têtes.

La quarante-quatrième année (263 av. J.-C.), (*Ts'in*) attaqua la commanderie de *Nan* (471), qui appartenait à *Han,* et s'en empara.

p.091 La quarante-cinquième année (262 av. J.-C.), le *ou-ta-fou Pen* attaqua *Han* et lui prit dix villes. — Le prince de *Ché yang, Li,* sortit (de la capitale) pour aller dans ses terres ; il mourut avant d'y être arrivé.

La quarante-septième année (260 av. J.-C.), *Ts'in* attaqua le *Chang-tang* (472), (territoire) de *Han* ; le *Chang-tang* se livra à *Tchao. Ts'in* prit ce prétexte pour attaquer *Tchao. Tchao* envoya des soldats pour combattre *Ts'in* ; (les deux armées) se tinrent en échec. *Ts'in* chargea *Po K'i*, prince de *Ou-ngan,* de la direction des opérations militaires ; (*Po K'i*) défit complètement *Tchao* à *Tch'ang-p'ing* (473) ; plus de quatre cent mille hommes furent tous mis à mort (474).

La quarante-huitième année (259 av. J.-C.), au dixième mois, *Han* offrit (à *Ts'in*) la ville de *Yuen-yong* (475). Les troupes de *Ts'in* furent divisées en trois armées. Le prince de *Ou-ngan* revint et *Wang K'i* prit le commandement ; il attaqua *Ou-ngan* et *P'i-lao* (476), villes de *Tchao,* p.092 et les prit (477). *Se-ma Keng* pacifia au nord le *T'ai-yuen* (478). (*Ts'in*) posséda tout le (territoire de) *Chang-tang* (qui avait appartenu) à *Han.* Au mois initial, les soldats furent licenciés ; puis on les renvoya garder le *Chang-tang.*

Le dixième mois qui suivit (479), le *ou-ta-fou Ling* (480) attaqua *Han-tan* (481), (ville) de *Tchao*.

La quarante-neuvième année (258 av. J.-C.), au mois initial, on envoya de nouvelles troupes au secours de *Ling. Ling* ne dirigeait pas bien la guerre ; il fut dégradé et *Wang K'i* le remplaça dans le commandement. — p.093 Le dixième mois qui suivit (482), le général *Tchang T'ang* attaqua *Wei.* Parce que *Ts'ai Wei* avait abandonné son poste et n'avait pas exercé la garde qui lui avait été confiée, il fut rappelé et mis à mort.

La cinquantième année (257 av. J.-C.), au dixième mois, *Po K'i*, prince de *Ou-ngan,* fut condamné (483) ; il rentra dans les rangs des simples particuliers (484) et fut déporté à *Yn-mi* (485). — *Tchan T'ang*

attaqua *Tcheng* (486) et prit (cette ville). — Le douzième mois, on envoya des troupes de renfort pour camper auprès de la ville de *Fen* (487). — *Po K'i,* prince de *Ou-ngan,* fut condamné et mourut. — (*Wang*) *K'i* attaqua *Han-tan,* mais ne put la prendre et se retira. Il revint s'enfuir dans le camp de *Fen.* — Plus de deux mois après, (*Ts'in*) attaqua l'armée de *Tsin* et coupa six mille têtes : vingt mille fuyards de *Tsin* tombèrent dans le Fleuve et s'y noyèrent. — (*Ts'in*) attaqua la ville de *Fen,* et, partant de *T'ang* (488), il s'empara de *Ning-sin-tchong* (489) ; *Ning-sin-tchong* p.094 prit alors le nom de *Ngan-yang.* — Pour la première fois on fit un pont sur le Fleuve (490).

La cinquante et unième année (256 av. J.-C.), le général *Kieou* attaqua (l'État de) *Han* ; il prit *Fou-chou,* (près de) *Yang-tch'eng* (491), et coupa quarante mille têtes. — Il attaqua *Tchao,* lui prit plus de vingt préfectures et tua ou fit prisonniers quatre-vingt-dix mille hommes. — Le prince des *Tcheou* occidentaux se déclara contre *Ts'in* et fit avec les seigneurs une ligue du nord au sud ; à la tête des troupes d'élite de tout l'empire ils sortirent par *I-k'iue* pour attaquer *Ts'in* et faire qu'il ne pût avoir de communications avec *Yang-tch'eng* (492) ; alors *Ts'in* envoya le général *Kieou* attaquer (le prince des) *Tcheou* occidentaux ; celui-ci s'enfuit et vint faire spontanément sa soumission : il s'avoua coupable en se prosternant la tête contre terre ; il offrit toutes ses villes qui étaient au nombre de trente-six et comptaient trente mille habitants. Le roi de *Ts'in* accepta ce qu'il offrait et renvoya le prince à *Tcheou.*

La cinquante-deuxième année (255 av. J.-C.), le peuple des *Tcheou* s'enfuit dans l'Est ; les ustensiles précieux des *Tcheou* et leurs neuf trépieds (493) entrèrent en la possession des *Ts'in*. Ce fut alors que, pour la première fois, les *Tcheou* furent détruits.

p.095 La cinquante-troisième année (254 av. J.-C.), l'empire tout entier vint se déclarer soumis ; *Wei* ayant tardé à le faire, *Ts'in* envoya *Kieou* attaquer *Wei* et lui prit *Ou-tch'eng* (494). Le roi de *Han* vint à la cour pour rendre hommage (495). — *Wei* soumit son royaume aux ordres (de *Ts'in*).

La cinquante-quatrième année (253 av. J.-C.), le roi fit en personne à *Yong* (496) le sacrifice *kiao* à l'Empereur d'en haut.

La cinquante-sixième année (251 av. J.-C.), en automne, le roi *Tchao-siang* mourut. Son fils, le roi *Hiao-wen* (497), prit le pouvoir. Il honora la *pa-tse T'ang* (498) du titre p.096 de reine douairière *T'ang* et réunit sa sépulture à celle du roi son prédécesseur. (Le prince de) *Han* (499), portant l'étoffe et la ceinture de deuil, vint présenter ses condoléances et offrir les sacrifices funéraires ; les autres seigneurs envoyèrent tous des généraux ou des conseillers présenter leurs condoléances et offrir les sacrifices funéraires ; on annonça publiquement le deuil.

La première année de son règne (250 av. J.-C.), le roi *Hiao-wen* pardonna aux condamnés, honora les sujets qui s'étaient illustrés sous le roi son prédécesseur, donna des grades et des dignités à ses parents, diminua ses parcs et ses jardins. Le roi *Hiao-wen* quitta le deuil le dixième mois, au jour *ki-hai* ; trois jours après avoir pris le pouvoir, au jour *sin-tch'eou,* il mourut, Son fils, le roi *Tchoang-siang* (500), prit le pouvoir,

La première année de son règne (250 av. J.-C.) (501), le roi *Tchoang-siang* proclama une amnistie générale des condamnés ; il honora les sujets qui avaient bien mérité sous les rois précédents ; il se montra vertueux, éleva en dignité ses proches parents et répandit ses bienfaits sur p.097 le peuple. — Le prince des *Tcheou* orientaux fit avec les seigneurs un complot contre *Ts'in. Ts'in* chargea son conseiller *Lu Pou-wei* de le mettre à mort et d'annexer tout son royaume ; *Ts'in* ne mit pas fin aux sacrifices des *Tcheou,* mais il donna le territoire de *Yang jen* (502) au prince *Tcheou,* afin qu'il s'y acquittât de ses sacrifices. — (*Ts'in*) envoya *Mong Ngao* attaquer *Han* ; *Han* livra *Tch'eng-kao* (503) et *Kong* (504) et proposa que la frontière arrivât jusqu'à *Ta-leang.* (*Ts'in*) établit pour la première fois la commanderie de *San-tch'oan* (505).

La deuxième année (249 av. J.-C.), (*Ts'in*) envoya *Mong Ngao* attaquer *Tchao* ; il pacifia le *T'ai-yuen.*

La troisième année (248 av. J.-C.), *Mong Ngao* attaqua *Kao-tou* (506) et *Ki* (507), villes de *Wei* et les prit. Il attaqua p.098 *Yu-ts'e, Sin-tch'eng* et *Lang-mong* (508), villes de *Tchao,* et s'empara de trente-sept villes. — Le quatrième mois, il y eut une éclipse de soleil.

La quatrième année (247 av. J.-C.), *Wang K'i* attaqua le *Chang-tang.* On établit pour la première fois la commanderie de *T'ai-yuen.* — *Ou Ki*, général de *Wei,* se mit à la tête des soldats des cinq royaumes pour attaquer *Ts'in* ; *Ts'in* fut rejeté dans le territoire de *Ho-wai* (509) ; *Mong Ngao* étant battu, lâcha pied et se retira.

Le cinquième mois, au jour *ping-ou,* le roi *Tchoang-siang* mourut. Son fils, *Tcheng,* prit le pouvoir ; ce fut *Ts'in Che-hoang-ti.*

Le roi de *Ts'in, Tcheng,* vingt-six ans après avoir pris le pouvoir, réunit pour la première fois entre ses mains tout l'empire, et en fit trente-six commanderies ; il prit le titre de « Premier souverain-empereur ». *Che-hoang-ti* mourut à l'âge de cinquante et un ans. Son fils, *Hou-hai,* prit le pouvoir ; ce fut *Eul-che-hoang-ti.* La troisième année de son règne, les seigneurs se levèrent tous en masse contre *Ts'in. Tchao Kao* tua *Eul-che.* On donna le pouvoir au prince *Yng* qui n'exerça le pouvoir que pendant un peu plus d'un mois, jusqu'au moment où les seigneurs le mirent à mort et détruisirent ainsi p.099 les *Ts'in*. Ces choses sont racontées dans les Annales principales de *Che-hoang* (510).

Le duc grand astrologue dit : L'ancêtre des *Ts'in* avait pour nom de clan *Yng* ; ses descendants eurent des apanages distincts, et prirent les noms de leurs royaumes pour noms de famille ; il y eut les familles *Siu*, *T'an, Kiu, Tchong-li* (511), *Yun-yen, T'ou-k'ieou, Tsiang-leang, Hoang, Kiang, Sieou-yu, Po-ming, Fei-lien* et *Ts'in* ; cependant les *Ts'in*, à cause que leur ancêtre *Tsao-fou* avait reçu en fief la ville de *Tchao,* devinrent la famille *Tchao*.

@

CHAPITRE VI

SIXIÈMES ANNALES PRINCIPALES
T'SIN CHE-HOANG

@

p.100 *Ts'in Che-hoang-ti* était le fils du roi *Tchoang-siang*. Lorsque le roi *Tchoang-siang* était un prince envoyé en otage dans (le pays de) *Tchao*, il vit la concubine de *Lu Pou-wei* (101) ; elle lui plut et il l'épousa ; elle enfanta *Che-hoang*.

La quarante-huitième année (259 av. J.-C.) du roi *Tchao*, de *Ts'in*, le premier mois, (*Che-hoang*) naquit à *Han-tan* ; or, à sa naissance, son nom personnel fut *Tcheng* et son nom de famille *Tchao* (102). Quand il fut âgé de treize ans (247 av. J.-C.), le roi *Tchoan-siang* p.101 mourut. *Tcheng* lui succéda et devint roi de *Ts'in*. En ce temps, le territoire de *Ts'in* comprenait déjà (les pays de) *Pa* (103) et *Chou* (104), *Han-tchong* (105), *Yue* (106), *Yuan* (107) ; il possédait *Yng* (108) où on avait établi la commanderie de *Nan* ; au nord, il gardait la commanderie de *Chang* et ce qui se trouvait à l'Est, possédant (ainsi) les commanderies de *Ho-tong*, *T'ai-yuen* et *Chang-tang* ; à l'Est, il s'étendait jusqu'à *Yong-yang* (109) ; il avait détruit les deux *Tcheou* et il avait établi la commanderie de *San-tch'oan* (110). *Lu Pou-wei* était conseiller ; il avait une dotation de dix mille foyers et son titre était « marquis de *Wen-sin* » ; il appelait à lui et attirait les hôtes et les aventuriers, car il voulait par leur moyen subjuguer tout l'empire. p.102 *Li Se* était son client (111). *Mong Ngao, Wang K'i* et le gouverneur (112) de *Piao* étaient à la tête des armées. Le roi était jeune ; au début donc de son règne, il confia les affaires de l'État à ses hauts fonctionnaires. *Tsin-yang* (113) se révolta.

La première année (246 av. J.-C.), le général *Mong Ngao* attaqua et soumit cette ville.

La deuxième année (245 av. J.-C.), le duc de *Piao,* à la tête de ses troupes, attaqua *Kiuen* (114) et coupa trente mille têtes.

La troisième année (244 av. J.-C.), *Mong-Ngao* attaqua (le pays de) *Han,* et lui prit treize places (115). — *Wang K'i* mourut. — Le dixième mois, le général *Mong Ngao* attaqua *Tch'ang* et *Yeou-koei* (116), (villes) de *Wei.* — p.103 La (mauvaise) récolte (produisit) une grande famine. La quatrième année (243 av. J.-C.), *Tch'ang* et *Yeou-koei* furent prises. Le troisième mois, l'armée fut licenciée. — Le prince (de la maison) de *Ts'in* qui avait été envoyé en otage revint (du pays) de *Tchao* ; l'héritier présomptif (117) de *Tchao* sortit (de *Ts'in*) pour retourner dans son pays. — Le dixième mois, au jour *keng yn*, des sauterelles vinrent de l'Est ; elles couvraient le ciel ; il y eut une épidémie dans l'empire. — Tous ceux du peuple qui apportèrent mille *che* de grains furent gratifiés d'un degré dans la hiérarchie (118).

La cinquième année (242 av. J.-C.), le général (*Mong*) p.104 *Ngao* attaqua *Wei* ; il soumit les villes de *Soan-tsao* (119), *Yen* (120), *Hiu* (121), *Tch'ang-p'ing* (122), *Yong-k'ieou* (123) et *Chan-yang* (124) ; il les prit toutes ; il s'empara de vingt places. On établit pour la première fois la commanderie de *Tong.* — En hiver il tonna.

La sixième année (241 av. J.-C.), (les États de) *Han, Wei, Tchao, Wei* et *Tch'ou* se réunirent pour attaquer *Ts'in* ; ils prirent *Cheou-ling* (125). *Ts'in* fit sortir des soldats. Les troupes des cinq royaumes se débandèrent. — (*Ts'in*) p.105 s'empara (du pays) de *Wei* (126) et opprima la commanderie de *Tong.* Le prince de ce pays, *Kio*, à la tête des siens, transporta sa résidence à *Ye-wang* ; il en barra les montagnes afin de protéger le *Ho-nei,* territoire de *Wei.*

La septième année (240 av. J.-C.), une comète sortit d'abord du côté de l'Est ; elle apparut au Nord ; le cinquième mois, elle fut visible dans l'Ouest. — Le général (*Mong*) *Ngao* mourut. — Comme (127) (ce général) était en train d'attaquer (les places de) *Long, Kou* et *K'ing-tou* (128), (*Ts'in*) ramena ses soldats et attaqua (la ville de) *Ki* (129). —

p.106 Une comète parut de nouveau du côté de l'Ouest ; au bout de seize jours, la reine douairière *Hia* (130) mourut.

La huitième année (239 av. J.-C.), *Tch'eng-kiao,* prince de *Tch'ang-ngan* et frère cadet du roi, attaqua (l'État de) *Tchao* à la tête d'une armée ; il se révolta et mourut à *T'oen-lieou* (131). Les officiers de son armée moururent tous décapités ; on transporta la population de ce lieu à *Lin-t'ao* (132). Le général était mort dans ses retranchements ; ceux qui avaient péri à *T'oen-lieou,* à *P'ou* et à *Kao* (133), étant des rebelles, on exposa publiquement leurs cadavres (134). — Les poissons du Fleuve remontèrent en grand p.107 nombre (135) ; avec des chars légers et des chevaux pesamment chargés (136), on se rendit dans l'Est pour les manger. p.108 — *Lao Ngai* (137) fut anobli sous le titre de marquis de *Tch'ang-sin* ; on lui donna le territoire de *Chan-yang* (138) ; il reçut l'ordre d'y demeurer ; ce qui concernait les palais et les édifices, les chevaux et les chars, les vêtements, les jardins et les parcs, les courses et les chasses, était réglé à la fantaisie de *Ngai* ; il n'était aucune affaire grande ou petite, qui ne fût décidée par *Ngai* ; en outre, les commanderies de *Ho-si* et de *T'ai-yuen* furent transformées en royaume de *Ngai.*

La neuvième année (238 av. J.-C.), une comète parut et remplit presque tout le ciel. (*Ts'in*) attaqua *Yuen* et *P'ou-yang* (139), villes de (l'État de) *Wei.* — Le quatrième mois, le souverain passa une nuit à *Yong.* Au jour *ki-yeou,* le roi prit le chapeau viril et ceignit l'épée (140). (*Lao*) *Ngai,* marquis de *Tch'ang-sin,* fomenta une rébellion ; ayant été découvert, il contrefit le sceau (141) personnel du roi et p.109 le sceau de la reine douairière ; il s'en servit pour lever p.110 les troupes provinciales et les troupes de la garde, la cavalerie des fonctionnaires et les clients des chefs *Jong* et *Ti* (142) ; il se proposait d'attaquer le palais *k'i-nien* et de p.111 faire une révolte (143). Le roi l'apprit ; il ordonna au conseiller d'État, prince de *Tch'ang p'ing* (144) et au prince de *Tch'ang-wen* de lever des soldats pour attaquer *Ngai* ; ils combattirent à *Hien-yang* (145) et coupèrent plusieurs centaines de têtes ; tous deux reçurent des titres dans la hiérarchie ; en outre, les eunuques du palais

avaient tous pris part au combat ; ils reçurent aussi un degré de la hiérarchie. *Ngai* et les siens furent battus et s'enfuirent. Alors une ordonnance fut promulguée dans le royaume promettant une récompense d'un million de pièces de monnaie à qui prendrait *Ngai* vivant et cinq cent mille pièces de monnaie à qui le tuerait. (Le roi) s'empara de *Ngai* et de tous ses complices, le *wei-wei Kie,* le *nei-che Se,* le *tso-i Kie,* le *tchong-ta-fou-leng* (146) *Ts'i* et d'autres, en tout vingt hommes. Tous eurent leurs têtes suspendues sur des perches et leurs corps écartelés entre des chars afin qu'ils servissent d'exemple et on extermina leurs parents et leurs clients. Ceux qui étaient moins coupables furent condamnés à recueillir le bois à brûler pour p.112 le temple des ancêtres (147), puis on leur enleva leurs rangs dans la hiérarchie et on les transporta dans le pays de *Chou* ; plus de quatre mille familles s'établirent à *Fang-ling* (148). — Le quatrième mois, il fit froid et gela (149) ; des gens moururent. — *Yang Toan-ho* attaqua *Yen-che* (150). — Une comète parut à l'Ouest ; puis elle parut au Nord ; elle allait de la Grande-Ourse vers le Sud ; elle dura quatre-vingts jours.

La dixième année (237 av. J.-C.), le conseiller d'État, *Lu Pou-wei,* fut inculpé dans l'affaire de *Lao Ngai* et donna sa démission. — *Hoan K'i* fut général. (Les princes de) *Ts'i* et *Tchao* vinrent (à la cour de *Ts'in*) et on célébra le (rite du) vin (151). — Un homme de *Ts'i, Mao Tsiao,* p.113 conseilla le roi de *Ts'in* en ces termes :

> — Les *Ts'in* viennent de prendre en main tout l'empire, mais Votre Majesté a la réputation d'avoir exilé sa mère, la reine douairière (152) ; je crains que, lorsque les seigneurs l'apprendront, ils ne se révoltent, à cause de cela, contre *Ts'in* (153).

Alors le roi de *Ts'in* alla chercher la reine douairière à *Yong* et la fit rentrer à *Hien-yang* ; elle demeura de nouveau dans le palais *Kan-ts'iuen* (154). — On fit une enquête générale pour expulser les étrangers ; *Li Se* donna ses conseils dans une requête au trône (155) ; alors on suspendit le décret d'expulsion des étrangers. — *Li Se* conseilla donc le roi de *Ts'in* ; il lui proposa de p.114 s'emparer d'abord de *Han,*

afin d'effrayer les autres royaumes ; alors (le roi) chargea *Li Se* de soumettre *Han* ; le roi de *Han,* tout anxieux, forma des projets avec *Han Fei* pour affaiblir *Ts'in* (156). — Un homme de *Ta-leang, Wei Leao,* vint auprès du roi de *Ts'in* et lui donna ce conseil :

> — Étant donnée la puissance de *Ts'in*, on peut comparer les seigneurs à des sujets chefs de commanderies ou de préfectures ; la seule chose à craindre est que les seigneurs ne s'unissent en une ligue du nord au sud et que de leur accord ne résulte une chose imprévue. C'est là certes ce qui a perdu *Tche-po* (157)*, Fou-tch'a* (158) et le roi *Min* (159). Je désire que Votre Majesté ne soit pas trop attachée à ses richesses, mais qu'elle soudoie les ministres influents de ces (seigneurs) afin de jeter le trouble dans leurs projets. Il ne lui en coûtera pas plus de trois cent mille livres d'or, pour que les seigneurs soient réduits à l'extrémité.

Le roi de *Ts'in* suivit cet avis ; il reçut *Wei Leao* avec de grands égards ; ses vêtements, sa nourriture et sa boisson furent les mêmes que ceux de (*Wei*) *Leao.* (*Wei*) *Leao* dit :

> — # Le roi de *Ts'in* est un homme au nez proéminent, aux yeux larges, à la poitrine d'oiseau de proie ; il a la voix du chacal ; il est peu bienfaisant et a le cœur d'un tigre ou d'un loup. Tant qu'il se trouve embarrassé, il lui est facile de se soumettre aux hommes ; quand il aura atteint son but, il lui sera également aisé de dévorer les hommes (160). Je n'ai que des vêtements de p.115 toile (161) et cependant il a des entrevues avec moi ; en toute circonstance il affecte d'être mon inférieur ; s'il arrive réellement que le roi de *Ts'in* réalise ses intentions à l'égard de l'empire, tous les hommes de l'empire seront ses esclaves. Je ne saurais aller longtemps avec lui.

Alors il disparut et s'enfuit. Le roi de *Ts'in* s'en aperçut et le retint de force ; il le nomma général en chef dans le royaume de *Ts'in* ; en

définitive il suivit ses conseils et ses plans. En ce même temps, *Li Se* était en fonction.

La onzième année (236 av. J.-C.), *Wang Tsien, Hoan K'i* et *Yang Toan-ho* attaquèrent *Ye* (162) et prirent neuf villes. *Wang Tsien* attaqua *Yen-yu* (163) et *Lao-yang* (164). Tous les soldats ne formèrent qu'une seule armée ; (*Wang*) *Tsien* n'était commandant que depuis dix-huit jours que p.116 les troupes venaient toutes à lui ; à partir et au-dessous de ceux qui avaient le grade de *teou che* (165), il ne choisit que deux hommes sur dix pour les attacher à son armée. Quand on prit *Ye* et *Ngan-yang,* c'était *Hoan K'i* qui commandait.

La douzième année (235 av. J.-C.), le marquis de *Wen-sin,* (*Lu*) *Pou-wei* mourut (166) ; on lui fit des funérailles furtives. Parmi ceux de ses clients qui le pleurèrent, ceux qui étaient des gens de *Tsin* furent expulsés hors du royaume ; ceux qui étaient des gens de *Ts'in* (167), s'ils avaient des émoluments de six cents *che* ou plus, se virent enlever leurs rangs dans la hiérarchie et furent déportés ; s'ils avaient des émoluments de cinq cents *che* ou moins, ils furent considérés comme n'ayant pas pleuré (168), et furent déportés sans qu'on leur enlevât leurs rangs dans la hiérarchie, A partir de ce moment, lorsque le cas se présenta de gens qui, comme *Lao Ngai* et (*Lu*) *Pou-wei,* avaient dirigé les affaires de l'État p.117 contrairement à la justice, on dressa la liste de leur clientèle en prenant modèle sur ce (précédent). — En automne, on fit revenir ceux des clients de *Lao Ngai* qui avaient été déportés dans le pays de *Chou*. En ce temps, il y eut dans l'empire une grande sécheresse qui dura du sixième jusqu'au huitième mois et alors seulement il plut.

La treizième année (234 av. J.-C.), *Hoan K'i* attaqua *P'ing-yang* (169), ville de *Tchao*. Il tua le général de *Tchao, Hou Tche* ; il coupa cent mille têtes ; il fit régner le roi au sud du Fleuve. — Le premier mois, une comète parut à l'est. Le dixième mois (170), *Hoan K'i* attaqua *Tchao* (171).

La quatorzième année (233 av. J.-C.), (*Ts'in* attaqua l'armée de *Tchao* à *P'ing-yang* et prit *I-ngan* (172) ; il défit (*Tchao*) et tua son général. *Hoan K'i* s'empara de *P'ing-yang* et de *Ou-tch'eng.* — *Han Fei* fut envoyé en mission à *Ts'in*, *Ts'in* suivit les conseils de *Li Se* et arrêta (*Han*) *Fei.* (*Han*) *Fei* mourut à *Yun-yang* (173). — Le roi de *Han* demanda à être sujet.

La quinzième année (232 av. J.-C.), on fit une grande levée de soldats ; une armée alla à *Ye* ; une autre armée alla dans le *T'ai-yuen* et s'empara de *Lang-mong* (174). — Il y eut un tremblement de terre.

p.118 La seizième année (231 av. J.-C.), au neuvième mois, on envoya des soldats recevoir le territoire (175) ; *Nan-yang* (ville de) *Han* fut administrée provisoirement par *T'eng.* — Pour la première fois il fut ordonné aux habitants mâles d'enregistrer leur âge. — *Wei* offrit un territoire à *Ts'in.* — *Ts'in* établit la ville de *Li* (176).

La dix-septième année (230 av. J.-C.), le *nei-che T'eng* attaqua *Han* ; il s'empara du roi *Ngan,* de *Han,* et prit tout son territoire. De ce territoire on fit une commanderie qui reçut le nom de *Yng-tch'oan* (177). — il y eut un tremblement de terre. — La reine douairière, (princesse de) *Hoa-yang,* mourut (178). — Le peuple souffrit fort de la faim.

La dix-huitième année (229 av. J.-C.), on fit une p.119 grande levée de troupes pour attaquer *Tchao* ; *Wang Tsien* commandait dans le territoire de *Chang* et soumit (la place de) *Tsing-hing* (179) ; (*Yang*) *Toan-ho* commandait dans le *Ho-nei* ; *K'iang Hoei* battit *Tchao* ; (*Yang*) *Toan-ho* investit la ville de *Han-tan.*

La dix-neuvième année (228 av. J.-C.), *Wang Tsien* et *Kiang Hoei* soumirent et prirent tout le territoire de *Tchao.* A *Tong-yang,* ils s'emparèrent du roi de *Tchao.* Ils emmenèrent leurs soldats, et, comme ils désiraient attaquer *Yen,* ils prirent leurs quartiers à *Tchong-chan.* — Le roi de *Ts'in* entra dans *Han-tan.* Tous ceux qui, au moment où le roi était né à *Tchao,* s'étaient montrés hostiles à sa mère, tous ceux-là furent exterminés (180). Le p.120 roi de *Ts'in* s'en retourna et revint en

passant par les commanderies de *T'ai-yuen* et de *Chang.* La reine douairière, mère de *Che-hoang-ti,* mourut. — *Kia* (181), de la famille ducale de *Tchao,* se mit à la tête de quelques centaines d'hommes de son clan et se rendit dans (le territoire de) *Tai* ; il se proclama lui-même roi de *Tai.* A l'est, il réunit son armée à celle de *Yen* et campa à *Chang-kou* (182). — il y eut une grande famine.

La vingtième année (227 av. J.-C.), *Tan,* héritier présomptif de *Yen,* tourmenté de ce que les soldats de *Ts'in* étaient arrivés jusqu'à son royaume, eut peur et chargea *King K'o* d'assassiner le roi de *Ts'in* (183). Le roi de *Ts'in* découvrit (le complot) ; il coupa en morceaux (*King*) *K'o* afin de faire un exemple, puis il envoya *Wang Tsien* et *Sin Cheng* attaquer *Yen. Yen* et *Tai* firent avancer leurs soldats pour attaquer l'armée de *Ts'in.* L'armée de *Ts'in* battit *Yen* à l'ouest de la rivière *I* (184).

La vingt et unième année (226 av. J.-C.), *Wang Pen* attaqua *Ki* (185) ; on leva encore de nouveaux soldats qui p.121 allèrent rejoindre l'armée de *Wang Tsien.* Alors (*Wang Tsien*) écrasa l'armée de l'héritier présomptif de *Yen,* s'empara de la ville de *Ki*, (capitale) de *Yen,* et prit la tête de l'héritier présomptif *Tan* (186). Le roi de *Yen* se cantonna à l'est dans le *Leao-tong* et y régna. — *Wang Tsien* prétexta la maladie et la vieillesse pour revenir. — *Sin-tcheng* (187) se révolta. — Le prince de *Tch'ang-p'ing* fut transféré à *Yng* (188). — il tomba une neige abondante qui atteignit deux pieds et cinq pouces d'épaisseur.

La vingt-deuxième année (225 av. J.-C.), *Wang Pen* attaqua *Wei* ; il amena une dérivation du Fleuve pour inonder *Ta-leang* ; le rempart de *Ta-leang* s'effondra, Le roi demanda à se soumettre (189) ; on s'empara de tout son territoire.

La vingt-troisième année (224 av. J.-C.), le roi de *Ts'in* manda de nouveau *Wang Tsien* et le força à entrer en campagne ; il l'envoya, à la tête d'une armée, attaquer *King* (190) ; il s'empara des pays au sud de *Tch'en* (191) et arriva p.122 jusqu'à *P'ing-yu* (192) ; il fit prisonnier le roi de *King.* Le roi de *Ts'in* fit une tournée et se rendit jusqu'à *Yng* et à

Tch'en. Un général de *King, Hiang Yen* (193), nomma le prince de *Tch'ang-p'ing* (194) roi de *King* ; il se révolta contre *Ts'in* au sud du *Hoai.*

La vingt-quatrième année (223 av. J.-C.), *Wang Tsien* et *Mong Ou* attaquèrent *King* ; ils défirent l'armée de *King.* Le prince de *Tch'ang-p'ing* périt et alors *Hiang Yen* se suicida.

La vingt-cinquième année (222 av. J.-C.), on fit une grande levée de soldats. *Wang Pen* fut mis à leur tête et fut chargé d'attaquer *Yen* dans le *Leao-tong.* il prit *Hi,* roi de *Yen.* A son retour, il attaqua *Tai* et fit prisonnier *Kia,* roi de *Tai. Wang Tsien* pacifia alors la partie du territoire de *King* qui était au sud du *Kiang* ; il soumit les princes de *Yue* et établit la commanderie de *Koei-ki.* — Le cinquième mois, on célébra un grand banquet dans tout l'empire (195).

La vingt-sixième année (221 av. J.-C.), le roi de *Ts'i*, *Kien,* et son conseiller *Heou Cheng* envoyèrent des soldats protéger leur frontière de l'ouest et rompirent les relations avec *Ts'in. Ts'in* envoya son général *Wang Pen* attaquer *Ts'ien* passant par le sud de *Yen.* (*Wang Pen*) fit prisonnier *Kien,* roi de *Ts'i*. — Ce fut alors que p.123 pour la première fois *Ts'in* posséda tout l'empire. (Le roi de *Ts'in*) adressa aux conseillers et aux *yu-che* un édit en ces termes :

> « Autrefois (196) le roi de *Han* m'a remis son territoire et m'a offert son sceau en me demandant d'être mon vassal (197) ; ensuite il a violé le pacte ; il a formé avec *Tchao* et *Wei* une ligue du nord au sud et s'est révolté contre *Ts'in* ; c'est pourquoi j'ai levé des soldats et j'ai puni de mort (ces rebelles) ; j'ai fait prisonnier leur roi ; j'estimais que c'était un résultat excellent et que peut-être j'en aurais fini avec la guerre. Le roi de *Tchao* envoya son conseiller *Li Mou,* qui vint conclure une convention ; c'est pourquoi je lui rendis le fils qu'il m'avait donné en otage ; mais ensuite il a violé la convention ; il a soulevé mon pays de *T'ai-yuen* ; c'est pourquoi j'ai levé des soldats ; j'ai puni de mort (ces rebelles) et je me suis emparé de leur roi. Le fils de la maison ducale

de *Tchao, Kia,* s'est alors nommé lui-même roi de *Tai* ; c'est pourquoi j'ai fait partir des soldats qui l'ont attaqué et l'ont anéanti. Le roi de *Wei* s'était d'abord engagé à se soumettre et à se rattacher à *Ts'in* ; puis il a comploté avec *Han* et *Tchao* d'attaquer *Ts'in* à l'improviste ; les soldats et les officiers de *Ts'in* l'ont puni de mort et l'ont aussitôt écrasé. Le roi de *King* (198) m'avait offert le territoire situé à l'ouest de *Ts'ing-yang* (199) ; puis il a violé le pacte ; il a attaqué notre p.124 commanderie de *Nan* ; c'est pourquoi j'ai envoyé des soldats punir de mort (ces rebelles) ; je me suis emparé de leur roi et me suis assuré de son territoire de King. Le roi de *Yen,* dans son aveuglement, a fait des troubles ; son héritier présomptif *Tan* a chargé secrètement *King K'o* de m'assassiner ; mes soldats et mes officiers l'ont puni de mort et ont anéanti son royaume. Le roi de *Ts'i*, suivant le conseil de *Heou Cheng,* a rompu les relations diplomatiques avec *Ts'in* et a voulu susciter des troubles ; mes soldats et mes officiers ont puni de mort (ces rebelles) et ont fait prisonnier leur roi ; j'ai pacifié le territoire de *Ts'i*. Moi donc, avec ma faible personne, j'ai levé des soldats qui ont puni de mort les cruels et les rebelles ; j'ai mis mon appui en l'influence surnaturelle du temple ancestral ; les six rois ont tous subi la peine de leurs crimes (200) ; l'empire a été entièrement pacifié. Maintenant, si le titre dont on m'appelle n'est pas changé, il n'y aura rien qui soit en proportion de mon mérite accompli et qui le transmette à la postérité (201). Délibérez sur un titre impérial (202). »

Le conseiller (*Wang*) *Koan,* le *yu-che-ta-fou* (*Fong*) *Kie,* le *t'ing-wei* (*Li*) *Se* et d'autres dirent tous :

— Dans p.125 l'antiquité, le territoire des cinq empereurs était un carré de mille *li* de côté ; en dehors de ce territoire se trouvaient les domaines des seigneurs et les domaines des barbares ; les seigneurs tantôt venaient rendre hommage et

tantôt s'en dispensaient ; le Fils du Ciel était incapable de leur imposer une règle. Maintenant Votre Majesté (203) a levé les soldats de la justice (204) ; elle a puni de mort les oppresseurs et les brigands (205) ; elle a pacifié l'empire ; l'intérieur des mers a été organisé en commanderies et en préfectures ; les lois et les ordonnances émanent d'un seul chef ; depuis la haute antiquité jusqu'à nos jours, il n'y a jamais rien eu de tel ; c'est un résultat auquel n'ont point atteint les cinq empereurs. Vos sujets ont attentivement délibéré avec les lettrés au vaste savoir et ont dit : — Autrefois il y eut le Souverain céleste, le Souverain terrestre et le Souverain majestueux (206) ; le Souverain majestueux fut le plus élevé. Vos p.126 sujets, en se dissimulant qu'ils méritent la mort (207), vous proposent une appellation honorifique : que le roi soit le Souverain majestueux ; que ses mandements soient des décrets (*tche*) ; que ses ordonnances soient des édits (*tchao*) (208) ; que le Fils du Ciel, en parlant de lui-même, p.127 dise *tchen* (209).

Le roi dit :

— Je repousse « majestueux » ; j'adopte « souverain » ; j'y ajoute le titre de la dignité impériale de la haute antiquité ; mon titre sera « Souverain empereur (210). » Quant au reste, que ce soit conforme à votre délibération.

Un décret prononça p.128 l'approbation. — Par une vénération posthume, le roi *Tchoang-siang* devint le *T'ai-chang hoang* (211).

(L'empereur) fit un décret en ces termes :

« D'après ce que j'ai entendu dire, dans la très haute antiquité il y avait des titres et il n'y avait pas de noms posthumes (212) ; dans la moyenne antiquité il y avait des titres, mais, lorsqu'(un prince) était mort, on lui donnait un nom posthume approprié à la conduite qu'il avait tenue ; agir ainsi, c'est laisser les fils critiquer leurs pères, les sujets

critiquer leurs princes ; c'est par trop inexplicable et je ne l'admets point ; à partir de maintenant, je supprime le système des noms posthumes (213). Je suis le premier souverain empereur (*Che-hoang-ti*) ; les générations qui me suivront (se nommeront) en faisant le calcul des nombres : la deuxième génération, la troisième génération, et iront jusqu'à mille et dix mille générations en se transmettant sans fin ce principe (214).

Che hoang fit avancer l'évolution des cinq vertus quant à leur succession (215) : considérant que les *Tcheou* avaient p.129 eu la vertu du feu et que les *Ts'in* avaient remplacé les *Tcheou,* il adopta comme vertu celle que (la vertu des *Tcheou*) n'avait pas vaincue (216) ; c'était donc maintenant le commencement de la vertu de l'eau. — Il changea le commencement de l'année (217) et les félicitations (qu'on apportait alors) à la cour. Toutes choses partirent du premier jour du dixième mois. Pour les vestes et les robes, pour les guidons en poils et les guidons en plumes (218) p.130 et pour les étendards, on mit en honneur le noir (219). Dans les nombres, six fut l'étalon (220) ; les plaques des contrats et les chapeaux officiels eurent tous six pouces et les chars eurent six pieds ; six pieds firent un pas ; l'attelage eut six chevaux. On changea le nom du (*Hoang*) *Ho* et on l'appela « l'eau efficace ». Comme on estimait que c'était le commencement de la vertu de l'eau, on (pensa) qu'en étant dur et violent, en ayant une sévérité extrême, en décidant toutes les affaires d'après la loi, en châtiant et en opprimant, en n'usant ni de bonté ni de bienfaisance, en se conformant à la justice, on serait d'accord avec les nombres des cinq vertus. Alors donc on pressa l'application des lois ; pendant longtemps (221) on ne fit aucune grâce.

p.131 # Le conseiller (*Wang*) *Koan* et d'autres dirent :

— Les seigneurs viennent d'être détruits : les territoires de *Yen,* de *Ts'i* et de *King* (222) sont éloignés ; si on ne s'occupe pas d'y placer des rois, il n'y aura aucun moyen de les maintenir dans l'ordre (223) ; nous proposons qu'on y nomme

les fils de la famille impériale. Que seulement Votre Majesté impériale veuille bien y consentir.

Che-hoang livra cette délibération à ses ministres ; ceux-ci estimèrent tous que c'était (une mesure) avantageuse. (Mais) le *t'ing-wei Li Se* dit au milieu de la délibération :

— C'est en grand nombre que les rois *Wen* et *Ou* de la dynastie *Tcheou* donnèrent des fiefs à leurs fils, à leurs frères cadets et à ceux de leur famille ; mais avec le temps ces proches parents se divisèrent et s'éloignèrent ; ils s'attaquèrent les uns les autres comme des ennemis ; les seigneurs s'entretuèrent de plus belle et se firent la guerre, sans que les Fils du Ciel de la dynastie *Tcheou* pussent les empêcher. Maintenant tout ce qui est à l'intérieur des mers, grâce à l'inspiration p.132 divine de Votre Majesté est, d'une manière uniforme, réduit en commanderies et en préfectures. Les fils de la famille impériale et les sujets qui ont bien mérité ont été amplement récompensés par des titres de ducs, par des perceptions d'impôts ou de droits de douane : cela suffit largement. Il est facile de gouverner ; que l'empire n'ait pas d'autre pensée, c'est le moyen d'assurer le repos et la tranquillité. Établir des seigneurs ne serait pas avantageux.

Che-hoang dit :

— Si l'empire tout entier a souffert, s'il a été en proie à des combats et à des luttes qui ne lui laissaient aucun repos, c'est parce qu'il y avait des seigneurs et des rois. Grâce à l'appui du temple de mes ancêtres, l'empire vient d'être raffermi ; or si j'établissais de nouveau des royaumes, ce serait implanter la guerre et chercher à faire cesser cette tranquillité. Comment ne serait-ce pas fâcheux ? L'avis du *t'ing-wei* est le bon.

(*Ts'in Che-hoang-ti*) divisa l'empire en trente-six commanderies (224) ; dans les commanderies p.133 il plaça des

administrateurs, des gouverneurs militaires et des surintendants (225) ; il appela le peuple d'un nom nouveau, « les têtes noires » (226) ; il célébra un grand banquet p.134 de réjouissance ; il recueillit toutes les armes qui se trouvaient dans l'empire et les rassembla à *Hien-yang* ; il les fondit et en fit des cloches, des supports de cloches et douze hommes en métal (227) ; le poids de chacun de p.135 ceux-ci était de mille *che* ; il les plaça dans le palais impérial ; il unifia les lois et les règles, les mesures de pesanteur et les mesures de longueur ; les chars eurent des essieux de dimensions identiques ; dans les écrits on se servit de caractères uniformes (228).

Le territoire s'étendit à l'est jusqu'à la mer et atteignit le *Tch'ao-sien* (229) ; à l'ouest il s'étendit jusqu'au p.136 *Lin-t'ao* et au *K'iang-tchong* (230) ; au sud il s'étendit jusqu'au pays où les portes sont tournées vers le nord (231) ; au nord p.137 il s'appuya sur le Ho qui lui constituait une barrière, longea le *Yn-chan* (232) et arriva jusqu'au *Leao-tong.*

(*Ts'in Che-hoang-ti*) transporta à *Hien-yang,* au nombre de cent vingt mille familles, les gens puissants et riches de tout l'empire. Les divers temples ancestraux, ainsi que la terrasse de *Tchang* (233) et (le parc de) *Chang-lin* (234) se trouvaient tous au sud du *Wei.* Chaque fois que *Ts'in* avait détruit un seigneur, il avait copié le plan de son p.138 palais et l'avait réédifié à *Hien-yang* sur la rive nord ; au sud, (ces palais) bordaient la (rivière) *Wei* (235). A partir de *Yong-men* (236), en allant à l'est jusqu'aux (rivières) *King* et *Wei,* les édifices et les habitations, les chemins couverts et les galeries de ronde (237) se touchaient les uns les autres. Tout ce que (*Ts'in Che-hoang-ti*) avait pris aux seigneurs de belles femmes, de cloches et de tambours, il les fit entrer dans ses palais qui en furent remplis.

p.139 La vingt-septième année (220 av. J.-C.), *Che-hoang* fit une tournée d'inspection dans le *Long-si* et le *Pei-ti* (238) ; il sortit par la montagne *Ki-t'eou* (239) et passa par *Hoei-tchong* (240). Il éleva le palais *Sin* au sud de la (rivière) *Wei* ; ensuite il changea le nom du

palais *Sin* et l'appela le temple ancestral *Ki,* par allusion à (la constellation) *T'ien-ki*. A partir du temple ancestral *Ki*, un chemin pénétrait jusqu'à la montagne *Li.* Il construisit le palais antérieur de *Kan-ts'iuen* ; il bâtit un chemin bordé de murs (241) qui se rattachait à *Hien-yang.* Cette année, il conféra un degré dans la hiérarchie (242) ; il traça des chaussées impériales (243).

La vingt-huitième année (219 av. J.-C.), *Che-hoang* parcourut dans l'est les commanderies et les préfectures ; p.140 il monta sur la montagne *I* (244), de (la préfecture de) *Tseou* ; il y dressa une pierre (245). Avec les maîtres lettrés (du pays) de *Lou*, il tint une délibération pour graver sur la pierre les mérites de *Ts'in* ; il délibéra sur ce qui concernait les cérémonies *fong* et *chan* et les sacrifices faits de loin aux montagnes et aux cours d'eau ; puis il monta donc sur le *T'ai-chan* ; il y dressa une pierre ; il fit la cérémonie *fong* (246) ; il offrit les sacrifices. Quand il descendit, un orage de vent et de pluie survint ; il s'abrita sous un arbre et c'est pourquoi il conféra à cet arbre le titre de *ou-ta-fou* (247) ; il fit le sacrifice *chan* sur le mont *Leang-fou*. Il fit une inscription sur la pierre qu'il avait dressée ; le texte en était ainsi conçu :

(1e *strophe*) (248)

« Le souverain empereur exerçant avec vigilance son autorité,
a fait et déterminé des lois claires ;
ses p.141 sujets au-dessous de lui se perfectionnent et s'améliorent.

En la vingt-sixième année (249),
il réunit pour la première fois le monde ;
il n'est personne qui ne soit obéissant et soumis.

Lui-même il a inspecté le peuple aux cheveux noirs (250) dans les contrées éloignées ;
il est monté sur cette montagne *T'ai* ;
il a embrassé de son regard l'extrême orient.

Ses officiers qui l'accompagnent songent à suivre ses traces ;
suivant leur devoir fondamental, ils agissent et se conduisent ;

avec respect ils célèbrent ses mérites.

La sage conduite de son gouvernement influe tout à l'entour ;
toutes les créatures trouvent leur profit ;
toutes choses ont une loi et une forme. p.142

Sa grande justice est bienfaisante et illustre ;
elle s'étend jusqu'aux générations futures ;
on la reçoit en s'y conformant sans y rien changer (251).

(2e *strophe*).

La sainteté personnifiée dans le souverain empereur,
après avoir pacifié le monde,
ne se relâche point dans son gouvernement.

Il se lève dès l'aube et ne se couche que dans la nuit (252) ;
il a fondé et établi ce qui sera profitable longtemps ;
il répand et il exalte les instructions et les enseignements.

Ses avis et ses règles pénètrent partout ;
au loin et au près on agit en tout suivant la raison ;
tous les êtres reçoivent sa sainte volonté.

Le noble et le vil sont bien distingués ;
l'homme et la femme se conforment aux rites ;
avec attention chacun remplit son devoir.

Il a séparé avec évidence l'intérieur et l'extérieur (253) ;
il n'est rien qui ne soit pur et sans tache ;
sa bonté s'étend jusqu'à la postérité future.

Le perfectionnement se prolongera sans fin ;
acceptez avec respect les ordres qu'il vous laisse ;
recevez-les pour toujours et redoublez de vigilance (254).

p.143 Ensuite (*Ts'in Che-hoang-ti*) longea le *P'o-hai* (255) en se dirigeant vers l'est ; il passa par *Hoang* (256) et par *Tch'oei* (257) ; il monta jusqu'à l'extrémité de la montagne *Tch'eng* (258) ; il gravit la montagne *Tche-feou* (259). Il dressa des stèles (260) p.144 pour célébrer les vertus de *Ts'in,* puis il s'en alla. Au sud il monta à *Lang-ya* et s'y plut fort ; il y resta trois mois ; alors il transporta des têtes noires, au

nombre de trente mille familles, au pied de la terrasse *Lang-ya* (261) ; il les exempta de douze années de redevances. Il construisit la terrasse *Lang-ya* ; il *y* éleva une stèle sur laquelle il grava l'éloge des vertus de *Ts'in* et mit en lumière le sens de ses vertus en ces termes (262) :

(1e *strophe*)

« p.145 C'est la vingt-sixième année (263)
que le souverain empereur a prise pour commencement.

Il a réglé et égalisé les lois et les mesures
et les étalons qui servent pour tous les êtres (264).

Ainsi il a rendu claires les occupations des hommes ;
il a établi l'union et la concorde entre les pères et les fils.

Avec sagesse il a bien compris la bonté et la justice ;
manifestement il a montré la droite voie et la raison.

A l'est il a mis l'ordre dans la terre orientale
afin de supprimer (265) les batailles.

Lorsque cette affaire a été complètement terminée,
alors il s'est approché de la mer (266).

(2e *strophe*)

Le mérite du souverain empereur
s'est appliqué avec diligence (267) aux occupations fondamentales.

Il a mis en honneur l'agriculture ; il a proscrit la dernière des professions (268) ;
les p.146 têtes noires ont alors été heureuses.

Dans tout ce qui est sous le ciel,
les cœurs se sont appliqués, les volontés se sont unies.

Les armes défensives et offensives ont eu des dimensions identiques ;
il a rendu uniformes les caractères primitifs et les caractères dérivés (269).

Dans tous les lieux qu'éclairent le soleil et la lune,
dans tous ceux où se transportent les bateaux et les chars,

Chacun accomplit jusqu'au bout sa destinée ;
il n'est personne qui ne soit satisfait (270).

(3e *strophe*)

Celui qui au temps opportun exécute les affaires,
c'est le souverain empereur.

Il a corrigé et amélioré les mœurs étranges ;
il a réglé les eaux ; il a délimité les terres.

Plein de sollicitude et de compassion pour les têtes noires,
ni le matin, ni le soir il ne se relâche.

Il a supprimé les doutes et fixé les lois ;
tous savent ce qui est à éviter.

Les gouverneurs de régions ont chacun la charge qui lui est assignée ;
tous exercent leur administration d'une manière régulière et juste. p.147

Il a enlevé l'erreur ; il a fixé ce qu'il fallait faire ;
il n'y a rien qui ne se conforme à ses plans (271).

(4e *strophe*)

La sagesse du souverain empereur
s'est rendue aux quatre côtés (du monde) pour les inspecter.

Le noble et le vil, l'honoré et le méprisé
n'ont point outrepassé leurs rangs.

Les méchants et les pervers n'ont pas été à leur aise ;
tous s'appliquent à la rectitude et à la bonté.

Dans les petites et dans les grandes choses, il a épuisé ses forces ;
il n'a point osé être paresseux ni oisif.

Au loin et au près il a dissipé les obscurités ;
il s'est appliqué spécialement à la dignité et à la majesté ;

Il a rendu régulières et droites la vertu et la fidélité ;
les affaires et les occupations ont une règle constante (272).

(5e *strophe*)

La vertu du souverain empereur
a maintenu et affermi les quatre extrémités (du monde).

Il a exterminé les rebelles et il a supprimé les méchants ;
il a fait fleurir ce qui est profitable et il a rendu très grande la prospérité.

Son action modératrice s'exerce en observant les saisons ;
toutes les productions abondent et se multiplient.

Les têtes noires jouissent du calme et du repos ; p.148
on ne se sert plus des armes offensives ni des armes défensives.

Les six degrés de parenté (273) se protègent mutuellement ;
en définitive il n'y a plus de brigands ni de voleurs.

Avec joie on reçoit ses renseignements ;
partout on connaît les lois et les règles (274).

(6e *strophe*)

Tout ce qui est compris dans les six directions (275)
est la terre du souverain empereur ;

A l'ouest, il a traversé les sables mouvants (276) ;
au sud, il a été jusqu'à l'extrémité du Pei-hou (277) ;

A l'est, il possède la mer orientale ;
au nord, il a dépassé le *Ta-hia* (278). p.149

Partout où atteignent les pas des hommes ;
il n'est personne qui ne se soit déclaré son sujet.

Sa gloire surpasse celle des cinq empereurs ;
sa bienfaisance s'étend jusqu'aux chevaux et aux bœufs ;

Il n'est rien qui n'éprouve sa bonne influence ;
chacun est tranquille dans sa demeure (279).

(*Partie en prose*)

Or le roi de *Ts'in*, ayant réuni en sa possession l'univers, institua pour lui le titre de souverain empereur ; alors il établit le bon ordre dans les terres

orientales et arriva à *Lang-ya*. Le *lie-heou*, marquis de *Ou-tch'eng*, *Wang Li* ; le *lie-heou*, marquis de *T'ong-ou*, *Wang Pen* ; le *luen-heou* (280), marquis de *Kien-tch'eng, Tchao Hai* ; le *luen-heou*, marquis de *Tch'ang-ou, Tch'eng* ; le *luen-heou*, marquis de *Ou-sin, Fong Ou-tse* ; le grand p. 150 conseiller *Wei Tchoang* (281) ; le grand conseiller *Wang Koan ;* le haut dignitaire *Li Sse* ; le haut dignitaire *Wang Ou* ; le *ou-ta-fou Tchao Yng* ; le *ou-ta-fou Yang Kieou* l'accompagnaient ; avec lui ils délibérèrent au bord de la mer, disant (282) :

(1e *strophe*)

Ceux qui dans l'antiquité furent empereurs
avaient un territoire qui ne dépassait pas mille li ;

Les seigneurs se gardaient chacun dans son fief ;
à leur guise ils venaient ou ne venaient pas rendre hommage.

Ils se dépouillaient les uns les autres et étaient cruels et turbulents ;
la destruction et la guerre ne cessaient pas.

Cependant ils faisaient des inscriptions sur métal et sur pierre
pour conserver leur propre mémoire (283).

(2e *strophe*)

Dans l'antiquité, sous les cinq empereurs et les trois dynasties (284), p.151

Les connaissances et les enseignements n'étaient pas uniformes ;
les lois et les mesures n'étaient pas claires.

Ils feignirent d'avoir un prestige comme celui dés génies et des dieux
afin d'en imposer aux contrées éloignées.

La réalité ne répondait pas à leur renommée ;
c'est pourquoi ils ne subsistèrent pas longtemps.

Ils n'étaient pas encore morts
que les seigneurs se révoltaient
et que leurs lois et leurs ordonnances n'étaient plus en vigueur (285).

(3e *strophe*)

Maintenant le souverain empereur a réuni tout l'intérieur des mers ;
il l'a divisé en commanderies et en préfectures ;
l'empire a été dans l'harmonie et dans la paix.

Il a couvert d'éclat le temple ancestral ;
il a réalisé ce qui est raisonnable et pratiqué la vertu ;
son titre majestueux s'est grandement confirmé (286).

Tous ses sujets se disent les uns aux autres les mérites du souverain empereur ;
ils ont gravé des inscriptions sur métal et sur pierre
pour en faire un modèle et une règle (287). »

Quand cette affaire fut terminée, *Siu Che,* originaire du pays de *Ts'i*, et d'autres personnes firent une requête p.152 en ces termes :

> — Au milieu de la mer il y a les trois montagnes surnaturelles ; leurs noms sont *P'ong-lai, Fang-tchang* et *Yng-tcheou* ; les immortels y habitent. Nous demandons qu'il nous soit permis, après nous être purifiés, de partir avec de jeunes garçons et de jeunes filles à leur recherche.

Alors (l'empereur) envoya *Siu Che* et fit partir (avec lui) plusieurs milliers de jeunes garçons et de jeunes filles ; ils prirent la mer pour aller à la recherche des immortels (288).

p.153 *Che-hoang* s'en retourna et passa par *P'ong-tch'eng* (289) ; p.154 il s'y purifia et y fit des prières et des sacrifices. Il désira retirer le trépied des *Tcheou* de la rivière *Se* ; il envoya mille hommes plonger dans l'eau pour le chercher, mais il ne le trouva point (290).

Puis il se dirigea vers le sud-ouest, pour traverser la rivière *Hoai,* arriver à la montagne *Heng* (291) et à la commanderie de *Nan.* il navigua sur le *Kiang* et parvint jusqu'au temple de la montagne *Siang* (292) ; il rencontra un grand vent et faillit ne pas pouvoir traverser ; l'empereur demanda aux lettrés au vaste savoir :

> — Quel dieu est le prince de *Siang ?*

Les lettrés au vaste savoir lui répondirent :

— Nous avons entendu dire que c'étaient les filles de *Yao,* femmes de *Choen* (293), qui p.155 étaient enterrées là (294).

Alors *Che-hoang* se mit fort p.156 en colère ; il envoya trois mille condamnés abattre tous les arbres de la montagne *Siang* et peindre en rouge (295) cette montagne. L'empereur revint en passant par la commanderie de *Nan* et en traversant la passe *Ou* (296).

La vingt-neuvième année (218 av. J.-C.), *Che-hoang* fit p.157 une tournée dans l'est ; arrivé à *Po-Lang-cha,* dans la (préfecture de) *Yang-ou* (297), des brigands lui causèrent une alerte ; on rechercha (le malfaiteur) sans pouvoir le trouver ; alors on ordonna dans tout l'empire une grande enquête pendant dix jours. — (*Che-hoang*) monta sur le *Tche-feou* et y fit une inscription sur pierre qui était ainsi conçue (298) :

(1e *strophe*).

« La vingt-neuvième année ;
alors qu'on était au milieu du printemps
et que l'harmonie du principe *yang* venait de s'élever,

Le souverain empereur voyagea dans l'est ;
pendant sa tournée il monta sur le *Tche-feou*
et dans tout son éclat s'approcha de la mer.

Ses officiers qui le suivaient le contemplèrent en se p.158 répandant en éloges ;
ils ne pensaient qu'à sa bonté et à sa gloire ;
réfléchissant au passé, ils célébraient ses premiers commencements.

Sa grande sagesse a exercé le gouvernement ;
il a établi et fixé les lois et les règles ;
il a mis en lumière les principes essentiels.

Au dehors il a donné une leçon aux seigneurs ;
il a répandu avec éclat sa gracieuse bienfaisance ;
il s'est illustré par la justice et la raison.

Les six royaumes étaient pervers ;

leur avidité et leur méchanceté étaient insatiables ;
leurs cruautés et leurs meurtres ne cessaient pas (299).

(2e *strophe*).

Le souverain empereur eut pitié de la multitude ;
il leva donc des soldats vengeurs ;
sa vertu guerrière prit son essor et se dressa.

Il châtia avec justice ; il agit avec bonne foi ;
son ardeur majestueuse pénétra partout ;
il n'y eut personne qui ne se soumît à lui.

Il anéantit dans la chaudière bouillante les violents et les cruels ;
il soutint et secourut les têtes noires ;
il pacifia à la ronde les quatre extrémités (du monde).

Partout il promulgua des lois claires ;
il régla en long et en large tout l'empire ;
il institua pour l'éternité un modèle de justice.

Que cela est grand !
Dans l'univers et dans le domaine impérial ;
on reçoit sa pensée sage et on s'y conforme.

Tous ses officiers ont célébré ses mérites
et ont p.159 demandé qu'on gravât cela sur la pierre
pour le manifester et le transmettre et en faire (300) un modèle impérissable (301).

(L'inscription de) la face orientale était ainsi conçue :

(1e *strophe*).

Or, en la vingt-neuvième année ;
le souverain empereur voyagea au printemps ;
pour observer et examiner les contrées éloignées.

Parvenu au bord de la mer (302),
il monta sur le p.160 *Tche-feou*
et illumina (303) l'orient (304).

Il contempla et regarda au loin le vaste et beau spectacle ;
ses officiers qui le suivaient songeaient tous
à la conduite qu'il avait tenue dès le début, à la gloire qu'il avait atteinte.

Des lois sages pour la première fois ont été mises en vigueur :
avec pureté il a gouverné à l'intérieur de ses frontières ;
au dehors il a puni de mort les cruels et les violents.

Son prestige guerrier a pénétré (305) partout ;
il a p.161 secoué et agité les quatre extrémités du monde ;
il a fait prisonniers et exterminé les six rois.

Il a réuni dans ses mains toute l'étendue (306) de l'empire ;
les calamités (307) et les malheurs ont pris fin ;
pour toujours il a fait reposer les soldats et les armes (308).

(2e *strophe*).

L'éclatante vertu du souverain empereur
a réorganisé l'univers ;
il ne se lasse jamais de regarder ni d'écouter.

Il a institué une grande justice ;
il a établi d'une manière évidente des instruments préparés d'avance :
tous ont leurs insignes et leurs étendards (309).

p.162 Les officiers en charge se conforment à leurs attributions ;
chacun sait ce qu'il a à faire ;
en toutes choses il n'y a rien d'ambigu ni d'incertain.

Les têtes noires se sont réformées ;
au loin et au près il y a des mesures uniformes ;
si l'on abaisse ses regards sur l'antiquité, on voit qu'il lui est fort supérieur.

Les fonctions immuables ayant été déterminées,
ses successeurs se conformeront à sa conduite ;
pendant longtemps ils recevront sa sage direction :

La foule de ses officiers, célébrant sa vertu
et louant son auguste gloire,
a proposé qu'on fit cette inscription sur le *Tche-feou* (310).

(*Ts'in Che-hoang-ti* s'en retourna ; il arriva alors à *Lang-ya* (311) et rentra (à la capitale) en passant par le *Chang-tang.*

La trentième année (217 av. J.-C.), il n'y eut rien.

Trente et unième année (216 av. J.-C.) : le douzième mois échangea son nom de *la* contre celui de *kia p'ing* (312). p.163 On fit présent aux têtes noires de six *che* de riz et de deux moutons par village. — *Che-hoang* se promenait incognito dans *Hien-yang,* accompagné seulement (313) de p.164 quatre soldats ; étant sorti de nuit, il rencontra des brigands auprès de l'étang des Orchis (314) et se vit fort menacé ; les soldats attaquèrent et tuèrent les brigands. Il y eut à l'intérieur des passes une grande enquête pendant vingt jours. — Le *che* de riz valut 1600 (pièces de monnaie).

La trente-deuxième année (215 av. J.-C.). *Che-hoang* se rendit à *Kie-che* (315). Il envoya maître *Lou*, originaire du p.165 pays de *Yen,* à la recherche de *Sien-men,* et de *Kao-che* (316). Il grava sur la porte de *Kie-che* comment il avait détruit les remparts intérieurs et extérieurs et ouvert un passage à travers les barrages et les obstacles. Le texte (de cette inscription) était ainsi conçu (317) :

(1e *strophe*)

Il leva donc les bataillons de ses soldats ;
il punit p.166 de mort ceux qui agissaient contrairement à la raison ;
les fauteurs de rébellion furent exterminés.

Par ses vertus guerrières il anéantit les cruels et les révoltés ;
par ses vertus pacifiques il rendit le calme aux innocents ;
les cœurs du peuple lui furent tous soumis.

Sa bonté apprécie la valeur et le mérite ;
ses faveurs s'étendent jusqu'aux bœufs et aux chevaux ;
ses bienfaits ont enrichi le sol de la terre (318).

(2e *strophe*)

Le souverain empereur a déployé son prestige ;
sa vertu a absorbé les seigneurs ;
le premier, il a établi uniformément un grand calme.

Il a renversé et détruit les remparts intérieurs et les murs extérieurs (319) ;
il a ouvert des passages dans les barrages des fleuves ;
il a aplani et supprimé les difficultés et les obstacles.

La face de la terre étant bien réglée,
la multitude aux cheveux noirs ne fut pas accablée de corvées ;
dans le monde tous furent (sagement) gouvernés.

Les hommes se livrèrent avec joie à la culture des champs ;
les femmes vaquèrent avec soin à leurs occupations ;
toute chose eut son rang.

Sa bonté s'est étendue sur tous les patrimoines ;
pour longtemps, tous sont venus dans leurs champs ;
il n'est personne qui ne soit tranquille chez soi.

La foule de ses sujets, célébrant sa gloire,
a p.167 demandé qu'on gravât cette pierre,
afin de transmettre et de manifester un modèle et une règle (320).

Puis (l'empereur) envoya *Han-tchong, Heou-kong* et maître *Che* à la recherche des immortels et de la drogue qui empêche de mourir.

Che-hoang parcourut la frontière du nord et revint en passant par la commanderie de *Chang.*

Maître *Lou*, originaire de *Yen,* avait été envoyé sur mer ; à son retour, il prétexta quelque affaire des mânes et des dieux et en profita pour présenter un livre de *Lou-t'ou* (321) où il était dit : « Ce qui perdra *Ts'in*, c'est *Hou* (322). Alors *Che-hoang* envoya le général *Mong T'ien,* à la tête de trois cent mille soldats, attaquer les *Hou* sur la frontière du nord ; il s'empara du territoire au sud du fleuve.

La trente-troisième année (214 av. J.-C.), il envoya p.168 tous les vagabonds invétérés, les fainéants (323) et les boutiquiers conquérir le territoire des *Lou-leang* (324) ; il en fit les commanderies de *Koei-lin,* de *Siang* et de *Nan-hai* (325) ; il se servit de ceux qui avaient encouru des blâmes pour les bannir là en garnison. Au nord-ouest, il repoussa les *Hiong-nou* ; à partir de *Yu-tchong* (326), il longea le fleuve vers l'est et le raccorda aux montagnes *Yn* (327) ; il fit de ce territoire trente-quatre préfectures (328). Il construisit un mur au bord du fleuve pour servir de barrière. En outre, il chargea *Mong T'ien* de traverser le fleuve, de s'emparer de *Kao-k'iue,* de *T'ao-Chan* et de *Pei-kia* (329) et d'y construire des forteresses afin de p.169 repousser les *Jong* (330) ; il déporta des condamnés pour remplir ces territoires qui, pour la première fois, devinrent des préfectures. — On ne parvint pas à sacrifier (331). — Une étoile brillante apparut du côté de l'ouest.

La trente-quatrième année (213 av. J.-C.), il envoya ceux des juges qui n'avaient pas été intègres à la construction de la Grande Muraille et dans le territoire de *Nan-yue.* — *Che-hoang* disposa un banquet (332) dans le palais de *Hien-yang.* Les lettrés au vaste savoir, au nombre de soixante-dix, s'avancèrent pour lui souhaiter une longue vie. Le *p'ou-ye Tcheou Ts'ing-tch'en* présenta son éloge en ces termes :

> — Autrefois, le territoire de *Ts'in* ne dépassait pas mille *li* ; grâce à la pénétration surnaturelle et à la sagesse éclairée de Votre Majesté, vous avez pacifié et réuni ce qui est à l'intérieur des mers, vous avez repoussé et chassé les barbares *Man* et *I* ; de tout ce qu'éclairent le soleil et la lune, il p.170 n'est rien qui ne vous soit soumis ; vous avez transformé les États féodaux en provinces et en préfectures. Tous les hommes sont naturellement paisibles et heureux ; ils ne subissent plus le fléau des guerres et des luttes. On se transmettra (ces avantages) pendant dix mille générations. Depuis la haute antiquité, jamais le prestige et la vertu de Votre Majesté n'ont été égalés (333).

Che-hoang fut satisfait. Le lettré au vaste savoir, *Choen-yu Yue,* qui était originaire de *Ts'i*, prit la parole en ces termes :

> — Votre sujet a entendu dire que les règnes des *Yn* et des *Tcheou* avaient duré plus de mille années ; (ces souverains) avaient donné des fiefs à leurs fils, à leurs frères cadets et à leurs sujets de distinction pour s'en faire des branches et des appuis ; maintenant Votre Majesté possède tout l'intérieur des mers tandis que ses fils et ses frères cadets sont de simples particuliers ; s'il y avait tout à coup des sujets qui fissent comme *T'ien Tch'ang* (334) ou les six hauts dignitaires (335), vous n'auriez aucun aide qui pût vous porter secours. Que dans une affaire on ne prenne pas modèle sur l'antiquité et que cependant on puisse durer, c'est ce que je n'ai jamais entendu dire qui soit arrivé. Maintenant (*Tcheou*) *Ts'ing-tch'en* vous en a outre flatté ouvertement, de manière à aggraver les fautes de Votre Majesté ; ce n'est pas la conduite d'un sujet fidèle.

p.171 *Che-hoang* soumit ce cas à la délibération. Le conseiller *Li Se* dit :

> — Les cinq empereurs ne se sont pas répétés les uns les autres ; les trois dynasties ne se sont pas imitées mutuellement ; ils ont été personnels dans leur gouvernement ; ce n'est pas qu'ils prissent le contre-pied les uns des autres ; mais c'est que les temps avaient changé. Maintenant Votre Majesté a accompli pour la première fois une grande œuvre ; elle a fondé une gloire qui durera pendant dix mille générations ; c'est assurément ce que des lettrés stupides sont incapables de comprendre. En outre, ce dont (*Choen-yu*) *Yue* a parlé, ce sont des affaires des trois dynasties ; comment pourrait-on les prendre pour règle ? Autrefois (336) les seigneurs étaient tous en lutte ; ils estimaient les sophistes voyageurs (337) et les appelaient auprès d'eux. Maintenant l'empire a été pacifié ; les lois et les

ordonnances émanent d'un seul ; le peuple et les chefs de famille s'appliquent aux travaux de l'agriculture et de l'industrie ; les classes supérieures s'instruisent des lois et des ordonnances, des interdictions et des défenses. Cependant les maîtres-lettrés ne prennent pas modèle sur le présent, mais étudient l'antiquité afin de dénigrer l'époque actuelle ; ils jettent le doute et le trouble parmi les têtes noires. Le conseiller, votre sujet (*Li*) *Se,* se dissimulant qu'il s'expose à la mort, dit : Dans l'antiquité, l'empire était morcelé et troublé ; il ne se trouvait personne qui pût l'unifier ; c'est pourquoi les seigneurs régnaient (338) simultanément. p.172 Dans leurs propos, (les lettrés) parlent (339) tous de l'antiquité afin de dénigrer le temps présent ; ils colorent des faussetés afin de mettre la confusion dans ce qui est réel : ces hommes font valoir l'excellence de ce qu'ils ont appris dans leur études privées afin de dénigrer ce qu'a institué Votre Majesté. Maintenant que le souverain empereur possède l'empire dans son ensemble, qu'il a distingué le noir du blanc et qu'il a imposé l'unité, ils mettent en honneur leurs études privées et tiennent des conciliabules. Ces hommes qui condamnent les lois et les instructions, dès qu'ils apprennent qu'un édit a été rendu, s'empressent de le discuter chacun d'après ses propres principes ; lorsqu'ils sont à la cour, ils désapprouvent dans leur for intérieur ; lorsqu'ils en sont sortis, ils délibèrent dans les rues ; louer le souverain, ils estiment que c'est (chercher) la réputation ; s'attacher à des principes extraordinaires, ils pensent que c'est le plus haut mérite ; ils entraînent le bas peuple à forger des calomnies. Les choses étant ainsi, si on ne s'y oppose pas, alors en haut la situation du souverain s'abaissera, tandis qu'en bas les associations se fortifieront. Il est utile de porter une défense. Votre sujet propose que les histoires officielles, à l'exception des Mémoires de *Ts'in* (340), soient toutes brûlées ; sauf les personnes qui ont la charge de lettrés au vaste savoir (341),

> ceux qui dans l'empire se permettent de cacher le *Che* (*king*), le *Chou* (*king*), ou les discours des Cent écoles, devront tous aller auprès des autorités locales civiles et militaires pour p.173 qu'elles les brûlent. Ceux qui oseront discuter entre eux sur le *Che* (*king*) et le *Chou* (*king*) seront (mis à mort et leurs cadavres) exposés sur la place publique (342) ; ceux qui se serviront de l'antiquité pour dénigrer les temps modernes seront mis à mort avec leur parenté. Les fonctionnaires qui verront ou apprendront (que des personnes contreviennent à cet ordre), et qui ne les dénonceront pas, seront impliqués dans leur crime. Trente jours après que l'édit aura été rendu, ceux qui n'auront pas brûlé (leurs livres) seront marqués et envoyés aux travaux forcés (343). Les livres qui ne seront pas proscrits seront ceux de médecine et de pharmacie, de divination par la tortue et l'achillée, d'agriculture et d'arboriculture (344). Quant à ceux qui désireront étudier les lois et les p.174 ordonnances, qu'ils prennent pour maîtres les fonctionnaires.

Le décret fut : « Approuvé. »

La trente-cinquième année (212 av. J.-C.), (*Che-hoang*) perça un chemin qui passait par *Kieou-yuen* (345) et aboutissait *Yun-yang* (346) ; on fit des tranchées dans les montagnes, des remblais dans les vallées et la communication fut établie en ligne droite. — Puis *Che-hoang,* considérant que la population de *Hien-yang* était nombreuse et que le palais des rois, ses prédécesseurs, était petit :

> — J'ai appris, dit-il, que le roi *Wen,* de la dynastie *Tcheou,* eut sa capitale à *Fong,* que le roi *Ou* eut sa capitale à *Hao* ; le territoire compris entre *Fong* et *Hao* (347) est le siège des empereurs et des rois ;

alors il entreprit la construction d'un palais pour les audiences, au sud de la rivière *Wei,* au milieu du parc *Chang-lin* (348) ; il commença par bâtir la salle antérieure à côté de (349) (la capitale) ; de p.175 l'est à

l'ouest, elle mesurait cinq cents pas ; du sud au nord, cinquante *tchang* (350) ; en haut, on pouvait faire asseoir dix mille hommes ; en bas, il était possible de dresser des étendards de cinq *tchang.* Une route cavalière circulaire formait un chemin suspendu. A partir du bas du pavillon on allait en ligne droite jusqu'à la montagne du Sud et on avait dressé un arc de triomphe (351) à la cime de la montagne du Sud pour figurer la porte ; on fit un chemin couvert (352) qui, partant de *Ngo-pang,* traversait la rivière *Wei* et se rattachait à *Hien-yang,* symbolisant ainsi le chemin suspendu de *Tien-ki,* qui traverse la voie lactée et aboutit à (la constellation) *Yng-che* (353). Quand le palais *Ngo pang* n'était pas encore terminé, on voulait, quand il serait achevé, choisir quelque nouveau nom honorable pour le lui décerner ; mais, comme on avait construit le palais voisin de (la capitale), tout le monde l'appela donc le palais *Ngo-pang* (354). Plus de sept p.176 cent mille hommes qui avaient subi le châtiment de la castration furent alors envoyés, les uns à la construction du palais *Ngo pang,* les autres à la construction de (la sépulture de) la montagne *Li*. On tira des montagnes du nord un sarcophage en pierre ; puis on transporta par flottage (355) des bois de construction des pays de *Chou* et de *King* (356) et tous (ces bois) arrivèrent. — # A l'intérieur des passes, on comptait trois cents palais ; à l'extérieur, plus de quatre cents. — Puis on dressa une pierre au bord de la mer Orientale, dans le territoire de *K'iu* (357), pour marquer la porte Orientale de *Ts'in.* — Ensuite on transféra trente mille familles dans la ville de *Li* (358) et cinquante mille familles à *Yun-yang* (359) ; elles furent toutes dès lors exemptées de corvées pour dix ans.

Maître *Lou* (360) donna un conseil à *Che-hoang,* disant :

> — Votre sujet et ses compagnons ont recherché la drogue merveilleuse de la plante *tche* (361) ; les immortels p.177 ont toujours été introuvables ; il semble (362) qu'il y a quelque être qui les gêne. Dans les règles magiques (363) (il est dit) : Le Maître des hommes prend parfois l'incognito afin d'éviter les mauvais génies ; les mauvais génies étant évités,

l'Homme Véritable vient (364). Si l'endroit où demeure le Maître des hommes est connu de ses sujets, cela gêne les dieux. L'Homme Véritable entre dans l'eau sans se mouiller ; il entre dans le feu sans se brûler ; il monte sur les nuages et les vapeurs ; il est aussi éternel que le ciel et la terre. Maintenant Votre Majesté gouverne l'empire sans avoir encore pu prendre le moindre repos. Nous désirons que Votre Majesté ne permette à aucun homme de savoir dans quel palais elle se trouve ; dès lors la drogue de l'immortalité pourra peut-être être obtenue.

Alors *Che-hoang* dit :

— J'imiterai les hommes véritables.

En parlant de lui-même, il s'appela « l'homme véritable » et ne dit pas *tchen* (365). Puis p.178 il ordonna que, dans un rayon de deux cents *li* aux environs de *Hien-yang,* les deux cent soixante-dix palais (366) qui s'y trouvaient fussent mis en communication entre eux par des chemins couverts et par des chemins bordés de murs ; des tentures, des rideaux, des cloches, des tambours, de belles femmes les remplissaient et avaient leurs places respectives ; on ne les transportait point (d'un palais à l'autre). Lorsque l'empereur favorisait de sa venue quelque endroit, si quelqu'un disait où il se trouvait, son crime était digne de mort. *Che-hoang-ti* alla dans le palais de la montagne *Leang* (367) ; du haut de la montagne il vit que les chars et les cavaliers du conseiller étaient fort nombreux et il ne l'approuva pas ; parmi les gens du palais, il se trouva quelqu'un pour le rapporter au conseiller qui, à la suite de cela, diminua le nombre de ses chars et de ses cavaliers. *Che-hoang* se mit en colère et dit :

— Cela vient de ce qu'une des personnes du palais a divulgué mes paroles.

Il fit subir un interrogatoire, mais personne n'avoua ; dans cette circonstance, il ordonna d'arrêter tous ceux qui avaient été auprès de

lui en ce temps et les fit tous périr : à partir de ce moment, personne ne sut où il était quand il se déplaçait.

Quand il s'occupait des affaires, il ne remettait à ses officiers que des affaires décidées ; tout se réglait dans le palais de *Hien-yang.* Maître *Heou* (368) et maître *Lou* p.179 complotèrent entre eux, disant :

> — *Che-hoang* est un homme qui a reçu du Ciel un naturel violent, cruel et despotique ; il a supprimé les seigneurs et réuni tout l'empire ; ses desseins ont réussi, ses désirs ont été suivis ; il estime que depuis l'antiquité personne ne l'a jamais égalé. Il ne donne d'autorité qu'aux officiers de justice ; ce sont les officiers de justice qui parviennent à l'approcher et obtiennent sa faveur. Les lettrés au vaste savoir, quoiqu'au nombre de soixante-dix, se contentent de leur titre et ne sont pas employés. Les conseillers d'État et les principaux ministres reçoivent tous les affaires quand elles sont terminées ; ils font dépendre leur administration de l'empereur. L'empereur se plaît à établir son prestige par les supplices et les exécutions. Les gens, par crainte d'être punis et par désir de conserver leurs appointements, n'osent pas être fidèles jusqu'au bout (369) ; l'empereur ne s'entend pas reprocher ses fautes et devient de jour en jour plus arrogant ; ses sujets lui obéissent servilement et le trompent afin de garder leurs aises. D'après les lois de *Ts'in*, on ne saurait exercer plus d'un art à la fois (370) et, si l'on fait erreur, c'est aussitôt la mort ; or ceux qui observent les étoiles et les émanations sont au nombre de trois cents, qui sont tous d'excellents savants ; mais, craignant de dire des choses défendues, ils flattent (l'empereur) et n'osent pas lui p.180 déclarer franchement (371) ses fautes. Les affaires de l'empire, grandes ou petites, sont toutes décidées par l'empereur. L'empereur va jusqu'à peser les écrits au poids d'un *che* et en fait sa mesure d'un jour et une nuit (372) ; tant qu'il n'a pas rempli cette mesure, il ne s'accorde pas de repos.

Puisque telle est sa soif d'autorité, nous ne saurions rechercher en sa faveur la drogue des immortels.

Alors ils s'enfuirent.

Che-hoang, apprenant qu'ils avaient disparu, se mit fort en colère et dit :

— Auparavant, j'ai recueilli les livres de l'empire et, ceux qui étaient inutiles, je les ai tous supprimés. J'ai appelé de partout une grande multitude de lettrés, de magiciens et de savants ; je me proposais par là de faire fleurir une grande paix ; les magiciens, j'ai voulu les choisir afin qu'ils recherchassent la drogue merveilleuse. Maintenant, j'apprends que *Han Tchong* est parti sans m'en donner avis, que *Siu Che* (373) et ses collègues ont fait des dépenses qui se chiffrent par myriades de pièces de monnaie et qu'en définitive ils p.181 n'ont pas trouvé la drogue. C'est uniquement de leurs bas intérêts qu'ils s'entretenaient et qu'ils m'informaient chaque jour. Quant à maître *Lou* et à ses collègues, je les ai comblés d'honneurs et de présents ; or ils me calomnient afin d'incriminer mes fautes. Les lettrés (374) qui sont à *Hien-yang,* j'enverrai des gens les interroger ; il en est qui répandent de faux bruits afin de semer le trouble parmi les Têtes-noires.

Il chargea donc les enquêteurs impériaux de soumettre à un interrogatoire minutieux les lettrés ; les lettrés se rejetèrent la faute les uns sur les autres ; alors (*Ts'in Che-hoang-ti*) désigna lui-même ceux qui avaient violé ses défenses au nombre de quatre cent soixante environ (375) ; il les fit tous p.182 périr (376) à *Hien-yang* ; il le fit savoir dans tout l'empire afin que ce fût un avertissement pour l'avenir. Il déporta en plus grand nombre des condamnés qu'il envoya à la frontière. Le fils aîné de *Che-hoang, Fou-sou,* le blâma, disant :

— L'empire vient à peine d'être pacifié ; les Têtes-noires des régions éloignées ne sont pas encore réunies à nous. Les

lettrés parlent tous de *K'ong-tse* et le prennent pour règle ; or maintenant Votre Majesté les enchaîne tous par des lois sévères. Votre sujet craint que l'empire ne soit pas calme ; que Votre Majesté y fasse attention.

Che-hoang, irrité, envoya *Fou-sou* dans le nord surveiller *Mong T'ien* dans la commanderie de *Chang.*

La trente-sixième année (211 av. J.-C.), la planète *Yong-ho* (377) se trouva dans les constellations *Sin.* — Il y eut une étoile filante qui tomba dans la commanderie de *Tong* ; arrivée à terre, c'était une pierre (378). Quelqu'un p.183 du peuple grava sur cette pierre ces mots : « A la mort de *Che-hoang-ti,* le territoire se divisera. » *Che-hoang* l'apprit et envoya les enquêteurs royaux instruire l'affaire ; personne n'avoua ; il arrêta toutes les personnes qui demeuraient dans le voisinage de la pierre et les fit périr ; puis il détruisit la pierre par le feu. *Che-hoang* était attristé ; il chargea les lettrés au vaste savoir de composer des chants sur les hommes immortels et véritables et sur les voyages qu'il avait faits dans l'empire ; il remit ces chants aux musiciens en leur ordonnant de les chanter et de les jouer (379).

En automne, un envoyé, venant de l'est des passes, se trouvait marcher de nuit sur le chemin de *P'ing-chou,* dans le territoire de *Hoa-yn* (380). Un homme tenant un anneau de jade arrêta l'envoyé et lui dit :

— Remettez cela de ma part au prince de l'étang de *Hao* (381).

Puis il ajouta :

— Cette année le dragon-ancêtre mourra.

L'envoyé lui demanda des explications, mais soudain il devint invisible et s'en alla en laissant son anneau de jade. L'envoyé présenta l'anneau (au trône) en faisant un rapport p.184 complet. *Che-hoang* resta silencieux pendant un fort long temps, puis il dit :

— La prescience d'un génie des montagnes ne s'étend certainement pas au delà des événements d'une année (382).

Quand il se fut retiré dans son particulier il dit :

— Le dragon-ancêtre, c'est le chef des hommes (383).

Il chargea le comité des enquêteurs impériaux d'examiner l'anneau ; c'était celui qu'il avait jeté dans l'eau en traversant le *Kiang,* lors du voyage qu'il avait fait la vingt-huitième année (219 av. J.-C.). Alors *Che-hoang* consulta les sorts à ce sujet ; les diagrammes répondirent que voyager et déplacer étaient favorables. Il transporta (donc) trente mille familles à *Pei-ho* et à *Yu-tchong* (384) et leur conféra un degré dans la hiérarchie (385).

La trente-septième année, au dixième mois, au jour *koei-tch'eou* (1er novembre 211) (386), *Che-hoang* partit en voyage ; le conseiller de gauche (*Li*) *Se,* l'accompagna ; p.185 le conseiller de droite (*Fong*) *K'iu-tsi,* garda (la capitale) ; le fils cadet (de l'empereur), *Hou-hai,* était aimé (de son père) ; il demanda à le suivre ; l'empereur l'y autorisa. Le onzième mois, il arriva à *Yun-mong* et fit de loin le sacrifice à *Yu-Choen* (qui réside) sur la montagne *Kieou-i* (387) ; il descendit en bateau le *Kiang* ; il inspecta *Tsi-ko* (388) ; il traversa les îlots de la mer (389) et passa par *Tan-yang* (390) ; il arriva à *Ts'ien-yang* (391) et s'approcha du *Tche-kiang* (392) : mais comme les flots étaient en fureur, il se rendit à cent vingt *li* à l'ouest et fit la traversée dans un endroit (393) p.186 resserré. Il monta sur le *Koei-ki* (394) et sacrifia à *Yu* le grand ; il fit le sacrifice de loin aux montagnes du Sud ; puis il dressa une stèle où il grava une inscription célébrant les mérites de *Ts'in* ; le texte en était ainsi conçu (395) :

(1e *strophe*)

La gloire bienfaisante du souverain empereur
a pacifié et unifié le monde ;
sa vertu et sa bonté durent longtemps.

La trente-septième année,

il parcourut en personne l'empire
et fit une tournée d'inspection dans les contrées éloignées.

C'est alors qu'il monta sur le *Koei-ki* ;
il comprit et il examina les coutumes et les mœurs ;
les têtes noires furent attentives et respectueuses.

La foule de ses sujets célèbre ses mérites ;
ils recherchent l'origine des actions accomplies ;
ils remontent au principe de cette noble illustration.

Le sage (de la maison) des *Ts'in* ayant pris en main le gouvernement,
il a le premier déterminé les châtiments et les noms,
il a mis en lumière et manifesté l'antique perfection.

Pour la première fois il a rendu uniformes les lois et les modèles ;
il a distingué et séparé les attributions et les fonctions,
afin d'établir une règle immuable.

(2e *strophe*)

p.187 Les six rois s'arrogeaient le droit de se révolter ;
ils étaient avides et méchants, insolents et sauvages ;
à la tête de leur parti ils se rendaient personnellement puissants.

Ils étaient cruels et suivaient leurs mauvais penchants ;
ils se fiaient sur leur force pour se montrer orgueilleux ;
souvent ils mettaient en mouvement les armes défensives et offensives.

En cachette ils communiquaient entre eux et avaient des émissaires secrets,
afin de former une ligue du nord au sud ;
ils cherchaient à accomplir des desseins mauvais.

A l'intérieur, ils déguisaient sous de belles apparences des projets trompeurs ;
à l'extérieur, ils venaient envahir nos frontières ;
ils firent naître ainsi les calamités et les désastres.

Sa justice et sa puissance les ont punis de mort ;
il a supprimé et anéanti leurs violences et leurs rébellions ;
ces fauteurs de troubles et ces brigands furent exterminés et disparurent.

Sa sagesse et sa vertu sont étendues et profondes ;

dans l'intérieur des six directions,
ses bienfaits qui se répandent ont été illimités (396).

(3e *strophe*)

Le souverain empereur a réuni l'univers ;
il a écouté simultanément toutes les affaires ;
au loin et au près il n'est rien qui ne soit pur.

p.188 Il porte l'ordre dans la foule des êtres ;
il examine et met à l'épreuve la réalité des faits ;
chaque chose a le nom qui lui convient.

Le noble et le vil, il les pénètre également ;
le bien et le mal sont exposés devant lui ;
il n'y a aucune disposition qui lui soit cachée.

Si on dissimule une faute en se proclamant juste,
(comme par exemple) si une femme a des enfants et se remarie (397),
elle désobéit au mort et n'est pas chaste.

Il a établi des barrières entre l'intérieur et l'extérieur ;
il a interdit et supprimé la débauche ;
les hommes et les femmes obéissent à la règle et sont intègres.

Si un homme va dans une maison qui n'est pas la sienne pour s'y conduire comme un pourceau (398),
celui qui le tue n'est pas coupable ;
les hommes observent les statuts de la justice.

(4e *strophe*)

Si une femme s'enfuit (de la maison conjugale) pour épouser (un autre homme) (399),
les enfants n'ont plus de p.189 mère ;
tous se réforment pour être fidèles et sans tâche.

Son grand gouvernement a purifié les mœurs ;
le monde reçoit son influence
et a le bonheur de subir sa direction bienfaisante.

Tous se conforment à ses mesures et à ses principes ;
ils vivent dans l'harmonie et le calme et font de sérieux efforts ;

il n'est personne qui n'obéisse à ses ordonnances.

Les têtes-noires pratiquent ce qui est pur ;
les hommes se plaisent à une règle uniforme ;
ils se félicitent de conserver la paix universelle.

La postérité recevra avec respect ses lois ;
c'est un gouvernement perpétuel qui n'aura pas de fin ;
ni les chars ni les bateaux ne seront renversés (400).

Ses officiers qui le suivent ont célébré sa gloire ;
ils ont proposé qu'on gravât cette pierre
afin de transmettre avec éclat cette excellente inscription (401).

p.190 (*Ts'in Che-hoang-ti*) s'en retourna ; il traversa le pays de *Ou* ; il passa (le *Kiang*) à *Kiang-tch'eng* (402). Il longea le bord de la mer, et, au nord, il arriva à *Lang-ya* (403). Le magicien *Siu Che* (404) et d'autres étaient allés sur mer à la recherche de la drogue des immortels ; plusieurs années s'étaient écoulées sans qu'ils l'eussent trouvée ; ils avaient fait de grandes dépenses et craignaient d'être blâmés ; c'est pourquoi ils dirent faussement :

> — On peut trouver la drogue du *P'ong-lai* ; mais nous en avons toujours été empêchés par le grand poisson *kiao* et c'est pourquoi nous n'avons pas pu y parvenir. Nous désirons proposer qu'un excellent archer nous soit adjoint (405) ; quand (le poisson) apparaîtra, il lui tirera des flèches avec l'arbalète qui lance plusieurs flèches de suite (406).

Che-hoang rêva qu'il combattait un dieu de la mer qui avait la figure d'un homme. Il interrogea un lettré au vaste savoir qui interprétait les songes ; celui-ci lui dit :

> — Si le dieu des eaux ne peut être vu, c'est parce qu'il est gardé par les grands poissons et par les dragons ; maintenant, que Votre Majesté fasse des prières et des sacrifices, qu'elle soit prête et attentive ; et si ces mauvais

esprits sont là, il faudra les écarter ; alors les dieux bons pourront être évoqués.

(L'empereur) ordonna donc à ceux qui allaient sur mer de se munir d'appareils p.191 pour prendre le gros poisson ; lui-même, armé de l'arbalète qui tire plusieurs flèches de suite, attendit que le grand poisson sortit afin de tirer sur lui ; il alla de *Lang-ya* jusqu'à la montagne *Yong-tch'eng* (407) sans rien voir ; arrivé au *Tche-feou* (408), il aperçut un grand poisson ; il tira et tua un poisson ; puis il longea le bord de la mer. Lorsqu'il arriva dans l'ouest au gué de *P'ing-yuen* (409), il tomba malade ; *Che-hoang* n'aimait pas qu'on parlât de la mort ; parmi ses sujets personne n'osa l'entretenir de sujets funèbres. L'empereur devint de plus en plus malade ; il fit alors une lettre scellée qui devait être remise à son fils *Fou-sou* (410) et dans laquelle il lui disait :

« Rendez-vous à *Hien-yang* avec mon cortège mortuaire et enterrez-moi là.

La lettre étant terminée, elle fut confiée au bureau chargé de la transmission des brevets et ordres scellés, (bureau qui dépendait) de *Tchao Kao*, chef des attelages du palais ; elle n'avait pas encore été remise à un messager lorsqu'au septième mois, le jour *ping-yn* (411), *Che-hoang* mourut sur la terrasse *P'ing* à p.192 *Cha-k'ieou* (412). Le conseiller (*Li*) *Se*, considérant que l'empereur était mort loin de la capitale et craignant que les princes et l'empire ne fissent une révolution, tint la chose secrète et n'annonça pas le décès. Le cercueil fut placé dans une voiture de repos (413). L'eunuque qui avait été le préféré du mort était avec lui dans le char ; partout où on arrivait, on apportait la nourriture de l'empereur et les divers fonctionnaires lui présentaient leurs requêtes comme par le passé ; l'eunuque, parlant de dedans la voiture de repos, approuvait aussitôt leurs requêtes. Il n'y avait que *Hou-hai*, fils (de l'empereur), *Tchao kao* et cinq ou six eunuques préférés qui savaient que le souverain était mort. *Tchao Kao* avait autrefois enseigné à *Hou-hai* l'écriture et ce qui concerne les codes et les lois ; *Hou-hai* le favorisait secrètement ; alors (*Tchao*) *Kao*,

le prince *Hou-hai* et le conseiller (*Li*) *Se* complotèrent secrètement de détruire la lettre que *Che-hoang* avait scellée pour qu'elle fût remise au prince *Fou-sou,* et de prétendre au contraire que le conseiller (*Li*) *Se* avait reçu de *Che-hoang* à *Cha-k'ieou* un décret testamentaire, par lequel *Hou-hai* était nommé héritier présomptif ; en outre ils forgèrent une lettre qu'ils envoyèrent au prince *Fou-sou* et à *Mong-t'ien* pour leur reprocher leurs crimes (414) p.193 et leur ordonner de périr ; ce récit complet se trouve dans la biographie de *Li Se* (415). On marcha ; on passa par *Tsing-hing* et on arriva à *Kieou-yuen* (416) ; il fit chaud ; de la voiture de repos de l'empereur s'exhalèrent de mauvaises odeurs ; alors un décret ordonna aux fonctionnaires de la suite de charger dans chaque char (417) un *che* de poisson salé, afin de donner le change sur l'odeur. Le voyage se poursuivit ; on arriva par le chemin direct à *Hien-yang* et on annonça le décès.

L'héritier présomptif *Hou-hai* recueillit la succession du pouvoir ; ce fut *Eul Che-hoang-ti*.

Le neuvième mois, on enterra *Che-hoang* dans la montagne *Li.* Dès le début de son règne, *Che-hoang* avait fait creuser et arranger la montagne *Li.* Puis, quand il eut réuni dans ses mains tout l'empire, les travailleurs qui p.194 y furent envoyés furent au nombre de plus de sept cent mille ; on creusa le sol jusqu'à l'eau (418) ; on y coula du bronze (419) et on y amena le sarcophage ; des palais (420), (des bâtiments pour) toutes les administrations, des ustensiles merveilleux, des joyaux et des objets rares y furent transportés et enfouis et remplirent (la sépulture). Des artisans reçurent l'ordre de fabriquer des arbalètes et des flèches automatiques ; si quelqu'un avait voulu faire un trou et s'introduire (dans la tombe), elles lui auraient soudain tiré dessus. On fit avec du mercure (421) les cent cours d'eau, le *Kiang*, le *Ho*, et la vaste mer (422) ; des machines le faisaient couler et se le transmettaient les unes aux autres. En haut étaient tous les signes du ciel ; en bas toute la disposition géographique. On fabriqua avec p.195 de la graisse de *jen-yu* (423) des torches qu'on avait calculé ne pouvoir s'éteindre de longtemps. *Eul-che* dit :

— Il ne faut pas que celles des femmes de l'empereur décédé qui n'ont pas eu de fils soient mises en liberté.

Il ordonna que toutes le suivissent dans la mort ; ceux qui furent mis à mort furent très nombreux. Quand le cercueil eut été descendu, quelqu'un dit que les ouvriers et les artisans qui avaient fabriqué les machines et caché les trésors savaient tout ce qui en était et que la grande valeur de ce qui avait été enfoui serait donc divulguée ; quand les funérailles furent terminées et qu'on eut dissimulé et bouché la voie centrale (424) qui menait à la sépulture, on fit tomber la porte à l'entrée extérieure de cette voie et on enferma tous ceux qui avaient été employés comme ouvriers ou artisans à cacher (les trésors) ; ils ne purent pas ressortir. On planta des herbes et des plantes pour que (la tombe) eût l'aspect d'une montagne.

La première année de son règne (209 av. J.-C.), *Eul Che-hoang-ti* avait vingt et un ans. *Tchou Kao* était *lang-tchong-ling* et était écouté (de l'empereur) dans l'exercice de sa charge ; il fit rendre à *Eul-che* un édit prescrivant qu'on augmentât le nombre des victimes au temple funéraire (425) de *Che-hoang*, ainsi que les rites des p.196 cent sacrifices offerts aux montagnes et aux cours d'eau, et prescrivant aux officiers rassemblés de discuter sur les moyens d'honorer le temple funéraire de *Che-hoang.* Les officiers réunis dirent tous en se prosternant la tête contre terre :

— Dans l'antiquité, le Fils du Ciel avait sept temples funéraires, les seigneurs en avaient cinq, les grands officiers en avaient trois (426). Même pendant dix mille générations, de génération en génération (cette règle) ne s'est point perdue ni détruite. Maintenant, p.197 *Che-hoang* a construit le temple funéraire *Ki* (427) ; tout ce qui est à l'intérieur des quatre mers apporte des tributs et des redevances ; on a augmenté le nombre des victimes ; les rites sont tous au complet ; il n'y a pas moyen d'y rien ajouter. (Cependant), les temples funéraires des anciens rois sont, les uns à *Si-yong* (428), les autres à *Hien-yang* ; (or), d'après l'étiquette

qui convient au Fils du Ciel, il faut ne s'acquitter que des sacrifices associés (429) au temple funéraire de *Che-hoang*.

On détruisit (donc) tous les groupes de sept temples qui avaient été élevés en l'honneur du duc *Siang* et de ses successeurs ; les officiers réunis introduisirent suivant les rites ces sacrifices (dans le temple *Ki*) afin d'honorer le temple funéraire de *Che-hoang* qui devint le temple ancestral des empereurs.

L'empereur reprit le mot *tchen* pour se désigner lui-même (430).

Eul-che tint conseil avec *Tchan Kao* et lui dit :

— Je suis jeune ; je viens seulement de prendre le pouvoir et les Têtes-noires ne se sont point encore réunies autour de moi et attachées à moi. L'empereur mon prédécesseur a parcouru les commanderies et les préfectures afin de montrer sa puissance ; son prestige a soumis p.198 l'intérieur des mers. Maintenant, en restant tranquille et en ne faisant aucune tournée (d'inspection), je paraîtrai faible ; ce n'est pas le moyen de m'assujettir l'empire et d'en prendre soin.

Au printemps, *Eul-che* parcourut à l'est les commanderies et les préfectures ; *Li Se* l'accompagnait ; il arriva au *Kie-che* (431), puis, longeant la mer, il arriva au sud jusqu'au *Koei-ki* (432) ; alors, sur toutes les inscriptions qu'avait élevées *Che-hoang*, il fit une inscription et écrivit à côté de la stèle les noms des hauts fonctionnaires qui l'accompagnaient (433), afin de célébrer le mérite accompli et la vertu parfaite de l'empereur précédent. (Le texte de l'inscription supplémentaire était ainsi conçu :)

« L'empereur dit :

— Les inscriptions sur métal et sur pierre, c'est *Che-hoang-ti* qui les a toutes faites. Maintenant, quoique j'ai hérité de son titre, les textes que je grave sur le métal et sur la pierre ne sont pas à la hauteur de ceux de *Che-hoang-ti* et en restent fort éloignés. Si parmi mes successeurs, il en est qui

font (des inscriptions), qu'ils ne s'égalent pas au mérite achevé et à la vertu parfaite (de *Che-hoang-ti*) (434).

Les conseillers, p.199 votre sujet, (*Li*) *Se*, et votre sujet (*Fong*) *K'iu-tsi,* le *yu-che-ta-fou*, votre sujet, *Té* (435), se dissimulant qu'ils risquent la mort ont dit :

— Vos sujets demandent que partout on grave le texte de cet édit, qu'on le grave sur pierre (436) afin de le rendre manifeste. Telle est la proposition que vos sujets font en ne se dissimulant pas qu'ils risquent la mort.

Le décret fut : « Approuvé ».

Puis (*Eul-che*) arriva au *Leao-tong* et revint.

p.200 Alors *Eul-che* suivit les avis de *Tchao Kao* et multiplia les lois et les ordonnances ; il tint une délibération secrète avec *Tchao Kao* et lui dit :

— Les principaux ministres ne me sont pas soumis ; les fonctionnaires et les officiers sont encore puissants ; enfin les membres de la noblesse me sont hostiles. Que faut-il faire ?

(*Tchao*) *Kao* dit :

— Votre sujet avait la ferme intention de vous parler à ce sujet, mais ne l'avait point encore osé. Les principaux ministres de l'empereur votre prédécesseur sont tous des hommes dont la réputation et la noblesse remontent à plusieurs générations ; ils ont des titres de gloire accumulés qu'ils se transmettent de génération en génération. Or, moi (*Tchao*) *Kao*, j'étais petit et méprisé ; la faveur de Votre Majesté m'a élevé, je me trouve maintenant dans un poste élevé et je dirige les affaires les plus importantes. Les principaux ministres en sont fort mécontents ; ce n'est que de visage qu'ils obéissent et se comportent en sujets ; mais dans la réalité, leur cœur n'est pas soumis. Maintenant, les édits que promulgue Votre Majesté ne sont pas appropriés à cet

état de choses ; mettez en accusation tous les préfets et commandants des commanderies et des préfectures qui sont coupables et faites-les tous périr ; en premier lieu, vous ferez trembler sous votre prestige tout l'empire ; en second lieu, vous vous débarrasserez de ce que le peuple ne peut supporter (437). Dans les p.201 circonstances présentes, (les lois de) la paix ne sont plus la règle, mais tout se décide par la force guerrière. Je désire que Votre Majesté s'empresse de se conformer aux circonstances, qu'elle n'ait pas d'hésitation et surtout que les ministres rassemblés ne soient pas appelés à délibérer (sur cette question). Un souverain éclairé recueille et élève le peuple délaissé ; les humbles, ils les ennoblit ; les pauvres, ils les enrichit ; les éloignés, il les rapproche ; alors le haut et le bas sont unis et le royaume est paisible.

Eul-che dit :

— Cela est fort bien.

Alors il se mit à exterminer les principaux ministres ainsi que les membres des familles princières ; les petits fonctionnaires qui les approchaient furent impliqués dans l'accusation criminelle ; parmi les trois catégories de *lang* (438), il n'y eut personne qui pût rester sauf ; six princes eurent leurs cadavres exposés à *Tou* (439). p.202 — Le prince *Tsiang-lu* et ses deux frères étaient emprisonnés dans le palais intérieur ; quand on statua sur leurs crimes, ils étaient les seuls qui subsistassent. *Eul-che* envoya un messager porter cet ordre à *Tsiang-lu* :

« Prince, vous ne vous êtes pas conduit comme un sujet ; votre crime mérite la mort. Mes officiers vous appliqueront la loi.

Tsiang-lu dit :

— Dans les cérémonies de la cour, je ne me suis jamais permis de ne pas me conduire comme un hôte et un aide ; dans les fonctions au palais (440), je ne me suis jamais

permis de manquer à mon devoir ; soit que j'aie reçu des ordres, soit que j'aie répondu, je ne me suis jamais permis un manquement dans mes paroles. Comment peut-on dire que je ne me suis pas conduit comme un sujet ? Je demande à être informé de mon crime avant de mourir.

Le messager lui répondit :

— Je n'ai pas le droit de discuter avec vous ; j'ai reçu un ordre écrit et je m'y conforme.

Tsiang-lu leva alors les yeux vers le ciel et invoqua par trois fois le Ciel à haute voix, en disant :

— O Ciel ! Je suis innocent.

Les trois frères versaient tous des larmes ; ils tirèrent leurs épées et se tuèrent. Le clan impérial fut frappé de terreur ; les ministres qui se permirent des remontrances furent considérés comme coupables de calomnies inconsidérées ; les principaux officiers, afin p.203 de garder leurs appointements, se résignèrent. Les Têtes-noires furent saisies de crainte.

Le quatrième mois, *Eul-che* revint à *Hien-yang* et dit :

— L'empereur mon prédécesseur trouvait petit le palais de *Hien-yang* et c'est pourquoi il fit les plans du palais *Ngo-pang,* pour y établir sa demeure ; mais avant que cette construction fût terminée, il arriva que l'empereur mourut ; on la fit abandonner aux ouvriers afin de remettre la terre (441) sur la montagne *Li.* Les travaux de la montagne *Li* sont complètement terminés ; si maintenant je permets que le palais *Ngo-pang* ne soit pas achevé, ce sera une façon de montrer que l'empereur mon prédécesseur s'était trompé dans ce qu'il avait entrepris.

Il se remit à la construction du palais *Ngo-pang,* (afin d')en imposer au dehors aux barbares des quatre points cardinaux (442), et de se conformer aux plans de *Che-hoang.*

(*Eul-che*) appela tous ses arbalétriers au nombre de cinquante mille hommes et les fit tenir garnison à *Hien-yang* ; il ordonna qu'on enseignât le tir à l'arc ; les chiens, les chevaux (443), les oiseaux et les quadrupèdes qu'il fallait nourrir étaient fort nombreux ; il n'y avait de rien en suffisance ; (l'empereur) rendit l'ordre d'imposer aux commanderies et aux préfectures des transports de pois, p.204 de grain, de foin et de paille ; tous reçurent l'ordre de fournir d'eux-mêmes du fourrage et des vivres. A trois cents *li* à la ronde de *Hien-yang*, (le peuple) ne put manger ses moissons (444). Les lois qu'on appliqua furent encore plus dures et plus cruelles (que celles de *Ts'in Che-hoang-ti*).

Le septième mois, un soldat d'une garnison militaire, *Tch'en Cheng* (445), souleva avec ses partisans l'ancien territoire de *King* (446) dont il fit le « *Tch'ou* agrandi » ; (*Tch'en*) *Cheng* se nomma lui-même roi de *Tch'ou* ; il s'établit à *Tch'en* (447) et envoya ses capitaines porter ses ordres dans la contrée. Les jeunes hommes des commanderies et des préfectures du pays à l'est des montagnes étaient opprimés par les fonctionnaires des *Ts'in* ; ils tuèrent tous leurs administrateurs, leurs commandants militaires, leurs préfets et leurs sous-préfets et se révoltèrent ; pour répondre à *Tch'en Ché* (448), ils se nommèrent les uns les autres marquis et rois ; ils formèrent une ligue du nord au sud tournée contre l'ouest, et leur mot d'ordre était de combattre *Ts'in* ; leur nombre fut incalculable.

Un *ye-tché* qui avait été envoyé en mission dans l'est revint (à la cour) et informa *Eul-che* de la rébellion. *Eul-che* se mit en colère et déféra cet homme aux tribunaux. Puis un autre envoyé arriva. Aux questions de l'empereur il répondit :

> — Ces bandes de brigands, les administrateurs et les commandants militaires des commanderies viennent de les chasser et de les arrêter ; maintenant p.205 ils les ont tous pris. Il n'y a pas lieu de vous inquiéter.

L'empereur fut content.

Ou Tch'en se nomma roi de *Tchao* ; *Wei Kieou* devint roi de *Wei* ; *T'ien Tan* devint roi de *Ts'i* ; le gouverneur de *P'ei* se souleva à *P'ei* ; *Hiang Leang* mobilisa des soldats dans la commanderie de *Koei-ki* (449).

La deuxième année (208 av. J.-C.), en hiver, les capitaines envoyés par *Tch'en Ché*, à savoir *Tcheou Tchang* et ses collègues arrivèrent à l'ouest jusqu'à *Hi* (450) ; ils avaient plusieurs centaines de mille de soldats. *Eul-che* eut grand peur ; il tint conseil avec ses ministres assemblés et leur demanda ce qu'il fallait faire. Le *chao-fou Tchang Han* (451) dit :

> — Les brigands sont arrivés et leur multitude est puissante ; maintenant, envoyer contre eux les (soldats des) préfectures voisines ne suffirait pas ; les condamnés de la montagne *Li* sont nombreux ; je vous propose de les gracier et de leur donner des armes pour qu'ils les combattent.

Eul-che accorda alors une amnistie générale dans tout l'empire ; *Tchang Han,* chargé du commandement, attaqua et défit l'armée de *Tcheou Tchang* et la mit en fuite ; puis il tua (*Tcheou*) *Tchang* à *Ts'ao-yang* (452). *Eul-che* envoya encore le *tchang-che Se-ma Hin* p.206 et *Tong I* pour aider *Tchang Han* à combattre les brigands : ils tuèrent *Tch'en Cheng* à *Tch'eng fou* (453) ; ils écrasèrent *Hiang-leang* à *Ting-t'ao* (454) ; ils anéantirent *Wei Kieou* à *Lin-tsi* (455). Les capitaines les plus renommés des brigands du territoire de *Tch'ou* étant morts, *Tchang Han* se dirigea du côté du nord, traversa le fleuve et alla attaquer le roi de *Tchao*, *Hie,* et ses partisans à *Kiu-lou* (456). *Tchao Kao* donna le conseil suivant à *Eul-che* :

> — L'empereur votre prédécesseur avait gouverné l'empire pendant longtemps ; c'est pourquoi aucun de ses sujets n'osait lui désobéir ni lui tenir des discours mauvais. Maintenant Votre Majesté a encore longtemps à vivre ; vous venez de monter sur le trône ; comment se fait-il que vous décidiez les affaires en pleine cour avec les ducs du palais et les hauts dignitaires ? Si quelque faute se commet dans les

affaires, vous montrez à tous vos sujets vos imperfections. Si le Fils du Ciel dit *tchen,* (en parlant de lui), c'est certainement parce qu'on n'entend pas le son (de sa voix) (457).

Alors Eul-che resta p.207 toujours dans ses appartements réservés et décida toutes les affaires avec (*Tchao*) *Kao* ; à partir de ce moment, les ducs du palais et les hauts dignitaires ne furent plus que rarement reçus en audience.

Les brigands devinrent encore plus nombreux et on ne cessait pas d'envoyer des soldats de l'intérieur des passes combattre les brigands du côté de l'est. Le grand conseiller de droite (*Fong*) *K'iu-tsi,* le grand conseiller de gauche (*Li*) *Se* et le général *Fong Kie,* adressèrent à l'empereur des remontrances en ces termes :

« Les bandes de brigands à l'est des passes se soulèvent en nombre de plus en plus grand ; *Ts'in* a envoyé pour les exterminer des soldats qui en ont tué et détruit un très grand nombre. Cependant le mouvement ne s'arrête pas. Si les brigands se multiplient, c'est parce que tous sont excédés d'être occupés à tenir garnison et à travailler aux transports par eau et par terre, et parce que les impôts et les taxes sont élevés. Noue vous demandons de faire cesser les travaux du palais *Ngo-pang* et de diminuer les garnisons et les transports sur les quatre frontières.

Eul-che répondit :

— J'ai appris que *Han-tse* (458) avait dit :

« *Yao* et *Choen* avaient (sur les toits de leurs p.208 maisons) des chevrons de chêne qui n'étaient pas rabotés, des chaumes qui n'étaient pas coupés d'une manière égale ; ils mangeaient dans une écuelle de terre ; ils buvaient dans un vase de terre ; même la nourriture d'un portier n'était pas aussi mauvaise (459). *Yu* perça (la montagne) *Long-men* (460) ; il pénétra dans le *Ta-hia* (461) ; il donna un libre cours aux eaux stagnantes du *Ho* et les envoya à la mer ; il

maniait lui-même le battoir et la houe ; ses jambes n'avaient plus de poils (462) ; les fatigues d'un p.209 serviteur ou d'un esclave n'étaient pas aussi terribles. »

En somme, ce qui fait que le possesseur de l'empire est élevé en dignité, c'est qu'il peut former de vastes desseins et concevoir des désirs extrêmes. Que le souverain rende sévères des lois claires et au-dessous de lui personne n'osera désobéir ; il réglera et dirigera ainsi le pays à l'intérieur des mers. Des souverains tels que *Yu* (*Choen*) et *Hia* (*Yu*) avaient la haute dignité de Fils du Ciel, mais personnellement, ils étaient, en fait, accablés de peines et de fatigues afin de satisfaire les cent familles ; comment pourraient-ils servir de modèle ? On m'honore en m'attribuant dix mille chars (463), mais je ne les ai pas en réalité ; je veux instituer un équipage de mille chars, un cortège de dix mille chars, pour que le titre qu'on me donne ne soit plus un titre vide. En outre, l'empereur mon prédécesseur a supprimé les seigneurs et a réuni dans sa main tout l'empire ; après s'être assuré de l'empire, il a repoussé les barbares des quatre côtés afin de donner le calme aux frontières ; il a construit des palais pour montrer qu'il avait atteint son but ; vous avez pu voir quelle suite j'ai donnée à l'œuvre de l'empereur mon prédécesseur. Maintenant, pendant les deux années qui se sont écoulées depuis que j'ai pris le pouvoir, des bandes de brigands se sont levées de toutes parts et vous n'avez pas su les réprimer. De plus vous voulez qu'on abandonne ce que faisait l'empereur mon prédécesseur. Par là, vous êtes d'abord dans l'impossibilité de rendre compte de votre conduite à p.210 l'empereur mon prédécesseur et en second lieu vous n'avez pas employé pour moi toute votre fidélité et toutes vos forces (464). Comment resteriez-vous en charge ?

Il déféra (*Fong*) *Kiu-tsi*, (*Li*) *Se* et (*Fong*) *Kie* aux tribunaux en les accusant d'autres crimes. (*Fong*) *K'iu-tsi* et (*Fong*) *Kie* dirent :

— Des généraux et des conseillers ne se laissent pas déshonorer.

Ils se tuèrent. (*Li*) *Se* resta jusqu'au bout en prison ; il subit les cinq supplices (465).

La troisième année (207 av. J.-C.), *Tchang Han* et ses collègues, à la tête de leurs soldats, assiégèrent *Kiu-lou*. *Hiang Yu*, général en chef (de *Tch'ou*), vint, à la tête des soldats de *Tch'ou*, secourir *Kiu-lou*. En hiver, *Tchao Kao* fut nommé grand conseiller. Il fit instruire malgré tout le procès de *Li Se* et le mit à mort. — En été, *Tchang Han* et les siens avaient plusieurs fois reculé après avoir combattu ; *Eul-che* envoya un messager lui faire des reproches ; (*Tchang*) *Han* eut peur et chargea le *tchang-che Hin* d'aller demander des instructions ; *Tchao Kao* refusa de le recevoir et en outre témoigna de la défiance ; *Hin*, saisi de crainte, s'enfuit ; p.211 (*Tchao*) *Kao* envoya des gens à sa poursuite, mais ils ne l'atteignirent pas ; *Hia* vint dire à (*Tchang*) *Han* :

— *Tchao Kao* est tout-puissant au palais ; que vous soyez vainqueur, général, ou que vous soyez vaincu, dans l'un et l'autre cas vous serez mis à mort.

Hiang Yu attaqua avec vigueur l'armée de *Ts'in* et fit prisonnier *Wang Li* (466). Alors (*Tchang*) *Han* et ses collègues se soumirent avec leurs soldats aux seigneurs.

Le huitième mois, au jour *ki-hai* (27 septembre 207 av. J.-C.), *Tchao Kao* qui projetait de se révolter, mais qui craignait que tous les officiers ne lui obéissent pas, institua au préalable une épreuve : il prit un cerf qu'il présenta à *Eul-che* en disant :

— C'est un cheval.

Eul-che répondit en riant :

— Conseiller, vous êtes dans l'erreur ; vous faites un cheval de ce qui s'appelle un cerf.

On interrogea les assistants ; les uns gardèrent le silence et les autres dirent que c'était un cheval, afin de complaire à *Tchao Kao* ;

quelques-uns avaient dit que c'était un cerf ; (*Tchao*) *Kao* atteignit donc secrètement au moyen des lois tous ceux qui avaient dit que c'était un cerf. A la suite de cela, les officiers redoutèrent tous (*Tchao*) *Kao*.

Auparavant, (*Tchao*) *Kao* avait souvent dit que les brigands de l'est des passes ne pourraient rien faire. Cependant *Hiang Yu* avait fait prisonniers le général de *Ts'in*, *Wang Li,* et les siens sous les murs de *Kiu-lou* ; avant cela, l'armée de *Tchang Han* et de ses collègues avait souvent reculé et des suppliques avaient été envoyées à l'empereur pour demander des renforts ; (les princes p.212 de) *Yen*, *Tchao, Ts'i, Tch'ou, Han* et *Wei* s'étaient tous nommes rois ; à partir des passes, du côté de l'est, la plus grande partie du pays s'était entièrement révoltée contre les officiers de *Ts'in* et faisait cause commune avec les seigneurs ; les seigneurs s'étaient tous mis à la tête de leurs troupes et marchaient vers l'ouest ; le gouverneur de *P'ei* (467), ayant sous ses ordres plusieurs myriades d'hommes, avait exterminé (les défenseurs de) la passe *Ou* (468) et avait envoyé des émissaires faire des ouvertures à (*Tchao*) *Kao.* (*Tchao*) *Kao* eut peur qu'*Eul-che* ne se mît en colère et que le dernier supplice ne l'atteignît lui-même ; il prétexta alors une maladie et ne vint plus à la cour. *Eul-che* rêva qu'un tigre blanc mordait le cheval de gauche de son attelage et le tuait ; il en conçut de la tristesse ; étonné de ce prodige, il demanda l'explication de ce songe : le devin lui répondit :

— La rivière *King* (469) est la cause du mal.

Eul-che se purifia donc dans le palais *Wang-i* (470) afin de sacrifier à (la rivière) *King* ; il fit jeter dans l'eau quatre chevaux blancs. Il envoya un messager exprimer son mécontentement et ses reproches à (*Tchao*) *Kao* au sujet de l'affaire des brigands. (*Tchao*) *Kao* eut peur : il tint secrètement conseil avec son gendre *Yen Yue*, préfet de *Hien-yang,* et avec son frère cadet *Tchao Tch'eng* et leur dit :

— L'empereur n'a pas écouté de remontrances ; maintenant que la situation est critique, il veut en rejeter la faute sur notre famille. Je désire faire un autre empereur et

p.213 nommer, à la place (d'*Eul-che*), le prince *Yng* ; *Tse-yng* a de la bonté et de la modération ; tout le peuple respecte ses paroles.

(*Tchao Kao*) chargea le *lang-tchong-ling* (471) de répondre de l'intérieur de la ville (à ce qu'il allait faire) ; il simula l'arrivée d'une forte bande de brigands ; il ordonna à (*Yen*) *Yue* de mander à ses officiers de faire partir leurs soldats à la poursuite des brigands ; la mère de (*Yen*) *Yue* fut enlevée de force et placée dans la maison de (*Tchao*) *Kao* (472). (*Yen*) *Yue*, envoyé (par *Tchao Kao*), partit avec plus de mille officiers et soldats et arriva devant la porte principale du palais *Wang-i*. Il chargea de liens le capitaine des gardes et les *p'ou-ye* en disant :

— Les brigands sont entrés ici ; comment ne les avez-vous pas arrêtés ?

Le chef des gardes répliqua :

— Dans tous les postes alentour (du palais) j'ai placé des soldats avec le plus grand soin ; comment des brigands auraient-ils osé pénétrer dans le palais ?

(*Yen*) *Yue* décapita aussitôt le capitaine des gardes et entra directement à la tête de ses officiers ; il fit tirer des flèches ; les eunuques préposés (au service de l'empereur) furent plongés dans le plus grand désarroi ; les uns s'enfuirent, les autres résistèrent ; ceux qui résistèrent furent incontinent mis à mort ; plusieurs dizaines d'hommes périrent. Le *lang-tchong-ling* et (*Yen*) *Yue* avancèrent ensemble ; ils tirèrent des flèches sur la tenture où était assis (l'empereur) dans la tente impériale (473) ; *Eul-che* irrité, appela à lui son entourage ; les gens de son entourage étaient tous dans la terreur et le trouble, et ne combattirent pas. A côté (d'*Eul-che*) se trouvait un seul eunuque de service qui n'osa pas s'enfuir ; *Eul-che* entra au fond (de la tente) et lui dit :

— Pourquoi ne m'avez-vous pas averti d'avance : car, voici à quelle extrémité nous en sommes réduits ?

L'eunuque lui répondit :

— C'est parce que je n'ai pas osé parler que j'ai pu conserver la vie. Si j'avais parlé d'avance, j'aurais été mis à mort avec toute ma parenté ; comment aurais-je pu subsister jusqu'à aujourd'hui ?

Yen Yue s'avança et aborda *Eul-che* en lui reprochant ses fautes en ces termes (474) :

— Vous (475) vous êtes livré à votre arrogance et à vos caprices ; vous avez fait périr les hommes sans raison ; l'empire entier s'est révolté contre vous. Avisez à ce que vous devez faire pour vous-même.

Eul-che dit :

— Puis-je voir le grand conseiller (476) ou ne le puis-je pas ?

(Yen) *Yue* dit :

— Vous ne le pouvez pas.

Eul-che p.215 dit :

— Je voudrais avoir une commanderie et être roi.

Cela ne lui fut pas accordé. Il demanda encore à être un marquis avec un fief de dix mille foyers ; cela ne lui fut pas accordé. Il dit :

— Je voudrais être un simple particulier avec ma femme et mes enfants et être mis sur le même rang que les membres de la famille impériale.

Yen *Yue* répliqua :

— J'ai reçu du grand conseiller l'ordre de vous mettre à mort au nom de l'empire. Quand même vous prononceriez beaucoup de paroles, je ne pourrais vous répondre.

Il donna à ses soldats le signal d'avancer. *Eul-che* se tua. *Yen Yue* revint rendre compte de sa mission à *Tchao Kao*.

Tchao Kao convoqua alors tous les principaux ministres et les princes et leur exposa comment il avait mis à mort *Eul-che.* Il leur dit :

> — *Ts'in* était autrefois un royaume. *Che-hoang* domina l'empire ; c'est pourquoi il se proclama empereur. Maintenant les six royaumes se sont reconstitués. Le territoire de *Ts'in* est encore plus petit (qu'auparavant) ; n'être empereur que par une appellation vide de sens, c'est ce qui est inadmissible ; il faut être roi comme par le passé ; c'est ce qui convient.

(*Tchao Kao*) nomma roi de *Ts'in* le prince *Yng*, fils du frère aîné de *Eul-che.* il enterra *Eul-che* comme s'il eût été un homme du peuple, dans le parc de *I-tch'oen,* au sud de *Tou* (477).

(*Tchao Kao*) invita *Tse-yng* à se purifier ; au moment de se présenter dans le temple ancestral, pour y recevoir le sceau de jade, il devait se purifier pendant cinq p.216 jours. *Tse-yng* tint conseil avec ses deux fils (478) et leur dit :

> — Le grand conseiller (*Tchan*) *Kao* a tué *Eul-che* dans le palais *Wang-i* ; il a craint que les ministres réunis ne le fissent périr et il a feint d'user de justice en me nommant. Or j'ai appris que *Tchao Kao* avait fait avec *Tch'ou* (479) une convention pour exterminer la famille impériale de *Ts'in* (480) et pour devenir lui-même roi à l'intérieur des passes (481). Maintenant il m'envoie me purifier pour me présenter dans le temple ancestral ; par là il veut profiter du moment où je serai dans le temple pour me tuer. Je prétexterai une maladie pour ne pas aller ; le grand conseiller ne manquera pas de venir lui-même. Quand il viendra, je le tuerai.

(*Tchao*) *Kao* envoya à plusieurs reprises des gens prier *Tse-yng* de venir ; celui-ci n'alla pas ; (*Tchao*) *Kao* se rendit effectivement lui-même (auprès de *Tse-yng*) et lui dit :

> — (La cérémonie au) temple ancestral est une affaire d'importance. O roi, p.217 pourquoi n'y allez-vous pas ?

Tse-yng le perça alors de son épée et le tua dans le palais de purification : il extermina tous les parents de (*Tchao*) *Kao* aux trois degrés afin de donner une leçon à (toute la ville de) *Hien-yang.*

Tse-yng était roi de *Ts'in* depuis quarante-six jours lorsqu'un général de *Tch'ou*, le gouverneur de *P'ei,* écrasa l'armée de *Ts'in*, franchit la passe *Ou* et vint aussitôt camper sur le bord de la rivière *Pa*. Il envoya des gens proposer à *Tse-yng* de se soumettre. *Tse-yng*, avant lié autour de son cou le cordon de soie (de son sceau) (482), monté sur un char sans ornements, tiré par des chevaux blancs (483), tenant en main le sceau du Fils du Ciel et les insignes de jade (484), fit sa soumission auprès de *Tche-tao* (485). Le gouverneur de *P'ei* entra alors dans *Hien-yang* ; il mit sous scellés les palais, les magasins et les trésors et revint camper au bord de la rivière *Pa*. Plus d'un mois après, les troupes des seigneurs arrivèrent ; *Hiang Tsi* (486) était le chef de la ligue (487) ; il tua *Tse-yng*, ainsi que tous les princes et les membres de la famille impériale de *Ts'in* ; puis il saccagea *Hien-yang,* en incendia les palais, en fit prisonniers les fils et les p.218 filles, en prit les joyaux, les objets précieux et les richesses. Les seigneurs en firent un partage général entre eux. Après que *Ts'in* eut été anéanti, on divisa son territoire respectivement entre trois rois appelés le roi de *Yang*, le roi de *Sai* et le roi de *Ti* ; on les surnomma les trois *Ts'in* (488). *Hiang Yu* fut roi hégémon du *Tch'ou* occidental ; de son autorité souveraine, il divisa l'empire et nomma rois les seigneurs. *Ts'in* fut entièrement détruit. Cinq ans après, l'empire fut conquis par les *Han*.

Le duc grand astrologue dit : « L'ancêtre des *Ts'in, Po-i*, eut une gloire éclatante au temps de *T'ang* et de *Yu* (489) ; il reçut un territoire et fut gratifié d'un nom de famille. Puis, au temps des *Yu* et des *Hia,* ses descendants s'amoindrirent et se dispersèrent. Ensuite, au moment où les *Tcheou* s'affaiblirent, les *Ts'in* devinrent puissants ; ils eurent leur résidence dans la marche d'Occident. A partir du duc Mou, ils rongèrent, comme le fait un ver, les seigneurs. En définitive, ils produisirent *Che-hoang*. *Che-hoang* estimait que sa gloire dépassait celle des cinq empereurs et que son territoire était plus étendu que

celui des trois dynasties ; aussi rougissait-il de leur être comparé. Très excellemment, maître *Kia* (*I*) (490) a discuté cette question de la manière suivante :

p.219 [(491) *Ts'in* s'était annexé tous les (territoires des) seigneurs ; dans la trentaine de commanderies qui se trouvaient à l'est des passes, il avait mis en état les gués et les passes ; il s'appuyait sur les points stratégiques et sur les barrières ; il tenait prêtes les armes défensives et offensives et ainsi il gardait ce pays. Cependant *Tch'en Ché* (492), avec quelques centaines de soldats des garnisons et de vagabonds, leva le bras en poussant un grand cri ; ils ne se servaient point d'armes telles que l'arc ou la lance, mais de houes et de manches de houe et de simples bâtons ; là où ils apercevaient des habitations, ils prenaient leur nourriture (493) ; ils parcoururent en désordre tout l'empire. Chez les gens de *Ts'in*, les lieux difficiles d'accès ne furent pas défendus ; les passes et les ponts ne furent pas fermés ; les longues piques ne transpercèrent personne ; les fortes arbalètes ne lancèrent aucune flèche. Les soldats de *Tch'ou* pénétrèrent fort avant ; ils combattirent à *Hong-men* ; ils ne p.220 rencontrèrent même pas l'obstacle des haies. Alors le pays à l'est des montagnes fut plongé dans une grande confusion ; les seigneurs se soulevèrent simultanément ; les hommes énergiques se conférèrent les uns aux autres l'autorité. *Ts'in* envoya *Tchang Han* à la tête de ses troupes pour qu'il rétablit l'ordre dans l'est ; *Tchang Han,* quoiqu'il eût trois armées entières, voulut profiter de l'occasion pour faire un marché avec l'étranger et complota ainsi contre son souverain (494) ; par là, on peut voir que tous les officiers (de *Ts'in*) ne lui étaient pas fidèles.

Tse-yng prit le pouvoir, mais ne fut point encore bien réveillé ; à supposer que *Tse-yng* eût eu les capacités d'un souverain ordinaire et si seulement il avait eu des aides de valeur moyenne, malgré l'état de trouble où se trouvait le pays à l'est des montagnes, le territoire de *Ts'in* aurait pu être conservé dans son intégrité et les sacrifices du temple ancestral n'auraient point encore dû s'interrompre. # Le territoire de *Ts'in* était protégé par des montagnes et bordé par le *Ho* ;

c'est ce qui faisait sa force ; c'était un royaume qui avait des barrières sur ses quatre côtés. Depuis le duc *Mou* jusqu'au roi de *Ts'in*, il y eut plus de vingt princes ; s'ils furent toujours prédominants entre les seigneurs, est-ce parce qu'ils avaient une sagesse héréditaire ? (Non, mais) ce fut le fait de leur situation.

D'autre part, l'empire s'était mis d'accord et avait coalisé ses forces pour attaquer *Ts'in* ; en ce temps, les p.221 gens sages et habiles étaient tous dans les rangs (des seigneurs) ; d'excellents généraux faisaient marcher leurs soldats ; de sages conseillers menaient à bien leurs desseins. Cependant ils furent à bout de ressources devant les parages défendus et difficiles d'accès et ils ne purent avancer. *Ts'in* alors les attira chez lui pour les combattre et leur ouvrit les passes ; un million d'hommes s'élancèrent vers le nord et aussitôt furent détruits. Dira-t-on que c'est parce que la bravoure et la sagesse leur firent défaut ? (Non, mais) c'est que les conditions où ils se trouvaient n'étaient pas avantageuses et que leur situation n'était pas favorable.

Ts'in, malgré la petitesse de son territoire, s'empara de grandes cités ; il défendit les lieux difficiles d'accès et les barrières et il campa derrière de hauts remparts ; sans combattre, il ferma les passes et s'appuya sur les points stratégiques ; il y monta la garde, la pique sur l'épaule (495). Les seigneurs étaient issus de gens ordinaires (496) ; c'est par intérêt qu'ils s'unissaient ; ils ne tenaient pas la conduite d'un roi non couronné. Les relations qu'ils avaient entre eux n'étaient point celles d'une étroite amitié ; leurs subordonnés ne leur étaient pas soumis. Ils prétendaient qu'ils voulaient détruire *Ts'in* ; en réalité, ils ne cherchaient que leur intérêt. Quand ils virent que les obstacles élevés par *Ts'in* étaient difficiles à attaquer, ils retirèrent aussitôt leurs soldats, p.222 assurèrent le calme à leurs terres et veillèrent à la nourriture de leur peuple, en attendant que (*Ts'in*) tombât en décadence.

Celui qui recueille les faibles et qui réconforte les épuisés, comme il est ordonné au prince d'un grand État, celui-là n'a pas à craindre de ne pas parvenir à ses fins dans le monde ; celui dont la dignité est celle de Fils du Ciel, dont la richesse est celle de l'empire entier, et qui

cependant est fait prisonnier (497), celui-là n'a pas su distinguer ce qui cause le salut et ce qui cause la ruine. Le roi de *Ts'in* était satisfait de lui-même et ne demandait pas aux autres leur avis ; aussi, quand il faisait des fautes, ne se corrigeait-il pas. *Eul-che* recueillit son héritage ; il n'y changea donc rien ; sa cruauté réussit à aggraver le mal. *Tse-yng* prit le pouvoir, orphelin et sans parents ; menacé et faible, il n'avait aucun appui. Ces trois souverains furent aveuglés et jusqu'à la fin de leur vie, ils n'eurent pas conscience (de leur situation). Leur perte ne devait-elle donc pas nécessairement arriver ?

Ce n'est pas qu'il n'y eût en ce temps des hommes de valeur qui avaient profondément réfléchi et qui connaissaient la réforme à opérer. Cependant, s'ils n'osèrent pas être fidèles jusqu'au bout (498) et s'opposer aux fautes, c'est que les *Ts'in* avaient constamment multiplié les interdictions contre les critiques et les paroles qu'on devait taire ; une voix fidèle se faisait-elle entendre, avant qu'elle eût été entièrement prononcée par la bouche, la personne était mise à mort. C'est ce qui fit que dans p.223 tout l'empire, les hommes de valeur prêtaient l'oreille pour écouter (les ordres), restaient immobiles de pied ferme, bâillonnaient leurs bouches et ne parlaient pas. C'est pourquoi ces trois souverains perdirent la droite voie ; les sujets fidèles n'osèrent pas leur adresser des remontrances ; les hommes sages n'osèrent pas leur donner des conseils. Quand l'empire était déjà bouleversé, le mal n'avait point été porté à la connaissance de l'empereur. N'est-ce pas déplorable ?

Les anciens rois savaient que l'obstruction (des rapports entre le prince et son peuple) est funeste à l'État ; c'est pourquoi ils avaient institué les ducs du palais, les hauts dignitaires, les grands officiers et les fonctionnaires pour qu'ils missent en vigueur les lois et instituassent les châtiments, et l'empire fut bien gouverné. Quand (les anciens rois) furent puissants, ils arrêtèrent les violents, exterminèrent les fauteurs de troubles, et l'empire leur fut soumis ; quand ils s'affaiblirent, les Cinq hégémons maintinrent l'ordre, puis les seigneurs suivirent leur exemple (499) ; quand ils furent amoindris, à l'intérieur ils furent bien

gardés, à l'extérieur on leur resta attaché, et leurs dieux de la terre et des moissons p.224 furent conservés. # Au contraire, les *Ts'in*, au moment où ils étaient florissants, multiplièrent les lois, rendirent sévères les châtiments, et l'empire fut saisi de crainte ; puis, quand ils tombèrent en décadence, les cent familles conçurent de haineux espoirs, et l'intérieur des mers se révolta contre eux. Ainsi, sous les *Tcheou,* les cinq relations sociales (500) suivirent leur développement normal, et pendant plus de mille années (cette dynastie) ne s'interrompit pas. Les *Ts'in,* depuis le commencement jusqu'à la fin furent dans l'erreur ; aussi ne durèrent-ils pas longtemps. Par là on peut voir que les deux principes qui produisent la sécurité ou le danger sont fort opposés l'un à l'autre.

Suivant un dicton populaire, celui qui n'oublie pas les choses passées est le maître des choses à venir. C'est pourquoi, lorsqu'un homme supérieur est à la tête de l'État, il observe ce que fut la haute antiquité, il constate ce qu'est le temps présent, il fait entrer en ligne de compte les hommes et les affaires ; il examine les raisons du succès et de la ruine ; il étudie ce qui cause l'autorité et la puissance ; dans ce qu'il repousse et dans ce qu'il admet, il se conforme à l'ordre des choses ; s'il change et transforme, c'est au temps voulu ; ainsi il prolonge ses jours pendant fort longtemps, et ses dieux de la terre et des moissons jouissent du repos] (501).

p.225 [(502) Le duc *Hiao* (361-338 av. J.-C.) de *Ts'in* s'appuyait sur les fortes positions de *Hiao* (503) et de *Hien* (504) ; il tenait en main le territoire de la province de *Yong* (505) ; prince et ministres montaient la garde avec vigilance et épiaient la maison des *Tcheou* ; il nourrissait le projet de rouler comme une natte tout l'empire, de prendre le monde dans ses bras, de lier dans un sac les quatre mers ; il avait l'intention d'absorber à la fois les huit contrées sauvages. En ce temps, le prince de *Chang* (506) l'assistait : à l'intérieur, il institua des lois et des règles, donna ses soins à l'agriculture et au tissage, fit des préparatifs pour la défense et pour l'attaque ; à l'extérieur, il s'étendit d'une manière continue de l'ouest à l'est et combattit les seigneurs. Alors les gens de

Ts'in, en élevant les mains jointes (507), s'emparèrent de la région extérieure au Fleuve occidental.

Après la mort du duc *Hiao*, le roi *Hoei* (337-311 av. J.-C.) et le roi *Ou* (310-307 av. J.-C.) héritèrent de l'œuvre p.226 ancienne, recueillirent les projets qu'on leur avait laissés ; au sud, ils annexèrent le *Han-tchong* (508) ; à l'ouest, ils prirent *Pa* et *Chou* (509) ; à l'est, ils se taillèrent un territoire riche et fertile, ils s'approprièrent des commanderies très importantes. # Les seigneurs saisis de crainte se réunirent pour former une ligue et projetèrent d'affaiblir *Ts'in.* Ils sacrifièrent leurs ustensiles précieux, leurs joyaux de valeur et leurs terres fertiles et excellentes afin de faire venir à eux les hommes éminents de tout l'empire. Ils contractèrent une étroite alliance par la confédération du nord au sud ; ils se réunirent et ne firent plus qu'un. En ce temps, il y eut à *Ts'i* (le prince de) *Mong-tch'ang* ; à *Tchao,* (le prince de) *P'ing-yuen* ; à *Tch'ou,* (le prince de) *Tch'oen-chen* ; à *Wei*, (le prince de) *Sin-ling.* Ces quatre hommes supérieurs étaient tous clairvoyants et loyaux ; ils étaient magnanimes et aimaient leur prochain ; ils honoraient les sages et estimaient les gens de valeur ; ils formèrent la confédération du nord au sud afin de rompre l'extension de l'ouest à l'est ; ils réunirent les multitudes de *Han,* de *Wei,* de *Yen*, de *Tch'ou,* de *Ts'i*, de *Tchao,* de *Song*, de *Wei* et de *Tchong-chan.* Alors, parmi les hommes de valeur qui appartenaient aux six royaumes (510), il y eut des personnages p.227 tels que *Ning Yue, Siu Chang, Sou Ts'in* et *Tou Ho* (511), qui faisaient des plans pour eux, des gens tels que *Ts'i Ming, Tcheou Tsoei, Tch'en Tchen, Tchao Hoa, Leou Hoan, Ti King, Sou Li,* et *Yue I* (512), qui comprenaient leurs intentions, des compagnons tels que *Ou K'i, Suen Pin, Tai T'o, Ni Leang, Wang Lieou, T'ien Ki, Lien P'o* et *Tchao Ché* (513), qui organisaient leurs armées. Avec leur territoire dix fois plus étendu (que celui de *Ts'in*), avec leur multitude d'un million d'hommes, ils venaient sans cesse frapper aux passes afin d'attaquer *Ts'in.* Les gens de *Ts'in* leur ouvrirent les passes et les invitèrent à entrer. Les soldats des neuf royaumes reculèrent et s'enfuirent et n'osèrent point avancer. Sans que *Ts'in* eût eu à faire la

dépense d'une flèche perdue ou d'une pointe de flèche p.228 abandonnée, l'empire et les seigneurs se trouvèrent réduits à l'extrémité. Alors la ligue du nord au sud se dispersa et la confédération se rompit ; à l'envi (les seigneurs) rognèrent des territoires pour les offrir à *Ts'in*. # *Ts'in* avait des forces de reste et régla à sa guise le sort de ses adversaires défaits ; il poursuivit les fuyards, il pourchassa les vaincus ; il y eut un million de cadavres couchés à terre ; sur les flots de sang nageaient les boucliers. Il usa de ses avantages et profita de l'occasion favorable ; il dépeça l'empire ; il fit un partage des fleuves et des montagnes. Les royaumes puissants demandèrent à se soumettre ; les États faibles vinrent rendre hommage à la cour.

Nous arrivons aux rois *Hiao-wen* (250 av. J.-C.) et *Tchoang-siang* (249-247 av. J.-C.). Ils jouirent du trône pendant peu de jours et il n'y eut pas d'événements pour l'État. Puis vint le roi de *Ts'in* (514) qui continua l'héritage de gloire laissé par six générations (515). Brandissant sa grande cravache, il gouverna le monde. Il absorba les deux *Tcheou* et détruisit les seigneurs. Il marcha jusqu'au faîte des honneurs et imposa sa loi dans les six directions de l'espace. Il mania le fouet et la verge pour fustiger l'empire. Son prestige fit trembler les quatre mers. Au sud, il s'empara du territoire des cent *Yue* dont il fit les commanderies de *Koei-lin* et de *Siang* ; les princes des cent *Yue,* la tête basse et la corde au cou, livrèrent leur destinée à des officiers subalternes. Puis (*Ts'in*) envoya *Mong T'ien* construire au nord la Grande Muraille et défendre la barrière : il repoussa p.229 les *Hiong-nou* à une distance de plus de sept cents *li* ; les barbares *Hou* n'osèrent plus descendre vers le sud pour y faire paître leurs chevaux ; leurs hommes vaillants n'osèrent plus bander leurs arcs pour venger leur ressentiment. Ce fut alors que (*Ts'in*) négligea de suivre la ligne de conduite des anciens rois ; il brûla les enseignements (516) des cent écoles afin de rendre stupides les têtes-noires ; il détruisit les villes célèbres ; il tua les Hommes éminents ; il recueillit les armes de tout l'empire, les rassembla à *Hien-yang* et, après avoir fondu les pointes et liquéfié les barres, il en fit douze hommes de métal, afin d'affaiblir le

peuple aux têtes noires, puis il monta sur la montagne *Hoa* (517) dont il fit son rempart ; il se servit du *Ho* comme de fossé ; appuyé sur un rempart d'un million de pieds de hauteur, dominant la gorge où coulait une rivière d'une profondeur insondable, il estimait que c'était une forte position. Avec ses bons généraux et ses forts archers, il gardait les localités les plus importantes ; avec ses ministres fidèles et ses soldats d'élite, quand il faisait parade de ses armes aiguisées, qui aurait osé lui demander des explications (518) ? L'empire étant ainsi raffermi, le roi de *Ts'in* pensait lui-même dans son cœur que, grâce à sa solide situation à l'intérieur des passes et aux mille *li* de son mur de fer, ses descendants exerceraient le gouvernement impérial pendant dix mille générations. Même après la mort du roi de *Ts'in,* le prestige qu'il avait laissé fut encore redoutable aux yeux des peuples étrangers.

p.230 Cependant *Tch'en Ché* était né dans une famille où la fenêtre était faite du goulot d'une cruche cassée, où une corde servait de gonds à la porte ; il faisait partie de gens de basse condition nouvellement arrivés dans le pays, et c'était un compagnon de déportés ; ses capacités n'atteignaient pas la moyenne ; il n'avait point la sagesse de *Tchong-ni* ou de *Mé Ti*, ni la richesse de *T'ao Tchou* ou de *I Toen* ; il marquait ses pas dans les rangs du vulgaire ; il s'élança du milieu des escouades de dix et de cent hommes. Se mettant à la tête de soldats en déroute et débandés, n'ayant sous ses ordres que quelques centaines d'hommes, il n'en attaqua pas moins *Ts'in*. Des bâtons coupés lui tenaient lieu d'armes ; des perches dressées lui servaient d'étendards ; tout l'empire se rassembla autour de lui comme des nuages et lui répondit comme l'écho ; ils chargèrent leurs vivres sur leurs épaules et le suivirent comme son ombre. Aussitôt les hommes vaillants à l'est des montagnes se soulevèrent tous ensemble et détruisirent la famille de *Ts'in.*

Or, avoir soutenu le poids de l'empire n'était pas une preuve de faiblesse ; le territoire de la province de *Yong,* les fortes positions de *Hiao* et de *Hien* (519) étaient restés les mêmes. *Tch'en Ché* n'était pas plus élevé en dignité que les princes de *Ts'i*, de *Tch'ou,* de *Yen,* de

Tchao, de *Han,* de *Wei,* de *Song,* de *Wei* et de *Tchong-chan* ; les manches de houe et les lances faites avec des arbustes épineux n'étaient pas aussi pointus que les hallebardes recourbées et que les longues lances ; les bandes de déportés aux frontières n'étaient pas comparables aux soldats des neuf royaumes ; pour les desseins p.231 profonds, pour les plans à longue portée, pour l'art de diriger les troupes et de se servir des armes, (*Tch'en Ché* et les siens) ne valaient pas les hommes éminents qu'il y avait eu naguère ; malgré tout cela, les succès et les revers furent intervertis ; la gloire et l'œuvre accomplie furent toutes contraires. Si l'on voulait essayer de mettre en parallèle les royaumes à l'est des montagnes et *Tch'en Ché* pour mesurer leur étendue et calculer leur grandeur respectives, pour comparer la puissance et peser les forces de l'un et des autres, ce serait une discussion qu'on ne terminerait pas en un an.

Ts'in, qui n'avait (d'abord) qu'un territoire fort restreint et qui n'avait qu'une puissance de mille chars (520), fit venir à lui les huit provinces et obtint l'hommage de ceux qui étaient du même rang que lui, et cela dura pendant plus de cent années. Dans la suite cependant, quand tout l'espace compris dans les directions de l'univers était sa demeure, quand *Hiao* et *Hien* étaient son palais, il suffit qu'un simple particulier soulevât des difficultés pour que les sept temples ancestraux (521) fussent ruinés et pour que (le souverain) lui-même périt de la main des hommes, ce qui fut la risée de l'empire. Comment cela se produisit-il ? C'est parce que la bonté et la justice ne furent pas répandues (par *Ts'in*) et parce que les conditions pour conquérir et les conditions pour conserver sont différentes].

[(522) *Ts'in* s'empara de tout l'intérieur des mers et s'annexa les seigneurs ; il se tourna du côté du sud et se proclama empereur, chargé du soin de nourrir les quatre mers ; dans l'empire, tous les hommes de valeur le jugèrent p.232 parfait et se tournèrent vers son influence. S'il en fut ainsi, quelle en est la cause ? La voici : dans les temps modernes et dans l'antiquité, il n'y avait plus de rois depuis longtemps ; la maison des *Tcheou* s'était affaiblie ; quand les cinq

hégémons eurent cessé d'être, ses ordres n'eurent plus d'autorité dans l'empire ; c'est pourquoi les seigneurs gouvernèrent par la violence ; les forts tyrannisèrent les faibles ; la majorité opprima la minorité ; les armes et les cuirasses ne furent point déposées ; les hommes de valeur et le peuple furent épuisés. Or, quand *Ts'in* se tourna du côté du sud et régna sur l'empire, il y eut dès lors en haut un Fils du Ciel ; aussitôt la multitude innombrable du peuple espéra obtenir la paix conforme à sa nature et à sa destinée ; il n'y eut personne qui ne se portât vers lui de tout son cœur et qui ne regardât en haut avec respect. Dans ces circonstances, c'était là que se trouvait le principe du prestige protecteur, de la gloire assurée, du péril conjuré.

Le roi de *Ts'in* nourrissait des sentiments avides et bas ; il appliquait les connaissances qui sortaient de son propre esprit ; il ne donnait pas sa confiance aux ministres éprouvés et ne contractait pas des liens étroits avec les gens de valeur et le peuple ; il abandonna la ligne de conduite suivie par les rois et établit son pouvoir autocratique ; il interdit les écrits et les livres et rendit impitoyables les châtiments et les lois ; il mit au premier rang la tromperie et la violence, et au dernier rang la bonté et la justice ; il fit de la tyrannie le fondement de l'empire. Or, si celui qui conquiert et annexe met en avant la tromperie et la violence, d'autre part, celui qui pacifie et affermit tient en estime la douceur et l'équité ; cela signifie que les méthodes ne sont pas les mêmes pour prendre et pour conserver.

p.233 Quand *Ts'in* eut dispersé les royaumes combattants et qu'il régna sur l'empire, sa conduite ne changea pas, son gouvernement ne se modifia pas ; c'est pourquoi il obtint des résultats différents lorsqu'il fit des conquêtes et lorsqu'il les conserva ; il était isolé en possession (de l'empire), et c'est pourquoi on pouvait attendre sa perte imminente. Supposez que le roi de *Ts'in* eût administré les affaires suivant les principes des générations anciennes et qu'il eût suivi les traces des *Yn* et des *Tcheou* dans la direction qu'il donna à son gouvernement ; quand bien même dans la suite il y aurait eu un souverain dissolu et arrogant, la calamité de la ruine et du péril ne se serait point produite.

C'est pourquoi, quand les trois dynasties fondèrent leur empire, leur renommée fut éclatante et leur œuvre dura longtemps. Maintenant, lorsque *Eul-che* de (la dynastie) *Ts'in* prit le pouvoir, dans l'empire il n'y eut personne qui ne tendit le cou pour observer comment il gouvernerait ; en effet, celui qui a froid apprécie fort des vêtements grossiers, celui qui a faim trouve agréable au goût la lie du vin et l'enveloppe du grain ; l'empire retentissait de plaintes, c'était une ressource pour le nouveau souverain : cela signifie qu'auprès d'un peuple accablé il est aisé de passer pour bon. Si *Eul-che* s'était conduit comme un souverain ordinaire et avait confié les charges aux hommes loyaux et sages, si les sujets et le souverain avaient eu les mêmes sentiments et avaient pris en pitié le malheur du monde, si, quand il était encore vêtu de blanc (523), (*Eul-che*) avait réparé les fautes de l'empereur son prédécesseur, s'il avait divisé son territoire et distribué son p.234 peuple de façon à donner des fiefs aux descendants des plus méritants entre ses sujets, s'il avait fondé des royaumes et établi des princes de manière à honorer l'empire, s'il avait vidé les prisons et épargné les supplices, relâché ceux qui avaient été condamnés comme parents complices (524) et ceux qui avaient été condamnés comme calomniateurs, et renvoyé chacun dans son village, s'il avait répandu le contenu de ses greniers et distribué ses richesses afin de secourir les personnes abandonnées et misérables, s'il avait restreint les taxes et diminué les corvées afin d'aider le peuple en détresse, s'il avait adouci les lois et modéré les châtiments afin de sauvegarder l'avenir, il aurait fait que tous les habitants de l'empire auraient pu se corriger, qu'ils auraient redoublé de vertu et auraient réformé leurs actions, que chacun aurait veillé sur sa propre conduite, que les espérances de la multitude du peuple auraient été satisfaites ; puis, grâce au prestige et à la bienfaisance qu'il aurait exercés sur l'empire, l'empire tout entier se serait rassemblé autour de lui. Alors, à l'intérieur des mers, tous auraient été contents et chacun se serait trouvé heureux de son sort ; on n'aurait eu qu'une crainte, celle d'un changement ; même s'il y avait eu des fourbes dans le peuple, ils n'auraient pu distraire le cœur du souverain ; même s'il y avait eu des ministres déshonnêtes, ils

n'auraient pu décevoir son intelligence ; p.235 le fléau des cruautés et des troubles aurait donc pris fin.

Eul-che ne suivit point cette ligne de conduite, mais aggrava la situation par son manque de raison. Il ruina le temple ancestral aux yeux du peuple ; il recommença à construire le palais *Ngo-pang* ; il multiplia les châtiments et aggrava les supplices ; ses officiers gouvernèrent avec la dernière rigueur ; les récompenses et les punitions furent injustes ; les taxes et les impôts furent immodérés ; l'empire fut accablé de corvées ; les officiers ne purent maintenir l'ordre ; les cent familles se trouvèrent à toute extrémité et le souverain ne les recueillit pas et n'eut pas pitié d'elles. A la suite de cela, la perversité surgit de toutes parts et l'empereur et ses sujets se trompèrent mutuellement. Ceux qui avaient encouru des condamnations étaient en foule ; ceux qui avaient été mutilés et suppliciés s'apercevaient de loin les uns les autres sur les routes, et l'empire en souffrait. Depuis, les princes et les hauts dignitaires jusqu'au commun peuple, tous étaient tourmentés de l'idée de leur propre danger et se trouvaient personnellement dans une situation très pénible. Aucun d'eux ne se sentait à l'aise dans la place qu'il occupait ; aussi était-il facile de les ébranler. C'est pourquoi *Tch'en Ché,* sans avoir besoin d'être sage comme *T'ang* et *Ou* (525), sans être au préalable élevé en dignité comme les ducs ou les marquis, n'eut qu'à agiter le bras à *Ta-tsé* (526) pour que l'empire entier lui répondît comme l'écho, car son p.236 peuple était en danger. Ainsi les anciens rois avaient discerné l'évolution du commencement et de la fin, et reconnu les raisons de la conservation et de la ruine ; c'est pourquoi dans leur conduite de pasteurs du peuple, ils s'appliquaient à lui assurer le repos et c'était tout. Même quand il se trouvait dans l'empire des sujets rebelles, ceux-ci ne trouvaient pas des secours qui leur répondissent comme l'écho. Aussi dit-on : Le peuple qui est en repos est capable de pratiquer la justice ; le peuple qui est en danger se tourne facilement au mal. C'est une parole qui s'applique ici. Quand un homme a pour dignité celle de Fils du Ciel et pour richesse l'empire, s'il

ne peut éviter lui-même d'être massacré, c'est qu'il a méconnu les causes qui maintiennent droit et celles qui renversent (527) ; telle fut l'erreur de *Eul-che*].

Le duc *Siang* (528) prit le pouvoir ; il jouit du trône pendant douze années ; le premier, il institua le lieu saint de *Si* ; il fut enterré à *Si-tch'oei* ; il engendra le duc *Wen.*

Le duc *Wen* prit le pouvoir ; il résida dans le palais de *Si-tch'oei* ; au bout de cinquante ans il mourut ; il fut enterré à *Si-tch'oei* (529) ; il engendra le duc *Tsing.*

Le duc *Tsing* mourut avant d'avoir régné ; il engendra le duc *Ning.*

p.237 Le duc *Ning* régna douze ans ; il résida dans la nouvelle ville de l'ouest ; à sa mort, il fut enterré à *Ya* (530). il engendra le duc *Ou*, le duc *Té* et *Tch'ou-tse.*

Tch'ou-tse régna six ans ; il résida à *Si-ling* ; trois personnages, les *chou-tchang Fou-ki, Wei-lei* et *San-fou,* ose mirent à la tête de brigands et massacrèrent *Tch'ou-tse* à *Pi-yen* ; il fut enterré à *Ya.*

Le duc *Ou* prit le pouvoir ; il régna vingt ans ; il résida dans le palais *Fong* à *P'ing-yang* ; il fut enterré au sud-est du bourg de *Siuen-yang.* Les trois *chou-tchang* subirent la peine de leur crime.

Le duc *Té* prit le pouvoir ; il régna deux ans ; il résida dans le palais *Ta-tcheng* à *Yong* ; il engendra le duc *Siuen,* le duc *Tch'eng* et le duc *Mou.* il fut enterré à *Yang*. Il institua le sacrifice *fou* pour maîtriser les vers malfaisants.

Le duc *Siuen* régna douze ans ; il résida dans le palais de *Yang* et fut enterré à *Yang.* Pour la première fois on tint le compte des mois intercalaires.

Le duc *Tch'eng* régna quatre ans ; il résida dans le palais de *Yong* ; il fut enterré à *Yang. Ts'i* attaqua *Kou-tchou*, (localité) des *Jong* des montagnes.

Le duc *Mou* régna trente-neuf ans ; le Fils du Ciel lui conféra l'hégémonie ; il fut enterré à *Yong.* Le duc *Mou* s'instruisit auprès d'un portier (531). Il engendra le duc *K'ang.*

p.238 Le duc *K'ang* régna douze ans ; il demeura dans la résidence *Kao* (532) à *Yong* ; il fut enterré à *Kiu-ché.* il engendra le duc *Kong.*

Le duc *Kong* régna cinq ans ; il demeura dans la résidence *Kao* à *Yong* ; il fut enterré au sud du duc *K'ang.* il engendra le duc *Hoan.*

Le duc *Hoan* régna vingt-sept ans ; il demeura dans la résidence *T'ai* à *Yong* ; il fut enterré au nord de la butte du village de *I*. Il engendra le duc *King.*

Le duc *King* régna quarante ans ; il demeura dans la résidence *Kao* à *Yong* ; il fut enterré au sud du village de *K'ieou.* il engendra le duc *Pi*.

Le duc *Pi* (533) régna trente-six ans ; il fut enterré au nord du village de *Tch'é.* il engendra le duc *I*.

Le duc *I* mourut avant d'avoir régné ; il fut enterré dans le palais de gauche. Il engendra le duc *Hoei.*

Le duc *Hoei* régna dix ans. Il fut enterré dans le village de *Tch'é* auprès des ducs *K'ang* et *King.* Il engendra le duc *Tao.*

Le duc *Tao* régna quinze ans (534) ; il fut enterré à l'ouest du duc *Hi,* à *Tch'eng-yong.* Il engendra le duc *La-kong.*

Le duc *La-kong* (535) régna trente-quatre ans ; il fut enterré à *Pa-li.* Il engendra les ducs *Tsao* et *Hoai.* La dixième année de son règne, une comète parut.

p.239 Le duc *Tsao* régna quatorze ans ; il demeura dans la résidence de *Cheou* ; il fut enterré au sud du duc *Tao*. La première année de son règne, une comète parut.

Le duc *Hoai* vint du pays de *Tsin* ; il régna quatre ans ; il fut enterré à *Li-yu-che.* Il engendra le duc *Ling* (536). Le duc *Hoai* fut assiégé par ses propres sujets et se tua.

Le duc *Sou-ling* (537) était le fils de *Tchao-tse* ; il résida à *King-yang* ; il régna dix ans (538) ; il fut enterré à l'ouest du duc *Tao.* Il engendra le duc *Kien* (539).

Le duc *Kien* vint de *Tsin* ; il régna quinze ans ; il fut enterré à l'ouest du duc *Hi.* Il engendra le duc *Hoei.* La septième année de son règne, le peuple pour la première fois ceignit l'épée.

Le duc *Hoei* régna treize ans ; il fut enterré à *Ling-yu*. Il engendra le duc *Tch'ou.*

Le duc *Tch'ou* régna deux ans ; il se suicida ; il fut enterré à *Yong*.

Le duc *Hien* régna vingt-trois ans (540) ; il fut enterré à *Hiao-yu*. Il engendra le duc *Hiao.*

Le duc *Hiao* régna vingt-quatre ans ; il fut enterré à *Ti-yu*. Il engendra le roi *Hoei-wen.* La treizième année p.240 de son règne, il établit pour la première fois sa capitale à *Hien-yang.*

Le roi *Hoei-wen* régna vingt-sept ans ; il fut enterré à *Kong-ling* (541). il engendra le roi *Tao-ou.*

Le roi *Tao-ou* régna quatre ans ; il fut enterré à *Yong-ling.*

Le roi *Tchao-siang* régna cinquante-six ans ; il fut enterré à *Tche-yang.* il engendra le roi *Hiao-wen.*

Le roi *Hiao-wen* régna un an ; il fut enterré à *Cheou-ling.* il engendra le roi *Tchoang-siang.*

Le roi *Tchoang-siang* régna trois ans ; il fut enterré à *Tche-yang.* il engendra *Che-hoang-ti. Lu Pou-wei* fut son conseiller.

Le duc *Hien* (542) avait pris le pouvoir depuis sept ans lorsqu'il institua pour la première fois des marchés. La dixième année de son règne, il institua les registres de familles et la solidarité par groupes. — Le duc *Hiao* était au pouvoir depuis seize ans lorsque les pêchers et les pruniers fleurirent en hiver. — Le roi *Hoei-wen* prit le pouvoir à l'âge de dix-neuf ans. Il régnait depuis deux ans lorsqu'il mit en circulation pour la première fois des monnaies. Il y eut un enfant nouveau-né qui dit :

« *Ts'in* sera bientôt roi. » — Le roi *Tao-ou* prit le pouvoir à l'âge de dix-neuf ans. La troisième année de son règne, la rivière *Wei* fut rouge pendant trois jours. — Le roi *Tchao-siang* prit le pouvoir à l'âge de dix-neuf ans. La quatrième année de son règne, il organisa p.241 pour la première fois les champs et il éventra les chemins horizontaux et verticaux (543). — Le roi *Hiao-wen* prit le pouvoir à l'âge de cinquante-trois ans. — Le roi *Tchoang-siang* prit le pouvoir à l'âge de trente-deux ans. La deuxième année de son règne, il prit le territoire de *T'ai-yuen.* La première année de son règne, le roi *Tchoang-siang* promulgua une amnistie générale ; il honora les ministres qui avaient bien mérité du roi son prédécesseur ; il fut bienfaisant ; il tint en grande estime ses proches parents ; il répandit sa commisération sur le peuple. Les *Tcheou* orientaux complotèrent avec les seigneurs contre *Ts'in* ; *Ts'in* chargea le grand conseiller (*Lu*) *Pou-wei* de les exterminer ; il s'annexa tout leur territoire ; *Ts'in* n'interrompit pas leurs sacrifices, mais il donna le territoire de *Yang-jen* au prince *Tcheou* pour qu'il s'y acquittât des sacrifices (de sa famille).

Che-hoang régna trente-sept ans ; il fut enterré dans la place de *Li* ; il engendra *Eul-che-hoang-ti. Che-hoang* était âgé de treize ans quand il prit le pouvoir.

Eul-che-hoang-ti régna trois ans ; il fut enterré à *I-tch'oen* ; *Tchao Kao* fut nommé grand conseiller et marquis de *Ngan-ou. Eul-che* était âgé de douze ans (544) quand il prit le pouvoir.

Les princes qui viennent d'être énumérés, depuis le duc *Siang* de *Ts'in* jusqu'à *Eul-che,* couvrent un espace de six cent dix années.

La dix-septième année (74 ap. J.-C.) de l'empereur *Hiao-ming,* le dixième mois, le quinzième jour qui était p.242 le jour *i-tch'eou,* (*Pan Kou* a écrit ce qui suit) (545). La dynastie *Tcheou* étant passée, l'enfant ne succéda pas à sa mère suivant le principe de la bonté et les *Ts'in* occupèrent sa place (546). *Lu Tcheng* (547) était méchant et cruel ; cependant, n'étant que seigneur et âgé de treize ans, il s'empara de tout l'empire ; il assouvit ses passions et lâcha les rênes à ses désirs. Il

rendit florissante sa famille. Pendant trente-sept ans, il n'y eut personne dont ses soldats ne triomphèrent. Il institua des ordonnances et des règlements qui devaient être transmis aux rois ses successeurs (548). Il sembla (549) qu'il était en possession du prestige qui appartient à l'homme saint ; il sembla que le dieu du Fleuve lui avait remis le Tableau (550). p.243 S'appuyant sur (la constellation) *Lang-hou,* mettant ses pieds sur (la constellation) *Ts'an-fa* (551), il fut aidé dans ses attaques et chassa tout devant lui. Pour s'exalter, il se donna le titre de « premier souverain ».

Après la mort de *Che-hoang* (régna) *Hou-hai* qui fut d'une sottise extrême ; avant même que (les travaux de) la montagne *Li* fussent terminés, il se remit à construire le palais *Ngo-pang* afin de mener à bien les anciens plans ; il dit :

> — Ce qui fait que la possession de l'empire confère une haute dignité, c'est qu'elle permet d'avoir de vastes pensées et des désirs extrêmes. Les principaux ministres vont jusqu'à désirer qu'on abandonne les entreprises du souverain mon prédécesseur.

Il mit à mort (*Li*) *Se* et (*Fong*) *K'iu-tsi* ; il confia des charges à *Tchao Kao.* C'est une chose navrante à dire. Il était une tête d'homme avec le cri d'une brute. Sans prestige, il ne sut pas combattre le mal ; sans vertu réelle, il se perdit non sans cause. Quand on s'opposa à lui, il ne put se maintenir ; sa perversité et sa cruauté restreignirent la durée (du temps qu'il avait à régner). Quoiqu'il demeurât dans un royaume favorisé par sa situation, néanmoins il ne put assurer son salut.

Tse-yng, grâce à l'ordre de succession, put hériter de sa dignité ; il coiffa le bonnet de jade ; il revêtit la bande de soie brodée ; il eut pour char la chambre jaune ; il fut suivi de cent officiers ; il se rendit aux sept temples ancestraux. Un homme de peu (552), élevé à une situation pour laquelle il n'était point fait, ne manqua pas une occasion de se montrer stupide et de faillir à son devoir ; de jour en jour il fut

plus fourbe et plus négligent. A lui seul, p.244 (*Tse-yng*) fut capable de concevoir une grande pensée et de supprimer une cause de souci : le père et le fils (553) s'étaient rendus puissants ; il les serra de près entre la porte et la fenêtre, tua tous ces fourbes et châtia ces brigands au plus grand profit du trône. Après la mort de (*Tchao*) *Kao*, avant que les hôtes de la noce eussent achevé de se féliciter mutuellement, avant que la nourriture fût descendue dans le gosier, avant que le vin eût humecté les lèvres, les soldats de *Tch'ou* avaient déjà tout massacré à l'intérieur des passes, l'homme véritable (554) s'était abattu dans son vol sur le bord de la rivière *Pa* (555). (*Tse-yng*) monta sur un char blanc, lia le cordon (autour de son cou), et prit en main les insignes de jade et le sceau pour rendre sa dignité d'empereur ; (c'est ainsi qu'autrefois) le comte de *Tcheng* prit en main l'étendard fait d'herbes blanches et le couteau à sonnettes et le roi *Tchoang* alla s'établir plus en arrière (556). Quand le Fleuve a rompu ses digues, on ne peut plus le retenir ; quand le poisson a été haché, il ne peut plus redevenir entier. p.245 *Kia I* et *Se-ma Ts'ien* disent : « Supposez que *Yng* ait eu les capacités d'un prince ordinaire et qu'il ait seulement eu des aides de valeur moyenne, quoique le pays à l'est des montagnes fût troublé, le territoire de *Ts'in* aurait pu être conservé dans son intégrité, les sacrifices du temple ancestral n'auraient point encore dû s'interrompre. » *Ts'in* ayant accumulé les causes de la ruine, l'empire s'éboula comme un amas de terre, s'effondra comme une pile de briques ; quand même on aurait eu les talents de *Tan*, (duc) de *Tcheou*, on n'aurait pas eu l'occasion de manifester son habileté ; aussi est-ce une erreur d'incriminer un malheureux qui ne régna qu'un seul jour. C'est une tradition répandue que *Ts'in Che-hoang* fut l'instigateur de toutes les fautes ; *Hou-hai* rendit ses fautes extrêmes ; on tient là la vraie explication ; au contraire, accuser un jeune enfant (557) en disant que le territoire de *Ts'in* aurait pu être conservé, c'est ce qu'on peut appeler ne pas avoir compris la situation. Le troisième frère du prince de *Ki*, à propos de l'affaire de *Hoei*, le *tch'oen-ts'ieou* ne dit pas son nom (558). Pour moi, quand je lis les Annales des *Ts'in*, arrivé au p.246 moment où *Tse-yng* fait

écarteler *Tchao Kao* entre des chars, je ne puis m'empêcher de trouver énergique sa décision, d'avoir de la sympathie pour son caractère. *Yng,* dans sa mort comme dans sa vie, eut une justice accomplie.

@

CHAPITRE VII

SEPTIÈMES ANNALES PRINCIPALES
HIANG YU (101)

@

p.247 *Hiang Tsi* était originaire de *Hia-siang* (102) ; son appellation était *Yu*. Au moment où pour la première fois il prit les armes, il était âgé de vingt-quatre ans. Son oncle, frère cadet de son père, était *Hiang Leang.* Le père de (*Hiang*) *Leang* était ce général de *Tch'ou*, *Hiang Yen,* que *Wang Tsien,* général de *Ts'in,* mit à mort (103). Les membres de la famille *Hiang* avaient été de père en p.248 fils généraux de *Tch'ou* ; ils avaient reçu le fief de *Hiang* (104) et c'est pourquoi leur nom de famille était *Hiang.*

Quand *Hiang Tsi* était jeune, il avait étudié les livres, mais n'avait pas réussi et les avait abandonnés ; il s'exerça à l'escrime, mais n'y réussit pas non plus. *Hiang Leang* s'en étant irrité, (*Hiang*) *Tsi* lui dit :

> — Les livres ne sont bons qu'à rappeler les noms de personnages illustres. L'escrime n'est que la lutte contre un seul homme et ne vaut pas la peine d'être étudiée. J'étudierai la lutte contre dix mille hommes.

Alors *Hiang Leang* enseigna les lois de la guerre à (*Hiang*) *Tsi* qui y prit grand plaisir ; il en saisit en gros la pensée, mais ne voulut pas non plus les étudier à fond.

Autrefois, *Hiang Leang* ayant été impliqué dans un crime et arrêté à *Yo-yang* (105), il demanda à *Ts'ao Kieou,* chef de la prison de *K'i* (106), d'écrire une lettre à *Se-ma Hin,* chef de la prison de *Yo-yang,* et c'est ainsi que l'affaire put être terminée (107).

Hiang Leang ayant commis un meurtre, il se réfugia avec (*Hiang*) *Tsi* dans le pays de *Ou*, afin d'éviter ses ennemis. Dans le pays de *Ou*, les hommes sages et les p.249 grands officiers étaient tous inférieurs à (*Hiang*) *Leang* ; chaque fois qu'il y avait dans le pays de *Ou*

d'importants travaux de corvée ou des funérailles, c'était toujours *Hiang Leang* qui en dirigeait l'exécution ; en appliquant secrètement les lois de la guerre, il avait enrégimenté et discipliné ses hôtes et les jeunes gens ; voilà à quel point on reconnaissait ses capacités (108).

Ts'in Che-hoang-ti vint à *Koei-ki* et traversa le *Tche-kiang* (109). (*Hiang*) *Leang* et (*Hiang*) *Tsi* le virent ensemble. (*Hiang*) *Tsi* dit :

> — En voilà un qu'on pourrait bien enlever pour se mettre à sa place (110).

(*Hiang*) *Leang* lui mit la main sur la bouche en disant :

> — Ne prononce pas de paroles inconsidérées, nous serions mis à mort avec toute notre famille.

A la suite de cet incident, (*Hiang*) *Leang* tint (*Hiang*) *Tsi* en haute estime.

(*Hiang*) *Tsi* était haut de plus de huit pieds ; il était de force à soulever un trépied ; par ses talents et par son impétuosité, il l'emportait sur les autres hommes. Tous les jeunes gens du pays de *Ou*, quels qu'ils fussent, avaient donc pris l'habitude de craindre (*Hiang*) *Tsi.*

La première année du règne de *Eul-che,* de la dynastie *Ts'in,* au septième mois (9 août - 6 septembre 209 av. J.-C.), *Tch'en Ché* avec ses compagnons levèrent p.250 l'étendard de la révolte dans la région de *Ta-tsé* (111). Le neuvième mois (7 octobre - 5 novembre 209 av. J.-C.) de cette année, il arriva que l'administrateur du *Koei-ki,* (*Yn*) (112) *T'ong*, dit à (*Hiang*) *Leang* :

> — Tous les habitants à l'ouest du *Kiang* sont révoltés ; voici d'ailleurs l'époque où le Ciel veut perdre *Ts'in.* Pour moi j'ai entendu dire que celui qui prend les devants commande aux autres, que celui qui reste en arrière est commandé par les autres ; je désire lever des soldats et vous en confier la direction, à vous et à *Hoan Tch'ou.*

A ce moment, *Hoan Tch'ou* venait de partir pour *Tsé-tchong* (113). (*Hiang*) *Leang,* dit :

> — *Hoan Tch'ou* a disparu et personne ne sait où il se trouve ; (*Hiang*) *Tsi* est seul à le savoir.

(*Hiang*) *Leang* sortit et prévint (*Hiang*) *Tsi* qui resta dehors à attendre en tenant en main son épée. (*Hiang*) *Leang* rentra et s'assit avec l'administrateur ; il lui dit :

> — Je vous demande la permission de mander (*Hiang*) *Tsi* afin qu'il reçoive de votre part l'ordre de faire venir (*Hoan*) *Tch'ou*.

L'administrateur y consentit ; (*Hiang*) *Leang* invita (*Hiang*) *Tsi* à entrer ; au bout d'un instant, (*Hiang*) *Leang* fit un signe des yeux à (*Hiang*) *Tsi,* en lui disant :

> — On peut agir.

Alors (*Hiang*) *Tsi* tira aussitôt son épée et coupa la tête de l'administrateur. (*Hiang*) *Leang* prit à la main la tête de l'administrateur ; il mit sur lui son sceau et son ruban ; les gens de la maison étaient fort effrayés et restaient dans le trouble et la confusion ; ceux que (*Hiang*) *Tsi* frappa et p.251 mit à mort furent au nombre de près d'une centaine (114) ; dans le palais entier, tous, saisis de crainte (115), se soumirent et aucun n'osa lui tenir tête. (*Hiang*) *Leang* appela alors près de lui ceux qu'il connaissait de longue date pour des fonctionnaires éminents ; il leur exposa les raisons pour lesquels il prenait la grande résolution de se révolter ; il leva donc des troupes du pays de *Ou* et les envoya se saisir des préfectures et les soumettre (116) ; il avait trouvé huit mille soldats d'élite. (*Hiang*) *Leang* assigna aux braves du pays de *Ou* des places de *kiao-wei, heou* (117) et *se-ma* ; il y avait un homme qui n'avait pas reçu d'emploi ; il s'en plaignit à (*Hiang*) *Leang,* mais celui-ci lui répondit :

> — Auparavant, lors de telles funérailles (118), je vous ai chargé de surveiller telle chose, et vous n'avez pu vous en acquitter ; c'est pourquoi je ne vous donne aucune charge.

Tous alors se soumirent. (*Hiang Leang* fut donc administrateur du *Koei-ki* et (*Hiang*) *Tsi* (119) fut lieutenant-général (120), et gouverna et soumit les préfectures.

p.252 En ce temps, un homme du *Koang-ling* (121), nommé *Chao* (122) *P'ing,* avait été chargé par le roi *Tch'en* (123) d'administrer le *Koang-ling,* mais il n'avait pu encore soumettre (cette contrée) ; ayant appris que le roi *Tch'en* avait été battu (124) et était en fuite et qu'en outre les soldats de *Ts'in* étaient sur le point d'arriver, il traversa le *Kiang* ; feignant alors d'agir par ordre du roi *Tch'en,* il conféra à (*Hiang*) *Leang* le titre de *chang-tchou-kouo* (125) du roi de *Tch'ou* et lui dit :

> — Le pays à l'est du *Kiang* est déjà pacifié ; hâtez-vous de mener vos soldats dans l'ouest pour attaquer *Ts'in.*

Alors *Hiang Leang* traversa le *Kiang* avec huit mille hommes et se dirigea vers l'ouest. Il apprit que *Tch'en Yng* avait soumis la région de *Tong-yang* (126) ; il lui envoya un messager pour l'engager à faire une alliance et à aller avec lui dans l'ouest.

Tch'en Yng avait été autrefois préfet de *Tong-yang* ; il s'était fixé dans cette préfecture ; d'une bonne foi et p.253 d'une probité constantes, on le regardait comme un chef. Les jeunes gens de *Tong-yang* tuèrent leur préfet et se rassemblèrent au nombre de plusieurs milliers d'hommes ; ils voulurent se nommer un chef, mais ne trouvant personne qui fût qualifié pour ce poste, ils le proposèrent à *Tch'en Yng* ; celui-ci le déclina en alléguant son incapacité ; alors ils lui donnèrent de force le titre de chef ; il trouva dans sa préfecture vingt mille partisans. Les jeunes gens voulaient aller plus loin, donner à (*Tch'en*) *Yng* le titre de roi et former une armée spéciale, les bonnets verts (127), qui aurait fait une révolte distincte. La mère de *Tch'en Yng* lui dit :

> — Depuis que le mariage m'a fait entrer dans votre famille, je n'ai jamais entendu dire qu'aucun de vos ancêtres ait occupé autrefois une position élevée. Maintenant vous avez brusquement reçu un grand titre ; cela n'est pas de bon

> augure. Il vaudrait mieux que vous fussiez subordonné à quelqu'un ; si l'entreprise réussit, vous pourrez encore obtenir un fief nobiliaire ; si l'affaire vient à manquer, il vous sera aisé de vous cacher, car vous ne serez pas désigné par la renommée populaire.

A la suite de (cet entretien), (*Tch'en*) *Yng* n'osa pas se faire roi et dit à ses officiers :

> — Les *Hiang* sont une famille où l'on est général de père en fils ; leur nom est illustre dans le pays de *Tch'ou.* Maintenant que nous voulons exécuter une grande entreprise, si nous ne donnons pas le commandement à cet homme, nous ne réussirons pas. Je m'appuierai sur cette famille célèbre et la ruine des *Ts'in* est assurée.

Alors tous suivirent son avis et mirent les soldats au service de *Hiang Leang.*

p.254 *Hiang Leang* franchit la (rivière) *Hoai. K'ing Pou* (128) et le général *P'ou* vinrent aussi se soumettre à lui avec leurs soldats. Il eut, en tout, de soixante à soixante-dix mille hommes. Il campa à *Hia-p'ei* (129).

En ce temps, *Ts'in Kia* avait nommé *King Kiu* (130) roi de *Tch'ou* ; il avait établi son camp à l'est de *P'ong-tch'eng* (131) et comptait s'opposer à *Hiang Leang. Hiang Leang* parla à son armée et à ses officiers en ces termes :

> — Le roi *Tch'en* a été le promoteur de l'entreprise ; mais il n'a pas été heureux au combat et on ne sait point ce qu'il est devenu ; maintenant, *Ts'in Kia* s'est révolté contre le roi *Tch'en* et a donné le pouvoir à *King Kiu* ; c'est une rébellion contraire à la raison.

Alors il fit avancer ses soldats et attaqua *Ts'in Kia.* L'armée de *Ts'in Kia* fut battue et s'enfuit ; (*Hiang Leang*) la poursuivit, mais, lorsqu'on fut arrivé à *Hou-ling* (132), (*Ts'in*) *Kia* fit volte-face et combattit pendant

un jour ; (*Ts'in*) *Kia* périt ; son p.255 armée se soumit ; *King Kiu* s'enfuit et vint mourir dans le territoire de *Leang* (133).

Quand *Hiang Leang* eut réuni à ses troupes celles de *Ts'in Kia,* il campa à *Hou-ling* ; il se proposait d'aller dans l'ouest avec son armée. L'armée de *Tchang Han* arriva à *Li* (134). *Hiang Leang* détacha alors ses généraux *Tchou Ki-che* et *Yu Fan-kiun* pour l'attaquer ; *Yu Fan-kiun* mourut ; l'armée de *Tchou Ki-che* fut battue et vint se réfugier à *Hou-ling.* Alors *Hiang Leang* mena son armée à *Sie* (135) ; il fit périr (*Tchou*) *Ki-che.*

Avant cela, (*Hiang Leang*) avait détaché *Hiang Yu* pour qu'il attaquât (la ville de) *Siang-tch'eng* (136). *Siang-tch'eng* se défendit et ne se rendit pas. Quand elle eut été prise, tous les habitants furent exterminés. (*Hiang Yu*) revint rendre compte de sa mission à *Hiang Leang.*

Hiang Leang, apprenant que le roi *Tch'en* était certainement mort, manda à tous les généraux qu'il avait détachés (dans différentes directions) de se rassembler à *Sie* pour aviser à la situation. En ce temps, le gouverneur de *P'ei,* qui s'était révolté de son côté à *P'ei* (137), vint.

Il y avait un homme de *Kiu-tch'ao* (138) qui se nommait p.256 *Fan Tseng* et était âgé de soixante-dix ans ; il vivait habituellement retiré chez lui et aimait les combinaisons extraordinaires. Il alla auprès de *Hiang Leang* pour lui donner des conseils en ces termes :

> — Que *Tch'en Cheng* ait été battu, c'est ce qui devait certainement arriver. En effet, lorsque *Ts'in* détruisit les six royaumes, c'est celui de *Tch'ou* qui était le plus innocent ; depuis que le roi *Hoai* entra dans le pays de *Ts'in* et n'en revint point (139), les gens de *Tch'ou* en ont conservé un ressentiment qui dure jusqu'à aujourd'hui. C'est pourquoi *Nan-kong* (140), du pays de *Tch'ou,* a dit : Quand même *Tch'ou* ne compterait que trois familles (141), celui qui anéantira *Ts'in,* ce sera p.257 certainement *Tch'ou.* —

> Cependant *Tch'en Cheng,* qui fut le promoteur de l'entreprise, ne donna pas le pouvoir à un descendant de *Tch'ou*, mais se l'est donné à lui-même ; sa puissance n'a pas été de longue durée. Maintenant, vous avez levé l'étendard dans le *Kiang-tong* ; mais, si les généraux de *Tch'ou,* accourant comme un essaim d'abeilles, se sont tous à l'envi soumis à vous, c'est parce que votre famille a donné de père en fils des généraux à *Tch'ou* et parce que vous êtes un homme capable de restaurer sur le trône un descendant de *Tch'ou.*

Hiang Leang approuva ce discours ; il fit donc chercher *Sin*, petit-fils du roi *Hoai* (142)*,* qui se trouvait alors parmi les gens du peuple et gardait les moutons d'autrui (143) ; il le nomma roi *Hoai* de *Tch'ou,* afin de satisfaire les désirs du peuple (144). *Tch'en Yng* fut nommé *chang-tchou-kouo* de *Tch'ou* ; il reçut en apanage cinq préfectures et résida avec le roi *Hoai* à *Hiu-i* (145)*. Hiang Leang* prit pour lui-même le titre de prince de *Ou-sin.*

Après être resté en repos quelques mois, p.258 (*Hiang Leang*) mena ses soldats à l'attaque de *K'ang-fou* (146). De concert avec les troupes de *T'ien Yong*, (homme du pays) de *Ts'i*, et du *se-ma Long Tsiu* il secourut *Tong-ngo* (147) et fit essuyer en ce lieu une grande défaite à l'armée de *Ts'in*. *T'ien Yong* s'en revint alors avec ses soldats et expulsa son roi, *Kia*, qui alla se réfugier dans le pays de *Tch'ou,* tandis que son conseiller *T'ien Kio* s'enfuyait dans le pays de *Tchao* ; le frère cadet de *Kio*, *T'ien Kien*, qui était auparavant général de *Ts'i*, resta dans le pays de *Tchao* et n'osa pas revenir. *T'ien Yong* nomma roi de *Ts'i* le fils de *T'ien Tan* (148), (*T'ien*) *Che*. — *Hiang Leang*, ayant battu l'armée campée sous les murs de *Tong-ngo*, s'élança à la poursuite de l'armée de *Ts'in* ; il envoya souvent des messagers pour demander en toute hâte (149) les soldats de *Ts'i*, car il voulait aller avec eux (150) dans l'ouest ; *T'ien Yong* dit :

> — Que *Tch'ou* mettre à mort *T'ien Kia* ; que *Tchao* mette à mort *T'ien Kio* et *T'ien Kien* et p.259 j'enverrai mes soldats.

Hiang Leang répondit :

> — *T'ien Kia* était roi d'un royaume ami ; à bout de ressources, il est venu se réfugier auprès de moi ; ce n'est pas (*Hiang*) *Leang* qui le fera périr.

Tchao ne tua pas non plus *T'ien Kio* et *T'ien Kien* pour faire un marché avec *Ts'i*. *Ts'i* se refusa alors à envoyer ses soldats au secours de *Tch'ou*.

Hiang Leang détacha le gouverneur de *P'ei* et *Hiang Yu* pour qu'ils attaquassent *Tch'eng-yang* (151) ; ils en massacrèrent les habitants ; plus à l'ouest, ils défirent l'armée de *Ts'in* à l'est de *P'ou-yang* (152) ; les soldats de *Ts'in* se réfugièrent dans les murs de *P'ou-yang*. Le gouverneur de *P'ei* et *Hiang Yu* attaquèrent alors *Ting-t'ao* (153) : cette ville ne s'étant point rendue, ils se retirèrent et ravagèrent tout le pays à l'ouest jusqu'à *Yong-k'ieou* (154) ; ils firent essuyer une grande défaite aux troupes de *Ts'in* et coupèrent la tête à *Li Yeou* (155). A leur retour, ils attaquèrent *Wai-hoang* (156), mais cette ville ne se rendit point.

Hiang Leang partit de *Tong-ngo* et se dirigea vers le p.260 nord-ouest et arriva jusqu'à *Ting-t'ao.* Il avait deux fois vaincu l'armée de *Ts'in* ; en outre *Hiang Yu* et les siens avaient coupé la tête à *Li Yeou* ; il conçut un mépris plus grand pour *Ts'in* et se montra arrogant. *Song I* adressa alors des remontrances à *Hiang Leang* en ces termes :

> — Lorsque, après une victoire, le général devient arrogant et que les soldats se relâchent, ils seront battus. Maintenant vos soldats se sont un peu relâchés, tandis que les troupes de *Ts'in* deviennent de jour en jour plus nombreuses. Voilà ce qui me fait craindre pour vous.

Hiang Leang ne tint pas compte de cet avis, mais envoya *Song I* en mission dans le pays de *Ts'i* ; sur la route, (*Song I*) rencontra un envoyé de *Ts'i, Hien,* prince de *Kao-ling,* et lui dit :

> — Allez-vous voir le prince de *Ou-sin* (157) *?*

Sur sa réponse affirmative il ajouta :

> — Je prévois que l'armée du prince de *Ou-sin* sera certainement battue ; si vous voyagez lentement, vous éviterez la mort ; si vous voyagez vite, vous courrez à votre perte.

Ts'in en effet leva tous les soldats qu'il avait pour renforcer (l'armée de) *Tchang Han* qui attaqua les troupes de *Tch'ou* et les défit complètement à *Ting-t'ao. Hiang Leang* mourut.

Le gouverneur de *P'ei* et *Hiang Yu* quittèrent *Wai-hoang* et attaquèrent *Tch'en-lieou* (158) ; cette ville se défendit et ils ne purent la soumettre, Le gouverneur de *P'ei* et *Hiang Yu* tinrent conseil ensemble, disant :

> — Voici que l'armée de *Hiang Leang* a été battue et que les soldats sont frappés de terreur.

Alors il se réunirent à l'armée de *Lu Tch'en* et menèrent leurs soldats dans p.261 l'est ; *Lu Tch'en* campa à l'est de *P'ong-tch'eng* (159) ; *Hiang Yu* campa à l'ouest de *P'ong-tch'eng* ; le gouverneur de *P'ei* campa à *T'ang* (160).

Lorsque *Tchang Han* eut défait l'armée de *Hiang Leang,* il pensa que les soldats de la région de *Tch'ou* ne pourraient plus l'inquiéter et traversa le Fleuve pour attaquer *Tchao* ; il le défit complètement. En ce temps, c'était *Tchao Hie* qui était roi ; *Tch'en Yu* était son général ; *Tchang Eul* était son conseiller. Tous vinrent se réfugier dans les murs de *Kiu-lou* (161). *Tchang Han* ordonna à *Wang Li* et à *Ché Kien* (162) d'investir *Kiu-lou* ; lui-même établit son camp au sud de cette ville ; il construisit un chemin bordé de murs et y fit passer les transports de grain. *Tch'en Yu* était le général (de *Tchao*) ; il était à la tête de plusieurs myriades d'hommes et campait au nord de *Kiu-lou*. C'était là ce qu'on appelait l'armée au nord du Fleuve.

Après la défaite des soldats de *Tch'ou* à *Ting-t'ao,* le roi *Hoai,* saisi de peur, était parti de *Hiu-i,* et était venu à *P'ong-tch'eng* se réunir à l'armée de *Hiang Yu* et de *Lu Tch'en* ; il en prit lui-même le

commandement ; il donna à *Lu Tch'en* le titre de *se-t'ou* ; au père de *Lu Tch'en, Lu Ts'ing,* il donna le titre de *ling-yn* (163) ; il nomma le p.262 gouverneur de *P'ei* chef de la commanderie de *T'ang* (164), avec le titre nobiliaire de marquis de *Ou-ngan* (165) et le commandement des troupes de la commanderie de *T'ang*.

Cet envoyé de *Ts'i*, *Hien*, prince de *Kao-ling*, que *Song I* avait précédemment rencontré, se trouvait dans le camp de *Tch'ou* ; admis en présence du roi de *Tch'ou*, il dit :

> — *Song I* avait prévu que l'armée du prince de *Ou-sin* (166) serait certainement battue. Quelques jours après, l'armée fut en effet battue. Avant que des soldats aient livré bataille, voir d'avance les pronostics de la défaite, c'est là ce qu'on peut appeler se connaître en art militaire.

Le roi manda *Song I* ; il combina avec lui des plans et y prit grand plaisir : c'est pourquoi il lui conféra le titre de général en chef ; *Hiang Yu*, avec le titre de duc de *Lou*, fut général en second ; *Fan Tseng* fut général en dernier. Ils allèrent au secours de *Tchao* ; les divers généraux étaient tous sous les ordres de *Song I* qu'on appelait « le haut dignitaire commandant en chef l'armée » (167). Ils arrivèrent jusqu'à *Ngan-yang* (168) où ils p.263 s'arrêtèrent pendant quarante-six jours sans avancer. *Hiang Yu* dit :

> — J'ai appris que l'armée de *Ts'in* assiégeait le roi de *Tchao* à *Kiu-lou* ; faisons promptement traverser le Fleuve (169) à nos soldats ; pendant que *Tch'ou* dirigera une attaque du dehors, *Tchao* lui répondra du dedans ; la défaite de l'armée de *Ts'in* est certaine.

Song I répondit :

> — Non pas. Un taon qui s'attaque à un bœuf ne saurait détruire ses poux (170). Maintenant, *Ts'in* va attaquer *Tchao* ; s'il est vainqueur, ses soldats seront fatigués et je profiterai de leur épuisement ; s'il est vaincu, je mènerai mes soldats tambour battant (171) du côté de l'ouest et je supprimerai

certainement *Ts'in*. Le mieux est donc p.264 laisser d'abord *Ts'in* et *Tchao* se battre. Pour revêtir l'armure et pour tenir la lance, je ne vous vaux pas ; mais, pour faire des plans à tête reposée, vous n'êtes pas à ma hauteur.

A la suite de cela, il publia dans le camp cette proclamation :

« Ceux qui sont féroces comme des tigres, obstinés comme des moutons, avides comme des loups et dont on ne peut absolument rien faire, je les décapiterai tous.

Puis, il envoya son fils *Song Siang* pour qu'il fût conseiller de *Ts'i* ; il l'accompagna en personne ; arrivé à *Ou-yen* (172), il fit un festin avec une assemblée de choix. Le temps était glacial ; il pleuvait beaucoup ; les soldats avaient froid et faim. *Hiang Yu* dit :

— Il faut rassembler toutes nos forces (173) pour attaquer *Ts'in* ; tarder longtemps est impossible. Maintenant c'est une année de disette et le peuple est pauvre ; les soldats n'ont à manger que des racines d'arum et des pois (174) ; p.265 dans le camp il n'y a pas d'approvisionnements préparés (175). (*Song I*) cependant boit du vin en noble compagnie ; il ne fait point traverser le *Ho* (176) aux soldats pour profiter des vivres de *Tchao* et unir ses forces aux siennes pour attaquer *Ts'in* ; « Je profiterai de son épuisement », dit-il ; mais, lorsqu'un État puissant comme *Ts'in* attaque un État nouvellement formé comme *Tchao,* il est évidemment de force à supprimer *Tchao* ; quand *Tchao* aura été supprimé et que *Ts'in* sera puissant, de quel épuisement pourrait-on profiter ? En outre, nos soldats ont été récemment battus ; lorsque notre roi s'assied, il n'est pas tranquille sur sa natte ; il a balayé (tout ce qu'il trouvait d'hommes) sur son territoire et les a confiés à son général ; le repos ou le péril de l'empire dépendent de cette unique entreprise. Maintenant (*Song I*) n'a pas pitié de ses soldats et il poursuit ses desseins privés (177) ; il n'est

pas un sujet dévoué à nos dieux tutélaires de la terre et des moissons.

Hiang Yu, étant allé le matin rendre visite au général en chef *Song I,* lui coupa la tête dès qu'il fut entré dans sa tente ; il sortit et fit cette proclamation dans le camp :

— *Song I* avait comploté avec *Ts'i* de se révolter contre *Tch'ou* : le roi de *Tchou* m'a ordonné secrètement de le mettre à mort.

Dans ces conjonctures, les généraux effrayés se soumirent tous et aucun p.266 d'eux n'osa faire de résistance (178) ; ils disaient tous :

— C'est la famille du général (*Hiang Yu*) qui la première a mis (le roi de) *Tch'ou* sur le trône : maintenant le général a mis à mort un fauteur de troubles.

Ils s'entendirent alors pour nommer (*Hiang*) *Yu* général en chef provisoire (179). Des hommes furent envoyés à la poursuite du fils de *Song I,* l'atteignirent dans le pays de *Ts'i* et le tuèrent ; *Hoan Tch'ou* fut dépêché auprès du roi *Hoai* pour l'avertir de ce qui se passait et lui demander des ordres ; le roi *Hoai* conféra donc à *Hiang Yu* le titre de général en chef. Le prince de *Tang-yang* (180) et le général *P'ou* furent tous deux sous les ordres de *Hiang Yu.*

Après que *Hiang Yu* eut mis à mort « le haut dignitaire commandant en chef l'armée » (181), son prestige fit trembler tout le royaume de *Tch'ou*, sa renommée se répandit parmi les seigneurs. Il envoya alors le prince de *Tang-yang* et le général *P'ou* traverser le fleuve à la tête de vingt mille hommes et secourir *Kiu-lou* ; ils combattirent avec peu de succès. *Tch'en Yu* demanda de nouvelles troupes ; alors *Hiang Yu* fit traverser le Fleuve (182) à p.267 tous ses soldats ; il coula tous ses bateaux, brisa ses marmites et ses vases de terre, brûla ses baraquements et n'emporta que pour trois jours de vivres (183), afin de montrer que ses soldats étaient déterminés à périr et n'avaient pas la moindre pensée de retour. Alors il alla de l'avant et cerna aussitôt *Wang Li* ; il se rencontra avec l'armée de *Ts'in,* lui livra neuf batailles et

coupa son chemin bordé de murs ; il la défit complètement ; il mit à mort *Sou Kio* et fit prisonnier *Wang Li* (184) ; *Ché Kien* refusa de se rendre à *Tch'ou* et se tua en se brûlant. A la suite de cela, les soldats de *Tch'ou* furent à la tête des seigneurs. Les troupes des seigneurs qui étaient descendues au secours de *Kiu-lou* formaient une dizaine de camps retranchés (185), mais aucun n'avait osé faire une sortie ; lorsque *Tch'ou* attaqua *Ts'in*, les divers généraux regardaient tous du haut de leurs remparts : il n'était pas un seul des combattants de *Tch'ou* qui ne valût p.268 à lui seul dix hommes ; les cris des soldats de *Tch'ou* ébranlaient le ciel ; il n'y avait pas un homme dans les armées des seigneurs qui ne fût saisi de terreur ; après avoir défait l'armée de *Ts'in, Hiang Yu* manda en audience les généraux des seigneurs ; quand ils entrèrent par la porte du camp (186), il n'y en eut pas un qui ne s'avançât à genoux, il n'y en eut aucun qui osât lever la tête pour le regarder. Ce fut à partir de ce moment que *Hiang Yu* devint général en chef des seigneurs ; tous les seigneurs lui furent subordonnés.

Tchang Han avait établi son camp à *Ki-yuen* (187) ; *Hiang Yu* campait au sud de (la rivière) *Tchang.* Ils restaient en observation et n'en venaient point aux mains. Comme les armées de *Ts'in* avaient plusieurs fois reculé, *Eul-che* envoya un messager faire des reproches à *Tchang Han. Tchang Han,* saisi de peur, envoya le *tchang-che Hin* (188) demander des instructions ; (*Hin*) étant arrivé à *Hien-yang* resta pendant trois jours devant la porte extérieure (189) du palais ; *Tchao Kao* refusa de lui donner audience et témoigna de la défiance ; le *tchang che Hin* p.269 eut peur ; il revint au camp sans oser passer par le même chemin qu'à l'aller ; de fait, *Tchao Kao* envoya à sa poursuite des gens qui ne purent l'atteindre ; lorsque *Hin* fut arrivé au camp, il fit son rapport en ces termes :

> — *Tchao Kao* est tout-puissant au palais ; au-dessous de lui, il n'est personne qui puisse rien faire. Maintenant si, en livrant bataille, nous sommes capables de remporter la victoire, (*Tchao*) *Kao* ne manquera pas d'être envieux de notre succès ; si nous livrons bataille sans pouvoir être vainqueurs,

nous n'éviterons pas la mort. Je désire, général, que vous y pensiez mûrement.

Tch'en Yu, de son côté, envoya à *Tchang Han* une lettre où il lui disait :

« *Po K'i* a été général de *Ts'in* ; au sud, il a soumis (les villes de) *Yen* et *Yng* (190) ; au nord, il a exterminé *Ma-fou* (191) (et son armée) ; on ne saurait faire le compte des villes qu'il a attaquées et des territoires qu'il p.270 a ravagés ; cependant, en fin de compte, on lui fit présent de la mort. *Mong T'ien* a été général de *Ts'in* ; au nord, il a repoussé les *Jong* ; il a ouvert sur une étendue de plusieurs milliers de *li* le territoire de *Yu-tchong* (192) ; en définitive on lui coupa la tête à *Yang-tcheou* (193). Quelle en est la cause ? C'est que, comme ils avaient remporté de grands succès, *Ts'in* ne pouvait leur donner incessamment des fiefs et c'est pourquoi il s'est servi des lois pour les mettre à mort. Maintenant, général, vous commandez les troupes de *Ts'in* depuis trois années ; les soldats que vous avez perdus se comptent par centaines de mille. D'autre part, les seigneurs se sont révoltés tous ensemble et le nombre (de leurs partisans) s'est fort accru ; cependant *Tchao Kao* flatte continuellement (*Eul-che*) et cela depuis longtemps (194) ; maintenant, comme la situation est critique, il craint pour lui-même que *Eul-che* ne le fasse périr ; c'est pourquoi il désire se servir des lois pour vous mettre à mort, afin d'arrêter l'accusation (qui l'attend) ; il enverra un homme à votre place (195) afin d'échapper au malheur qui le menace). D'ailleurs, général, vous êtes depuis longtemps hors de la capitale et vous avez beaucoup d'ennemis (196) au palais ; que vous soyez vainqueur ou p.271 vaincu, dans l'un et l'autre cas vous serez mis à mort. En outre, que le Ciel veuille perdre *Ts'in,* c'est ce que, sot ou sage, chacun sait. Ainsi, général, à la cour vous ne pouvez arrêter les reproches ; au dehors, vous êtes le général d'un royaume perdu ; celui qui

> persiste à tenir bon, abandonné de tous et solitaire, et qui cependant prétend conserver longtemps la vie, comment ne serait-il pas digne de compassion ? Général, pourquoi n'entrez-vous pas dans la ligue du nord au sud formée par les seigneurs ? ils ont convenu d'attaquer ensemble *Ts'in,* de se partager son territoire pour y être rois, se tourner du côté du sud et parler en souverains (197). Cela ne vaut-il pas mieux que de vous mettre vous-même entre la hache et le billot et de faire exterminer vos femmes et vos enfants ?

Tchang Han fut très perplexe ; il envoya secrètement le (*kiun-*)*heou* (198) *Che-tch'eng,* en mission auprès de *Hiang Yu,* car il voulait traiter. Le pacte n'était pas encore conclu lorsque le général *P'ou*, sur l'ordre de *Hiang Yu,* fit marcher ses soldats jour et nuit, traversa le gué de *San-hou* (199)*,* établit son camp au sud de la rivière *Tchang,* livra bataille à *Ts'in* et le battit à deux reprises ; *Hiang Yu* mena toutes ses troupes à l'attaque de l'armée de *Ts'in* sur les bords de la rivière *Yu* (200) et lui fit essuyer une grande défaite. *Tchang Han* p.272 envoya un émissaire visiter *Hiang Yu,* car il désirait traiter. *Hiang Yu* convoqua les officiers de son armée à une délibération et leur dit :

> — Nous avons peu de vivres ; je suis d'avis d'écouter ses propositions.

Les officiers approuvèrent tous. *Hiang Yu* fixa donc un rendez-vous à *Tchang Han*) sur la colline *Yn* au sud de la rivière *Yuen* (201) ; quand on eut fait le serment, *Tchang Han* vint voir *Hiang Yu* et, en versant des larmes, incrimina *Tchao Kao. Hiang Yu* donna alors à *Tchang Han* le titre de roi de *Yong* et le plaça au milieu de l'armée de *Tch'ou* ; il chargea le *tchang-che Hin* de commander, avec le titre de général en chef, l'armée de *Ts'in,* et de marcher à l'avant-garde (202).

(*Hiang Yu*) arriva à *Sin-ngan* (203)*.* Autrefois, lorsque les officiers et les soldats des seigneurs étaient envoyés en corvée dans des colonies ou des postes militaires et qu'ils passaient dans le pays de *Ts'in*, les officiers et les soldats du pays de *Ts'in* les traitaient souvent sans égards. Aussi lorsque les troupes de *Ts'in* se rendirent aux seigneurs,

les officiers et les soldats des seigneurs profitèrent de leur victoire pour en user avec elles comme avec des esclaves et des prisonniers, et pour p.273 mépriser et insulter les officiers et les soldats de *Ts'in.* Ceux-ci tinrent souvent des conciliabules secrets, disant :

> — Le général *Tchang* (*Han*) et les autres nous ont fait, par trahison, nous rendre aux seigneurs ; ceux-ci peuvent maintenant entrer dans les passes et détruire *Ts'in.* Que si, par grand bonheur, ils n'y parviennent pas, les seigneurs nous traiteront comme prisonniers, nous qui leur sommes soumis, et nous emmèneront dans l'est ; *Ts'in* ne manquera pas d'exterminer nos pères, nos mères, nos femmes et nos enfants.

Les divers généraux eurent vent de ce complot et en avertirent *Hiang Yu. Hiang Yu* manda donc *K'ing Pou* et le général *P'ou* pour tenir conseil et leur dit :

> — Les officiers et les soldats de *Ts'in* sont encore fort nombreux ; ils ne nous sont pas soumis sincèrement ; lorsque nous serons parvenus à l'intérieur des passes, ils ne nous obéiront pas et notre situation ne pourra manquer d'être dangereuse. Il vaut mieux les attaquer et les tuer et ne conserver que *Tchang Han,* le *tchang-che Hin* et le *tou-wei I* avec qui nous pénétrerons dans le pays de *Ts'in*.

A la suite de cela, l'armée de *Tch'ou* attaqua de nuit et tua les soldats de *Ts'in,* qui étaient plus de deux cent mille au sud de la ville de *Sin-ngan.*

(*Hiang Yu*) entreprit de ravager et de conquérir le territoire de *Ts'in.* A la passe *Hien-kou* (204), il y avait des soldats qui gardaient la passe (205) et il ne put entrer ; en p.274 outre il apprit que le gouverneur de *P'ei* avait déjà triomphé de *Hien-yang. Hiang Yu* entra dans une grande colère ; il chargea le prince de *Tang-yang* (206) et d'autres officiers d'attaquer la passe ; *Hiang Yu* entra donc et parvint à l'ouest de (la rivière) *Hi* ; le gouverneur de *P'ei* était campé au bord de

(la rivière) *Pa* (207) ; il n'avait encore pu avoir aucune entrevue avec *Hiang Yu. Ts'ao Ou-chang* qui était *tso-se-ma* du gouverneur de *P'ei,* envoya un messager dire à *Hiang Yu* :

> — Le gouverneur de *P'ei* veut être roi du pays à l'intérieur des passes et faire de *Tse-yng* son conseiller ; les joyaux et les objets précieux, il les possède tous (208).

Hiang Yu se mit dans une grande fureur et dit :

> — Demain matin je nourrirai bien mes soldats pour qu'ils attaquent et détruisent l'armée du gouverneur de *P'ei.*

A ce moment *Hiang Yu* avait quatre cent mille soldats qui se trouvaient à *Hong-men* près de *Sin-fong* (209) ; le gouverneur de *P'ei* avait cent mille soldats qui se trouvaient sur le bord de (la rivière) *Pa.*

Fan Tseng donna le conseil suivant à *Hiang Yu* :

> — Lorsque le gouverneur de *P'ei* résidait à l'est des montagnes, il était avide de richesses et aimait les femmes. Maintenant qu'il a franchi les passes, il ne s'est emparé d'aucun objet précieux, il ne s'est complu à aucune femme ; c'est la preuve que ses visées ne s'arrêtent pas p.275 à des buts secondaires. J'ai demandé à un devin de me tirer son horoscope : ce n'étaient que dragons et tigres où se voyaient les cinq couleurs ; c'est là le présage d'un Fils du Ciel. Hâtez-vous de l'attaquer et ne manquez pas (cette occasion).

Hiang Po (210), qui avait la charge de *tso-yn* dans le pays de *Tch'ou,* était l'oncle paternel de *Hiang Yu* ; il était depuis longtemps ami de *Tchang Leang* (211), marquis de *Lieou* ; or *Tchang Leang* se trouvait alors suivre le gouverneur de *P'ei. Hiang Po* se rendit de nuit au galop de son cheval dans le camp du gouverneur de *P'ei* et eut une entrevue secrète avec *Tchang Leang* ; il l'avertit de tout ce qui se passait et voulait supplier *Tchang Leang* de partir avec lui, en lui disant :

> — Gardez-vous, en suivant (le gouverneur de *P'ei*), de mourir avec lui.

Tchang *Leang* répondit :

— C'est pour servir le roi de *Han* que j'ai accompagné le gouverneur de *P'ei* ; maintenant la situation du gouverneur de *P'ei* est critique ; l'abandonner ne serait pas un acte de justice. Je ne puis pas ne pas lui en parler.

(*Tchang*) *Leang* rentra donc et raconta tout au gouverneur de P'ei ; celui-ci fut très effrayé et s'écria :

— Qu'y a-t-il à faire ?

Tchang *Leang* demanda :

— Qui a fait ces plans pour Votre Majesté ?

(Le gouverneur de *P'ei*) répondit :

— C'est maître *Cheou* qui m'a dit : Fermez les passes et ne laissez pas entrer les seigneurs ; vous pourrez alors régner sur tout le territoire de *Ts'in.* J'ai donc suivi son conseil.

(*Tchang*) *Leang* ajouta :

— Estimez-vous que les soldats de Votre Majesté soient en nombre suffisant pour tenir tête au roi *Hiang* (212) *?*

Le p.276 gouverneur de P'ei resta silencieux un moment, puis il dit :

— Assurément ils ne valent pas (les soldats de *Hiang Yu*) ; mais que faut-il donc faire ?

Tchang *Leang* dit :

— Je vous propose, d'aller trouver *Hiang Po* et de lui dire que le gouverneur de *P'ei* ne se permettrait point d'être hostile au roi *Hiang.*

— Comment avez-vous ces relations avec *Hiang Po* ?, demanda le gouverneur de *P'ei.*

— Au temps des *Ts'in,* répondit *Tchang Leang, Hiang Po* voyageait avec moi, lorsqu'il lui arriva de tuer un homme ; je

lui sauvai la vie. C'est pourquoi maintenant que notre situation est critique, il a bien voulu venir m'avertir.

Le gouverneur de *P'ei* dit :

— De vous ou de lui qui est l'aîné ?

— Il est mon aîné, répondit (*Tchang*) *Leang.*

— Allez donc, de ma part, répliqua le gouverneur de *P'ei,* le prier d'entrer afin que je puisse le traiter comme un frère aîné.

Tchang Leang sortit et requit *Hiang Po* ; quand celui-ci fut entré en présence du gouverneur de *P'ei,* le gouverneur de *P'ei* leva une coupe de vin et porta sa santé ; il s'engagea à lui faire contracter un mariage dans sa famille et lui dit :

— Quand je suis entré dans l'intérieur des passes, je n'ai pas osé m'approprier la moindre chose ; j'ai inscrit sur des registres les officiers et le peuple ; j'ai scellé les trésors et les magasins, puis j'ai attendu le général. Si j'ai envoyé garder les passes, c'est afin de prévenir la sortie ou l'entrée de brigands étrangers ; c'était une mesure de précaution (213). Jour et p.277 nuit j'espérais la venue du général ; comment aurais-je osé me révolter ? Je désire, (*Hiang*)*, Po,* que vous expliquiez clairement à (*Hiang Yu*) que son sujet ne s'est point permis de manquer à son devoir.

Hiang Po y consentit et dit au gouverneur de *P'ei* :

— Demain, ne manquez pas de venir en personne de bon matin vous excuser auprès du roi *Hiang.*

Le gouverneur de P'ei promit qu'il le ferait et *Hiang Po* repartit dans la nuit ; arrivé au camp, il rapporta toutes les paroles du gouverneur de *P'ei* au roi *Hiang* et en profita pour lui dire :

— Si le gouverneur de *P'ei* n'avait pas d'abord triomphé à l'intérieur des passes, comment auriez-vous osé y pénétrer ? Attaquer un homme qui vous a rendu un grand service, ce

n'est pas un acte de justice. Il vaut mieux, à cause de cela même, le très bien traiter.

Le roi *Hiang* approuva (ce conseil).

Le lendemain, le gouverneur de *P'ei,* accompagné d'une centaine de cavaliers, vint rendre visite au roi *Hiang.* Lorsqu'il fut arrivé à *Hong-men,* il salua et dit :

— Votre sujet, général, a uni ses forces aux vôtres pour attaquer *Ts'in.* Vous combattiez au nord du Fleuve et votre sujet combattait au sud du Fleuve. Cependant je ne pensais point que je pourrais le premier entrer à l'intérieur des passes, écraser *Ts'in,* et qu'il m'arriverait de vous rencontrer ici. Maintenant il s'est trouvé que les propos d'hommes méprisables ont créé un dissentiment entre vous, général, et votre sujet.

— C'est là, répondit le roi *Hiang,* l'effet des paroles de *Ts'ao Ou-chang* (214)*, tso-se-ma* du gouverneur de *P'ei* ; autrement, comment en serais-je arrivé là ?

Ce jour-même, le roi *Hiang* p.278 retint donc le gouverneur de *P'ei* pour banqueter avec lui. Le roi *Hiang* et *Hiang Po* étaient assis tournés vers l'est ; *Ya-fou* (215) était assis tourné vers le sud ; *Ya-fou* n'est autre que *Fan Tseng* ; le gouverneur de *P'ei* était assis tourné vers le nord ; *Tchang Leang* se tenait debout, tourné vers l'ouest. *Fan Tseng* lança souvent des regards au roi *Hiang* et agita les ornements de jade qu'il portait sur lui en guise de signal ; par trois fois le roi *Hiang* garda le silence et ne répondit pas. *Fan Tseng* se leva, sortit et alla chercher *Hiang Tchoang* (216) ; il lui dit :

— Notre roi est un homme insupportable. Entrez en sa présence pour boire à sa santé ; quand vous aurez porté sa santé (217), demandez à faire une danse avec l'épée et profitez-en pour attaquer le gouverneur de *P'ei* pendant qu'il est assis et le tuer. Si vous ne le faites pas, vous et les vôtres ne tarderez pas à être tous faits prisonniers.

(*Hiang*) *Tchoang* entra donc et but à la santé (du roi), après quoi il dit :

— Tandis que Votre Majesté est à boire avec le gouverneur de *P'ei,* dans le camp on n'a rien pour s'amuser ; je demande à faire une danse avec l'épée.

Le roi *Hiang* ayant donné son assentiment, *Hiang Tchoang* tira son épée et se mit à danser ; mais *Hiang Po* tira aussi son épée et se mit à danser en couvrant sans cesse de son corps le gouverneur de *P'ei,* de telle façon que (*Hiang*) *Tchoang* ne pouvait l'attaquer.

Alors *Tchang Leang* se rendit à la porte du camp et y rencontra *Fan K'oai. Fan K'oai* lui dit :

— Comment les affaires vont-elles aujourd'hui ?

— Nous sommes dans une situation fort critique, répondit (*Tchang*) *Leang* ; en ce moment *Hiang Tchoang* a tiré son épée et danse et ne pense qu'à (tuer) le gouverneur de *P'ei.*

(*Fan*) *K'oai* (218) dit :

— La chose est urgente ; je demande à entrer et à partager sa destinée.

(*Fan*) *K'oai* ayant ceint son épée et portant au bras son bouclier pénétra donc par la porte du camp ; les gardes qui croisaient leurs lances voulurent l'arrêter et l'empêcher d'entrer ; *Fan K'oai* repoussa de côté son bouclier pour en frapper les gardes qui tombèrent à terre ; il entra donc, écarta le rideau et se tint debout, tourné vers l'ouest, ; il regardait fixement le roi *Hiang* ; ses cheveux étaient dressés sur sa tête ; ses yeux étaient démesurément ouverts. Le roi *Hiang* posa la main sur son épée et, se mettant à genoux, il dit :

— Étranger qui êtes-vous ?

Tchang Leang répondit :

— C'est *Fan K'oai,* celui qui prend place sur le char à côté du gouverneur de *P'ei.*

Le roi *Hiang* dit :

— C'est un vaillant guerrier ; qu'on lui offre une coupe de vin.

On lui donna une coupe de vin de la mesure d'un *teou* (219) ; *Fan K'oai* remercia en saluant ; il se redressa et la but debout. Le roi *Hiang* dit :

— Offrez-lui une épaule de porc.

On lui donna une épaule de porc crue ; *Fan K'oai* posa son bouclier par terre, plaça dessus l'épaule du porc et, avec son épée qu'il avait tirée, il la découpa, puis la mangea. Le roi *Hiang* lui dit :

— Vaillant guerrier, pouvez-vous encore boire ?

— p.280 Votre sujet, répondit *Fan K'oai,* n'éviterait même pas la mort ; comment refuserait-il une tasse de vin ? Le roi de *Ts'in* avait un cœur de tigre et de loup ; il tuait les hommes comme s'ils eussent été indestructibles ; il torturait les hommes comme s'il avait craint qu'ils ne fussent indomptables ; tout l'empire se révolta contre lui. Le roi *Hoai* convint avec les généraux que celui qui le premier détruirait *Ts'in* et entrerait à *Hien-yang* serait roi de ce pays. Maintenant le gouverneur de *P'ei* est le premier à avoir détruit *Ts'in* et à être entré à *Hien-yang* ; il n'a pas osé s'approprier la moindre chose ; il a fermé de sceaux le palais et les habitations, il a ramené son armée sur les bords de (la rivière) *Pa* pour y attendre l'arrivée de Votre Majesté. S'il a envoyé des officiers garder les passes, c'est pour empêcher la sortie et l'entrée de brigands étrangers ; c'était une mesure de précaution. Après de telles peines et de si grands mérites, avant qu'il ait reçu en récompense aucun fief de noblesse, prêter l'oreille à de bas propos et vouloir faire périr un homme qui s'est couvert de gloire, c'est continuer la conduite des *Ts'in* qui se sont perdus. Pour moi, je pense que Votre Majesté ne prendra pas ce parti.

Le roi *Hiang* ne trouva rien à répondre et lui dit :

— Asseyez-vous.

Fan K'oai s'assit à côté de (*Tchang*) *Leang.*

Après qu'il fut resté assis un moment, le gouverneur de *P'ei* se leva comme pour aller aux lieux d'aisances et profita de cette occasion pour inviter *Fan K'oai* à sortir. Lorsque le gouverneur de *P'ei* fut dehors, le roi *Hiang* envoya le *tou-wei Tch'en P'ing* le mander. Le gouverneur de *P'ei* dit :

— Me voici sorti, mais je n'ai point encore pris congé ; que faut-il faire ?

— Dans une entreprise d'importance, répondit *Fan K'oai,* on ne p.281 s'arrête pas aux considérations de détail ; dans les rites importants, on n'exprime pas les politesses secondaires. Quant à maintenant, ces hommes étaient le couteau et l'étal, et nous, nous étions le poisson et la viande. A quoi bon prendre congé ?

Ils partirent donc aussitôt ; (le gouverneur de *P'ei*) ordonna à *Tchang Leang* de rester pour l'excuser ; (*Tchang*) *Leang* lui demanda :

— Lorsque Votre Majesté est venue, que portait-elle à la main ?

— Je portais, répondit-il, une paire d'anneaux en jade blanc que je me proposais d'offrir au roi *Hiang* et une paire de tasses en jade que je voulais offrir à *Ya-fou.* Comme je les ai trouvés irrités, je n'ai pas osé leur faire ces cadeaux ; présentez-les de ma part.

Tchang Leang dit qu'il y consentait respectueusement. En ce temps, le camp du roi *Hiang* se trouvait sous les murs de *Hong-men* ; le camp du gouverneur de *P'ei* était sur les bords de (la rivière) *Pa* ; ils étaient distants de quarante *li.* Le gouverneur de *P'ei* laissa donc là (220) ses chars et ses cavaliers et sauva sa personne en montant seul à cheval ; il n'était accompagné que de quatre hommes, à savoir *Fan K'oai, Hia-heou Yng* (221)*, Kin K'iang* et *Ki Sin* (222)*,* qui marchaient à pied en

tenant à la main leur épée et leur bouclier. Ils suivirent le bas de la montagne *Li* et prirent un sentier qui passait par *Tche-yang* (223).

p.282 Le gouverneur de *P'ei* avait dit à *Tchang Leang* :

> — En prenant ce chemin, il n'y a pas plus de vingt *li* pour arriver à mon camp ; quand vous estimerez que je suis parvenu au camp, vous entrerez (chez le roi *Hiang*).

Lorsque le gouverneur de *P'ei* fut parti et qu'il fut arrivé à son camp par le sentier, *Tchang Leang* entra pour l'excuser (auprès du roi *Hiang*) et dit :

> — Le gouverneur de *P'ei* n'a pu surmonter l'ivresse (224) et il ne lui a pas été possible de prendre congé ; il m'a donc envoyé avec respect, moi son sujet (*Tchang*) *Leang,* en me remettant une paire d'anneaux en jade blanc qu'il présente, en saluant deux fois, aux pieds de Votre Majesté, et une paire de coupes en jade qu'il dépose, en saluant deux fois, aux pieds du général en chef.

Le roi *Hiang* dit :

> — Où est le gouverneur de *P'ei ?*
>
> — Il a appris, répondit (*Tchang*) *Leang,* que Votre Majesté avait l'intention de le réprimander. Il a sauvé sa personne en partant seul et il est déjà arrivé dans son camp.

Le roi *Hiang* reçut alors les anneaux de jade et les plaça sur son siège ; *Ya-fou* reçut les coupes de jade et les plaça à terre ; puis il tira son épée, les en frappa et les brisa, disant :

> — Hélas, ce sot (225) n'a pas été à la hauteur du complot ; celui qui ravira l'empire au roi *Hiang,* ce sera certainement le gouverneur de *P'ei.* Dès maintenant, nous et les nôtres nous sommes ses esclaves.

Quand le gouverneur de *P'ei* fut arrivé dans son camp, il fit périr sur-le-champ *Ts'ao Ou-chang* (226).

p.283 Au bout de quelques jours, *Hiang Yu* mena ses soldats dans l'ouest ; il passa les habitants de *Hien-yang* au fil de l'épée ; il tua *Tse-yng,* roi de *Ts'in,* qui s'était soumis ; il incendia les palais des *Ts'in* et le feu dura trois mois sans s'éteindre ; il s'empara de leurs richesses et de leurs femmes, puis alla dans l'est. Quelqu'un donna ce conseil au roi *Hiang* :

> — Le pays à l'intérieur des passes est défendu par des montagnes et par le Fleuve ; il a des barrières aux quatre côtés (227) ; le sol en est fertile. On peut y établir la capitale pour commander aux seigneurs.

Le roi *Hiang* considéra que les palais des *Ts'in* avaient été entièrement détruits par l'incendie ; en outre il nourrissait dans son cœur le désir de retourner dans l'est ; il dit donc :

> — Celui qui s'est enrichi et ennobli et ne revient pas dans son pays natal est comme celui qui revêt des habits brodés pour se promener pendant la nuit. Qui le sait ?

Le donneur de conseils dit :

> — On prétend que les gens de *Tch'ou* ne sont que des singes qui ont pris le bonnet viril (228) ; c'est bien vrai.

Le roi *Hiang* apprit ce propos et fit périr le donneur de conseils (229) dans la chaudière bouillante.

p.284 Le roi *Hiang* envoya un messager demander des ordres au roi *Hoai* ; celui-ci dit :

> — Il faut se conformer à la convention (230).

Alors (*Hiang Yu*) honora le roi *Hoai* du titre d'Empereur juste (231). Le roi *Hiang* voulait se faire roi ; il commença par donner le titre de roi aux divers généraux et conseillers, en disant :

> — Lorsque les difficultés ont éclaté dans l'empire, on a, au début, donné provisoirement le pouvoir aux descendants des seigneurs pour qu'ils attaquassent *Ts'in.* Cependant ceux qui ont en personne revêtu la cuirasse et pris la lance, ceux qui

> ont été à la tête de l'entreprise, ceux qui se sont exposés à la rosée (232) en rase campagne et qui, au bout de trois ans, ont entièrement détruit *Ts'in* et ont conquis tout p.285 l'empire, ceux-là ce sont les divers généraux et conseillers ainsi que moi-même, (*Hiang*) *Tsi,* et c'est nos efforts (qui ont produit ces résultats). Puisque l'Empereur juste n'y a aucun mérite, il faut de toute nécessité diviser son territoire pour nous donner des royautés.

Les généraux approuvèrent tous ce discours ; alors l'empire fut divisé et les généraux devinrent des rois vassaux.

Le roi *Hiang* et *Fan Tseng,* qui avaient redouté que le gouverneur de *P'ei* ne s'emparât de tout l'empire, avaient vu les affaires s'arranger ; ils répugnaient d'ailleurs à violer la convention, car ils craignaient une révolte des seigneurs ; ils tinrent donc conseil en secret et se dirent :

> — La région de *Pa* et de *Chou* est semée de difficultés ; tous ceux qu'on déportait, au temps des *Ts'in,* étaient envoyés dans la contrée de *Chou*.

Ils se dirent encore :

> — La région de *Pa* et de *Chou* fait d'ailleurs partie du pays à l'intérieur des passes.

Ils nommèrent donc le gouverneur de *P'ei* roi de *Han* ; il régna sur les contrées de *Pa,* de *Chou* et de *Han-tchong* (233) et eut sa capitale à *Nan-tcheng* (234).

— Puis (*Hiang Yu* et *Fan Tseng*) divisèrent en trois le pays à l'intérieur des passes et y nommèrent rois les généraux de *Ts'in* qui s'étaient soumis, afin qu'ils fissent obstacle au roi de *Han* : le roi *Hiang* nomma donc *Tchang Han* roi de *Yong* pour qu'il régnât sur la région qui s'étendait à l'ouest à partir de *Hien-yang* et pour qu'il eût sa capitale à *Fei-k'ieou* (235). — Le *tchang-che Hin* (236) avait autrefois, lorsqu'il était chef p.286 de la prison de *Yo-yang,* rendu un service à *Hiang Leang* ; le *tou-wei Tong I* avait pris l'initiative d'engager *Tchang Han* à se soumettre à *Tch'ou* ; c'est pourquoi (*Hiang Yu*) nomma *Se-ma Hin*

roi de *Sai* pour qu'il régnât sur la région qui s'étendait à l'est de *Hien-yang* jusqu'au Fleuve et pour qu'il eût sa capitale à *Yo-yang* (237) ; il nomma *Tong I* roi de *Ti* (238) pour qu'il régnât sur la commanderie de *Chang* et pour qu'il eût sa capitale à *Kao-nou* (239).

— Il déplaça *Pao*, roi de *Wei* (240), et le nomma roi du *Wei* occidental pour qu'il régnât sur le *Ho-tong* et eût sa capitale à *P'ing-yang* (241).

— *Chen Yang,* (gouverneur) de *Hia-k'ieou* (242) avait été un des courtisans favoris de *Tchang Eul* ; il avait été le premier à soumettre la commanderie de *Ho-nan* et avait été à la rencontre de *Tch'ou* au bord du Fleuve ; c'est pourquoi (*Hiang Yu*) nomma *Chen Yang* roi p.287 du *Ho-nan* ; sa capitale fut *Lo-yang* (243).

— *Tch'eng,* roi de p.288 *Han,* garda son ancienne capitale et eut sa capitale à *Yang-ti* (244).

— *Se-ma Ang,* général de *Tchao,* avait conquis p.289 le *Ho-nei* et s'était plusieurs fois couvert de gloire ; on le nomma donc roi de *Yn* (245) pour qu'il régnât sur le *Ho-nei* et eût sa capitale à *Tchao-ko* (246).

— (*Hiang Yu*) déplaça *Hie,* roi de *Tchao,* et le nomma roi de *Tai* (247).

— *Tchang Eul*, conseiller de *Tchao,* avait toujours donné de sages conseils et en outre avait franchi les passes à la suite (de *Hiang-yu* ; celui-ci le nomma donc roi de *Tch'ang-chan* pour qu'il régnât sur le territoire de *Tchao* et eût sa capitale à *Siang-kouo* (248).

— *K'ing Pou,* prince de *Tang-yang,* avait été général de *Tch'ou* et avait toujours été à la tête de l'armée ; il fut donc nommé roi de p.290 *Kieou-kiang* (249) et eut sa capitale à *Leou* (250).

— *Ou-joei*, prince de *P'ouo* (251), s'était mis à la tête des gens du *Po-yue* (252) pour aider les seigneurs et il avait pénétré à leur suite dans les passes ; il fut donc nommé roi de *Heng-chan* et eut sa capitale à *Tchou* (253).

— *Kong Ngao*, qui avait le titre de *tchou-kouo* (254) auprès de l'Empereur juste (255), avait attaqué la commanderie de *Nan* (256) à la

tête d'une armée et avait rendu des services considérables ; il fut donc nommé roi de *Lin-kiang* et eut sa capitale à *Kiang-ling* (257).

— p.291 (*Hiang Yu*) déplaça *Han Koang*, roi de *Yen*, et le nomma roi de *Leao-tong* (258).

— *Tsang T'ou*, général de *Yen*, avait été à la suite de *Tch'ou* au secours de *Tchao* ; puis il l'avait suivi lorsqu'il avait franchi les passes ; il fut donc nommé roi de *Yen* et eut sa capitale à *Ki* (259).

— (*Hiang Yu*) déplaça *T'ien Che*, roi de *Ts'i*, et le nomma roi de *Kiao-tong* (260).

— *T'ien Tou*, général de *Ts'i*, avait suivi (*Hiang Yu*) et avait été avec lui au secours de *Tchao* ; puis il l'avait suivi quand il avait franchi les passes ; c'est pourquoi il fut nommé roi de *Ts'i* et eut sa capitale à *Lin-tse* (261).

— *T'ien-ngan*, petit-fils de ce *Kien*, roi de *Ts'i*, que *Ts'in* avait fait périr, avait soumis, au moment où *Hiang Yu* venait de traverser le Fleuve pour secourir *Tchao*, plusieurs villes du nord du *Tsi* et était allé avec tous ses soldats se rendre à *Hiang Yu* ; il fut donc nommé roi de *T'si-pe* et eut sa capitale à *Po-yang* (262).

— *T'ien Yong* avait p.292 souvent désobéi à *Hiang Leang* ; en outre il n'avait pas voulu, à la tête de ses soldats, suivre *Tch'ou* à l'attaque de *Ts'in* (263) ; c'est pourquoi il ne reçut aucune terre.

— *Tch'en Yu*, prince de *Tch'eng-ngan,* était parti en abandonnant son sceau de général et n'avait pas franchi les passes à la suite de (*Hiang Yu*) ; cependant sa sagesse avait été constamment louée et il avait rendu service à *Tchao* ; comme on savait qu'il se trouvait à *Nan-p'i* (264) on lui donna donc en fief les trois préfectures qui entouraient (cette place).

— *Mei Hiuen,* général du prince de *P'ouo* (265), avait rendu de grands services ; il reçut donc un marquisat de cent mille foyers.

— Le roi *Hiang* se donna à lui-même le titre de roi hégémon du *Tch'ou* occidental ; il régna sur neuf commanderies et eut sa capitale à *P'ong tch'eng* (266).

La première année de *Han* (267) (206 av. J.-C.), au quatrième mois, les seigneurs licencièrent les soldats qui étaient sous les drapeaux (268) et chacun d'eux se rendit dans ses États.

p.293 Le roi *Hiang* sortit pour aller dans son royaume ; il chargea un envoyé de faire changer de résidence à l'Empereur juste, en disant :

> — Les empereurs d'autrefois avaient un territoire de mille *li* de côté (269) ; ils résidaient toujours sur le cours supérieur d'une rivière.

Il envoya donc des émissaires transférer l'Empereur juste dans la préfecture de *Tch'en* (270), de (la commanderie de) *Tch'ang-cha.* Quand il eut pressé l'Empereur juste de partir, celui-ci se vit peu à peu abandonné de tous ses sujets. Alors (*Hiang Yu*) ordonna secrètement aux rois de *Heng-chan* et de *Lin-kiang* de l'attaquer et de le tuer dans le *Kiang-tchong.*

Tch'eng, roi de *Han,* n'avait remporté aucun succès militaire. Le roi *Hiang* ne lui assigna aucun royaume ; il l'emmena avec lui à *P'ong-tch'eng* ; il le rabaissa au rang de seigneur ; ensuite il fit plus et le tua.

Tsang T'ou, s'étant rendu dans ses États, voulut chasser *Han Koang* vers le *Leao-tong* ; (*Han*) *Koang* refusa d'obéir ; (*Tsang*) *T'ou* l'attaqua et le tua à *Ou-tchong* (271) ; il s'empara de tout son territoire et y régna.

En apprenant que *Hiang Yu* avait déplacé *Che,* roi de *Ts'i*, qu'il l'avait envoyé dans le *Kiao-tong,* et qu'il avait nommé roi de *Ts'i T'ien Tou* qui était un général de *Ts'i*, *T'ien Yong* entra dans une grande fureur ; il refusa p.294 d'envoyer le roi de *Ts'i* (272) dans le *Kiao-tong* et, faisant se révolter les gens de *Ts'i*, il marcha à leur tête contre *T'ien Tou. T'ien Tou* se réfugia à *Tch'ou. Che* (273), roi de *Ts'i*, craignait le roi *Hiang* ; il partit donc pour le *Kiao-tong* afin de gagner ses États ; *T'ien Yong* irrité le poursuivit, l'attaqua et le tua à *Ki-mo* (274). A la suite de cela, (*T'ien*)

Yong se nomma roi de *T'si* ; puis il alla dans l'ouest attaquer et tuer *T'ien Ngan,* roi du *Tsi-pe.* il réunit ainsi entre ses mains les trois *Ts'i* (275) et y fut roi. Il donna à *P'ong Yue* le sceau de général et lui ordonna de soulever une révolte dans le territoire de *Leang.*

Tch'en Yu (276) envoya secrètement *Tchang T'ong* et *Hia Yue* (277) donner les conseils suivants à *T'ien Yong,* roi de *Ts'i* :

> « *Hiang Yu* gouverne en maître dans l'empire, mais il n'est pas équitable. Voici que tous les anciens rois il les a fait régner sur les plus mauvaises terres, tandis que ses ministres et ses généraux, il les a faits rois des meilleurs territoires. Il a chassé son ancien maître, le roi de *Tchao,* et l'a envoyé résider dans le nord, à *Tai* (278). C'est ce que je ne puis souffrir. J'ai appris que Votre Majesté avait levé des troupes et que d'ailleurs elle n'écoutait aucune requête qui ne fût juste. Je voudrais que Votre Majesté me donnât des soldats avec lesquels p.295 je vous demande la permission d'attaquer le *Tch'ang-chan,* et, lorsque j'aurai restauré le roi de *Tchao,* de faire de son royaume un vassal qui vous protège.

Le roi de *Ts'i* y consentit et envoya donc des soldats dans le pays de *Tchao* ; *Tch'en Yu* leva tous les soldats de ses trois préfectures et unit ses forces à celles de *Ts'i* pour attaquer le *Tch'ang-chan* ; il le battit entièrement ; *Tchang Eul* courut se réfugier auprès de *Han* (279). *Tch'en Yu* alla chercher *Hie,* roi de *Tchao,* à *Tai* et le ramena à *Tchao* ; le roi de *Tchao,* à son tour, nomma *Tch'en Yu* roi de *Tai.*

En ce temps, *Han* revenait après avoir conquis les trois *Ts'in* (280). En apprenant que le roi de *Han* (281) s'était emparé de tout le pays à l'intérieur des passes et marchait vers l'est et que *Ts'i* et *Tchao* s'étaient révoltés, *Hiang Yu* fut très irrité ; il nomma roi de *Han* (282) l'ex-gouverneur de *Ou*, *Tcheng Tch'ang,* pour qu'il tînt tête à *Han* ; il ordonna au préfet de *Siao, Kio,* et à d'autres d'attaquer *P'ong Yue* ; *P'ong Yue* battit le préfet de *Siao*, *Kio* et les siens.

p.296 *Han* (283) chargea *Tchang Leang* de maintenir l'ordre dans (le pays de) *Han* (284) et d'envoyer au roi *Hiang* une lettre ainsi conçue :

> « Le roi de *Han*[1] ne s'est pas contenté de ce qui lui avait été assigné et a voulu s'emparer du pays à l'intérieur des passes, comme la convention (l'y autorisait) ; mais il s'est arrêté et ne se permettra point d'aller dans l'est.

En outre, il envoya au roi *Hiang* une lettre sur la révolte de *Ts'i* et de *Leang* ; il y disait :

> « *Ts'i* veut allier ses forces à *Tchao* pour anéantir *Tch'ou.*

A la suite de cette démarche ; *Tch'ou* ne pensa plus à se diriger vers l'ouest, mais il attaqua du côté du nord *Ts'i* ; il réclama des soldats à *Pou* (285), roi du *Kieou-kiang* ; *Pou* prétexta une maladie pour ne pas aller et fit partir un général à la tête de quelques milliers de soldats ; à partir de ce moment, le roi *Hiang* détesta *Pou*.

La deuxième année de *Han* (205 av. J.-C.), en hiver, *Hiang Yu* alla au nord jusqu'à *Tch'eng-yang* (286) ; *T'ien Yong* de son côté vint à la tête de ses soldats le joindre et le combattre ; *T'ien Yong* ne fut pas vainqueur ; il s'enfuit et arriva à *P'ing-yuen* (287) ; la population de *P'ing-yuen* le tua. Poussant vers le nord, (*Hiang Yu*) incendia et rasa tous les remparts et les habitations de *Ts'i* ; il mit à mort tous les soldats de *T'ien Yong* qui s'étaient rendus à lui ; il enchaîna et fit prisonniers les vieillards, les enfants et les femmes ; il parcourut le pays de *Ts'i* jusqu'à la mer du nord ; nombreux furent ceux p.297 qu'il massacra. Les gens de *Ts'i* se rassemblèrent et se déclarèrent rebelles contre lui ; alors *T'ien Heng,* frère cadet de *T'ien Yong,* réunit les soldats dispersés de *Ts'i* et se trouva à la tête de plusieurs myriades d'hommes ; il se révolta à *Tch'eng-yang* ; le roi *Hiang* se trouva donc arrêté ; il lui livra plusieurs batailles de suite sans pouvoir le soumettre.

Au printemps, le roi de *Han* (288), ayant sous ses ordres (289) les soldats de cinq seigneurs (290) au nombre total de cinq cent soixante

---

[1] [A]

mille hommes, marcha dans l'est contre *Tch'ou.* Le roi *Hiang* l'apprit ; il ordonna aussitôt à ses généraux de combattre *Ts'i* et lui-même, à la tête de trente mille soldats d'élite passa au sud par le pays de *Lou* et sortit par *Hou-ling* (291). Le quatrième mois (29 avril - 28 mai 205), *Han*[2], qui était entré à *P'ong-tch'eng* (292) avec tous les siens, y avait pris tout ce qu'il y avait de richesses et de belles femmes ; chaque jour il donnait des banquets en noble compagnie. Le roi *Hiang* p.298 passa alors à l'ouest, par *Siao* (293), et, au matin, il attaqua l'armée de *Han*[3] ; puis se dirigeant vers l'est, il arriva à *P'ong-tch'eng* et, au milieu du jour (294), infligea une grande défaite à l'armée de *Han*[4] ; tous les soldats de *Han* [5] lâchèrent pied ; ils se précipitèrent à la suite des uns des autres dans les rivières *Kou* (295) et *Se* (296) ; plus de cent mille hommes de l'armée de *Han* [6] furent tués ; les soldats de *Han* [7] s'enfuirent tous au sud vers les montagnes ; *Tch'ou* les poursuivit encore en les combattant et arriva à l'est de *Ling-pi* (297), sur les bords de la p.299 rivière *Soei* (298) ; l'armée de *Han* reculait ; elle était pressée par *Tch'ou* ; plus de cent mille soldats de *Han* [8] périrent en masse, noyés tous dans la rivière *Soei* ; le cours de la rivière *Se* en était arrêté ; (*Hiang*) *Yu* enserra le roi de *Han* [9] dans un triple cercle ; à ce moment, un grand vent s'éleva du nord-ouest, qui brisait les arbres, renversait les habitations et faisait voler le sable et les pierres ; l'obscurité était profonde et il faisait nuit en plein jour ; (l'ouragan) venait droit sur les soldats de *Tch'ou* ; ceux-ci furent plongés dans une grande confusion et leurs rangs furent rompus et dispersés. Le roi de *Han* put alors s'enfuir secrètement avec quelques dizaines de cavaliers.

---

[2] [A]

[3] [A]

[4] [A]

[5] [A]

[6] [A]

[7] [A]

[8] [A]

[9] [A]

Il se proposait de passer par *P'ei* (299) pour y recueillir sa famille, puis d'aller vers l'ouest ; *Tch'ou* de son côté envoya des gens le poursuivre à *P'ei* et s'emparer de la famille du roi de *Han* [10]. Tous les membres de cette famille s'étaient enfuis et ne se rencontrèrent pas avec le roi de *Han* [11] ; le roi de *Han* [12] trouva sur sa route (celui qui devait être l'empereur) *Hiao-hoei* (300) et (celle qui devait être la princesse), *Yuen* de *Lou* (301) ; il les p.300 emporta dans son char ; comme les cavaliers de *Tch'ou* le poursuivaient et qu'il était serré de près, il jeta *Hiao-hoei* et (la princesse) *Yuen* de *Lou* hors de son char ; le gouverneur de *T'eng* (302) descendit pour les reprendre et les remettre dans le char ; cette scène se renouvela trois fois et (le gouverneur de *T'eng*) dit : « Quoique nous soyons serrés de près, nous ne pouvons hâter notre marche ; à quoi sert de les abandonner ? » Ils purent donc ainsi échapper. (Le roi de *Han* [13]) rechercha *T'ai-kong* et l'impératrice *Lu* (303), mais ne les rencontra pas ; *Chen I-ki* (304) accompagnait *T'ai-kong* et l'impératrice *Lu,* p.301 et cheminant sous un déguisement, ils cherchaient le roi de *Han* [14] ; ils tombèrent au contraire sur les soldats de *Tch'ou* ; ceux-ci revinrent aussitôt en les emmenant pour annoncer la chose au roi *Hiang.* Le roi *Hiang* les garda dans son camp.

En ce temps, le marquis de *Tcheou-lu* (305), frère aîné de l'impératrice *Lu,* était à la tête des troupes de *Han* [15] et se tenait à *Hia-i* (306) ; le roi de *Han* alla le rejoindre sous un déguisement ; peu à peu il recueillit ses soldats et arriva à *Yong-yang* (307) ; les troupes qui avaient été défaites s'y réunirent toutes. *Siao Ho,* de son côté, lui envoya les vieillards et les jeunes gens du pays à l'intérieur des passes qui n'étaient point inscrits sur les registres de la conscription (308) et tous accoururent à *Yong-yang.* (*Han*) fut de nouveau dans une situation

---

[10] [A]

[11] [A]

[12] [A]

[13] [A]

[14] [A]

[15] [A]

très prospère. *Tch'ou* repartit de *P'ong-tch'eng* ; il continuait à profiter de sa victoire pour pousser vers le nord ; il livra bataille à *Han* [16] dans la région de *Yong-yang,* de p.302 *Nan-king* (309) et de *Soue* (310) ; *Han* [17] vainquit *Tch'ou* qui ne put donc dépasser *Yong Yang* et se dirigea vers l'ouest.

Pendant que le roi *Hiang* secourait *P'ong-tch'eng,* poursuivait le roi de *Han* [18] et allait à *Yong-yang, T'ien Heng* (311) en avait profité de son côté pour rassembler les gens de *Ts'i* et pour nommer roi de *Ts'i* (*Tien*) *Koang,* fils de *T'ien -Yong.*

Après la défaite du roi de *Han* à *P'ong-tch'eng,* les seigneurs s'étaient tous ralliés à *Tch'ou* et avaient abandonné *Han* [19]*. Han* [20] avait établi son camp à *Yong-yang* ; il y avait construit un chemin bordé de murs qui se reliait au Fleuve et permettait d'aller prendre le grain du grenier *Ngao* (312).

La troisième année de *Han* (204 av. J.-C.), le roi *Hiang* fit à plusieurs reprises des attaques à main armée et des enlèvements (de transports) sur le chemin bordé de murs de *Han*. Les approvisionnements commencèrent à faire défaut au roi de *Han* [21] qui eut peur et demanda la paix en proposant de détacher et de considérer comme p.303 appartenant à *Han* [22] toute la contrée située à l'ouest de *Yong-yang.* Le roi *Hiang* était disposé à y consentir, lorsque *Fan Tseng,* marquis de *Li-yang* (313), lui dit :

---

[16] [A]

[17] [A]

[18] [A]

[19] [A]

[20] [A]

[21] [A]

[22] [A]

— Il est aisé de venir à bout de *Han* [23] ; mais si maintenant, vous le laissez aller et si vous ne vous emparez pas de lui, vous ne manquerez pas de le regretter plus tard.

Alors le roi *Hiang* et *Fan Tseng* pressèrent le siège de *Yong-yang.*

Le roi de *Han* [24], plein d'anxiété, suivit les avis de *Tch'en P'ing* pour jeter la division dans le (parti du) roi *Hiang* ; un envoyé du roi *Hiang* étant arrivé, (l'officier du roi de *Han* [25]) fit préparer pour lui une grande victime et l'apporta comme s'il voulait la lui offrir ; mais, quand il fut en présence de l'envoyé, il feignit d'être tout déconcerté et dit :

— Je croyais que vous étiez un envoyé de *Ya-fou* (314) et vous êtes au contraire un envoyé du roi *Hiang.*

Il se retira donc en emportant son offrande et donna de la mauvaise nourriture pour nourrir l'envoyé du roi *Hiang.* L'envoyé revint faire son rapport au roi *Hiang* ; le roi *Hiang* soupçonna alors que *Fan Tseng* avait des relations secrètes avec le roi de *Han* et lui enleva une partie de son autorité. *Fan Tseng* entra dans une grande colère et dit :

— Les affaires de l'empire sont fort tranquilles ; que Votre Majesté les dirige elle-même ; je désire que vous me rendiez ma liberté personnelle pour que je redevienne simple particulier.

p.304 Le roi *Hiang* y consentit et *Fan Tseng* partit ; mais il n'était pas encore parvenu à *P'ong-tcheng,* lorsqu'un abcès lui poussa dans le dos et il mourut (315).

Ki Sin, général de *Han* [26], donna ce conseil au roi de *Han* :

— La situation est devenue critique. Je vous demande la permission, pour sauver Votre Majesté, de me faire passer faussement aux yeux de *Tch'ou* pour le roi et, grâce à ce

---

[23] [A]

[24] [A]

[25] [A]

[26] [A]

stratagème, Votre Majesté pourra sortir sans qu'on s'en aperçoive.

Le roi de *Han* [27] fit donc sortir de nuit deux mille femmes revêtues de cuirasses par la porte orientale de *Yong-yang* ; les soldats de *Tch'ou* les attaquèrent des quatre côtés à la fois ; *Ki Sin* monta dans la chambre jaune (316), donna un signal avec le guidon de gauche (317) et dit :

— Dans la ville, les vivres sont épuisés ; le roi de *Han* [28] se soumet.

Les troupes de *Tch'ou* poussèrent toutes des vivats. Cependant le roi de *Han* [29], accompagné de quelques dizaines de cavaliers, sortait par la porte de l'ouest et s'enfuyait à *Tch'eng-kao* (318). p.305

Le roi *Hiang* fit venir *Ki Sin* en sa présence et lui demanda où se trouvait le roi de *Han* [30]. *Ki Sin* répondit :

— Le roi de *Han* [31] s'est échappé.

Le roi *Hiang* fit brûler vif *Ki Sin.*

Le roi de *Han* [32] avait chargé le *yu-che-ta-fou Tcheou Ho*, l'honorable *Ts'ong* et *Wei Pao* (319), de défendre *Yong-yang. Tcheou Ho* et l'honorable *Ts'ong* tinrent conseil entre eux, disant :

— Le roi d'un État rebelle, il est difficile de défendre avec lui une ville.

Ils s'unirent donc pour tuer *Wei Pao. Tch'ou* triompha de la ville de *Yong-yang* ; il prit vivant *Tcheou Ho.* Le roi *Hiang* dit à *Tcheou Ho* :

— Soyez mon général ; je vous nommerai général en chef et vous donnerai une terre de trente mille foyers.

---

[27] [A]

[28] [A]

[29] [A]

[30] [A]

[31] [A]

[32] [A]

Tcheou Ho lui répondit par des insultes en lui disant :

> — Si vous ne vous hâtez pas de vous soumettre à *Han* [33]*, Han* va maintenant vous faire prisonnier. Vous n'êtes point capable de tenir tête à *Han* [34].

Le roi *Hiang,* irrité, fit périr *Tcheou Ho* dans la chaudière bouillante et tua en même temps l'honorable *Ts'ong*.

Quand le roi de *Han* [35] fut sorti (320) de *Yong-yang*, il s'enfuit au sud vers *Yuan* et *Che* (321) ; il rencontra p.306 *Pou* (322), roi du *Kieou-kiang,* et tout en marchant, rassembla des troupes. Il rentra se garder à *Tch'eng-kao.*

La quatrième année de *Han* (203 av. J.-C.), le roi *Hiang* fit avancer ses troupes et investit *Tch'eng-kao.* Le roi de *Han* s'échappa ; il sortit, lui seul et le duc de *T'eng,* par la porte septentrionale (323) de *Tch'eng-kao,* traversa le Fleuve et s'enfuit à *Sieou-ou* (324) où il rejoignit l'armée de *Tchang Eul* et *Han Sin.* Les divers généraux purent sortir les uns après les autres de *Tch'eng-kao* et rejoindre le roi de *Han. Tch'ou* s'empara alors de *Tch'eng-kao* ; il voulait pousser vers l'ouest, mais *Han* envoya des soldats lui barrer le chemin à *Kong* (325) et l'empêcha d'aller dans l'ouest.

En ce temps, *P'ong Yue* avait franchi le Fleuve, attaqué *Tch'ou* à *Tong-ngo* (326) et tué le gouverneur de *Sie,* général de *Tch'ou*. Le roi *Hiang* se rendit alors lui-même dans l'est pour attaquer *P'ong Yue.* Le roi de *Han,* qui avait maintenant les troupes du marquis de *Hoai-yn* (327)*,* voulait traverser le Fleuve et aller dans le sud ; sur les avis de *Tcheng Tchong,* il y renonça et éleva des remparts dans le *Ho-nei* ; il envoya *Lieou Kia,* à la tête de soldats, aider *P'ong Yue* et incendier les approvisionnements de *Tch'ou.* Le roi *Hiang,* se dirigeant du côté de p.307 l'est, l'attaqua et le battit ; il mit en fuite *P'ong Yue.* Le roi de *Han* fit alors traverser le Fleuve à ses soldats ; il reprit *Tch'eng-kao,* établit

---

[33] [A]

[34] [A]

[35] [A]

son camp à *Koang-ou* (328) et s'appropria les vivres du grenier de *Ngao.*

Après que le roi *Hiang* eut soumis le *Tong-hai,* il vint dans l'ouest ; il campa avec *Han,* tout près de *Koang-ou* ; (les deux adversaires) se tinrent en respect pendant plusieurs mois. En ce temps, *P'ong Yue* suscita souvent des révoltes dans le territoire de *Leang* et intercepta les approvisionnements de *Tch'ou.* Le roi *Hiang* s'en irrita ; il fit faire un étal (329) élevé, plaça dessus *T'ai-kong* (330) et dit au roi de *Han* :

> — Si maintenant vous ne vous soumettez pas promptement, je ferai bouillir *T'ai-kong.*

Le roi de *Han* répondit :

> — Moi et vous, *Hiang Yu,* nous nous sommes tournés du côté du nord pour recevoir l'ordre du roi *Hoai* qui nous a dit que ce pacte nous rendait frères. Mon père est donc votre père ; si vous voulez absolument bouillir votre père, je vous prie de bien vouloir m'en donner une tasse de bouillon.

Le roi *Hiang,* irrité, voulait tuer *T'ai-kong. Hiang Po* lui dit :

> — Comment tourneront les affaires de l'empire, nul ne peut encore le connaître. D'ailleurs ceux qui p.308 s'occupent de l'empire ne s'inquiètent pas des choses de famille. Quand bien même vous le tueriez, vous n'y trouveriez aucun avantage et vous ne feriez qu'accroître le nombre des calamités.

Le roi *Hiang* suivit son avis.

Tch'ou et *Han* se tinrent longtemps en échec sans que rien se décidât. Les hommes dans la force de l'âge enduraient des fatigues dans les rangs de l'armée ; les vieillards et les enfants s'épuisaient aux transports par chars et par bateaux. Le roi *Hiang* parla en ces termes au roi de *Han* :

> — Si l'empire est plongé dans la désolation depuis plusieurs années, c'est à cause de nous deux seuls ; je voudrais

> combattre contre le roi de *Han* en combat singulier pour décider qui l'emporte sur l'autre et pour ne pas accabler inutilement le peuple de l'empire depuis les pères jusqu'aux fils.

Le roi de *Han* s'excusa en riant et dit :

> — Je préférerais lutter d'intelligence ; je ne saurais lutter par la force.

Le roi *Hiang* ordonna à de vaillants guerriers de sortir pour provoquer l'ennemi à des combats singuliers ; *Han* avait un excellent archer à cheval, nommé *Leou Fan* ; à trois reprises des gens de *Tch'ou* vinrent provoquer au combat ; *Leou Fan* les tua aussitôt à coups de flèches. Le roi *Hiang* entra dans une grande colère ; il se revêtit lui-même de la cuirasse, prit en main la lance à trois pointes et alla provoquer au combat ; *Leou Fan* voulut tirer une flèche sur lui, mais le roi *Hiang* l'apostropha en le regardant fixement ; les yeux de *Leou Fan* ne purent plus voir ; sa main ne put plus lâcher le coup ; il s'enfuit aussitôt et revint à l'intérieur des retranchements sans plus oser sortir. Le roi de *Han* envoya des gens demander secrètement qui était (ce guerrier) ; en apprenant que c'était le roi *Hiang,* il eut grand'peur.

Puis le roi *Hiang* ainsi que le roi de *Han* se réunirent p.309 dans la tranchée de *Koang-ou* (331) et eurent un entretien ; le roi de *Han* énuméra ses fautes (332) au roi *Hiang* qui, irrité, voulut combattre en combat singulier ; le roi de *Han* s'y étant refusé, le roi *Hiang,* qui tenait cachée une arbalète, tira une flèche et atteignit le roi de *Han* ; le roi de *Han* fut blessé ; il s'enfuit et entra dans *Tch'eng-kao.*

Le roi *Hiang* apprit que le marquis de *Hoai-yn* avait détruit le *Ho pei,* écrasé *Ts'i* et *Tchao* et qu'il se proposait même d'attaquer *Tch'ou* ; alors il envoya *Long Tsiu* l'attaquer ; le marquis de *Hoai-yn* lui livra bataille et le commandant de la cavalerie, *Koan Yng,* l'attaqua ; l'armée de *Tch'ou* fut complètement battue ; *Long Tsiu* fut tué, *Han Sin* en profita pour se nommer lui-même roi de *Ts'i*. En apprenant que l'armée de *Long Tsiu* avait été défaite, le roi *Hiang* eut peur. Il envoya *Ou Ché*,

originaire de *Hiu-i* (333), donner des avis au marquis de *Hoai-yn* ; mais celui-ci ne les écouta pas.

Sur ces entrefaites, *P'ong Yue* se révolta de nouveau, soumit le territoire de *Leang* et coupa les approvisionnements de *Tch'ou*. Le roi *Hiang* dit alors au *ta-se-ma Ts'ao Kieou,* marquis de *Hai-tch'oen,* et aux siens :

> — Ayez soin de bien garder *Tch'eng-kao* ; si *Han* veut vous provoquer au combat, gardez-vous d'en venir aux mains avec lui ; ne le laissez pas aller dans l'est, c'est tout (ce que je vous demande). Dans quinze jours j'aurai p.310 certainement tué *P'ong Yue,* soumis le territoire de *Leang* et je vous rejoindrai, général.

Alors il partit du côté de l'est ; il attaqua *Tch'en-lieou* (334) et *Wai-hoang* (335) ; *Wai-hoang* ne céda pas pendant plusieurs jours ; quand cette ville, se fut rendue, le roi *Hiang,* furieux, ordonna que tous les hommes âgés de plus de quinze ans se rendissent à l'est de la ville, car il voulait les exterminer. Un garçon de treize ans qui était fils du préfet de *Wai-hoang,* se rendit auprès du roi *Hiang* et lui donna ce conseil :

> — *P'eng Yue* a fait violence à *Wai-hoang* et, par crainte, cette ville s'est donc soumise à lui, mais elle attendait Votre Majesté ; quand Votre Majesté arrive, voici qu'elle extermine tout le monde ; comment le peuple aurait-il le désir de se rattacher à vous ? A partir d'ici, du coté de l'est, il y a plus de dix villes du territoire de *Leang* qui seront toutes saisies de peur et dont aucune ne voudra se soumettre.

Le roi *Hiang* approuva ces paroles et pardonna aux habitants de *Wai-hoang* qui devaient être exterminés. Plus à l'est, il arriva à *Soei-yang* (336) ; en apprenant (ce qui s'était passé à *Wai-hoang*), les habitants se soumirent à l'envi au roi *Hiang.*

Comme (l'avait prédit le roi *Hiang*), *Han* provoqua plusieurs fois au combat l'armée de *Tch'ou*, mais l'armée de *Tch'ou* ne sortit pas. (Le roi *Han*) envoya des p.311 gens l'insulter ; au bout de cinq ou six jours, le

ta-se-ma (337) se mit en colère et fit franchir la rivière *Se* à ses soldats ; les soldats étaient au milieu du passage lorsque *Han* les attaqua et fit essuyer une grande défaite à l'armée de *Tch'ou* ; il s'empara de toutes les richesses du royaume de *Tch'ou.* Le *ta-se-ma Kieou,* le *tchang-che I* (338) et *Hin* (339), roi de *Sai,* se coupèrent tous la gorge sur le bord de la rivière *Se.* Le *ta-se-ma Kieou* avait été autrefois directeur de la prison de *Ki* et le *tchang-che Hin,* de son côté, avait été préposé à la prison de *Yo-yang* (340) ; ces deux hommes avaient rendu service à *Hiang Leang* et c'est pourquoi le roi *Hiang* leur avait accordé sa confiance et leur avait donné des charges.

En ce temps, le roi *Hiang* se trouvait à *Soei-yang* ; quand il apprit que l'armée du marquis de *Hai-tch'oen* (341) avait été battue, il ramena ses soldats en arrière. L'armée de *Han* était alors occupée à cerner *Tchong-li Mo* à l'est de *Yong-yang* (342) ; lorsque le roi *Hiang* arriva, l'armée de *Han,* qui craignait *Tch'ou*, s'enfuit dans des lieux difficiles d'accès.

En ce temps, les soldats de *Han* étaient en bonne santé et bien nourris ; les soldats de *Tch'ou* étaient exténués et les vivres leur manquaient. (Le roi) de *Han* envoya *Lou Kia* (343) parler au roi *Hiang* et lui demander *T'ai-kong* ; le roi *Hiang* refusa. (Le roi de *Han*) envoya p.312 derechef *Heou-kong* parler au roi *Hiang.* Le roi *Hiang* fit alors avec *Han* un traité, (aux termes duquel) ils se partageaient l'empire, le territoire à l'ouest de *Hong-keou* (344) étant détaché pour être donné à *Han,* tandis que p.313 le territoire à l'est de *Hong-keou* devenait possession de *Tch'ou* ; le roi *Hiang* ayant consenti, il rendit à *Han* son père, sa mère et sa femme ; toute l'armée poussa des cris de réjouissance. Le roi de *Han* conféra alors à *Heou-kong* le titre de « Prince qui assure le repos de l'État » ; (*Heou-kong* cependant) s'était caché et ne voulut plus reparaître ; (le roi de *Han*) dit :

> — C'est là un homme habile dans tout l'empire ; il est celui qui rend stable le royaume bouleversé, c'est pourquoi son titre sera : « le Prince qui assure le repos de l'État.

Quand le roi *Hiang* eut conclu le traité, il ramena ses soldats, les licencia et revint du côté de l'est. *Han* voulait s'en retourner vers l'ouest ; *Tchang Leang* et *Tch'en P'ing* lui donnèrent (345) ce conseil :

> — *Han* possède plus de la moitié de l'empire et les seigneurs se sont tous rattachés à lui ; les soldats de *Tch'ou* sont épuisés et leurs vivres sont à bout. Voici l'époque où le Ciel (a résolu de) perdre *Tch'ou.* Il vaut mieux profiter de ces circonstances et s'emparer immédiatement (de *Tch'ou*) ; si maintenant vous le laissez aller sans l'attaquer, ce sera, comme on dit : en nourrissant le tigre attirer sur soi-même le malheur.

Le roi de *Han* écouta leurs conseils.

La cinquième année de *Han* (202 av. J.-C.), le roi de *Han* poursuivit donc le roi *Hiang* ; arrivé au sud de *Yang-kia* (346), il arrêta son armée. Il fixa la date d'un rendez-vous p.314 à *Han Sin,* marquis de *Hoai-yn* et à *P'ong Yue,* marquis de *Kien-tch'eng* (347), afin qu'ils se réunissent à lui pour attaquer l'armée de *Tch'ou* ; mais, quand il arriva à *Kou-ling* (348), les soldats de (*Han*) *Sin* et de (*P'ong*) *Yue* ne l'avaient point rejoint ; *Tch'ou* attaqua l'armée de *Han* et lui fit essuyer une grande défaite. Le roi de *Han* rentra dans ses retranchements ; il creusa davantage ses fossés et se tint sur la défensive ; il dit à *Tchang Tse-fang* (349) :

> — Les seigneurs ne sont pas fidèles à leurs engagements ; que faut-il faire ?

Il répondit :

> — Quand les soldats de *Tch'ou* étaient près d'être battus, (*Han*) *Sin* et (*P'ong*) *Yue* ne reçurent point encore de terres en partage ; aussi devaient-ils infailliblement ne pas venir. Si Votre Majesté peut partager avec eux l'empire, il lui sera dès lors possible de les faire accourir aussitôt ; mais si vous ne pouvez pas (faire ce partage), on ne peut savoir comment tourneront les choses. Que Votre Majesté donne à *Han Sin*

tout le territoire à l'est de *Tch'en* (350), jusqu'à la mer ; qu'elle fasse don à *P'ong Yue* de tout le territoire au nord de *Soei-yang* (351), jusqu'à *Kou-tch'eng* (352) ; vous ferez p.315 ainsi que chacun d'eux combattra pour ses propres intérêts, et, par suite, *Tch'ou* sera aisément battu.

Le roi de *Han* dit :

— C'est fort bien.

Il envoya donc des émissaires dire à *Han Sin* et à *P'ong Yue* :

— Unissons nos forces pour attaquer *Tch'ou* ; quand *Tch'ou* aura été battu, tout le territoire à l'est de *Tch'en* jusqu'à la mer, je le donnerai au roi de *Ts'i* (353) ; tout le territoire au nord de *Soei-yang* jusqu'à *Kou-tch'eng,* je le donnerai au conseiller d'État *P'ong* (*Yue*).

Quand les émissaires furent arrivés, *Han Sin* et *P'ong Yue* leur répondirent tous deux :

— Nous demandons à faire avancer immédiatement nos soldats.

Han Sin arriva alors, venant de *Ts'i* ; l'armée de *Lieou Kia,* passant par *Cheou-tch'oeng* (354), marcha de concert avec lui ; ils exterminèrent (les habitants de) *Tch'eng-pou* (355) et arrivèrent à *Kai-hia* (356). Le *ta-se-ma Tcheou Yn* se révolta contre *Tch'ou* ; il se servit des gens de *Chou* (357) pour exterminer ceux de *Leou* (358) ; emmenant avec lui les soldats du *Kieou-kiang* (359), il suivit *Lieou Kia* et *P'ong Yue* et p.316 tous se réunirent à *Kai-hia* pour marcher contre le roi *Hiang.* Le roi *Hiang* avait établi son camp et élevé des retranchements à *Kai-hia* : ses soldats étaient mal nourris et épuisés. L'armée de *Han* et les troupes des seigneurs l'enfermèrent dans un cercle de plusieurs rangs d'épaisseur. De nuit, le roi *Hiang* entendit que de toutes parts, dans l'armée de *Han,* on chantait des chants de *Tch'ou* (360) ; il en fut fort effrayé et dit :

— *Han* a-t-il gagné à lui toute la population de *Tch'ou* ? Comment a-t-il tant de gens de *Tch'ou ?*

Le roi *Hiang* se leva alors pendant la nuit pour boire dans sa tente ; il avait une belle femme, nommée *Yu*, qui toujours l'accompagnait, et un excellent cheval nommé *Tchoei,* que toujours il montait ; le roi *Hiang* chanta donc tristement ses généreux regrets ; il fit sur lui-même ces vers :

Ma force déracinait les montagnes ; mon énergie dominait le monde ;
Les temps ne me sont plus favorables ; Tchoei ne court plus ;
Si Tchoei ne court plus, que puis-je faire ?
Yu ! Yu ! Qu'allez-vous devenir ?

Il chanta plusieurs stances et sa belle femme chantait avec lui. Le roi *Hiang* versait d'abondantes larmes ; tous p.317 les assistants pleuraient et aucun d'eux ne pouvait lever la tête pour le regarder.

Puis le roi *Hiang* monta à cheval, et, avec une escorte d'environ huit cents cavaliers excellents de sa garde, il rompit, à la tombée de la nuit, le cercle qui l'enserrait, sortit du côté du sud, et galopa jusqu'au jour ; l'armée de *Han* s'en aperçut alors ; le commandant de la cavalerie, *Koan Yng,* reçut l'ordre de le poursuivre avec cinq mille cavaliers. Le roi *Hiang* traversa (la rivière) *Hoai* ; (il n'y eut plus qu')une centaine de cavaliers qui purent rester avec lui. Arrivé à *Yn-Ling* (361), le roi *Hiang* perdit son chemin ; il le demanda à un paysan qui lui répondit, pour le tromper :

— Prenez à gauche.

A gauche, il tomba dans de grands marécages et c'est pourquoi *Han* le poursuivit et l'atteignit. Le roi *Hiang* ramena ses soldats du côté de l'est ; arrivé à *Tong-tch'eng* (362), il n'avait plus que vingt-huit cavaliers. Les cavaliers de *Han* qui le poursuivaient étaient au nombre de plusieurs milliers. Le roi *Hiang* estima qu'il ne pouvait plus échapper ; il dit à ses cavaliers :

— Huit années se sont écoulées depuis le moment où j'ai commencé la guerre jusqu'à maintenant ; j'ai livré en personne plus de soixante-dix batailles ; ceux qui m'ont résisté, je les ai écrasés ; ceux qui m'ont attaqué, je les ai soumis ; je n'ai

jamais été battu ; j'ai donc possédé l'empire en m'en faisant le chef. Cependant voici maintenant en définitive à quelle extrémité je suis réduit ; c'est le Ciel qui me perd ; ce n'est point que j'aie commis quelque faute militaire. Aujourd'hui, je suis p.318 résolu à mourir ; en votre honneur, Messieurs, je combattrai en désespéré ; je les vaincrai certainement trois fois ; en votre honneur, je romprai leur cercle, je leur décapiterai un général, je leur couperai un étendard ; je vous ferai ainsi savoir, Messieurs, que c'est le Ciel qui me perd, mais que je n'ai commis aucune faute militaire.

Alors il divisa ses cavaliers en quatre bandes qu'il disposa sur quatre fronts ; l'armée de *Han* le tenait enfermé dans un cercle de plusieurs rangs d'épaisseur ; le roi *Hiang* dit à ses cavaliers :

— Je vais, en votre honneur, m'emparer de ce général que voilà.

Il ordonna à ses cavaliers sur les quatre fronts de descendre (363) à fond de train et leur fixa trois lieux de rendez-vous à l'est de la montagne. Puis le roi *Hiang* descendit au galop en poussant de grands cris ; l'armée de *Han* se mit en déroute et il coupa aussitôt la tête à un général de *Han.* Le marquis de *Tch'e-ts'iuen* était alors commandant de la cavalerie ; il s'élança à la poursuite du roi *Hiang* ; celui-ci le regarda avec des yeux dilatés par la colère et l'injuria, le marquis de *Tch'e-ts'iuen* et son cheval eurent tous deux si peur que l'homme et la bête s'enfuirent à plusieurs *li* de là (364). (Le roi *Hiang*) et ses cavaliers se réunirent en trois endroits différents ; les soldats de *Han* ne savaient pas dans lequel se trouvaient le roi *Hiang* ; ils divisèrent donc leur armée en trois pour les cerner de nouveau. Le roi *Hiang* s'élança alors au galop, décapita encore un *tou-wei* de *Han* et tua près d'une centaine d'hommes ; il réunit de nouveau ses cavaliers ; il avait perdu deux p.319 d'entre eux ; il dit alors à ses cavaliers :

— Que ferez-vous ?

Tous se prosternèrent et lui répondirent :

— Nous ferons ce que dira Votre Majesté.

Alors le roi *Hiang* voulut traverser, à l'est, le fleuve *Ou* (365) ; le chef du *ting* (366) du fleuve *Ou* rangea son bateau le long du bord et l'attendit ; il dit au roi *Hiang* :

— Quoique le pays à l'est du *Kiang* soit petit, c'est une contrée qui a mille *li* de côté et qui compte plusieurs centaines de mille hommes ; il est suffisant, lui aussi, pour qu'on y soit roi. Je désire que Votre Majesté passe l'eau en toute hâte. Votre sujet est le seul maintenant à posséder un bateau ; quand l'armée de *Han* arrivera, elle n'aura aucun moyen de passer.

Le roi *Hiang* répondit en riant :

— Le Ciel veut ma perte ; à quoi bon passer l'eau ? D'ailleurs, c'est avec huit mille jeunes hommes du pays à l'est du *Kiang* que j'ai traversé le *Kiang* et que j'ai été dans l'ouest ; maintenant je reviens sans un seul d'entre eux. Quand bien même les pères et les frères aînés à l'est du *Kiang* auraient pitié de moi et me nommeraient roi, de quel visage les regarderais-je ? quand bien même ils ne me diraient rien, comment mon cœur ne serait-il pas pénétré de honte ?

Il dit encore au chef du *ting* :

— Je sais que vous êtes un homme de cœur ; je monte ce cheval depuis cinq ans ; il n'a pas le rival qui l'égale ; il a parcouru mille *li* en un jour ; je n'ai pas le courage de le tuer ; je vous en fais présent.

Il ordonna donc à ses cavaliers de descendre tous p.320 de cheval, de marcher à pied et, prenant en main leurs épées, de combattre corps à corps ; (*Hiang*) *Tsi* (367), à lui seul, tua plusieurs centaines d'hommes de l'armée de *Han.* Le roi *Hiang* lui-même avait reçu plus de dix blessures ; en se retournant, il aperçut *Lu Ma-t'ong,* capitaine des cavaliers de *Han,* et lui dit :

— N'êtes-vous pas une de mes anciennes connaissances ?

Ma-t'ong le dévisagea et, le montrant à *Wang I,* il lui dit :

— Celui-là est le roi *Hiang.*

Le roi *Hiang* dit alors :

— J'ai entendu dire que *Han* avait mis à prix ma tête, (promettant pour elle) un millier d'or (368) et une terre de dix mille foyers ; je vous donne cet avantage.

A ces mots, il se coupa la gorge et mourut. *Wang I* prit sa tête ; d'autres cavaliers se foulèrent aux pieds les uns les autres en s'arrachant le roi *Hiang* ; ils furent plusieurs dizaines qui s'entretuèrent ; en fin de compte, le *lang-tchong-ki Yang Hi,* le capitaine de cavalerie *Lu Ma-t'ong,* le *lang-tchong Lu Cheng* et *Yang Ou* se trouvèrent chacun en possession d'un membre ; ces cinq hommes rassemblèrent ces membres qui étaient bien tous (ceux du roi) ; on partagea en cinq le territoire promis : *Lu Ma-t'ong* reçut le titre de marquis de *Tchong-choei* (369) ; *Wang I,* celui de marquis de p.321 *Tou-yen* (370) ; *Yang Hi,* celui de marquis de *Tch'e-ts'iuen* (371) ; *Yang Ou*, celui de marquis de *Ou-fang* (372) ; *Lu Cheng,* celui de marquis de *Nie-yang* (373) :

Après la mort du roi *Hiang* (374), tous les gens du territoire de *Tch'ou* se rendirent à *Han* ; seul (le pays de) *Lou* ne se soumit pas ; alors *Han* amena les soldats de l'empire, dans le dessein de passer ses habitants au fil de l'épée ; mais, considérant qu'ils avaient observé les rites et la justice et qu'ils étaient restés fidèles à leur maître (375) jusqu'à la mort, il prit la tête du roi *Hiang* et la montra aux gens de *Lou* ; les hommes âgés du pays de *Lou* se soumirent alors. A l'origine, le roi *Hoai,* de *Tch'ou,* avait conféré d'abord à *Hiang Tsi* le titre de duc de *Lou* ; puis quand (*Hiang Tsi*) mourut, *Lou* fut le p.322 dernier à se rendre ; c'est pourquoi ce fut avec les rites qui convenaient à un duc de *Lou* qu'on enterra le roi *Hiang* à *Kou-tch'eng* (376). Le roi de *Han* témoigna son affliction en cette occasion ; il le pleura, puis se retira.

Les divers membres de la famille *Hiang,* le roi de *Han* ne les fit pas tous périr ; il conféra à *Hiang Po* (377) le titre de marquis *Che-yang* (378) ; les marquis de *T'ao* (379), de *P'ing-kao* (380) et de *Hiuen-*

ou (381) appartenaient tous à la famille *Hiang* ; on leur donna le nom de famille *Lieou.*

Le duc grand astrologue dit : J'ai entendu dire à maître *Tcheou* (382) : « Les yeux de *Choen* avaient de doubles prunelles. » J'ai entendu dire d'autre part que *Hiang Yu* avait aussi de doubles prunelles. Serait-il son descendant ? Combien soudaine ne fut pas son élévation ! En effet, lorsque les *Ts'in* perdirent leur domination, p.323 *Tch'en Ché* (383) fut le premier à commencer la révolte ; les braves s'élancèrent comme un essaim d'abeilles et se combattirent les uns les autres en nombre incalculable. Cependant (*Hiang*) *Yu* n'avait ni un pied ni un pouce de terre ; profitant de l'occasion, il s'éleva du milieu des sillons (384) ; au bout de trois ans, il commandait à cinq seigneurs (385), il avait écrasé *Ts'in*, il partageait l'empire et nommait des rois et des seigneurs ; l'autorité émanait de (*Hiang*) *Yu* ; son titre était « roi suprême ». Quoiqu'il n'ait pas gardé cette dignité jusqu'au bout, cependant depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, il n'y en a jamais eu de si grande. Ensuite (*Hiang*) *Yu* viola (le traité relatif aux) passes et regretta (le pays de) *Tch'ou* (386) ; il chassa l'Empereur juste et se donna le pouvoir à lui-même ; il s'irrita de ce que les rois et les seigneurs se révoltaient contre lui ; quelles difficultés (ne s'attirait-il pas !). Il s'enorgueillit de ses exploits guerriers, s'enivra de sa propre sagesse et ne prit pas modèle sur l'antiquité. Sous le prétexte d'agir en roi suprême, il voulait s'imposer par la force et régler à son gré tout l'empire. La cinquième année, il perdit soudain son royaume ; lui-même mourut à *Tong-tch'eng* (387), mais il ne comprit point encore et ne s'incrimina pas lui-même ; quelle erreur ! En effet,

> — C'est le Ciel, dit-il, qui me perd et ce n'est point que j'aie commis aucune faute militaire.

N'est-ce pas là de l'aveuglement ?

@

CHAPITRE VIII

HUITIÈMES ANNALES PRINCIPALES
KAO-TSOU

@

p.324 *Kao-tsou* était originaire du bourg de *Tchong-yang,* (dans l'arrondissement) de *Fong* (101) (de la préfecture) de *P'ei*. Son nom de famille était *Lieou* (102) ; son appellation p.325 était *Ki* (103). Son père s'appelait *T'ai-kong* (104) ; sa mère s'appelait la vénérable *Lieou* (105). Auparavant, la vénérable, *Lieou,* se reposant un jour sur la berge d'un grand étang, rêva qu'elle se rencontrait avec un dieu ; au même moment, il y eut des coups de tonnerre, des éclairs et une grande obscurité ; *T'ai-kong* alla voir ce qui ce passait et il aperçut un dragon écailleux (106) au-dessus de sa femme ; à la suite de cela, celle-ci devint enceinte, puis elle donna naissance à *Kao-tsou*.

Kao-tsou était un homme au nez proéminent (107) et au front de dragon ; il avait une belle barbe au menton et sur les joues ; sur la cuisse gauche il avait soixante-douze points noirs (108). Il était bon et amical ; il aimait faire des p.326 largesses ; il avait l'esprit ouvert. Il avait sans cesse de grands projets et ne se livrait pas aux travaux et aux occupations des gens de sa famille. Quand il fut grand, il s'essaya à être fonctionnaire et devint chef du *t'ing* (109) de la rivière *Se.* Il n'y avait aucun des fonctionnaires de la commanderie (110) qu'il ne traitât avec familiarité. Il aimait le vin et les femmes.

Il avait l'habitude de prendre du vin à crédit chez la vieille *Wang* et la mère *Ou* ; quand il était ivre et couché, la mère *Ou* et la vieille *Wang* virent qu'il y avait toujours au-dessus de lui un dragon et s'en émerveillèrent. Chaque fois que *Kao-tsou* soit venait acheter du vin, soit restait à boire du vin, il le payait (111) plusieurs fois son prix (112) ; mais, lorsque ces deux marchandes eurent p.327 vu le prodige, à la fin de l'année elles brisèrent toujours leur compte (113) et renoncèrent à leur créance.

Kao-tsou était souvent de corvée à *Hien-yang* et y observait à sa fantaisie ; il vit le souverain-empereur de la dynastie *Ts'in* ; il soupira, très oppressé et dit :

— Certes, voilà ce que doit être un grand homme (114).

L'honorable *Lu*, originaire de *Chan-fou* (115), était fort lié avec le préfet de *P'ei* ; pour éviter une vengeance, il vint auprès de lui en qualité d'hôte et logea donc à *P'ei*. Les notables et les fonctionnaires de *P'ei,* apprenant que le préfet avait un hôte de marque, allèrent tous le féliciter. *Siao Ho* était surveillant des fonctionnaires (116) ; il était préposé aux entrées (117) et donna cet ordre à tous ces messieurs :

— Ceux qui, comme droit d'entrée, ne verseront pas au moins mille pièces de monnaies, je les ferai asseoir au bas de la salle.

Kao-tsou, quoiqu'il ne fût que chef d'un *ting,* avait coutume de traiter cavalièrement les fonctionnaires ; il se présenta donc en faisant une fausse déclaration et dit :

— J'apporte dix mille pièces de monnaie en guise de félicitations.

En réalité, il ne tenait pas une seule pièce de monnaie ; s'étant présenté, il entra ; l'honorable *Lu* fut très surpris ; il se p.328 leva et alla le chercher jusqu'à la porte. L'honorable *Lu* était habile à lire l'avenir des gens sur leur mine ; c'est parce qu'il avait vu la physionomie de *Kao-tsou* qu'il le traitait avec tant d'honneur. Il alla donc à sa rencontre, le fit entrer et le fit asseoir. *Siao Ho* dit :

— *Lieou Ki* a toujours beaucoup de grandes phrases à la bouche, mais il accomplit peu de chose.

Kao-tsou en profita pour traiter avec mépris les hôtes présents et s'assit aussitôt, sans être le moins du monde déconcerté, à la place d'honneur. Vers le milieu du banquet, l'honorable *Lu* jeta un regard à *Kao-tsou* pour le retenir ; *Kao-tsou* resta jusqu'à la fin du banquet ; ensuite, l'honorable *Lu* lui dit :

— Dès mon enfance, j'ai (118) aimé à tirer l'horoscope des gens ; ceux dont j'ai tiré l'horoscope sont nombreux, mais l'horoscope d'aucun d'eux ne vaut le vôtre, *Ki*. Je souhaite que vous preniez soin de vous-même. J'ai une fille que j'ai engendrée ; je désire qu'elle devienne votre femme pour vous servir (119).

Quand les convives se furent retirés, Mme *Lu* se mit en colère contre l'honorable *Lu* et lui dit :

— Autrefois vous aviez toujours le désir de faire une brillante destinée à cette fille et de la donner à un homme puissant ; le préfet de *P'ei* est votre ami ; il vous l'a demandée et vous ne la lui avez point donnée ; comment vous êtes-vous oublié à ce point que vous l'ayez accordée à *Lieou Ki ?*

L'honorable *Lu* répondit :

— p.329 Ce sont là des choses que ne comprennent point les enfants et les femmes.

En définitive il donna sa fille à *Lieou Ki.* La fille de l'honorable *Lu* n'est autre que l'impératrice *Lu* (120) ; elle enfanta (l'empereur) *Hiao-hoei* et la princesse *Yuen* de *Lou* (121).

Au temps où *Kao-tsou* était chef d'un *ting*, il demandait sans cesse des congés pour rentrer chez lui et aller à ses champs ; un jour que l'impératrice *Lu* se trouvait aux champs avec ses deux enfants et sarclait, un vieillard passa et demanda à boire ; l'impératrice *Lu* lui donna donc à manger ; le vieillard tira l'horoscope de l'impératrice *Lu* et lui dit :

— Femme, vous serez élevée en dignité entre tous les habitants de l'empire.

Invité à tirer l'horoscope des deux enfants, il dit en voyant (l'empereur) *Hiao-hoei* :

— Femme, ce qui fera que vous serez élevée en dignité, c'est ce fils.

Il tira l'horoscope de (la princesse) *Yuen* de *Lou* et trouva aussi qu'elle occuperait une haute situation comme les autres. Dès que le vieillard fut parti, *Kao-tsou* revint justement de la maison voisine. L'impératrice *Lu* lui raconta en détail qu'un étranger avait passé qui avait prédit que « nous, mes enfants et leur mère, serions tous fort élevés en dignité ». A *Kao-tsou* qui l'interrogeait, elle ajouta :

— Il n'est pas encore loin.

Alors (*Kao-tsou*) courut après le vieillard et l'interrogea ; le vieillard lui dit :

— La femme et les enfants que je viens de voir avaient tous des airs de prince ; mais la dignité que je présage pour p.330 vous ne se peut exprimer.

Kao-tsou le remercia en disant :

— Si ce que vous dites arrive réellement, je ne saurais oublier votre bienfait.

Mais lorsque *Kao-tsou* fut devenu puissant, il ne put savoir où se trouvait le vieillard.

Lorsque *Kao-tsou* était chef d'un *ting,* il s'était fait un chapeau en écorce de bambou (122) ; il le portait constamment lorsqu'il reçut l'ordre de rechercher des voleurs et qu'il alla à *Sie* (123) pour les arrêter ; il continua à le porter lorsqu'il fut devenu puissant : ce qu'on appelle le chapeau de *Lieou* (124), c'est cette coiffure.

Lorsque *Kao-tsou* était chef d'un *ting,* il fut chargé par le préfet d'escorter des condamnés qu'on envoyait à la montagne *Li* (125) ; plusieurs condamnés s'enfuirent pendant la route. Il prévit à part lui que, lorsqu'il serait arrivé à destination, tous l'auraient abandonné ; étant arrivé au milieu des marais qui sont à l'ouest de *Fong* (126), il s'arrêta pour boire ; pendant la nuit il délia et relâcha les condamnés qu'il escortait en leur disant :

— Partez tous ; moi aussi, à partir de maintenant, je m'en vais.

Parmi les plus braves des condamnés il s'en trouva une dizaine qui se résolurent à le suivre.

Kao-tsou, qui était pris de vin, suivit de nuit un p.331 sentier à travers les marais ; il avait ordonné à un homme de marcher en avant ; celui qui marchait en avant revint dire :

— Devant nous est un grand serpent qui barre le sentier ; je voudrais retourner en arrière.

Kao-tsou était ivre et lui dit :

— Quand un brave marche, de quoi aurait-il peur ?

Il s'avança donc, tira son épée et en frappa le serpent qui fut coupé en deux ; le sentier devint libre ; après avoir marché quelques *li,* (*Kao-tsou*) qui était ivre s'endormit. L'homme qui marchait en arrière vint et arriva à l'endroit où était le serpent ; il y avait là une vieille femme qui se lamentait dans la nuit ; l'homme lui demanda pourquoi elle se lamentait, la vieille répondit :

— Un homme a tué mon fils et c'est pourquoi je le pleure.

L'homme dit :

— Pourquoi ton fils a-t-il été tué ?

— Mon fils, répondit la vieille, était le fils de l'Empereur blanc ; il s'était changé en serpent et barrait la route ; maintenant il a été tué par le fils de l'Empereur rouge et c'est pourquoi je me lamente (127).

L'homme crut alors que la vieille lui mentait et voulut la battre, mais elle disparut soudain. Quand l'homme qui p.332 marchait en arrière arriva, *Kao-tsou* se réveilla : l'homme qui marchait en arrière raconta la chose à *Kao-tsou. Kao-tsou* s'en réjouit dans son for intérieur et prit confiance en lui-même. Tous ceux qui le suivaient le craignirent de jour en jour davantage.

Ts'in Che-hoang-ti disait sans cesse :

— Du côté du sud-est, il y a l'émanation d'un Fils du Ciel.

C'est pourquoi donc il se rendit dans l'est pour écraser (ce rival). *Kao-tsou,* qui se défiait de lui-même (128), se cacha ; il se retira parmi les marécages et les rochers escarpés des montagnes de *Mang* et de *T'ang* (129). L'impératrice *Lu,* accompagnée d'autres personnes (130), allait à sa recherche et le trouvait toujours. *Kao-tsou* s'en étonna et lui demanda comment cela se faisait.

> — C'est que, répondit l'impératrice *Lu,* au-dessus du lieu où vous vous trouvez il y a toujours une vapeur ; je me guide donc sur elle pour marcher et je vous trouve toujours.

Kao-tsou s'en p.333 réjouit dans son cœur. Quelques jeunes gens du pays de *P'ei* apprirent la chose et il y en eut beaucoup qui désirèrent s'attacher à (*Kao-tsou*).

La première année (209 av. J.-C.) de (l'empereur) *Eul-che,* de la dynastie *Ts'in,* en automne, *Tch'en Cheng* avec son parti se révolta à *K'i* (131) ; il arriva à *Tch'en* (132) et se proclama roi ; le titre (de son royaume) fut « le *Tch'ou* agrandi » (133). Dans toutes les commanderies et les préfectures on tua en grand nombre les gouverneurs et les officiers afin de faire cause commune avec *Tch'en Ché.* Le préfet de *P'ei* eut peur ; il voulut se rattacher au parti de (*Tch'en Ché*) avec tout le pays de *P'ei.* Le surveillant des fonctionnaires *Siao Ho* et le chef de la prison *Ts'ao Ts'an* (134) lui dirent alors :

> — Vous êtes un officier de *Ts'in* ; maintenant vous voulez vous révolter contre lui et entraîner à votre suite la jeunesse de *P'ei* ; nous craignons p.334 qu'on ne vous écoute pas. Nous voudrions que vous appeliez à vous tous ceux qui rôdent au dehors, vous pourriez vous procurer ainsi quelques centaines d'hommes avec lesquels vous vous imposeriez à la foule. La foule n'osera pas ne pas vous obéir.

Fan K'oai reçut alors l'ordre d'aller chercher *Lieou Ki* dont la troupe comptait déjà presque une centaine (135) d'hommes.

Fan K'oai vint donc, avec *Lieou Ki.* Cependant le préfet de *P'ei* s'était repenti après coup, car il craignait que la tournure des affaires ne

changeât. Il fit donc fermer la muraille et la muraille fut gardée. Il voulait mettre à mort *Siao* (*Ho*) et *Ts'ao* (*Ts'an*). Ceux-ci eurent peur ; ils franchirent la muraille et cherchèrent un refuge auprès de *Lieou Ki. Lieou Ki* écrivit alors une lettre sur un morceau de toile qu'il envoya avec une flèche par dessus la muraille, il s'y adressait aux vieillards de *P'ei* en ces termes :

> « L'empire souffre à cause de *Ts'in* depuis longtemps ; maintenant, ô vieillards, quoique vous soyez gardés par le préfet de *P'ei*, les seigneurs se révoltent tous ensemble et extermineront sur-le-champ la population de *P'ei.* Que maintenant la population de *P'ei* s'unisse pour mettre à mort son préfet ; qu'elle choisisse parmi ses jeunes hommes celui qui est digne d'être nommé son chef et qu'elle le nomme afin de faire cause commune avec les seigneurs ; alors vos familles et vos demeures seront épargnées. Si vous ne le faites pas, vous serez exterminés tous, jeunes et vieux, sans avoir aucun moyen d'échapper.

Les vieillards se mirent alors à la tête des jeunes gens p.335 et tous ensemble tuèrent le préfet de *P'ei* ; ils ouvrirent les portes de la muraille et allèrent chercher *Lieou Ki* ; ils voulaient le nommer préfet de *P'ei. Lieou Ki* leur dit :

> — L'empire est actuellement bouleversé ; les seigneurs se sont soulevés tous ensemble ; maintenant, si vous mettez à votre tête un chef qui ne soit pas bon, une seule défaite sera la ruine de ce pays. Ce n'est pas que je tienne à ma personne, mais c'est que je crains d'être peu capable et de ne pas savoir vous sauver, vous tous jeunes et vieux. C'est là une grande entreprise ; je désire que vous vous concertiez à nouveau pour choisir un homme capable.

Siao (*Ho*) et *Ts'ao* (*Ts'an*) étaient tous deux des fonctionnaires civils ; ils tenaient à leurs personnes et craignaient que, si l'entreprise ne réussissait pas, *Ts'in* ne les fît ensuite périr avec leurs familles tout

entières ; ils se retirèrent donc absolument devant *Lieou Ki.* Les vieillards dirent tous :

> — Tous les prodiges que nous avons entendu raconter pendant toute notre vie au sujet de *Lieou Ki* témoignent qu'il doit être élevé en dignité. En outre, quand on a tiré les sorts au moyen de la tortue et de l'achillée, les présages n'ont jamais été plus favorables pour personne que pour *Lieou Ki.*

Alors *Lieou Ki* déclina plusieurs fois (la place qu'on lui offrait) mais comme, dans l'assemblée, personne n'osait la prendre, on nomma donc (*Lieou*) *Ki* gouverneur de *P'ei* (136).

(*Kao-tsou*) sacrifia à *Hoang-ti* et fit des offrandes à *Tch'e-yeou* (137) dans la salle préfecturale de *P'ei* et aspergea p.336 de sang ses tambours (138). Ses étendards et ses bannières étaient tous rouges ; c'est parce qu'il avait tué le serpent fils de l'Empereur blanc et parce que celui qui l'avait tué était le fils de l'Empereur rouge, qu'il mit en honneur le rouge.

Ensuite les jeunes hommes qui étaient des notables ou des officiers, tels que *Siao* (*Ho*), *Ts'ao* (*Ts'an*), *Fan K'oai* et d'autres, se mirent tous à rassembler des jeunes gens de *P'ei* au nombre de deux ou trois mille ; (*Kao-tsou*) attaqua (les places de) *Hou-ling* et *Fang-yu* (139) ; puis revint se garder à *Fong* (140).

La deuxième année (208 av. J.-C.) de (l'empereur) *Eul-che* de (la dynastie) *Ts'in,* l'armée de *Tcheou Tchang,* général de *Tch'en Ché* parvint à l'ouest jusqu'à *Hi* (141), puis s'en retourna. — (Les princes de) *Yen, Tchao, Ts'i* et *Wei* (142) se proclamèrent tous rois. — *Hiang* (*Leang*) se révolta dans le pays de *Ou*.

p.337 *P'ing,* qui était le surintendant établi par les *Ts'in* dans le *Se-tch'oan* (143), vint à la tête d'une armée assiéger *Fong.* (Le gouverneur de *P'ei*) sortit pendant deux jours et combattit contre lui ; il le défit ; après avoir ordonné à *Yong Tch'e* de garder *Fong,* il mena ses soldats à *Sie. Tchoang,* administrateur du *Se-tch'oan,* fut battu à *Sie* et s'enfuit à

Ts'i (144). Le *tso-se-ma* du gouverneur de *P'ei* s'empara (145) de *Tchoang,* administrateur du *Se-tch'oan* et le tua.

Le gouverneur de *P'ei* ramena son armée à *K'ang-fou* (146) et arriva à *Fang-yu* ; *Tcheou Che* vint attaquer *Fang-yu* ; mais aucune bataille n'avait été encore livrée (lorsqu'arrivèrent les faits suivants) : le roi *Tch'en* (147) avait (autrefois) p.338 envoyé *Tcheou Che,* originaire du pays de *Wei,* ravager ce territoire ; *Tcheou Che* chargea des émissaires d'aller dire à *Yong Tch'e* :

> — (La population de) *Fong* se compose d'anciens émigrés de *Leang* (148) ; maintenant, dans le territoire de *Wei* il y a déjà plusieurs dizaines de villes qui sont rentrées dans l'ordre ; si maintenant vous vous soumettez au (roi de) *Wei,* celui-ci vous nommera marquis et vous confiera la garde de *Fong* ; si vous ne vous soumettez pas, (toute la population de) *Fong* sera passée sur-le-champ au fil de l'épée.

Yong Tch'e souffrait depuis longtemps d'être subordonné au gouverneur de *P'ei* et, comme *Wei* l'appelait, p.339 il se révolta donc et garda *Fong* pour le compte de *Wei.* Le gouverneur de *P'ei* mena ses soldats à l'attaque de *Fong,* mais il ne put s'en emparer. Le gouverneur de *P'ei* tomba malade et revint à *P'ei.*

Le gouverneur de *P'ei* était irrité de ce que *Yong Tch'e* s'était révolté contre lui avec la jeunesse de *Fong* ; apprenant que l'honorable *Ning* (149), originaire de *Tong-yang,* et *Ts'in Kia* avaient nommé *King Kiu* roi provisoire à *Lieou* (150), il alla les rejoindre avec l'intention de leur demander des soldats pour attaquer *Fong.* En ce temps, *Tchang Han,* général de *Ts'in,* poursuivait (151) un général détaché par *Tch'en* (*Che*) ; son *se-ma Ni* (152) était allé au nord avec des soldats conquérir le territoire de *Tch'ou* ; il avait exterminé (la population de) *Siang* (153) et était arrivé à *T'ang* (154). L'honorable *Ning,* originaire de *Tong-yang,* et le gouverneur de *P'ei* menèrent leurs soldats du côté de l'ouest et lui livrèrent bataille à l'ouest de *Siao* (155) ; ils n'eurent pas l'avantage ; ils revinrent p.340 rassembler des soldats qu'ils réunirent à *Lieou.* A la tête

de leurs troupes, ils attaquèrent *T'ang* et la prirent au bout de trois jours ; ils recueillirent alors les troupes qui se trouvaient à *T'ang* et qui étaient au nombre de cinq à six mille hommes. Ils attaquèrent la ville de *Hia-i* (156) et la prirent ; ils revinrent camper devant *Fong.*

(Le gouverneur de *P'ei*) apprit que *Hiang Leang* se trouvait à *Sie* (157) ; il alla le voir avec une escorte et une centaine de cavaliers ; *Hiang Leang* ajouta aux soldats du gouverneur de *P'ei* cinq mille hommes et dix capitaines du rang de *ou-ta-fou.* Le gouverneur de *P'ei* s'en retourna et mena ses troupes à l'attaque de *Fong* (158).

Plus d'un mois après que (le gouverneur de *P'ei*) se fût réuni à *Hiang Leang, Hiang Yu* revint après s'être emparé de la ville de *Siang-tch'eng* (159). *Hiang Leang* ordonna aux généraux qu'il avait détachés dans différentes directions de venir s'établir à *Sie.* Ayant appris que le roi *Tch'en* était sûrement mort, il en profita pour donner le titre de roi de *Tchou* à *Sin,* descendant (des rois) de *Tch'ou* et petit-fils du roi *Hoai* (160), et il lui assigna sa capitale à *Hiu-i* (161). *Hiang Leang* prit le titre de prince de *Ou-sin*.

p.341 Quelques mois plus tard (*Hiang Leang*) marcha vers le nord, attaqua *K'ang-fou,* secourut *Tong-ngo* et défit l'armée de *Ts'in.* L'armée de *Ts'i* s'en retourna ; celle de *Tch'ou* poursuivit seule vers le nord ; (*Hiang Leang*) détacha le gouverneur de *P'ei* et *Hiang Yu* pour qu'ils allassent attaquer la ville de *Tch'eng-yang* ; ils en exterminèrent la population ; ils campèrent à l'est de *P'ou-yang,* livrèrent bataille à l'armée de *Ts'in* et la défirent ; l'armée de *Ts'in* se reforma et se garda dans *P'ou-yang* qu'elle entoura d'eau. Les soldats de *Tch'ou* se retirèrent et attaquèrent *Ting-t'ao* ; cette ville ne s'étant point rendue, le gouverneur de *P'ei* et *Hiang Yu* allèrent plus à l'ouest ravager le pays ; arrivés sous les murs de *Yong-k'ieou,* ils livrèrent bataille à l'armée de *Ts'in* et lui firent essuyer une grande défaite ; ils coupèrent la tête à *Li Yeou* (162). Ils revinrent attaquer *Wai-hoang,* mais cette ville ne se rendit point.

Hiang Leang, après avoir défait deux fois l'armée de *Ts'in,* se montra arrogant. *Song I* lui adressa des remontrances, mais il ne les écouta

pas. *Ts'in* envoya des renforts à *Tchang Han* qui, de nuit, ayant fait mettre des bâillons à ses hommes (163), attaqua *Hiang Leang* et le battit complètement à *Ting-t'ao. Hiang Leang* mourut.

Le gouverneur de *P'ei* se trouvait alors attaquer (la ville de) *Tch'en-lieou* avec *Hiang Yu.* En apprenant la mort de *Hiang Leang,* ils menèrent leurs soldats dans p.342 l'est, après avoir opéré leur jonction avec le général *Lu. Lu Tch'en* campa à l'est de *P'ong-tch'eng* ; *Hiang Yu* campa à l'ouest de *P'ong-tch'eng* ; le gouverneur de *P'ei* campa à *T'ang.*

Lorsque *Tchang Han* eut défait l'armée de *Hiang Leang,* il pensa que les soldats du pays de *Tch'ou* n'étaient plus capables de l'inquiéter ; il traversa donc le Fleuve, et, au nord, attaqua *Tchao* qu'il défit complètement. En ce temps, c'était *Tchao Hie* qui était roi. *Wang Li,* général de *Ts'in*, l'assiégea dans les murs de *Kiu-lou*. Ce fut là ce qu'on appela l'armée au nord du Fleuve.

La troisième année (207 av. J.-C.) de (l'empereur) *Eul-che,* de (la dynastie) *Ts'in*, le roi *Hoai*, de *Tch'ou,* voyant que l'armée de *Hiang Leang* avait été battue, fut pris de peur ; il partit de *Hiu-i* et vint s'établir à *P'ong-tch'eng* ; il réunit les troupes de *Lu Tch'en* et de *Hiang Yu* et en prit lui-même le commandement. Il nomma le gouverneur de *P'ei* administrateurs de la commanderie de *T'ang*, lui conféra le titre de marquis de *Ou-ngan* et plaça sous ses ordres les soldats de la commanderie de *T'ang* ; il nomma *Hiang Yu* marquis de *Tch'ang-ngan* et lui donna le titre de duc de *Lou* (164) ; *Lu Tch'en* fut nommé *se-t'ou* ; son père, *Lu Ts'ing,* fut nommé *ling-yn* (165).

Tchao (166) demanda à plusieurs reprises qu'on vînt à son secours. Le roi *Hoai* nomma alors *Song I* général en chef, p.343 *Hiang Yu* général en second, et *Fan Tseng* général en dernier, pour qu'ils allassent au nord secourir *Tchao*.

(Le roi *Hoai*) ordonna au gouverneur de *P'ei* d'aller du côté de l'ouest conquérir le pays et franchir les passes. Il avait convenu avec les divers généraux que, celui d'entre eux qui le premier pénétrerait

dans le pays à l'intérieur des passes (167) et le soumettrait, il le ferait roi (de ce pays). En ce temps, les troupes de *Ts'in* étaient puissantes ; profitant sans cesse de leurs victoires, elles poussaient vers le nord ; parmi les divers généraux, il n'en était aucun qui considérât comme avantageux pour lui d'être le premier à franchir les passes. Seul *Hiang Yu,* irrité de ce que *Ts'in* avait défait l'armée de *Hiang Leang,* était plein d'ardeur et voulait avec le gouverneur de *P'ei* franchir à l'ouest les passes. Les vieux généraux du roi *Hoai* lui dirent tous :

> — *Hiang Yu* est un homme emporté et violent, brouillon et destructeur. Lorsqu'il a attaqué *Siang-tch'eng* (168), il n'y a pas laissé un être humain et a mis à mort toute la population ; partout où il passe, il n'est rien qu'il ne détruise et ne tue. D'ailleurs, quoique *Tch'ou* (169) eût été souvent en avant et eût fait plusieurs conquêtes, naguère le roi *Tch'en* et *Hiang Leang* ont été tous deux battus. Il vaut mieux envoyer maintenant un homme supérieur qui se rendra du côté de l'ouest en p.344 s'appuyant sur la justice et adressera une proclamation aux vieillards de *Ts'in* ; les vieillards de *Ts'in* sont depuis longtemps opprimés par leur souverain ; si vraiment ils trouvent à présent un homme supérieur qui se rende auprès d'eux et ne les moleste pas, il faudra bien qu'ils acceptent de se soumettre. Or *Hiang Yu* est emporté et violent ; ce n'est donc pas lui qu'on peut envoyer. Seul le gouverneur de *P'ei* est un esprit généreux et un homme très supérieur ; il est digne d'être envoyé.

En définitive, (le roi *Hoai*) n'autorisa pas *Hiang Yu* (à aller dans l'ouest), mais il envoya le gouverneur de *P'ei* conquérir le pays du côté de l'ouest.

(Le gouverneur de *P'ei*) rassembla les soldats dispersés du roi *Tch'en* et de *Hiang Leang* ; passant alors par *T'ang,* il arriva à *Tch'eng-yang* et à *Kiang-li* (170). L'armée de *Ts'in* était couverte sur ses deux côtés par des retranchements et avait vaincu deux armées de *Wei* (171). L'armée de *Tch'ou* sortit en armes, attaqua *Wang Li* et lui fit

essuyer une p.345 grande défaite, Le gouverneur de *P'ei* conduisit ses soldats du côté de l'ouest ; il rencontra *P'ong Yue* à *Tch'ang-i* (172) et attaqua avec lui l'armée de *Ts'in* ; la bataille ne lui fut pas favorable ; il se replia sur la ville de *Li* (173). Il rencontra le marquis de *Kang-ou* (174) ; il lui enleva son armée qui pouvait bien compter environ quatre mille hommes et la réunit à la sienne. Puis, avec les troupes du général de *Wei* (175), *Hoang Hin,* et de *Chen-t'ou Ou p'ou*, originaire de *Wei,* il attaqua avec toutes ces forces réunies la ville de *Tch'ang-i,* mais ne put la prendre.

Il se dirigea vers l'ouest et passa par *Kao-yang* (176). *Li I-ki* (177) dit au gardien de la porte (178) :

> — Parmi les divers généraux, il en est plusieurs qui ont passé par ici ; mais je regarde le gouverneur de *P'ei* comme un grand homme et un homme supérieur.

Il demanda donc à p.346 voir le gouverneur de *P'ei* pour lui donner des conseils. Le gouverneur de *P'ei* se trouvait accroupi sur un divan et se faisait laver les pieds par deux femmes : maître *Li* ne se prosterna pas, mais le salua profondément et lui dit :

> — Si Votre Seigneurie a le ferme désir de faire périr le pervers *Ts'in,* il ne faut pas que vous restiez accroupi en recevant un homme supérieur.

Alors le gouverneur de *P'ei* se leva, remit en ordre ses vêtements, lui fit des excuses et le conduisit à la place d'honneur. (*Li*) *I-ki* conseilla au duc de *P'ei* d'attaquer par surprise la ville de *Tch'en-lieou* et de s'emparer du grain qu'y avait accumulé (l'empereur) *Ts'in*. (Quand le gouverneur de *P'ei* eut suivi ce conseil, il nomma *Li I-ki* prince de *Koang-ye* ; il donna à *Li Chang* (179) le titre de général en le chargeant de commander les soldats de *Tch'en-lieou.* Il attaqua avec eux *K'ai-fong* (180), mais ne put prendre cette ville. Plus à l'ouest, il combattit à *Po-ma* (181) contre *Yang Hiong,* général de *Ts'in* ; il lui livra une autre bataille à l'est de *K'iu-yu* (182) et le défit complètement. *Yang Hiong* s'enfuit et se rendit à *Yong-yang* ; (l'empereur) *Eul-che* envoya un

commissaire le mettre à mort pour faire un exemple. Au sud, (le gouverneur de *P'ei*) p.347 attaqua *Yng-yang* (183) et en passa les habitants au fil de l'épée ; sur le conseil de *Tchang Leang,* il conquit le territoire de *Han* (184) et *Hoan-yuen* (185).

Sur ces entrefaites, un général de *Tchao* (186), *Se-ma Ang,* se proposait justement de traverser le Fleuve et de franchir les passes. Alors le gouverneur de *P'ei* attaqua au nord *P'ing-yn* (187) et intercepta (la route) au sud du gué du Fleuve ; il livra une bataille à l'est de *Lo-yang,* mais son armée ne fut pas victorieuse ; il opéra sa retraite et arriva à *Yang-tch'eng* (188) ; il rassembla dans son p.348 camp des chevaux et des cavaliers et, à l'est de *Tch'eou* (189), livra bataille à l'administrateur (de la commanderie) de *Nan-yang* ; il le battit et conquit la commanderie de *Nan-yang. I*, administrateur (de la commanderie) de *Nan-yang,* courut se mettre à l'abri derrière ses remparts et se garda à *Yuan* (190).

Le gouverneur de *P'ei* fit dépasser (cette ville) à ses soldats et se dirigea vers l'ouest. *Tchang Leang* l'en blâma, en disant :

> — Quoique vous soyez pressé de franchir les passes, (considérez que) les troupes de *Ts'in* sont encore fort nombreuses et s'opposeront à vous dans les localités difficiles ; si maintenant vous ne soumettez pas (la ville de) *Yuen,* (les gens de) *Yuen* vous attaqueront à l'improviste par derrière, tandis que vous aurez devant vous *Ts'in* avec toutes ses forces. Vous tenez là une conduite dangereuse.

Alors le gouverneur de *P'ei* ramena de nuit ses soldats par un autre chemin ; il avait donné le change sur ses drapeaux et ses oriflammes et, avant qu'il fît jour, il entourait *Yuen* d'un triple cordon d'investissement. L'administrateur (de la commanderie) de *Nan-yang* voulait se couper la gorge ; un de ses clients, *Tch'en K'oei* lui dit :

> — Il n'est jamais trop tard pour mourir.

Alors il franchit la muraille, alla trouver le gouverneur de *P'ei* et lui dit :

— J'ai appris que Votre Seigneurie avait fait cette convention que le premier qui entrerait p.349 à *Hien-yang* en serait roi. Maintenant Votre Seigneurie est arrêtée devant *Yuan* qui est gardée. *Yuen* est la capitale d'une grande commanderie ; elle tient attachées à elle plusieurs dizaines de villes ; la population en est fort nombreuse ; les approvisionnements y sont considérables. Comme les officiers et le peuple pensent que, s'ils se rendent, ils seront certainement mis à mort, ils se défendent avec énergie et montent sur la muraille (pour la garder). Maintenant si Votre Seigneurie s'arrête à ce siège jusqu'au bout, un grand nombre de ses soldats seront tués ou blessés ; (si au contraire) vous emmenez vos soldats loin de *Yuen,* (les gens de) *Yuan* ne manqueront pas de vous poursuivre par derrière. Dans le premier cas, vous perdrez le bénéfice de la convention qui a été faite touchant *Hien-yang* (191) ; dans le second cas, vous serez harcelé par les forces de *Yuan.* Si j'ai un conseil à donner à Votre Seigneurie, le mieux est de prendre des engagements pour la reddition (de *Yuan*) : vous conférerez une terre à l'administrateur (de cette place) pour l'engager à cesser la défense ; vous emmènerez ses soldats et vous irez avec eux du côté de l'ouest ; les villes qui n'ont point encore cédé s'empresseront à l'envi, dès qu'elles apprendront cette nouvelle, d'ouvrir leurs portes pour vous attendre. Votre Seigneurie n'aura plus rien alors qui entrave sa marche en avant.

Le gouverneur de *P'ei* approuva ce discours (192) ; il nomma donc l'administrateur de *Yuan* marquis de p.350 *Yn* (193) et conféra (une terre de) mille foyers à *Tch'en K'oei* ; il mena ses soldats du côté de l'ouest et ne trouva personne qui ne se rendît à lui.

Lorsqu'il arriva à la rivière *Tan* (194), *Sai,* marquis de *Kao-ou* et *Wang Ling,* marquis de *Siang,* lui livrèrent *Si-ling* (195). Il revint sur ses pas pour attaquer *Hou-yang* (196) ; il rencontra *Mei Hiuen,* général

détaché par le prince de *P'ouo* (197) et, en sa compagnies, il soumit (les villes de) *Si* (198) et *Li* (199).

(Le gouverneur de *P'ei*) envoya *Ning Tch'ang,* originaire du pays de *Wei,* en mission auprès de *Ts'in.* Cet envoyé n'était pas encore arrivé lorsque *Tchang Han* se rendit avec son armée à *Hiang Yu*, dans le pays de *Tchao* (200). Auparavant, *Hiang Yu* avait été au nord avec *Song I* secourir *Tchao* ; puis *Hiang Yu* tua *Song I* et le p.351 remplaça comme général en chef ; les divers généraux, (tels que) *K'ing Pou* (et d'autres), lui furent tous subordonnés : il battit l'armée de *Wang Li,* général de *Ts'in* ; il fit se soumettre *Tchang Han* ; les seigneurs se rattachèrent tous à lui.

Cependant *Tchao Kao* avait tué (l'empereur) *Eul-che* ; il envoya des émissaires (auprès du gouverneur de *P'ei*), dans le désir de faire une convention par laquelle ils se seraient partagé la royauté dans le pays à l'intérieur des passes. Le gouverneur de *P'ei* pensa qu'il était de mauvaise foi ; il suivit alors les conseils de *Tchang Leang* et envoya maître *Li* (201) et *Lou Kia* parler aux généraux de *Ts'in* et les allécher par l'appât du gain ; puis il attaqua à l'improviste la passe *Ou* (202) et en vainquit (les défenseurs). Ensuite il livra bataille à l'armée de *Ts'in* au sud de *Lan-t'ien* (203) ; pour donner le change sur le nombre de ses soldats, il déploya quantité d'étendards et d'oriflammes (204) ; partout où il passa, il interdit de piller et de faire des prisonniers ; les habitants du pays de *Ts'in* en furent très heureux ; l'armée de *Ts'in* se débanda ; il put donc la vaincre complètement. Il livra un autre combat plus p.352 au nord et la vainquit complètement ; profitant de ses succès, il la vainquit donc.

La première année de *Han,* au dixième mois (14 nov. -12 déc. 207 av. J.-C.), les troupes du gouverneur de *P'ei,* prenant de l'avance sur les seigneurs, arrivèrent au bord de la rivière *Pa. Tse-yng,* roi de *Ts'in,* monté sur un char sans ornements tiré par des chevaux blancs, ayant lié autour de son cou le cordon de soie (de son sceau), et tenant le

sceau, les insignes de jade et les fanions de délégation, vint faire sa soumission auprès de *Tche-tao* (205). Parmi les généraux subordonnés, il y en eut qui dirent qu'il fallait tuer le roi de *Ts'in* ; le gouverneur de *P'ei* leur répondit :

> — Au début, si le roi *Hoai* m'a donné cette mission, c'est certainement parce que je pouvais être généreux et indulgent. D'ailleurs, quand un homme s'est soumis, le mettre néanmoins à mort, c'est une action néfaste.

Il remit alors le roi de *Ts'in* à ses officiers.

Ensuite (le gouverneur de *P'ei*) alla plus à l'ouest et entra dans *Hien-yang* ; il désirait s'arrêter dans le palais et y prendre du repos ; *Fan K'oai* et *Tchang Leang* lui firent des remontrances à ce sujet ; alors il mit sous scellés les magasins et les trésors où les *Ts'in* avaient accumulé leurs joyaux et leurs richesses, puis il revint camper au bord de la rivière *Pa.*

Il adressa dans les diverses préfectures une proclamation aux vieillards et aux notables en ces termes :

> — O vieillards, voici longtemps que vous souffrez des lois vexatoires des *Ts'in* : ceux qui font quelque critique p.353 sont mis à mort avec toute leur parenté ; ceux qui tiennent des conciliabules, on abandonne leurs corps sur la place publique (206). Pour moi, j'avais fait avec les seigneurs cette convention que celui d'entre nous qui serait le premier à franchir les passes, y serait roi. Je dois donc être roi du pays à l'intérieur des passes. Je prends l'engagement avec vous, vieillards, de réduire les lois à trois articles : Celui qui aura tué un homme sera mis à mort ; celui qui aura blessé un homme et celui qui aura volé seront punis proportionnellement (à l'offense commise) (207). Pour tout le reste, je supprime les lois des *Ts'in.* Que tous les officiers et les hommes du peuple restent dans leurs demeures comme par le passé. Le seul motif pour lequel je suis venu, c'est afin,

> ô vieillards, de vous délivrer de peine ; je n'ai aucun désir d'être ravisseur et cruel ; n'ayez aucune crainte. D'ailleurs, si je retourne camper au bord de la rivière *Pa*, c'est pour y attendre la venue des seigneurs et conclure une convention définitive.

Alors (le gouverneur de *P'ei*) envoya des gens qui, avec les officiers nommés par *Ts'in* (208), parcoururent les p.354 préfectures, les bourgs et les places pour y annoncer cette proclamation. Les gens de *Ts'in* en furent très heureux ; ils apportèrent à l'envi des bœufs, des moutons, du vin et des vivres qu'ils offraient pour la nourriture des soldats ; le gouverneur de *P'ei* refusa encore de rien accepter, en disant :

> — Dans les greniers il y a beaucoup de grain ; je ne suis point à court et ne veux causer de dépenses à personne. Les gens de (*Ts'in*) furent encore plus heureux ; leur seule crainte était que le gouverneur de *P'ei* ne devînt pas roi de *Ts'in*.

Quelqu'un donna ce conseil au gouverneur de *P'ei* :

> — *Ts'in* est un pays dix fois plus riche que tout l'empire, la configuration des lieux le rend fort. Maintenant j'apprends que *Tchang Han* s'est soumis à *Hiang Yu* ; *Hiang Yu* lui a donné le titre de roi de *Yong* pour qu'il fût roi du pays à l'intérieur des passes. C'est pourquoi dès qu'il viendra, je crains, ô gouverneur de *P'ei,* que vous ne puissiez pas garder cette possession. Envoyez en toute hâte des soldats garder la passe *Hien-kou* (209) ; n'y laissez pas pénétrer les troupes des seigneurs ; appelez à vous quelques-uns des soldats de l'intérieur des passes afin d'augmenter vos propres effectifs et de pouvoir résister.

Le gouverneur de *P'ei* approuva ce plan et le suivit.

Au milieu du onzième mois (13 déc. 207 - 10 janv. 206 av. J.-C.), *Hiang Yu* s'avança en effet du côté de l'ouest, à la tête des troupes des seigneurs, avec l'intention de franchir les passes. Les portes de la passe étaient fermées ; il apprit que le gouverneur de *P'ei* avait conquis p.355

le pays à l'intérieur des passes et en fut très irrité ; il envoya *K'ing Pou* et les siens qui attaquèrent et forcèrent la passe *Hien-kou.*

Au milieu du douzième mois (11 janv. - 9 fév. 206 av. J.-C.), (*Hiang Yu*) arriva à (la rivière) *Hi. Ts'ao Ou-chang,* qui était *tso-se-ma* du gouverneur de *P'ei,* apprenant que le roi *Hiang* était irrité et se proposait d'attaquer le gouverneur de *P'ei,* envoya des gens dire à *Hiang Yu* :

> — Le gouverneur de *P'ei* veut être roi du pays à l'intérieur des passes ; il a nommé *Tse-yng* son conseiller ; les joyaux et les objets précieux, il les possède tous.

(*Ts'ao Ou-chang*) voulait, par cette démarche, demander un fief (à *Hiang Yu*). *Ya fou* (210) pressa *Hiang Yu* d'attaquer le gouverneur de *P'ei* ; (*Hiang Yu*) donna donc une ample nourriture à ses soldats pour engager le combat dès le lendemain. En ce moment, les soldats de *Hiang Yu* étaient au nombre de quatre cent mille et nominalement on les estimait à un million ; les soldats du gouverneur de *P'ei* étaient au nombre de cent mille et nominalement on les estimait à deux cent mille ; les forces n'étaient pas égales.

Il arriva que *Hiang Po* voulut sauver la vie de *Tchang Leang* et alla le voir de nuit ; c'est à la suite de cette démarche qu'il donna à *Hiang Yu* des conseils pacifiques (211) ; *Hiang Yu* suspendit alors (l'attaque). Le gouverneur de *P'ei,* avec une escorte d'une centaine de cavaliers, se rendit en toute hâte à *Hong-men* ; il vit *Hiang Yu* et s'excusa auprès de lui. *Hiang Yu* lui dit :

> — C'est là p.356 ce que m'avait dit votre *tso-se-ma Ts'ao Ou-chang* ; autrement, comment en serais-je arrivé à cette extrémité ?

Grâce à *Fan K'oai* et à *Tchang-Leang*, le gouverneur de *P'ei* put s'échapper et s'en retourner (à son camp) ; dès qu'il fut de retour, il fit sur-le-champ mettre à mort *Ts'ao Ou-chang*.

Aussitôt après, *Hiang Yu* se dirigea vers l'ouest ; il mit tout à feu et à sang dans les palais des *Ts'in* à *Hien-yang* ; partout où il passait, il

semait la ruine et la destruction. Les gens de *Ts'in* perdirent tout espoir, mais, saisis de terreur, ils n'osaient pas ne pas se soumettre.

Hiang Yu chargea un messager de retourner rendre compte de ce qui s'était passé au roi *Hoai*.

— Il faut, dit le roi *Hoai*, se conformer à la convention.

Hiang Yu fut irrité de ce que le roi *Hoai*, au lieu de l'envoyer du côté de l'ouest franchir les passes avec le gouverneur de *P'ei*, l'avait chargé d'aller dans le nord secourir *Tchao* et l'avait ainsi mis en retard pour bénéficier de la convention faite avec tout l'empire ; il dit alors :

— Le roi *Hoai*, c'est mon père *Hiang Leang* qui l'a nommé ; il n'a aucune gloire (212) ; de quel droit préside-t-il à une convention ? Ceux qui sont les vrais auteurs de la conquête de l'empire, ce sont les divers généraux et moi-même, (*Hiang*) *Tsi*.

Alors il feignit d'honorer le roi *Hoai* en lui décernant le titre Empereur juste, mais en réalité il n'observa plus ses ordres (213).

p.357 Le premier mois (10 février - 11 mars 206 av. J.-C.) (214), *Hiang Yu* se donna le titre de roi hégémon du *Tch'ou* occidental (215) ; il régna sur neuf commanderies de *Leang* et du territoire de *Tch'ou* et eut sa capitale à *P'ong-tch'eng*. Foulant aux pieds la convention, au lieu de (nommer roi du pays à l'intérieur des passes) le gouverneur de *P'ei*, il le nomma roi de *Han* pour qu'il régnât sur les régions de *Pa*, *Chou*, et *Han-tchong* (216) et eût sa capitale à *Nan-tcheng*. Il divisa en trois le pays à l'intérieur des passes et y nomma trois généraux de *Ts'in* : *Tchang Han* devint roi de *Yong* et eut sa capitale à *Fei-k'ieou* ; *Se-ma Hin* devint roi de *Sai* et eut sa capitale à *Yo-yang* ; *Tong I* devint roi de *Ti* et eut sa capitale à *Kao-nou*. Un général de *Tch'ou*, *Chen Yang*, originaire de *Hia-k'ieou*, devint roi du *Ho-nan* et eut sa capitale à *Lo-yang* ; un général de *Tchao*, *Se-ma Ang*, devint roi de *Yn* et eut sa capitale à *Tchao-ko* ; *Hie*, roi de *Tchao*, fut déplacé et nommé roi de *Tai* ; *Tchang Eul*, conseiller de *Tchao*, devint roi de *Tch'ang-chan* et eut sa capitale à *Siang-kouo* ; *K'ing Pou*, prince de *Tang-yang*, devint roi de

Kieou-kiang et eut sa capitale à *Leou* ; *Kong Ngao*, qui avait le titre de *tchou-kouo* auprès du roi *Hoai*, devint roi de *Lin-kiang* et eut sa capitale à *Kiang-ling* ; *Ou Joei*, prince de *P'ouo*, devint roi de *Heng-chan* et eut sa capitale à *Tchou* ; *Tsang T'ou*, général de *Yen*, devint roi de *Yen* et eut sa capitale à *Ki* ; l'ex-roi de *Yen*, *Han Koang*, fut déplacé et nommé roi de *Leao-tong*. (*Han*) *Koang* ayant refusé d'obéir, *Tsang T'ou* l'attaqua et le p.358 tua à *Ou-tchong. Tch'en Yu,* prince de *Tch'eng-ngan,* reçut en fief trois préfectures du *Ho-hien* et résida à *Nan-p'i. Mei Hiuen* reçut un fief de cent mille foyers. Le quatrième mois (10 mai - 8 juin 206 av. J.-C.), les troupes furent licenciées et quittèrent les drapeaux (217). Les seigneurs se rendirent dans leurs États respectifs.

Le roi de *Han* se rendit dans ses États ; le roi *Hiang* le fit accompagner par trente mille soldats ; parmi les gens de *Tch'ou* et parmi les gens des seigneurs il se trouva plusieurs myriades d'hommes qui s'étaient attachés (au roi de *Han*) et qui le suivirent. Il passa au sud de *Tou* et entra dans (la vallée) *Li* (218). Après son passage il faisait immédiatement incendier et couper les chemins suspendus (219) afin de se prémunir contre les pillards des armées des seigneurs et aussi pour montrer à *Hiang Yu* p.359 qu'il n'avait pas l'intention de revenir dans l'est. Lorsqu'il arriva à *Nan-Tcheng* (220), un grand nombre de ses capitaines et de ses soldats avaient déserté pendant la route pour s'en retourner ; tous ses soldats exprimaient dans leurs chants le désir de revenir dans l'est.

Han Sin donna ce conseil au roi de *Han* :

> — *Hiang Yu* a nommé rois tous ceux des généraux qui avaient remporté quelque succès ; or Votre Majesté réside isolée à *Nan-tcheng* ; c'est un exil. Les officiers et les soldats de votre armée sont tous des gens de l'est des montagnes ; jour et nuit ils se dressent sur la pointe des pieds et regardent au loin le chemin du retour. Si vous mettez à profit leur excitation, vous pourrez remporter une grande gloire. Mais quand l'empire aura été calmé et que tous les hommes jouiront du repos, vous ne pourrez plus vous en servir de nouveau. Il

vaut mieux vous arrêter au projet de partir pour l'est et de prétendre par les armes à l'autorité sur l'empire.

Quand *Hiang Yu* fut sorti des passes, il envoya des émissaires déplacer l'Empereur juste, et dit :

— Dans l'antiquité, les empereurs avaient un territoire de mille *li* de côté et résidaient toujours sur le cours supérieur d'une rivière.

Il envoya donc des émissaires transférer l'Empereur juste dans la préfecture de *Tch'en,* de (la commanderie de) *Tch'ang-cha.* Quand il eut pressé l'Empereur juste de partir, celui-ci se vit peu à peu abandonné de tous ses sujets. Alors (*Hiang Yu*) ordonna secrètement aux rois de *Heng chan* et de *Lin-kiang* de l'attaquer et de le tuer dans le *Kiang-nan* (221).

Hiang Yu, qui avait du ressentiment contre *T'ien Yong,* p.360 avait donné le titre de roi de *Ts'i* à *T'ien Tou,* général de *Ts'i*. *T'ien Yong,* irrité, s'arrogea lui-même le titre de roi de *Ts'i*, tua *T'ien Tou* et se révolta contre *Tch'ou.* Il donna à *P'ong Yue* le sceau de général, en lui ordonnant de soulever une révolte dans le territoire de *Leang. Tch'ou* ordonna à *Kio,* préfet de *Siao,* d'attaquer *P'ong Yue,* mais *P'ong Yue* le défit complètement.

Tch'en Yu était irrité de ce que *Hiang Yu* ne l'avait pas nommé roi ; il chargea *Hia Yue* d'aller conférer avec *T'ien Yong* (en lui disant que *Tch'en Yu*) demandait des soldats pour attaquer *Tchang Eul. Ts'i* donna des troupes à *Tch'en Yu* qui attaqua et battit *Tchang Eul,* roi de *Tch'ang-chan. Tchang Eul* s'enfuit et se réfugia auprès de *Han.* (*Tch'en Yu*) alla chercher *Hie,* roi de *Tchao,* à *Tai* et le nomma de nouveau roi de *Tchao* ; le roi de *Tchao,* en retour, nomma *Tch'en Yu* roi de *Tai. Hiang Yu* entra dans une grande colère et alla au nord attaquer *Ts'i* (222).

Le huitième mois (5 sept. - 4 oct. 206 av. J.-C.), le roi de *Han,* suivant les conseils de *Han Sin,* revint en passant par *Kou-tao* (223) et attaqua à l'improviste *Tchang Han,* roi de *Yong.* (*Tchang*) *Han* marcha à

sa rencontre et lui livra bataille à *Tch'en-ts'ang* (224) ; les soldats de *Yong* furent vaincus et opérèrent leur retraite ; ils s'arrêtèrent pour combattre à *Hao-tche* (225) ; vaincus une seconde p.361 fois, ils s'enfuirent à *Fei-k'ieou* (226). Le roi de *Han* conquit alors le territoire de *Yong* ; à l'est, il alla jusqu'à *Hien-yang,* il mena ses soldats assiéger le roi de *Yong* à *Fei-k'ieou.* Puis il envoya ses généraux conquérir rapidement les commanderies de *Long-si,* de *Pe-li* et la commanderie de *Chang.* Il ordonna à ses généraux *Sie Ngeou* et *Wang Hi* de sortir par la passe *Ou* et, profitant de la présence des troupes de *Wang Ling* à *Nan-yang* (227), d'aller chercher *T'ai-kong* et l'impératrice *Lu* (228) à *Pei. Tch'ou* l'apprit ; il dépêcha des soldats pour les arrêter à *Yang-kia* (229), mais ne put arriver avant eux ; il donna le titre de roi de *Han* [36] à *Tcheng Tch'ang,* ex-gouverneur de *Ou*, en le chargeant d'arrêter les soldats de *Han* [37].

La deuxième année (205 av. J.-C.), le roi de *Han* [38] se p.362 dirigea vers l'est et conquit le pays. *Hin,* roi de *Sai, I,* roi de *Ti* et *Chen Yang,* roi de *Ho-nan,* se soumirent tous à lui. Le roi de *Han* [39], (*Tcheng*) *Tch'ang,* refusa de lui obéir ; (le roi de *Han* [40]) envoya *Han Sin* qui l'attaqua et le battit. (Le roi de *Han* [41]) établit les commanderies de *Long-si,* de *Pe-li,* la commanderie de *Chang,* les commanderies de *Wei-nan,* de *Ho-chang* et la commanderie de *Tchong-li* ; en dehors des passes, il établit la commanderie de *Ho-nan.* Il promut au rang de roi de *Han* [42] le *t'ai-wei* de *Han* [43], *Sin* (230). Les généraux qui se soumirent à lui avec dix mille hommes ou avec une commanderie entière, il leur conféra des fiefs de dix mille foyers. Il répara et rétablit

---

[36] [B].

[37] [A].

[38] [A].

[39] [B].

[40] [A].

[41] [A].

[42] [B].

[43] [B].

la barrière sur le Fleuve (231). Tous les parcs, enclos, jardins et étangs (232) qu'entretenaient autrefois les *Ts'in,* furent livrés par son ordre à des gens du peuple qui en firent des champs.

Le premier mois (31 janv. - 29 fév. 205), (le roi de *Han* [44]) fit prisonnier *Tchang P'ing,* frère cadet du roi de *Yong.* — Il proclama une amnistie générale des coupables. — Le roi de *Han* [45] étant sorti des passes se rendit à *Chàn* (233) et entoura de soins les vieillards du pays situé en dehors p.363 des passes ; il revint. — *Tchang Eul* alla le voir ; le roi de *Han* le reçut avec de grands égards.

Le deuxième mois (1er mars - 29 mars 205), (le roi de *Han*) ordonna de supprimer les dieux de la terre et des moissons des *Ts'in* et de mettre à leur place les dieux de la terre et des moissons des *Han* (234).

Le troisième mois (30 mars - 28 avril 205), le roi de *Han* traversa (le Fleuve) à *Lin-tsin. Pao,* roi de *Wei,* le suivait avec ses troupes. Il soumit le *Ho-nei,* fit prisonnier le roi de *Yn* (235) et établit la commanderie de *Ho-nei.* Plus au sud, il opéra son passage au gué de *P'ing-yn* (236) et arriva à *Lo-yang.*

Le vénérable *Tong* (237), qui était *san-lao* (238) de *Sin-tch'eng,* p.364 arrêta le roi de *Han* sur la route et lui donna des conseils au sujet de la mort de l'Empereur juste. En apprenant cette nouvelle, le roi de *Han* mit à nu ses bras (239) et pleura fort ; puis il se chargea d'annoncer le deuil de l'Empereur juste ; après s'être lamenté pendant trois jours, il envoya des émissaires porter aux seigneurs cette proclamation :

> « L'empire avait, d'un accord unanime, nommé l'Empereur juste ; il se tournait du côté du nord et le servait. Or *Hiang Yu* a banni et mis à mort l'Empereur juste dans le *Kiang-nan* ; c'est un acte de grande rébellion et d'injustice. J'ai donc pris sur moi d'annoncer le deuil.

---

[44] [A].

[45] [A].

Les seigneurs prirent tous les vêtements blancs. (Le roi de *Han*) mit sur pied tous les soldats du pays à l'intérieur des passes ; il rassembla les guerriers des trois *Ho* (240) et, du côté du sud, fit descendre (à ses soldats) le *Kiang* et le *Han* (241), dans l'intention d'attaquer, avec les seigneurs et les rois, *Tch'ou* qui avait tué l'Empereur juste.

En ce temps, le roi *Hiang* guerroyait au nord contre *Ts'i. Tien Yong* combattit contre lui à *Tch'eng-yang* ; il fut battu et s'enfuit à *P'ing-yuen* (242) où le peuple le tua. p.365 Tous les habitants de *Ts'i* se rendirent à *Tch'ou. Tch'ou* incendia alors leurs villes et leurs faubourgs, chargea de liens et fit prisonniers leurs enfants et leurs femmes. Les gens de *Ts'i* se révoltèrent (de nouveau) contre lui ; (*T'ien*) *Heng,* frère cadet de *T'ien Yong,* nomma roi de *Ts'i*, (*T'ien*) *Koang,* fils de (*T'ien*) *Yong.* Le roi de *Ts'i* se révolta contre *Tch'ou* à *Tch'eng-yang.* Quoique *Hiang Yu* fût informé que le roi de *Han* s'avançait du côté de l'est, comme il livrait continuellement combat aux soldats de *Ts'i*, il se proposait d'attendre de les avoir écrasés pour attaquer *Han.* Le roi de *Han* put donc entraîner (243) avec lui les soldats des cinq seigneurs et entrer tout droit à *P'ong-tch'eng.*

A l'annonce de cette nouvelle, *Hiang Yu* emmena aussitôt ses soldats loin de *Ts'i*, traversa le pays de *Lou*, sortit par *Hou-ling* et arriva à *Siao.* Il livra une grande bataille à *Han* sur les bords de la rivière *Soei,* à l'est de *Ling-pi* (244), (ville dépendante) de *P'ong-tch'eng.* Il fit essuyer une grande défaite à l'armée de *Han* ; il lui tua beaucoup de soldats ; le cours de la rivière *Soei* en était arrêté. Il s'empara alors à *P'ei* du père, de la mère, de la femme et des enfants du roi de *Han* et les plaça dans son camp pour en faire des otages.

Dans ces conjonctures, les seigneurs, voyant que *Tch'ou* était puissant et que *Han* avait été battu et revenait sur ses pas, abandonnèrent tous *Han* pour se rattacher de nouveau au parti de *Tch'ou. Hin,* roi de *Sai,* s'enfuit et se rendit dans le pays de *Tch'ou.*

Le marquis de *Tcheou-lu,* frère aîné de l'impératrice *Lu*, commandait des troupes pour le compte de *Han* et p.366 était établi à *Hia-i* ; le roi de

Han alla le rejoindre ; il rassembla peu à peu des soldats et établit son camp à *T'ang.* Puis, le roi de *Han* se dirigea vers l'ouest et traversa le territoire de *Leang* ; arrivé à *Yu* (245), il envoya le *ye-tché Soei Ho* à la résidence de *Pou* (246), roi de *Kieou-kiang,* en lui disant :

> — Si vous pouvez engager *Pou* à lever des soldats et à se révolter contre *Tch'ou, Hiang Yu* ne manquera pas de s'attarder à l'attaquer ; s'il peut l'arrêter pendant quelques mois, je suis certain de m'emparer de tout l'empire.

Soei Ho alla donner ce conseil à *Pou*, roi de *Kieou-kiang. Pou* se révolta en effet contre *Tch'ou. Tch'ou* envoya *Long Tsiu* l'attaquer.

Lorsque le roi de *Han* avait été battu à *P'ong-tch'eng* et qu'il allait vers l'ouest, il envoya des gens chercher sa famille ; (les membres de) sa famille, de leur côté, s'étaient enfuis ; ils ne se rencontrèrent pas avec (les envoyés). Après sa défaite, (le roi de *Han*) ne trouva que (celui qui devait être l'empereur) *Hiao-hoei.* Le sixième mois (247), il le nomma héritier présomptif ; il promulgua une amnistie générale des coupables ; il ordonna à l'héritier présomptif de défendre *Yo-yang* ; ceux des fils des seigneurs qui se trouvaient à l'intérieur des passes se rassemblèrent tous à *Yo-yang* et formèrent sa garde du corps.

(Le roi de *Han*) amena l'eau de manière à inonder *Fei-k'ieou* (248) ; *Fei-k'ieou* se rendit ; *Tchang Han* se tua. p.367 Le nom de *Fei-k'ieou* fut changé en celui de *Hoai-li.*

Puis (le roi de *Han*) ordonna aux officiers préposés au culte de faire des sacrifices au Ciel, à la Terre, aux Empereurs d'en haut des quatre points cardinaux (249), aux montagnes et aux cours d'eau, et de leur offrir des sacrifices aux époques voulues.

(Le roi de *Han*) leva des soldats dans le pays situé à l'intérieur des passes, afin de garder la barrière. — En ce temps, *Pou*, roi de *Kieou-kiang,* qui avait combattu contre *Long Tsiu* et n'avait pas été vainqueur, prit avec *Soei Ho* des chemins détournés et revint auprès de *Han.* — Le roi de *Han* rassembla peu à peu des soldats ; avec ses capitaines et les soldats du pays à l'intérieur des passes, il sortit (des passes) plus

puissant qu'avant ; c'est ainsi qu'il se trouva avec ses soldats dans une situation très prospère à *Yong-yang* ; il défit *Tch'ou* dans la région entre *King* et *Souo* (250).

La troisième année (204 av. J.-C.), *Pao,* roi de *Wei,* demanda à s'en retourner sous le prétexte d'aller voir un de ses parents qui était malade. Quand il fut arrivé dans son pays, il coupa le gué du Fleuve, se révolta et embrassa le parti de *Tch'ou*. Le roi de *Han* chargea maître *Li* d'aller lui porter des conseils ; *Pao* ne les écouta pas. Le roi de *Han* envoya son général *Han Sin* qui l'attaqua et le battit complètement. *Pao* fut fait prisonnier ; le territoire de *Wei* fut aussitôt conquis et on y établit trois commanderies, à savoir celles de *Ho-tong,* de *T'ai-yuen* et de *Chang-tang.*

Le roi de *Han* ordonna alors à *Tchang Eul* et à *Han* p.368 *Sin* d'aller du côté de l'est, de descendre par (la montagne) *Tsing-hing* (251) et d'attaquer *Tchao* ; ils décapitèrent *Tch'en Yu* (252), (ainsi que) *Hie,* roi de *Tchao.* L'année suivante, (le roi de *Han*) nomma *Tchang Eul* roi de *Tchao.*

Le roi de *Han* avait établi son camp au sud de *Yong-yang* ; il avait construit un chemin bordé de murs qui le rattachait au Fleuve et par le moyen duquel il s'approvisionnait au grenier de *Ngao.* Lui et *Hiang Yu*. se tinrent mutuellement en respect pendant plus d'une année. *Hiang Yu* fit à plusieurs reprises des attaques à main armée et des enlèvements (de transports) sur le chemin bordé de murs construit par *Han* ; l'armée de *Han* manqua de vivres. Le roi de *Han,* se trouvant investi, demanda la paix en proposant de détacher et de considérer comme appartenant à *Han* tout ce qui était situé à l'ouest de *Yong-yang.* Le roi *Hiang* n'y consentit pas. Le roi de *Han* en fut très en peine. Il suivit donc les plans de *Tch'en P'ing* et lui remit quarante mille livres d'or pour qu'il créât des dissentiments à *Tch'ou* entre le prince et ses ministres ; à la suite de cela, *Hiang Yu* conçut des soupçons contre *Ya-fou* ; *Ya-fou* pressait alors *Hiang Yu* de soumettre au plus tôt *Yong-yang,* mais, quand il se vit soupçonné, il se mit en colère et prétexta sa vieillesse pour

demander qu'on lui rendît sa liberté personnelle et qu'il pût redevenir simple particulier ; avant d'être arrivé à *P'ong-tch'eng,* il mourut (253).

L'armée de *Han* était à bout de vivres. (Le roi de *Han*) p.369 fit sortir de nuit par la porte de l'est environ deux mille femmes ; elles étaient revêtues de cuirasses ; (les soldats de) *Tch'ou* les cernèrent et les attaquèrent ; le général *Ki Sin* monta alors sur le char royal, se fit passer faussement pour le roi *Han* et induisit *Tch'ou* en erreur. Les soldats de *Tch'ou* poussèrent tous des vivats et se rendirent à l'observatoire (254) oriental de la ville. C'est ainsi que le roi de *Han* put sortir avec quelques dizaines de cavaliers par la porte occidentale et s'échapper.

(Le roi de *Han*) avait ordonné au *yu-che-ta-fou Tcheou Ho,* à *Wei Pao,* et à l'honorable *Ts'ong* de défendre *Yong-yang* ; les capitaines et les soldats qui n'avaient pu le suivre (auparavant) étaient tous restés dans la ville. *Tcheou Ho* et l'honorable *Ts'ong* tinrent conseil entre eux et dirent :

> — Le roi d'un État rebelle, il est difficile de défendre avec lui une ville.

Ils tuèrent donc *Wei Pao.*

Après que le roi de *Han* fut sorti de *Yong-yang,* il entra dans les passes, rassembla des soldats et se proposait d'aller de nouveau du côté de l'est. Maître *Yuen* lui donna ce conseil :

> — *Han* et *Tch'ou* se sont fait échec pendant plusieurs années à *Yong-yan* ; *Han* a toujours été en détresse. Je voudrais que Votre Majesté sortit par la passe *Ou* ; *Hiang Yu* ne manquera pas d'emmener ses soldats vers le sud ; vous ferez de profonds retranchements ; vous permettrez à la contrée de *Yong-yang* et de *Tch'eng-kao* de prendre quelque repos ; vous enverrez *Han Sin* et d'autres officiers pacifier le *Ho-pei* et le territoire de *Tchao,* et vous les chargerez de se p.370 mettre en rapport avec *Yen* et *Ts'i*. Que Votre Majesté retourne alors à *Yong-yang* ; il ne sera point trop tard pour le

> faire. Si vous agissez ainsi, *Tch'ou* aura à se prémunir de plusieurs côtés à la fois ; ses forces seront dispersées ; *Han* pourra prendre du repos. Quand vous livrerez de nouveau bataille à *Tch'ou,* vous êtes assuré de le vaincre.

Le roi de *Han* suivit ce plan. Il fit sortir son armée dans la région de *Yuan* et de *Che* (255) ; il se mit en marche avec *K'ing Pou* et rassembla des soldats (256). Quand *Hiang-Yu* apprit que le roi de *Han* se trouvait à *Yuan,* il emmena effectivement ses soldats vers le sud ; *Han* se fortifia dans ses retranchements et ne lui livra pas bataille.

Sur ces entrefaites, *P'ong Yue* avait traversé la rivière *Soei.* Il combattit contre *Hiang Cheng* et le gouverneur de *Sie* à *Hia-p'ei. P'ong Yue* remporta une grande victoire sur l'armée de *Tch'ou*. *Hiang Yu* ramena alors ses soldats du côté de l'est pour attaquer *P'ong Yue.* Le roi de *Han,* de son côté, conduisit ses soldats vers le nord, et campa à *Tch'eng-kao.*

Après que *Hiang Yu* eut défait *P'ong Yue* et l'eut mis en fuite, il apprit que le roi de *Han* était revenu avec son armée à *Tch'eng-kao* ; il ramena aussitôt ses troupes vers l'ouest, prit *Yong-yang,* tua *Tcheou Ho* et l'honorable *Ts'ong* et fit prisonnier *Sin,* roi de *Han* (257) ; puis il p.371 assiégea *Tch'eng-kao.* Le roi de *Han* s'échappa ; seul sur un char avec le gouverneur de *T'eng* (258), il sortit de *Tch'eng-kao* par la porte *Yu* (259). Il franchit au nord le Fleuve ; il s'arrêta en hâte à *Sieou-ou* ; il se fit passer pour un envoyé, et dès l'aube, entra promptement dans les retranchements de *Tchang Eul* et de *Han Sin* et leur enleva (le commandement de) leur armée. Puis il envoya *Tchang Eul* du côté du nord pour rassembler des soldats de renfort dans le territoire de *Tchao* ; il chargea *Han Sin* d'aller à l'est attaquer *Ts'i*.

Quand le roi de *Han* fut en possession de l'armée de *Han Sin*, il redevint puissant. A la tête de ses soldats, il s'approcha du *Ho-nan.* Il donna une abondante nourriture à son armée au sud de *Siao-sieou-ou* (260) et se proposait d'engager un nouveau combat. Mais le *lang-tchong Tcheng Tchong* arrêta par ses conseils le roi de *Han* ; il l'invita à

faire de hauts remparts et des fossés profonds et à ne pas livrer de combats à (*Hiang Yu*). Le roi de *Han* suivit ce plan.

Lou Koan et *Lieou Kia,* envoyés (par le roi de *Han*) à la tête de vingt mille hommes et de quelques centaines de cavaliers, traversèrent le gué de *Po-ma* (261), envahirent p.372 le territoire de *Tch'ou,* et, en compagnie de *P'ong Yue,* attaquèrent derechef et vainquirent l'armée de *Tch'ou* à l'ouest du faubourg de *Yen* (262) ; puis ils soumirent de nouveau plus de dix villes du territoire de *Leang.*

(Le marquis de) *Hoai-yn* (263) avait reçu l'ordre de se diriger du côté de l'est, mais n'avait pas encore traversé (le Fleuve) à *P'ing-yuen,* lorsque le roi de *Han* envoya maître *Hi* porter des conseils à *T'ien Koang,* roi de *Ts'i*. (*T'ien*) *Koang* se révolta contre *Tch'ou* et s'allia à *Han* pour attaquer avec lui *Hiang Yu.* Cependant *Han Sin* suivit les avis de *K'oai T'ong* (264) ; il attaqua à l'improviste *Ts'i* et le battit (265). Le roi de *Ts'i* fit bouillir vif maître *Li* ; il s'enfuit du côté de l'est à *Kao-mi* (266).

Lorsque *Hiang Yu,* apprit que *Han Sin* avait levé les soldats du *Ho-pei,* qu'il avait vaincu *Ts'i* et *Tchao* et qu'en outre il se proposait d'attaquer *Tch'ou*, il envoya *Long Tsiu* et *Tcheou Lan* pour le combattre. *Han Sin* leur livra bataille ; son général de la cavalerie, *Koan Yng*, fit une attaque et défit complètement l'armée p.373 de *Tch'ou. Long Tsiu* fut tué. Le roi de *Ts'i*, (*T'ien*) *Koang,* s'enfuit auprès de *P'ong Yue.* En ce temps, *P'ong Yue,* à la tête d'une armée, se trouvait dans le territoire de *Leang* ; il allait et venait, harcelant les troupes de *Tch'ou* et leur coupant les vivres.

La quatrième année (203 av. J.-C.), *Hiang Yu* dit au *ta-se-ma Ts'ao Kieou,* marquis de *Hai-tch'oen* :

> — Ayez soin de bien garder *Tch'eng-kao* ; si *Han* vous provoque au combat, gardez-vous d'en venir aux mains avec lui ; ne le laissez pas aller du côté de l'est, c'est tout (ce que je vous demande). Dans quinze jours, j'aurai certainement conquis le territoire de *Leang* et je vous rejoindrai, ô général.

Il se mit donc en route, attaqua *Tch'en-lieou, Wai-hoang* et *Soei-yang* et les soumit. — *Han* provoqua en effet plusieurs fois au combat l'armée de *Tch'ou* ; celle-ci ne sortit pas ; (le roi de *Han*) envoya des gens l'insulter ; au bout de cinq ou six jours, le *ta-se-ma* s'irrita ; il fit traverser à ses soldats la rivière *Se* ; les troupes étaient au milieu du passage lorsque *Han* les attaqua et fit subir une grande défaite à l'armée de *Tch'ou* ; il s'empara de tout ce que le royaume de *Tch'ou* possédait d'or, de joyaux (267) et de richesses. Le *ta-se-ma* (*Ts'ao*) *Kieou* et le *tchang-che* (*Se-ma*) *Hin* se coupèrent tous deux la gorge sur le bord de la rivière *Se.* — *Hiang Yu* était arrivé à *Soei-yang* lorsqu'il apprit que le marquis de *Hai-tch'oen* avait été défait ; il ramena donc ses soldats en arrière. L'armée de *Han* se trouvait alors assiéger *Tchong-li Mo* (268) à l'est de *Yong-yang* ; à l'arrivée de *Hiang Yu,* elle s'enfuit tout entière dans des parages difficiles d'accès.

p.374 Lorsque *Han Sin* eut triomphé de *Ts'i*, il envoya des messagers dire (au roi de *Han*) :

> — *Ts'i* est voisin de *Tch'ou* ; les décisions qu'il prend sont versatiles (269). Si je n'en suis pas le roi provisoire, je crains de ne pouvoir maintenir *Ts'i* dans le calme.

Le roi de *Han* voulait marcher contre (*Han Sin*) ; le marquis de *Lieou* (270) lui dit :

> — Il vaut mieux profiter de cette circonstance pour le nommer et faire qu'il se garde lui-même (271).

Tchang Leang fut donc envoyé, porteur du sceau et du cordon, pour conférer à *Han Sin* le titre de roi de *Ts'i*. — Lorsque *Hiang Yu* eut appris que l'armée de *Long Tsiu* avait été défaite, il fut pris de peur et envoya *Ou Che,* originaire de *Hiu-i*, porter des conseils à *Han Sin* ; *Han Sin* ne les écouta pas.

Tch'ou et *Han* s'étaient tenus longtemps en échec sans que le sort se décidât ; les hommes dans la force de l'âge enduraient des fatigues dans les rangs de l'armée ; les vieillards et les enfants s'épuisaient à transporter les vivres. Le roi de *Han* et *Hiang Yu* eurent une entrevue

dans la tranchée de *Koang-ou* (272) et discutèrent entre eux. *Hiang Yu* voulait combattre contre le roi de *Han* en combat singulier. Le roi de *Han* reprocha à p.375 *Hiang Yu* ses fautes en lui disant :

> — Au début, vous et moi avons tous deux accepté du roi *Hoai* l'ordre dans lequel il disait : Celui qui le premier entrera dans le pays à l'intérieur des passes et le soumettra, je l'en ferai roi. Vous, *Hiang Yu,* vous avez foulé aux pieds cette convention et vous m'avez nommé roi de *Chou* et de *Han* ; c'est là votre première faute. — Vous avez mis à mort de votre propre autorité « le haut dignitaire commandant en chef de l'armée (273) » et vous vous êtes donné à vous-même une haute situation ; c'est là votre seconde faute. — Après que vous avez secouru *Tchao,* vous auriez dû retourner annoncer la chose (au roi *Hoai*) ; au lieu de cela, vous avez pris sur vous d'entraîner de force à votre suite les soldats des seigneurs et de franchir les passes ; c'est là votre troisième faute. — Le roi *Hoai* avait décidé que lorsqu'on entrerait dans le pays de *Ts'in,* on s'abstiendrait de toute cruauté et de tout pillage ; or, vous avez incendié le palais des *Ts'in* ; vous avez violé la tombe de *Che-hoang-ti* ; vous vous êtes approprié leurs richesses ; c'est là votre quatrième faute. — En outre, vous avez brutalement mis à mort le roi de *Ts'in, Tse-yng,* qui avait fait sa soumission ; c'est là-votre cinquième faute. — Vous avez exterminé traîtreusement deux cent mille jeunes hommes du pays de *Ts'in* à *Sin-ngan* et vous avez nommé roi leur général ; c'est là votre sixième faute. — Vous avez nommé rois tous vos généraux en leur donnant les meilleures terres ; vous avez déplacé et chassé les anciens rois et vous avez fait que leurs sujets ont brûlé du désir de se révolter ; c'est là votre septième faute. — Vous avez expulsé l'Empereur juste de *P'ong-tch'eng* pour établir là votre propre p.376 capitale ; vous avez ravi au roi de *Han* (274) son territoire ; vous avez régné à la fois sur les pays de *Leang* et de *Tch'ou* ;

vous vous êtes beaucoup donné à vous-même. C'est là votre huitième faute. — Vous avez envoyé des gens assassiner secrètement l'Empereur juste dans le *Kiang-nan* ; c'est là votre neuvième faute. — Or, quand on est sujet, assassiner son souverain, mettre à mort un homme qui a fait sa soumission, gouverner sans justice, ne pas observer une convention décrété par le souverain, c'est là ce que l'empire ne saurait souffrir ; c'est une grande rébellion, c'est une conduite contraire à la raison. Telle est votre dixième faute. — Pour moi, avec les soldats de la justice (275), j'accompagne les seigneurs pour exterminer les malfaiteurs et les brigands ; j'enverrai des condamnés survivants du supplice attaquer et tuer *Hiang Yu* ; pourquoi prendrais-je la peine de combattre contre vous en combat singulier ?

Hiang Yu, enflammé de colère, tira une flèche avec une arbalète qu'il tenait cachée et atteignit le roi de *Han.* Le roi de *Han* fut atteint dans la poitrine, mais il mit la main sur son pied en disant :

— Ce misérable m'a atteint à l'orteil (276).

Le roi de *Han* s'était couché souffrant de sa blessure ; *Tchang Leang* le pria avec insistance de se lever et de parcourir les rangs de l'armée en leur disant de bonnes p.377 paroles, afin de rassurer les soldats et de ne pas permettre que *Tch'ou* profitât de cet avantage sur *Han.* Le roi de *Han* sortit et parcourut le camp. Sa maladie s'étant aggravée, il entra en toute hâte à *Tch'eng-kao.* Lorsqu'il fut guéri, il se dirigea du côté de l'ouest, rentra à l'intérieur des passes et arriva à *Yo-yang.* Il s'informa avec intérêt des vieillards et leur donna un banquet ; il exposa au bout d'une perche, sur la place publique de *Yo-yang,* la tête de *Hin* (277), ex-roi de *Sai.* Après être resté là quatre jours, il retourna dans son armée et campa à *Koang-ou.* Des soldats de renfort sortirent du pays à l'intérieur des passes.

En ce temps, *P'ong Yue,* à la tête d'une armée, se trouvait dans le territoire de *Leang* ; il allait et venait, harcelant les troupes de *Tch'ou* et leur interceptant les vivres. *T'ien Heng* était allé le rejoindre. *Hiang Yu*

attaqua à plusieurs reprises *P'ong Yue* et les siens. Le roi de *Ts'i,* (*Han*) *Sin*, fit avancer aussi ses troupes et attaqua *Tch'ou. Hiang Yu* eut peur ; il conclut donc avec le roi de *Han* un traité (aux termes duquel) ils se partageaient l'empire en deux, le territoire à l'ouest de *Hong-keou* (278) étant détaché pour être donné à *Han,* tandis que le territoire à l'est de *Hong-keou* devenait possession de *Tch'ou.* Le roi *Hiang* rendit au roi de *Han* son père, sa mère et sa femme ; toute l'armée poussa des vivats ; alors ils s'en retournèrent et s'éloignèrent l'un de l'autre.

Hiang Yu quitta (le roi de *Han*) et s'en retourna du côté de l'est ; le roi de *Han* voulait emmener ses soldats et s'en retourner du côté de l'ouest ; (mais il se ravisa p.378 et), suivant le conseil du marquis de *Lieou* (279) et de *Tch'en P'ing,* il conduisit ses soldats à la poursuite de *Hiang Yu*. Lorsqu'il arriva au sud de *Yang-kia* (280), il arrêta son armée. Il avait assigné un rendez-vous à (*Han*) *Sin,* roi de *Ts'i* et à *P'ong Yue,* marquis de *Kien-tch'eng,* afin qu'ils se réunissent à lui pour attaquer l'armée de *Tch'ou* ; mais, quand il arriva à *Kou-ling* (281), ils ne l'avaient pas rejoint. *Tch'ou* attaqua l'armée de *Han* et lui fit essuyer une grande défaite. Le roi de *Han* rentra dans ses retranchements ; il creusa plus profondément ses fossés et se tint sur la défensive. Il suivit les conseils de *Tchang Leang,* et c'est pourquoi *Han Sin* et *P'ong Yue* vinrent tous deux (282).

Puis *Lieou Kia* envahit le territoire de *Tch'ou* et assiégea *Cheou-tch'oen.* Après avoir été battu à *Kou-Ling,* le roi de *Han* envoya des émissaires inviter le *ta-se-ma Tcheou Yn* (283) à prendre avec lui les soldats du *Kieou-kiang* et à aller a la rencontre (de *Lieou Kia*). Le roi *Ou* (284) extermina sur sa route la population de *Tch'eng-pou. Soei Ho, Lieou Kia,* et les seigneurs de *Ts'i* et de *Leang* s'assemblèrent tous avec un grand nombre de troupes à *Kai-hia* (285). — *Pou,* roi *Ou*, fut nommé roi du *Hoai-nan.*

La cinquième année, (202 av. J.-C.), *Kao-tsou* et les p.379 soldats des seigneurs attaquèrent tous ensemble l'armée de *Tch'ou* et livrèrent à *Hiang Yu* une bataille décisive à *Kai-hia.* Le marquis de *Hoai-yn* (286), à la tête de trois cent mille hommes, faisait front à l'ennemi ; le général

K'ong (287) était à l'aile gauche ; le général (marquis de) *Fei* (288) était à l'aile droite ; l'empereur se tenait en arrière ; le marquis de *Kiang* (289) et le général *Tch'ai* (290) se trouvaient en arrière de l'empereur. Les soldats de *Hiang Yu* étaient au nombre d'environ cent mille. (Le marquis de) *Hoai-yn* engagea le premier l'action ; il n'eut pas l'avantage et lâcha pied. Le général *K'ong* et le général (marquis de) *Fei* vinrent à la rescousse ; les soldats de *Tch'ou* n'eurent pas le dessus ; le marquis de *Hoai-yn* en profita pour reprendre l'offensive. (Les troupes de *Tch'ou*) essuyèrent une grande défaite à *Kai-hia.* Les soldats de *Hiang Yu* entendirent que dans l'armée de *Han* on chantait des chants de *Tch'ou* et ils pensèrent que *Han* avait conquis tout le territoire de *Tch'ou. Hiang Yu* fut donc battu et s'enfuit ; c'est pourquoi ses soldats essuyèrent une grande défaite. (Le roi de *Han*) envoya le général de la cavalerie, *Koan Yng,* qui poursuivit et tua *Hiang Yu* à *Tong-tch'eng* (291). (Le roi de *Han*) coupa quatre-vingt mille têtes ; tout le territoire de *Tch'ou* fut donc conquis.

(Le pays de) *Lou* était du parti de *Tch'ou* ; il se p.380 défendait énergiquement et ne se soumettait pas. Le roi de *Han* conduisit les troupes des seigneurs vers le nord et montra aux vieillards de *Lou* la tête de *Hiang Yu* ; alors *Lou* se rendit. *Hiang Yu* fut enterré à *Kou-tch'eng* avec le titre de duc de *Lou* (292).

(Le roi de *Han*) revint à *Ting-t'ao* ; il entra en toute hâte dans les retranchements du roi de *Ts'i* et lui enleva son armée (293).

Le premier mois (27 janv. - 25 févr. 202), les seigneurs, ainsi que les généraux et les conseillers, d'un commun accord proposèrent au roi de *Han,* de l'honorer du titre de souverain-empereur. Le roi de *Han* leur dit :

> — J'ai appris que (le titre d')empereur, un sage peut le posséder ; mais si ce titre n'est qu'un mot vide et une expression vaine, on ne saurait le garder. Je ne saurais occuper dignement le rang d'empereur.

Ses sujets assemblés lui dirent tous :

> — Votre Majesté est partie d'humbles commencements ; vous avez exterminé les violents et les rebelles ; vous avez pacifié et conquis (l'intérieur des) quatre mers. Ceux qui ont eu quelque mérite, vous leur avez aussitôt départi un territoire dont vous les avez faits rois ou marquis. Si Votre Majesté ne porte pas un titre éminent, tous les hommes douteront (de vos exploits) et n'y ajouteront pas foi. Vos sujets sacrifieraient leur vie pour défendre (leur proposition).

Le roi de *Han* déclina (leur offre) par trois fois ; puis, ne pouvant faire autrement, il dit :

> — Puisque vous êtes tous p.381 persuadés que ce serait bon (j'accepterai) pour le bien de l'État.

Au jour *kia-ou* (294), il prit donc la dignité d'empereur au nord de la rivière *Se* (295).

L'empereur dit :

> — L'Empereur juste n'a pas de descendants. Le roi de *Ts'i*, *Han Sin* est accoutumé aux mœurs de *Tch'ou.*

Il le déplaça pour qu'il fût roi de *Tch'ou,* et qu'il eût sa capitale à *Hia p'ei* (296). Il nomma le marquis de *Kien-tch'eng, P'ong Yue,* roi de *Leang,* avec sa capitale à *Ting-t'ao.* L'ex-roi de *Han* (297), *Sin,* devint roi de *Han* et eut sa capitale à *Yang-ti* (298). Le roi de *Heng-chan, Ou Joei* (299), fut déplacé et nommé roi de p.382 *Tch'ang-cha,* avec sa capitale à *Lin-siang* (300) ; *Mei Hiuen,* général du prince de *P'ouo* (301), avait accompli des exploits et était entré par la passe *Ou* à la suite (du roi de *Han*) ; c'est pourquoi celui-ci se montra bienfaisant pour le prince de *P'ouo* ; *Pou* (302), roi de *Hoai-nan, Tsang-T'ou,* roi de *Yen,* et *Ngao* (303), roi de *Tchao,* restèrent tous dans leurs anciennes situations.

L'empire tout entier fut raffermi. *Kao-tsou* résida à *Lo-yang.* Tous les seigneurs se reconnurent ses sujets. *Hoan* (304) ex-roi de *Lin-kiang,* avait embrassé le parti de *Hiang Yu* et s'était révolté contre *Han.* (L'empereur) ordonna à *Lou Koan* et à *Lieou Kia* de l'assiéger ; il ne se

soumit pas ; au bout de quelques mois, il dut se rendre ; il fut mis à mort à *Lo-yang.*

Le cinquième mois (26 mai - 24 juin 202), les soldats furent tous licenciés et retournèrent dans leurs foyers. Les fils de seigneurs qui se trouvaient dans le pays à l'intérieur des passes furent exemptés de douze années de redevances ; ceux qui étaient retournés (dans leurs États) furent exemptés de six années de redevances et reçurent comme gratification personnelle les redevances d'une année.

Kao-tsou donna un banquet dans le palais du Sud à p.383 *Lo-yang* (305). Il dit :

> — Seigneurs et généraux, ne vous permettez pas de me (306) rien cacher et exprimez tous votre sentiment. Comment se fait-il que je possède l'empire ? Comment se fait-il que *Hiang* (*Yu*) l'ait perdu ?

Kao K'i et *Wang Ling* lui répondirent :

> — Votre Majesté manquait d'égard et traitait les gens avec mépris ; *Hiang Yu* était aimable et bienveillant. Mais lorsque Votre Majesté chargeait un homme d'attaquer une ville ou de conquérir un territoire, elle lui donnait tout ce qu'il soumettait ; elle faisait donc participer l'empire à ses bénéfices. *Hiang Yu* était jaloux des sages et portait envie aux hommes capables ; si quelqu'un accomplissait un exploit, il cherchait à lui nuire ; si quelqu'un était sage, il le tenait en suspicion. Lorsqu'il avait remporté une victoire au combat, il ne donnait de gloire à personne ; lorsqu'il avait acquis un territoire, il ne donnait d'avantage à personne. Voilà pourquoi il a perdu l'empire.

Kao-tsou répondit :

> — Vous savez la première raison, mais vous ne savez pas la seconde. En effet, pour ce qui est de combiner des plans dans la tente et de décider la victoire à mille *li* de distance, je ne vaux pas *Tse-fang* (307) ; pour ce qui est de maintenir l'ordre

dans l'État et de gouverner les cent familles, de fournir des vivres et d'empêcher les approvisionnements de s'interrompre, je ne vaux pas *Siao Ho* (308) ; pour ce qui est de p.384 réunir dans sa main une armée d'un million d'hommes, d'être sûr de remporter la victoire dans toute bataille qu'on livre, d'être sûr de prendre toute place qu'on attaque, je ne vaux pas *Han Sin* (309). Ces hommes sont tous trois des hommes éminents ; j'ai su me servir d'eux et c'est pourquoi je me suis emparé de l'empire. *Hiang Yu* avait le seul *Fan Tseng,* mais il n'a pas su s'en servir (310), et c'est pourquoi il a été pris par moi.

Kao-tsou voulait fixer pour toujours sa résidence à *Lo-yang. Lieou King* (311), qui était originaire du pays de *Ts'i*, l'en blâma ; puis le marquis de *Lieou* (312) exhorta l'empereur à entrer à l'intérieur des passes et à y fixer sa capitale. Ce jour-là même, *Kao-tsou* monta en char pour entrer à l'intérieur des passes et y fixer sa capitale.

Le sixième mois (25 juin - 23 juillet 202), une amnistie générale fut promulguée dans l'empire.

Le dixième mois (313), *Tsang T'ou,* roi de *Yen,* se révolta ; il attaqua et soumit le territoire de *Tai. Kao-tsou* prit en p.385 personne le commandement de ses troupes ; il attaqua et prit *Tsang T'ou,* roi de *Yen* ; puis il donna le titre de roi de *Yen* au *t'ai-wei Lou Koan* ; il chargea le grand conseiller (*Fan*) *K'oai* de se mettre à la tête d'une armée et d'attaquer (les gens de) *Tai.*

L'automne de cette même année, *Li Ki* se révolta ; *Kao-tsou* prit en personne le commandement de ses troupes et l'attaqua ; *Li Ki* s'enfuit. Ce *Li Ki* était un des généraux de *Hiang* (*Yu*) ; lorsque ce dernier fut battu, *Li Ki*, qui était préfet de *Tch'en,* ne suivit pas *Hiang Yu* dans sa fuite, mais il se soumit à *Kao-tsou* qui le nomma marquis de *Yng-tch'oan.* Lorsque *Kao-tsou* fut arrivé à *Lo-yang,* il prit en main la liste des seigneurs immédiats (314) et les convoqua ; *Li Ki* prit peur (315) et c'est pourquoi il se révolta.

Sixième année (201 av. J.-C.). *Kao-tsou* allait tous les cinq jours rendre visite à *T'ai-kong,* comme le veulent les rites qui règlent les rapports entre les pères et les fils dans la vie privée. L'intendant de la maison de *T'ai-kong* reprit *T'ai-kong* et lui dit :

> — Au ciel il n'y a pas deux soleils, sur terre il n'y a pas deux rois. Maintenant, quoique *Kao-tsou* soit votre fils, il est le souverain des hommes ; quoique vous soyez son père, vous êtes un sujet. Comment peut-on permettre que le souverain des hommes se prosterne devant un sujet ? S'il en était p.386 ainsi, son prestige et son autorité ne pourraient plus s'exercer.

Lorsque *Kao-tsou* vint, la fois suivante, rendre sa visite, *T'ai-kong* prit en main un balai (316), alla à sa rencontre jusqu'à la porte, puis marcha à reculons.

Kao-tsou, fort surpris, descendit (de son char) pour soutenir *T'ai-kong. T'ai-kong* lui dit :

> — L'empereur est le souverain des hommes ; pourquoi, à cause de moi, jeter le trouble dans les lois de l'empire ?

Alors *Kao-tsou* honora *T'ai-kong* du titre de *T'ai-chang-hoang* (317) ; dans son for intérieur il approuvait les paroles de l'intendant ; il lui fit un présent de cinq cents livres d'or.

Le douzième mois (16 janv. - 14 fév. 201), on présenta à l'empereur une requête sur un cas de rébellion en dénonçant les projets de révolte de (*Han*) *Sin,* roi de *Tchou.* L'empereur interrogea son entourage ; tous le pressèrent à l'envi d'attaquer (*Han Sin*) ; (l'empereur) suivit le conseil de *Tch'en P'ing* : il feignit un voyage à *Yun-mong* (318) et réunit les seigneurs à *Tch'en* ; (*Han*) *Sin,* roi de *Tch'ou,* vint à sa rencontre et l'on put ainsi s'emparer aussitôt de lui. Ce jour-là, une amnistie générale fut proclamée dans l'empire.

Tien K'en vint présenter ses félicitations à *Kao-tsou* et p.387 en profita pour lui donner des conseils en ces termes :

— Votre Majesté s'est emparée de *Han Sin* ; en outre elle règne dans le pays de *Ts'in*, à l'intérieur des passes. *Ts'in* est un État prédestiné à la victoire par sa configuration même ; rendu difficile d'accès par la ceinture que forment autour de lui le Fleuve et les montagnes, il est suspendu à mille *li* (au-dessus du reste de l'empire), et, à un million d'hommes armés de la lance, il peut tenir tête avec vingt mille hommes. La disposition de son territoire est si avantageuse que lorsqu'il déverse ses soldats sur les seigneurs, il est comme un homme qui lancerait l'eau d'une cruche du haut d'une maison élevée. *Ts'i* cependant possède à l'est les régions fertiles de *Lang-ya* (319) et de *Ki-mo* (320) ; au sud, il a le solide rempart du *T'ai-chan* ; à l'ouest, il est limité par le Fleuve bourbeux ; au nord, il a l'avantage de (toucher au) *P'o-hai* (321). Son territoire est de deux mille *li* de côté. A un million d'hommes armés de la lance, exception faite pour ceux du royaume élevé à mille *li* de hauteur (322), *Ts'i* peut tenir tête avec deux cent mille hommes. Il y a donc deux *Ts'in*, l'un oriental et l'autre occidental ; gardez-vous de nommer roi de *Ts'i* quelqu'un qui ne soit pas un de vos jeunes parents.

Kao-tsou lui dit :

— C'est fort bien, et lui fit présent de cinq cents livres d'or.

Plus de dix jours après, (l'empereur) conféra à p.388 *Han Sin* le titre de marquis de *Hoai-yn* (323). Il divisa son (ancien) territoire en deux royaumes. *Kao-tsou* dit :

— Le général *Lieou Kia* a accompli de nombreux exploits ; je le nomme donc roi de *King* pour qu'il règne sur le *Hoai-tong*. Mon frère cadet, *Kiao,* je le nomme roi de *Tch'ou* pour qu'il règne sur le *Hoai-si.* Mon fils, *Fei,* je le nomme roi de *Ts'i* pour qu'il règne sur plus de soixante-dix villes ; tous ceux qui parlent le dialecte de *Ts'i* relèveront de *Ts'i*.

Alors (l'empereur) examina les mérites (de chacun) ; il distribua des apanages aux vassaux et aux seigneurs en leur remettant des insignes divisés (324). — Il transféra *Sin,* roi de *Han,* dans le pays de *T'ai-yuen* (325).

p.389 La septième année (200 av. J.-C.), les *Hiong-nou* attaquèrent *Sin,* roi de *Han,* à *Ma-i* (326). *Sin* complota alors avec eux de soulever une révolte dans le pays de *T'ai-yuen.* Des gens (de la préfecture) de *Po-t'ou* (327), *Man-k'ieou* p.390 *Tch'en* et *Wang Hoang*, nommèrent roi *Tchao Li,* ex-général de *Tchao*, et se révoltèrent avec lui. *Kao-tsou* alla en personne les attaquer ; il arriva que la température fut très froide ; de deux à trois soldats sur dix perdirent leurs doigts. (L'empereur) arriva à *P'ing-tch'eng* (328) ; les *Hiong-nou* nous y assiégèrent pendant sept jours, puis ils abandonnèrent le siège et se retirèrent (329). — (L'empereur) ordonna à *Fan K'oai* de rester pour rétablir la paix dans le territoire de *Tai.* Il nomma son frère aîné, *Lieou Tchong*, roi de *Tai.*

Le deuxième mois (5 mars - 2 avril 200), *Kao-tsou* revint de *P'ing-tch'eng*, en passant par (le pays de) *Tchao* et par *Lo-yang*, et arriva à *Tch'ang-ngan*. Le palais *Tch'ang-lo* (330) fut achevé. Tous les fonctionnaires, depuis les grands conseillers jusqu'aux fonctionnaires inférieurs, transférèrent à *Tch'ang-ngan* (331) le siège de leurs administrations.

La huitième année (199 av. J.-C.), *Kao-tsou* alla du côté de l'est attaquer à *Tong-yuen* (332) ce qui restait des rebelles qui s'étaient révoltés avec *Sin*, roi de *Han*.

p.391 Le grand conseiller *Siao* (*Ho*) avait construit, d'après ses propres plans, le palais *Wei-yang* ; il avait élevé une porte orientale, une porte septentrionale (333), une salle antérieure, un magasin d'armes, un grenier. A son retour, *Kao-tsou* trouva que les dimensions du palais et des portes étaient exagérées ; il se mit en colère et dit à *Siao Ho* :

> — L'empire retentit de plaintes ; il a souffert de la guerre pendant plusieurs années. Le succès ou la défaite sont encore

incertains. Pourquoi construire des palais qui dépassent toute mesure ?

Siao Ho répondit :

— C'est précisément parce que l'empire n'est pas encore rentré dans le calme qu'il est possible d'élever en cet instant des palais ; d'ailleurs le Fils du Ciel a pour maison tout le pays à l'intérieur des quatre mers ; si ce n'est pas par les dimensions et la beauté (de ses édifices), il n'y a rien par quoi il puisse agrandir son prestige ; en outre, ne permettez pas que vos descendants aient lieu d'ajouter à ce que vous aurez fait.

Kao-tsou fut alors satisfait.

Lorsque *Kao-tsou* était allé à *Tong-yuen*, il avait passé par *Po-jen* (334). *Koan Kao*, conseiller de *Tchao*, et d'autres p.392 personnes projetèrent d'assassiner *Kao-tsou. Kao-tsou* eut un pressentiment et c'est pourquoi il ne s'arrêta pas dans ce lieu.

Le roi de *Tai, Lieou Tchong* (335), abandonna en fugitif son royaume et revint, de lui-même, à *Lo-yang.* Il fut dégradé et nommé marquis de *Ho-yang* (336).

La neuvième année (198 av. J.-C.), les desseins de *Koan Kao,* conseiller de *Tchao,* et de ses complices furent découverts ; on les extermina, eux et tous leurs parents aux trois degrés. Le roi de *Tchao, Ngao* (337), fut dégradé et nommé marquis de *Siuen p'ing.* — cette année-là, on transféra dans le pays à l'intérieur des passes les familles puissantes, à savoir les familles *Tchao, K'iu, King* et *Hoai* du pays de *Tch'ou* et la famille *T'ien* du pays de *Ts'i*.

Le palais *Wei-yang* étant terminé, *Kao-tsou* reçut en audience plénière les vassaux et les ministres ; il leur donna un banquet dans la salle antérieure du palais *Wei-yang. Kao-tsou* prit en main une tasse de jade, se leva et porta la santé du *T'ai-chang-hoang* (338) en ces termes :

> — Autrefois Votre Excellence disait toujours que j'étais de nul profit (pour sa famille), que je ne savais m'acquitter d'aucun travail et d'aucune tâche, que je n'avais pas les capacités de (*Lieou*) *Tchong* (339). Maintenant, p.393 pour ce qui est d'avoir réussi dans sa tâche, qui de moi ou de (*Lieou*) *Tchong* a le mieux (réussi) ?

Les sujets qui se trouvaient assemblés dans la salle poussèrent tous des vivats, rirent aux éclats et se livrèrent à la joie.

La dixième année, au dixième mois (5 nov. - 3 déc. 198), *K'ing Pou,* roi de *Hoai-nan, P'ong Yue,* roi de *Leang, Lou Koan,* roi de *Yen, Lieou Kia,* roi de *King, Lieou Kiao,* roi de *Tch'ou. Lieou Fei,* roi de *Ts'i* et *Ou Joei,* roi de *Tch'ang-cha,* vinrent tous rendre hommage (à l'empereur) dans le palais *Tchang-lo.*

Au printemps et en été il n'y eut rien.

Le septième mois (28 juillet - 25 août 197), le *T'ai-chang-hoang* mourut dans le palais de *Yo-yang* (340). Le roi de *Tch'ou* et le roi de *Leang* vinrent tous deux suivre le cortège funèbre. On amnistia ceux qui étaient emprisonnés à *Yo-yang.* Le nom de *Li-i* fut changé en celui de *Sin-fong* (341).

Le huitième mois (26 août - 23 sept. 197), *Tch'en Hi,* conseiller du roi de *Tchao,* se révolta dans le pays de *Tai.* L'empereur dit :

> — (*Tch'en*) *Hi* a été autrefois chargé de missions pour moi ; il possédait toute ma confiance. Le territoire de *Tai* est très important à mes yeux ; c'est pourquoi j'ai conféré à (*Tch'en*) *Hi* le titre de seigneur pour qu'il fût conseiller d'État et gardât le pays de *Tai.* Maintenant, avec *Wang Hoang* et d'autres, il s'est emparé par la violence du territoire de *Tai* ; les officiers et p.394 le peuple du territoire de *Tai* ne sont pas coupables ; je pardonnerai donc aux officiers et au peuple.

Le neuvième mois (24 sept. - 23 oct. 197), l'empereur alla en personne du côté de l'est pour attaquer *Tch'en Hi* ; lorsqu'il arriva à *Han-tan* (342), il se montra content et dit :

— (*Tch'en*) *Hi* ne s'est pas appuyé au sud sur *Han-tan,* mais il a barré le passage à la rivière *Tchang* (343) ; je reconnais qu'il n'est pas capable de rien faire.

En apprenant que les généraux de (*Tch'en*) *Hi* étaient tous d'anciens marchands, l'empereur dit :

— Je sais ce qu'il faut leur donner.

Alors il tenta par l'appât de l'or plusieurs des généraux de (*Tch'en*) *Hi* ; plusieurs de ces généraux se soumirent.

La onzième année (196 av. J.-C.), *Kao-tsou* se trouvait à *Han-tan* et n'avait point encore fini d'exterminer (*Tch'en*) *Hi* et ses partisans. Parmi les généraux de (*Tch'en*) *Hi, Heou Tch'ang* allait et venait à la tête de plus de dix mille hommes, *Wang Hoang* était campé à *K'iu-ni* (344), *Tchang Tch'oen* avait franchi le Fleuve pour attaquer *Leao-tch'eng* (345). L'empereur chargea son général *Kouo Mong* d'aller, en compagnie du général de *Ts'i*, attaquer (*Tchang Tch'oen*) ; (*Kouo Mong*) le défit complètement. Le *t'ai-wei Tcheou P'o* (346) passa par *T'ai-yuen* et entra dans le territoire de *Tai* pour y rétablir l'ordre. Il arriva devant *Ma-i* (347) ; cette ville ne se rendit pas ; il p.395 l'attaqua donc et la détruisit. — *Tchao Li,* général de (*Tch'en*) *Hi,* défendait *Tong-yuen* (348) ; *Kao-tsou* attaqua cette ville, mais elle ne se rendit pas et pendant plus d'un mois, ses soldats insultèrent *Kao-tsou. Kao-tsou* s'en irrita et, lorsque la ville se fut soumise, il ordonna de prendre ceux qui l'avaient insulté et de les décapiter, de laisser la vie sauve à ceux qui ne l'avaient pas insulté. — Puis l'empereur sépara *Tchao* et le territoire au nord des montagnes (349) ; il nomma son fils *Heng* (350) roi de *Tai,* (en lui désignant) pour capitale *Tsin-yang.*

Au printemps, *Han Sin,* marquis de *Hoai-yn,* projeta de soulever une révolte dans l'intérieur des passes. Il fut mis à mort avec tous ses parents aux trois degrés.

En été, *P'ong Yue,* roi de *Leang,* complota de se révolter ; il fut dégradé et transféré dans le pays de *Chou* ; il voulut une seconde fois se révolter ; il fut aussitôt mis à mort avec tous ses parents aux trois

degrés. *K'oei,* fils (de l'empereur), fut nommé roi de *Leang* ; *Yeou,* fils (de l'empereur) (351), fut nommé roi de *Hoai-yang* (352).

p.396 En automne, au septième mois (16 août - 13 sept. 196), *K'ing Pou,* roi de *Hoai-nan,* se révolta ; à l'est, il s'annexa le territoire de *Lieou Kia,* roi de *King* ; au nord, il traversa (la rivière) *Hoai. Kiao,* roi de *Tch'ou*, s'enfuit à *Sie. Kao-tsou* alla lui-même combattre (*K'ing Pou*) ; il nomma son propre fils, *Tchang* (353), roi de *Hoai-nan* (354).

La douzième année, au dixième mois (12 nov. - 10 déc. 196), *Kao-tsou* avait attaqué l'armée de (*K'ing*) *Pou* à *Koai-tchoei* (355) ; (*K'ing*) *Pou* s'était enfui et (l'empereur) avait ordonné à quelques-uns de ses généraux de le poursuivre. En s'en retournant, *Kao-tsou* passa par *P'ei* (356) et s'y arrêta. Il donna un banquet dans le palais de *P'ei* et y invita tous ceux qu'il avait autrefois connus, jeunes et vieux, pour qu'ils fissent circuler le vin. Il fit venir les jeunes garçons du pays de *P'ei* et en prit cent vingt auxquels il enseigna à chanter. Quand on fut échauffé par le vin, *Kao-tsou* joua de la guitare (357) et fit lui-même l'hymne suivant (358) p.397 :

Un grand vent soufflait, les nuages s'élevaient en volant ;

Mon prestige s'est imposé dans l'intérieur des mers ; me voici revenu dans ma terre natale ;

Comment trouver des hommes vaillants pour garder les quatre côtés ?

Les jeunes garçons reçurent l'ordre de s'exercer à ce chant en chœur ; puis *Kao-tsou* se leva et dansa ; il éprouvait des regrets généreux et une tristesse intime ; il laissa couler plusieurs larmes. Il dit aux vieillards de *P'ei* :

— Le voyageur s'afflige en pensant à sa terre natale ; quoique ma résidence soit à l'intérieur des passes, mon âme, après ma mort, se plaira encore à penser à *P'ei.* C'est en partant du titre de gouverneur de *P'ei* que j'ai exterminé les violents et les rebelles et que, par suite, j'ai obtenu l'empire. Je fais donc de *P'ei* mon apanage personnel ; j'exempte sa

population de toute redevance ; de génération en génération, elle n'aura rien à donner (au trésor public).

Les vieillards de *P'ei,* les matrones et les anciens amis (de *Kao-tsou*) passèrent les jours à se réjouir et à boire ; ils étaient parfaitement heureux et racontaient les événements passés pour en rire et s'en amuser. Au bout d'une dizaine de jours, *Kao-tsou* voulut partir ; les vieillards de *P'ei* demandèrent avec insistance à *Kao-tsou* de rester. *Kao-tsou* leur dit :

— Mes gens sont fort nombreux ; vous ne pourriez subvenir à leur entretien.

Il partit donc.

Les habitants de *P'ei* abandonnèrent la préfecture et vinrent tous à l'ouest de la ville lui présenter des p.398 offrandes. *Kao-tsou* s'arrêta de nouveau et s'établit sous une tente ; on banqueta pendant trois jours. Les vieillards de *P'ei* se prosternèrent tous la tête contre terre et dirent :

— *P'ei* a obtenu la faveur d'être exempté de taxes ; *Fong* (359) n'a point encore été exempté ; que Votre Majesté ait compassion de (*Fong*).

Kao-tsou répondit :

— *Fong* est le lieu où je suis né et où j'ai grandi ; je ne saurais aucunement l'oublier. Mais c'est uniquement à cause de *Yong Tch'e* (360) qui s'est révolté contre moi pour embrasser le parti de *Wei,* (que je n'ai rien fait en sa faveur).

Les vieillards de *P'ei* le prièrent avec insistance ; il se décida donc à exempter de taxes *Fong,* de même que *P'ei* ; puis il nomma roi de *Ou* (361) *Lieou Pi* (362), marquis de *P'ei*.

Les généraux de *Han* avaient attaqué l'armée de (*King*) *Pou*, les uns au sud, les autres au nord de la rivière *Tao* (363) ; tous lui avaient fait essuyer de grandes défaites ; ils le poursuivirent et s'emparèrent de lui ; (*King*) *Pou* fut p.399 décapité à *P'ouo-yang* (364). — *Fan K'oai,*

d'autre part, à la tête de ses troupes, rétablit l'ordre dans le pays de *Tai* et décapita *Tch'en Hi* à *Tang-tch'eng* (365). — Le onzième mois (11 déc. 196 - 8 janv. 195), *Kao-tsou* revint de sa campagne contre (*K'ing*) *Pou* et rentra à *Tch'ang-ngan.*

Le douzième mois (9 janv. - 7 fév. 195), *Kao-tsou* dit :

> — *Ts'in Che-hoang-ti, Tch'en Ché,* roi *Yn* de *Tch'ou* (366), le roi *Ngan-hi* (367) de *Wei,* le roi *Min* (368) de *Ts'i* et le roi *Tao-siang* (369) de *Tchao* ont tous leur postérité interrompue et sont sans descendants. Je donne à chacun d'eux dix familles pour garder leurs tombes ; j'en donne vingt à *Ts'in Hoang-ti* et cinq à *Ou-ki* (370), prince de la maison de *Wei.*

(L'empereur) amnistia les officiers et le peuple de *Tai.* Ceux que *Tch'en Hi* et *Tchao Li* avaient entraînés de force furent tous amnistiés. — Un général de *Tch'en Hi* qui avait fait sa soumission, dit qu'au temps où (*Tch'en*) *Hi* s'était révolté, le roi de *Yen, Lou Koan,* avait envoyé des gens auprès de (*Tch'eng*) *Hi* et avait comploté secrètement p.400 avec lui. L'empereur chargea le marquis de *Pi-yang* (371) d'aller chercher (*Lou*) *Koan* ; celui-ci se dit malade ; le marquis de *Pi-yang* revint et raconta en détail que la révolte de (*Lou*) *Koan* avait été en germe. Le deuxième mois (10 mars - 7 avril 195), (l'empereur) envoya *Fan K'oai* et *Tcheou P'o* à la tête d'une armée pour combattre le roi de *Yen,* (*Lou*) *Koan* ; il pardonna aux officiers et au peuple de *Yen* qui s'étaient révoltés avec lui ; il nomma son fils (*Lieou*) *Kien* roi de *Yen.*

Au temps où *Kao-tsou* combattait contre (*K'ing*) *Pou,* il fut atteint par une flèche égarée ; il se mit en route et tomba malade en chemin ; sa maladie étant devenue grave, l'impératrice *Lu* fit venir un bon médecin ; le médecin vint auprès de *Kao-tsou* ; *Kao-tsou* interrogea le médecin qui lui dit :

> — Votre maladie peut être guérie.

Alors *Kao-tsou* lui tint un langage méprisante injurieux, disant :

> — C'est en étant vêtu d'habits de toile et en tenant en main une épée de trois pieds de long que je me suis emparé de

l'empire. N'est-ce pas là le destin céleste ? Le destin dépend assurément du Ciel. Quand même vous seriez *Pien-ts'io* (372), qu'y pourriez-vous ?

Il ne lui permit donc pas de soigner sa maladie et le renvoya après lui avoir donné cinquante livres d'or.

Quelque temps après, l'impératrice *Lu* demanda :

— Après le décès de Votre Majesté et quand le conseiller d'État *Siao* (*Ho*) (373) sera mort, qui faudra-t-il appeler à le remplacer ?

L'empereur répondit :

— *Ts'ao Ts'an* (374) est digne d'être choisi.

— Et après lui ? (demanda p.401 l'impératrice).

L'empereur répondit :

— *Wang-Ling* en est digne ; cependant il est un peu sot ; *Tch'en P'ing* (375) pourra lui être adjoint ; *Tch'en P'ing* a de l'intelligence de reste ; cependant il est difficile de lui confier à lui seul cette charge. *Tcheou P'o* (376) est lourd et épais et a peu d'instruction ; cependant celui qui assurera la tranquillité de la famille *Lieou,* c'est certainement (*Tcheou*) *P'o* ; on peut le nommer *t'ai-wei.*

L'impératrice demanda encore qui (il faudrait nommer) après lui. L'empereur lui répondit :

— Ce qui arrivera après sa mort, c'est ce que vous aussi vous ne pouvez savoir (377).

Lou Koan (378), avec quelques milliers de cavaliers, restait en expectative au pied de la Barrière ; si par bonheur la maladie de l'empereur s'était guérie, il serait entré en personne (à la capitale) pour s'excuser.

Le quatrième mois, au jour *kia-tch'en* (1er juin 195) (379), *Kao-tsou* mourut dans le palais *Tch'ang-lo.* Pendant quatre jours, on n'annonça pas le deuil. L'impératrice Lu tint conseil avec *Chen I-ki,* et lui dit :

> — Les généraux étaient autrefois, ainsi que l'empereur, enregistrés sur les listes du peuple ; maintenant ils se tournent du côté du nord, et sont ses sujets ; c'est là ce dont ils sont sans cesse p.402 fort mécontents. Maintenant qu'il s'agit de servir un souverain jeune, si on ne les extermine pas tous, ce sera le trouble dans l'empire.

Quelqu'un entendit ces paroles et les rapporta au général *Li* (380), qui vint voir *Chen I-ki* et lui dit :

> — J'ai appris que l'empereur était mort depuis quatre jours, qu'on n'annonçait pas le deuil et qu'on projetait de mettre à mort tous les généraux. S'il en est vraiment ainsi, l'empire est en danger. *Tch'en P'ing* et *Koan Yng,* à la tête de cent mille hommes, gardent *Yong-yang* ; *Fan K'oai* et *Tcheou P'o,* à la tête de deux cent mille hommes, rétablissent l'ordre dans les pays de *Yen* et de *Tai.* S'ils apprennent qu'à la mort de l'empereur tous les généraux sont mis à mort, ils réuniront certainement leurs soldats et feront volte-face pour attaquer le pays à l'intérieur des passes. Les principaux ministres se révolteront à l'intérieur ; à l'extérieur, les seigneurs se soulèveront. Votre perte sera consommée dans le temps qu'il faut pour lever le pied.

Chen I-ki vint rapporter ces paroles (à l'impératrice). Alors, au jour *ting wei* (4 juin 195) on annonça le deuil ; une amnistie générale fut promulguée dans l'empire.

Lou Koan, apprenant que *Kao-tsou* était mort, s'enfuit aussitôt chez les *Hiong-nou* (381).

Au jour *ping-yn* (23 juin 195) (382), on fit les funérailles. — Au jour *ki-se* (26 juin 195) (383), on intronisa l'héritier p.403 présomptif qui se rendit dans le temple funéraire du *T'ai-chang-hoang* (384).

Les ministres assemblés dirent :

> — *Kao-tsou* est parti d'une humble origine ; il a établi l'ordre dans un monde troublé et l'a ramené dans la droite voie ; il a pacifié l'empire ; il est le grand fondateur de (la dynastie) *Han.* Sa gloire est fort élevée.

Ils lui décernèrent le titre honorifique de *Kao-hoang-ti.* — L'héritier présomptif prit par hérédité le titre d'empereur ; ce fut l'empereur *Hiao-hoei.* Il ordonna que, dans chaque commanderie, dans chaque royaume et chez chaque seigneur, on établit un temple funéraire de *Kao-tsou* et qu'on y offrît des sacrifices chaque année aux époques fixées. Puis *Hiao-hoei,* la cinquième année (190 av. J.-C.) de son règne, songea à la tristesse et à la joie que *Kao-tsou* avait éprouvées à *P'ei* ; il fit du palais de *P'ei,* le second temple (385) de *Kao-tsou.* Il ordonna que les cent vingt jeunes garçons à qui *Kao-tsou* avait appris à chanter y fissent tous de la musique avec des instruments à vent et que, dans la suite, lorsqu'il se présenterait dans leur nombre une vacance, on la remplirait aussitôt (386).

Kao-li eut huit fils : l'aîné, fils d'une concubine, fut *Fei,* roi *Tao-hoei* de *Ts'i* ; le second fut (l'empereur) *Hiao-hoei,* qui était fils de l'impératrice *Lu* ; le troisième, qui était fils de la *fou-jen Ts'i,* fut *Jou-i*, roi *Yn* de *Tchao* ; le quatrième fut *Heng,* roi de *Tai* ; il monta ensuite sur le trône ; ce fut l'empereur *Hiao-wen* ; il était fils de la reine douairière *Pouo* ; le cinquième fut *K'oei,* roi de p.404 *Leang* ; au temps de l'impératrice-douairière *Lu,* il fut déplacé ; ce fut le roi *Kong* de *Tchao* ; le sixième fut *Yeou,* roi de *Hoai-yang* ; au temps de l'impératrice-douairière *Lu*, il fut déplacé ; ce fut le roi *Yeou* de *Tchao* ; le septième fut *Tchang,* roi *Li* de *Hoai-nan* ; le huitième fut *Kien,* roi de *Yen.*

Le duc grand astrologue dit : Le gouvernement des *Hia* fut sincère ; quand la sincérité se pervertit, les gens de peu devinrent par là-même grossiers ; c'est pourquoi les *Yn* recueillirent (le gouvernement) grâce à leur respect ; quand le respect se pervertit, les gens de peu devinrent par là-même superstitieux ; c'est pourquoi les *Tcheou* recueillirent (le

gouvernement) grâce à leur politesse ; quand la politesse se pervertit, les gens de peu devinrent par là-même frivoles. Or pour remédier à la frivolité, il n'est rien de tel que la sincérité (387). La conduite que tinrent les trois dynasties avait, pour ainsi dire, suivi un cycle qui, une fois terminé, recommençait. Au temps des *Tcheou* et des *Ts'in,* on peut dire que la politesse s'était pervertie. Le gouvernement des *Ts'in* n'y changea rien, mais au contraire rendit cruels les châtiments et les lois. N'était-ce pas une erreur ? C'est pourquoi lorsque *Han* parvint au pouvoir, cet État de perversité qu'il recueillait, il lui fut aisé de le changer ; il fit que les hommes ne fussent plus négligents et p.405 obtint le principe céleste. (*Kao-tsou*) donna audience le dixième mois ; son char fut la chambre jaune couverte d'étoffe (388) et portant un fanion à gauche (389). Il fut enterré à *Tch'ang-ling* (390).

@

CHAPITRE IX

NEUVIÈMES ANNALES PRINCIPALES
L'IMPÉRATRICE *LU* (101)

@

p.406 L'impératrice-douairière *Lu* (102) était la femme de *Kao-tsou,* dès le temps où il était dans une humble condition. Elle enfanta l'empereur *Hiao-hoei* (103) et une fille qui fut la reine-douairière *Yuen,* de *Lou* (104). Puis *Kao-tsou* devint roi de *Han* ; il eut parmi ses femmes la *i* (105) *Ts'i* de p.407 *Ting-t'ao,* qui fut sa favorite et enfanta *Jou-i*, roi *Yn* de *Tchao* (106). *Hiao-hoei* était un homme bon et faible ; *Kao-tsou,* trouvant qu'il ne lui ressemblait pas, désirait sans cesse lui enlever le titre d'héritier présomptif et le donner à *Jou-i*, fils de la *i Ts'i*, parce qu'il lui ressemblait ; la *i Ts'i*, étant favorite, suivait continuellement l'empereur et alla avec lui dans le pays à l'est des passes (107) ; jour et nuit elle se lamentait, car elle désirait faire nommer son fils à la place de l'héritier présomptif ; l'impératrice *Lu* était âgée ; elle restait continuellement chez elle, voyait rarement l'empereur et avait de moins en moins d'intimité avec lui. *Jou-i* fut nommé roi de *Tchao* : ensuite, à plusieurs reprises il fut sur le point de remplacer l'héritier présomptif : grâce à l'opposition des seigneurs et à la requête du marquis de *Lieou* (108), l'héritier présomptif put n'être pas dégradé.

L'impératrice *Lu* était une femme dure et inflexible ; elle aida *Kao-tsou* à s'assurer de l'empire, les hauts fonctionnaires qui furent mis à mort le furent pour la plupart par l'autorité de l'impératrice *Lu* (109). L'impératrice p.408 *Lu* avait deux frères aînés qui tous deux furent généraux ; le plus âgé était le marquis de *Tcheou-lu* ; à sa mort (110), on conféra à un de ses fils, *Lu T'ai,* le titre de marquis de *Li,* et à un autre de ses fils, (*Lu*) *Tch'an,* le titre de marquis de *Kiao*. Le cadet des frères aînés (de l'impératrice), *Lu Che-tche,* fut marquis de *Kien-tch'eng.*

Kao-tsou mourut dans le palais *Tch'ang-lo,* la douzième année de son règne, le quatrième mois, au jour *kia-tch'en* (1er juin 195). L'héritier présomptif hérita de son titre et devint empereur. Il y avait alors huit fils de *Kao-tsou* : le plus âgé, *Fei,* était le frère aîné de (l'empereur) *Hiao- hoei,* mais né d'une autre mère (111) ; *Fei* était roi de *Ts'i*. Tous les autres étaient les frères cadets de (l'empereur) *Hiao-hoei* : *Tou-i,* fils de la *i Ts'i*, était roi de *Tchao* ; *Heng,* fils de la *fou-jen Po,* était roi de *Tai* ; les fils des autres femmes étaient le prince *K'oei,* qui était roi de *Leang,* le prince *Yeou* qui était roi de *Hoai-yang,* le prince *Tchang* qui était roi de *Hoai-nan* et le prince *Kien* qui était roi de *Yen. Kiao,* frère cadet de *Kao-tsou,* était roi de *Tch'ou* ; *Pi,* fils du frère aîné (de *Kao-tsou*), était roi de *Ou*. *Tch'en,* qui ne faisait pas partie de la famille *Lieou,* mais qui était le fils de l'illustre *Ou-joei,* prince de *P'ouo*, était roi de *Tch'ang-cha* (112).

p.409 L'impératrice *Lu* haïssait fort la *fou-jen* (113) *Ts'i* ainsi que son fils, le roi de *Tchao.* Elle donna l'ordre au *yong-hiang* d'emprisonner la *fou-jen Ts'i* dans le bâtiment (114), puis elle manda le roi de *Tchao* ; par trois fois ses envoyés revinrent ; le conseiller de *Tchao, Tcheou Tch'ang,* marquis de *Kien-p'ing,* dit aux envoyés :

> — L'empereur *Kao* m'a confié le roi de *Tchao* ; le roi de *Tchao* est jeune ; j'ai entendu dire que l'impératrice-douairière hait la *fou-jen Ts'i* et qu'elle veut mander le roi de *Tchao* afin de les faire périr ensemble ; je ne puis envoyer le roi. D'ailleurs le roi est malade et ne peut obéir à cet ordre.

L'impératrice Lu fut fort irritée ; elle envoya donc des gens mander le conseiller de *Tchao* ; celui-ci, appelé formellement, vint à *Tch'ang-ngan* ; alors (l'impératrice) envoya de nouveau mander le roi de *Tchao* ; le roi de *Tchao* vint. Avant qu'il fût arrivé, l'empereur *Hiao-hoei,* qui était compatissant et bon et qui savait que l'impératrice-douairière était irritée, alla lui-même à sa rencontre au bord de la rivière *Pa* (115) et entra avec lui dans le palais en se tenant lui-même à ses côtés ; soit pour sortir, soit pour rester à la maison, soit pour boire,

soit pour manger, il était toujours avec le roi de *Tchao* ; l'impératrice-douairière voulait tuer le roi, mais n'en trouvait pas l'occasion.

La première année (de l'empereur) *Hiao-hoei,* au douzième mois (30 déc. 195 - 28 janv. 194), l'empereur sortit de bon matin pour tirer de l'arc. Le roi de *Tchao* était p.410 jeune et n'avait pu se lever si tôt. L'impératrice-douairière, apprenant qu'il était resté seul, envoya des émissaires lui faire boire du poison. Au point du jour, (l'empereur) *Hiao-hoei* revint ; le roi de *Tchao* était mort. — A la suite de cet événement, *Yeou,* roi de *Hoai-yang,* changea de titre et devint roi de *Tchao.* — En été, un édit (de l'impératrice) conféra, par un honneur rétrospectif, le titre posthume de marquis de *Ling-ou* au père (116) du marquis de *Li.* — Ensuite, l'impératrice-douairière coupa les mains et les pieds de la *fou-jen Ts'i* ; elle lui arracha les yeux ; elle lui brûla les oreilles ; elle lui fit boire une drogue qui rend muet et la fit rester dans des latrines ; elle l'appelait le porc-femme ; quelques jours après, elle appela l'empereur *Hiao-hoei* pour qu'il regardât le porc-femme ; *Hiao-hoei* le vit, s'informa et apprit que c'était la *fou-jen Ts'i* ; il pleura alors abondamment et en tomba malade ; pendant plus d'une année, il ne put se lever ; il envoya des gens adresser cette requête à l'impératrice-douairière :

> — Ce que vous avez fait n'est pas une action humaine ; comme je suis votre fils, désormais, je ne pourrai plus jamais gouverner l'empire.

A partir de ce moment, *Hiao-hoei* se mit à boire chaque jour et à vivre dans la débauche sans s'occuper du gouvernement ; c'est pourquoi il tomba malade.

La deuxième année, le roi *Yuen,* de *Tch'ou,* et le roi *Tao-hoei,* de *Ts'i*, vinrent tous deux à la cour. Le dixième mois (21 nov. - 19 déc. 194), (l'empereur) *Hiao-hoei* et le roi de *Ts'i* festoyaient et buvaient en présence de l'impératrice-douairière. *Hiao-hoei,* considérant que le roi p.411 de *Ts'i* était son frère aîné, l'avait fait asseoir à la place d'honneur comme le veulent les rites de la famille. L'impératrice-douairière s'en

irrita ; elle ordonna donc qu'on remplît deux tasses de poison et qu'on les plaçât devant elle ; elle invita le roi de *Ts'i* à se lever et à porter un toast ; le roi de *Ts'i* se leva ; *Hiao-hoei* se leva aussi et prit une des tasses pour porter le toast en même temps que lui ; l'impératrice-douairière eut peur ; elle se leva elle-même et renversa la tasse de *Hiao-hoei* ; le roi de *Ts'i*, trouvant la chose étrange, n'osa pas boire ; il simula l'ivresse et se retira. Il questionna des gens et apprit qu'on avait voulu l'empoisonner ; saisi de crainte, il pensait qu'il ne pourrait plus s'échapper de *Tch'ang-ngan* et il s'affligeait ; *Che, nei-che* de *Ts'i* (117), donna ce conseil au roi :

> — L'impératrice-douairière n'a d'autres enfants que *Hiao-hoei* et la princesse *Yuen* de *Lou*. Maintenant, Votre Altesse possède plus de soixante-dix villes, tandis que la princesse n'a le revenu que de quelques villes ; si Votre Altesse veut bien offrir à l'impératrice-douairière une commanderie pour en faire un apanage de la princesse, l'impératrice-douairière ne manquera pas d'être contente et vous n'aurez aucun mal.

Le roi de *Ts'i* offrit donc la commanderie de *Tch'eng-yang* (118) et honora la princesse du titre de reine douairière. L'impératrice *Lu* fut satisfaite (de cette offre) et l'accepta ; on organisa donc un banquet dans le palais p.412 de *Ts'i* (119) ; on se réjouit et on but et, quand ce fut fini, le roi de *Ts'i* fut renvoyé chez lui.

La troisième année (192 av. J.-C.), on commença à construire le rempart de *Tch'ang-ngan* ; la quatrième année (191 av. J.-C.), il était à moitié achevé ; de la cinquième (190 av. J.-C.) à la sixième année (189 av. J.-C.), il fut terminé. Les vassaux vinrent à une assemblée. Le dixième mois, ils présentèrent leurs félicitations à la cour.

La septième année, en automne, le huitième mois, au jour *ou-yn* (26 sept. 188), l'empereur *Hiao-hoei* mourut (120). Lorsqu'on annonça le deuil, l'impératrice-douairière se lamenta, mais ses larmes ne coulaient pas. *Tchang Pi-k'iang,* fils du marquis de *Lieou* (121), remplissait la charge de *che-tchong* et était âgé de quinze ans ; il dit au grand conseiller :

— L'impératrice-douairière n'avait pas d'autre fils que *Hiao-hoei* ; maintenant qu'il est mort, elle se lamente, mais ne se laisse pas aller à la tristesse. En savez-vous la raison ?

— « Quelle en est la raison ? demanda le conseiller

— C'est que, répliqua *Pi-k'iang,* l'empereur ne laisse pas de fils adulte et que l'impératrice-douairière vous craint, vous et les autres. Proposez maintenant qu'on donne le titre de général à *Lu T'ai, Lu Tch'an* et *Lu Lou* (122) et qu'on les place à la tête des p.413 troupes dans les camps du sud et du nord, puis que tous les membres de la famille *Lu* entrent dans le palais, y occupent des places importantes et dirigent les affaires. S'il en est ainsi, le cœur de l'impératrice-douairière se calmera et vous et les autres vous pourrez échapper au malheur.

Le grand conseiller suivit l'avis de *Pi-K'iang.* L'impératrice-douairière se détendit ; elle se lamenta en s'affligeant. Telle fut l'origine de la puissance de la famille *Lu*.

Une amnistie générale fut alors promulguée dans l'empire. Le neuvième mois, au jour *sin-tch'eou* (19 oct. 188), on fit les funérailles. L'héritier présomptif (123) prit donc la dignité d'empereur et se rendit au temple funéraire de *Kao*(*-tsou*). Dès la première année, les proclamations et les ordonnances émanèrent toutes de l'impératrice-douairière ; l'impératrice-douairière intitula « décrets » (124) (ses édits).

(L'impératrice) tint conseil, dans le désir de nommer rois les membres de la famille *Lu*. Elle interrogea le p.414 grand conseiller de droite *Wang Ling,* qui répondit :

— L'empereur *Kao* a immolé un cheval blanc et nous a fait prêter ce serment : Ceux qui n'appartiennent pas à la famille *Lieou* et qui seront rois, que tout l'empire s'unisse pour les combattre. Maintenant, nommer rois (des membres de) la famille *Lu,* c'est contraire à cet engagement.

L'impératrice-douairière fut mécontente ; elle interrogea le grand conseiller de gauche, *Tch'en P'ing* et le marquis de *Kiang, Tcheou P'o* ; (*Tcheou*) *P'o* et les autres lui dirent :

> — C'est lorsque l'empereur *Kao* s'était emparé de l'empire, qu'il nomma rois ses fils et ses frères cadets ; maintenant que l'impératrice-douairière rend des décrets, il n'y a rien d'impossible à ce qu'elle nomme rois les membres de la famille *Lu* ses frères.

L'impératrice-douairière fut satisfaite et leva l'audience. *Wang Ling* fit des reproches à *Tch'en P'ing* et au marquis de *Kiang* et leur dit :

> — Autrefois, lorsque nous avons prêté serment à l'empereur *Kao,* après avoir humecté vos lèvres du sang (de la victime) (125), n'étiez-vous pas présents ? Maintenant, l'empereur *Kao* est mort ; l'impératrice-douairière, une femme, règne ; elle veut nommer rois (les membres de) la famille *Lu* ; pour vous conformer à ses désirs et pour flatter ses pensées, vous violez votre engagement. De quel visage aborderez-vous l'empereur *Kao* sous la terre (126) ?

Tch'en p.415 *P'ing* et le marquis de *Kiang* lui dirent :

> — Pour ce qui est de rompre en visière sur-le-champ dans une discussion à la cour, nous ne vous valons pas ; mais pour ce qui est de sauvegarder les dieux de la terre et des moissons et d'affermir les descendants de la famille *Lieou,* à votre tour vous ne nous valez pas.

Wang Ling ne trouva rien à leur répondre.

Le onzième mois (13 déc. 188-10 janv. 187), l'impératrice-douairière voulut se débarrasser de *Wang Ling* et le nomma premier précepteur de l'empereur, lui enlevant ainsi l'autorité qui appartenait au conseiller. *Wang Ling* prétexta aussitôt une maladie pour donner sa démission et se retirer. Alors le grand conseiller de gauche (*Tch'en*) *P'ing* fut nommé grand conseiller de droite (127) ; *Chen I-ki,* marquis de *Pi-yang,* fut nommé grand p.416 conseiller de gauche ; le grand

conseiller de gauche ne dirigeait pas les affaires, mais exerçait l'autorité et la surveillance dans le palais, comme le *lang-tchong-ling.* (*Chen*) *I-ki* avait été autrefois l'amant de l'impératrice douairière et avait toujours eu quelque charge ; les ducs du palais et les hauts dignitaires se trouvèrent ainsi tous exclus des affaires.

Puis (l'impératrice) honora, par une vénération posthume, du nom de « roi *Tao-ou* » le père (128) du marquis de *Li* ; elle se proposait ainsi d'arriver graduellement à nommer rois les membres de la famille *Lu.*

Le quatrième mois (10 mai - 8 juin 187), l'impératrice, voulant nommer marquis les membres de la famille *Lu,* commença par conférer des titres aux ministres de *Kao-tsou* qui avaient rendu d'éclatants services : le *lang tchong-ling Ou-tche* (129)*,* fut nommé marquis de *Po-tch'eng* ; — la princesse *Yuen* de *Lou* étant morte, on lui attribua le titre posthume de reine-douairière *Yuen* de *Lou*, et son fils, (*Tchang*) *Yen* devint roi de *Lou* ; le père du roi de *Lou* était *Tchang Ngao,* marquis de *Siuen-p'ing* ; — *Tchang,* fils du roi *Tao-hoei* (130) de *Ts'i* fut nommé marquis de *Tchou-hiu* et fut marié à une fille de *Lu Lou* (131) ; p.417 *Cheou* (132), grand conseiller de *Ts'i*, fut nommé marquis de *P'ing-ting* ; — le *chao-fou Yen* (133) fut nommé marquis de *Ou* ; — alors on nomma *Lu Tchong* (134) marquis de *P'ei* et *Lu P'ing* (135) marquis de *Fou-leou* ; — *Tchang Mai* (136) fut nommé marquis de *Nan-kong.* L'impératrice-douairière voulant nommer rois des membres de la famille *Lu*, commença par conférer (ce titre ou celui de marquis, à des fils de concubines de *Hiao-hoei* : *Kiang* devint roi de *Hoai-yang* ; *Pou-i* devint roi de *Tch'ang-chan* ; *Chan* devint marquis de *Siang-tch'eng* ; *Tch'ao* devint marquis de *Tche* ; *Ou* devint marquis de *Hou-koan* (137) ; (puis), sous l'inspiration de l'impératrice-douairière, les principaux ministres proposèrent qu'on donnât le titre de roi de *Lu* à *Lu T'ai,* marquis de *Li.* L'impératrice-douairière y consentit. (*Lu*) *Che-tche,* marquis *K'ang* de *Kien-tch'eng,* étant mort, et le fils qui devait lui succéder ayant été dégradé pour une faute commise, on donna p.418 le titre de marquis de *Hou-ling* à son frère cadet (138) *Lu Lou,* pour qu'il continuât la descendance du marquis *K'ang.*

La deuxième année (186 av. J.-C.), le roi de *Tch'ang-chan* (139) mourut ; son frère cadet, *Chan,* marquis de *Siang-tch'eng,* fut nommé roi de *Tch'ang-chan.* Son nom personnel fut changé en celui de *I*. — Le onzième mois (3 déc. - 31 déc. 187), (*Lu*) *T'ai,* roi de *Lu*, mourut ; son titre posthume fut « le roi *Sou* » ; son héritier présomptif, (*Lu*) *Kia,* devint roi à sa place.

La troisième année (185 av. J.-C.), il n'y eut rien.

La quatrième année (184 av. J.-C.), *Lu Sin* (140) fut nommée marquise de *Lin-koang* ; *Lu T'o* (141) devint marquis de *Chou* ; *Lu Keng-che* (142) devint marquis de *Tchoei-k'i* ; *Lu Fen* (143) devint marquis de *Lu-tch'eng* ; puis on nomma cinq personnes à des postes de grands conseillers des vassaux.

Au temps où la fille du marquis de *Siuen p'ing* (144) était l'impératrice femme de *Hiao-hoei,* elle n'avait pas de fils ; elle simula une grossesse ; elle prit le fils d'une p.419 concubine et le fit passer pour sien ; on tua la mère et on nomma héritier présomptif le fils qui passait pour le sien. Après que *Hiao-hoei* fut mort, l'héritier présomptif devint empereur ; quand il fut grand, quelqu'un lui apprit que sa mère était morte et qu'il n'était pas véritablement fils de l'impératrice ; il proféra alors cette parole :

> — L'impératrice a bien pu tuer ma mère et me faire passer pour son fils ; je ne suis pas encore adulte, mais quand je serai grand, je ferai des changements.

L'impératrice-douairière apprit ces propos et en fut inquiète ; elle craignit qu'il ne suscitât des troubles et l'emprisonna donc dans le pavillon *Yong-hiang* (145) ; elle prétendit que l'empereur était fort malade et son entourage ne put plus le voir, l'impératrice-douairière dit :

> — Toute personne qui a entre ses mains le gouvernement de l'empire est la destinée même de tout le peuple, elle le couvre comme le Ciel ; elle le contient comme la Terre ; quand l'empereur a un cœur aimant, il donne par là même le repos

> aux cent familles ; les cent familles sont alors satisfaites de lui et par là même servent leur souverain ; par les relations réciproques entre l'amour et la satisfaction, l'empire est bien gouverné. Maintenant l'empereur est malade ; sa maladie dure depuis longtemps et ne prend pas fin ; il a perdu le sens et son esprit est troublé ; il est incapable de continuer la lignée (impériale) et de s'acquitter des sacrifices au temple ancestral ; on ne peut lui confier l'empire. Je le remplace donc.

Tous les ministres assemblés se prosternèrent la tête contre terre et dirent :

> — L'impératrice-douairière maintient l'ordre dans le peuple pour le plus grand bien de l'empire ; les plans par lesquels elle assure le repos du temple ancestral et des dieux de la terre et des moissons sont très profonds. Nous, ses ministres assemblés, nous nous prosternons la tête contre terre et acceptons son édit.

L'empereur fut déposé ; l'impératrice-douairière le fit périr secrètement. Le cinquième mois, au jour *ping-tch'en* (15 juin 184), *I*, roi de *Tch'ang-chan,* fut nommé empereur ; son nom personnel fut changé en celui de *Hong* ; si l'on ne data pas les années à partir de son avènement, c'est parce que l'impératrice-douairière réglait par décrets (146) les affaires de l'empire. — *Tch'ao* (147), marquis de *Tche,* fut nommé roi de *Tch'ang-chan.* — On institua la charge de *t'ai-wei* ; (*Tcheou*) *P'o,* marquis de *Kiang,* fut nommé *t'ai-wei.*

La cinquième année, au huitième mois (22 août - 19 sept. 183), le roi de *Hoai-yang* (148) mourut ; son frère cadet, *Ou*, marquis de *Hou-koan,* fut nommé roi de *Hoai-yang.*

La sixième année, au dixième mois (19 nov. - 17 déc. 183), l'impératrice-douairière dit :

> — *Kia* (149), roi de *Lu*, s'est rendu coupable d'arrogance et de licence ; je le dégrade.

Lu Tch'an, frère cadet de (*Lu*) *T'ai,* roi *Sou*, devint roi de *Lu.* — En été, une amnistie fut promulguée dans tout l'empire. — *Hing-kiu,* fils du roi *Tao-hoei* (150), de *Ts'i*, fut nommé marquis de *Tong-meou.*

p.421 La septième année, au premier mois (4 février - 4 mars 181), l'impératrice-douairière manda *Yeou* (151), roi de *Tchao. Yeou* avait pris pour femme principale une fille de la famille *Lu* ; mais il ne l'aimait pas et aimait une autre concubine : la fille de la famille *Lu* en fut jalouse ; de dépit, elle s'en alla et calomnia le roi auprès de l'impératrice-douairière ; elle l'accusa faussement d'avoir commis le crime de dire :

> — A quoi sert à la famille *Lu* d'avoir obtenu le titre de roi (pour quelques-uns de ses membres) ? Après la mort de l'impératrice-douairière, je ne manquerai pas de les combattre.

L'impératrice-douairière en fut irritée et c'est pourquoi elle manda le roi de *Tchao.* Lorsque le roi de *Tchao* fut arrivé, il fut logé dans son palais (152) et ne fut pas reçu en audience ; des gardes reçurent l'ordre de le garder étroitement et de ne pas lui donner à manger : si parmi ses sujets il se trouvait quelqu'un qui lui apportât de la nourriture, on l'arrêtait aussitôt et on le condamnait. Le roi de *Tchao* mourait de faim ; il fit alors ce chant :

> *Les Lu exercent le pouvoir : la famille Lieou est en danger.*
> *Usant de contrainte envers un roi et un vassal, on m'a donné de force une femme ;*
> *Ma femme, par jalousie, m'a faussement accusé d'un crime ;*
> *La calomnie d'une femme a troublé mon royaume ; l'empereur n'a point compris la vérité ;* p.422
> *Je n'ai plus de sujets fidèles ; pourquoi ai-je quitté mon royaume ?*
> *Si j'avais décidé de mon sort en pleine campagne, le Ciel azuré aurait récompensé mon intégrité* (153).
> *Hélas ! à quoi servent les regrets ? il aurait mieux valu sans retard recourir à ce qui était en mon pouvoir.*
> *Être roi et mourir de faim, qui aurait pitié d'un tel sort ?*
> *La famille Lu a violé la justice ; je confie ma vengeance au Ciel.*

Au jour *ting-tch'eou* (21 février 181), le roi de *Tchao* mourut dans sa prison ; on l'enterra à *Tch'ang-ngan,* avec les rites qui conviennent à un homme du peuple et dans les rangs des tombes du peuple. — Au jour *ki-tch'eou* (4 mars 181) (154), il y eut une éclipse de soleil et il p.423 fit nuit en plein jour ; l'impératrice-douairière en fut affectée et son cœur fut sans joie ; elle dit alors à son entourage :

— Cela arrive à cause de moi.

Le deuxième mois (5 mars - 2 avril 181), *K'oei,* roi de *Leang,* fut transféré et devint roi de *Tchao.* (*Lu*) *Tch'an,* roi de *Lu,* fut transféré et devint roi de *Leang* ; le roi de *Leang* ne se rendit pas dans ses États, mais fut nommé premier précepteur de l'empereur. Le fils impérial, *T'ai* (155), marquis de *P'ing-tch'ang,* fut nommé roi de *Lu.* On changea le nom de *Leang* en celui de *Lu* et le nom de *Lu* en celui de *Tsi-tch'oan.*

Lu Siu (156), sœur cadette de l'impératrice-douairière, avait eu une fille qui était devenue la femme de *Lieou Tsé,* marquis de *Yng-Ling* ; (*Lieou*) *Tsé* était général en chef ; l'impératrice-douairière qui avait nommé rois les membres de la famille *Lu,* craignait qu'après sa mort, le général *Lieou* ne leur fit du mal ; elle nomma donc *Lieou Tsé* roi de *Lang-ya* afin de gagner son cœur.

Depuis que *K'oei,* roi de *Leang,* avait été déplacé et nommé roi de *Tchao,* le mécontentement couvait dans son cœur ; l'impératrice-douairière avait fait épouser au roi de *Tchao* une fille de *Lu Tchan* ; les officiers de la suite de la reine appartenaient tous à la famille *Lu* ; ils exerçaient à leur guise l'autorité et surveillaient secrètement le roi de *Tchao* ; celui-ci ne pouvait pas agir comme il le désirait. Il avait une concubine qu'il aimait ; la reine envoya des gens l'empoisonner ; le roi composa alors un p.424 chant en quatre stances qu'il fit chanter par des musiciens ; le roi était pénétré de tristesse ; le sixième mois (2 juillet - 30 juillet 181), il se tua donc (157). Quand l'impératrice-douairière l'apprit, considérant qu'à cause d'une femme il avait renoncé à s'acquitter des rites au temple ancestral (158), elle enleva son titre à ses descendants.

Tchang Ngao, marquis de *Siuen-p'ing,* mourut ; son fils, (*Tchang*) *Yen,* fut nommé roi de *Lou* ; (*Tchang*) *Ngao* fut gratifié du titre posthume de « roi *Yuen* de *Lou* (159) ».

En automne, l'impératrice-douairière envoya dire au roi de *Tai* qu'elle désirait qu'il allât régner à *Tchao* ; le roi de *Tai* (160) s'excusa en disant qu'il désirait garder la frontière à *Tai.* — Le premier précepteur (*Lu*) *Tch'an,* le grand conseiller (*Tch'en*) *P'ing* et d'autres dirent que *Lu Lou,* marquis de *Ou-sin*, était à la tête des marquis et que son rang était le premier ; ils proposaient donc qu'on le nommât roi de *Tchao*. L'impératrice-douairière y consentit ; par un honneur rétrospectif, elle conféra au marquis *K'ang,* père de (*Lu*) *Lou,* le titre de roi *Tchao* de *Tchao*.

p.425 Le neuvième mois (27 sept. - 26 oct. 181), *Kien* (161), roi *Ling* de *Yen,* mourut ; il avait un fils d'une concubine ; l'impératrice douairière envoya des émissaires le tuer ; le royaume tomba en déshérence et fut supprimé.

La huitième année, au dixième mois (26 nov. - 24 déc. 181), *Lu T'ong,* marquis de *Tong-p'ing* et fils du roi *Sou* (162) de *Lu,* fut nommé roi de *Yen* ; *Lu Tchoang,* frère cadet de (*Lu*) *T'ong*, reçut le marquisat de *Tong-p'ing.*

Au milieu du troisième mois (22 avril - 21 mai 180), l'impératrice *Lu,* qui était allée se purifier (163), passait à son retour par *Tche-tao* (164) ; on vit un être semblable à un chien bleu qui mordit l'impératrice femme de *Kao*(*-tsou*) au côté, puis disparut soudain. On consulta les sorts qui dirent :

— Ce fantôme était *Jou-i* (165), roi de *Tchao.*

L'impératrice femme de *Kao*(*-tsou*) tomba alors malade de sa blessure au côté.

L'impératrice femme de *Kao*(*-tsou*), considérant que son petit-fils, *Yen* (166), roi *Yuen* de *Lou,* était jeune, qu'il avait perdu de bonne heure son père et sa mère et qu'il restait orphelin et faible, conféra des apanages aux deux fils que *Tchang Ngao* avait eus auparavant d'une

concubine : elle nomma *Tch'e* marquis de *Sin-tou* et *Cheou* marquis de *Lo-Tch'ang,* afin qu'ils fussent les soutiens p.426 de *Yen,* roi *Yuen* de *Lou*. Puis elle conféra au *tchong-ta-ye-tché Tchang Che* (167) le titre de marquis de *Kien-ling* et à *Lu Yong,* le titre de marquis de *Tchou-tse.* Tous les eunuques du palais, titulaires ou assistants, furent faits marquis de l'intérieur des passes, avec la jouissance des revenus de cinq cents foyers.

Au milieu du septième mois, la maladie de l'impératrice femme de *Kao*(*-tsou*) s'aggrava fort ; elle ordonna alors que *Lu Lou,* roi de *Tchao,* prit le titre de général en chef et campât dans l'armée du nord., et que (*Lu*) *Tch'an,* roi de *Lu,* résidât dans le camp du sud. L'impératrice-douairière *Lu* fit des recommandations à (*Lu*) *Tch'an* et à (*Lu*) *Lou* en ces termes :

> — Lorsque l'empereur *Kao*(*-tsou*) se fut assuré de l'empire, il fit prononcer à ses principaux ministres ce serment : Ceux qui n'appartiennent pas à la famille *Lieou* et qui seront rois, que tout l'empire s'unisse pour les combattre. Maintenant, des membres de la famille *Lu* sont rois ; les principaux ministres ne sont pas calmes. Après ma mort, comme l'empereur est jeune, il est à craindre que les principaux ministres ne fassent une révolution. Ayez soin de vous appuyer sur les troupes pour garder le palais ; gardez-vous d'accompagner le cortège funéraire ; ne vous laissez commander par personne.

Au jour *sin-se* (168) (21 juillet 180), l'impératrice femme de *Kao-tsou* p.427 mourut. Par son décret testamentaire, elle donnait à p.428 chacun des rois-vassaux (169) un millier d'or (170) ; les généraux, les conseillers, les seigneurs, les secrétaires et les officiers étaient tous gratifiés de sommes suivant leur grade ; une amnistie générale était promulguée dans tout l'empire ; (*Lu*) *Tch'an,* roi de *Lu*, était nommé conseiller d'État ; la fille de *Lu Lou* était nommée impératrice (171). — Après les funérailles de l'impératrice, le conseiller de gauche *Chen I-ki* fut nommé premier précepteur de l'empereur.

Lieou Tchang, marquis de *Tchou-hiu,* était plein de bravoure. *Hing-kiu,* marquis de *Tong-meou,* était son frère cadet. Tous deux étaient frères cadets du roi *Ngai* (172) de *Ts'i* ; ils résidaient à *Tch'ang-ngan.* En ce temps, les membres de la famille *Lu* dirigeaient les affaires et étaient tout-puissants ; ils désiraient faire une révolution, mais, craignant ceux qui avaient été autrefois les p.429 principaux ministres de l'empereur *Kao,* à savoir *Kiang* (173), *Koan* (174) et leurs collègues, ils n'avaient pas encore osé en donner le signal. Le marquis de *Tchou-hiu* (175) avait épousé une fille de *Lu Lou* ; il apprit secrètement quels étaient les projets (des *Lu*) ; il eut peur d'être mis à mort ; il chargea donc en cachette des gens d'aller avertir son frère aîné, le roi de *Ts'i*, qu'il désirait l'inviter à envoyer une armée dans l'ouest, à exterminer les *Lu* et à prendre le pouvoir ; le marquis de *Tchou-hiu* se proposait, avec les principaux ministres, de lui prêter main-forte de l'intérieur de la capitale. Le roi de *Ts'i* voulut faire partir ses soldats ; son conseiller s'y opposa ; le huitième mois (176), au jour *ping-ou* (12 sept. 180), le roi de *Ts'i* tenta de faire assassiner son conseiller ; le conseiller *Chao P'ing* (177) leva à son tour des troupes et tenta de faire prisonnier le roi ; ce fut alors que celui-ci tua son conseiller. Puis il envoya ses soldats dans l'est et s'empara par ruse des troupes du roi de *Lang-ya* (178) ; il les réunit sous son commandement et marcha vers l'ouest. Ces choses sont racontées dans le chapitre consacré au roi de *Ts'i* (179).

Le roi de *Ts'i* envoya alors aux rois-vassaux une lettre en ces termes :

> « Lorsque l'empereur *Kao* eut pacifié et conquis l'empire, il nomma rois ses fils et ses frères p.430 cadets ; le roi *Tao-hoei* régna à *Ts'i* ; à la mort du roi *Tao-hoei*, l'empereur *Hiao-hoei* chargea (*Tchang*) *Leang*, marquis de *Lieou*, de me nommer roi de *Ts'i*. Lorsque *Hiao-hoei* fut mort, l'impératrice femme de *Kao*(*-tsou*) dirigea les affaires ; elle était âgée ; elle écouta les membres de la famille *Lu* ; de sa propre autorité elle déposa un empereur et en nomma un autre (180) ; en outre,

elle tua successivement trois rois de *Tchao* (181) ; elle anéantit (les familles royales de) *Leang*, *Tchao* et *Yen*, afin de faire rois des membres de la famille *Lu* ; elle partageai *Ts'i* en quatre (182). Des ministres fidèles lui présentèrent des remontrances ; la souveraine continua sa conduite insensée et révolutionnaire et ne les écouta pas. Maintenant, l'impératrice femme de *Kao* (*-tsou*) est morte ; d'autre part, l'empereur est jeune et ne peut encore gouverner l'empire ; il se confie absolument aux principaux ministres et aux vassaux. Or les *Lu* s'arrogent toutes les charges élevées ; ils ont rassemblé des troupes pour se donner une autorité redoutable ; ils font violence aux seigneurs et aux ministres fidèles ; ils usurpent le privilège de porter des décrets pour commander à l'empire ; c'est pourquoi le temple ancestral est en péril. Pour moi, je me mets à la tête de mes troupes et je viendrai exterminer ceux qui sont rois sans en avoir le droit.

p.431 Quand la nouvelle de ces événements parvint à la cour (183), le conseiller d'État *Lu Tch'an* et ceux de son parti envoyèrent aussitôt *Koan Yng*, marquis de *Yin-yn*, à la tête d'une armée pour l'attaquer. Quand *Koan Yng* fut arrivé à *Yong-yang* (184), il fit ces réflexions :

— Les *Lu* disposent de toutes les forces militaires à l'intérieur des passes ; ils se proposent de mettre en péril la famille *Lieou* et de prendre le pouvoir pour eux-mêmes. Maintenant, si je détruis *Ts'i* et que je revienne annoncer ma victoire, je ne ferai par là que procurer de nouvelles ressources à la famille *Lu*.

Alors il s'arrêta à *Yong-yang* et y établit ses cantonnements. Il envoya des émissaires avertir le roi de *Ts'i* et les vassaux qu'il s'unirait à eux, mais qu'il fallait attendre que la famille *Lu* se révoltât pour aller tous ensemble l'exterminer. Quand le roi de *Ts'i* en eut été informé, il retira ses troupes de la frontière de l'ouest et attendit le moment convenu.

Lu Lou et *Lu Tch'an* auraient voulu faire éclater une révolution dans le pays à l'intérieur des passes ; mais, au dedans, ils avaient peur des marquis de *Kiang* (185) et de *Tchou-hiu* (186) et de leur parti ; au dehors, ils craignaient les troupes de *Ts'i* et de *Tch'ou* et redoutaient aussi que *Koan Yng* ne leur fit défection ; ils désiraient attendre, pour donner le signal (de la révolte), que les soldats de *Koan Yng* se fussent réunis à (ceux de) *Ts'i* ; dans l'incertitude, ils restaient indécis.

En ce temps, *T'ai* (187), roi de *Tsi-tch'oan*, *Ou*, roi de p.432 *Hoai-yang,* et *Tch'ao,* roi de *Tch'ang-chan,* qui passaient pour des frères cadets du jeune empereur (188) et pour des petits-fils en ligne féminine de la princesse *Lu,* reine *Yuen* de *Lou* (189), étaient tous des enfants et ne s'étaient point encore rendus dans leurs États ; ils résidaient à *Tch'ang-ngan.* (*Lu*) *Lou,* roi de *Tchao,* et (*Lu*) *Tch'an,* roi de *Leang,* étaient chacun à la tête d'une armée et résidaient, l'un dans le camp du sud, l'autre dans le camp du nord ; ils étaient tous deux membres de la famille *Lu.*

Les seigneurs et les ministres n'avaient aucun moyen de s'assurer la sécurité de leur vie. Le *t'ai-wei* (*Tcheou*) *P'o*, marquis de *Kiang,* ne put pas entrer dans le camp pour prendre le commandement des troupes.

Li Chang, marquis de *K'iu-tcheou* (190), était vieux et malade ; son fils, (*Li*) *Ki,* était ami de *Lu Lou* : le marquis de *Kiang* fit alors un complot avec le grand conseiller *Tch'en P'ing* ; ils envoyèrent des gens enlever de force *Li Chang,* puis ils ordonnèrent à son fils, (*Li*) *Ki*, d'aller donner à *Lu Lou* ce conseil trompeur :

> — L'empereur *Kao* et l'impératrice *Lu* ont ensemble conquis l'empire ; neuf rois (191) ont été nommés dans la famille *Lieou* et trois rois (192) dans la famille *Lu* ; toutes ces nominations sont sorties des délibérations des principaux ministres ; la chose a été notifiée aux vassaux qui tous ont jugé que c'était p.433 bien. Maintenant, l'impératrice-douairière est morte et l'empereur est jeune ; Votre Altesse cependant porte le sceau de roi de *Tchao* ; si vous ne vous rendez pas

promptement dans vos États pour y garder le fief qu'on vous a confié, si vous êtes général en chef et qu'à la tête de vos troupes vous restiez ici, vous serez en butte aux soupçons des principaux ministres et des vassaux. Pourquoi Votre Altesse ne rend-elle pas son sceau de général et ne remet-elle pas les troupes au *t'ai-wei* (193) *?* Priez le roi de *Leang* de rendre le sceau de conseiller d'État. Faites une convention jurée avec les principaux ministres et rendez-vous dans vos États ; les soldats de *Ts'i* ne manqueront pas alors d'être licenciés ; les principaux ministres auront la paix ; vous pourrez dormir tranquille et régner sur un territoire de mille *li* ; ce sera là un bienfait pour dix mille générations.

Lu Lou ajouta foi à cet avis : il était disposé à rendre le sceau de général et à remettre ses troupes au *t'ai-wei*. Il envoya des messagers rendre compte du projet à *Lu Tch'an* et aux plus âgés parmi les membres de la famille *Lu* ; les uns estimèrent que c'était avantageux, les autres que non ; le projet restait donc en suspens et rien ne se décidait. *Lu Lou* avait confiance en *Li Ki* (194) ; un jour il sortit avec lui pour aller chasser ; il passa chez sa tante, *Lu Siu* (195) ; celle-ci entra dans une grande colère et dit :

— Si, quand vous occupez le poste de général, vous abandonnez votre armée, la famille *Lu* n'a plus aucun refuge.

A ces mots, elle sortit tout ce qu'elle p.434 possédait de perles, de joyaux et d'ustensiles précieux et les jeta par terre dans la salle en disant :

— Je ne veux pas les garder pour d'autres personnes.

Le grand conseiller de gauche, (*Chen*) *I-ki,* donna sa démission.

Le huitième mois, au jour *keng-chen* (26 sept. 180), le matin, (*Ts'ao*) *Tchou* (196)*,* marquis de *P'ing-yang,* qui exerçait les fonctions de *yu-che-ta-fou,* rendit visite au conseiller d'État (*Lu*) *Tch'an* pour discuter sur les affaires ; (il arriva que) le *Lang-tchong-ling Kia Cheou,*

qui revenait du pays de *Ts'i* où il avait été envoyé en mission, en profita pour énumérer à (*Lu*) *Tch'an* ses fautes en lui disant :

> — Votre Altesse n'est pas allée immédiatement dans ses États ; maintenant, quand même vous voudriez vous y rendre, comment y parviendrez-vous ?

Puis il dévoila en détail à (*Lu*) *Tch'an* que *Koan Yng* avait fait alliance avec *Ts'i* et *Tch'ou* dans le but d'exterminer les *Lu* et il pressa (*Lu*) *Tch'an* d'entrer au plus vite dans le palais. Le marquis de *P'ing-yang* entendit une grande partie de ces paroles et alla en toute hâte les rapporter au grand conseiller et au *t'ai-wei* (197).

Le *t'ai-wei* voulut entrer dans le camp du nord, mais ne put y pénétrer. *T'ong* (198), marquis de *Siang p'ing* (199), était préposé aux sceaux et aux insignes ; (le *t'ai-wei*) lui ordonna de prendre un insigne qui, par fraude, remettait au *t'ai-wei* l'armée du nord (200) ; le *t'ai-wei* ordonna p.435 ensuite à *Li Ki* et au *tien-k'o Lieou Kie* de donner d'abord cet avertissement à *Lu Lou* :

> — L'empereur a chargé le *t'ai-wei* de prendre en main l'armée du nord ; nous désirons que Votre Altesse se rende dans ses États, qu'elle rende au plus vite son sceau de général, qu'elle prenne congé et s'en aille. Si vous n'agissez pas ainsi, le malheur ne tardera pas à survenir.

Lu Lou, qui croyait que *Li K'oang* (201) ne le trompait pas, détacha son sceau qu'il remit au *tien-k'o,* puis il livra ses troupes au *t'ai-wei.*

Le *t'ai-wei* en prit le commandement et franchit la porte du camp ; il fit porter cet ordre dans tout le camp :

> « Que ceux qui sont pour la famille *Lu* mettent à nu leur bras droit ; que ceux qui sont pour la famille *Lieou* mettent à nu leur bras gauche.

Dans le camp, tous découvrirent leur bras gauche et se déclarèrent pour la famille *Lieou.* Dès l'arrivée du *t'ai-wei,* le général *Lu Lou* était

parti après avoir détaché son sceau de général en chef ; le *t'ai-wei* se trouva alors commander à l'armée du nord.

Cependant il restait encore l'armée du sud. Le marquis de *P'ing-yang,* qui avait entendu (la conversation avec *Kia Cheou*), avait averti le grand conseiller (*Tch'en*) *P'ing* des desseins de *Lu Tch'an.* Le grand conseiller p.436 (*Tch'en*) *P'ing* appela alors le marquis de *Tchou-hiu* pour qu'il aidât le *t'ai-wei* ; le *t'ai-wei* ordonna au marquis de *Tchou-hiu* de veiller sur la porte du camp ; il ordonna au marquis de *P'ing-yang* d'avertir le commandant des gardes qu'il ne laissât pas franchir la porte du bâtiment impérial au conseiller d'État *Lu Tch'an.*

Lu Tch'an ne savait pas que *Lu Lou* avait quitté l'armée du nord. Il pénétra alors dans le palais *Wei-yang* avec l'intention d'y faire une révolution ; à la porte du bâtiment impérial, il ne put entrer ; il passait et repassait, allait et venait ; le marquis de *P'ing-yang,* craignant de ne pas avoir l'avantage, courut le dire au *t'ai-wei* ; le *t'ai-wei* craignait aussi de ne pas triompher des *Lu*, mais n'osait pas encore dire ouvertement de les exterminer ; alors il envoya dire au marquis de *Tchou-hiu* :

— Entrez promptement dans le palais et gardez l'empereur.

Le marquis de *Tchou-hiu* demanda des soldats. Le *t'ai-wei* lui en donna plus de mille. Il entra par la porte (202) du palais *Wei-yang* et aperçut aussitôt (*Lu*) *Tch'an* au milieu de la cour principale : c'était le moment du repas de l'après-midi ; il attaqua sur-le-champ (*Lu*) *Tch'an* qui s'enfuit ; un vent qui venait du ciel (203) se mit à souffler violemment ; c'est pourquoi les dignitaires de la suite (de *Lu Tch'an*) furent jetés dans la confusion et aucun d'eux n'osa combattre. On poursuivit (*Lu*) *Tch'an* p.437 qui fut tué dans les latrines des officiers du bâtiment affecté au *lang-tchong.*

Quand le marquis de *Tchou-hiu* eut tué (*Lu*) *Tch'an,* l'empereur ordonna à un *ye-tché* de prendre en main un insigne de délégation et d'aller féliciter le marquis de *Tchou-hiu.* Le marquis de *Tchou-hiu* voulut lui enlever l'insigne qui l'accréditait ; le *ye-tché* refusa ; le marquis de

Tchou-hiu l'emmena alors avec lui dans son char et, profitant de l'insigne qui l'accréditait (204), il s'en alla en toute hâte et tua le commandant des gardes du palais *Tch'ang-lo, Lu Keng-che* (205). Il revint et se rendit promptement dans le camp du nord pour annoncer la chose au *t'ai-wei.* Le *t'ai-wei* se leva, félicita le marquis de *Tchou-hiu* en le saluant et il dit :

> — Le seul qui fût à craindre était *Lu Tch'an* ; maintenant qu'il a été tué, le sort de l'empire est assuré.

Puis (le *t'ai-wei*) envoya des hommes divisés en plusieurs escouades arrêter tous les membres de la famille *Lu,* hommes et femmes, et les décapiter tous, jeunes et vieux. Au jour *sin-yeou* (27 sept. 180), on arrêta et on décapita *Lu Lou* ; on fit périr *Lu Siu* (206) sous les coups ; des émissaires furent envoyés qui tuèrent *Lu T'ong,* roi de *Yen,* et déposèrent *Yen* (207), roi de *Lou.*

Au jour *jen-siu* (28 sept. 180), le premier précepteur de l'empereur (*Chen*) *I-ki,* redevint grand conseiller de gauche.

Au jour *ou-tch'en* (4 oct. 180), le roi de *Tsi-tch'oan* fut transféré pour régner à *Leang* ; *Soei,* fils du roi *Yeou,* de p.438 *Tchao,* fut nommé roi de *Tchao.* — (*Lieou*) *Tchang,* marquis de *Tchou-hiu,* fut chargé d'aller annoncer au roi de *Ts'i* le massacre de tous les membres de la famille *Lu*, et de l'inviter à licencier ses troupes. Les soldats de *Koan Yng* furent aussi licenciés à *Yong-yang* et s'en revinrent.

Les principaux ministres tinrent entre eux un conseil secret et dirent :

> — Le jeune empereur, ainsi que les rois de *Leang,* de *Hoai-yang* et de *Tch'ang-chan,* ne sont point véritablement fils de *Hiao-hoei* ; c'est l'impératrice *Lu* qui, par ses machinations, a fait passer faussement pour tels des fils d'autres hommes ; elle a tué leurs mères, les a élevés dans le sérail et a ordonné à *Hiao-hoei* de les reconnaître pour ses fils, de choisir l'un d'eux pour son successeur et de nommer rois les autres, afin de fortifier ainsi la famille *Lu.* Maintenant que nous avons

exterminé tous les membres de la famille *Lu,* si nous maintenons ceux qu'ils ont nommés, quand ceux-ci seront devenus grands et dirigeront les affaires, nous serons considérés comme des gens indignes. Il vaut mieux considérer quel est le plus sage parmi les rois et lui donner le pouvoir.

Quelqu'un dit :

— Le roi *Tao-hoei* de *Ts'i* était le plus âgé des fils de l'empereur *Kao* ; c'est maintenant son fils légitimement aîné qui est roi de *Ts'i* (208). Si l'on remonte à l'origine, on pourra dire qu'il est le petit-fils légitimement aîné de l'empereur *Kao* ; il est p.439 digne d'être nommé.

Les principaux ministres répliquèrent tous :

— La famille *Lu*, grâce à son funeste parentage par les femmes avec l'empereur, a failli mettre en péril le temple ancestral et a jeté le trouble parmi les sujets les plus méritants. Maintenant, le roi de *Ts'i* a, dans la famille de sa mère, *Se Kiun* (209) ; *Se Kiun* est un homme pervers ; si nous nommons le roi de *Ts'i*, il y aura une nouvelle famille *Lu.*

On proposa de nommer le roi de *Hoai-nan* (210) ; mais, comme il était jeune et que la famille de sa mère était aussi mauvaise, on dit alors :

— Le roi de *Tai* (211) est justement à présent, parmi les fils encore vivants de l'empereur *Kao,* celui qui est l'aîné ; sa bonté et sa piété filiale sont grandes et réelles ; la famille *Pouo*, qui est celle de la reine-mère, est attentive à ses devoirs et excellente ; d'ailleurs, puisque nous nommerons l'aîné, on se conformera (à notre choix). Sa bonté et sa piété filiale sont renommées dans tout l'empire. C'est lui qu'il convient de prendre.

(Les principaux ministres) convinrent alors entre eux d'envoyer des gens mander le roi de *Tai* ; le roi de *Tai* renvoya un émissaire décliner

la proposition ; mais après que les envoyés furent revenus deux fois, (le roi) monta en char avec un cortège de six chars d'apparat (212) ; le p.440 neuvième mois (213), au jour *ki-yeou* (14 nov. 180), qui était le dernier jour du mois, il arriva à *Tch'ang-ngan* et s'arrêta dans le palais de *Tai* (214). Les principaux ministres vinrent tous lui rendre visite ; ils tenaient le sceau de Fils du Ciel qu'ils présentèrent au roi de *Tai* ; tous ensemble l'élevèrent au rang de Fils du Ciel ; le roi de *Tai* refusa plusieurs fois ; les ministres assemblés le prièrent avec instances et il finit par consentir.

Hing-kiu, marquis de *Tong-meou,* dit :

> — Lorsqu'on a exterminé la famille *Lu*, je n'ai eu aucune part à cette action glorieuse. Je demande à être chargé de faire évacuer le palais.

Alors il entra dans le palais avec le *t'ai p'ou,* qui était le gouverneur de *T'eng,* marquis de *Jou-yn* ; arrivé en présence du jeune empereur, il lui dit :

> — Votre Majesté n'appartient pas à la famille *Lieou* et ne doit pas avoir le pouvoir.

Puis il se retourna pour donner le signal à ceux de l'entourage (de l'empereur) qui tenaient des lances, de jeter leurs armes à terre et de se débander ; plusieurs hommes ne voulurent pas p.441 quitter leurs armes ; le chef des eunuques *Tchang Tsé* leur en donna l'ordre et eux aussi quittèrent leurs armes. Le gouverneur de *T'eng* (215) manda le char de l'empereur ; il sortit en emmenant en char le jeune empereur ; le jeune empereur lui dit :

> — Où vous proposez-vous de me mener ?

Le gouverneur de *T'en* lui répondit :

> — Dès que nous serons sortis, je vous donnerai une demeure.

Il l'établit dans le bâtiment affecté au *chao-fou* (216).

On prit alors l'équipage régulier (217) du Fils du Ciel et on vint chercher le roi de *Tai* dans son palais en lui annonçant que le palais

avait été soigneusement évacué. Le roi de *Tai* entra donc le soir dans le palais *Wei-yang* ; il trouva dix *ye-tché* armés de lances qui gardaient la porte *Toan* (218) et lui dirent :

> — Le Fils du Ciel est ici. Pourquoi Votre Altesse veut-elle entrer ?

Le roi de *Tai* dit la chose au *t'ai-wei* ; le *t'ai-wei* vint leur donner ses ordres ; les dix *ye-tché* jetèrent tous leurs armes à terre et se retirèrent. Le roi de *Tai* entra aussitôt et commença à gouverner.

Pendant la nuit, des officiers répartis par escouades allèrent massacrer les rois de *Leang,* de *Hoai-yang* et de *Tch'ang-chan* ainsi que le jeune empereur, dans leurs p.442 hôtels. Le roi de *Tai* prit le titre de Fils du Ciel ; il mourut vingt-trois ans après ; son titre posthume fut l'empereur *Hiao-wen.*

Le duc grand astrologue dit : Au temps de l'empereur *Hiao-hoei* et de l'impératrice femme de *Kao-tsou,* le peuple aux cheveux noirs put enfin échapper aux horreurs des royaumes combattants ; princes et sujets désiraient tous le repos et l'inaction. C'est pourquoi, bien que l'empereur *Hoei* laissât pendre sa robe et restât les mains jointes (219), bien que l'impératrice femme de *Kao-tsou* fût une femme sur le trône et se fût arrogé le droit de faire des décrets (220), et bien que le gouvernement ne sortît pas des affaires de ménage (221), cependant l'empire jouit du calme ; les supplices furent rarement appliqués ; les criminels furent peu nombreux ; le peuple s'appliqua aux semailles et aux moissons ; il eut en abondance de quoi se vêtir et se nourrir (222).

@

CHAPITRE X

DIXIÈMES ANNALES PRINCIPALES
HIAO-WEN

@

p.443 L'empereur *Hiao-wen* (101) était un fils, mais non l'aîné, de *Kao-tsou.* La onzième année de *Kao-tsou* (196 av. J.-C.), au printemps, quand (*Kao-tsou*) eut écrasé l'armée de *Tch'en Hi* et soumis le territoire de *Tai,* il le nomma roi de *Tai,* avec *Tchong-tou* (102) pour capitale ; c'était un fils de l'impératrice-douairière *Pouo*.

Il occupait cette place depuis dix-sept ans et c'était le septième mois (103) de la huitième année de l'impératrice femme de *Kao-tsou,* lorsque celle-ci mourut. Le neuvième mois, les membres de la famille *Lu*, à savoir *Lu Tch'an* et son parti, voulurent faire une révolution afin de mettre en danger la famille *Lieou.* Les principaux ministres s'unirent pour les exterminer ; ils convinrent p.444 de faire venir et de mettre sur le trône le roi de *Tai.* Ces choses sont racontées dans le chapitre consacré à l'impératrice *Lu*.

Le conseiller d'État *Tch'en P'ing,* le *t'ai-wei Tcheou P'o* et les leurs envoyèrent des émissaires chercher le roi de *Tai* ; le roi de *Tai* demanda l'avis de son entourage dans lequel se trouvaient le *lang-tchong-ling Tchang Ou* et d'autres. *Tchang Ou* et les autres dirent dans la délibération :

> — Les principaux ministres de *Han* sont tous d'anciens grands généraux du temps de l'empereur *Kao(-tsou)* ; ils sont exercés à la guerre et fort trompeurs dans leur desseins ; aussi leurs aspirations ne s'arrêtent-elles pas là ; ils n'étaient retenus que par la crainte que leur inspirait le prestige de l'empereur *Kao*(*-tsou*) et de l'impératrice-douairière *Lu.* Maintenant, ils ont exterminé tous les membres de la famille *Lu* et viennent de marcher dans le sang (104) à la capitale ; maintenant, s'ils vont à la rencontre de Votre Majesté, ce

n'est qu'un prétexte ; en réalité on ne peut se fier à eux. Nous désirons que Votre Majesté se dise malade et n'aille pas (vers eux), afin de voir comment les choses tourneront.

Le *tchong-wei Song Tch'ang* (105) s'avança et dit :

— Vos sujets, dans les avis qu'ils vous donnent, ont tous tort. En effet, quand les *Ts'in* perdirent leur domination, les seigneurs et les braves saisirent les armes ; ils se p.445 comptaient par myriades ceux qui se croyaient, chacun pour sa part, capables de réussir ; en définitive cependant celui qui occupa la place de Fils du Ciel, ce fut (le représentant de) la famille *Lieou* ; l'empire coupa court aux espérances (qu'il avait entretenues) (106) ; c'est là le premier point. L'empereur *Kao* nomma rois ses fils et ses frères cadets ; leurs terres s'adaptèrent les unes aux autres comme les dents d'un chien (107) ; c'est de cela qu'on peut dire que c'est le principe de la pierre qui sert de base (108) ; l'empire se soumit à cette puissance ; tel est le second point. # Quand les *Han* furent triomphants, ils supprimèrent le gouvernement cruel des *Ts'in* ; ils restreignirent les lois et les ordonnances ; ils répandirent leur bienfaisance et leur compassion ; chaque homme se trouva à son aise et il fut difficile de susciter aucun trouble ; tel est le troisième point. Or, grâce à la terreur qu'inspirait l'impératrice-douairière *Lu*, on nomma trois rois parmi les divers membres de la famille *Lu* (109) ; ils accaparèrent l'autorité et gouvernèrent à leur guise. Cependant, le *t'ai-wei* se rendit dans l'armée du nord avec un simple sceau et, au premier appel qu'il fit entendre, tous les soldats se découvrirent le bras gauche pour témoigner qu'ils étaient du parti des *Lieou* ; ils se révoltèrent p.446 contre les membres de la famille *Lu* et finirent par les anéantir. Ce fut là un don du Ciel ; les forces humaines ne l'auraient pu faire. Maintenant, quand bien même les principaux ministres voudraient faire une révolution, les cent familles ne le leur

permettraient pas ; comment leur parti pourrait-il avoir seul le pouvoir ? D'ailleurs maintenant vous avez à l'intérieur la parenté (des marquis de) *Tchou-hiu* et de *Tong-meou* (110) ; à l'extérieur, on a à craindre la puissance (des rois) de *Ou*, *Tch'ou*, *Hoai-nan, Lang-ya, Ts'i* et *Tai.* En outre, maintenant il n'y a plus d'autres fils de l'empereur *Kao* que (le roi de) *Hoai-nan* et Votre Majesté ; or Votre Majesté est l'aîné ; par votre sagesse, votre vertu, votre bonté et votre piété filiale vous êtes renommé dans tout l'empire. Voilà pourquoi les principaux ministres, tenant compte des dispositions de l'empire, ont voulu vous aller chercher et vous mettre sur le trône ; que Votre Majesté n'en doute point.

Le roi de *Tai* en référa à la reine-douairière pour qu'elle lui donnât son avis ; elle était indécise (111) et ne put se décider. (Le roi) consulta à ce sujet les sorts par la p.447 tortue ; la ligne symbolique qu'il obtint fut la grande transversale ; l'oracle fut le suivant :

— La grande transversale, c'est changer, changer (112). Je serai roi par la grâce du Ciel (113) ; (je serai comme) *K'i*, de la dynastie *Hia*, par ma gloire.

Le roi de *Tai* dit :

— Je suis bien déjà roi ; de quelle royauté s'agit-il encore ?

Le devin lui répondit :

— Celui qu'on appelle le roi par la grâce du Ciel, c'est le Fils du Ciel.

Le roi de *Tai* envoya alors *Pouo Tchao*, frère cadet de l'impératrice-douairière, rendre visite au marquis de *Kiang* ; le marquis de *Kiang* et ses collègues expliquèrent en détail à (*Pouo*) *Tchao* les raisons pour lesquelles ils (voulaient) aller chercher le roi et le mettre sur le trône. *Pouo Tchao* revint rendre compte de sa mission et dit :

— Ils sont dignes de foi. Il n'y a pas matière à suspicion.

Le roi de *Tai* dit alors en riant à *Song Tch'ang* :

— C'est bien ce que vous aviez dit.

Puis il invita *Song Tch'ang* p.448 à monter avec lui sur son char et six personnes, parmi lesquelles se trouvait *Tchang Ou*, montèrent sur des chars d'apparat ; ils se rendirent à *Tch'ang-ngan* ; arrivés à *Kao-ling* (114), ils s'arrêtèrent et *Song Tch'ang* fut chargé d'aller promptement en avant jusqu'à *Tch'ang-ngan* pour y observer l'état des affaires. Lorsque (*Song*) *Tch'ang* arriva au pont sur la rivière *Wei* (115), (il vit que) tous les fonctionnaires jusqu'aux conseillers d'État venaient à la rencontre (du roi) ; *Song Tch'ang* retourna faire son rapport. Le roi de *Tai* se porta en toute hâte jusqu'au pont de la rivière *Wei* ; tous les fonctionnaires le saluèrent, lui firent accueil et se dirent ses sujets. Le roi de *Tai* descendit de son char et les salua. Le *t'ai-wei* (*Tcheou*) *P'o* s'avança et dit :

— Je voudrais vous demander la permission de vous entretenir en particulier.

Song Tch'ang lui dit :

— Si ce que vous avez à dire est d'intérêt public, dites-le en public ; si ce que vous avez à dire est d'intérêt privé, le roi ne reçoit pas ce qui est d'intérêt privé.

Le *t'ai-wei* se mit alors à genoux et offrit le sceau et l'insigne du Fils du Ciel ; le roi de *Tai* s'excusa et dit :

— Allons au Palais de *Tai* (116) pour y délibérer.

p.449 A ces mots, il se rendit promptement au palais de *Tai* ; la foule des fonctionnaires y arriva à sa suite. Le conseiller d'État *Tch'en P'ing,* le *t'ai-wei Tcheou P'o,* le général en chef *Tch'en Ou,* le *yu-che-ta-fou Tchang Ts'ang,* le chef de la maison impériale *Lieou Yng,* le marquis de *Tchou-hiu, Lieou Tchang,* le marquis de *Tong-meou, Lieou Hing-kiu,* le *tien-k'o Lieou Kie* saluèrent tous par deux fois et dirent :

— Ni le prince *Hong* (117), ni les autres ne sont fils de l'empereur *Hiao-hoei* ; il ne faut pas leur confier le temple des ancêtres. Vos sujets, ayant demandé respectueusement à

délibérer avec la marquise de *Yn-ngan,* reine femme du seigneur (qui a le titre posthume de) roi *K'ing* (118), avec le roi de *Lang-ya* (119), avec p.450 les membres de la famille impériale, les principaux ministres et avec les seigneurs et les officiers payés deux mille *che,* ont dit : Votre Majesté est le plus âgé des fils de l'empereur *Kao* ; il faut qu'il soit le successeur de l'empereur *Kao* ; nous désirons que Votre Majesté prenne la dignité de Fils du Ciel.

Le roi de *Tai* répondit :

— Assumer le soin du temple ancestral de l'empereur *Kao,* c'est une grave affaire ; je suis sans talent et ne suis pas qualifié pour être digne du temple ancestral. Je voudrais demander au roi de *Tch'ou* (120) d'examiner qui il faut (nommer). Pour moi, je ne saurais m'en charger.

Tous les fonctionnaires se prosternèrent et le prièrent instamment ; le roi de *Tai* refusa par trois fois en se tournant vers l'ouest, puis par deux fois en se tournant vers le sud (121) ; le conseiller d'État (*Tch'en*) *P'ing* et ses collègues dirent :

— Vos sujets se prosternent et vous expriment leur avis : que Votre Majesté prenne soin du temple ancestral de l'empereur *Kao* ; c'est vous qui êtes le plus nécessaire et le plus digne. Tout le monde dans l'empire, soit parmi les seigneurs, soit dans le peuple, vous considère comme nécessaire. Nous, vos sujets, nous prenons en considération le temple ancestral et les dieux de la terre et des moissons et nous n'oserions pas agir inconsidérément ; nous voudrions que Votre Majesté nous fît la faveur de nous écouter. Vos sujets vous présentent avec p.451 respect le sceau et les insignes de Fils du Ciel. Par deux fois ils saluent l'empereur.

Le roi de *Tai* dit :

> — Puisque la famille impériale, les généraux, les conseillers, les rois et les seigneurs considèrent que personne n'est aussi nécessaire que moi, je n'ose pas refuser.

Il prit aussitôt la dignité de Fils du Ciel.

La foule des fonctionnaires se rangea à ses côtés suivant les rites ; il envoya alors le *t'ai-p'ou* (*Hia-keou*) *Yng* et le marquis de *Tong-meou* (*Lieou*) *Hing-kiu* faire évacuer le palais. On lui présenta l'équipage régulier (122) du Fils du Ciel et on alla le chercher au palais de *Tai* (123). Ce jour même, dans la soirée, l'empereur entra dans le palais *Wei-yang.* Pendant la nuit, il conféra à *Song Tch'ang* le titre de commandant en chef de la garde, ayant autorité sur les armées du nord et du sud ; il conféra à *Tchang Ou* le titre de *lang-tchong-ling.* Il parcourut l'intérieur du palais ; il revint s'asseoir dans la salle antérieure et, cette nuit même, il rendit un décret en ces termes :

> « Pendant l'intervalle (qui me sépare de mon prédécesseur), les membres de la famille *Lu* ont dirigé les affaires et ont accaparé l'autorité ; ils ont projeté de faire une grande révolte ; ils ont voulu ainsi mettre en péril le temple ancestral de la famille *Lieou.* Grâce aux généraux, aux conseillers, aux seigneurs, aux membres de la famille impériale et aux principaux ministres, on les a exterminés ; tous ont subi leur peine. Puisque c'est mon avènement, je ferai une p.452 amnistie pour tout l'empire ; je donne au peuple un degré dans la hiérarchie, et, aux femmes, des bœufs et du vin à distribuer par groupe de cent foyers (124). Il y aura un banquet pendant cinq jours (125).

La première année de l'empereur *Hiao-wen* au dixième mois, au jour *keng-siu* (15 nov. 180) (126), (l'empereur) déplaça (*Lieou*) *Tsé*, ex-roi de *Lang-ya,* et le nomma roi de *Yen* (127). — Au jour *sin-hai* (16 nov. 180), l'empereur monta par l'escalier principal au temple ancestral de *Kao*(*-tsou*). — Le conseiller de droite, (*Tch'en*) *Ping,* fut nommé conseiller de gauche (128) ; le *t'ai-wei* (*Tcheou*) *P'o,* fut nommé conseiller de droite ; le général en chef, *Koan Yng,* fut nommé *t'ai-wei.*

— Les territoires qui appartenaient autrefois à *Ts'i* et à p.453 *Tch'ou* et dont les membres de la famille *Lu* s'étaient emparés furent tous rendus (à *Ts'i* et à *Tchou*). — Au jour *jen-tse* (17 nov. 180), (l'empereur) envoya le commandant des chars et des cavaliers, *Pouo Tchao,* chercher la reine-douairière à *Tai* (129). — L'empereur dit :

> — *Lu Tch'an* s'était installé lui-même dans le poste de conseiller d'État ; *Lu Lou* était devenu général en chef. Pleins d'arbitraire et d'insolence, ils envoyèrent le général *Koan Yng* attaquer *Ts'i* à la tête d'une armée ; ils se proposaient de se substituer à la famille *Lieou.* (*Koan*) *Yng* s'arrêta à *Yong-yang* et n'engagea pas l'attaque ; il fit un complot, de concert avec les seigneurs, pour exterminer les membres de la famille *Lu. Lu Tch'an* voulut faire des choses détestables ; le conseiller d'État *Tch'en P'ing* et le *t'ai-wei Tcheou P'o* firent un plan pour enlever l'armée à *Lu Tch'an* et aux siens. Le marquis de *Tchou-hiu, Lieou Tchang,* fut à la tête du mouvement et, le premier, arrêta *Lu Tch'an* et les siens ; le *t'ai-wei,* donnant en personne l'exemple à (*Ki*) *T'ong,* marquis de *Siang-p'ing,* prit en main l'insigne de sa mission et accepta l'ordre d'entrer dans l'armée du nord ; le *tien-k'o Lieou Kie* enleva lui-même son sceau à *Lu Lou,* roi de *Tchao.* En outre (de ce que les personnages qui vont être nommés possèdent déjà), je confère au *t'ai-wei* (*Tcheou*) *P'o* une terre de dix mille foyers et je lui donne cinq mille livres d'or ; au conseiller d'État *Tch'en P'ing* et au général *Koan Yng,* des terres de trois mille foyers pour chacun d'eux et deux mille livres d'or ; au marquis de *Tchou-hiu, Lieou Tchang,* au marquis de *Siang-p'ing,* (*Ki*) *T'ong,* au marquis de *Tong-meou, Lieou Hing-kiu,* p.454 des terres de deux mille foyers pour chacun d'eux et mille livres d'or. Je confère au *tien-k'o* (*Lieou*) *Kie* le titre de marquis de *Yang-sin* et je lui fais don de mille livres d'or.

Le douzième mois (12 janv. - 10 fév. 179 av. J.-C.), l'empereur dit :

— Les lois sont la rectitude du gouvernement ; elles sont ce par quoi on réprime les méchants et on encourage les bons. Maintenant, quand on a conclu qu'il y avait eu une violation de la loi, il en résulte que des innocents, à savoir le père et la mère, les femmes et les enfants et ceux qui sont nés de la même souche sont tenus pour complices et deviennent la « parenté saisie » (130). C'est ce que je n'approuve aucunement. Délibérez à ce sujet.

Les officiers dirent tous :

— Le peuple est incapable de se gouverner lui-même ; c'est pourquoi on a fait les lois afin de le réprimer. Si on incrimine plusieurs personnes à la fois et si on les fait tomber sous le coup de l'arrestation, c'est afin de rendre leurs cœurs solidaires et de faire qu'il soit difficile de violer la loi. L'origine de cette institution date de loin. Se conformer à l'antiquité est ce qu'il y a de plus avantageux.

L'empereur dit :

— J'ai appris que lorsque les lois étaient justes le peuple était bon, que lorsque les châtiments étaient ce qu'ils doivent être, le peuple était obéissant. Or ceux qui sont les pasteurs du peuple et qui le guident vers le bien, ce sont les fonctionnaires ; s'ils ne peuvent le guider et si, de plus, ils le punissent avec des lois injustes, ils deviennent au contraire nuisibles au peuple. Ceux qui sont pervers, comment les p.455 réprimeront-ils ? Je ne vois point ce qu'il y a là d'avantageux. Pensez-y mûrement.

Les officiers dirent tous :

— Votre Majesté redouble sa grande compassion ; sa bonté est très complète. Nous, vos sujets, ne saurions y atteindre. Nous vous prions de rendre un édit qui abroge le texte de loi relatif à la parenté saisie et aux complices.

Pendant le mois initial (11 fév. - 12 mars 179), des officiers dirent :

— Désigner de bonne heure l'héritier présomptif, c'est un moyen d'honorer le temple des ancêtres ; nous vous prions de nommer l'héritier présomptif.

L'Empereur dit :

— Je suis si dénué de vertu que la sainte intelligence de l'Empereur d'en haut ne prend pas plaisir à mes offrandes et que le peuple dans tout l'empire n'est point satisfait dans ses désirs. Maintenant, à supposer que je ne puisse pas rechercher partout l'homme le plus sage et le plus vertueux de l'empire pour lui céder le pouvoir et que j'annonce que je nomme d'avance un héritier présomptif, ce sera aggraver mon manque de vertu (131). Que dirai-je au peuple pour l'apaiser ?

Les officiers répliquèrent :

— Nommer d'avance un héritier présomptif, c'est le moyen d'affermir le temple ancestral et les dieux de la terre et des moissons et de sauver l'empire de la ruine.

L'empereur dit :

— Le roi de *Tch'ou* est mon oncle ; il est avancé en âge ; il a fort observé les raisons qui constituent l'empire ; il voit clairement l'essence du gouvernement. Le roi de *Ou* est mon aîné (132) ; p.456 il unit la compassion et la bonté à l'amour de la vertu. Le roi de *Hoai-nan* est mon frère cadet ; il pratique la vertu de manière à me seconder (133). Comment (ces trois hommes) ne seraient-ils pas désignés d'avance (pour me remplacer) ? Parmi les rois-vassaux, membres de la famille impériale, mes frères, il y a des sujets de grand mérite qui sont fort sages et sont doués de vertus et de justice. Si j'appelais tous ceux qui pratiquent la vertu pour qu'ils me secondent, je ne pourrais en finir. C'est là un effet de l'influence surnaturelle des dieux de la terre et des moissons ; c'est là un bienfait pour tout l'empire. Si maintenant je ne les

choisis point pour les élever et si je dis que ce doit être un de mes fils (qui me succédera), les hommes jugeront que j'ai oublié les sages inspirés par la vertu et que je n'ai pensé qu'à mes fils. Ce n'est pas de cette manière que j'affligerai l'empire : je ne puis admettre (qu'il en soit ainsi).

Les officiers le prièrent tous avec instances, disant :

— Dans l'antiquité, les *Yn* et les *Tcheou* régnèrent : (ces deux dynasties) gouvernèrent et maintinrent le calme toutes deux pendant plus de mille années. Ceux qui autrefois possédèrent l'empire eurent tous, sans exception, une longue durée (134) ; or ils suivaient tous cette méthode : celui qu'ils nommaient leur successeur était toujours leur p.457 fils ; l'origine de cette coutume date de loin. L'empereur *Kao* se mit en personne à la tête de ses guerriers et de ses grands officier et le premier il pacifia l'empire. Il établit des seigneurs. Lui-même devint le grand aïeul de la dynastie impériale et, de leur côté, les rois-vassaux et les seigneurs qui les premiers reçurent des États devinrent tous les aïeux (des chefs) de leurs États. Les fils et les petits-fils se sont succédé les uns aux autres et, de génération en génération, il n'y a eu aucune interruption. C'est là le grand principe de l'empire ; c'est pourquoi l'empereur *Kao* l'a institué afin d'assurer le calme à l'intérieur des mers. Maintenant, repousser celui qu'il faut nommer et aller choisir quelque autre personne parmi les seigneurs ou dans la famille impériale, ce n'est point (conforme à) la volonté de l'empereur *Kao.* Faire une nouvelle délibération est inutile. Votre fils un tel est l'aîné ; il possède une réelle perfection, une aimable bonté. Nous vous prions de le nommer héritier présomptif.

L'empereur alors y consentit. A cette occasion, il donna un degré dans la hiérarchie à tous les fils du peuple de l'empire qui devaient succéder à leurs pères (135).

(L'empereur) conféra au général *Pouo Tchao* le titre de marquis de *Tche* (136).

Le troisième mois (11 avril -10 mai 179), les officiers proposèrent qu'on nommât une impératrice. p.458 L'impératrice-douairière *Pouo* dit :

> — Les vassaux ayant tous le même nom de famille, il faut nommer impératrice la mère de l'héritier présomptif (137).

Le nom de famille de l'impératrice était *Teou.* A l'occasion de la nomination de l'impératrice, l'empereur fit des dons dans tout l'empire aux hommes qui n'avaient pas de femmes et aux femmes qui n'avaient pas de maris, aux orphelins et aux abandonnés, à ceux qui étaient dans la misère et dans la détresse, et aussi aux vieillards de plus de quatre-vingts ans et aux orphelins de moins de neuf ans, et pour chacune de ces catégories il assigna en quantité déterminée des pièces de toile et de soie, du riz et de la viande.

Depuis que l'empereur était venu de *Tai* et qu'il avait pris le pouvoir, il avait répandu ses bienfaits sur l'empire ; il avait raffermi les vassaux ; les barbares des quatre points cardinaux étaient tous amicaux et satisfaits. Alors (l'empereur) traita avec bonté ceux de ses sujets qui avaient eu le mérite de venir avec lui de *Tai* ; l'empereur dit :

> — Lorsque les principaux ministres eurent mis à mort les membres de la famille *Lu* et vinrent me chercher, j'étais défiant comme le renard (138) et tout le p.459 monde me retenait de partir. Seul le *tchong-wei Song Tch'ang* m'y engagea : c'est ainsi que j'ai pu me charger de la garde du temple ancestral : j'ai déjà honoré (*Song*) *Tch'ang* du titre de commandant de la garde ; je lui confère le titre de marquis de *Tchoang-ou* (139). Quant aux six personnes qui m'ont accompagné je les élève tous au rang des neuf grands dignitaires (140).

L'empereur dit :

> — Les seigneurs qui sont entrés à la suite de l'empereur *Kao* dans les pays de *Chou* et de *Han* (141) étaient au nombre de

soixante-huit ; j'ajoute trois cents foyers au fief de chacun d'eux. Parmi les anciens officiers payés plus de deux mille *che* qui suivirent l'empereur *Kao,* je donne les revenus de six cents foyers aux dix personnes qui sont *Tsoen,* préfet du *Yng-tch'oan,* etc., cinq cents foyers aux dix personnes qui sont *Chen-t'ou Kia,* préfet du *Hoai-yang,* etc., quatre cents foyers aux dix personnes qui sont le *wei-wei Ting,* etc.

(L'empereur) conféra à *Tchao Kien,* oncle maternel du roi de *Hoai-nan,* le titre de marquis de *Tcheou-yang* ; p.460 et à *Se Kiun,* oncle maternel du roi de *Ts'i*, le titre de marquis de *Ts'ing-kouo* (142).

En automne, (l'empereur) conféra à *Ts'ai Kien,* ex-conseiller d'État (du roi) de *Tch'ang-chan,* le titre de marquis de *Fan.*

Quelqu'un dit au conseiller de droite :

— Vous avez d'abord exterminé les membres de la famille *Lu* ; vous avez été chercher le roi de *Tai.* Maintenant, vous vous êtes enorgueilli de votre gloire ; vous avez reçu de hautes récompenses ; vous occupez une place honorée. Le malheur ne peut tarder à vous atteindre.

Le conseiller de droite (*Tcheou*) *P'o* donna alors sa démission en prétextant une maladie (143). On le laissa aller et le conseiller de gauche (*Tch'en*) *P'ing* devint le seul conseiller d'État.

La deuxième année, au dixième mois (5 nov. - 3 déc. 179), le conseiller d'État (*Tch'en*) *P'ing* mourut ; de nouveau on nomma conseiller (*Tcheou*) *P'o,* marquis de *Kiang.*

L'empereur dit :

— J'ai entendu dire que, dans l'antiquité, les seigneurs qui établissaient leurs royaumes pour une durée de plus de mille années restaient chacun dans leurs terres et n'entraient (à la capitale) que pour apporter le tribut aux époques fixées. Le peuple ne souffrait pas ; les supérieurs et les inférieurs étaient satisfaits ; il n'y avait personne qui délaissât (144) la

vertu. p.461 # Aujourd'hui, les seigneurs demeurent pour la plupart à *Tch'ang-ngan* ; leurs terres sont éloignées ; leurs officiers et leurs soldats ne les approvisionnent qu'au prix de beaucoup de dépenses et d'efforts. D'autre part, les seigneurs n'ont plus aucun moyen d'instruire leur peuple. J'ordonne donc que les seigneurs se rendent dans leurs États respectifs. Ceux qui remplissent un office (à la cour) et ceux qui sont retenus par un décret (spécial) y enverront leurs héritiers présomptifs.

Le onzième mois, au dernier jour du mois (2 janvier 178), il y eut une éclipse de soleil. Le douzième mois, au quinzième jour du mois (17 janvier 178), il y eut encore une éclipse de soleil (145). L'empereur dit :

— # Voici ce que j'ai entendu dire : Le Ciel fait naître la multitude du peuple : en sa faveur il établit des princes pour qu'ils le nourrissent et le gouvernent ; si le souverain des hommes n'est pas vertueux et si son administration n'est pas équitable, alors le Ciel le montre par des calamités, afin d'avertir qu'on ne gouverne pas bien. Or le onzième mois, au dernier jour du mois, il y a eu une éclipse de soleil ; quelle calamité peut être plus grande que celle-ci, à savoir un reproche qui se manifeste dans le Ciel même ? Pour moi, je suis le gardien et le protecteur du temple ancestral ; ma personne faible et chétive a été mise dans un poste de confiance au dessus de la foule du peuple et au dessus des princes et des rois. Si le gouvernement de l'empire est troublé, la faute en est à moi seul et peut-être aux deux ou trois personnes qui tiennent en main p.462 l'administration et sont comme mes jambes et mes bras. # En bas, je n'ai point pu diriger et élever la multitude des êtres ; en haut, j'ai nui à l'éclat des trois luminaires (146). C'est donc, que mon manque de vertu a été grand ! Quand cet ordre (147) vous sera parvenu, réfléchissez à toutes les fautes que j'ai pu commettre et aux imperfections de mes connaissances, de

mes vues et de mes pensées. Déclarez-les moi nettement. En outre, recommandez-moi ceux qui sont d'une vertu sage et d'une intégrité absolue ceux qui sont capables de parler franc et de faire ouvertement des remontrances, afin qu'ils corrigent mes manquements. Puis que chacun s'acquitte bien des devoirs de sa charge et se préoccupe de diminuer les corvées et les dépenses afin de mettre le peuple à l'aise. Pour moi, comme je suis incapable de porter au loin mes bienfaits, je songe avec inquiétude à la mauvaise conduite des étrangers et c'est pourquoi mes préparatifs (de guerre) sont incessants. Maintenant, quoique je ne puisse pas licencier les troupes qui forment des colonies militaires et tiennent garnison à la frontière, (comment pourrais-je) faire montre de mes armes et donner de l'importance à mes gardes ? Je licencie donc l'armée du commandant de la garde. Les chevaux qui se trouvent actuellement dans le haras impérial y seront maintenus et dès maintenant devront suffire ; tous les autres, j'en fais don aux relais de la poste (148).

p.463 Au mois initial (1er fév. - 2 mars 178) (149), l'empereur dit :

— L'agriculture est le principe de l'empire ; ouvrez le champ prescrit (150) ; j'y donnerai en personne l'exemple du p.464 labourage afin de fournir au temple ancestral de quoi remplir de grain ses ustensiles.

Le troisième mois (1er avril - 30 avril 178), des fonctionnaires demandèrent qu'on nommât rois-vassaux des fils de l'empereur. L'empereur dit :

— Le roi *Yeou* de *Tchao* (151) est mort emprisonné ; j'ai fort pitié de lui ; j'ai déjà nommé roi de *Tchao* son fils aîné, *Soei* ; *Pi-k'iang,* frère cadet de *Soei,* ainsi que *Tchang,* marquis de *Tchou-hiu,* et *Hing-kiu,* marquis de *Tong-meou,* tous deux fils du roi *Tao-hoei* de *Ts'i*, ont bien mérité et sont dignes d'être faits rois. Je donne donc à *Pi-k'iang,* fils cadet du roi *Yeou* de

Tchao, le titre de roi de *Ho-kien* ; je me sers du territoire de *Ki*, dépendant de *Ts'i*, pour donner au marquis de *Tchou-hiu* le titre de roi de *Tch'eng-yang* ; je donne au marquis de *Tong-meou* le titre de roi de *Tsi-pei*. Le fils d'empereur, *Ou*, sera roi de *Tai* ; le fils *Ts'an* sera roi de *T'ai-yuen* ; le fils *I* sera roi de *Leang* (152).

L'empereur dit (153) :

— Dans l'ancien gouvernement, il y avait à la cour le drapeau pour proposer les améliorations p.465 et le poteau pour exprimer les critiques (154). Par ce moyen on comprenait la voie qu'il fallait suivre pour gouverner et on attirait les remontrances. Maintenant, c'est un crime prévu par le code que celui de critiques et de paroles inconsidérées ; il en résulte que tous mes sujets n'osent point dévoiler le fond de leurs sentiments et que le souverain n'a plus aucun moyen d'apprendre quelles sont ses fautes ; comment donc pourrait-on faire venir de loin les gens de haute vertu ? J'abroge cette loi. Il arrive que des gens du peuple prononcent des imprécations contre l'empereur pour former entre eux une conjuration, mais qu'ensuite ils se manquent de parole les uns aux autres ; les juges estiment que c'est un cas de grande rébellion et, quoique ces hommes tiennent des propos tout autres, les juges considèrent encore que ce sont des critiques ; ainsi ces gens stupides du menu peuple encourent la mort sans le savoir (155). C'est là ce que je ne puis admettre ; à partir d'aujourd'hui, ceux qui commettront cette sorte de faute ne passeront pas en jugement.

Le neuvième mois (25 sept. - 24 oct. 178), pour la première fois on fit, afin de les donner aux gouverneurs de commanderies et aux conseillers de royaumes, des contremarques en bronze avec l'image d'un tigre p.466 et des contremarques de délégation en bambou (156).

p.467 La troisième année, au dixième mois, au jour *ting-yeou* qui était le dernier du mois (22 déc. 178 av. J.-C.), il y eut une éclipse de soleil.

Le onzième mois (23 déc. 178 - 20 janv. 177), l'empereur dit (157) :

> — Jadis j'ai formé le dessein d'envoyer les seigneurs dans leurs États ; il en est qui ont trouvé des excuses pour ne point encore partir ; le grand conseiller est fort estimé de moi ; qu'il me fasse le plaisir de donner l'exemple aux seigneurs en se rendant dans ses États.

Le marquis de *Kiang,* (*Tcheou*) *P'o,* donna sa démission de grand conseiller et se rendit dans ses États ; on nomma grand conseiller le *t'ai-wei* (*Koan*) *Yng,* marquis de *Yng-yn* ; on supprima la charge de *t'ai-wei* dont les attributions furent rattachées à celle de grand conseiller.

Le quatrième mois (19 mai - 17 juin 177), *Tchang* (158), roi p.468 de *Tch'eng-yang,* mourut. — *Tchang* (159), roi de *Hoai-nan,* et *Wei King*, homme de sa suite, tuèrent *Chen I-ki,* marquis de *Pi-yang.*

Le cinquième mois (18 juin - 17 juillet 177), les *Hiong-nou* entrèrent sur le territoire septentrional ; ils s'établirent au sud du Fleuve et y exercèrent leurs ravages. — Pour la première fois, l'empereur favorisa de sa venue *Kan-ts'iuen* (160).

Le sixième mois (18 juillet - 15 août 177), l'empereur dit :

> — Les *Han* et les *Hiong-nou* avaient conclu un traité par lequel ils devenaient frères, pour éviter que nos frontières fussent désolées, et c'est pourquoi nous avions fait porter de grands présents aux *Hiong-nou.* Maintenant cependant le roi sage de droite (161) s'est éloigné de ses États ; à la tête d'une multitude (de guerriers), il s'est établi au sud du Fleuve et a soumis ce territoire ; ce ne sont plus nos relations habituelles (162) ; s'approchant de notre barrière, il arrête et tue les officiers et les soldats ; il refoule les barbares de nos retranchements et de notre barrière (163) et les empêche de

> rester dans leur p.469 ancienne résidence ; il a passé sur le corps (164) des officiers placés à la frontière et est entré faire des déprédations. Cette conduite est fort arrogante et contraire à la raison. C'est la violation du traité.

(L'empereur) envoya donc aux officiers placés à la frontière quatre-vingt-cinq mille cavaliers qui se rendirent à *Kao-nou* (165) ; il fit partir le grand conseiller *Koan Yng,* marquis de *Yng-yn,* avec l'ordre d'attaquer les *Hiong-nou* ; les *Hiong-nou* se retirèrent.

On enleva (166) les *ts'ai-koan* (167) au *tchong-wei* et on les p.470 mit sous les ordres du général commandant la garde ; ils campèrent à *Tch'ang-ngan.*

Au jour *sin-mao* (12 août 177 av. J.-C.), l'empereur se rendit de *Kan-ts'iuen* à *Kao-nou* ; il en profita pour favoriser de sa venue le *T'ai-yuen* (168) ; il y donna audience à ses anciens officiers et leur fit à tous des largesses ; il mit en lumière les services rendus et distribua des récompenses ; il donna à la foule du peuple des bœufs et du vin dans chaque village ; il exempta la population de *Tsin-yang* (169) et de *Tchong-tou* (170) de trois années de redevances ; il passa une dizaine de jours en réjouissances dans le *T'ai-yuen.*

Hing-kiu, roi de *Tsi-pei,* apprenant que l'empereur s'était rendit dans (le pays de) *Tai* avec le dessein d'aller attaquer les barbares, se révolta ; il envoya des p.471 soldats afin de surprendre *Yong-yang* (171). Alors (l'empereur) licencia par décret l'armée du grand conseiller ; il envoya *Tch'en Ou,* marquis de *Ki-p'ou* (172), avec le titre de général en chef, pour que, à la tête de cent mille hommes, il allât attaquer (le roi de *Tsi-pei*) ; *Ho* (173), marquis de *K'i* (174), était à la tête d'une armée et campait à *Yong-yang.*

Le septième mois, au jour *sin-hai* (1er septembre 177 av. J.-C.), l'empereur vint de *T'ai-yuen* à *Tch'ang-ngan.* Il adressa alors cet édit aux fonctionnaires :

> « Le roi de *Tsi-pei* s'est opposé à la vertu et s'est révolté contre l'empereur ; il a abusé ses officiers et son peuple pour

faire une grande rébellion. Parmi les officiers et le peuple de *Tsi-pei* ceux qui, avant que mes soldats soient arrivés, rentreront d'eux-mêmes dans le calme et se rendront avec leurs troupes, leurs terres et leurs villes, je les amnistierai tous et leur rendrai leurs charges et leurs dignités ; ceux qui ont fait cause commune avec le roi *Hing-kiu,* mais qui l'abandonneront pour venir à moi, je leur pardonnerai aussi.

Le huitième mois (14 sept. - 13 oct. 177), (l'empereur) écrasa l'armée de *Tsi-pei* et fit prisonnier son roi ; il pardonna à tous les officiers et gens du peuple de *Tsi-pei* qui s'étaient révoltés avec le roi.

La sixième année (176 av. J.-C.), des fonctionnaires dirent que *Tchang,* roi de *Hoai-nan* méconnaissait les lois établies par les empereurs précédents, qu'il n'obéissait pas aux édits du Fils du Ciel, qu'il se conduisait habituellement sans aucune règle, que, dans toutes ses allées et venues, il se comportait comme l'égal du Fils du Ciel, que ses décisions arbitraires lui tenaient lieu de lois et d'ordonnances, qu'il avait comploté avec *Ki*, héritier présomptif du marquis de *Ki-p'ou* (175), de se révolter, qu'il avait envoyé des émissaires pour engager (le roi de) *Min-yue* (176) et les *Hiong-nou* à lancer en avant leurs soldats, voulant ainsi mettre en péril le temple ancestral et les dieux de la terre et des moissons. L'assemblée des ministres ayant délibéré (sur ce cas), ils dirent tous :

« *Tchang* doit être mis à mort sur la place publique (177).

L'empereur ne voulut pas appliquer le code au roi et il lui pardonna ses crimes ; il le dégrada et lui enleva son titre de roi. L'assemblée des ministres proposa d'interner le roi à *K'iong-tou,* dans le district de *Yen,* du pays de *Chou* (178). L'empereur y consentit ; avant d'être parvenu p.473 au lieu fixé pour sa résidence, *Tchang* tomba malade en voyage et mourut (179) ; l'empereur eut pitié de son sort (180) ; plus tard, la seizième année (164 av. J.-C.) de son règne, il conféra un honneur rétrospectif à *Tchang,* roi de *Hoai-nan,* et lui donna le titre posthume de « roi *Li* » ; il nomma ses trois fils, l'un (181) roi de *Hoai-nan,* l'autre (182) roi de *Heng-chan,* le troisième (183) roi de *Lou-kiang.*

La treizième année (167 av. J.-C.), en été, l'empereur dit :

> — Voici ce que j'ai entendu dire : La Providence (184) veut que les calamités naissent des actions détestables, et que la prospérité vienne à la suite de la vertu. Les fautes de tous les fonctionnaires doivent avoir leur origine en moi-même. Or maintenant les fonctionnaires appelés prieurs secrets (185) reportent la responsabilité des fautes p.474 sur des inférieurs et, par là, mettent en lumière mon manque de vertu. C'est là ce que je ne saurais aucunement admettre ; je supprime cette fonction.

Le cinquième mois (29 mai - 27 juin 167), l'honorable *Choen-yu* (*I*) (186), intendant en chef du grenier public dans le pays de *Ts'i*, se rendit coupable d'une faute et fut condamné au supplice ; des agents de la prison envoyés par décret impérial vinrent se saisir de lui pour le transporter et l'enchaîner à *Tch'ang-ngan.* L'intendant du grenier public n'avait pas de fils, mais il avait cinq filles ; au moment de partir, quand on venait de l'arrêter, il injuria ses filles en disant :

> — Quand on a des enfants, mais qu'on n'a pas de fils, cela n'est d'aucune utilité soit dans la prospérité, soit dans l'infortune.

Sa plus jeune fille, *T'i-yong,* en fut affligée et pleura ; elle suivit donc son père à *Tch'ang-ngan* ; elle adressa à l'empereur une requête en ces termes :

> « Le père de votre servante est un p.475 fonctionnaire ; tous les gens du pays de Ts'i louent son désintéressement et sa justice. Maintenant il est tombé sous le coup de la loi et doit être supplicié ; votre servante s'en afflige. Un homme qui a été mis à mort ne peut revenir à la vie ; un homme qui a été mutilé ne peut retrouver ses membres ; quand même il voudrait se corriger de ses fautes et se réformer, il n'en a plus le moyen. Votre servante désire être incorporée jusqu'à la fin de ses jours dans le nombre des esclaves publics afin de

racheter la condamnation de son père et de lui permettre de se réformer.

Cette requête fut présentée au Fils du Ciel ; le Fils du Ciel fut ému des sentiments qui y étaient exprimés ; il rendit alors un édit en ces termes :

« J'ai entendu dire qu'au temps de *Yu* (187), on peignait les habits et les bonnets (des condamnés) d'une couleur autre que celle des vêtements ordinaires, afin de leur faire honte, et le peuple n'enfreignait pas la loi ; comment cela se fait-il ? c'est qu'il y avait un gouvernement parfait. Maintenant le code prescrit trois sortes de mutilations (188) et la perversité ne s'arrête pas ; à qui en est la faute ? n'est-ce pas parce que ma vertu est insuffisante et que mes instructions ne sont pas claires ? Je m'en repens extrêmement. p.476 En effet, c'est parce que la voie à suivre n'est pas enseignée d'une façon parfaite que le peuple ignorant tombe (en faute). Le *Che* (*king*) dit :

Énergique et aimable est le souverain ;
il est pour le peuple un père et une mère (189).

Maintenant, quand un homme est en faute, avant qu'on lui ait départi l'instruction, le supplice lui est appliqué ; s'il arrive qu'il veuille corriger sa conduite et devenir bon, il n'en a plus aucun moyen. J'ai fort pitié de cet état de choses. En effet, quand le supplice a été jusqu'à couper les membres et le corps et jusqu'à déchirer la chair et la peau, (les parties enlevées) ne repousseront jamais. A quoi servent ces souffrances cruelles et ce manque de bienfaisance ? Cela répond-il à l'idée qu'on se fait d'un père et d'une mère du peuple ? Je supprime donc les mutilation pénales (190).

p.477 L'empereur dit :

— L'agriculture est le fondement de l'empire ; il n'y a aucune occupation plus importante. Maintenant ceux qui épuisent

> toutes leurs forces à la pratiquer ont encore à payer les redevances des impôts sur la terre et des impôts en grain ; de cette manière on ne fait aucune différence entre ce qui est principal et ce qui vient en dernier lieu (191) ; cela est bien peu propre à encourager l'agriculture. Je supprime les impôts et les taxes qui pèsent sur les champs.

La quatorzième année, en hiver, les *Hiong-nou* projetèrent de franchir la frontière pour exercer leurs déprédations ; ils attaquèrent la barrière de *Tch'ao-no* (192) et tuèrent (*Suen*) *Ang,* commandant militaire du *Pei-ti* septentrional. L'empereur envoya alors trois généraux camper dans le *Long-si* et dans les commanderies de *Pei-ti* et de *Chang.* Le *tchong-wei Tcheou Ché* était général de la garde ; le *lang-tchong-ling Tchang Ou* était général des cavaliers et des chars ; ils campèrent au nord de la rivière *Wei* ; ils avaient mille chars et cent mille cavaliers et soldats ; l'empereur alla en personne réconforter l'armée et exciter les soldats en leur exposant ses instructions et en donnant des récompenses aux troupes et aux officiers. L'empereur voulait prendre lui-même le commandement et marcher contre les *Hiong-nou* ; tous ses ministres l'en dissuadèrent, mais il n'écouta aucun d'eux ; l'impératrice-douairière exigea avec insistance qu'il ne le fit pas ; l'empereur alors, y renonça. Puis il nomma général en chef *Tchang Siang-jou*, p.478 marquis de *Tong-yang* ; il donna le titre de *nei-che* à (*Tong*) *Tch'e, marquis* de *Tch'eng,* et le titre de général à *Loan Pou.* Ils attaquèrent les *Hiong-nou* qui se retirèrent et s'enfuirent.

Au printemps, l'empereur dit :

> — # C'est moi qui prends les victimes, les pièces de jade et les rouleaux d'étoffe pour les offrir aux Empereurs d'en haut et au temple ancestral. Quatorze ans se sont écoulés jusqu'à présent et la suite des jours a été fort longue (193) ; malgré mon peu d'application et mon peu d'intelligence, voici longtemps que j'administre l'empire. J'en suis fort confus. J'augmente donc dans tous les sacrifices les autels et les aires consacrées, les pièces de jade et les rouleaux d'étoffe (194).

> Autrefois, les anciens rois répandaient leurs bienfaits au loin et n'en recherchaient pas la récompense ; dans les sacrifices *wang* (195), ils ne demandaient pas leur propre bonheur. Ils faisaient passer les gens p.479 sages avant leurs parents (196) ; ils mettaient le peuple avant eux-mêmes ; c'était là la perfection de la raison achevée. Or, j'apprends que lorsque les fonctionnaires préposés aux sacrifices prient pour le bonheur (197), ils font converger toutes les félicités sur ma personne et n'agissent pas en faveur du peuple. J'en suis fort honteux. En effet, quand, malgré mon peu de vertu c'est moi-même qui jouis et c'est moi seul qui profite de ces bonheurs, tandis que le peuple n'y a aucune part, c'est là une aggravation de mon manque de vertu. J'ordonne donc aux fonctionnaires préposés aux sacrifices d'être fort attentifs à ne rien implorer (pour moi).

En ce temps, *Tchang Ts'ang,* marquis de *Pei-p'ing,* était grand conseiller ; il se trouvait être versé dans la connaissance des tubes musicaux et du calendrier (198). *Kong-suen Tch'en,* originaire du pays de *Lou*, adressa à l'empereur une requête où il exposait ce qui concerne les cinq vertus dans leur évolution cyclique ; il disait qu'on était justement alors à l'époque de la vertu de la terre, que le gage de la vertu de la terre serait l'apparition d'un dragon jaune, qu'il fallait changer le premier jour initial (de l'année), la couleur des vêtements, les règles et les mesures. L'empereur déféra cette affaire à l'examen du grand conseiller ; le grand conseiller repoussa la proposition de *Kong-suen Tch'en* en p.480 considérant que, puisque la vertu de l'eau venait de se manifester, le mois initial était le dixième et la couleur en honneur était le noir ; estimant donc que ce que disait (*Kong-suen Tch'en*) était faux, il demanda qu'on le rejetât.

La quinzième année (165 av. J.-C.), un dragon jaune apparut à *Tch'eng-ki* (199) ; le Fils du Ciel manda alors de nouveau *Kong-suen Tch'en* ; il le nomma *po-che* pour qu'il développât et expliquât ce qui

concerne la vertu de la terre. Alors l'empereur rendit un édit en ces termes :

> « Une divinité sous la forme d'un être singulier est apparue à *Tch'eng-ki.* Ce n'est point funeste pour le peuple, mais c'est le signe que l'année produira sa moisson. Pour moi, j'irai en personne faire le sacrifice *kiao* aux Empereurs d'en haut et à tous les dieux. Que les officiers préposés aux rites délibèrent à ce sujet ; qu'ils ne me taisent rien par crainte de me donner trop de peine.

Les fonctionnaires et les officiers préposés aux rites dirent tous :

> — Dans l'antiquité, le Fils du Ciel allait lui-même, en été, accomplir les rites et les sacrifices en l'honneur des Empereurs d'en haut dans la banlieue ; c'est pourquoi (ce sacrifice) s'appelait *kiao*.

Alors le Fils du Ciel se rendit pour la première fois à *Yong* et fit en personne le sacrifice *kiao* aux cinq Empereurs (200) ; ce fut au quatrième mois (6 mai - 4 juin 165), qui p.481 était le premier mois de l'été, qu'il accomplit ces rites.

Sin-yuen P'ing, originaire du pays de *Tchao*, fut reçu en audience (par l'empereur) parce qu'il percevait de loin les émanations ; il en profita pour conseiller à l'empereur d'établir cinq temples au nord de la rivière *Wei* (201) ; il se proposait de faire sortir les trépieds des *Tcheou* (202) ; il devait y avoir l'apparition de la perfection du jade (203).

La seizième année (164 av. J.-C.) l'empereur alla en personne faire le sacrifice *kiao* dans les temples des cinq Empereurs, au nord de la rivière *Wei* ; ce fut aussi en été qu'il accomplit les rites et il mit en honneur le rouge.

La dix-septième année (163 av. J.-C.) on trouva une tasse de jade sur laquelle étaient gravés ces mots :

> « Que le souverain des hommes ait une longévité prolongée.

Alors le Fils du Ciel changea pour la première fois (le calcul des années et fit de cette année) la première (204) ; il ordonna qu'il y eût un grand banquet dans tout l'empire. p.482 Cette année même, les artifices de *Sin-yuen P'ing* furent découverts ; on le mit à mort avec ses parents aux trois degrés.

La deuxième année (162 av. J.-C.) de la seconde période, l'empereur dit :

> — C'est parce que je ne suis pas parfait que je suis incapable de porter au loin ma vertu ; c'est ce qui a fait que parfois les pays extérieurs à mon territoire n'ont pas été en repos ; ainsi ceux qui habitent en dehors des quatre contrées incultes (205) n'ont pas vécu tranquillement leur vie ; ceux qui habitent dans les fiefs et le domaine impérial se sont épuisés de peine sans demeurer en paix ; les infortunes de ces deux catégories de gens proviennent uniquement de ce que ma vertu est mince et ne peut pas pénétrer au loin. Ces derniers temps, pendant plusieurs années de suite, les *Hiong-nou* sont venus en foule exercer leurs ravages sur nos frontières ; ils ont tué des officiers et des gens du peuple en grand nombre ; mes sujets de la frontière et les officiers de mes soldats n'ont pu d'ailleurs les informer de mon (206) désir intime ; cela n'a fait qu'aggraver mon manque de vertu. Or, quand les difficultés se sont invétérées et que les hostilités ont été continues, comment le royaume du Milieu et les États du dehors pourraient-ils trouver par là le repos ? Maintenant, je me lève dès l'aube et je ne me couche que dans la nuit (207) ; je consacre p.483 toutes mes forces à l'empire ; je m'afflige et je souffre pour la multitude du peuple ; à cause d'elle, je suis tourmenté d'inquiétudes et ne suis pas tranquille ; il n'y a pas un seul jour où cette préoccupation sorte de mon cœur. C'est pourquoi j'ai envoyé des émissaires en nombre tel qu'ils apercevaient de loin les bonnets et les dais les uns des autres et que les traces de leurs roues se confondaient sur la route,

afin d'exposer ma pensée au *chen-yu* (208) ; maintenant le *chen-yu* est revenu (209) aux principes de conduite de l'antiquité ; il a pris en considération le repos des dieux et des moissons ; il a favorisé l'intérêt de la multitude du peuple ; tout récemment (210), lui et moi avons oublié des torts légers pour revenir ensemble aux grands principes. Nous avons contracté des rapports de frères afin de préserver le bon peuple (211) dans tout le monde. L'alliance et l'apparentage ont été décidés et commencent cette année.

p.484 La sixième année de la seconde période, en hiver (212), les *Hiong-nou* pénétrèrent au nombre de trente mille dans la commanderie de *Chang* et au nombre de trente mille dans le *Yun-tchong.* Le *tchong-ta-fou Ling Mien* (213) fut nommé général des chars et des cavaliers et campa à *Fei-kou* (214) ; l'ex-conseiller (du roi) de *Tch'ou, Sou I,* fut nommé général et campa à *Kiu-tchou* (215) ; le général *Tchang Ou* plaça ses postes dans le *Pei-ti* ; l'administrateur du *Ho-nei, Tcheou Ya-fou* (216), fut nommé général et s'établit à *Si-leou* (217) ; le *tsong-tcheng Lieou Li* fut nommé p.485 général et s'établit au bord de la rivière *Pa* ; le marquis de *Tchou-tse* campa à *Ki-men* (218) ; ils tinrent tête ainsi aux barbares (219) ; au bout de quelques mois, les barbares se retirèrent ; (les troupes impériales) de leur côté furent licenciées.

L'empire souffrit de la sécheresse et des sauterelles ; l'empereur redoubla de bienveillance ; sur ses ordres, les seigneurs n'eurent pas à apporter tribut ; les défenses concernant les montagnes et les marais (220) furent levées ; il diminua les frais pour les vêtements, les équipages, les chiens et les chevaux ; il restreignit le nombre de ses secrétaires et de ses officiers ; il livra le contenu des greniers (221) afin de secourir les pauvres ; le peuple fut autorisé à acheter des titres dans la hiérarchie (222).

Il y avait vingt-trois ans que l'empereur *Hiao-wen* était venu de *Tai* et avait pris le pouvoir ; dans ses palais et ses parcs, ses chiens et ses chevaux, ses vêtements et ses équipages, il n'avait pas fait la moindre p.486 augmentation ; s'il y avait (une dépense) qui fût difficile à

supporter, il la diminuait aussitôt pour le plus grand bien du peuple. — Il avait voulu un jour élever une Terrasse de la rosée ; il ordonna à des artisans de lui faire un devis qui fut fixé à cent *kin* (223). L'empereur dit :

> — Cent *kin,* c'est le patrimoine de dix familles moyennes du peuple ; j'ai reçu les palais des empereurs mes prédécesseurs et je crains toujours d'en être indigne ; à quoi bon cette terrasse ?

L'empereur s'habillait toujours de vêtements en soie grossière de couleur noire ; la femme qu'il aimait, la *fou-jen Chen,* il lui ordonna que ses vêtements ne traînassent pas à terre, et que les tentures (de ses appartements) n'eussent pas d'ornements ni de broderies ; il montrait par là son sérieux et sa simplicité et il était le modèle de l'empire. — Quand il construisit la sépulture de *Pa* (224), il la fit tout entière avec des matériaux de terre cuite et n'y souffrit aucun ornement en or, en argent, en cuivre ou en étain ; il ne fit pas élever de tumulus, dans le désir de réaliser une économie et de ne pas importuner le peuple. — Le *wei T'o,* roi du *Nan-yue*, se donna à lui-même le titre d'Empereur guerrier ; l'empereur cependant appela auprès de lui les frères du *wei T'o*, et les combla d'honneur, répondant ainsi par des bienfaits ; *T'o* renonça alors au titre d'empereur et se déclara sujet (225). — Après qu'il eut conclu alliance et apparentage avec les *Hiong-nou,* ceux-ci violèrent le traité et entrèrent pour faire leurs brigandages ; il ordonna cependant aux commandants préposés à la garde des frontières de ne pas envoyer des soldats pénétrer profondément (dans le territoire ennemi) ; il craignait en effet de molester le p.487 peuple. — Le roi de *Ou* prétexta faussement une maladie pour ne pas venir rendre hommage à la cour ; (l'empereur) lui fit aussitôt présent d'un escabeau et d'un bâton (226). — Quoique plusieurs officiers, tels que *Yuen Ang* et d'autres, eussent un langage très libre, l'empereur leur demandait toujours leur avis pour le suivre. — Divers officiers, tels que *Tchang-ou* et d'autres, s'étaient laissés gagner par des présents d'argent ; l'affaire fut découverte ; l'empereur leur envoya alors de l'argent de son propre

trésor et leur en fit présent pour couvrir leur cœur de confusion ; il ne les déféra pas aux tribunaux. — # Son unique préoccupation était de réformer le peuple par sa vertu ; c'est pourquoi tout le pays à l'intérieur des mers fut prospère et fut florissant par les rites et la justice.

La septième année de la seconde période, au sixième mois, au jour *ki-hai* (6 juillet 157 av. J.-C.) (227), l'empereur mourut dans le palais *Wei-yang.* Il laissait un édit posthume ainsi conçu :

> « # Voici ce que j'ai appris : Dans l'univers, parmi tous les êtres qui se multiplient et qui naissent, il n'en est aucun qui ne meure ; la mort est p.488 une loi du Ciel et de la Terre ; c'est la destinée naturelle des êtres. Comment serait-elle un sujet de grande affliction ? — Au temps où nous vivons, tout le monde loue la vie et hait la mort ; on célèbre des funérailles si magnifiques qu'on se ruine ; on porte un deuil si rigoureux qu'on nuit à sa propre existence. C'est ce que je ne puis admettre. — D'ailleurs, puisque j'ai manqué de vertu et que je n'ai aidé en rien le peuple, si, maintenant que je meurs, je suis encore cause qu'on porte un deuil rigoureux et qu'on se lamente longtemps, de telle façon qu'on reste dans cet état pendant la durée d'années entières, que les pères comme les enfants soient plongés dans la tristesse, que les esprits des vieux comme des jeunes soient aigris, que leur boire et leur manger soient diminués, que les sacrifices aux mânes et aux dieux soient interrompus, tout cela ne sera qu'une aggravation de mon manque de vertu ; comment m'en expliquerai-je à l'empire ? — J'ai protégé le temple ancestral : malgré que ma personne fût très chétive, j'ai été investi pendant plus de vingt années d'une place au-dessus des princes et des rois de l'empire ; grâce à l'influence surnaturelle du Ciel et de la Terre et à la bénédiction des dieux de la terre et des moissons, tout le pays à l'intérieur des quatre directions a joui du repos et il n'y a pas eu de guerre (228). — Comme je n'étais pas diligent, je craignais

toujours de commettre dans ma conduite quelque faute par laquelle j'aurais déshonoré la vertu que m'ont léguée les empereurs mes prédécesseurs ; plus les p.489 années (de mon règne) duraient longtemps, plus je craignais de ne pas arriver à bonne fin ; or maintenant j'ai eu le bonheur de terminer les années de vie que m'avait assignées le Ciel et je peux à mon tour recevoir les offrandes dans le temple ancestral de *Kao (-tsou*), Quand mon manque d'intelligence est ainsi récompensé, comment y aurait-il un sujet d'affliction ? — Voici ce que j'ordonne aux officiers et au peuple dans tout l'empire : quand mon ordre leur sera parvenu, que, trois jours après être sortis de chez eux pour se lamenter, ils quittent tous les habits de deuil ; il ne sera défendu à personne de prendre femme, de marier les filles, de sacrifier, de boire du vin et de manger de la viande. Quant à ceux qui doivent s'acquitter des cérémonies funéraires, prendre le deuil et pleurer, qu'aucun d'eux ne marche pieds nus ; que le bonnet et la ceinture de deuil ne dépassent pas trois pouces ; qu'on ne recouvre pas de toile les chars et les armes de guerre ; qu'on n'envoie ni hommes ni femmes se lamenter dans le palais. Quant aux personnes qui doivent se lamenter dans le palais, que quinze d'entre elles élèvent la voix le matin et quinze d'entre elles le soir ; quand le rite sera terminé, qu'on cesse (de gémir) ; excepté aux heures fixées le matin et le soir pour les lamentations, il sera interdit à qui que ce soit de se mettre à pleurer de son propre mouvement. Quand (le cercueil) aura été descendu p.490 dans la terre, on revêtira le grand deuil pendant quinze jours, le petit deuil pendant quatorze jours, les vêtements de toile mince pendant sept jours (229), puis on quittera le deuil. Pour toutes les autres choses qui ne sont pas prévues dans cet édit, qu'on se conforme à l'esprit de cet édit. Qu'on le promulgue dans tout l'empire afin qu'on connaisse clairement mes intentions. Que la montagne et le cours d'eau à la tombe de *Pa* restent

comme auparavant et qu'on n'y change rien. Qu'on renvoie (dans leurs familles) toutes les femmes au-dessous du grade de *fou-jen* jusqu'à celui de *chao-che* (230). J'ordonne que le *tchong-wei* (*Tcheou*) *Ya-fou* ait le commandement des chars et des cavaliers, que le *chou-kouo* (*Siu*) *Han* ait le commandement des postes militaires, que le *lang-tchong-ling Ou* soit le général chargé de remettre la terre (231). Qu'on envoie seize mille hommes des troupes actuellement présentes dans les préfectures voisines et quinze mille hommes des troupes du *nei-che* (232). Inhumer le sarcophage, creuser le trou et remettre la terre, c'est le général *Ou* qui en sera chargé.

Au jour *i-se* (12 juillet 157). tous les ministres, se p.491 prosternant le front contre terre, proposèrent un titre honorifique qui fut *Hiao-wen-hoang-ti.* L'héritier présomptif prit alors le pouvoir dans le temple ancestral de *Kao* (*-tsou*) ; au jour *ting-wei* (14 juillet 157), il prit par droit d'hérédité le titre de souverain-empereur.

La première année de l'empereur *King,* au dixième *mois* (1er nov. - 29 nov. 157), l'empereur adressa aux *yu-che* l'édit suivant :

« Voici ce que j'ai appris : Dans l'antiquité, le fondateur (*tsou*) était celui qui avait de la gloire et l'ancêtre (*tsong*) était celui qui avait de la vertu (233). Dans les rites et les musiques qu'on avait institués, chacun d'eux avait ce qui le caractérisait : les chants qui s'adressent à l'ouïe étaient ce par quoi on célébrait la vertu ; les danses étaient ce par quoi on montrait la gloire. Dans le temple ancestral de *Kao*(*-tsou*), à l'époque où on offre le vin *tcheou* (234), on exécute les danses de la Vertu guerrière, du Commencement pacifique et des Cinq éléments ; dans le temple de *Hiao-hoei,* à l'époque p.492 où on offre le vin *tcheou,* on exécute les danses du Commencement pacifique et des Cinq éléments (235). L'empereur *Hiao-wen,* quand il a gouverné l'empire, a ouvert les passes et les ponts et n'a pas fait de lois d'exception pour les contrées éloignées (236) ; il a

supprimé (l'accusation de) critique inconsidérée (237) ; il a aboli les mutilations (238) ; il a fait des présents aux vieillards (239) ; il a recueilli et pris en pitié les orphelins et les délaissés, afin de pouvoir nourrir tous les êtres, il a restreint ses propres désirs ; il n'a pas reçu de cadeaux et n'a pas recherché son propre intérêt ; les femmes et les enfants des condamnés n'ont pas été faits esclaves ; on n'a pas mis à mort les innocents ; il a supprimé la castration (240) ; il a renvoyé ses concubines ; il a considéré comme une chose grave d'enlever à un homme toute postérité. Pour moi, qui ne suis pas intelligent, je ne puis le bien comprendre. Tout cela, la haute antiquité ne l'a jamais égalé et cependant l'empereur *Hiao-wen* l'a réalisé lui-même. La profondeur de sa vertu a été de pair avec le Ciel et la Terre ; ses bienfaits ont fécondé le pays à l'intérieur des quatre mers et se sont répandus sur lui ; il n'est personne qui n'ait obtenu le bonheur. Son éclat est comparable à celui du p.493 soleil et de la lune. Cependant la musique de son temple ancestral ne répond pas (à ses mérites) ; j'en suis fort effrayé. Je veux donc que, pour le temple ancestral de l'empereur *Hiao-wen,* on fasse la danse de la Vertu éclatante, afin de mettre en lumière sa vertu parfaite. Ensuite la gloire du fondateur (*tsou*) et la vertu de l'ancêtre (*tsong*) seront écrites sur le bambou et sur la soie (241) ; elles se répandront sur dix mille générations et ne prendront point fin de toute éternité. Ce sera ce que j'approuverai fort. Que les grands conseillers, les seigneurs, les *tchong-eul-ts'ien-che* (242) et les fonctionnaires préposés aux rites me fassent un rapport complet au sujet des rites à accomplir et des maintiens à observer (243).

« Le grand conseiller, votre sujet, *Kia,* et les autres, disent : Votre Majesté, dans sa préoccupation constante d'agir conformément à la piété filiale, a institué la danse de la Vertu éclatante afin de mettre en lumière la vertu achevée de

l'empereur *Hiao-wen.* C'est là une mesure que nous tous, vos sujets, *Kia* et les autres, n'aurions pas été capables de prendre. Vos sujets ont délibéré avec respect et ont dit : Pour la gloire, nul n'est aussi grand que l'empereur *Kao* ; pour la vertu, nul n'est aussi parfait que l'empereur *Hiao-wen* ; le temple de l'empereur *Kao* doit devenir le temple de l'illustre fondateur de la dynastie ; le temple de l'empereur *Hiao-wen* doit p.494 devenir le temple de l'illustre ancêtre de la dynastie. Les Fils du Ciel devront de génération en génération faire leurs offrandes dans les temples du fondateur et de l'ancêtre ; dans chaque commanderie, dans chaque royaume et dans chaque terre seigneuriale, il faudra élever un temple de l'illustre ancêtre en l'honneur de l'empereur *Hiao-wen* ; les délégués des rois-vassaux et des seigneurs assisteront au sacrifice ; le Fils du Ciel fera chaque année les offrandes dans les temples du fondateur et de l'ancêtre. Nous demandons d'écrire cela sur le bambou et sur la soie et de le répandre dans tout l'empire.

Le décret fut : « Approuvé ».

Le duc grand astrologue dit : Confucius a dit : « Ce n'est toujours qu'après une génération qu'apparaît la bonté. Si des hommes excellents gouvernaient un royaume, aussi bien ce n'est qu'après cent années qu'ils pourraient triompher de la perversité et supprimer la peine capitale. Très vraie est cette parole (244). » Depuis l'avènement des *Han* jusqu'à *Hiao-wen,* il s'était écoulé plus de quarante années ; la vertu atteignit alors son p.495 apogée. (Mais l'empereur) se montra fort timide pour changer le premier jour de l'année, les vêtements et les sacrifices *fong* et *chan.* Il céda la tâche à un autre et elle est restée inaccomplie jusqu'à aujourd'hui. Hélas, n'est-ce pas là (ce qu'on appelle) la bonté (245) ?

@

CHAPITRE XI

ONZIÈMES ANNALES PRINCIPALES (101)
HIAO-KING

@

p.496 L'empereur *Hiao-king* (102) était fils de l'empereur *Hiao-wen,* mais non l'aîné. Sa mère était la reine-douairière *Teou.* Lorsque l'empereur *Hiao-wen* résidait dans le pays de *Tai,* la reine précédente avait eu trois fils ; puis la reine-douairière *Teou* obtint la faveur (de l'empereur) ; la reine précédente mourut et ses trois fils moururent l'un après l'autre. C'est ainsi que l'empereur *Hiao-king* put arriver au trône.

p.497 La première année, au quatrième mois, au jour *i-mao* (18 mai 156), une amnistie fut promulguée dans l'empire. — Au jour *i-se* (103), (l'empereur) donna au peuple un degré dans la hiérarchie (104). — Le cinquième mois (27 mai - 5 juin 156), il exempta de la moitié des taxes agricoles (105). — Il éleva le temple de l'illustre ancêtre en l'honneur de *Hiao-wen.* Il ordonna que tous les ministres ne vinssent pas à la cour lui apporter leurs félicitations. — Les *Hiong-nou* envahirent le territoire de *Tai* ; il conclut avec eux un traité d'alliance et d'apparentage.

La deuxième année (155 av. J.-C.), au printemps, (l'empereur) conféra le titre de marquis de *Ou-ling* à (*Siao*) *Hi,* petit-fils de l'ancien conseiller d'État *Siao Ho.* — Les hommes purent être inscrits (sur les rôles des corvées) dès l'âge de vingt ans (107). — Le quatrième mois, au jour *jen-ou* (9 juin 155), l'impératrice-douairière (femme de l'empereur) *Hiao-wen* (108) mourut. — Les rois de *Koang-tch'oan* et de *Tch'ang-cha* (109) se rendirent tous deux dans p.498 leurs États. — Le grand conseiller *Chen-t'ou Kia* mourut (110). — Le huitième mois (11 sept. - 9 oct. 155), (l'empereur) nomma grand conseiller le *yu-che-ta-fou T'ao Ts'ing,* marquis de *K'ai-fong*. — Une comète parut au nord-est. — En automne, dans le (royaume de) *Heng-chan,* il tomba de la grêle ; les plus gros grêlons mesuraient cinq pouces et il y en avait une épaisseur de deux pieds. — La planète *Yong-ho* (111) marcha à rebours et s'arrêta

dans la constellation de l'étoile polaire. La lune apparut dans la région de l'étoile polaire. La planète de l'année (112) marcha à rebours jusque dans la constellation *T'ien-t'ing.* — On établit la préfecture de *Nan-ling* (113) et celle de *Toei-yu* dans le *Nei-che* (114).

La troisième année, au premier mois, au jour *i-se* (27 février 154), une amnistie fut proclamée dans l'empire. — Une comète de forme allongée apparut du côté de l'ouest. — Le feu du ciel incendia les murs et les habitations de la grande salle du palais de l'Est à *Lo-yang* (115). — *Pi*, roi de *Ou*, *Ou*, roi de *Tch'ou*, *Soei,* roi de p.499 *Tchao, Ang,* roi de *Kiao-si, Pi-koang,* roi de *Tsi-nan, Hien,* roi de *Tse-tch'oan* et *Hiong K'iu,* roi de *Kiao-tong,* se révoltèrent ; ils firent marcher leurs troupes du côté de l'ouest. Le Fils du Ciel, à cause de cela, fit périr *Tch'ao Ts'o* ; il envoya *Yuen Ang* porter une proclamation (aux rebelles) ; ceux-ci ne s'arrêtèrent pas, mais, continuant à marcher vers l'ouest, assiégèrent *Leang* (116) ; l'empereur envoya alors le général en chef *Teou Yng* et le *t'ai-wei Tcheou Ya-fou* qui, à la tête d'une armée, les exterminèrent (117). — Le sixième mois, au jour *i-hai* (27 juillet 154), il amnistia les troupes (rebelles) qui s'étaient débandées, ainsi que *I*, fils du roi *Yuen,* de *Tch'ou,* et d'autres qui avaient projeté de faire cause commune avec les révoltés. — Il conféra au général en chef *Teou Yng* le titre de marquis de *Wei-k'i.* — Il nomma roi de *Tch'ou Lieou Li,* marquis de *P'ing-lou,* fils du roi *Yuen,* de *Tch'ou.* — *Toan,* fils de l'empereur, fut nommé roi de *Kiao-si* ; *Cheng,* fils (de l'empereur), fut nommé roi de *Tchong-chan. Tche,* roi de *Tsi-pei,* fut transféré et devint roi de *Tse-tch'oan, Yu,* roi de *Hoai yang,* devint roi de *Lou. Fei,* roi de *Jou-nan,* devint roi de *Kiang-tou.* — *Tsiang-lou,* roi de *Ts'i* et *Kia,* roi de *Yen,* moururent tous deux.

La quatrième année (153 av. J.-C.), en été, p.500 (l'empereur) nomma son héritier présomptif (118). — *Tch'e,* fils de l'empereur, fut nommé roi de *Kiao-tong.* — Le sixième mois, au jour *kia-siu* (20 juillet 153), une amnistie fut rendue pour tout l'empire. — Le neuvième mois intercalaire (17 oct. - 15 nov. 153), on changea le nom de *I-yang* en celui de *Yang-ling* (119). — On rétablit les gués et les douanes ; on se

servit de passeports pour sortir et entrer (120). — En hiver (121), on fit du royaume de *Tchao* la commanderie de *Han-tan.*

La cinquième année, au troisième mois (12 avril - 11 mai 152), on construisit le pont sur la rivière *Wei* à *Yang-ling.* — Le cinquième mois (11 juin - 10 juillet 152), on enrôla (des gens du peuple) pour les envoyer à *Yang-ling* et on leur donna deux cent mille pièces de monnaie. — A *Kiang-tou* (122) souffla un grand ouragan qui venait de l'ouest et qui renversa la muraille sur une longueur de douze *tchang.* — Au jour *ting-mao* (8 juillet 152), (l'empereur) conféra le titre de marquis de *Long-lu* p.501 à *Kiao,* fils de la princesse sa sœur aînée. — Il déplaça le roi de *Koang-tch'oan* (123), qui devint roi de *Tchao.*

La sixième année (151 av. J.-C.), au printemps, l'empereur conféra au *tchong-wei Tchao Koan* le titre de marquis de *Kien-ling,* — au conseiller (du roi) de *Kiang-tou,* (*Tch'eng*) *Kia,* le titre de marquis de *Kien-p'ing,* au commandant en chef du *Long-si, Hoen Sie,* le titre de marquis de *P'ing-k'iu,* au conseiller (du roi) de *Tchao* (*Sou*) *Kia,* le titre de marquis de *Kiang-ling,* — à l'ex-général (*Loan*) *Pou*, le titre de marquis de *Chou*. — Les rois de *Leang* et de *Tch'ou* moururent tous deux. — Le neuvième mois intercalaire (26 oct. - 24 nov. 151), on coupa les arbres de la route cavalière (124) et on combla l'étang des Orchis (125).

La septième année, en hiver, l'héritier présomptif *Li* (126) fut dégradé et nommé roi du *Lin-kiang.* — Le douzième mois, au dernier jour du mois (20 février 150), il y eut une éclipse de soleil. — Au printemps, on gracia les condamnés qui avaient exécuté les travaux de *Yang-ling.* — Le grand conseiller *Ts'ing* donna sa démission. — Le deuxième mois, au jour *i-se* (7 avril 150), le *t'ai-wei Tcheou Ya-fou,* marquis de *T'iao,* devint grand conseiller. — Le quatrième mois, au jour *i-se* (6 juin 150), la reine (127) mère du roi de *Kiao-tong* fut nommée impératrice ; p.502 au jour *ting-se* (18 juin 150), le roi de *Kiao-tong* fut nommé héritier présomptif ; son nom personnel était *Tch'e.*

La première année (149 av. J.-C.) de la seconde période, (l'empereur) conféra le titre de marquis de *Cheng* à (*Tcheou*) *P'ing,*

petit-fils de l'ancien *yu-che-ta-fou Tcheou K'o* (128), — et le titre de marquis de *Ngan-yang* à (*Tcheou*) *Tso-kiun,* fils de l'ancien *yu-che-ta-fou Tcheou Tch'ang.* — Le quatrième mois, au jour *i-se* (31 mai 149), (l'empereur) promulgua une amnistie dans l'empire ; il conféra un degré dans la hiérarchie ; il supprima l'obstruction (à l'entrée des charges publiques) (129). — Il y eut p.503 un tremblement de terre. A *Yuen-tou* (130), dans le (royaume de) *Heng-chan,* il tomba de la grêle ; les plus gros grêlons mesuraient un pied et huit pouces.

La deuxième année de la seconde période, au deuxième mois (1er - 29 mars 148), les *Hiong-nou* pénétrèrent dans le territoire de *Yen* et dès lors le traité d'alliance et d'apparentage n'exista plus. — Le troisième mois (30 mars - 28 avril 148), le roi de *Lin-kiang* (131) fut mandé à la capitale ; il mourut dans le palais du *tchong-wei.* — En été, *Yue,* fils de l'empereur, fut nommé roi de *Koang-tch'oan* ; *Ki,* fils de l'empereur, fut nommé roi de *Kiao-tong* ; (l'empereur) nomma marquis quatre personnes (132). — p.504 Le neuvième mois, au jour *kia-siu* (22 oct. 148), il y eut une éclipse de soleil (133).

La troisième année de la seconde période, en hiver, on supprima chez les seigneurs la fonction de *yu-che-tchong-tch'eng* (134). — Au printemps, deux rois *Hiong-nou* vinrent, à la tête de leurs hommes, faire leur soumission ; (l'empereur) leur conféra à tous deux le titre de seigneurs. — *Fang-tch'eng* (135), fils de l'empereur, fut nommé roi de *Ts'ing-ho.* — Le troisième mois (18 avril - 17 mai 147), une comète apparut au nord-ouest. — Le grand conseiller *Tcheou Ya-fou* mourut ; le *yu-che-ta-fou Lieou Ché* (136), marquis de *T'ao,* devint grand conseiller. — Le quatrième mois (18 mai - 16 juin 147), il y eut un tremblement de terre. — Le neuvième mois, au jour *ou-siu* (10 novembre 147), qui était le dernier du mois, il y eut une éclipse de soleil. On établit un camp en dehors de la porte *Tong-tou* (137).

La quatrième année de la seconde période, au p.505 troisième mois (7 avril - 6 mai 146), on fonda le palais *Té-yang* (138). — il *y* eut beaucoup de sauterelles. — En automne, (l'empereur) amnistia les condamnés qui avaient travaillé à *Yang-ling* (139).

La cinquième année (145 av. J.-C.) de la seconde période, en été, *Choen,* fils de l'empereur, devint roi de *Tch'ang-chan.* On nomma dix marquis (140). — Le sixième mois, au jour *ting-se* (21 juillet 145), (l'empereur) promulgua une amnistie dans l'empire et donna un degré dans la hiérarchie. — Dans tout l'empire il y eut de grandes pluies. — Les grands conseillers des seigneurs eurent leur titre changé en celui de conseillers (141). — En automne, il y eut un tremblement de terre.

La sixième année de la seconde période, le deuxième mois, au jour *ki-mao* (7 avril 144), l'empereur se rendit à *Yong* ; il y sacrifia en personne aux Cinq empereurs. — Le troisième mois (14 avril - 13 mai 144), il tomba de la grêle. — Le quatrième mois (14 mai - 12 juin 144), le roi *Hiao*, de *Leang,* le roi *Kong,* de *Tch'eng-yang,* et le roi de *Jou-nan* moururent tous trois. L'empereur donna p.506 le titre du roi de *Tsi-tch'oan* à *Ming,* fils du roi *Hiao,* de *Leang,* — le titre de roi de *Tsi-tong* à son autre fils *P'ong-li,* — le titre de roi de *Chan-yang* à son autre fils *Ting* — et le titre de roi de *Tsi-yn* à son autre fils *Pou-che.* Le territoire de *Leang* fut (ainsi) divisé en cinq (142). — (L'empereur) nomma quatre marquis. — On changea le nom de *t'ing-wei* en celui de *ta-li,* le nom de *tsiang-tso-chao-fou* en celui de *tsiang-tso-ta-tsiang,* le nom de *tchou-tsio-tchong-wei* en celui de *tou-wei,* le nom de *tch'ang-sin-tch'an-che* en celui de *tch'ang-sin-chao-fou,* le nom de *tsiang-hing* en celui de *ta-tch'ang-ts'ieou,* le nom de *ta-hing* en celui de *hing-jen,* le nom de *fong-tch'ang* en celui de *t'ai-tch'ang,* le nom de *tien-k'o* en celui de *ta-hing,* le nom de *tche-sou-nei-che* en celui de *ta-nong* ; la fonction de *ta-nei* devint une fonction de deux mille *che* ; on institua les *nei-koan* de gauche et de droite qui dépendirent du *ta-nei* (143). — Le septième mois, au jour *sin-hai* (8 septembre 144) (144), il y eut une éclipse de soleil. — Le huitième mois (9 septembre - 7 octobre 144), les *Hiong-nou* pénétrèrent dans la commanderie de *Chang.*

La première année de la dernière période, en hiver, le titre de *tchong-ta-fou* fut changé en celui de *wei-wei.* — Le troisième mois, au jour *ting-yeou* (22 avril 143), (l'empereur) promulgua une amnistie dans tout l'empire ; il donna un degré dans la hiérarchie aux chefs de

famille) et conféra le degré de *yeou-chou-tchang* (145) aux fonctionnaires de rang *tchong-eul-ts'ien-che* et aux p.507 conseillers des seigneurs. — Le quatrième mois (3 mai - 1er juin 143), il donna un grand banquet (à tout l'empire). — Le cinquième mois, au jour *ping-siu* (10 juin 143), il y eut un tremblement de terre ; le même jour, au moment du repas du matin, il y eut un nouveau tremblement de terre. A *Chang-yong* (146) il y eut pendant vingt-deux jours des tremblements de terre qui détruisirent les remparts et les murs. — Le septième mois, au jour *i-se* (28 août 143), il y eut une éclipse de soleil. — Le grand conseiller *Lieou Ché* donna sa démission. — Le huitième mois, au jour *jen-tch'en* (147), le *yu-che-ta-fou* (*Wei*) *Koan* (148) fut nommé grand conseiller ; il reçut le titre de marquis de *Kien-ling.*

La deuxième année de la dernière période, au premier mois (22 fév. - 23 mars 142), il y eut trois tremblements de terre en un jour. — Le général *Tche* (*Tou*) attaqua les *Hiong-nou.* — il y eut pendant cinq jours des banquets publics (dans tout l'empire). L'ordre fut donné dans la commanderie de *Nei-che* (149) et dans les commanderies de ne pas donner du grain à manger aux chevaux, mais de le livrer entièrement aux fonctionnaires des préfectures ; l'ordre fut donné que les condamnés portassent des vêtements faits avec cinq cent soixante fils de chanvre (150) ; on interdit de se servir de p.508 chevaux pour piler le grain (151) ; (toutes ces mesures furent prises) parce que la moisson n'avait pas poussé ; on défendit dans tout l'empire de manger la moisson avant qu'elle fût mûre ; on examina si les seigneurs avaient été envoyés dans leurs États (152). — Le troisième mois (22 avril - 21 mai 142), les *Hiong-nou* pénétrèrent dans le territoire de *Yen-men.* — Le dixième mois (15 nov. - 13 déc. 142), on perçut la taxe agricole sur les champs de *Tch'ang-ling* (153). — il y eut une grande sécheresse. Dans le royaume de *Heng-chan* et dans les commanderies de *Ho-tong* et de *Yun-tchong,* le peuple souffrit d'une épidémie.

La troisième année de la dernière période, au dixième mois, le soleil et la lune furent tous deux éclipsés et restèrent rouges pendant cinq jours. — Le douzième mois, au dernier jour du mois (10 février 141), il

tonna (154) ; le soleil fut comme cramoisi ; les cinq planètes marchèrent à rebours et restèrent dans la constellation *t'ai-wei* ; la lune traversa le milieu de la constellation *t'ien-t'ing.* — Le premier mois, au jour *kia-yn* (28 février 141), l'héritier présomptif de l'empereur prit le bonnet viril. — Au jour *kia-tse* (9 mars 141), l'empereur *Hiao-king* mourut. Par son décret posthume, il p.509 conférait un degré dans la hiérarchie à tous ceux qui devaient succéder à leurs pères (155), depuis les rois-vassaux jusqu'au peuple ; il distribuait cent pièces de monnaie à chaque foyer dans tout l'empire ; il faisait sortir les femmes du harem et les renvoyait dans leurs familles ; il leur rendait leur liberté (156). L'héritier présomptif prit alors le pouvoir ; ce fut l'empereur *Hiao-ou.* — Le troisième mois (10 avril - 9 mai 141), on conféra à *Fen,* frère cadet de l'impératrice-douairière, le titre de marquis de *Ou-ngan,* et à son autre frère cadet, *Cheng,* le titre de marquis de *Tcheou-yang.* On enterra (l'empereur) à *Yang-ling.*

Le duc grand astrologue dit : Lorsque les *Han* eurent pris le pouvoir, (l'empereur) *Hiao-wen* répandit sa grande bienfaisance ; l'empire l'aima et fut paisible ; mais, au temps de (l'empereur) *Hiao-king,* on ne prit plus aucune sollicitude de ceux qui n'avaient pas le même nom de famille (que la famille impériale) ; alors *Tch'ao Ts'o* amoindrit la situation des seigneurs et causa aussitôt la révolte simultanée des sept royaumes qui formèrent une ligue du nord au sud et s'avancèrent du côté de l'ouest ; c'était à cause de la trop grande puissance des seigneurs que (*Tch'ao*) *Ts'o* avait agi ainsi, mais il n'avait pas (su) s'y prendre graduellement ; cependant, après que *Tchou-fou Yen* eut parlé, les seigneurs p.510 se trouvèrent affaiblis et finirent par être calmés (157). Les raisons du calme et du danger, comment ne se trouveraient-elles pas dans les plans (158) que l'on forme ?

@

CHAPITRE XII.

DOUZIÈMES ANNALES PRINCIPALES (101)
HIAO-OU

@

L'empereur *Hiao-ou* était un fils, mais non l'aîné, de *Hiao-king.* Sa mère s'appelait l'impératrice-douairière *Wang.* La quatrième année (153) de *Hiao-king,* il fut nommé roi de *Kiao-tong* à cause de sa qualité de fils de l'empereur ; la septième année (150) de *Hiao-king,* l'héritier présomptif *Li* fut dégradé et nommé roi de *Lin-kiang* ; le roi de *Kiao-tong* fut nommé héritier présomptif. *Hiao-king* étant mort en la seizième année (141) de son règne, l'héritier présomptif prit le pouvoir ; ce fut l'empereur *Hiao-ou.* Dès que l'empereur *Hiao-ou* eut pris le pouvoir, il redoubla d'attention pour les sacrifices aux dieux...

@

APPENDICE I

L'organisation administrative des *Ts'in* et des *Han*

@

p.513 Lorsqu'on lit les *Mémoires historiques,* on est souvent arrêté par les noms de fonctions qui s'y trouvent mentionnés ; il est difficile de se rendre un compte exact des attributions inhérentes à ces fonctions. *Se-ma Ts'ien* n'a rien fait pour élucider ces obscurités ; mais le *Ts'ien Han chou* peut combler dans une certaine mesure la regrettable lacune des *Mémoires historiques* ; en effet, au commencement du chapitre XIX de cet ouvrage, on possède un court résumé de l'organisation administrative à l'époque des premiers *Han,* organisation qui dérive directement de celle des *Ts'in.* Je me propose d'énumérer ici les officiers des *Han* en suivant l'ordre où ils sont mentionnés par le *Ts'ien Han chou* ; j'y ajouterai quelques renseignements complémentaires qui sont fournis soit par des commentateurs, soit par le *Heou Han chou* (chap. XXXIV-XXXVIII) ; je ne prétends d'ailleurs faire qu'une simple esquisse et comme le cadre d'une étude qui devra devenir plus étendue et plus précise quand on connaîtra mieux les inscriptions et les documents officiels de l'époque des *Han.*

§ 1. - L'ADMINISTRATION CENTRALE

I. — **Les grands conseillers**. A l'époque des *Ts'in,* il y avait le grand conseiller de gauche et le grand conseiller de droite. Il en fut de même sous les *Han,* quoique pendant le règne de *Kao-tsou* (206-194) et pendant une partie du règne de l'empereur *Wen* il n'y ait eu qu'un seul grand conseiller. — Cette charge était la plus importante de l'État ; les grands conseillers se trouvaient à la tête du gouvernement. p.514

Subordonnés : En 118 avant J.-C., l'empereur *Ou* institua le ***se-tche*** qui aidait le grand conseiller de gauche.

II. — Le ***t'ai-wei***, (fonction des *Ts'in*) est le chef des affaires militaires. En 139 avant J.-C., l'empereur *Ou* supprima cette charge ; il la remplaça en 118 par celle de ***ta-se-ma.***

III. — Le ***yu-che-ta-fou*** (fonction des *Ts'in*), qu'on appelle aussi ***tchong-tch'eng***, est chargé de tous les plans, rapports et pièces officielles ;

- dans les provinces, il contrôle les ***ts'e-che*** (cf. plus loin § 4, I) ;
- à la capitale, il commande aux quinze ***che-yu-che***.

— Il a deux assistants. — Parmi les ***che-yu-che*** il y eut, au temps de l'empereur *Ou*, les ***sieou-i-tche-tche*** (indicateurs intègres aux vêtements brodés), sortes d'enquêteurs impériaux ou de *missi dominici*, chargés de faire des enquêtes spéciales dans les provinces.

IV. — Le ***t'ai-fou*** ; cette dignité fort élevée paraît avoir été plus un titre honorifique qu'une fonction ; elle fut instituée en 187 avant J.-C. et fut supprimée et rétablie à plusieurs reprises.

[V. — Il en est de même des titres de ***t'ai-che*** et de ***t'ai-pao*** qui ne furent institués qu'en l'an 1 après J.-C.) (101).]

VI. — Les **généraux**. Ces officiers supérieurs furent en nombre variable suivant les besoins de la guerre. On distinguait les généraux d'avant-garde, d'arrière-garde, de gauche et de droite.

VII. — Le ***fong-tch'ang*** a la surintendance des rites et des cérémonies du temple ancestral. En 144, on changea le nom de cette fonction en celui de ***t'ai-tch'ang*** (on appelait autrefois *t'ai-tch'ang,* dit *Yen Che-kou*, un étendard royal sur lequel étaient représentés le soleil et la lune ; lorsque le souverain voulait accomplir quelque rite important, il faisait dresser cet étendard ; l'officier qui le p.515 tenait fut donc appelé le ***fong tch'ang*** = celui qui tient l'étendard ***t'ai-tch'ang***). Le ***fong-tch'ang*** a un assistant.

Subordonnés :

1. le ***t'ai-yo-ling***, chef de la musique ;
2. le ***t'ai-tchou-ling***, grand prieur ;
3. le ***t'ai-tsai-ling***, grand sacrificateur ;
4. le ***t'ai-che-ling***, grand astrologue (c'est la charge qu'exercèrent *Se-ma T'an* et *Se-ma Ts'ien*) ;
5. le ***t'ai pou-ling***, grand devin ;
6. le ***t'ai-i-ling***, grand médecin.

Ces six fonctionnaires ont chacun un assistant

7. Les deux ***kiun-koan*** en chef ;
8. les deux ***tou-choei*** en chef préposés aux canaux et aux digues.

Ces fonctionnaires ont deux assistants.

Enfin, c'est du ***t'ai-tch'ang*** que relèvent tous les officiers préposés aux divers temples et sanctuaires impériaux. Le prieur secret, que supprima l'empereur *Wen* (cf. n. 10.185), devait être un de ses subordonnés.

VIII. — Les ***po-che***, ou lettrés au vaste savoir, étaient des fonctionnaires de l'époque des *Ts'in* : nous savons que sous *Ts'in Che-hoang-ti* il y avait 70 ***po-che*** (cf. p. 179). En 136 avant J.-C., l'empereur *Ou* institua les ***ou-king-po-che*** ; les lettrés au vaste savoir des cinq ouvrages canoniques (les cinq ouvrages canoniques étaient le *I king*, le *Chou king*, le *Che king*, le livre sur les rites et le livre sur la musique).

IX. — Le ***lang-tchong-ling*** (fonction des *Ts'in*) commande à tous les officiers qui sont à l'intérieur du palais ; c'est le surintendant du palais. En l'an 104 avant J.-C., son titre fut changé en celui de ***koang-lou-hiun***.

Subordonnés :

1. Les ***ta-fou*** ou grands officiers sont occupés aux délibérations. On distingue :
   - les ***t'ai-tchong-ta-fou***,
   - les ***tchong-ta-fou***, et
   - les ***kien-ta-fou***. — p.516 Ces derniers ne furent institués qu'en 118 avant J.-C.

   Le nom des ***tchong-ta-fou*** fut changé, en 104 avant J.-C., en celui de ***koang-lou-ta-fou.***
2. Les ***lang***, qui sont préposés à la garde des portes et qui accompagnent le cortège impérial. On distingue :
   - les ***i-lang***,
   - les ***tchong-lang,***
   - les ***che-lang***,
   - les ***lang-tchong.***

   Leur nombre est variable, mais ils n'ont jamais été plus de mille.

   Parmi les ***tchong-lang,*** on distingue les ***ou-koan-tchong-lang-tsiang,*** appelés ordinairement ***ou-koan-lang***, les ***tso-tchong-lang-tsiang*** et les ***yeou-tchong-lang-tsiang.***

   Le titre de ***lang-tchong*** comprend les grades de ***kiu-tsiang,*** de ***hou-tsiang*** et de ***ki-tsiang***. Chacun de ces grades paraît avoir comporté un titulaire de gauche et un titulaire de droite.

   Les ***kiu-tsiang, hou-tsiang*** et ***ki-tsiang*** commandaient respectivement aux ***kiu-lang, hou-lang*** et ***ki-lang.***
3. Les ***ye-tché,*** qui sont au nombre de soixante-dix, sont chargés d'entretenir les hôtes et de recevoir les affaires. Ils ont des chefs (?) appelés ***pou-ye***.
4. Les ***k'i-men*** (ainsi nommés parce qu'ils gardent la porte *k'i*) sont chargés de prendre les armes pour escorter l'empereur ; ils

furent institués en 138 avant J.-C. ; leur nombre était indéterminé, mais ne fut jamais supérieur à mille. Ils ont des chefs (?) appelés ***pou-ye***.

5. Les ***yu-lin*** (prompts comme les plumes des oiseaux et nombreux comme les arbres des forêts), sont chargés d'escorter l'empereur ; ils sont inférieurs aux *k'i-men.* Ils furent institués en 104 avant J.-C., sous le nom de ***kien-tchang-yng-ki*** ; Plus tard, on changea leur nom en celui de ***yu-lin-ki***. — Dans la p.517 suite (le *Ts'ien Han chou* ne dit pas exactement à quelle époque), on fit élever dans le corps des *yu-lin* les fils et petits-fils de ceux qui étaient morts sous les drapeaux ; ces enfants de troupe étaient appelés les orphelins des *yu-lin*.

X. — Les ***pou-ye*** étaient autrefois des fonctionnaires préposés au tir à l'arc ; mais, sous les *Ts'in* et les *Han*, le nom de *pou-ye* fut appliqué à des officiers de rang moyen qu'on trouve dans plusieurs départements différents de l'administration (cf. IX, 3 et 4) ; les *pou-ye* n'ont donc pas d'attributions déterminées par leur titre ; ils sont des officiers de rang égal dans des fonctions diverses.

XI. — Le ***wei-wei*** (fonction des *Ts'in*) est le commandant en chef des gardes du palais. Au début de son règne, l'empereur *King* changea son titre en celui de *tchong-ta-fou-ling* mais il ne tarda pas à revenir à l'ancienne dénomination.

Le *wei-wei* a un assistant.

Subordonnés :

1. Le ***kong-kiu-se-ma*** ;
2. le ***wei-che***, qui a trois assistants ;
3. le ***lu-pen*** ;
4. les vingt-deux ***heou-se-ma*** commandant les postes de garde.

Dans les palais *Tch'ang-lo, Kien-tchang* et *Kan-ts'iuen* où l'empereur faisait des séjours temporaires, il y eut parfois, mais non pas toujours, des ***wei-wei***.

XII. — Le ***t'ai-pou*** (fonction des *Ts'in*) a la surintendance des équipages impériaux. Il a deux assistants.

Subordonnés :

1. Le ***ta-kieou ling*** ;
2. le ***wei-yang-ling*** ;
3. le ***kia-ma-ling*** (le nom de cette fonction fut changé en celui de ***tong-ma-ling*** en 104 av. J.-C.) ;

Ces trois fonctionnaires ont chacun cinq assistants et un commandant.

4. Le ***kiu-fou-ling*** ;
5. le ***lou-ling-ling*** p.518 (institué en 104 av. J.-C.) ;
6. le ***k'i-ma-ling*** ;
7. le ***tsiun-ma-ling***.

Chacun de ces quatre officiers a un assistant.

8-12. Il y avait des surveillants, des chefs et des assistants pour les cinq fonctions appelées

8. ***long-ma***,
9. ***hien-kiu***,
10. ***t'ouo-ts'iuen***,
11. ***t'ao-t'ou***, et
12. ***tch'eng-hoa***.
13. Les ***mou-che-yuan-ling*** s'occupent des chevaux qui sont répartis dans les six commanderies de la frontière ; ils ont chacun trois assistants.

14-15. Il y a un titulaire et un assistant pour les deux charges de

14. ***mou-t'ouo***, et de
15. ***koen-ti***.

En somme, le ***t'ai-pou*** avait entre ses mains toute l'administration des haras.

XIII. — Les ***t'ing-wei*** (fonction des *Ts'in)* sont à la tête de la justice. On distinguait le surveillant en chef, le surveillant de gauche et le surveillant de droite. En 144 avant J.-C., le nom de *t'ing-wei* fut changé en celui de *ta-li* ; mais, en 137, l'empereur *Ou* reprit l'ancienne dénomination.

XIV. — Le ***tien-k'o*** (fonction des *Ts'in*) doit s'occuper des seigneurs et des barbares soumis à la Chine. En 144, ce fonctionnaire fut appelé *ta-hang-ling* ; en 104, il fut appelé ***ta-hong-lou*** et ce nom lui resta. Il a un assistant.

Subordonnés :

1. Le ***hing-jen*** ou voyageur ;
2. le ***i-koan*** ou interprète ;
3. le ***pie-ho*** (institué en 104 av. J.-C.).

Ces trois charges comportent chacune un titulaire et un assistant. p.519

4. Le ***kiun-ti*** s'occupe des palais ou hôtels que les rois provinciaux avaient à la capitale (cf. n. 09.119) ; cette charge comporte un chef et un assistant.

XV. — Le ***tsong-tcheng*** ; (fonction des *Ts'in*) a la surveillance des membres de la famille impériale.

Subordonnés :

1. Le ***tou-se-k'ong*** ; un titulaire et un assistant ;
2. le ***nei-koan*** ; un chef et un assistant ;
3. les fonctionnaires en nombre variable qui administraient les familles des princesses.

XVI. — Le ***tche-sou-nei-che*** est le ministre de l'agriculture et du commerce ; il a deux assistants. En 143, on changea son nom en celui de ***ta-nong-ling*** ; en 104 avant J.-C., l'empereur *Ou* l'appela ***ta-se-nong***.

Subordonnés :

1. Le ***t'ai-ts'ang-ling*** ;
2. le ***kiun-chou-ling*** ;
3. le ***p'ing-tchoen-ling*** ;
4. le ***lou-nei ling*** ;
5. le ***tsi-t'ien-ling***.

   Chacun de ces cinq officiers a un assistant.

6. le ***koan-koan tchang*** ;
7. le ***t'ie-che-tchang***.

   Chacun de ces deux officiers a un assistant.

En outre il y avait, dans les commanderies et les royaumes, soixante-cinq officiers préposés aux greniers, à l'agriculture et aux eaux, qui relevaient du *tche-sou-nei-che.*

Sous l'empereur *Ou*, il y eut le ***seou-sou-tou-wei***, qui paraît avoir été un officier militaire chargé de l'approvisionnement des armées.

XVII. — Le ***chao-fou*** (fonction des *Ts'in*) veille aux redevances spécialement affectées à l'empereur qui p.520 proviennent des montagnes, des mers, des étangs et des marais. Tandis que le *ta-se-nong* pourvoit aux dépenses publiques, le *chao-fou* s'occupe du budget privé de la maison impériale. Le *chao-fou* a six assistants.

Subordonnés :

1. ***chang-chou*** (l'empereur Ou changea le nom de cette fonction et l'appela ***tchong-chou*** ; le titulaire de cette fonction, le ***tchong-***

***chou-ling**,* fut alors un eunuque ; ce fut *Se-ma Ts'ien* qui, le premier, occupa cette charge après qu'il eut subi la peine de la castration) ;

2. ***fou-tsie*** *(*c'est le préposé aux sceaux et insignes de délégation) ;
3. sous un même numéro d'ordre, le *Ts'ien Han chou* réunit ici quatre fonctions qui sont celles de ***t'ai-i*** (grand médecin), ***t'ai-koan*** (préposé aux aliments), ***t'ang-koan*** (préposé à la pâtisserie), ***tao-koan*** (préposé au choix du riz) ;
4. ***yo-fou*** (bureau de la musique) ;
5. ***jo-lou*** (on appelait *jo-lou* la prison où étaient enfermés les membres de la famille impériale qui avaient commis quelque délit ; le nom de la prison fut donné aux officiers qui l'administraient ; d'après une autre explication, moins vraisemblable, le *jo-lou* devait conserver les armes de guerre) ;
6. ***k'ao-kong-che*** (ce titre date de l'époque des *Tcheou* ; le *k'ao-hong* surveillait les artisans) ;
7. ***tso-i*** *(tso-i* était le nom d'un endroit ; en 104 av. J.-C., cette fonction fut appelée *ts'e-fei*) ;
8. ***kiu-che*** (en 104 av. J.-C., cette fonction fut appelée ***pao-kong***) ;
9. ***Kan-ts'iuen kiu-che*** (en 104 av. J.-C., cette fonction fut appelée ***koen-t'ai****)* ;
10. ***tso*** et ***yeou-se-k'ong*** ;
11. ***tong-tche*** et ***si-tche*** ;
12. ***tong-yuen-tsiang*** (cet officier était préposé à la confection des objets qu'on plaçait dans les sépultures impériales).

Pour ces douze charges, il y a un titulaire et un assistant.

13. ***p'ao-jen*** ;
14. ***tou-choei*** ;
15. ***kiun-koan****.*

p.521 Pour ces trois charges il y a un chef et un assistant.

16. les surveillants des dix étangs du parc *Chang-lin.*

Puis, tous les eunuques dépendent du *chao-fou* ; les principales charges d'eunuques portent les noms suivants :

17. ***tchong-chou-ye-tché*** ;
18. ***hoang-men*** ;
19. ***keou-choen*** ;
20. ***chang-fang*** ;
21. ***yu-fou*** ;

22. ***yong-hiang*** (en 104 av. J.-C., cette fonction fut appelée ***i-t'ing***) ;
23. ***nei-tché*** et ***hoan-tché***.

Pour ces sept charges, il y a des titulaires et des assistants.

XVIII. — Le ***tchong-wei*** (fonction des *Ts'in)* est le chef de la police à la capitale. En 104, son nom fut changé en celui de ***tche-kin-ou*** (littéralement : celui qui tient [l'emblème représentant] l'oiseau *kin-ou* ; cet oiseau passait pour écarter les mauvaises influences). Il est aidé par :

a) deux assistants ;
b) deux ***heou*** ;
c) deux ***se-ma*** ;
d) deux ***ts'ien-jen***.

Subordonnés :

1) ***tchong-lei*** (2 *wei*) ;
2) ***se-heng*** ;
3) ***ou-k'ou*** (3 assistants) ;
4) ***tou-tch'oan*** (3 assistants).

Pour ces quatre fonctions, il y a des titulaires et des assistants.

5) ***che-tao*** ;
6) ***tso*** et ***yeou-tchong-heou*** ;
7) ***tso*** et ***yeou-king-fou-tou-wei***.

XIX. — Le premier et le second précepteurs de l'héritier présomptif, ***t'ai-tse-t'ai-fou-chao-fou.***

Subordonnés :

1. ***men-ta-fou*** ;
2. ***chou-tse*** ;
3. ***sien-ma*** ;
4. ***ché-jen***.

Les noms de ces fonctions sont parfois précédés des deux mots *t'ai-tse* qui indiquent plus explicitement qu'il s'agit d'officiers attachés à la personne de l'héritier présomptif.

XX. — p.522 Le ***tsiang-tso-chao-fou*** (fonction des *Ts'in*) a la charge de veiller aux constructions impériales ; c'est en quelque sorte l'architecte de la cour ; en 144 avant J-C., son titre fut changé en celui de ***tsiang-***

tso-ta-tsiang ; il est aidé par : a) deux assistants ; b) un ***tchong-heou*** de gauche et un ***tchong-heou*** de droite.

Subordonnés :

1. ***che-k'ou*** ;
2. ***tong-yuen-tchou-tchang*** ; (en 104 av. J.-C., ce titre fut changé en celui de ***mou-kong***) ;
3. 3-7 : le ***hiao*** de gauche, le ***hiao*** de droite, le ***hiao*** antérieur, le ***hiao*** postérieur, le ***hiao*** central ;

Pour ces sept fonctions, il y a des titulaires et des assistants.

8. ***tchou-tchang*** (un chef et un assistant).

XXI. — Le ***tchan-che*** (fonction des *Ts'in*) est l'intendant de la maison de l'impératrice et de la maison de l'héritier présomptif. Il a un assistant.

Subordonnés :

A. — Pour l'héritier présomptif :

1. ***t'ai-tse-choai-keng-ling*** ;
2. ***kia-ling*** (ces deux titulaires ont chacun un assistant) ;
3. ***pou*** ;
4. ***tchong-choen*** ;
5. ***wei-choai*** ;
6. ***tch'ou*** ;
7. ***kieou*** (pour chacune de ces cinq fonctions, il y a un chef et un assistant).

B. — Pour l'impératrice :

1. ***tchong-tch'ang-ts'ieou*** ;
2. ***se-fou*** ;
3. ***yong-hiang*** ;
4. ***ts'ang*** ;
5. ***kieou*** ;
6. ***se-se*** ;
7. ***che-koan***.

— Pour toutes ces fonctions, il y a des titulaires, des chefs et des assistants. Ces officiers sont tous des eunuques et ont sous leurs ordres la foule des eunuques subalternes.

Le *Ts'ien Han chou* donne une place à part au ***tsiang-hing*** qui, à partir de l'année 144 avant J.-C., prit le nom de ***ta-tch'ang-ts'ieou*** ; mais il

me semble que ce fonctionnaire est identique p.523 au ***tchong-tch'ang-ts'ieou*** dont il a été question quelques lignes plus haut (XXI, B, 1).

XXII. — Le ***tien-chou-kouo*** (fonction des *Ts'in*), ou « régulateur des pays dépendants », s'occupe des barbares qui ont fait leur soumission à la Chine. Lorsque, en 120 avant J.-C., le roi turc de *Hoen-sie* se déclara sujet de l'empereur, on institua, à côté du ***tien-chou-kouo***, un ***chou-kouo-tche-tou-wei***, des assistants, des ***heou*** et des ***ts'ien jen***.

— Parmi les subordonnés du ***tien-chou-kouo*** se trouve le chef des neuf sortes d'interprètes (le titre de cet officier prouve que, sous les premiers *Han*, le collège des interprètes ne connaissait pas moins de neuf langues différentes).

XXIII. — Le ***choei-heng-tou-wei***, qui ne fut institué qu'en 115 avant J.-C., était l'intendant des eaux et forêts pour le vaste parc *Chang-lin*. Il avait cinq assistants.

Subordonnés :

1. ***chang-lin*** ;
2. ***kiun-chou*** ;
3. ***yu-sieou*** ;
4. ***tsin-pou*** ;
5. ***tsi-tchouo*** (officiers préposés aux bateaux) ;
6. ***tchong-koan*** (officiers préposés à la fonte des monnaies) ;
7. ***ki-k'iao*** ;
8. ***leou-kieou*** (les six écuries seraient, d'après le commentaire, celles qui ont déjà été mentionnées dans les titres de certains officiers du ***t'ai-pou***, à savoir ***ta-kieou, wei-yang, lou-ling, k'i-ma, t'ao-t'ou, tch'eng-hoa*** ; cf. n° XII, 1, 2, 5, 6, 11, 12) ;
9. ***pien-t'ong***.

Pour ces neuf fonctions, il y a des titulaires et des assistants ;

10. ***heng-koan*** ;
11. ***choei-se-k'ong*** ;
12. ***tou-choei*** ;
13. ***nong-ts'ang*** ;
14. ***kan-ts'iuen*** ;
15. ***chang-lin*** (on a vu plus haut, n° 1, des fonctionnaires portant le même nom ; il me semble cependant qu'ils se distinguent en ce que les titulaires de la fonction n° 1 sont appelés ***chang-lin ling***, tandis que ceux de la fonction n° 15 sont appelés ***chang-lin tchang***) ; p.524

16. ***tou-choei***.

Pour ces sept dernières fonctions, il y a des chefs et des assistants.

XXIV. — Le ***nei-che*** (fonction des *Ts'in*) est le préfet de la capitale. En 135 avant J.-C. (le *po koan piao* dit, par erreur, que ce fut en 155 av. J.-C.), on divisa cette fonction et il y eut le ***tso-nei-che*** et le ***yeou-nei-che***.

A. — En 104 avant J,-C., le titre de ***yeou-nei-che*** fut remplacé par celui de ***king-tchao-yn***.

Subordonnés :

1. ***Tch'ang-ngan-che*** ;
2. ***Tch'ang-ngan-tch'ou*** ; pour ces deux fonctions, il y a un titulaire et un assistant ;
3. ***tou-choei*** ;
4. ***t'ie-koan*** ; pour ces deux fonctions, il y a un chef et un assistant,

B. — Le titre de ***tso-nei-che*** fut remplacé par celui de ***tso-fong-i.***

Subordonnés :

1. ***lin*** ;
2. ***hi***. Pour ces deux fonctions, il y a des titulaires, des assistants et des capitaines ; ils s'occupent, les uns des céréales, et les autres des victimes destinées aux sacrifices ;
3. ***tso-tou-choei*** ;
4. ***t'ie-koan*** ;
5. ***yun-lei*** ;
6. ***Tch'ang-ngan se-che***. Pour ces quatre fonctions, il y a des chefs et des assistants.

XXV. — Le ***tchou-tsio-tchong-wei*** (fonction des *Ts'in*) avait, à l'origine, la surveillance des seigneurs. En 145 avant J.-C., son titre fut changé en celui de ***tou-wei***. En 104 avant J.-C., le titre et les attributions de ce fonctionnaire furent profondément modifiés ; il reçut le nom de ***yeou-fou-fong*** et administra la partie occidentale du district de la capitale, de même que le ***tso-fong-i*** (XXIV, B) en administrait la partie orientale, et le ***king-tchao yn*** (XXIV, A) la partie centrale. Ces trois officiers étaient connus sous le nom de ***san-fou*** ; on appelait de même les territoires qu'ils gouvernaient. Quant aux seigneurs, ils dépendirent du p.525 ***ta-hong-lou*** (n° XIV) qui assuma ainsi la principale attribution de l'ancien ***tchou-tsio-tchong-wei***.

Subordonnés :

1. ***tchang-hiu*** (titulaire et assistant) ;

2. ***tou-choei*** ;
3. ***t'ie-koan*** ;
4. ***kieou*** ;
5. ***Yong-tch'ou*** ; c'est-à-dire préposés aux cuisines des lieux saints de *Yong* (pour ces quatre dernières fonctions, il y a des chefs et des assistants).

En 113 avant J.-C., ou institua le ***san-fou-tou-wei*** et le ***san-fou-tou-wei-tch'eng.***

XXVI. — Le ***hou-kiun-tou-wei*** (fonction des *Ts'in*) ; en 119 avant J-C., il fut mis sous les ordres du ***ta-se-ma*** (n° II).

XXVII. — Le ***se-li-hiao-wei***, fonction qui existait autrefois sous les *Tcheou*, ne fut rétabli qu'en 80 avant J.-C. Il paraît avoir été le chef de la brigade des mœurs à la capitale.

Le *Ts'ien Han chou* réunit dans un seul paragraphe divers commandants militaires qui tous ont le titre de ***hiao-wei*** et qui furent institués par l'empereur *Ou* ; ce sont :

A. — Le ***tch'eng-men-hiao-wei*** garde les portes de la capitale et a sous ses ordres les ***se-ma*** des huit postes militaires et les ***heou***, ou surveillants, des douze portes de la capitale.

B. — Le ***tchong-lei-hiao-wei*** commande, d'une part, aux troupes du camp du nord et, d'autre part, aux contrées occidentales.

C. — Le ***toen-ki-hiao-wei*** commande la cavalerie.

D. — Le ***pou-ping-hiao-wei*** commande aux soldats cantonnés aux portes du parc *Chang-lin*.

E. — Le ***yu-ki-hiao-wei*** commande aux escadrons de cavalerie étrangère qu'on avait formés avec les gens du pays de *Yue* qui s'étaient soumis à la Chine.

F. — Le ***Tch'ang-choei-hiao-wei*** commande aux p.526 escadrons de cavalerie étrangère qu'on avait formés avec les Turcs de *Tch'ang-choei* et de *Siuen-ho*.

G. —Le ***Hou-ki-hiao-wei*** commande aux cavaliers turcs cantonnés à *Tch'e-yang*.

H. — Le ***che-cheng-hiao-wei*** commande à un corps d'archers d'élite.

I. — Le ***hou-pen-hiao-wei*** a le commandement des chars légers.

XXIX. — A. — Le ***fong-kiu-tou-wei*** s'occupe des équipages impériaux.

B. — Le ***fou-ma-tou-wei***.

Ces deux charges furent instituées par l'empereur *Ou*.

Le *Ts'ien Han chou* ajoute ici l'énumération d'un certain nombre de fonctions additionnelles qui ne paraissent rentrer dans aucun des cadres précédents ; ce sont :

1. Les ***che-tchong*** ;
2. les ***tso*** et les ***yeou-ts'ao*** ;
3. les ***tchou-li*** ;
4. les ***san-ki*** ;
5. les ***tchong-tch'ang-che*** (l'empereur *Wen*, 220-226 ap. J.-C., de la dynastie *Wei*, réunit ces deux dernières charges en une seule qui fut celle des ***san-ki-tch'ang-che***) (102).

§ 2. — LA HIÉRARCHIE

p.527 Dès l'époque des *Ts'in*, on voit apparaître une institution qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours en Chine. A côté des fonctions réelles dont un officier est chargé, il occupe un rang dans une hiérarchie qui est simplement honorifique et qui se trouve assez analogue au *tchin* de l'administration russe. L'origine de cette institution remonte à *Wei Yang*, prince de *Chang* (cf. *Mém*. *hist*., chap. LXVIII) qui, étant ministre du duc *Hiao* (361-338 av. J.-C.) de Ts'in, organisa une hiérarchie de dix-huit degrés. Quand *Ts'in Che-hoang-ti* eut détruit la féodalité, on ajouta deux degrés nouveaux qui furent conférés aux seigneurs devenus de hauts dignitaires de l'empire. Les vingt degrés de la hiérarchie sont les suivants, en partant du plus infime et en finissant au plus élevé :

1. ***kong-che*** ; ceux qui ont ce titre sont distingués des hommes ordinaires et c'est pourquoi on les honore du nom de *kong*.
2. ***chang-tsao*** ; l'empereur a fait le décret qui ennoblit ceux qui portent ce titre.
3. ***tsan-niao*** ; cette expression désigne « le cheval orné d'un harnachement de soie » que les titulaires de ce grade avaient le droit de monter (aujourd'hui encore la bride violette et la bride jaune et [] sont conférées par l'empereur comme des distinctions honorifiques).
4. ***pou keng*** ; les titulaires de ce grade ne sont plus astreints aux corvées de police.

Toutes les personnes qui sont investies de l'un de ces quatre premiers degrés de la hiérarchie constituent la classe des ***ts'i-che***.

5. Les ***ta-fou***, ou, comme les appelle le *Yuen kien lei han* (chap. CCXXI, p.,7 r°), les ***hiang-ta-fou*** sont les premiers qui aient rang de ***ta-fou***.
6. ***koan-ta-fou*** ;
7. ***kong-ta-fou*** ;

8. Les ***kong-tch'eng*** ont le droit de monter sur un char de l'État ;
9. ***ou-ta-fou***, ou ***ta-fou*** du cinquième rang.

L'ensemble de ces cinq catégories constitue la classe des ***ta-fou***.

10. Les ***tso-chou-tchang*** ;
11. Les ***yeou-chou-tchang*** (*chou-tchang* signifie chef de la multitude).p.529
12. ***tso-keng*** ;
13. ***tchong-keng*** ;
14. ***yeou-keng*** (le mot *keng* a ici le sens de : commander aux gens de la police) ;
15. ***chao-chang-tsao*** ;
16. ***ta-chang-tsao*** (les titres de ces deux catégories de dignitaires donnent à entendre que ces personnes étaient les chefs des ***chang-tsao*** ou dignitaires du second degré) ;
17. Les ***se-kiu-chou-tchang*** ont le droit de monter un char attelé de quatre chevaux ;
18. ***ta-chou-tchang*** ;

L'ensemble de ces neuf catégories constitue la classe des neuf hauts dignitaires.

19. Les ***koan-nei-heou***, ou marquis du pays à l'intérieur des passes (cf. note 07.227), étaient ainsi nommés parce que, quoique ayant le titre de marquis, ils n'avaient pas de fiefs leur appartenant en propre, et résidaient à la capitale. Dans l'inscription érigée en 219 avant J.-C. par *Ts'in Che-hoang-ti* sur la terrasse *Lang-ya*, on trouve le titre de ***luen-heou*** ; la définition que donne de ce titre le commentaire *souo yn*, tendrait à prouver que les *luen-heou* étaient identiques aux *koan-nei-heou* ; mais je n'ai trouvé nulle part cette équivalence nettement indiquée.
20. Les ***tch'e-heou*** sont les seigneurs qui ont des fiefs et y résident ; à partir de l'empereur *Ou*, dont le nom personnel était *Tch'e*, on changea ce titre en celui de ***t'ong-heou*** ou de ***lie-heou*** (Par erreur, dans la note 2 de la page 149, j'ai identifié les *tch'e-heou* avec les *koan-nei-heou*). Parfois, mais rarement, des femmes reçurent des fiefs et eurent le titre de marquises (cf. note 09.140).

    Le titre de ***heou*** est le seul que les *Ts'in* aient conservé des cinq titres nobiliaires de l'époque des *Tcheou* : ***kong, heou, po, tse, nan*** ; à vrai dire, il n'y avait plus aucun rapport entre la noblesse des p.530 *Tcheou* qui était une féodalité presque indépendante et les marquis du temps des *Ts'in* et des *Han* que l'empereur maintenait dans une stricte obéissance.

§ 3. — LES ROIS VASSAUX

Lors de l'effondrement de la brève dynastie *Ts'in*, une tentative se produisit pour reconstituer l'ancienne féodalité ; de hardis aventuriers et des descendants plus ou moins directs des seigneurs d'autrefois s'arrogèrent alors le titre de roi ; mais, quand les *Han* eurent affermi leur pouvoir, ils reprirent pour leur compte la politique des *Ts'in* et s'appliquèrent à supprimer les uns après les autres les rois qui leur portaient ombrage. S'ils maintinrent la dignité royale, ils la réservèrent avec un soin jaloux pour les membres de leur propre famille ; à quelques passagères exceptions près, il fallut appartenir à la famille *Lieou* pour pouvoir obtenir le titre de roi vassal. Les rois-vassaux avaient des royaumes dont ils étaient, à l'origine, les souverains presque absolus ; ils y entretenaient une cour analogue à celle du Fils du Ciel ; ils avaient le droit de nommer eux-mêmes les fonctionnaires dans leurs États. Cependant, malgré les liens du sang qui les rattachaient à l'empereur, cette semi-indépendance pouvait les rendre redoutables ; aussi l'empereur *King* et ses successeurs tendirent-ils de plus en plus à restreindre les prérogatives des rois : ils leur enlevèrent le privilège de conférer des fonctions publiques ; ils rabaissèrent les titres trop ambitieux des officiers de leurs cours ; ils divisèrent leurs fiefs entre tous leurs fils de peur que le droit de primogéniture ne préservât l'intégrité des royaumes trop puissants. Cette conduite ne fut pas sans susciter de nombreux mécontentements, voire même des révoltes, mais en définitive l'habileté et la patience des empereurs *Han* atteignit son but ; les rois-vassaux s'affaiblirent de plus en plus et l'unité de l'empire fut assurée.

§ 4. — L'ADMINISTRATION PROVINCIALE.

Les *Ts'in* furent les premiers à diviser l'empire en commanderies (*kiun*) comprenant chacune plusieurs préfectures (*hien*). Dans l'antiquité, le mot *hien* désignait une circonscription plus grande p.531 que celle qu'on appelait *kiun* ; le dictionnaire *Chouo men* dit en effet :

> « D'après les règlements des *Tcheou*, le territoire du Fils du Ciel, qui était un carré de 1000 *li* de côté, était divisé en cent *hien* et chaque *hien* comprenait quatre *kiun*.

Les *Ts'in* établirent un rapport inverse entre les deux termes, et, à partir de leur époque, le *kiun* fut plus étendu que le *hien*. *Ts'in Che-hoang-ti* divisa l'empire en trente-six *kiun* (cf. note 06.224) ; les *Han* multiplièrent le nombre des *kiun* ; j'ai essayé dans l'Appendice II d'en dresser la liste pour l'époque de l'empereur *Ou*. Je traduis le mot *kiun* par « commanderie », afin de bien marquer que ce terme désigne, au moins sous les *Han*, une circonscription notablement plus restreinte que la « province » de nos jours. Quant au mot *hien*, je le traduis, à l'époque des *Ts'in* et des *Han* par le mot « préfecture », tandis que, pour les temps modernes, je le traduis par le mot « sous-préfecture ».

En effet, aujourd'hui, le *hien* est une subdivision du *tcheou* ou du *fou*, c'est-à-dire de la préfecture secondaire ou de la préfecture ; mais le *hien* des *Ts'in* et des *Han* est une véritable préfecture, car il n'existait entre le *hien* (préfecture) et le *kiun* (commanderie) aucun intermédiaire analogue à celui qui est constitué actuellement par le *tcheou* (préfecture secondaire) ou le *fou* (préfecture) entre la province (*cheng*) et la sous-préfecture (*hien*).

I. — La principale autorité de la commanderie était « l'administrateur » qui était appelé ***kiun-cheou*** sous les *Ts'in*, et qui reçut le nom de ***t'ai-cheou*** à partir de l'année 148 avant J.-C.

Au-dessus de « l'administrateur », les *Ts'in* avaient institué « le surintendant » ou ***kien-yu-che***, qui paraît avoir été investi d'un pouvoir de contrôle sur les actes de l'administrateur. Les *Han* supprimèrent ce fonctionnaire ; ils le remplacèrent par des délégués qui parcouraient le pays pour observer comment il était gouverné et qui étaient chargés de certaines enquêtes spéciales ; en 106 avant J. C., ces délégués reçurent le nom de ***pou-ts'e-che*** et ne furent d'abord qu'au nombre de trois pour tout l'empire.

Le commandement des troupes de chaque *kiun* était confié au « gouverneur militaire » ou ***kiun-wei***.

D'autres capitaines chargés de commandements plus restreints p.532 étaient les ***koan-tou-wei***, les ***nong-tou-wei*** et les ***chou-kouo-tou-wei***.

II. —Les préfets des préfectures (*hien*) qui comptent plus de dix mille foyers, ont le titre de ***ling*** ; dans les préfectures de moins de dix mille foyers, les préfets ont le titre de ***tchang***.

Les préfets ont sous leurs ordres des « ***assistants*** » et des « ***capitaines*** », qui constituent la classe des officiers supérieurs, puis des ***teou-che*** et des ***tso-che***, qui constituent la classe des officiers subalternes.

Le *Ts'ien Han chou* ne donne qu'une énumération très incomplète des officiers qui composaient l'état-major du préfet ; des études plus approfondies permettront sans doute d'en combler les lacunes. Nous pouvons signaler dès maintenant une de ces omissions : il y avait dans les préfectures des fonctionnaires qui étaient appelés ***tchou-li,*** au commencement des premiers Han, et qui prirent plus tard le nom de ***kong-ts'ao*** ; ils étaient chargés de surveiller la conduite des divers employés de l'administration ; ils tenaient le compte des services rendus ou des fautes commises ; ils faisaient le tableau d'avancement de leurs subordonnés.

III. —Au-dessous de la préfecture (*hien*) était la division administrative appelée *hiang*, puis la circonscription appelée *t'ing* et enfin le hameau *li*.

Le chef du *li* était appelé ***li-koei***.

Un groupe de dix *li* formait un *t'ing* ; le chef du *t'ing* était le ***t'ing-tchang*** ; il était chargé de la police de son arrondissement ; ce fut

cette fonction qu'exerça d'abord celui qui devait devenir le fondateur de la dynastie *Han* (cf. note 08.109).

Un groupe de dix *t'ing* formait un *hiang*. Dans chaque *hiang* se trouvait un ***san-lao*** (cf. note 08.234 *ad fin*.), qui veillait à l'instruction du peuple, un ***che-fou*** qui jugeait les procès et percevait les taxes, un ***yeou-kiao*** qui était chargé de la police.

§ 5. — LES TITRES DES FEMMES

p.533 J'ajouterai ici une courte note sur les titres que pouvaient porter les femmes.

Les femmes de l'empereur étaient divisées en plusieurs classes ; parmi les plus élevées en dignité étaient les ***tsie-yu***, qui avaient rang de seigneur, les ***yng-ngo*** qui leur étaient inférieures, et, à un degré plus bas, les ***yong-hoa*** (cf. *Mém*. *hist*., chap. XLIX, p. 6 r°, addition de *Tch'ou Chao-suen*).

Les femmes qui portaient l'un de ces trois titres paraissaient avoir toutes appartenu à la catégorie des ***fou-jen*** ; au-dessous des ***fou-jen*** se trouvaient, par ordre d'importance décroissante les catégories suivantes : les ***mei-jen*** ; les ***leang-jen*** ; les ***pa-tse*** ; les ***ts'i-tse*** ; les ***tchang-che*** ; les ***chao-che*** (cf. *Mém*. *hist*., chap. X, p. 8 r°, commentaire de *Yng Chao*). Cette énumération paraît d'ailleurs être incomplète, car les titres mêmes de ***pa-tse*** et de ***ts'i-tse*** donnent à entendre qu'au-dessous de ces titres il y avait sept ou six degrés inférieurs.

Les filles de l'empereur étaient désignées sous le nom de ***kong-tchou*** ; ses sœurs, sous le nom de ***tchang-kong-tcheou*** ; ses tantes paternelles, sous le nom de ***ta-tchang kong-tcheou*** (cf. *Mém. hist*., chap. VIII, p. 2 r°, commentaire de *Tchang Cheou-tsie*).

La fille d'un roi était désignée sous le nom ***wong-tchou*** (cf. *Mém. hist*., chap. LII, p. 3 v°, commentaire de *Se-ma Tcheng*).

@

APPENDICE II

p.534 Liste alphabétique des commanderies et des royaumes à la fin du règne de l'empereur *Ou*. (101)

Noms des Commanderies et royaumes			Identification
1		Chan-yang (102)	Chan-tong, Tsi-ning tcheou, Kin-hiang hien
2		Chang	Chàn-si, Soei-té tcheou
3		Chang-kou	Tche-li, Siuen-hoa fou, Hoai-lai hien
4		Chang-tang	Chān-si, Lou-ngan fou, Tchang-tse hien
5		Cho-fang	Bannière postérieure de l'aile droite des Mongols Ordos ; en dehors et au n.-o. de la grande boucle du Fleuve Jaune.
6		Chou	Se-tch'oan, Tch'eng-tou fou, Tch'eng-tou hien
7		Han-tchong	Chàn-si, Han-tchong fou, Nan-tcheng hien
8		Hiuen-t'ou	Corée, Hien-king tao (Ham-kyeng to)
9	R	Ho-kien	Tche li, Ho-kien fou, Hien hien
10		Ho-nan	Ho-nan fou, Lo-yang hien
11		Ho-nei	Ho-nan, Hoai-k'ing fou, Ou-ché hien
12		Ho-p'ou	Koang-tong, Lei-tcheou fou, Hai-k'ang hien
13		Ho-tong	Chān-si, Kie tcheou, Hia hien
14	R	Hoai-yang	Ho-nan, Tch'en-tcheou fou, Hoai-ning hien
15		Hong-nong	Ho-nan, Chàn tcheou, Ling-pao hien
16		I-tcheou	Yun-nan, Yun-nan fou, P'ou-ning tcheou
17		Je-nan	Annam, Koang-nan (Quang-nam)
18		Jou-nan	Ho-nan, Jou-ning fou, Jou-yang hien
19		Kiang-hia	Hou-pe, Té-ning fou, Yun-mong hien
20	R	Kiao-si	Chan-tong, Lai-tcheou fou, Kao-mi
21		Kiao-tche	Tonkin, Hanoï
22	R	Kiao-tong	Chang-tong, Lai-tcheou fou, P'ing-tou tcheou
23		Kien-wei (103)	Se-tch'oan, Sin-tcheou fou, I-pin hien
24		Kieou-kiang (104)	Ngan-hoei, Fong-yang fou, Cheou tcheou
25		Kieou-tchen	Annam, Ts'ing-hoa (Thanh-hoa)
26		King-tchao-yn	District de la capitale, aujourd'hui Si-ngan fou
27		Kiu-lou	Tche-li, Choen-té fou, P'ing-hiang hien
28		Koang-han	Se-tch'oan, Tch'eng-tou fou, Han tcheou
29	R	Koang-ling	Kiang-sou, Yang-tcheou fou, Kiang-tou hien
30	R	Koang-p'ing (105)	Tche-li, Koang-p'ing fou, Ki-tsé hien
31	R	Koang-tch'oan (106)	Tche-li, Ki tcheou
32		Koei-ki (107)	Kiang-sou, Sou-tcheou fou, Ou hien
33		Koei-yang	Hou-nan, Tch'en tcheou
34		Lang-ya	Chan-tong, Ts'ing-tcheou fou, Tchou-tch'eng hien
35	R	Leang	Ho-nan, Koei-té fou, Chang k'ieou hien
36		Leao-si	Tche-li, Yong-p'ing fou, Lou-long hien

Noms des Commanderies et royaumes			Identification
37		Leao-tong	Cheng-king (Mandch.), Fong-t'ien fou, Leao-yang tcheou
38	R	Leou-ngan (108)	Ngan-hoei, Leou-ngan tcheou
39		Lin-hoai	Ngan-hoei, Se tcheou, Hiu-I hien
40		Ling-ling	Koang-si, Koei-lin fou, Ts'iuen tcheou
41		Lin-t'oen	Corée, Kiang-ling (? Kang-reung)
42		Lo-lang	Corée, P'ing-jang (Hpyeng-yang)
43		Long-si	Kan-sou, Lan-tcheou fou, Ti-tao tcheou
44	R	Lou	Chan-tong, Yen-tcheou fou, K'iu-feou hien
45		Lou-kiang (109)	Ngan-hoei, Lu-tcheou fou, à 120 *li* à l'o. de Lu-kiang hien
46		Min-chan	Se-tch'oan, Meou tcheou, Min-tch'oan hien
47		Nan (110)	Hou-pe, King-tcheou fou, Kiang-ling hien
48		Nan-hai	Koang-tong, Koang-tcheou fou, Nan-hai hien
49		Nan-yang	Ho-nan, Nan-yang fou, Nan-yang hien
50		Ngan-ting	Kan-sou, P'ing-leang fou, Kou-yuen tcheou
51		Ou-ling	Hou-nan, Tch'en-tcheou fou, Siu-p'ou hien
52		Ou-tou	Kan-sou, Kie-tcheou, à 80 li à l'o. de Tch'eng hien
53		Ou-wei	Kan-sou, Leang-tcheou fou, Ou wie hien
54		Ou-yuen	Partie septentrionale du territoire des Mongols Ordos
55		Pa	Se-tch'oan, Tch'ong-k'ing fou, Pa hien
56		Pei-hai	Chan-tong, Ts'ing-tcheou fou, Tch'ang-lo hien
57		Pei-ti	Kan-sou, K'ing-yang fou, Hoan hien
58		P'ei	Ngan-hoei, Fong-yang fou, Sou tcheou
59		P'ing-yuen	Chan-tong, Tsi-nan fou, P'ing-yuen hien
60		P'o-hai	Tche-li, T'ien-tsin fou, Ts'ang-tcheou
61	R	Se-choei	Chan-tong, Yen-tcheou fou, se-choei hien
62		Si-ho	Bannière antérieure de l'aile gauche des Mongols Ordos ; à l'intérieur et au n.-e. de la grande boucle du Fleuve Jaune.
63		Ta-ho (111)	Chan-tong, T'ai-ngan fou, Tong-p'ing tcheou
64		Tai	Tche-li, Siuen-hoa fou, Yu tcheou
65		T'ai-chan	Chan-tong, T'ai-ngan tcheou, T'ai-ngan hien
66		T'ai-yuen	Chān-si, T'ai-yuen fou, T'ai-yuen hien
67		Tan-eul	Le centre et le sud de l'île de Haï-nan
68		Tan-yang	Ngan-hoei, Ning-kouo fou, Siuen-tch'eng hien
69		Tchang-ye	Kan-sou, Kan-tcheou fou, Tchang-ye hien
70	R	Tchang-cha	Hou-nan, Tch'ang-cha fou, Tch'ang-cha hien
71		Tch'ang-chan (112)	Tche-li, Tcheng-ting fou, Yuen-che hien
72	R	Tchao	Tche-li, Koang-p'ing fou, Han-tan hien hien

Noms des Commanderies et royaumes			Identification
73		Tchen-fan	Au n. o. de la Corée, peut-être le s. -o. de la province mandchoue de Kirin
74	R	Tchen-ting	Tche-li, Tcheng-ting fou, Tcheng-ting hien
75		Tch'en-li	Yun-nan, Li-kiang fou, Li-kiang hien
76		Tch'en-lieou	Ho-nan, K'ai-fong fou, Tch'en-lieou hien
77	R	Tch'eng-yang	Chan-tong, I-tcheou fou, Lu-tcheou
78	R	Tchong-chan	Tche-li, Ting-tcheou
79		Tchou-yai	Partie nord de l'île de Haï-nan
80	R	Tch'ou	Kiang-sou, Siu-tcheou fou, T'ong-chan hien
81		Tchouo	Tche-li, Choen-t'ien fou, Tchouo tcheou
82		T'ien-choei	Kan-sou, Kong-tchang fou, T'ong-wei hien
83		Ting-siang	Chān-si, Cho-p'ing fou, Koei-hoa tch'eng
84		Toen-hoang	Kan-sou, Ngan-si tcheou, Toen-hoang hien
85		Tong	Tche-li, Ta-ming fou, K'ai tcheou
86		Tong-hai	Chan-tong, I-tcheou fou, T'an-tch'eng hien
87		Tong-lai	Chan-tong, Lai-tcheou fou, Ye hien
88		Tsang-ko	Koei-tcheou, P'ing-yue tcheou
89		Ts'ang-ou	Koang-si, Ou-tcheou fou, Ts'ang-ou hien
90	R	Tse-tch'oan	Chan-tong, Ts'ing-tcheou fou, Cheou-koang hien
91		Tsi-nan (113)	Chan-tong, Tsi-nan fou, Li-tch'eng hien
92		Tsi-yn (114)	Chan-tong, Ts'ao-tcheou fou, Ting-t'ao hien
93		Ts'i	Chan-tong, Ts'ing-tcheou fou, Lin-tse hien
94		Ts'ien-tch'eng	Chan-tong, Ts'ao-tcheou fou, Kao-yuan hien
95		Tsieou-ts'iuen	Kan-sou, Sou-tcheou
96		Ts'ing-ho	Tche-li, Koang-p'ing fou, Ts'ing-ho hien
97		Tso-fong-i	Chàn-si, Si-ngan fou, Kao-ling hien
98		Wei	Ho-nan, Tchang-té fou, Lin-tchang hien
99	R	Yen	Tche-li, Choen-t'ien fou, Ta-hing hien
100		Yen-men	Chān-si, Cho-p'ing fou, Yeou-yu hien
101		Yeou-fou fong	Chàn-si[46], Si-ngan fou, Hien-yang hien
102		Yeou-pei p'ing	Tche-li, Yong-p'ing fou, à 400 au n.-e. de Lou-long hien
103		Yng-tch'oan (115)	Ho-nan, K'ai-fong fou, Yu-tcheou
104		Yu-lin	Koang-si, Siun-tcheou fou, Koei-p'ing hien
105		Yu-tchang	Kiang-si, Nan-tcheou fou, Nan-tch'ang hien
106		Yu-yang	Tche-li, Choen-t'ien fou, Mi-yun hien
107		Yue-soei	Se-tch'oan, Ning-yuen fou, Si-tch'ang hien
108		Yun-tchong	Au n. -o. de Koei-hoa tch'eng

@

[46] (Errata d'Ed. Chav. : Les confusions inévitables qui se produisent entre ces deux transcriptions m'ont décidé à modifier légèrement dans le troisième volume le système que j'avais suivi jusqu'alors. J'écris dorénavant *Chan-si,* sans aucune accentuation, le nom de la province de [a][b] [c.a. : cf. [][a]*T'ai-chan*], et *Chàn-si* le nom de la province de [c][b]).

APPENDICE III

Note additionnelle sur les inscriptions des *Ts'in* (101)

@

p.544 Je me propose, dans cette note, de reproduire le texte et de donner la traduction de quelques inscriptions des *Ts'in* que *Se-ma Ts'ien* a passées sous silence. J'ajouterai certains renseignements complémentaires sur la première des cinq inscriptions de *Ts'in Che-hoang-ti* qui nous ont été conservées dans le chapitre VI des *Mémoires historiques,* l'inscription du *T'ai-chan.*

I. - LES IMPRÉCATIONS CONTRE TCH'OU (101)

Les imprécations du roi *Hoei-wen* (337-311 av. J.-C.), de *Ts'in,* p.545 contre le roi *Hoai* (328-299 av. J.-C.) (102), de *Tch'ou*, nous sont parvenues en trois rédactions qui ne diffèrent que par le nom de la divinité qu'elles invoquent ; l'une de ces divinités est appelée *Hou-t'ouo* p.546 et nous est complètement inconnue ; la seconde est *Ou-hien,* ou le sorcier *Hien* (cf. tome I, note 03.172) ; la troisième est *Ta-tch'en-kou-tsieou*, c'est-à-dire « l'ancien *Tsieou* où l'on s'enfonce profondément » ; c'est sans doute à ce génie du *Tsieou,* rivière du *Kan-sou,* que s'adressait le sacrifice célébré par les *Ts'in* à *Tch'ao-no* en l'honneur de l'eau profonde du *Tsieou* (cf. p.547 *Mém. hist.,* chap. XXVIII, p. 6 r°). Nous avons reproduit ici le texte de cette inscription tel qu'il se trouve dans le second chapitre de l'ouvrage épigraphique intitulé *Kin hie ling lang*

TRADUCTION

> « Le roi par hérédité du pays de *Ts'in* se permet de présenter (103) un anneau rond fait avec un jade de bon augure et il charge son prieur ancestral *Chao-kao* d'exposer sa peine et de la dire à l'invisible *Ta-tch'en-kou-tsieou,* afin d'établir les crimes nombreux de *Hiong-siang* (104), roi de *Tch'ou.* Autrefois, notre ancien prince le duc *Mou* et le roi *Tch'eng* de *Tch'ou* avec sincérité ont uni étroitement leurs forces et ont eu les mêmes sentiments ; les deux pays n'ont fait, pour ainsi dire qu'un ; ils ont été liés par les mariages contractés. (Ces deux princes) se sont revêtus de vêtements noirs pour conclure, après s'être purifiés, une convention en ces termes :

« De génération en génération nos dix mille descendants devront se garder de se faire tort les uns p.548 aux autres ou de se désunir. Regardant à l'invisible *Ta-tch'en-kou-tsieou,* nous le prenons pour garant.

Maintenant, *Hiong-siang*, roi de *Tch'ou,* se conduit mal envers les gens de bien et agit sans raison. Il vit dans le désordre et la licence et il est fort pervers. Il étale sa vantardise ; il prétend ne faire qu'à sa fantaisie. Il a changé et transgressé les règles de la convention. A l'intérieur, il est cruel envers ceux qui sont sans faute ; il fait périr dans les supplices les femmes enceintes ; il enferme et il tue ses parents. Il a emprisonné son oncle ; il l'a placé dans une chambre obscure comme dans l'intérieur d'un coffre ou d'un cercueil. Au dehors, il a, dans sa stupidité, modifié les anciens sentiments ; il n'a pas craint les divinités majestueuses, qui ont une gloire resplendissante, du Ciel souverain, Empereur d'en-haut (105), et de *Ta-tch'en-kou-tsieou* et il a violé le traité fait avec imprécations et observé pendant dix-huit générations. Il s'est mis à la tête des soldats des seigneurs pour m'accabler ; il a voulu supprimer et détruire mes dieux de la terre et des moissons, et exterminer mon peuple. Il a espéré anéantir notre coutume qui consistait, puisque le Ciel souverain, Empereur d'en-haut, et *Ta-tch'en-kou-tsieou* sont secourables, à leur faire des sacrifices en leur offrant des jades en forme de tablettes et des victimes. Il est venu s'emparer de mon rempart et de mon nouveau fossé et il a porté la main sur des vieillards qui me sont apparentés. Je ne pouvais pas dire : « C'est bien ! » Maintenant, de nouveau il a levé tout son peuple ; il a exalté par ses paroles orgueilleuses la colère d'un million d'hommes ; il a poli ses cuirasses et aiguisé ses armes ; il a excité l'ardeur de ses soldats et a mis au complet ses bataillons afin d'envahir notre territoire sur la frontière. Il se propose de continuer ses pratiques scélérates. Cependant, réduit à l'extrémité, le peuple du pays de *Ts'in* a fait un humble tribut consistant en fourreaux de cuir et en chars ; suivant les rites, j'envoyai un vieillard les prendre afin de nous tirer d'embarras. D'autre part, je comptais obtenir que, par la vertueuse bienfaisance de leur puissance p.549 surnaturelle, le Ciel souverain, Empereur d'en-haut, et l'invisible *Ta-tchen-kou-tsieou* pourraient remettre dans l'ordre les soldats de *Tch'ou.* Mais voici qu'ils ont de nouveau envahi le rempart de ma frontière. J'ose reprocher au roi de *Tch'ou, Hiong-siang,* d'avoir rompu le traité et violé le serment fait avec imprécations ; je le dis en l'exposant sur plusieurs stèles, afin de prendre à témoins la divinité majestueuse des grands dieux. »

II - INSCRIPTION DES POIDS ET MESURES

@

On a vu dans le texte des *Mémoires historiques* (cf. tome II, p. 135) que, lorsque le prince *Tcheng* prit, en la vingt et unième année de son règne (221 av. J.-C.), le titre de *Ts'in Che-hoang-ti,* il opéra la réforme p.550 et l'unification des poids et mesures. Il fit graver sur un grand nombre d'instruments de mesure une inscription destinée à commémorer cet acte administratif. A la suite de cette inscription, *Eul-che-hoang-ti* ajouta un texte qui, au dire de *Se-ma Ts'ien*, dut être gravé d'une manière uniforme à côté de toutes les inscriptions laissées par *Tsin Che-hoang-ti*. On a conservé trois estampages de la double inscription des poids et mesures ; les deux spécimens et la transcription en caractères modernes qu'on voit sur les planches ci-jointes sont empruntés au *Kin che souo* (section *Kin souo*, 2e cahier). En voici la traduction :

> « La vingt-sixième année, le Souverain-empereur acheva de réunir dans sa main tout le monde ; les seigneurs et les têtes-noires jouirent d'un grand calme. Il institua et prit le titre de Souverain-empereur. Alors il ordonna aux conseillers *Tchoang* et *Koan* (106) d'unifier clairement toutes les règles, les mesures de longueur et de capacité et les étalons qui n'étaient pas identiques et qui, par leur insuffisance, laissaient place au doute.

L'inscription additionnelle de *Eul-che-hoang-ti est* conçue comme suit :

> « La première année, l'ordre impérial suivant fut donné aux conseillera *Se* et *K'iu-tsi* (107) : « Les règles et les mesures de longueur et de capacité, c'est *Che-hoang-ti* qui les a toutes faites. Elles portent des inscriptions gravées. Maintenant, quoique je lui aie succédé dans son p.551 titre, les inscriptions que je grave ne s'égalent point, à celles de *Che hoang-ti* et en restent fort éloignées. Si parmi mes successeurs il en est qui font (des inscriptions), qu'ils ne s'égalent pas à sa gloire parfaite, à sa vertu accomplie. Gravez ce décret !

C'est pourquoi on l'a gravé à gauche (108) pour qu'il n'y ait aucun doute.

> « Livre (109) de *P'ing yang*. »

III. - L'INSCRIPTION DE LA MONTAGNE *I*

@

L'inscription que *Ts'in Che-hoang-ti* fit élever sur la montagne *I* (cf. plus haut, note 06.245), en la vingt-huitième année de son règne (219 av. J.-C.), ne nous a pas été conservée par *Se-ma Ts'ien*. On en a cependant gardé le texte ; nous ne savons pas, à vrai dire, par quel moyen ; nous serions donc en droit de formuler quelques doutes sur l'authenticité de ce monument ; mais les épigraphistes chinois les plus considérables lui accordent droit de cité dans leurs recueils et, faute de preuve plus décisive, leur autorité nous garantira du moins que cette inscription ne paraît pas apocryphe aux juges les plus experts en la matière.

On peut acheter en Chine deux estampages reproduisant cette inscription telle qu'elle a été regravée en 993 après J.-C. par un certain *Tcheng Wen pao* ; le premier estampage mesure 1,50 m de haut sur 0,78 m de large ; le second mesure 1,50 m de haut sur 0,69 m de large.

Voici la traduction de cette inscription (110) :

(1e strophe).

« Des souverains et des empereurs fondateurs d'État — ne se p.552 rencontrent pour la première fois que dans l'antiquité ; — les générations suivantes prirent le titre de roi (111).

Il a puni et il a battu les rebelles fauteurs de troubles ; — son prestige a agi sur les quatre extrémités du monde ; — sa justice guerrière a été droite et parfaite.

Ses soldats et ses ministres ayant reçu ses ordres, — il n'y pas longtemps — qu'ils ont anéanti les six puissances cruelles (112).

La vingt-sixième année, — il a proposé pour lui-même un titre élevé ; — sa conduite pieuse s'est manifestée avec éclat.

En effet, il a offert en haut une sublime perfection ; — il a fait descendre en bas une bonté qui s'étend à tout. — Il a parcouru en personne les contrées éloignées.

Il est monté sur la montagne *I* ; — ses officiers qui le suivent en foule — songent tous à cette régularité, à cette supériorité.

(2e strophe).

Qu'on se reporte par la pensée aux époques troublées ; — on divise le territoire et on établit des principautés — et de là naissent des gouvernements rivaux.

L'attaque et le combat sont l'occupation de chaque jour ; — on fait couler le sang dans la campagne ; — cet état de choses a commencé depuis la haute antiquité.

Les générations (de ces princes), sans atteindre le nombre de dix mille, — s'écroulèrent, et cela jusqu'aux Cinq empereurs (113) ; — aucun d'eux ne put défendre et arrêter (ces maux).

Maintenant cependant le Souverain-empereur — a réuni tout le monde en une seule famille ; — la guerre ne s'élève plus.

La désolation et le malheur sont supprimés ; — les têtes-noires p.553 jouissent du calme et de la paix ; — ce bienfait avantageux durera longtemps.

Cet abrégé de l'éloge qu'ont fait tous les officiers — a été gravé sur cette pierre sonore (114), — afin de manifester ce qui est la règle.

A la suite de cette inscription de *Ts'in Che-hoang-ti* se trouve l'addition de son fils et successeur *Eul Che-hoang-ti* qui est ainsi conçue :

« Le Souverain-empereur (115) a dit : « Les inscriptions sur métal et sur pierre, c'est *Che-hoang-ti* qui les a toutes faites ; maintenant, quoique je lui aie succédé dans son titre, le texte de mes inscriptions sur métal et sur pierre ne s'égale pas à celle de *Che-hoang-ti* et en reste fort éloigné. Si parmi mes successeurs il en est qui font (des inscriptions), qu'ils ne s'égalent pas à sa gloire parfaite, à sa vertu accomplie. »

Les conseillers, votre sujet *Se* et votre sujet *K'iu-tsi* (116), le *yu-che-ta-fou* votre sujet Té, se dissimulant qu'ils s'exposent à la mort, ont dit : « Vos sujets proposent qu'on grave intégralement le texte de cet édit sur les inscriptions sur métal et sur pierre (117), afin qu'on le fasse connaître. Telle est la requête que vos sujets font en se dissimulant qu'ils s'exposent à la mort. »

Le décret fut : « Approuvé. »

IV. - L'INSCRIPTION DU *T'AI-CHAN*

@

L'inscription du *T'ai-chan* nous a été conservée par *Se-ma Ts'ien* (cf. plus haut, p. 140-142). En outre, on possède de cette inscription trois estampages fragmentaires de valeur inégale.

Le premier de ces estampages fut pris entre les années 1107 et 1110 après J.-C. par un certain *Lieou K'i* ; on pouvait à cette époque lire encore 146 (j'en compte cependant 148) caractères sur la stèle. Le *Kin che souo* (section *che souo,* 1er cahier) s'est servi de cet estampage pour faire une reconstitution très ingénieuse de l'inscription ; nous l'avons reproduite dans les quatre planches ci-après ; l'inscription p.554 commence sur la face occidentale de la stèle ; elle se continue sur la face Nord, puis sur la face Est. Les deux dernières colonnes de la face Est contiennent le commencement de l'addition d'*Eul-che-hoang-ti* qui se poursuit et se termine, à trois caractères près, sur la face méridionale.

p.555 Le second estampage mesure 1,14 m sur 0,385 m. On y lit vingt-neuf mots qui sont les suivants :

> ... « votre sujet *Se,* votre sujet *K'iu-tsi,* le *yu-che-ta-fou* votre sujet... se dissimulant qu'ils s'exposent à la mort, ont dit :
>
> « p.556 Vos sujets proposent qu'on grave intégralement le texte de cet édit sur métal et sur pierre, afin qu'on 1e fasse connaître...
>
> « Telle est la requête que vos sujets font en se dissimulant qu'ils s'exposent à la mort.

p.557 A gauche et en bas de cet estampage on lit en petits caractères la mention suivante :

> « En l'automne de l'année *ping-siu* (1826) de *Tao-koang, Leang Tchang-kiu,* originaire de *Tch'ang-lo* (dans la province) de *Min* (= *Fou-kien*), prit l'ancien estampage qu'il avait p.558 conservé et le remit à *Siu Tsong-kan,* originaire du *T'ong-tcheou* méridional, pour qu'il le recopiât exactement sur pierre.

Cet estampage, d'après lequel *Siu Tsong-kan* grava sa copie, date de la période comprise entre la fin du XVIe siècle et l'année 1740 ; il témoigne qu'alors la stèle ne présentait plus que vingt-neuf caractères lisibles. En 1740, la stèle fut détruite dans un incendie. Cependant, en 1815, on en retrouva deux débris sur lesquels on déchiffrait encore dix caractères. Ces fragments sont-ils authentiques ou ne sont-ils que l'œuvre d'un habile faussaire ? La question paraît impossible à trancher. Je me bornerai donc à donner ici la traduction de la notice que *Siu Tsong-kan* grava au-dessous de ce qui est peut-être le dernier reste original des inscriptions sur pierre de *Ts'in Che-hoang-ti* (118) :

« Cet écrit en caractères *tchoan* de *Li Se* se trouvait à l'origine au sommet de la montagne *T'ai,* au bord de « l'étang de la femme merveilleuse » ; si nous considérons d'abord le texte (119) ... *Lieou K'i* (120) à l'époque des *Song* (121), les caractères qu'on pouvait y lire étaient au nombre de 146. Sous les *Ming,* pendant la période *kia-tsing* (1522-1566), (la stèle) fut transportée dans le bâtiment oriental du temple *Pi-kia* ; il n'y avait plus que vingt-neuf caractères qui fussent conservés. Dans l'année *keng-chen* (1740) de *K'ien-long* (la stèle) fut détruite dans un incendie. Plus tard, on en recopia la gravure dans le temple *Tai* ; en outre, un homme de la ville, *Nie Kien-koang,* en grava un exemplaire dans le sanctuaire du sol et de la terre, dans le palais du sous-préfet. Plus tard, le texte du temple *Tai* fut aussi détruit ; il n'est p.559 plus resté que le texte de *Nie.* En l'année *kia-siu* (1814) du règne de *Kia-k'ing,* le *se-li* (122) maître *Siu Che Fen* dit au *ts'e-che Wang* (?) *Mong-yen Jou-pi* :

« Sur le sommet de (la montagne) *Tai,* il y a un vieillard appelé *Tchao,* qui est âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Il y a quelques dizaines d'années, s'étant rendu (?) auprès de « l'étang de la femme merveilleuse », il y vit une stèle endommagée où il semblait qu'il y eût des caractères. » L'année suivante, maître *Tsiang Po...* et l'instructeur *Tch'ai Jen-ts'ieou Lan-kao*, originaire de..., descendirent, au moyen de cordes dans l'excavation pour y rechercher (la stèle) ; ils trouvèrent deux pierres endommagées sur lesquelles étaient dix caractères. On en recopia la gravure dans le temple de la Littérature à la capitale provinciale ; on y ajouta (les annotations ?) de divers maîtres tels que *Yun-t'ai* et *Yuen-jou.* La stèle originale fut maçonnée à l'ouest du temple *tong yo,* au sommet de la montagne, dans une chambre nouvellement construite ; c'est cette chambre que *Fong Yen-hai,* dans le *Kin-che-souo,* appelle le pavillon *Pao-se* ; ensuite elle reçut le nom de pavillon de la stèle lue. L'année *ping-siu* (1826), en automne, le *fang po Leang Tche-lin* (123) prit l'estampage qu'il avait conservé des vingt-neuf caractères et le fit recopier dans le sanctuaire p.560 de *Kong-chou-tse,* dans le temple de *Tai.* Cependant ceux qui aiment l'antiquité rechercheront certainement les dix caractères de la stèle endommagée, car l'inspiration divine n'est jamais la même dans une copie (que dans l'original). L'année *jen-tch'en* (1832), au quatrième mois, le mur occidental du temple *tong-yo* s'effondra sur la chambre ; on s'empressa de rechercher la stèle endommagée parmi les briques et les débris... le soin de la transporter et on la transféra au bas de la montagne dans les murs du temple taoïste *K'ien-pao.* Il est à espérer qu'il sera aisé ainsi de la préserver et qu'elle ne risquera pas de disparaître.

En l'année *jen-tch'en* (1832) de *Tao-koang,* au second mois de l'été, *Siu Tsong-kan,* originaire de *Tch'ong-tch'oan...* »

@

NOTES [47]

V — VI — VII — VIII — IX — X — XI — XII

CHAPITRE V : Les *Ts'in*

@

05.(101) Les Annales principales des *Ts'in* offrent un intérêt tout particulier, car elles ont été certainement préservées de la destruction des livres ordonnée par *Ts'in Che-hoang-ti.* D'autre part, au point de vue de la méthode ; il est incontestable qu'elles ne sont pas à leur vraie place dans la section des Annales principales et qu'elles auraient dû être rejetées par *Se-ma Ts'ien* dans la section des Maisons héréditaires. Cf. *Introduction*, note 248 et p.CLXXVII.

05.(102) Cf. tome I, p.37-39.

05.(103) *Se-ma Tcheng* fait remarquer que les *Ts'in* ne se rattachent à l'empereur *Tchoan-hiu* que par les femmes ; *Tchoan-hiu* n'est donc pas véritablement leur ancêtre. Suivant ce commentateur, les *Ts'in* descendraient de l'empereur *Chao-hao* (cf. tome I, note 01.287), et il en donne la preuve suivante : le vicomte de *T'an* se disait descendant de *Chao-hao* (cf. *Tso tchoan,* 17e année du duc *Tchao)* ; or il avait pour nom de clan *Yng* ; ce nom de clan étant aussi celui des *Ts'in,* il s'ensuit que les *Ts'in,* de même que le vicomte de *T'an,* descendaient de *Chao-hao.*

05.(104) Suivant la méthode de conciliation chère aux commentateurs chinois quand ils se trouvent en présence de légendes diverses, *Ta-ye* ne serait autre que *Kao-yao* (cf. tome I, note 01.294). Le commentaire de la sœur de *Pan Kou* (la célèbre *Pan Tchao),* au *lie niu tchoan* dit en effet : « Le fils de *Yao,* c'est-à-dire le fils de *Kao-yao* ; c'est *Po-i*. » On verra quelques lignes plus bas que *Se-ma Ts'ien* identifie *Po-i* avec *Ta-fei,* fils de *Ta-ye* ; puisque *Po-i* n'est autre que *Ta-fei*, il en résulte que *Ta-ye,* père de *Ta-fei,* doit être identique à *Kao-yao,* père de *Po-i* (sur ce dernier personnage, cf. tome I, note 01.299).

05.(105) Cf. tome I, note 02.256.

---

[47] Les n° de note sont précédés du n° de chapitre. Cependant, les renvois à des notes du même chapitre ne mentionnent pas le n° du chapitre, à la différence des renvois à des notes d'autres chapitres.

05.(106) Ces bandes ou banderoles sont de couleur noire comme la pièce de jade donnée à *Yu* parce que, dans la théorie des cinq éléments, le noir correspond à l'eau et que les travaux de *Yu* et de *Ta-fei* ont consisté à réprimer les eaux débordées.

05.(107) A propos de cet emploi du mot [] signifiant « descendance, progéniture », *Se-ma Tcheng* cite un passage du *Tso tchoan* où ce mot a le même sens : « les princes de *Tsin* sont des descendants du clan *Ki* ».

05.(108) Dans tout le reste de ce paragraphe, *Se-ma Ts'ien* donne la généalogie des familles *Niao-sou* et *Fei*, en commençant par cette dernière.

05.(109) Cf. tome I, note 02.332.

05.(110) Dans le texte de *Se-ma Ts'ien,* il semble bien que *Mong-hi Tchong-yen* ne soit qu'une seule personne ; certains commentateurs remarquent cependant que *mong* signifie l'aîné et [] le cadet ; ils voudraient donc qu'on dît : l'aîné *Ki* et le cadet *Yen.*

05.(111) Cf. tome I, p.190.

05.(112) C'est-à-dire la seconde dynastie, celle des *Yn* ou des *Chàng.*

05.(113) Le mot [], signifiant territoire-frontière, rappelle assez exactement l'idée de ces marches (par exemple, la marche de Brandebourg) dont les margraves étaient les défenseurs du monde civilisé contre les barbares. La marche occidentale, ou marche de *Si*, avait son centre à 120 *li* au sud-ouest de l'actuelle préfecture secondaire de *Ts'in,* dans le *Kan-sou.*

05.(114) Cf. tome I, p. 203.

05.(115) J'ajoute le mot « sarcophage » que suppose le commentaire de *Siu Koang.*

05.(116) *Se-ma Tcheng* dit :

> « *Tcheou* étant mort, il n'y avait personne à qui *(Fei-lien)* put revenir rendre compte de sa mission ; c'est pourquoi il éleva un autel et, s'étant rendu sur le *Houo-t-ai-chan,* il y sacrifia à *Tcheou* en lui annonçant qu'il avait fait et trouvé le sarcophage de pierre.

05.(117) Cf. tome I, notes 02.124 et 02.221.

05.(118) Cette formule très concise est difficile à bien comprendre. L'empereur dont il est question doit être l'Empereur d'en haut ou le Ciel, qui a voulu que *Fei-lien* (dont *Tch'ou-fou* est le surnom) fût absent au moment où la dynastie

Yn était détruite par le roi *Ou*. Voici le commentaire de *Se-ma Tcheng* à ce passage :

> « Cela signifie que *Tch'ou-fou* était d'un extrême loyalisme ; lorsque son royaume eut été détruit et que son prince eut été mis à mort, il ne faillit point à la fidélité qui convient à un sujet ; c'est pourquoi le Ciel lui fit présent du sarcophage de pierre afin d'illustrer sa famille. Cette anecdote n'est d'ailleurs point authentique ; *Ts'iao Tcheou* n'y croit aucunement.

— *Ts'iao Tcheou* vivait vers le milieu du IIIe siècle de notre ère ; il est l'auteur de l'Examen des anciens historiens.

— En résumé, voici comment je comprends cette anecdote : *Fei-lien* avait été chargé de rapporter à son souverain un sarcophage ; à son retour, il trouva son souverain mort ; il monta alors sur une montagne et s'adressa à l'esprit du défunt pour lui annoncer qu'il s'était bien acquitté de sa mission. Puis, il mourut à son tour. Plus tard, on trouva sur cette montagne un sarcophage avec une inscription qui attestait que le Ciel avait fait don du sarcophage à *Fei-lien* lui-même, afin de le récompenser de son loyalisme.

— L'origine de cette légende doit sans doute être recherchée dans le fait qu'on trouva effectivement un sarcophage avec l'inscription mentionnée par *Se-ma Ts'ien* ; c'est pour expliquer cette inscription fort obscure qu'on imagina la légende.

— Je dois reconnaître cependant que M. De Groot donne une traduction assez différente de ce passage (*The religious system of China,* tome I, p. 283).

05.(119) *Kao-lang* était sous les *Han* une préfecture *(hien),* qui se trouvait au nord-ouest de l'actuelle préfecture secondaire de *Yong-ning*, préfecture de *Fen-tcheou,* province de *Chān-si.*

05.(120) Dans le nom du second de ces chevaux, le caractère *wen* doit être lu *tao,* d'après *Se-ma Tcheng.*

Le *Mou t'ien tse tchoan* (cf. tome I, note 04.337) mentionne huit coursiers qui s'appelaient *Tch'e-ki, Tao-li, Po-i, K'iu-hoang, Hoa-lieou*, *Yu-yo*, *Lou-eul* et *Chan-tse,* (Ces noms sont ceux qu'indique le commentaire de *Se-ma Tcheng* ; ils sont donnés avec une orthographe différente dans le texte du *Mou t'ien tse tchoan* que renferme le *Han Wei ts'ong chou* ; cf. trad. Eitel, *China Review,* vol. XVII, p. 237.)

05.(121) Cf. tome I, note 01.231.

05.(122) On a coutume, depuis Pauthier, d'invoquer à propos du voyage du roi *Mou* un passage de l'*Historia Sinensis* faussement attribuée à Beidawi (cf. Terrien de Lacouperie, *Western origin of the early Chinese civilisation,* notes 171 et 171 additionnelle) ; on en veut tirer une preuve que la légende chinoise se retrouve sous une forme persane. Rappelons d'abord que le texte persan publié et traduit en latin par André Müller en 1677 et attribué par lui à Beidawi (Abdallae Beidavaei *Historia Sinensis)* est en réalité le huitième livre de l'ouvrage de Benaketi ; c'est Quatremère qui, le premier, a mis ce point hors de doute ; l'ouvrage de Benaketi n'est qu'un abrégé, écrit en 1317 après J.-C., de la grande histoire de Rashid ed-din (cf. Sir H. M. Elliot, *The history of India as told by its own historians,* vol. III, pp. 55-56).

Voici maintenant le passage de la traduction d'André Müller qui traite du voyage du roi *Mou (Historia Sinensis,* 2e édition, Iena, 1689, pp. 43-45) :

> « Porro *Gai-vango Movang* rex succedebat. Huic Emirius erat, *Zacu* nomine. Qui praeclara exequebatur opera. Mandato, exempli gratia, regis, in carpentum se dabat. Quod sex *equi* trahebant, de die *centum* parsangas cursu conficientes. Sic, ut terrarum conditionem exploraret, et ultro citroque means Regi deferret. In nostram etiam *Persidem* terrasque *Iran* venit. Cujus itidem statum et temperiem, quae ibi est *aëris,* regi aperuit. »

Pour quiconque a le moindre sens de ce que c'est que la critique historique, il est évident que ce passage n'est qu'une traduction plus ou moins altérée d'un texte chinois ; quant à la phrase :

> « il parvint même jusque dans notre pays de Perse et dans les régions de l'Iran,

c'est une simple glose introduite soit par Rashid ed-din, soit par Benaketi. Il est impossible de voir dans ce passage, comme le veulent MM. Pauthier et Terrien de Lacouperie, l'écho d'une tradition d'origine persane qui, étant indépendante de la tradition chinoise, la confirmerait d'une singulière façon.

M. Terrien de Lacouperie adopte encore une autre hypothèse de Pauthier qui n'a pas plus de valeur que la précédente. Dans le p.007 *Modjmel al-Tewarikh* (composé en 1126 ap. J.-C.), on lit une phrase que *Mohl (Journal asiatique,* 1841*,* 1er volume, p. 155), traduisait ainsi :

> « Il (Djemchid) eut de Peritchehreh, fille du roi du Zaboulistan, un fils nommé Tour, et de Mahenk, fille du roi de Madjin, deux autres appelés Bétoual et Houmayoun.

M. Pauthier fit observer, avec raison d'ailleurs, qu'il fallait traduire :

> Djemchid… » eut deux autres fils d'une fille de Mahenk, roi de la Grande-Chine, dont l'un se nomma Bétoual et l'autre Houmayoun.

(Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales, Paris, 1849, pp. 14-15). M. Pauthier triomphe de cette correction et s'en sert pour échafauder tout un roman :

> « Ce *Mahenk,* roi de la *Grande-Chine,* était *Mou-wâng,* qui régna de l'année 1001 à l'année 946 avant notre ère, et qui, selon les historiens chinois, fit la guerre aux *barbares* occidentaux (de l'Asie) qu'il réduisit à la dernière extrémité. Ceux-ci lui donnèrent en tribut de grands sabres à deux tranchants et des étoffes d'amiante. Il fit ensuite un voyage dans l'Asie occidentale où il admira de grandes merveilles d'art (probablement les monuments de Ninive et de Persépolis ; la construction de ces derniers étant attribuée en partie à Djemschid).

Quelle est l'occasion de cette débauche d'imagination ? C'est uniquement l'analogie douteuse qu'on peut découvrir entre les noms de *Mou-wang* et de *Mahenk* ; on ne remarque pas que les récits relatifs à Djemchid appartiennent au domaine de la légende, on ne s'aperçoit pas que les Fils du Ciel ou Fagfours sont mentionnés fréquemment dans l'épopée persane sans que jamais on puisse établir un synchronisme certain avec l'histoire de Chine, et, sur une prétendue équivalence entre *Ma* et *Mou* et *henk* et *wang,* on déclare qu'il est prouvé par un merveilleux accord entre les textes chinois et persans que *Mou-wang* vint en Perse et donna sa fille en mariage à Djemchid !

Les principaux textes antérieurs à *Se-ma Ts'ien,* dans lesquels il est question de la légende du roi *Mou,* sont le *Mou ts'ien tse tchoan* (cf. tome I, note 04.337) et le IIIe chapitre de Lie tse, qui ne fait guère que reproduire une partie du premier ouvrage. Dans ces textes, le nom de *Si-wang-mou* est mentionné ; mais il est le nom d'une tribu barbare de l'ouest et n'a pas plus d'importance que les autres noms géographiques cités dans la relation du voyage (cf. Eitel, China Review, vol. XVII, p. 233, note) ; le roi *Mou* visite le chef *Si-wang-mou*, de même que plusieurs autres princes de l'ouest, mais ce

n'est pas cette visite qui semble être le but de son voyage ; en outre, rien dans ces textes ne peut faire supposer que *Si-wang-mou* soit une femme. On remarquera que *Se-ma Ts'ien* passe complètement sous silence le nom de *Si-wang-mou.* Dans les Annales écrites sur bambou (cf. Legge, *Chinese Classics,* tome III, Prolégomènes, pp. 150-151), on lit seulement ceci :

> « La dix-septième année de son règne, le roi alla faire une expédition guerrière dans l'ouest et arriva jusqu'au mont *Koen-luen* ; il rendit visite à *Si-wang-mou* ; cette même année, *Si-wang-mou* vint lui rendre hommage et fut reçu comme un hôte dans le palais *Tchao.* »

A une époque plus tardive, le nom de *Si-wang-mou* ne fut plus compris comme une simple transcription phonétique d'un mot étranger ; on interpréta chacun des caractères qui le composent et on en fit « la mère reine d'Occident » ; c'est alors que toutes les légendes relatives à la mère reine d'Occident s'agrégèrent à la tradition du voyage du roi Mou dans l'ouest.

On peut aller plus loin, si le personnage appelé *Si-wang-mou* n'est pas essentiel dans le récit du voyage, le roi Mou lui-même ne l'est pas davantage. Dans les Annales principales des *Tcheou* (cf. tome I, note 04.337), *Se-ma Ts'ien* ne mentionne pas ce voyage lorsqu'il raconte le règne du roi *Mou* ; il en parle au contraire dans les Annales principales des *Ts'in* ; cela signifie, puisque *Se-ma Ts'ien* n'est jamais qu'un compilateur, que le récit du voyage était une tradition inconnue dans les chroniques du pays des *Tcheou* et qu'elle a eu son origine dans le pays de *Ts'in.* Quel est en effet le noyau de la légende ? C'est *Tsao-fou* et son attelage de chevaux merveilleux dont on a conservé les noms étranges. Mais comme *Tsao-fou* passe pour avoir vécu au temps du roi *Mou,* les érudits ont rapproché le voyage dans l'ouest du nom de ce roi. C'est ainsi qu'une légende qui prit naissance dans le *Chàn-si* à une époque où les habitants de l'État de *Ts'in* étaient encore barbares, a été d'abord rattachée artificiellement à l'histoire du royaume du Milieu en vertu d'une prétendue concordance chronologique entre *Tsao-fou* et le roi *Mou,* puis s'est grossie de toutes les fables qui se sont formées autour du contre-sens commis sur le nom de *Si-wang-mou.*

05.(123) *Che tse* (chap. II, p. 20 r°) dit : « Le roi *Yen,* de *Siu,* avait des tendons, mais il n'avait pas d'os ». Cette légende paraît avoir son origine dans une fausse interprétation du mot qui signifie *renverser, incliner* ; pourquoi ce roi s'appelait-il le roi incliné ? C'est parce qu'il n'avait pas d'os et que par

conséquent il ne pouvait pas se tenir droit. — D'après une autre tradition rapportée par *Siun-tse* (chap. III, p. 2 v°), ce personnage aurait eu si mauvaise vue qu'il ne pouvait voir à distance que les chevaux.

L'emplacement du royaume de *Siu* passe pour avoir été à 80 *li* au nord, ou, suivant d'autres, à 35 *li* au nord-ouest, de la préfecture secondaire de *Se*, province de *Ngan-hoei (H. T. K. K.,* chap. CCLIII, p. 2 v°). — *Ts'iao Tcheou,* dans son Examen des anciens historiens, fait remarquer que le roi *Yen,* de *Siu*, était contemporain du roi *Wen,* de *Tch'ou,* et que, d'après les tableaux chronologiques, la 1e année du roi *Wen,* de *Tch'ou,* est de 318 années postérieure à la 1e année du roi *Mou*, de la dynastie *Tcheou*. Le caractère fabuleux de cette tradition est donc manifeste.

05.(124) Cette ville de *Tchao* se trouvait au sud-ouest de l'actuelle sous-préfecture de *Tchao-tch'eng,* préfecture de *P'ing-yang,* province de *Chān-si.*

05.(125) A savoir *Fei-lien, Ki-cheng, Mong-tseng, Heng-fou* et *Tsao-fou*.

05.(126) Tout le paragraphe qui concerne la descendance de *Ki-cheng* se retrouve en effet avec quelques légères variantes au début du chapitre sur la maison héréditaire de *Tchao* (*Mémoires historiques*, chap. XLIII). Des deux fils de *Fei-lien, Ngo-lai* serait l'ancêtre des princes de *Ts'in* et *Ki-cheng* celui des princes de *Tchao* ; c'est pourquoi *Ts'in* et *Tchao* avaient le même nom de clan, qui était *Yng.*

05.(127) *Ngo-lai-ko* est identique à ce *Ngo-lai* dont il a été parlé plus haut. *Se-ma Ts'ien,* après avoir indiqué la généalogie des princes de *Tchao,* va tracer maintenant celle des princes de *Ts'in* ; mais, comme c'est *Fei-tse* qui le premier reçut la terre de *Ts'in,* l'historien remarque que jusqu'à ce prince, tous les ancêtres des *Ts'in* se rattachaient encore à la famille princière de *Tchao*.

05.(128) Cf. tome I, note 04.348. Les *T'sin* appelèrent cette localité *Fei-K'ieou.* l'empereur *Kao-tsou,* de la dynastie *Han,* lui donna le nom de *Hoai-li,* la 3e année de son règne (204 av. J.-C.).

05.(129) Ce cours d'eau, qui arrose la sous-préfecture de *K'ien-yang*, préfecture de *Fong-siang,* province de *Chàn-si,* est un affluent de la rivière *Wei*.

05.(130) Cf. tome I, note 02.207.

05.(131) D'après le Dictionnaire de *K'ang-hi,* le mot [] se prononcerait ici *lou* et serait l'équivalent de [] ; mais cette remarque est sans valeur, car elle est

suivie d'une prétendue citation de *Se-ma Ts'ien* où le texte que nous expliquons ici est entièrement travesti. Nous avons ici un exemple de la négligence avec laquelle est souvent rédigé ce dictionnaire trop vanté.

05.(132) Cf. tome I, note 04.407. Les princes de *Chen* étaient descendants de *Li-chan,* c'est-à-dire de *Chen-nong* ; cf. tome I, p. 15.

05.(133) Mencius (V, b, 2), décrivant l'organisation politique des *Tcheou,* dit :

> « Quand un fief n'atteignait pas cinquante *li,* le titulaire n'avait pas accès auprès du Fils du Ciel, mais était annexé à un seigneur ; on l'appelait *fou-yong*.

C'est cette expression que je traduis par « vassal annexé », quoique le sens littéral en soit plutôt « utilité annexée ».

05.(134) Dans la préfecture secondaire de *Ts'in,* province de *Kan-sou*, il y a une localité qui est appelée le relais de *Ts'in* ; c'est là que *Fei-tse* passe pour avoir eu son fief.

05.(135) A partir de *Ts'in-heou, Se-ma Ts'ien* indique la durée des règnes des princes de *Ts'in* et on peut établir la chronologie exacte. Si l'on compare les Annales principales des *Ts'in* avec le 2e et le 3e des tableaux chronologiques de *Se-ma Ts'ien,* on remarque trois divergences : les Annales attribuent 13 années de règne au duc *Ling,* 16 au duc *Kien* et 24 au duc *Hien,* tandis que les tableaux attribuent 10 années au *duc Ling,* 15 années au duc *Kien* et 23 années au duc *Hien.* Les règnes de ces trois ducs étant compris entre deux dates sûres, à savoir l'année de la mort de Confucius et l'année de l'avènement du prince *Tcheng* (plus tard *Ts'in Che-hoang-ti),* il est aisé de constater que les tableaux chronologiques sont exacts, tandis que les Annales ne le sont pas.

Voici donc la chronologie des princes de *Ts'in* telle que l'indiquent les tableaux ; nous mettons en tête les règnes des trois premiers princes, quoique les tableaux ne les mentionnent pas : *Pei-tse* reçoit l'investiture de *Ts'in* en 897 avant J.-C.(la 13e année du roi *Hiao,* d'après le *T'ong kien tsi lan)* ; les dates des avènements pour chacun de ses successeurs sont les suivantes : *Ts'in-heou*, 857 ; *Kong-po*, 847 ; *Ts'in-tchong,* 844 ; *Tchoang,* 821 ; *Siang*, 777 ; *Wen,* 765 ; *Ning,* 715 ; *Tch'ou-tse,* 703 ; Ou, 697 ; *Té*, 677 ; *Siuen,* 675 ; *Tch'eng,* 663 ; *Mou*, 659 ; *K'ang,* 620 ; *Kong,* 608 ; *Hoan,* 603 ; *King,* 576 ; *Ngai*, 536 ; *Hoei,* 500 ; *Tao,* 490 ; *Li-kong,* 476 ; *Tsao,* 442 ; *Hoai,* 428 ; *Ling,* 424 ; *Kien,* 414 ; *Hoei,* 399 ; *Tch'ou-tse,* 386 ; *Hien,* 384 ; *Hiao,* 361 ;

Hoei-wen, 337 ; *Ou*, 310 ; *Tchao-siang,* 306 ; *Hiao-wen,* 250 ; *Tchoang-siang,* 249 ; prince *Tcheng,* 246.

05.(136) Cf. note 128.

05.(137) *Fong* était autrefois la capitale des *Tcheou* (cf. tome I, n. 04.145) ; on pourrait donc dire que le roi de *Fong* est le roi de la dynastie *Tcheou* ; mais ce serait une singulière manière de s'exprimer ; d'autre part, si l'on considère que le roi était alors le roi *Yeou,* il est légitime de supposer que *Fong* est une faute de texte pour *Teou.* Quoique aucun commentateur ne suggère cette correction, je crois qu'elle s'impose.

05.(138) Sur tout ce qui suit, cf. tome I, p. 281-285.

05.(139) Cf. tome I, note 04.428.

05.(140) Cf. tome I, note 04.430.

05.(141) Cf. tome I, note 02.210 *ad fin.*

05.(142) Cf. tome I, note 04.145.

05.(143) Jusqu'alors les *Ts'in* n'avaient été que des vassaux annexés à un État seigneurial (cf. note 133) ; maintenant ils sont détachés et mis dans la classe des seigneurs ; à partir de ce moment, ils sont des seigneurs indépendants.

05.(144) J'ai traduit littéralement l'expression — qui ne peut avoir qu'un sens, c'est qu'il y avait 3 poulains, 3 bœufs et 3 béliers. Le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan* (*Mémoires historiques*, chap. XXVIII, p. 2 r°) donne la leçon [], c'est-à-dire 1 poulain, 1 bœuf et 1 bélier, en tout trois animaux ; cette dernière leçon paraît plus exacte, car, plus loin, *Se-ma Ts'ien*, parlant du sacrifice au lieu saint de *Fou*, dit qu'on s'y servit de trois victimes.

05.(145) *Si* à était une localité située à 120 *li* au sud-ouest de la préfecture secondaire de *Ts'in*, dans la province de *Kan-sou*.

— On lit dans le Traité sur les sacrifices *fong et* chan (*Mémoires historiques*, chap. XXVIII, p. 2 r°) :

> « Quand le duc *Siang* de *Ts'in* fut devenu seigneur, il s'établit dans la marche occidentale ; considérant qu'il devait présider au culte rendu à la divinité de *Chao-hao,* il institua le lieu saint de *Si* pour y sacrifier à l'Empereur blanc.

On sait que le blanc correspond à l'ouest dans la théorie des cinq éléments ; de ce texte, il résulte donc que, dès l'année 770 avant J.-C., la doctrine mythique des cinq Empereurs d'en haut prévalait dans le pays de *Ts'in*.

05.(146) Cf. tome I, note 04.337.

05.(147) Cf. p. 10, notes 129 et 130. La localité où s'établit le duc *Wen* est aujourd'hui *Ts'in-tch'eng*, dans la préfecture secondaire de *Long,* préfecture de *Fong-siang*, province de *Chàn-si.* Elle était donc entre les rivières *K'ien et Wei* plutôt qu'au confluent de ces deux cours d'eau.

05.(148) *Ts'in-yng* est le surnom de *Fei-tse* (cf. p. 11, l. 18). On a vu plus haut que *Fei-tse* reçut en fief la terre de *Ts'in* qui était dans le *Kan-sou* (cf. note 134) ; comment expliquer que *Fei-tse* soit donné ici comme ayant eu pour apanage une terre située dans le *Chàn-si ?* C'est parce que la seconde de ces terres n'était pas son véritable fief, mais seulement une propriété dont il touchait les revenus pour son usage personnel (cf. tome I, note 04.436 *ad fin.)*, ce qui est le sens véritable du mot [] employé dans le texte (cf. *T'ong kien tsi lan*, chap. IV, p. 1 r°).

05.(149) On lit dans le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan* (*Mémoires historiques*, chap. XXVIII, p. 2 r°) :

> « Le duc *Wen* vit en songe un serpent jaune qui descendait du ciel jusqu'à terre : sa gueule était posée sur le versant de la montagne *Fou.* Le duc *Wen* interrogea l'astrologue *Toen* qui lui répondit :
>
> — C'est là une manifestation de l'Empereur d'en haut ; prince, sacrifiez-lui.
>
> Alors (le duc *Wen)* institua le lieu saint de la montagne *Fou* ; il y immola trois victimes ; il fit le sacrifice *kiao* à l'Empereur blanc.

05.(150) Le roi *P'ing,* chassé par les barbares, avait émigré en 770 avant J.-C. du côté de l'est et avait établi sa capitale à *Ho-nan-fou* ; tout le territoire à l'ouest de la montagne *K'i* étant tombé aux mains des envahisseurs, il le donna au duc de *Ts'in,* à charge par lui de le reconquérir ; c'est la tâche que mena à bien le duc *Wen* ; il trouva dans ce pays tous ceux des sujets des *Tcheou* qui n'avaient pas suivi leur roi dans sa migration vers l'est et il devint leur souverain.

05.(151) Cf. le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan* (*Mémoires historiques*, chap. XXVIII, p. 2 r° et v°) :

« Neuf ans après que le lieu saint de *Fou* eût été institué, le duc *Wen* trouva un être qui ressemblait à une pierre. Il lui sacrifia dans la ville qui est située sur le versant nord du *Tch'en-ts'ang* (dans la sous-préfecture actuelle de *Pao-ki*, c'est-à-dire du joyau-faisan, préfecture de *Fong-siang,* province de *Chàn-si*). Certaines années, cet esprit ne vient pas du tout ; d'autres années, il vient souvent. Lorsqu'il vient, c'est toujours de nuit. Il arrive du sud-est, brillant et étincelant comme une étoile filante et s'abat sur le lieu où on lui sacrifie. Il est alors semblable à un faisan mâle. Son cri est retentissant : les faisans lui répondent pendant la nuit. On lui sacrifie une victime. Son nom est « le joyau de *Tch'en* ».

— La géographie publiée pendant la période *t'ai-k'ang* de la dynastie *Ts'in* dit :

« Au temps du duc *Wen*, un homme de *Tch'en-ts'ang* prit à la chasse un animal qui ressemblait à un porc ; il n'en connaissait pas le nom ; il l'emmena avec une corde pour l'offrir (au duc) ; il rencontra deux enfants qui lui dirent :

— Le nom de cet animal est *Wei* ; il demeure toujours dans la terre et mange la cervelle des hommes morts ; si on veut le tuer, qu'un cyprès frappe sa tête[48].

Le *Wei* dit à son tour :

— Ces deux enfants s'appellent les joyaux de *Tch'en* ; celui qui prend le mâle sera roi ; celui qui prend la femelle sera hégémon.

L'homme de *Tch'en-ts'ang* poursuivit alors les deux enfants ; mais ils se transformèrent en deux faisans mâle et femelle et montèrent sur le versant nord du *Tch'en-ts'ang* où ils devinrent des pierres. Les *Ts'in* leur sacrifièrent.

05.(152) C'est-à-dire que, pour les crimes graves, on mettait à mort non seulement le coupable, mais encore ses parents aux trois degrés, à savoir, suivant *Tchang Yen* : 1° son père et sa mère ; 2° ses frères aînés et ses frères cadets ; 3° sa femme et ses enfants, ou, suivant *Jou Choen* 1° son père ; 2° sa mère, 3° sa femme, qui paraît être le même ouvrage.

---

[48] On retrouve ici la tradition populaire suivant laquelle les racines du cyprès percent la tête de la bête malfaisante qui cherche à dévorer les cadavres sous terre ; c'est une des raisons pour lesquelles on plante des cyprès sur les sépultures. Cf. De Groot, *The religious system of China*, vol. II, p. 468-469.

05.(153) Le *Lou i tchoan* (qui paraît être le même ouvrage que le *Lou i ki* mentionné par Wylie dans ses *Notes on Chinese literature,* p. 160*,* dit à ce sujet :

> « Au temps du duc *Wen* de *Ts'in,* sur les montagnes au sud de *Yong* se trouvait un grand catalpa ; le duc *Wen* (voulut) l'abattre ; soudain éclata un ouragan de vent et de pluie ; l'arbre resta entier et ne fut pas coupé ; il y avait alors un homme qui, étant malade, se rendit de nuit dans la montage ; il entendit un esprit qui disait au génie de l'arbre :
>
> — Si *Ts'in* envoie des gens, les cheveux épars, entourer de soie rouge l'arbre et vous attaque, ne serez-vous pas fort gêné ?
>
> Le génie de l'arbre ne dit rien. Le lendemain, le récit de l'homme malade fut rapporté au duc ; on fit comme il disait ; on attaqua l'arbre et on le coupa ; au milieu il y avait un taureau vert qui en sortit et se précipita dans la rivière *Fong* ; ensuite le taureau sortit de la rivière *Fong* ; on envoya des cavaliers l'attaquer, mais sans succès ; un des cavaliers tomba à terre ; il remonta à cheval, les cheveux épars ; le taureau eut peur de lui, il rentra (dans l'eau) et n'en sortit plus ; c'est pourquoi on plaça là une tête avec une chevelure. Les *Han,* les *Wei* et les *Tsin* héritèrent de cette tradition. Dans la commanderie de *Ou-tou,* on institua le sacrifice au taureau irrité : c'est le génie du taureau du grand catalpa.

05.(154) La montagne de l'Ouest ou la montagne de *Si* était située auprès de la localité appelée *Si*. Cf. note 145.

05.(155) *P'ing-yang* était à 46 *li* à l'ouest de la sous-préfecture de *K'i-chan*, préfecture de *Fong-siang,* province de *Chàn-si.*

05.(156) Le nom de *Tang-che* est écrit *T'ang-t'ou* dans certains textes. *Se-ma Tcheng* dit :

> « Le chef des *Jong* occidentaux s'appelait le roi *Hao* ; c'était un descendant de *T'ang* le victorieux ; la ville où il résidait s'appelait *Tang-che.*

— Des indications du *Kouo ti tche,* il résulte que la localité de *Tang-che* devait se trouver dans la région qu'occupent aujourd'hui les sous-préfectures de *San-yuen* et de *Hing-p'ing,* préfecture de *Si-ngan,* province de *Chàn-si.*

05.(157) *Hoei* est mentionné par le *tch'oen ts'ieou,* 4e et 10e années du duc *Yn* et 3e année du duc *Hoan.* Il était fils du duc *Hiao,* de *Lou*.

05.(158) Cette femme était originaire du pays de *Lou* et avait pour nom de clan *Ki* ; c'est pourquoi on l'appelait *Lou-ki-tse.* Sur la coutume de nommer ainsi les femmes, cf. tome I, note 04.406.

05.(159) Par suite d'une faute d'impression, l'édition de Shanghaï écrit *leou* : « six », au lieu de *ta* : « grand ».

05.(160) *P'ong-hi* est le nom d'une tribu *Jong* ; elle habitait dans la localité qui, à l'époque *tch'oen-ts'ieou*, s'appela *P'ong-ya*, à 60 *li* au nord-est de la sous-préfecture de *Po-choei*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.

05.(161) Cf. tome I, note 02.192. De ce texte, et de celui que nous avons vu plus haut (p. 19) relatif aux *Jong* de *Tang-che*, il ressort que ces barbares étaient à l'est des *Ts'in* et qu'ils les isolaient des *Tcheou*.

05.(162) Cf. tome I, note 02.192.

05.(163) Cf. *Tso tchoan*, 17e année du duc *Hoan* (Legge, *Chinese Classics*, tome V, p. 69, 2e col.) [*Tso tchoan*, trad. Couvreur]

05.(164) La tribu *Koei* occupait le territoire qui était, à l'époque des *T'ang*, la sous-préfecture de *Chang-koei*, et qui se trouvait au sud-ouest de l'actuelle préfecture secondaire de *Ts'in*, province de *Kan-sou*. La tribu *Ki* était dans les mêmes parages.

05.(165) *Tou* correspond à la sous-préfecture actuelle de *Nan-tcheng*, préfecture de *Han-tchong*, province de *Chàn-si*.

— *Tcheng* était au nord de la préfecture secondaire de *Hoa*, préfecture de *T'ong tcheou*, province de *Chàn-si*.

05.(166) Le petit *Kouo* n'est autre que le *Kouo* occidental. Cf. tome I, note 04.385, *ad fin*.

05.(167) Le *Tso tchoan* (8e année du duc *Tchoang*) rapporte cet événement à l'année 686.

05.(168) Cf. *Tso tchoan*, 1e année du duc *Min* (Legge, *Chinese Classics*, tome V, p. 125). [*Tso tchoan*, trad. Couvreur]

- L'État de *Houo* avait été donné en fief à *Chou-t'chou*, fils du roi *Wen*, de la dynastie *Tcheou* ; il était situé à 16 *li* à l'ouest de l'actuelle préfecture secondaire de *Houo*, province de *Chān-si*.

- L'État de *Wei* (qu'il ne faut pas confondre avec le royaume de même nom qui se forma en 403 avant J.-C., en même temps que les royaumes de *Han* et de *Tchao*, des débris de celui de *Tsin* ; cf. tome I, note 04.496), se trouvait dans la sous-préfecture de *Joei-tch'eng*, préfecture secondaire de *Kie*, province de *Chān-si*.
- L'État de *Keng* était au sud-est de la sous-préfecture de *Ho-tsin*, préfecture secondaire de *Kiang*, province de *Chān-si* (cf. tome I, note 03.178).

— Les princes de ces trois royaumes appartenaient tous trois au clan *Ki*.

05.(169) Cf. *Tso tchoan*, 9e année du duc *Tchoang*.

05.(170) *Tch'eng-che*, frère cadet du marquis *Wen,* de *Tsin,* avait reçu en apanage la terre de *K'iu-ou* ; ses descendants devinrent de plus en plus puissants jusqu'à ce que l'un d'eux, *Tch'eng,* duc *Ou*, triompha de la branche aînée et devint souverain de *Tsin* ; c'est cet événement qui est rappelé ici, la branche cadette étant désignée par le nom de son apanage, *K'iu-ou*. Cf. *Mémoires historiques,* chap. XXXIX. Le *T'ong kien tsi lan* rapporte ce fait à l'année 678.

K'iu-ou est aujourd'hui la sous-préfecture de *Wen-hi*, préfecture secondaire de *Kiang,* province de *Chàn-si.* Les *Ts'in* donnèrent à *K'iu-ou* le nom de *Tso-i* ; puis l'empereur *Ou*, passant par cette ville, y apprit la nouvelle de la défaite du royaume de *Nan yue* ; c'est pourquoi il décerna à cette ville le nom de *Wen-hi* qui signifie « apprendre une heureuse nouvelle ».

05.(171) *Kiuen* est aujourd'hui la localité de *Kiuen-tch'eng,* préfecture secondaire de *P'ou*, préfecture de *Ts'ao-tcheou,* province de *Chan-tong* ; c'était alors une ville de l'État de *Wei*. Le duc *Hoan* de *Ts'i* fut le premier des cinq hégémons (cf. tome I, note 00.162).

05.(172) Nous aurons souvent l'occasion, dans l'histoire des princes de *Ts'in,* de mentionner cette coutume barbare de faire des sacrifices humains sur la tombe du souverain.

05.(173) La ville de *Yong* correspond à la cité préfecturale de *Fong-siang*, dans le *Chàn-si.* Le duc *Té* transféra sa capitale de *P'ing-yang* (cf. note 155), à *Yong.*

05.(174) Cf. note 151.

05.(175) C'est-à-dire que le territoire de *Ts'in* s'étendrait plus tard du côté de l'est jusqu'à *Long-men,* sur le *Hoang-ho.*

05.(176) Les princes de l'État de *Leang* avaient pour nom de clan *Yng* ; leur capitale était la ville de *Chao-leang* qui était à 20 *li* au sud de la sous-préfecture de *Han-tch'eng*, préfecture de *T'ong-tcheou,* province de *Chàn-si.*

— Les princes de *Joei* avaient pour nom de clan *Ki*. L'ancienne ville de *Joei* était sur la rive occidentale du *Hoang-ho,* non loin de la sous-préfecture de *Tch'ao-i*, préfecture de *T'ong-tcheou,* province de *Chàn-si.*

05.(177) On appelle aujourd'hui encore *fou* la période des trente jours caniculaires. Le principe *yn* passait pour être alors particulièrement malfaisant et c'est pour écarter sa fâcheuse influence que le duc Té fit dépecer un chien aux portes de la ville, le chien étant un symbole du principe *yang.*

05.(178) Le pays de *Yen* dont il s'agit ici est le *Yen* méridional qui correspond à la sous-préfecture de *Ki*, formant partie de la préfecture *Wei-hoei,* province de *Ho-nan.* Les princes de ce royaume avaient le nom de clan *Ki* et se disaient descendants de *Hoang-ti*.

05.(179) Cf. tome I, note 04.434.

05.(180) Sur ces événements, cf. tome I, pp. 289-290. — *Tchang Cheou-tsie* veut que *Kouo-chou* soit le *Kouo* oriental ; ce serait au contraire le *Kouo* occidental d'après la note 04.385 du tome I ; en réalité, la question de savoir qui, de *Kouo-tchong* et de *Kouo-chou,* reçut en fief le *Kouo* oriental et qui le *Kouo* occidental, reste sujette à controverse (cf. *Tch'oen ts'ieou ti li k'ao che, H. T. K. K.,* chap. CCLII, p. 3 r°).

05.(181) *Tchang Cheou-tsie* dit que, dans le lieu saint de *Mi*, on sacrifiait à l'Empereur vert. Le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan* nous apprend que *Mi* se trouvait à *Wei-nan* qui est aujourd'hui encore la sous-préfecture de ce nom, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.

05.(182) Cf. note 176.

05.(183) C'est pour secourir le pays de *Yen* septentrional que le duc *Hoan*, de *Ts'i*, attaqua les *Jong* des montagnes. Le *Kouo yu* (section *Ts'i yu*) dit que le duc *Hoan* attaqua au nord les *Jong* des montagnes, battit (le prince de) *Ling-tche* et coupa la tête (au prince de) *Kou-tchou*. *Ling-tche* se trouvait dans la sous-préfecture actuelle de *Fou-ning*, préfecture de *Yong P'ing,* province de

Tche-li ; *Kou-tchou* correspond à la préfecture secondaire de *Loan*, préfecture de *Yong p'ing*, province de *Tche-li.* Cf. tome I, note 04.129 *ad fin*.

05.(184) D'après les indications du *Kouo ti tche,* la tribu *Mao-tsin* devait se trouver au nord-est de l'actuelle sous-préfecture de *Joei-tch'eng*, préfecture de *Kie,* province de *Chān-si*. D'après le *tch'oen ts'ieou ti li k'ao che* (*H. T. K. K.,* chap. CCLIII, p. 13 r°), *Mao-tsin* ou le gué de *Mao* serait aujourd'hui le gué de *Ta-yang* dans la sous-préfecture de *P'ing-lou,* préfecture de *P'ing-yang*, province de *Chān-si*.

05.(185) *Chao-ling* était à 45 *li* à l'est de l'actuelle sous-préfecture de *Yen-tch'eng*, préfecture secondaire de *Hiu,* province de *Ho-nan.*

05.(186) Sous la dynastie *Yn,* il y avait un État de *Yu* dont les princes étaient descendants de *Choen* ; après l'avènement de la dynastie *Tcheou,* le roi *Ou* nomma son grand-oncle, *Yu-tchong,* prince de *Yu* ; *Yu-tchong,* qui s'appelle aussi *Tchong-gong*, était le second fils de *T'ai-wang* et le frère cadet de *T'ai-po* (cf. tome I, p. 215) ; depuis *Yu-tchong* jusqu'à l'année 655, date à laquelle la principauté de *Yu* fut détruite par *Ts'in,* ce petit État avait eu douze princes successifs. La principauté de *Yu* à l'époque des *Tcheou* occupait le même emplacement que celle de l'époque des *Yn* (cf. tome I, note 04.139).

05.(187) Le *Kouo* dont il est ici question ne peut être que le *Kouo* oriental ; il était situé au sud du *Hoang-ho,* vis-à-vis de l'État de *Yu* qui se trouvait au nord du Fleuve. Pour pouvoir attaquer *Kouo*, *Tsin* devait traverser *Yu* ; il obtint le droit de passage en donnant au prince de *Yu* un magnifique attelage et un anneau de jade précieux ; mais lorsque *Tsin* eut détruit par ce moyen l'État de *Kouo*, il anéantit aussi celui de *Yu* et reprit ses présents (cf. *Tso tchoan,* 2e année du duc *Hi*).

(Errata d'Éd. Chav. : Le *Kouo* dont il est ici question est le *Kouo* occidental, et non le *Kouo* oriental ; le *Kouo* oriental avait en effet disparu dès l'époque du roi *P'ing* (770-720) qui avait donné son territoire au prince de *Tcheng ;* quant au *Kouo* occidental, il avait été transféré avant l'époque *Tch'oen-ts'ieou* sur le territoire de la préfecture secondaire de *Chàn*, dans la province de *Ho-nan ;* c'est là qu'il se trouvait à la date de 655 avant J.-C.).

05.(188) *Yuan* correspond à la préfecture secondaire de *Teng,* préfecture de *Nan-yang,* province de *Ho-nan.* Cette ville faisait alors partie du puissant État de *Tch'ou.*

05.(189) Une tradition populaire, que Mencius (V, a, 9 ; Legge, *Chinese Classics,* II, p. 242-244) déclare d'ailleurs controuvée, disait que *Po-li Hi* s'était vendu lui-même pour le prix de cinq peaux de bélier à un marchand de bétail du pays de *Ts'in,* afin de trouver ainsi un moyen de s'introduire auprès du duc de *Ts'in.* — *Tchoang-tse* mentionne à deux reprises le nom de *Po-li Hi* ; dans l'un de ces textes (trad. Legge, *Sacred Books of the East,* vol. XL, p. 89), il fait allusion aux cinq peaux de bélier que le duc *Mou* donna pour avoir *Po-li Hi* ; dans l'autre texte (*loc. cit.,* p. 50), il dit que *Po-li Hi* gardait le bétail et que c'est en cette qualité qu'il attira l'attention du duc *Mou* dont il devait être un jour le premier ministre.

05.(190) D'après le contexte, cette localité devait se trouver dans l'État de *Ts'i* ; il est donc difficile d'admettre l'identification proposée par *Tchang Cheou-tsie* qui veut que *Tche* ait été situé dans la sous-préfecture de *P'ei.*

05.(191) Cf. p.21.

05.(192) Cf. tome I, pp. 289-290.

05.(193) *Ho-K'iu,* ou le contour du Fleuve, est le point où le *Hoang-ho* change sa direction du nord au sud pour couler de l'ouest vers l'est ; c'est actuellement le lieu où se touchent les trois provinces de *Chàn-si, Chān-si* et *Ho-nan.*

05.(194) L'héritier présomptif du royaume de *Tsin.*

05.(195) D'après *Wei Tchao, Sin-tch'eng* serait un autre nom de *K'iu-ou.* Cf. note 170, *ad fin.*

05.(196) *I-ou* fut, dans la suite, le duc *Hoei* de *Tsin* ; *Tch'ong-eul* fut le duc *Wen.* Sur ces événements, cf. *Tso-tchoan,* 9e année du duc *Hi.*

05.(197) Cf. *Tso tchoan,* 9e année du duc *Hi.* — *K'oei-k'ieou* était à 30 *li* à l'est de la sous-préfecture de *Kao-tch'eng,* préfecture de *Koei-té,* province de *Ho-nan.*

05.(198) Le *Tong kien tsi lan* rapporte la mort de *Koan Tchong* à l'année 635. Sur *Koan Tchong* ou *Koan I-ou*, cf. Mayers, *Manual,* n° 293.

05.(199) *Si-p'ong* était un descendant à la 4e génération du duc *Tchoang,* de *Ts'i*.

05.(200) Les délibérations relatives aux incidents que *Se-ma Ts'ien* va raconter sont rapportées au long dans le *Kouo yu*, section *Tsin yu,* 3e partie. Cf. *Tso tchoan,* 13e année du duc *Hi.*

05.(201) *Kong-suen Tche* apparaît dans le *Tso tchoan* (13e année du duc *Hi*) sous le nom de *Tse-sang*, qui doit être son appellation.

05.(202) Cf. note 167. *Yong* était alors la capitale de *Ts'in.*

05.(203) *Kiang* était en ce temps la capitale de *Tsin.* Elle était au nord de l'actuelle préfecture secondaire de *Kiang* et se trouvait à 25 *li* au sud de la sous-préfecture de *T'ai-p'ing*, préfecture de *P'ing-yang,* province de *Chān-si.*

05.(204) Il n'y a pas moins de trois localités différentes qui portent le nom de *Han* ; les commentateurs les ont souvent confondues entre elles ; le *tch'oen ts'ieou ti li k'ao-che* (*H. T. K. K.,* chap. CCLIII, 10e et 24e années du duc *Hi*) a discuté la question en détail ; voici les conclusions auxquelles il arrive :

1. La localité de *Han* qui est mentionnée dans ce texte s'appelle aussi *Han-yuen* ; elle était à l'est du *Hoang-ho* et devait se trouver dans la région des sous-préfectures de *Ho-tsin* et de *Wan-ts'iuen,* préfecture de *P'ing-yang,* province de *Chān-si* ;
2. Le petit État féodal de *Han,* qui fut détruit par l'État de *Tsin* au temps du roi *P'ing* (770-720 av. J.-C.), était à l'ouest du Fleuve ; sa capitale était à 18 *li* au sud de l'actuelle sous-préfecture de *Han-tch'eng,* préfecture de *T'ong-tcheou,* province de *Chàn-si* ;
3. Enfin le *Che king* (*Ta ya,* liv. III, ode 7 ; Legge, *Chinese Classics,* vol. IV, pp. 546-551) mentionne un petit État de *Han* qui devait être voisin de celui de *Yen* et qui correspondrait à l'actuelle sous-préfecture de *Kou-ngan* à 120 *li* au sud-ouest de Péking.

05.(205) Cf. *Tso tchoan,* 15e année du duc *Hi.*

05.(206) C'est-à-dire ses gardes du corps.

05.(207) Cf. tome I, note 02.210, *ad fin.*

05.(208) La phrase […] pourrait signifier littéralement : « Je me propose de sacrifier le prince de *Tsin* à l'Empereur d'en haut. » C'est ainsi que je l'avais entendue d'abord (*Traité sur les sacrifices* fong *et* chan, 1890, p. XV). Mais un texte du *Tso tchoan* (10e année du duc *Hi,* § 6) montre qu'il faut la comprendre autrement ; dans ce texte, un prince mort reparaît sur la terre pour dire que l'Empereur (d'en haut), scandalisé des crimes de *I-ou*, prince de *Tsin,* a promis de le perdre et a dit :

> — Je donnerai *Tsin* à *Ts'in* et c'est *Ts'in* qui s'acquittera des sacrifices envers moi.

Cela signifie que l'extinction totale de *Tsin* est résolue, extinction qui est exprimée dans les idées chinoises par la suppression des sacrifices que son prince rend au Ciel. Dès lors la phrase de *Se-ma Ts'ien* signifie simplement :

> — Je me propose de sacrifier à la place du prince de *Ts'in* à l'Empereur d'en haut.

En d'autres termes, le duc *Mou* veut anéantir entièrement l'État de *Tsin.*

05.(209) Le roi *Siang.*

05.(210) Cf. *Mémoires historiques,* chap. XXXIX, au commencement.

05.(211) « la concubine », est le nom que se donne par humilité la femme du *duc Mou* pour dire qu'elle est l'épouse du duc ; mais, en même temps, elle est la sœur aînée du prince de *Tsin*, et c'est ce qu'elle exprime par les mots ; elle est si la fois épouse et sœur et ne peut concilier les devoirs que lui imposent ces deux qualités ; c'est pourquoi elle désobéit involontairement aux volontés des deux princes dont l'un est son frère et l'autre son mari ; l'expression [], prop. : « déshonorer l'ordre du prince » se retrouve dans le *Luen yu*, chap. XIII, § 20.

05.(212) Le mot [] désigne une victime ; mais, dans l'expression, il signifie un bœuf, un mouton et un porc ; il ne faut donc pas traduire cette expression comme signifiant « sept victimes », car elle implique en réalité qu'il y avait sept bœufs, sept moutons et sept porcs.

05.(213) Le prince de *Tsin* livra, pour sa rançon, au duc *Mou* les places qu'il possédait à l'ouest du fleuve Jaune : c'est ce qu'on appelait le territoire de *Ho-si*. L'État de *Ts'in* s'étendit alors jusqu'à *Long-men*, sur le *Hoang-ho.* Cf. note 175.

05.(214) Le *Tch'oen ts'ieou* rapporte la mort du duc *Hoan* à la 17e année du duc *Hi,* de *Lou*, c'est-à-dire à l'année 643 ; mais les funérailles n'eurent lieu que onze mois plus tard. La divergence entre *Se-ma Ts'ien* et le *Tch'oen ts'ieou* n'est peut-être qu'apparente ; en effet, la mort du duc *Hoan* est rapportée par le *Tch'oen ts'ieou* au 12e mois ; le 12e mois du *Tch'oen ts'ieou* correspond au 10e mois du calendrier des *Ts'in* et des premiers empereurs *Han* : si le duc *Mou*, de *Ts'in,* se servait déjà de ce calendrier, il devait considérer le 10e mois comme le premier de l'année et, dès lors, un événement que le *Tch'oen ts'ieou* rapporterait au dernier mois d'une certaine année serait assigné, dans ce système de notation du temps, au premier mois

de l'année suivante ; il n'y aurait donc aucune différence réelle entre la date indiquée ici et celle que donne le *Tch'oen ts'ieou.*

05.(215) Le *Tch'oen ts'ieou* rapporte cet événement à la 19e année du duc *Hi* qui correspond en gros à l'année 641 avant J.-C. ; mais, comme c'était en hiver, on peut appliquer ici encore la remarque de la note précédente.

— Sur l'emplacement de *Leang* et de *Joei, cf.* note 176.

05.(216) Cf. le *Tso tchoan*, 23e année du duc *Hi* et le XXXIXe chap. des *Mémoires historiques.*

05.(217) Cf. tome I, p. 293-294. Sur la situation du pays de *Tcheng,* cf. tome I, note 04.435.

05.(218) Cf. *Tso tchoan,* 28e année du duc *Hi.* L'emplacement de *Tch'eng-p'ou* est incertain : il est vraisemblable qu'il faut le chercher dans la sous-préfecture de *Tch'en-lieou*, préfecture de *Kai-fong,* province de *Ho-nan* (*H. T. K. K.,* chap. CCLIII, p. 10 r°). Cependant le *T'ong kien tsi lan* (chap. V, p. 8 v°) veut que cette localité ait été au sud de la préfecture secondaire de *P'ou*, préfecture de *Ts'ao-tcheou,* province de *Chan-tong.*

05.(219) Cet envoyé s'appelait *I Tche-hou*. Cf. le *Tso tchoan,* 30e année du duc *Hi,* qui raconte ces faits avec plus de détails.

05.(220) Ce personnage rappelait *Ki-tse*. Cf. *Tso tchoan,* 32e année du duc *Hi.*

05.(221) Le *Tso tchoan,* 32e année du duc *Hi,* appelle ces trois hommes *Mong-ming, Si-ki* et *Po-i*, ce qui prouve que *Che, Chou* et *Ping* sont respectivement leurs noms personnels.

05.(222) *Hiao* était une localité dans un étroit défilé formé par les deux collines *Hiao* : sur l'une de ces collines était la tombe de *Kao*, l'un des derniers souverains de la dynastie *Hia* (cf. *Tso tchoan*, 32e année du duc Hi). *Hiao* était à 50 *li* au nord de la sous-préfecture de *Yong-ning*, préfecture et province de *Ho-nan*. Le défilé de *Hiao* est mentionné par *Lu Pou-wei* (*Tch'oen-ts'ieou*, chap. XIII, pp. 2 v° et 3 r°) comme l'une des « neuf barrières » de l'empire. « Qu'appelle-t-on les neuf barrières ? C'est *Ta-fen, Ming-ngo, King-yuan, Fang-tch'eng, Hiao, Tsing-hing*, *Ling-ts'e, Keou-tchou* et *Kiu-yong*. » Cf. un passage analogue dans *Hoai-nan-tse*.

05.(223) La porte septentrionale de la capitale des *Tcheou* s'appelait la porte *K'ien-tsi* (cf. *Tso tchoan*, 24e année du duc *Tchao*). La capitale des *Tcheou* était alors *Wang-tch'eng*, où le roi *P'ing*, fuyant devant les barbares de l'ouest,

s'était réfugié en 770 avant J.-C. ; ce ne fut que sous le roi King (519-476 av. J.-C.) que la capitale fut reportée à 40 *li* plus à l'est et prit le nom de *Tch'eng-tcheou* ; la sous-préfecture actuelle de *Lo-yang*, qui fait partie de la cité préfecturale de *Ho-nan*, est à mi-distance entre l'emplacement de *Wang-tch'eng* et celui de *Tch'eng-tcheou* (cf. *H. T. K. K.,* chap. CCLIV, 26e année du duc *Tchao*, et tome I, p. 301, note 1).

05.(224) Cf. *Tso tchoan*, 33e année du duc *Hi.*

05.(225) Les princes de *Hoa* avaient pour nom de clan *Ki* ; leur capitale était à *Fei*, à 20 *li* au sud de l'actuelle sous-préfecture de *Yen-Che*, préfecture de *Ho-nan*.

05.(226) Cf. note 222.

05.(227) Cette femme est appelée par le *Tso tchoan* (33e année du duc *Hi*) *Wen Yng,* c'est-à-dire qu'elle était la femme du duc *Wen* et qu'elle avait le nom de clan *Yng* qui était celui de la famille princière de *Ts'in.*

05.(228) Cf. note 160.

05.(229) Ce texte pourrait avoir une certaine importance, car il démontrerait qu'avant l'époque de Confucius le *Che king* et le *Chou king* étaient déjà la base de l'enseignement en Chine. Mais il est à remarquer que *Han Fei-tse* (chap. III, pp. 8 et 9, section 10) rapporte ce discours du duc *Mou* d'une manière fort différente ; il semble que ce discours ne soit qu'un exercice oratoire qui a pu être remanié à des époques diverses au gré des auteurs qui racontaient cet épisode.

05.(230) *Han Fei-tse*, section 10.

05.(231) Au lieu de [], *Han Fei-tse* donne la leçon [] qui est préférable :

> « Quand le prince et ses ministres sont en désaccord, on peut faire des plans contre eux.

— Ce qui suit se retrouve avec plusieurs variantes dans *Han Fei-tse.*

05.(232) *Wang-koan* était à l'est de la sous-préfecture de *Lin-tsin,* préfecture de *P'ou-tcheou,* province de *Chān-si* et à l'ouest de la sous-préfecture de *Wen-hi*, préfecture secondaire de *Kiang,* même province ; cette ville devait se trouver près de la petite rivière *Sou*.

05.(233) *Kiao,* dont le nom est écrit [] par le *Tso tchoan,* était une petite localité située entre la sous-préfecture de *Lin tsin* et la préfecture de *P'ing-yang,* province de *Chān-si,*

05.(234) Cf. note 222.

05.(235) Le gué de *Mao* s'appelle aujourd'hui le gué de *Ta-yang*, et se trouve dans la sous-préfecture de *P'ing-lou,* préfecture de *P'ing-yang,* province de *Chān-si.*

05.(236) On trouve dans le discours qui suit quelques phrases et quelques mots du dernier chapitre du *Chou king*, la harangue de *Ts'in*. Mais la préface du *Chou king* reporte cette harangue trois années plus tôt, au moment où le duc *Mou* va à la rencontre de ses trois généraux après leur défaite.

05.(237) D'après *Se-ma Tcheng,* [] est ici l'équivalent de [] « aux chevaux blancs. »

05.(238) [] doit être ici l'équivalent de [] : le *Tso tchoan* (3e année du duc Wen) dit en effet [] ce que M. Legge traduit : « What entire confidence he reposed in the men whom he employed. »

05.(239) prop. : un tambour en métal.

05.(240) Cf. notes 172 et 301.

05.(241) Ce nom de famille est écrit *Tse-kiu* dans le *Tso tchoan* (6e année du duc *Wen*).

05.(242) La poésie des Oiseaux jaunes est la sixième des odes de *Ts'in* dans la section *Kouo fong* du *Che king.*

05.(243) Un discours analogue, mais plus long, est rapporté dans le *Tso tchoan* (6e année du duc *Wen*) ; M. Legge remarque que la prédiction qui le termine fut singulièrement démentie par les faits.

05.(244) Sur cet emploi de [], cf. note 107. La mère de *Yong* était une fille de la famille princière de *Ts'in.*

05.(245) Ce personnage est appelé *Tchao Mong* par le *Tso tchoan* ; *Mong* est son appellation et *Choen* son nom personnel.

05.(246) Ce personnage est appelé *Che Hoei* par le *Tso tchoan* (6e année du duc *Wen*) ; *Che* est en effet son nom de famille, car il était petit-fils de *Che Wei* ; mais, comme il avait reçu en apanage les places de *Soei* et de *Fan,* il est nommé aussi *Soei Hoei* et *Fan Hoei*. Son appellation était *Ki-ou-tse.*

La ville de *Soei* était située dans la sous-préfecture de *Kie-hieou,* préfecture de *Fen-tcheou,* province de *Chān- si.*

05.(247) *Ling-hou* était à 15 *li* à l'ouest de la sous-préfecture de *I-che*, préfecture de *P'ou-tcheou,* province de *Chān-si.*

05.(248) L'emplacement de *Ou-tch'eng* n'est pas déterminé d'une manière très précise ; il devait se trouver sur le territoire de la préfecture de *T'ong-tcheou,* province de *Chàn-si.*

05.(249) *Chao-leang* était à 20 *li* au sud de la sous-préfecture de *Han-tch'eng,* préfecture de *T'ong-tcheou,* province de *Chàn-si* (cf. note 176). Depuis que le duc *Mou* avait détruit en 640 l'État de *Leang* (cf. p. 35), *Chao-leang* était devenue une ville de l'État de *Ts'in.*

05.(250) *Fou K'ien* dit que *Ki-ma* était une ville de *Tsin* ; elle devait se trouver à 36 *li* au sud de la préfecture de *P'ou-tcheou,* province de *Chàn-si.*

05.(251) Cf. note 193.

05.(252) *Wei* est le nom de la ville du pays de *Tsin* dont *Cheou-yu* avait le commandement.

05.(253) Cf. tome I, p. 296.

05.(254) Cet événement eut lieu en réalité en 597 avant J.-C. ; peut-être faut-il lire la septième année au lieu de la dixième. Cf. tome I, p. 297.

05.(255) Le roi *Tchoang* de *Tch'ou* est le dernier des cinq hégémons. Cf. tome I, note 00.162 *ad fin.*

05.(256) Cf. tome I, note 02.207 *ad fin*.

05.(257) Sur l'État féodal de *Tcheng, cf. Mémoires historiques*, chap. XLII. Sur l'emplacement qu'il occupait cf. tome I, note 04.434.

05.(258) On ne sait pas quel était au juste l'emplacement de *Li* ; ce devait être une ville de l'État de *Tsin* située sur le bord du *Hoang-ho* (cf. *H. T. K. K.*, chap. CCLIV, 11e année du duc *Siang*).

05.(259) Cette assemblée se tint à *Siao-yu.* Cf. *Tso-tchoan,* 11e année du duc de *Siang* et le chapitre des *Mémoires historiques* consacré au royaume de *Tsin.*

05.(260) Cette expédition avait été entreprise par le prince de *Tsin* afin de venger la défaite qu'il avait essuyée trois ans auparavant à *Li*. Malgré les premiers succès qu'il remporta et qui le menèrent au delà de la rivière *King* (cf. tome I, note 02.207), il finit par opérer une retraite assez peu glorieuse (cf. *Tso tchoan,* 14e année du duc *Siang*). D'après le texte de *Se-ma Ts'ien* et celui du *Tso tchoan,* il semble que *Yu-lin* ait dû se trouver à l'ouest de la rivière

King : cependant le *Tch'oen ts'ieou ti li k'ao che* (*H. T. K. K.*, chap. CCLIV, p. 4 v°) l'identifie avec la préfecture secondaire de *Hoa,* préfecture de *T'ong-tcheou,* province de *Chàn-si.*

05.(261) Après avoir assassiné son prédécesseur, le roi *Ling* changea son nom personnel qui était *Wei* et prit celui de *K'ien,* sous lequel il est mentionné dans le *Tch'oen ts'ieou,* 13e année du duc *Tchao.*

05.(262) Cette addition à la phrase est suggérée par le texte du *Tso tchoan,* 1e année du duc *Tchao,* § 4.

05.(263) Le pays de *Chen* (cf. tome I, notes 00.158 et 04.407) avait été conquis par le royaume de *Tch'ou* en 688 avant J.-C ; c'est du moins ce que l'on infère d'un passage assez peu explicite du *Tso tchoan,* 6e année du duc *Tchoang. Chen* était donc devenu un territoire du pays de *Tch'ou.* Il en faut chercher l'emplacement au nord de la sous-préfecture de *Nan-yang,* préfecture de *Nan-yang,* province de *Ho-nan.*

05.(264) *K'ing Fong* avait pour appellation *Tse-kia.* On lira dans le XXXIIe chapitre des *Mémoires historiques* le rôle qu'il joua lors des troubles qui désolèrent le pays de *Ts'i*. Cf. *Tso tchoan,* 28e année du duc *Siang,* § 6, et 4e année du duc *Tchao,* § 5.

05.(265) Cf. même page, lignes 1 et suiv.

05.(266) D'après le *Tch'oen tsieou,* 13e année du duc *Tchao,* le roi *Ling* aurait été assassiné par son frère cadet le prince et celui-ci à son tour aurait été mis à mort par *K'i-tsi*. Si l'on se reporte au *Tso tchoan,* on voit que le roi *Ling* s'étrangla lui-même à la suite d'une rébellion dont *K'i-tsi* avait été le principal promoteur ; *K'i-tsi* fit ensuite périr le prince *Pi* qui avait succédé à son frère.

05.(267) Cf. le chapitre des *Mémoires historiques* consacré à l'État de *Tch'ou* et le *Tso tchoan,* 19e année du duc *Tchao,* au début.

05.(268) Cf. *Tso tchoan,* 20e année du duc *Tchao,* § 1.

05.(269) *Tse-siu* est l'appellation du *Ou Yuen.* Cf. *Mémoires historiques,* chap. LXVI.

05.(270) Cf. *Mémoires historiques,* chap. XXXIX. Les six familles qui se disputaient le pouvoir dans le pays de *Tsin* étaient celles de *Tchao, Han, Wei, Tche*, *Fan* et *Tchong-hang.*

05.(271) Cf. *Tso tchoan,* 4e année du duc *Ting,* § 14. Les princes de l'État de *Soei* avaient pour nom de clan *Ki* ; on ne sait ni quel fut le premier d'entre

eux, ni à quelle date ils disparurent ; l'ancienne ville de *Soei* était au sud de la préfecture secondaire qui porte encore aujourd'hui ce nom, préfecture de *Té-ngan*, province de *Hou-pe.* — *Yng* était la capitale du royaume de *Tch'ou* (cf. tome I, note 04.512). — Le royaume de *Ou* avait son centre dans la ville qui est aujourd'hui *Sou-tcheou,* capitale du *Kiang-sou*.

05.(272) *Chen Pao-siu* avait pour nom de famille *Kong-suen* comme il avait reçu en apanage la terre de *Chen*, on lui avait donné le surnom de *Chen*. L'anecdote de la visite de *Chen Pao-siu* au duc de *Ts'in* est racontée en détail dans le *Tso tchoan*, 4e année du duc *Ting*, *ad fin.*

05.(273) Le *Tso tchoan*, 5e année du duc *Ting*, dit :

> « *Chen Pao-siu* arriva (dans le pays de *Tch'ou*) avec les soldats de *Ts'in* ; *Tse p'ou*, et *Tse-hou* (officiers de l'État) de *Ts'in*, commandaient cinq cents chars de guerre.

L'armée du roi de *Ou* fut battue à *I*, puis à *Kiun-siang* et se retira.

05.(274) Cf. *Mémoires historiques,* chap. XLVII.

05.(275) Cf. *Tso tchoan*, 13e année du duc *Ting*. Les membres des familles *Tchong-hang* et *Fan* dont il est ici question sont *Tchong-hang Wen-tse,* appelé aussi *Siun Yn* et *Fan Tchao-tse,* appelé aussi *Che Ki-che.*

05.(276) *Tche* est ici *Tche Wen-tse*, appelé aussi *Siun Li* ; *Tchao Kien-tse* est appelé *Han Kien-tse* ou *Han Pou-sin* par le *Tso tchoan* ; le nom de famille *Tchao* que nous trouvons ici dans *Se-ma Ts'ien* doit être une faute.

05.(277) Ce *Tien K'i* est appelé *Tch'en K'i* par le *Tch'oen ts'ieou* et le *Tso tchoan*, 6e année du duc *Ngai.* Le même texte donne le nom de *T'ou* au prince de *Ts'i* qui fut assassiné.

05.(278) Cf. *Tso tchoan*, 10e année du duc *Ngai*.

05.(279) *Hoang-tch'e* était au sud-est de la sous-préfecture de *Fong-k'ieou*, préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*. — L'expression se retrouve dans le *Kouo yu*, (section *Ou yu*, p. 7, v°) ; [pour] le commentateur du *Kouo yu*, c'est donc d'avoir la préséance qu'il s'agit ; le *Kouo yu* raconte tout au long (cf. trad. de Harlez, p. 234-240) la querelle qui s'éleva à ce sujet entre les princes de *Tsin* et de *Ou* ; ce fut le roi de *Ou* qui l'emporta, car, dit le *Kouo yu*, ce fut lui qui le premier but le sang et le marquis de *Tsin* ne vint qu'en second lieu : Le *Tso tchoan* (13e année du duc *Ngai*) raconte ces incidents d'une manière fort différente et dit que la préséance fut donnée à *Tsin.* Les critiques chinois

ne sont pas arrivés à déterminer qui, du *Kouo yu* ou du *Tso tchoan,* donnait un témoignage digne de foi (cf. Legge, *Chinese Classics,* vol. V, p. 833).

05.(280) La date de 478 est bien celle à laquelle le royaume de *Tch'ou* détruisit l'État de *Tch'en.* La date de 479 qui semblerait résulter du texte des annales principales des *Tcheou* provient de l'erreur que *Se-ma Ts'ien* commet, dans ces annales, au sujet de la durée du règne du roi *King* (cf. tome I, note 04.494), Les princes de *Tch'en* appartenaient au clan *Koei* et passaient pour les descendants de l'empereur *Choen* ; c'est à ce titre que le roi *Ou*, de la dynastie *Tcheou,* leur conféra leur fief (cf. tome I, p. 239). *Tch'en* correspondait à la préfecture actuelle de *Tch'en-tcheou,* dans le *Ho-nan.*

05.(281) Cf. tome I, note 04.185.

05.(282) Le nom de cette principauté s'est conservé dans le nom de la sous-préfecture de *Ta-li* qui fait partie de la préfecture de *T'ong-tcheou,* province de *Chàn-si* ; la localité appelée *Wang-tch'eng* correspond à la sous-préfecture de *Tch'ao-i,* dans cette même préfecture de *Tong-tcheou.* La principauté de *Ta-li* était comptée au nombre des principautés barbares ou *Jong.*

05.(283) *P'in-yang* était à 50 *li* au nord-est de la sous-préfecture de *Fou-p'ing,* préfecture de *Si-ngan,* province de *Chàn-si.*

Dans le texte de *Se-ma Ts'ien*, je traduis le mot [a] par « préfecture », tandis que dans les textes modernes, je le rends par « sous-préfecture ». C'est qu'en effet, au temps des *Ts'in* et des *Han,* il n'y avait pas de circonscription administrative intermédiaire entre le [] ou « commanderie », et le mot [a] : le *hien* n'était donc subordonné à aucune préfecture ; il était lui-même la préfecture.

05.(284) Cf. note 248.

05.(285) Cf. tome I, note 04.496.

05.(286) *Tche K'ai* était le fils de *Tche Po*. On a vu plus haut (note 270) que la famille *Tche* était l'une des six familles prédominantes dans l'État de *Tsin* ; la destruction des familles *Fan* et *Tchong-hang* n'avait laissé subsister que quatre familles ; après la mort de *Tche Po*, il ne resta plus que les *Han*, les *Tchao* et les *Wei* qui, en 403 av. J.-C., se partagèrent le pays de *Tsin* (cf. tome I, note 04.498).

05.(287) Les *Jong* de *I-k'iu* étaient des *Jong* de l'Ouest ; des indications du *Kouo ti tche* il résulte qu'ils habitaient dans la province actuelle de *Kan-sou*, la

préfecture secondaire de *Ning*, la préfecture de *K'ing-yang*, et la préfecture secondaire de *King*, qui dépend de la préfecture de *P'ing-leang*.

05.(288) D'après le *T'ong kien kang mou* (*Ts'ien pien*, chap. XVIII, p. 16 r°), le territoire de *Nan-tcheng* appartenait à *Ts'in* et c'est contre *Ts'in* qu'il se révolta ; c'est aussi ce qui semble résulter de ce passage de *Se-ma Ts'ien*. *Tchang Cheou-tsie* dit cependant que le *Nan-Tcheng* dépendait du royaume de *Tch'ou*. En réalité, le *Nan-tcheng* paraît avoir été un de ces territoires contestés qui appartinrent tantôt à *Tch'ou* tantôt à *Ts'in*, mais qui, à l'époque dont parle notre texte, relevait de ce dernier État. — Au temps des *Ts'in* et des *Han*, le territoire de *Nan-tcheng* fut appelé *Han-tchong.* Aujourd'hui c'est la sous-préfecture de *Nan-tcheng,* préfecture de *Han tchong*, province de *Chàn-si*.

05.(289) Les *chou tchang* de gauche représentaient le dixième degré et les *chou-tchang* de droite le onzième degré dans la noblesse instituée par les *Ts'in*.

05.(290) Cf. note 176. On a vu, p. 35, que l'État de *Leang* avait été détruit par *Ts'in,* mais l'État de *Tsin* paraît avoir été en possession de son ancienne capitale *Chao-leang* au moment où nous reporte le texte.

05.(291) D'après les Tableaux chronologiques, qui sont dans le vrai, le duc *Ling* ne régna que dix ans (cf. note 135). La date de sa mort est donc 415 av. J.-C.

05.(292) D'après le *Kouo ti tche, Tsi-kou* était situé au nord de la sous-préfecture de *Han-tch'eng,* préfecture de *T'ong-tcheou,* province de *Chàn-si*. Cette localité était donc fort voisine de celle de *Chao-leang* mentionnée à la page précédente.

05.(293) *Se-ma Tcheng* dit que le duc *Hien* avait pour nom personnel *Che-si*. On verra plus bas qu'il finit par obtenir le trône.

05.(294) Le *T'ong kien tsi lan* ajoute ce commentaire : Sous les trois premières dynasties, les règlements voulaient que tous les officiers portassent des (insignes en) jade ; les *Ts'in* furent les premiers à ordonner qu'ils portassent l'épée et à l'ordonner aussi au peuple.

05.(295) *Tchong-ts'iuen* était situé dans la sous-préfecture actuelle de *Pou-tch'eng*, préfecture de *T'ong-tcheou*, province de *Chàn-si*. On ne sait pas où se trouvait *Lo-tch'eng* ; le *Tong kien kang mou* (*ts'ien pien*, chap. XVIII, p. 20 r°) suppose que cette ville tirait son nom du fait qu'elle était située sur le *Lo*

supérieur ; le *Lo* supérieur est formé de la réunion des deux rivières *Ts'i* et *Tsiu* (cf. tome I, n. 02.208, et n. 03.214).

05.(296) D'après les Tableaux chronologiques, le duc *Kien* ne régna que quinze ans et mourut donc en 400 av. J.-C. (cf. note 135).

05.(297) Cf. tome I, note 04.185.

05.(298) Cf. note 288.

05.(299) *Kai* est un nom personnel ; on ne sait pas quel était le nom de famille de cet homme.

05.(300) Il reprit à *Ts'in* les villes de l'ouest du Fleuve qu'il avait été autrefois obligé de lui livrer (cf. note 213).

05.(301) Cf. notes 172 et 240.

05.(302) Le duc *Hien* transféra sa capitale à *Li-yang,* localité située à 15 *li* au nord de la sous-préfecture de *Lin-t'ong*, préfecture de *Si-ngan,* province de *Chàn-si.*

05.(303) Cf. tome I, note 04.499.

05.(304) Ce prodige était une preuve que les *Ts'in* régnaient par la vertu du métal.

05.(305) *Che-men* ou « la porte de pierre » est le nom d'une montagne au sommet de laquelle il y avait un passage si étroit qu'il semblait une porte ; on l'appelait aussi la montagne de la porte de *Yao*, parce que la légende attribuait à l'empereur *Yao* le mérite d'avoir percé ce passage dans le roc. D'après le *Kouo ti tche, Che-men* devait être au nord-ouest de la sous-préfecture de *San-yuen*, préfecture de *Si-ngan,* province de *Chàn-si.* Cependant le *T'ong kien tsi lan* (chap. IX, p. 5 v°) dit que cette localité se trouvait au sud-est de la préfecture secondaire de *Kie*, province de *Chān-si.*

05.(306) Sur ces ornements symboliques, cf. Legge, *Chinese Classics,* vol. III, p. 80, note.

05.(307) Cf. note 176.

05.(308) D'après le Tableau chronologique, le duc *Hien* ne régna que 23 ans et mourut en 362 av. J.-C. Cf. note 135.

05.(309) Les deux caractères homophones [a] [wei] et [b] [wei] sont tous les deux au *K'iu cheng* ; il n'y a aucun moyen de les distinguer dans notre orthographe.

05.(310) Cette phrase présente quelques difficultés ; en premier lieu …[c.a. : note linguistique] — En second lieu, l'énumération que fait ici *Se-ma Ts'ien* ne concorde point avec les indications du Tableau chronologique des six royaumes (chap. XV, p. 18 v°) ; d'après le tableau chronologique, si la 1e année du duc *Hiao* de *Ts'in* coïncide en effet avec la 18e année du roi *Wei* de *Ts'i*, la 9e année du roi *Siuen* de *Tch'ou,* la 10e année du roi *Hoei* de *Wei* et la 14e année du marquis *Tch'eng* de *Tchao,* d'autre part elle correspond pour l'État de *Han* à la 14e année du marquis *Tchoang* (et non au règne du marquis *Ngai* qui fut sur le trône de 376 à 371 av. J.-C.), et pour l'État de Yen à la 1e année du duc *Wen* (et non au règne du duc *Tao* qui exerça le pouvoir de 535 à 529 av. J.-C.).

05.(311) Le *T'ong kien tsi lan* (chap. IX, p. 6 r°) cite au nombre de ces États ceux de *Song, Lou, Tseou, T'eng, Sie et I.*

05.(312) *Wei* (cf. note 309, premier caractère) était à l'ouest limitrophe de *Ts'in* et, pour se défendre contre les incursions de ce dangereux rival, il avait construit une muraille qui commençait à la ville de Tcheng, au nord de la préfecture secondaire de *Hoa*, préfecture de *T'ong-tcheou,* province de *Chàn-si*), traversait la rivière *Wei,* longeait la rive orientale de la rivière *Lo* du *Chàn-si* (cf. tome I, note 03.214) et arrivait au nord à la commanderie de *Chang* qui occupait le sommet nord-est à l'intérieur de la grande boucle formée par le *Hoang-ho* dans le *Chàn-si*. — Le *T'ong kien kang mou* (chap. I, p. 9 v°) dit qu'en ce temps l'État de *Ts'in* était encore considéré comme un État barbare et ne faisait pas partie de la confédération du royaume du milieu ; on voit par là que *Ts'in Che hoang ti* ne fut pas le premier à avoir l'idée d'élever une muraille pour protéger l'empire contre les barbares, mais qu'il imita seulement les mesures défensives qui avaient été prises autrefois contre ses propres ancêtres.

05.(313) Le territoire de *Han-tchong* s'étendait depuis la sous-préfecture de *Mien*, préfecture de *Han-tchong*, province de *Chàn-si*, jusqu'à la sous-préfecture de *Tchou-chan*, préfecture de *Yun-yang*, province de *Hou-pe*.

— Le territoire de *Pa* avait son centre dans la préfecture de *Tchong-k'ing,* province de *Se-tch'oan*.

— Le territoire de *K'ien-tchong* comprenait les préfectures de *Tch'ang-té, Tch'en-tcheou*, *Yong-choen,* dans la province de *Hou-nan,* et les préfectures de *Li-p'ing* et de *Se-nan*, dans la province de *Koei-tcheou.*

05.(314) La phrase [] est expliquée par une phrase du *T'ong kien kang mou* (chap. I, p. 9 v°) qui dit, en parlant des États de *Wei* et de *Tch'ou* : ils traitaient tous *Ts'in* comme appartenant aux *I* et aux *Ti.*

05.(315) Cf. tome I, note 02.210.

05.(316) Cf. note 173.

05.(317) Cf. notes 213 et 300. Sur les trois *Tsin*, cf. tome I, note 04.496.

05.(318) Cf. note 302.

05.(319) *Chan-tch'eng* correspond à la préfecture secondaire de *Chàn,* province de *Ho-nan.*

05.(320) La région de *Hoan* devint, sous les *Han* occidentaux, la préfecture de *Hoan-tao,* au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *Long-si*, préfecture de *Kong-tch'ang,* province de *Kan-sou*.

05.(321) Sur *Wei Yang,* plus connu sous le nom de prince de *Chang,* cf. le LXVIIIe chapitre des *Mémoires historiques.*

05.(322) Le mot [] a ici la valeur d'un véritable démonstratif.

05.(323) Cf. tome I, p. 304.

05.(324) L'expression [], qui signifie « se réunir, se mettre d'accord pour quelque chose » se retrouve fréquemment chez *Se-ma Ts'ien*. Cf. :

- chap. VII, p. 3 v° : « Le gouverneur de *P'ei* et *Hiang Yu* se concertèrent entre eux, disant… » ;
- chap. VII, p. 4 v°. « Alors ils s'entendirent entre eux pour nommer (*Kiang*) *Yu* général provisoire ».

05.(325) Cf. note 289.

05.(326) *Mémoires historiques,* chap. LXVIII.

05.(327) Cette localité se trouvait sur le territoire de la sous-préfecture de *Teng-tch'eng,* préfecture de *T'ong-tcheou*, province de *Chàn-si.*

05.(328) Je n'ai trouvé aucun texte pouvant servir à déterminer la position de *Yuen-li.*

05.(329) *Ngan-i* était au nord de la sous-préfecture de *Hia*, préfecture secondaire de *Kie*, province de *Chān-si.*

05.(330) *Hien-yang*, qui devait rester, jusqu'à la fin, la capitale des *Ts'in,* était à 15 *li* à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Hien-yang,* préfecture de *Si-*

ngan, province de *Chàn-si.* L'origine de son nom est assez singulière : on sait que le mot *yang* désigne le nord d'une rivière et le sud d'une montagne ; la capitale des *Ts'in*, étant au nord de la rivière *Wei* et au sud des collines *Kieou-tsong*, était au *yang* de la rivière et au *yang* de la montagne ; d'où son nom de *Hien yang* qui signifie « tout-*yang* ».

05.(331) Ce mot [] est ici l'équivalent de [], noter, inscrire. On publiait les instructions et les édits en les affichant sur ces piliers (*Tong kien tsi lan*, chap. IX, p. 9 r°). Les piliers appelés [] étaient placés en avant de la porte : au sommet était placé un poste d'observation et c'est pourquoi on les appelait aussi *koan,* observatoire ; selon une autre explication, ce nom leur venait de ce que le peuple les regardait *koan* pour y voir les édits qui y étaient affichés. Enfin un troisième nom appliqué à ces mêmes piliers était celui de *siang-wei*, le mot *siang* signifiant ici règle, modèle, et le mot *wei* signifiant haut, sublime, par allusion à la hauteur de ces piliers qui devaient être, en fait, de petites tours carrées à la base et rondes au sommet (cf. *T'ong kien kang mou,* chap. I, p. 12 r°)

05.(332) On appelait *ling* les préfets qui administraient des préfectures d'au moins dix mille foyers, et *tchang* ceux qui administraient des préfectures de moins de dix mille foyers.

05.(333) Dans le chapitre LXVIII des *Mémoires historiques,* on lit : trente et une ; comme c'est la leçon adoptée par le *Tong kien kang mou,* elle doit être correcte.

05.(334) La phrase [] se trouve reproduite sans variante au chapitre LXVIII, p. 2 v°. Le *T'ong kien tsi lan* et le *T'ong kien kang mou* écrivent […] :

> « On renonça au système de division des terres par neuf carrés (cf. ce système exposé dans Mencius, III, a. 3, § 13, 18, 19 et Legge, *Chinese Classics,* vol. II, p. 119, note au § 13) et on abolit les chemins du nord au sud et ceux de l'est à l'ouest.

En d'autres termes, on supprima la division toute artificielle des terres qui prévalait au temps des *Tcheou* ; on ne les distingua pas en carrés d'une régularité géométrique séparés par des chemins perpendiculaires les uns aux autres et par suite on détruisit ces chemins eux-mêmes qui n'avaient plus de raison d'être. Le sens que nous donnons au mot [] est celui qui résulte de cette explication et du commentaire suivant du *T'ong kien kang mou* (chap. I, p. 12 r°)

05.(335) Cf. tome I, note 03.214.

05.(336) Sous l'ancien régime de la division géométrique des terres, on payait au gouvernement la dîme (cf. Mencius, III, a. 3, § 6) ; on ne put plus se contenter d'un règlement aussi simple lorsque le système de *Wei Yang* entra en vigueur ; il fallut fixer les redevances proportionnellement à la superficie des propriétés (*T'ong hien tsi lan,* chap. IX, p. 9 v°).

05.(337) Cf. tome I, p. 304.

05.(338) Sur le territoire de la sous-préfecture de *Siang-fou,* préfecture de *K'ai-fong,* province de *Ho-nan.*

05.(339) Au sud-est de la sous-préfecture de *Yuen-tch'eng*, préfecture de *Ta-ming,* province de *Tche-li.*

05.(340) A la suite de la défaite qu'il essuya en cette occasion, le prince de *Wei* rendit au duc *Hiao* le territoire du *Ho-si* (cf. notes 213 et 300) et transféra sa capitale à *Ta-leang*, qui est aujourd'hui *K'ai-fong fou,* dans le *Ho-nan.*

05.(341) *Chang* est aujourd'hui la préfecture secondaire de ce nom, dans la province de *Chàn-si.*

05.(342) L'État de *Tsin,* depuis l'année 403, avait était divisé entre *Han, Tchao* et *Wei* ; c'est contre ce dernier que combattit *Ts'in. Se-ma Tcheng* suppose que *Yen-men* est une erreur et qu'il faut lire *Ngan-men*. *Ngan-men* était une ville de l'État de *Han,* et se trouvait à l'ouest de la sous-préfecture actuelle de *Tch'ang-ko* préfecture secondaire de *Hiu*, province de *Ho-nan.*

05.(343) *Si-cheou*, proprement « la tête de rhinocéros », est le nom d'une fonction. Le personnage qui est ainsi désigné est ici *Kong-suen Yen*. Il était originaire de *Yn-tsin*, ville qui appartenait alors au pays de *Wei* (cf. la note suivante).

05.(344) Aujourd'hui sous-préfecture de *Hoa-yn*, préfecture de *T'ong-tcheou* province de *Chàn-si*.

05.(345) Au nord de la sous-préfecture de *Jong-ho,* préfecture de *P'ou-tcheou*, province de *Chān-si*.

05.(346) Non loin de la sous-préfecture de *Ho-tsin*, préfecture secondaire de *Kiang*, province de *Chān-si*.

05.(347) A l'est de la sous-préfecture de *Lou-chan,* préfecture secondaire de *Jou*, province de *Ho-nan*.

05.(348) A 2 *li* au sud de la préfecture secondaire de *Chàn*, province de *Ho-nan*. (*H. T. K. K.,* chap. CCLIII, p. 10 v°).

05.(349) La commanderie de *Chang* comprenait le territoire des préfectures de *Yen-ngan*, de *Yu-lin* et la préfecture secondaire de *Soei-té*, dans le *Chàn-si*.

05.(350) Cf. note 287.

05.(351) Cf. note 348.

05.(352) Aujourd'hui, le bourg de *K'iu-ou*, dans la préfecture secondaire de *Chàn*, province de *Ho-nan.* il ne faut pas confondre cette localité avec la ville de même nom qui était la capitale du royaume de *Tsin.*

05.(353) Cf. note 176 et note 291.

05.(354) C'est-à-dire que, pour la première fois, le roi *Hoei-wen* imita la coutume du royaume du milieu et célébra le sacrifice solennel de la fin du douzième mois.

05.(355) Cf. note 319.

05.(356) Sur *Tchang I,* cf. *Mémoires historiques,* chap. LXX, 1e biographie, *Tchang I* était alors conseiller de *Ts'in*.

05.(357) La localité appelée *Ye-sang* est mentionnée dans la poésie que composa l'empereur *Ou* à l'occasion de la réparation de la digue du *Hoang-ho* (cf. *Mémoires historiques,* chap. XXIX, p. 3 v°). On l'identifie avec la localité appelée *Ts'ai-sang* dans le *Tso tchoan* (8e année du duc *Hi*), *Ts'ai-sang* est le nom d'un gué du *Hoang-ho* à l'ouest de la sous-préfecture de *Hiang-ning,* préfecture secondaire de *Ki*, province de *Chān-si.*

05.(358) Le *Pei-ho* ou le *Ho* septentrional est le territoire où passe le *Hoang-ho* au sommet, de la grande boucle qu'il décrit au nord du *Chàn-si.*

05.(359) Ce *Tsi* est vraisemblablement le même personnage que le *Tch'ou-li Tsi*, dont il est question quelques lignes plus bas (11e année).

05.(360) *Sieou-yu* est identique à la localité appelée *Siao-yu* dans le *Tch'oen-ts'ieou* (11e année du duc *Siang*). *Siao-yu* avait été à l'origine une petite principauté dont les souverains se rattachaient au clan *Yng* et se disaient descendants de *Chao-hao* ; à l'époque *Tch'oen-ts'ieou,* c'était une ville de l'État de *Tcheng* ; enfin à l'époque où nous place notre texte, c'était une ville de l'État de *Han.* Cette localité correspond au faubourg de la préfecture

secondaire de *Hiu*, qui s'appelle *Che-leang* ; à cause de son voisinage de la petite rivière *Che-leang,* province de *Ho-nan.*

05.(361) Le général en chef de *Han*.

05.(362) *Se-ma Ts'o* est l'ancêtre de *Se-ma Ts'ien*. Cf. *Introduction*, p.XII.

05.(363) Le pays de *Chou* avait sa capitale à *Tch'eng-tou*, la capitale du *Se-tch'oan*. L'histoire de cet ancien royaume nous a été conservée dans ce curieux livre intitulé *Hoa yang kouo tche* (réimprimé dans le *Han wei ts'ong chou*, cf. Wylie, notes… p. 210, 1e col., ligne 22) qui mériterait d'attirer l'attention de quelque bon sinologue ; voici ce que nous apprend la section [] de cet ouvrage : le premier marquis de *Chou* qui se proclama roi fut un certain *Ts'an-ts'ong* ; il eut pour successeurs le roi *Yu-fou* puis le roi *Tou-yu* ; ce dernier prit le titre d'empereur et s'appela *Wang-ti* ; il abdiqua en faveur de l'empereur *K'ai-ming* ; il y eut alors neuf souverains successifs qui s'appelèrent *K'ai-ming* ; le dernier d'entre eux, le douzième par conséquent des rois de *Chou*, fut celui qui fut vaincu et qui vit son royaume anéanti par *Se-ma Ts'o* en 316 av. J.-C. La raison qui motiva l'intervention du roi de *Ts'in* dans ces régions barbares fut la suivante : le roi de *Chou* avait donné en fief à son frère cadet *Kia-meng* le territoire de *Han-tchong*, (auj. préfecture de ce nom, dans le *Chàn-si*) ; *Kia-meng* avait pris le titre de marquis de *Ts'iu* ; il devint l'allié du roi de *Pa* (auj. préfecture de *Tchong-k'ing*, province de *Se-tch'oan*) ; le roi de *Chou*, qui était le rival de celui de *Pa*, fut irrité de la conduite de son frère cadet et voulut l'attaquer. Ce fut alors que le marquis de *Ts'iu* se réfugia auprès du roi de *Pa* et implora l'appui du roi *Hoei-wen*, de *Ts'in*. Celui-ci profita des dissensions de ces princes barbares ; il détruisit l'État de *Chou*, et, peu après, de *Pa* et de *Ts'iu* ; ces conquêtes n'étaient d'ailleurs que les préludes de la grande lutte que l'État de *Ts'in* allait engager contre l'État de *Tch'ou*.

05.(364) *Tchong-tou* et *Si-yang* paraissent être l'équivalent de *Si-tou* et *Tchong-yang* ; *Si-tou* était situé sur le territoire de la préfecture de *P'ing-yao,* préfecture de *Fen-tcheou*, province de *Chan-si* ; *Tchong-yang* est aujourd'hui la sous-préfecture de *Hiao-i*, même préfecture, même province,

05.(365) Cf. note 285.

05.(366) *Tch'ou-li Tsi* était le frère cadet du roi *Hoei*, de *Ts'in* ; dans l'endroit où il demeurait il y avait de grands ailantes (sorte d'arbre) ; c'est pourquoi on le surnomma *Tch'ou-li-tse*, c'est-à-dire l'homme du district des ailantes (*T'ong kien tsi lan*, chap. IX, p. 32 r°). Cf. *Mémoires historiques*, chap. LXXI.

05.(367) Cf. note 348.

05.(368) Cf. note 342.

05.(369) Cf. note 343.

05.(370) D'après le *Hoa yang kouo tche*, *Tch'en Tchoang* fut nommé conseiller du nouveau marquis de *Chou*.

05.(371) Cf. *Mémoires historiques*, chap. XXXIV.

05.(372) Aujourd'hui sous-préfecture de *Ta-li*, préfecture de *T'ong-tcheou*, province de *Chàn-si*.

05.(373) La rivière *Tan* prend sa source dans la montagne *Mong-ling*, au nord-ouest de la préfecture secondaire de *Chang*, province de *Chàn-si* ; arrivée dans la sous-préfecture de *Si-tch'oan*, préfecture de *Nan-yang,* province de *Ho-nan,* elle se jette dans la rivière *Kiun. Tan-yang* n'est pas le nom d'une localité déterminée (cf. *T'ong kien tsi lan,* chap. IX, p. 19 v°).

05.(374) Cf. note 313.

05.(375) A 20 *li* au nord-est de la sous-préfecture de *Lo-yang,* qui fait partie de la ville préfecturale de *Ho-nan,* province de *Ho-nan.*

05.(376) Cf. note 359.

05.(377) La ville de *Chao-ling* était à 45 *li* à l'est de la sous-préfecture de *Yen-tch'eng*, préfecture et province de *Ho-nan.*

05.(378) *Tan* et *Li* étaient deux principautés barbares au sud-ouest de l'État de *Chou.*

05.(379) Cf. note 370. D'après le *Hoa yang kouo tche* (section *Chou tche,* p. 4 v°), *Tch'en Tchoang* se révolta et tua le prince *T'ong,* marquis de *Chou* ; le roi de *Ts'in* envoya alors *Kan Meou*, *Tchang I* et *Se-ma Ts'o* attaquer le rebelle ; ils vainquirent *Tch'en Tchoang* et le mirent à mort ; l'année suivante, on nomma marquis de *Chou,* le prince *Yun* (on verra plus loin, p. 78, note 2, qu'il faut sans doute lire : le prince *Hoei*).

05.(380) Cf. la note précédente.

05.(381) Cf. notes 287 et 378.

05.(382) Cf. *Mémoires historiques,* chap. LXXI.

05.(383) L'expression est mentionnée dans le *Pei wen yun fou* ; mais ce dictionnaire ne cite que la phrase même que nous avons ici (et qui est

reproduite au chapitre LXXI des *Mémoires historiques*) ; il n'apporte par conséquent aucun éclaircissement. — L'explication de cette expression nous est fournie par le *Eul ya* :

> « Le *yong tch'o* est un petit char dans lequel montent les femmes ; au toit de cette voiture sont appliquées des tentures qui cachent la personne.

Le roi *Ou* aurait désiré monter dans un de ces chars afin de pouvoir visiter, sans être reconnu, le pays des *Tcheou.*

05.(384) Les trois cours d'eau sont le *I*, le *Lo*, et le *Hoang-ho.* La région qu'ils arrosent fut appelée sous les *Ts'in* la commanderie de *San-tch'oan,* ou des trois cours d'eau. C'est aujourd'hui la préfecture de *Ho-nan,* dans la province du même nom.

05.(385) Aujourd'hui, sous-préfecture de *I-yang,* préfecture de *Ho-nan,* province de *Ho-nan,*

05.(386) *Ou-soei* était une ville du pays de *Han,* qui devait se trouver sur le territoire de la préfecture de *P'ing-yang,* dans le *Chān-si.* — Il ne faut pas la confondre avec la ville de *Ou-soei,* qui fut une préfecture au temps des premiers *Han,* et qui correspond à la sous-préfecture actuelle de *Ou-k'iang*, préfecture secondaire de *Chen*, province de *Tche-li.*

05.(387) Cf. *Mémoires historiques,* chap. XL, p. 1 :

> « *Lou-tchong* engendra six fils. Le sixième s'appelait *Ki-lien* ; il avait pour nom de clan *Mi* ; (les princes de) *Tch'ou* sont ses descendants.

Le caractère *mi,* ou plutôt *mê*, rentre sous la clef du mouton [] ; c'est proprement une onomatopée reproduisant le bêlement du mouton.

05.(388) Ce *Tsi* est vraisemblablement *Tch'ou-li Tsi* ; il est appelé prince de *Yen* parce qu'il avait reçu en apanage la localité de ce nom dans le pays de *Chou* ; *Yen* était à l'ouest de la sous-préfecture de *Ya-ngan*, préfecture de *Ya-tcheou,* province de *Se-tch'oan.*

05.(389) Le roi *Tchoang-siang* était jeune quand il monta sur le trône ; la régence fut exercée par sa mère qui confia de pleins pouvoirs à *Wei Jan*. Une révolte éclata ; *Wei Jan* l'étouffa dans le sang ; il fit périr la vieille reine, femme du roi *Hoei-wen,* et exila la femme du roi *Ou*.

05.(390) Au nord-est de la sous-préfecture de *Sin-ye*, préfecture de *Nan-yang,* province de *Ho-nan.*

05.(391) Aujourd'hui sous-préfecture de *Tchou-chan,* préfecture de *Yun-yang,* province de *Hou pe.*

05.(392) Cette localité correspond à la préfecture de *P'ou-tcheou,* province de *Chān-si.* D'après le *Kouo ti tche,* c'est là qu'avait été la résidence de *Yao* et de *Choen.*

05.(393) *Hoei* était le prince qui avait succédé au prince *T'ong* comme marquis de *Chou* (cf. note 379). La quatorzième année (301 av. J.-C.), dit le *Hoa yang houo tche* (section *Chou tche*), *Yun* (c'est-à-dire *Hoei*), marquis de *Chou,* fit les sacrifices en l'honneur des montagnes et des cours d'eau ; il envoya de la nourriture ainsi consacrée en offrande au roi de *Ts'in* (qui est ici nommé par erreur le roi *Hiao-wen*) ; la belle-mère du marquis de *Chou* ne pouvait souffrir qu'il fût en faveur à la cour ; elle mit donc du poison dans la nourriture offerte, puis elle conseilla au roi de *Ts'in* de la faire éprouver avant d'y goûter lui-même ; le roi en donna à un de ses familiers qui mourut aussitôt ; transporté de colère, il envoya *Se-ma Ts'o* présenter au marquis de *Chou* une épée en lui ordonnant de se tuer. L'année suivante (300 av. J.-C.), *Koan*, fils du roi de *Ts'in*, fut nommé marquis de *Chou* ; en 385, ce prince fut, à son tour, soupçonné de rébellion et fut mis à mort ; on se contenta alors de nommer un gouverneur civil de *Chou.*

05.(394) Le prince de *King-yang* avait pour nom personnel *Li* ; il était le frère cadet du roi de *Ts'in. King-yang* correspond à la ville préfecturale de *P'ing-leang,* province de *Kan-sou.*

05.(395) *Sin-tch'eng* est appelé *Siang-tch'eng* dans le Tableau chronologique. *Sin-tch'eng* était le nom que portait cette localité au commencement de la période *tch'oen-ts'ieou* ; c'était alors une ville de l'État de *Tcheng* ; après que le roi *Siang,* de la dynastie *Tcheou,* s'y fut réfugié en 636 av. J.-C. (cf. tome I, p. 294, lignes 7 et 8), on changea le nom de cette ville et on l'appela *Siang-tch'eng,* c'est-à-dire la ville de *Siang.* C'est aujourd'hui la sous-préfecture de *Siang-tch'eng,* préfecture secondaire de *Hiu*, province de *Ho-nan.*

05.(396) Cf. note 366.

05.(397) *Mi Jong* était le frère cadet de la mère du roi, la reine douairière *Siuen* ; on a vu plus haut (p. note 387) que cette reine avait pour nom de famille *Mi*.

05.(398) Emplacement indéterminé.

05.(399) *Fang-tch'eng* est le nom d'une montagne au sud de la sous-préfecture de *Ye*, préfecture de *Nan-yang,* province de *Ho-nan* (cf. *Mém. hist.,* chap. XLV, p. 3 r°, comm. *Souo-yn*).

05.(400) *T'ang Mei* était un général de *Tch'ou.* Ailleurs (*Mém. hist.,* chap. XL, p. 11 v°), *Se-ma Ts'ien* dit que ce général fut, non pas fait prisonnier, mais tué. Dans le Tableau chronologique (*Mém. hist.,* chap. XXVII, r°) il est dit que *T'ang Mei* fut battu à *Tchong-k'ieou* (au nord-est de la préfecture de *Tong-tch'ang,* province de *Chan-tong*).

05.(401) On ne sait ni le nom personnel, ni le nom posthume de ce prince. Le *T'ong kien kang mou* rapporte sa défaite en l'an 301 av. J.-C. *Tchong-chan* s'appelait aussi autrefois *Sien-yu* (*H. T. K. K.,* chap. CCLIV, 12e année du duc *Tchao* et 4e année du duc *Ting*). C'était une petite principauté qui appartenait au clan *Ki*. Elle occupait, dans la province de *Tche-li*, l'emplacement de la sous-préfecture de *K'iu-yang,* préfecture secondaire de *Ting,* et des sous-préfectures de *Ling-cheou* et de *Kao-tch'eng,* préfecture de *Tcheng-ting.*

05.(402) On a vu plus haut (p. 67) que *Wei Yang* avait, lui aussi, été nommé seigneur ; ce titre de seigneur avait évidemment perdu de son importance depuis que les chefs des États féodaux avaient pris pour eux-mêmes le titre des rois.

05.(403) Cf. *Mémoires historiques,* chap. LXXV. Le nom de famille du prince de *Mong-tch'ang* était *T'ien* ; il est appelé ici *Sie* du nom de la ville de *Sie* que son père, *T'ien Yng,* avait reçue en apanage du roi de *Ts'i*.

05.(404) Sur le guet-apens dans lequel fut attiré le roi de *Tch'ou, cf. Mémoires historiques,* chap. XL, p. 12 r°.

05.(405) D'après *Tchang Cheou-tsie, Kin Cheou* était conseiller de *Ts'in.*

05.(406) *Se-ma Ts'ien* mentionne en réalité six États ; mais comme le fait remarquer *Tchang Cheou-tsie,* l'État de *Tchong-chan* était dès ce moment sous la dépendance absolue de l'État de *Tchao* qui ne devait d'ailleurs pas tarder à l'absorber.

05.(407) La ville de *Yen* était située près de la sous-préfecture de *Ngan-i*, préfecture secondaire de *Kie,* province de *Chān-si* ; cette ville était la résidence d'un intendant des marais salés et c'est pourquoi on l'appelait parfois *Se-yen tch'eng,* ou comme ici, *Yen-che tch'eng.*

05.(408) Sur le territoire de la préfecture actuelle de *P'ou-tcheou,* province de *Chān-si.*

05.(409) Sur tous ces événements, cf. *Mémoires historiques,* chap. XL.

05.(410) Cf. *Mémoires historiques,* chap. LXXII.

05.(411) Le *che* était à l'origine une mesure de poids qui valait 120 livres (cf. note 06.118, seconde partie) ; plus tard, on en fit aussi une mesure de capacité en appelant *che* le volume occupé par 120 livres de grain ; c'est ce qui explique pourquoi on parle parfois de *che* de vin, quoique le vin ne se pesât pas, mais se mesurât avec des mesures de contenance. — Le *che* considéré comme unité de capacité était l'équivalent de ce qu'on appelait alors le *hou* (cf. *Je tche lou,* chap. XI, p. 2 v°) — De nos jours, on écrit quelquefois dans les comptes le mot *che* au lieu du mot *tan*=picul. Mais c'est un abus et aucun dictionnaire chinois n'admettra qu'il y ait des cas où le caractère *che* puisse se prononcer *tan.*

05.(412) Au sud-ouest de la sous-préfecture actuelle de *Han-tan,* préfecture de *Koang-p'ing,* province de *Tche-li.*

05.(413) Cf. appendice I, § 2, n° 12. Sur *Po K'i*, cf. le chap. LXXIII des *Mémoires historiques.*

05.(414) Cf. note 395.

05.(415) Cf. appendice I, § 2, n° 9.

05.(416) Cf. appendice I, § 4, n° 1.

05.(417) Cf. tome I, note 04.525.

05.(418) *Yuen* est le nom que le prince de *Wei* donna à la ville de *P'ou-fan* après qu'elle lui eut été rendue (cf. note 392, et p. 78, ligne 4).

05.(419) *Yuan* est aujourd'hui la sous-préfecture de *Nan-yang,* préfecture de *Nan-yang,* province de *Ho-nan.*

05.(420) *Tche* était à 15 *li* au sud de la sous-préfecture de *Tsi-yuen*, préfecture de *Hoai-k'ing,* province de *Ho-nan.* — *Teng* se trouvait dans la même préfecture, à l'ouest de la sous-préfecture de *Mong.* — Ces deux villes appartenaient toutes deux à l'État de *Wei* comme elles étaient fort voisines, *Se-ma Ts'ien* réunit leurs noms par le mot [] qui indique qu'elles furent prises l'une immédiatement après l'autre.

05.(421) Cf. note 402. Le prince *Che* était un frère cadet du roi de *Ts'in,* et né de la même mère que lui ; on l'appelle souvent le prince de *Kao-ling* ; sur le prince *Li*, prince de *King-yang,* cf. note 394.

05.(422) *Tch'eng-yang* était une petite principauté qui occupait l'emplacement de la préfecture secondaire de *Lu*, préfecture de *I-tcheou,* province de *Chan-tong* ; ses princes avaient pour nom de famille *Ki* ; ils avaient pour premier ancêtre *Ki-tsai,* frère cadet du roi *Ou*, de la dynastie *Tcheou.*

05.(423) Sur les *Tcheou* orientaux, cf. tome I, note 04.497.

05.(424) On a vu plus haut (note 418) que *Yuen* était le nom qui avait été donné à la ville de *P'ou-fan.* Le roi de *Ts'in,* étant entré en possession de ce territoire, donna le nom de *Yuen* aux deux régions de *P'ou-fan* et de *Pi-che* (cf. notes 392 et 346). La phrase de *Se-ma Ts'ien,* si on l'entendait littéralement, signifierait au contraire que le roi de *Ts'in* fit du territoire de *Yuen* les territoires de *P'ou-fan* et *P'i-che.*

05.(425) Cf. tome I, note 04.508.

05.(426) Le *Tchou chou ki nien* dit (cf. Legge, *Chinese Classics,* vol. III, prolégomènes, p. 175) qu'en l'an 315 av. J.-C., le roi de *Wei* changea le nom de *K'iu-yang* en celui de *Ho-yong*. *K'iu-yang* était à 10 *li* à l'ouest de la sous-préfecture de *Tsi-yuen,* préfecture de *Hoai-k'ing,* province de *Ho-nan. — Yuen,* qui est appelé *Sin-yuen* était dans le voisinage immédiat de *K'iu-yang* (cf. *T'ong kien kang mou,* 28e année du roi *Nan*). Il ne faut donc pas confondre cette ville avec le territoire de *Yuen* mentionné plus haut (notes 418 et 424).

05.(427) Je n'ai pu trouver aucun éclaircissement historique à cette phrase.

05.(428) Depuis le vicomte de *Wei*, qui avait été le premier prince de *Song* (cf. tome I, p. 245), jusqu'au roi *Yen*, qui en fut le dernier souverain, il y avait eu en tout 32 princes successifs. Le Tableau chronologique (*Mémoires historiques,* chap. XV), ainsi que le *Kang mou* et le *Tsi lan,* rapportent la destruction de l'État de *Song* à l'année 286 av. J.-C.

05.(429) Cf. tome I, note 04.445.

05.(430) Cf. tome I, note 04.476.

05.(431) Aujourd'hui sous-préfecture de *Ngan-i,* préfecture secondaire de *Kie,* province de *Chān-si.*

05.(431) Cf. appendice I, § 2.

05.(432) Cf. note 394.

05.(433) Cf. note 419.

05.(434) *Mong Ou* est le fils de *Mong Ngao* et le père de *Mong T'ien.* Cf. *Mémoires historiques,* chap. LXXXVIII.

05.(435) *Tchong-yang* était en ce temps une ville de l'État de *Tchao.* C'est aujourd'hui la sous-préfecture de *Hiao-i,* préfecture de *Fen-tcheou,* province de *Chān-si.*

05.(436) *Se Li* était un capitaine de l'État de *Ts'in*.

05.(437) Cf. note 386.

05.(438) Cf. note 395.

05.(439) *Yen* était à l'origine une petite principauté qui avait fini par être englobée dans l'État de *Tch'ou* ; elle était au sud de la sous-préfecture de *I-tch'eng,* préfecture de *Siang-yang,* province de *Hou-pe*.

05.(440) *Jang* était proche de la préfecture secondaire de *Peng*, préfecture de *Nan-yang,* province de *Ho-nan.*

05.(441) L'emplacement de *Ngan-tch'eng* n'est pas bien déterminé.

05.(442) Où les transporta-t-on ? D'après une note de *Tchang Cheou-tsie* qu'on trouvera un peu plus bas dans la même ligne du texte chinois, ils furent transportés à *Jang.* Mais le mot *Jang* ne peut que commencer la phrase suivante : « Le marquis de *Jang…* » Il faut donc supposer que, dans le texte primitif, le mot *Jang* était répété deux fois : « On pardonna à des condamnés pour les transporter à *Jang.* Le marquis de *Jang...* »

05.(443) Préfecture de *Nan-yang,* province de *Ho-nan* (cf. note 460). Cette ville était voisine de celle de *Jang* (cf. note 440).

05.(444) Cf. *Mémoires historiques,* chap. LXXIII.

05.(445) A l'ouest de la sous-préfecture de *Kao-p'ing,* préfecture de *Tse-tcheou,* province de *Chān-si.*

05.(446) C'est-à-dire de *Lan-tcheou fou,* dans le *Kan-sou.*

05.(447) L'expression [] a ici une valeur toute spéciale ; le roi de *Ts'in* avait tenu une délibération dans laquelle *Tchang I* avait proposé d'attaquer l'État de *Han,* tandis que *Se-ma Ts'o* était d'avis d'envahir d'abord le territoire de *Chou,* afin d'atteindre ainsi le puissant royaume de *Tch'ou.* Ce fut le conseil de *Se-ma*

Ts'o qui l'emporta et on ouvrit les hostilités contre *Tch'ou* en prenant d'abord le pays de *Chou* ; c'est ce qu'expriment les deux mots *yn Chou.*

05.(448) Cf. notes 439 et 420.

05.(449) Cf. tome I, note 04.512.

05.(450) Le roi de *Tch'ou* transporta sa résidence à *Tch'en,* aujourd'hui préfecture de *Tch'en-tcheou,* province de *Ho-nan.*

05.(451) Aujourd'hui sous-préfecture de *Siang-ling,* préfecture de *P'ing-yang,* province de *Chān-si.*

05.(452) Au sud-ouest de la sous-préfecture de *Ou-ngan,* préfecture de *Tchang-té,* province de *Ho-nan.*

05.(453) Le *Hoa yang kouo tche* dit que ce personnage s'appelait *Tchang-Jo.*

05.(454) Le territoire de *Ou* correspond à la sous-préfecture de *Ou-chan*, préfecture de *Koei-tcheou,* province de *Se-tch'oan.*

05.(455) Le marquis de *Jang* n'est autre que *Wei Jan.*

05.(456) C'était la capitale de l'État de *Wei.* Aujourd'hui, *K'ai-fong fou.*

05.(457) Au nord-ouest de la sous-préfecture de *Yuen-ou,* préfecture de *Hoai-k'ing,* province de *Ho-nan.*

05.(458) La ville de *Ts'ai-yang* était ainsi nommée parce qu'elle était au nord (*yang*) de la petite rivière *Ts'ai*, préfecture de *Jou-ning,* province de *Ho-nan.* — *Tch'ang-ché* est aujourd'hui sous-préfecture de *Tch'ang-ko,* préfecture secondaire de *Hiu*, province de *Ho-nan.*

05.(459) *Hoa-yang* était au sud du relais de poste de *Koan-tch'eng,* préfecture secondaire de *Tcheng,* province de *Ho-nan.* — *Mang Mao* était un général de l'État de *Wei.*

05.(460) Le *Nan-yang* dont il est ici question était territoire de *Wei* ; c'est aujourd'hui la sous-préfecture de *Ou-ché,* préfecture de *Hoai-k'ing,* province de *Ho-nan.* Les *Ts'in* en firent la commanderie de *Ho-nei.* Il ne faut pas confondre ce territoire avec un autre territoire de *Nan-yang,* qui appartenait primitivement à l'État de *Han,* qui devint sous les *Ts'in* la commanderie de *Nan-yang,* et qui est aujourd'hui la préfecture de *Nan-yang* dans le *Ho-nan,* (cf. note 443).

05.(461) Ces deux phrases ne laissent pas que d'être assez obscures, en l'absence de tout autre texte qui puisse les éclaircir. Le sens que je propose

me paraît le seul possible : *Wei* avait cédé à *Ts'in* le territoire de *Nan-yang* ; un certain nombre des habitants de ce territoire refusaient d'être sujets de *Ts'in* ; *Ts'in* les transporta dans le territoire de *Chang-yong* qu'il enleva à *Han* pour le donner à *Wei*. — *Chang-yong* était, à l'époque *Tch'oen-ts'ieou,* la principauté de *Yong* (cf. *Tso tchoan,* 16e année du duc *Wen*) ; c'est aujourd'hui la région des sous-préfectures de *Tchou-chan* et de *Tchou-k'i*, préfecture de *Yun-yang,* province de *Hou-pe.*

05.(462) Aujourd'hui, préfecture de *Nan-yang,* dans le *Ho-nan, cf.* note 460 *ad fin.*

05.(463) *Tsao* est un nom personnel ; on ne sait pas quel était le nom de famille de ce personnage.

05.(464) *Kang* correspond à la sous-préfecture de *Ning-yang* et *Cheou* à la sous-préfecture de *Cheou-tchang. Nan-yang* et *Cheou-tchang* sont toutes deux dans la préfecture de *Yen-tcheou,* province de *Chan-tong.* L'attaque de ces deux villes avait été résolue par le roi de *Ts'in* à l'instigation de *Wei Jan,* marquis de *Jang,* qui désirait agrandir sa terre de *T'ao* (aujourd'hui, sous-préfecture de *Ting-t'ao*, préfecture de *Ts'ao-tcheou,* province de *Chan-tong*).

05.(465) Cette localité est aujourd'hui le village connu dans le peuple sous le nom de *Ou-sou*, au nord-ouest de la préfecture secondaire de *Tch'en,* province de *Chān-si.*

05.(466) *Tao* est le titre posthume de l'héritier présomptif de *Ts'in*.

05.(467) D'après le *Kouo ti tche*, *Tche-yang* était à l'ouest de la sous-préfecture de *Lan-t'ien*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.

05.(468) *Hoai* était sur le territoire de la sous-préfecture de *Ou-ché*, préfecture de *Hoai-k'ing*, province de *Ho-nan*. *Hing-k'ieou* a été identifié par *Yng Chao* avec la préfecture de *P'ing-kao,* de l'époque des *Han*, qui était elle-même à 20 *li* à l'est de la sous-préfecture de *Wen*, préfecture de *Hoai-k'ing*, province de *Ho-nan* (cf. *T'ong kien tsi lan*, chap. X, p. 8 r°).

05.(469) La montagne *Li* était située dans la sous-préfecture de *Lin-t'ong*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*. On verra plus loin que c'est aussi là que se fit enterrer *Ts'in Che-hoang-ti*.

05.(470) Cf. note 464 *ad fin*. — Nous avons dans ce paragraphe les échos d'une révolution qui bouleversa le palais de *Ts'in*. Cf. *Mémoires historiques*, chap. LXXIX biographie de *Fan Soei*.

05.(471) Au lieu de « *commanderie* de *Nan* », *T'ong kien kang mou* (52e année du roi *Nan*) écrit *Nan-yang* ; cette seconde leçon est seule bonne, car c'est *Nan-yang* qui dépendait de l'État de *Han*, tandis que la commanderie de *Nan* se trouvait beaucoup plus au sud (cf. note 460 *ad fin*.).

05.(472) *Le Chang-tang* correspond à la préfecture de *Lou-ngan,* dans le *Chān-si.*

05.(473) A l'ouest de la sous-préfecture de *Kao-p'ing*, préfecture de *Tse-tcheou,* province de *Chān-si.*

05.(474) Ce massacre fut fait dans des conditions particulièrement odieuses parce que les soldats de Tchao s'étaient rendus et que *Po K'i* leur avait promis la vie sauve.

05.(475) *Yuen-yong* est la ville qui s'appelait *Heng-gong* à l'époque *Tch'oen-ts'ieou* (6e année du duc *Wen,* § 4) : elle se trouvait à 7 *li* au nord-ouest de la sous-préfecture de *Yuen-ou,* préfecture de *Hoai-K'ing,* province de *Ho-nan.*

05.(476) Sur *Ou-ngan, cf.* n. 452. — D'après le *Kouo ti tche, P'i-lao* se serait trouvé à 1 *li* à l'ouest de la sous-préfecture de *Long-men* ; la sous-préfecture de *Long-men* de l'époque des *T'ang* était elle-même à 2 *li* à l'ouest de la sous-préfecture actuelle de *Ho-tsin*, préfecture secondaire de *Kiang*, province de *Chān-si*. Le *T'ong kien tsi lan* (chap. X, p. 12 r°) identifie *P'i-lao* avec *P'i-che* (cf. note 346).

05.(477) Le mot [] a proprement le sens d'« arracher violemment » ; mais, dans les textes de l'époque des royaumes combattants, il signifie simplement « prendre » une ville : (*T'ong-kien kang mou*, chap. I, p. 34 r°).

05.(478) Le territoire de *T'ai-yuen* correspond à la préfecture de ce nom dans le *Chān-si*.

05.(479) L'expression [] est embarrassante. Littéralement elle signifierait « le dixième mois de cette année » ; mais le contexte prouve qu'il ne s'agit pas du dixième mois de la quarante-huitième année. Il ne peut être question que du dixième mois qui était le premier de la quarante-neuvième année. Le mot ne s'explique donc pas d'une manière satisfaisante.

05.(480) Ce *Ling* avait pour nom de famille *Wang*.

05.(481) *Han-tan* était la capitale de l'État de *Tchao* ; c'est aujourd'hui la sous-préfecture de *Han-tan,* préfecture de *K'oang-p'ing*, province de *Tche-li*.

05.(482) Cf. note 479.

05.(483) Cf. *Mémoires historiques, chap*. LXXIII.

05.(484) On appelle *che ou,* dit *Jou Choen*, celui qui, après avoir eu un rang dans la hiérarchie (cf. appendice I, § 2), en a été privé pour quelque crime.

05.(485) Cf. tome I, note 04.141.

05.(486) *Tcheng* était la capitale du royaume de *Han*.

05.(487) La ville de *Fen* ou de *Lin-fen* était sur le territoire de la préfecture secondaire de *Kiang*, province de *Chān-si.*

05.(488) La ville de *T'ang* était au sud-ouest de la sous-préfecture de *Lin-fen*, préfecture de *P'ing-yang,* province de *Chān-si.*

05.(489) *Ning-sin-tchong* était une ville de l'État de *Wei*. C'est aujourd'hui la sous-préfecture de *Ngan-yang,* préfecture de *Tchang-té,* province de *Ho-nan.*

05.(490) Ce pont mettait en communication la préfecture de *T'ong-tcheou* du *Chàn-si,* avec celle de *P'ou-tcheou,* du *Chān-si.*

05.(491) Cf. tome I, note 04.558.

05.(492) Cf. tome I, p. 317.

05.(493) Cf. tome I, note 04.481. D'après une tradition sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir dans le chapitre suivant des *Mémoires historiques,* les *Ts'in* n'auraient pu s'emparer que de huit trépieds, le neuvième étant tombé dans la rivière *Se*.

05.(494) *Siu Koang* dit que *Ou-tch'eng* était dans le territoire de *T'ai-yang* ; *Siu Koang* vivait sous la dynastie des *Wei* du nord ; or, à cette époque, on appelait sous-préfecture de *T'ai-yang* une ville située à 40 *li* au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *P'ing-lou,* préfecture secondaire de *Kie,* province de *Chān-si.* Le *T'ong kien tsi lan* dit avec raison que *Ou-tch'eng* est identique à *Yu-tch'eng* ; *Yu-tch'eng* était autrefois la principauté de *Yu*, qui est mentionnée dans le *Tch'oen-ts'ieou,* à la 10e année du duc *Hoan.*

05.(495) Tandis que les autres États envoyèrent des ambassadeurs à *Ts'in,* le roi de *Han* vint en personne lui rendre hommage ; cette bassesse ne lui servit guère, car il fut le premier à être anéanti.

05.(496) Cf. note 173. Le sacrifice *kiao* à l'empereur d'en haut était le privilège du Fils du Ciel ; en le célébrant, le roi de *Ts'in* s'arrogeait un droit impérial. Je ne puis me rendre un compte exact de la valeur du mot dans l'expression [] ;

je le traduis comme signifiant que le roi se rendit en personne au lieu du sacrifice.

05.(497) D'après *Tchang Cheou-tsie,* le roi *Hiao-wen* était âgé de cinquante-trois ans quand il prit le pouvoir. Son nom personnel était *Tchou* ; quand il n'était encore qu'héritier présomptif, il était connu sous le nom de prince de *Ngan-kouo.*

05.(498) La *pa-tse T'ang* était la mère défunt du roi *Hiao-wen. Pa-tse* est un des rangs dans la hiérarchie des femmes de l'empereur (cf. appendice I, § 5).

05.(499) Le prince de *Han* se distingue ici encore des autres seigneurs par son adulation empressée (cf. note 495).

05.(500) Le nom personnel de cet empereur était d'abord *Tse-i* ou *I-jen* ; mais, afin d'arriver au pouvoir il se fit adopter par la *Hoa-yang fou-jen,* qui était l'épouse principale de l'empereur *Hiao-wen* et, comme cette femme était originaire du pays de *Tch'ou,* il prit lui-même le nom de *Tse-tch'ou* (cf. *Mémoires historiques,* chap. LXXXV). Il monta sur le trône à l'âge de trente-deux ans.

05.(501) Comme le roi *Hiao-wen* n'exerça le pouvoir que pendant les trois premiers jours de l'année qui suivit celle où l'on porta le deuil de son prédécesseur, la première année de son règne se confond avec celle de son successeur.

05.(502) A l'ouest de la préfecture secondaire de *Jou*, province de *Ho-nan.*

05.(503) *Tch'eng-kao* est identifié avec la ville qui, à l'époque *Tch'oen ts'ieou,* s'appelait *Hou-lao* ou *Yen-i* et appartenait à l'État de *Tcheng* ; plus anciennement encore, c'était la principauté du *Kouo* oriental (cf. tome I, note 04.385) ; aujourd'hui, c'est la sous-préfecture de *Se-choei,* préfecture de *K'ai-fong,* province de *Ho-nan.*

05.(504) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Kong,* préfecture et province de *Ho-nan.*

05.(505) Cf. note 384.

05.(506) Aujourd'hui encore on trouve le village de *Kao-tou* dans la sous-préfecture de *Fong-t'ai,* préfecture de *Tse-tcheou,* province de *Chān-si.*

05.(507) *Ki* était, au temps de la dynastie *Yn*, la campagne de *Mou* (cf. tome I, note 03.230) ; cette ville était au sud-ouest de la sous-préfecture actuelle de *Ki*, préfecture de *Wei-hoei,* province de *Ho-nan.*

05.(508) *Sin-tch'eng* était à 47 *li* au sud-ouest de la sous-préfecture de *Chan-yang*, sur le territoire de la préfecture secondaire de *Cho*, préfecture de *Cho-p'ing*, province de *Chān-si*. — *Lang-mong* était sur le territoire de la sous-préfecture de *Ting-siang*, préfecture secondaire de *Hin*, province de *Chān-si*. — *Yu-ts'e* devait se trouver dans le voisinage de ces deux villes.

05.(509) Le *Ho-wai*, ou le territoire en dehors du Fleuve, correspond aux préfectures secondaires de *Chàn*, dans la province de *Ho-nan*, et de *Hoa*, dans la province de *Chàn-si*.

05.(510) Cf. le chapitre suivant.

05.(511) *Tchong-li* est un nom de famille dans lequel sont réunis les noms les deux antiques fonctionnaires de la terre et du ciel, *Tchong* et *Li*. Les *Se-ma*, qui étaient domiciliés dans le pays de *Ts'in,* prétendaient descendre également de *Tchong* et de *Li* (cf. *Introduction*, p. XII).

CHAPITRE VI : *T'sin Che-hoang*

@

06.(101) Cf. *Mémoires historiques*, chap. LXXXV.

06.(102) Les lettrés chinois qui prétendent que la dynastie *Ts'in* fut illégitime, soutiennent que *Ts'in Che-hoang-ti* fut un bâtard ; ils affirment que son véritable père fut, non le roi *Tchoang-siang*, mais *Lu Pou-wei*, et c'est pourquoi ils affectent de l'appeler *Lu Tcheng.* — Le nom personnel de *Tcheng* fait allusion, d'après *Tchang Cheou tsie*, au fait que *Ts'in Che-hoang-ti* naquit le premier mois, *tcheng yue*.

06.(103) Cf. note 05.313.

06.(104) Cf. note 05.363.

06.(105) Cf. note 05.313.

06.(106) Sur le royaume de *Yue*, fondé par *Keou-tsien* dans le *Tche-kiang* et le *Fou-kien*, cf. *Mémoires historiques*, chap. XLI. En 334 av. J.-C., l'État de *Tch'ou* avait vaincu *Ou-kiang*, descendant à la septième génération de *Keou-tsien*, et le territoire de *Yue* s'était morcelé en plusieurs petites principautés. Avec l'affaiblissement graduel de *Tch'ou*, la suprématie sur les principautés de *Yue* avait passé entre les mains des *Ts'in*.

06.(107) Cf. note 05.419.

06.(108) Cf. tome I, note 04.512 et tome II, p. 87, lignes 1 et 2.

06.(109) *Yong-yang*, que le roi *Tchoang-siang* avait enlevé à l'État de *Han* en 250 av. J.-C., était au sud-ouest de la sous-préfecture de *Yong-tse*, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*. A l'époque *Tch'oen-ts'ieou*, cette ville était la capitale de l'État de *Tcheng*. Ce fut là que les *Ts'in* établirent ce fameux grenier de *Ngao* dont il sera souvent question dans la suite.

06.(110) Cf. note 05.384. — On remarquera que *Se-ma Ts'ien* indique les limites de l'État de *Ts'in* au sud, au nord et à l'est ; il ne parle pas de sa frontière de l'ouest qui touchait à des peuples considérés comme barbares.

06.(111) L'expression [] désigne les hommes qui s'attachaient à la fortune de quelque haut dignitaire et lui formaient une sorte de clientèle. Sur *Li Se,* cf. *Mémoires historiques,* chap. LXXXVII.

06.(112) Dans le pays de *Tch'ou,* on donnait le nom *koung* aux préfets ou gouverneurs de villes ; c'est ainsi que le premier empereur de la dynastie *Han* fut d'abord gouverneur de *P'ei* ; c'est ainsi encore qu'on trouve le titre de *koung* décerné au gouverneur de *Che,* dans *Tchoang-tse* (cf. Legge, *Sacred books of the east,* vol XXXIX. p. 210, n. 3). Le mot *koung* n'a donc pas dans ces passages la valeur du titre nobiliaire de « duc ». — On ignore le nom de famille et le nom personnel du gouverneur de *Piao*.

06.(113) *Tsin-yang* appartenait autrefois au royaume de *Tchao.* C'est aujourd'hui la sous-préfecture de *T'ai-yuen*, préfecture de *T'ai-yuen,* province de *Chān-si.*

06.(114) *Kiuen* était une ville du royaume de *Wei* ; c'est aujourd'hui la sous-préfecture de *Yuen-ou,* préfecture de *Hoai-k'ing*, province de *Ho-nan.*

06.(115) Le Tableau chronologique des six royaumes donne la leçon « douze places ».

06.(116) Les commentateurs se bornent à dire que ces deux places se trouvaient dans l'État de *Wei*.

06.(117) Cet héritier présomptif est connu sous le nom de prince de *Tch'oen p'ing* (cf. *Mémoires historiques,* chap. XLIII, p. 15 v°).

06.(118) Sur les degrés de hiérarchies cf. appendice I, § 2. C'est ici que, pour la première fois, nous voyons fonctionner cette déplorable institution de la vénalité des grades qui a été et qui reste un des vices les plus profonds du gouvernement chinois. Il est à remarquer cependant qu'on ne vendait pas les fonctions elles-mêmes mais seulement les titres de la hiérarchie honorifiques.

— On a vu plus haut (note 05.411) ce qu'était la mesure du poids appelée *che*. Quoi qu'il soit difficile de savoir exactement quel poids représente le *che,* c'est-à-dire 120 livres de l'époque des *Tsin,* nous pouvons essayer de déterminer approximativement la valeur de 1000 *che* ; un poids d'une livre de l'époque des *Ts'in* est donné par le *Kin che souo* (section *Kin souo,* 2e livre) comme pesant 6 *leang* d'aujourd'hui ; comme il y a 16 *leang* dans une livre, 1000 *che* de l'époque des *Ts'in* équivaudront à (6 x 120 x 1000) : 16=45.000 livres d'aujourd'hui ; la livre chinoise vaut environ 600 grammes ; 45.000 livres représenteront donc 27.000 kilogrammes ; en évaluant le prix du blé à 20 francs les 100 kilos, on arrive à cette conclusion que 1.000 *che* de grain exprimeraient aujourd'hui en France le pouvoir d'achat de 5.400 francs environ. Il est évident que ce résultat n'est que très approximatif ; tout en reconnaissant les multiples causes d'erreur qui peuvent en infirmer la valeur, il nous a paru intéressant de chercher à préciser le sens de ce passage de *Se-ma Ts'ien.*

06.(119) Au nord de la sous-préfecture de *Yen-tsin,* préfecture de *Wei-hoei,* province de *Ho-nan.*

06.(120) La ville de *Yen* se trouvait à 35 *li* à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Yen-tsin* (cf. la note précédente).

06.(121) *Tchang Cheou-tsie,* citant un passage du *Kouo ti tche,* semble identifier *Hiu* avec *Yao-k'iu,* lieu de naissance de *Choen* (cf. tome I, note 01.206), à peu de distance de la préfecture secondaire de *Fou i*, préfecture de *Ts'ao-tcheou,* province de *Chan-tong.*

— *Se-ma Tcheng* doit être plus près de la vérité, quand il dit que l'emplacement exact de *Hiu* n'est pas connu, mais qu'il devait se trouver dans le voisinage de la ville de *Yen* (cf. la note précédente).

06.(122) A l'ouest de la sous-préfecture de *Kao-p'ing*, préfecture de *Tse-tcheou,* province de *Chān-si.*

06.(123) Sur le territoire de la sous-préfecture de *K'i,* préfecture de *K'ai-fong,* province de *Ho-nan.*

06.(124) A 35 *li* au nord-ouest de la sous-préfecture de *Sieou-ou,* préfecture de *Hoai-k'ing,* province de *Ho-nan.*

06.(125) *Cheou-ling* devait se trouver entre *I-yang* (aujourd'hui sous-préfecture de *I-yang,* préfecture de *Ho-nan*) et *Sin-tch'eng* (dans la sous-préfecture de *Lo-yang,* préfecture de *Ho-nan*). *Siu Koang* place *Cheou-ling*

dans le *Tch'ang-chan,* mais c'est une erreur (*T'ong kien tsi lan,* chap. X, p. 25 r°).

06.(126) *Ts'in* s'étant emparé de *P'ou-yang* (au sud de la préfecture secondaire de *K'ai*, préfecture de *Ta-ming,* province de *Tche-li*), qui était alors la capitale du royaume de *Wei* [b], le prince de ce royaume s'alla réfugier dans les États du roi de *Wei* [a] et résida dans la ville de *Ye-wang* (aujourd'hui sous-préfecture de *Ho-nei,* préfecture de *Hoai-k'ing,* province de *Ho-nan*). — *Se-ma Ts'ien* dit que ce prince de *Wei* [b] s'appelait *Kio* ; mais les annotations critiques de l'édition de *K'ien-long* font remarquer que le prince *Kio* ne prit le pouvoir qu'en 229 av. J.-C. ; c'est le prince dont le titre posthume fut *Yuen* qui régnait en 241 av. J.-C. sur l'État de *Wei.*

06.(127) La particule [] signifie ici « comme, vu que ». Comme *Mong Ngao* était engagé dans l'attaque de certaines places du *Tche-li,* sa mort soudaine obligea le roi de *Ts'in* à rappeler ses soldats dans l'Ouest.

06.(128) *K'ing-tou* est identifié avec la sous-préfecture de *Wang-tou*, préfecture de *Choen-tien,* province de *Tche-li.* La mère de Yao s'appelait *K'ing-tou* ; elle passe pour avoir résidé sur la montagne *K'ing-tou* qui est au sud de la ville de *Wang-tou.* — *Long* et *Kou* étaient des places voisines de *K'ing-tou.*

06.(129) Au sud-ouest de la sous-préfecture de *Ki*, préfecture de *Wei-hoei,* province de *Ho-nan.*

06.(130) La reine douairière *Hia* était la concubine *Hia*, la véritable mère du roi *Tchoang-siang* ; cf. note 05.500.

06.(131) A 30 *li* au nord-est de la sous-préfecture de *Tchang-tse,* préfecture de *Lou-ngan,* province de *Chān-si*. A l'époque *Tch'oen-ts'ieou*, *T'oen-lieou* était le royaume de *Lieou-hiu*.

06.(132) Sur le territoire de la préfecture secondaire de *Min,* préfecture de *Kong-tch'ang,* province de *Kan-sou*.

06.(133) D'après *Tchang Cheou tsie, P'ou* et *Kao* seraient deux villes ; d'après *Se-ma Tcheng*, il faudrait lire *P'ou-ho* et n'y voir qu'une seule ville.

06.(134) Le sens de cette phrase est mis hors de doute par le commentaire du *Che ki luen wen* :

> « ceux qui étaient morts à *T'oen-lieou,* ainsi qu'à *P'ou-ho*, ayant été des rebelles, on exposa leurs cadavres.

— Le paragraphe qui précède est d'une rédaction assez embrouillée ; voici comment je le comprends : La population de *T'oen-lieou*, ayant vu son territoire ravagé par *Tch'eng-kiao,* se révolta. *Tch'eng-kiao,* de son côté, se révolta coutre son souverain ; les soldats de *Ts'in* marchèrent contre lui ; *Tch'eng-kiao* fut obligé de se donner la mort dans son camp ; ses partisans eurent la tête coupée et on exposa leurs corps, comme ceux des criminels, sur la place publique. Quant aux habitants de *T'oen-lieou*, on prit aussi contre eux des mesures de rigueur en les déportant à *Lin-t'ao.* — cette explication se fonde sur le commentaire de *Tchang Cheou tsie* ; il est à remarquer cependant que la mort de *Tch'eng-kiao* est annoncée deux fois : « *Tch'eng-kiao...* mourut à *T'oen-lieou* » ; « …le général était mort dans ses retranchements ». Aussi certains commentateurs ont-ils compris différemment la seconde de ces deux phrases ; ainsi *Siu Fou-yuen* (dans le *Che ki p'ing lin* qu'il aida *Tch'en Tse-long* à publier) veut que la phrase signifie : « Le général *Pi* mourut ». *Pi* aurait été le général en second ; à la mort de *Tch'eng-kiao*, il ne se soumit point et c'est pourquoi lui-même trouva la mort et on exposa les cadavres sur la place publique. Enfin l'annotation critique de l'édition de *K'ien-long* propose encore. une autre explication : *Pi* aurait été le général qui aurait châtié *Tch'eng-kiao* ; après l'avoir fait périr, il mourut lui-même.

06.(135) D'après *Se-ma Tcheng,* le *Hoang-ho* ayant débordé, les poissons montèrent en grand nombre sur la plaine. Quand l'eau se retira, il dut être en effet facile de les prendre, comme semble le donner à entendre la phrase suivante ; ce sens me paraît donc le plus acceptable. — D'après *Tchang Cheou tsie*, ce texte signifierait que les poissons du *Hoang-ho* remontèrent en grand nombre la rivière *Wei*. Le traité sur les cinq éléments, dans le *Ts'ien Han chou* (chap. XXVII, b, 2e partie, p. 8 v°), fait allusion à cet incident dans lequel il voit un mauvais présage :

> « D'après les *Mémoires historiques*, la huitième année de *Ts'in Che-hoang,* les poissons du Fleuve remontèrent en grand nombre. *Lieou Hiang* estime que ce fait rentre dans les mauvais présages fournis par les poissons ; cette année-là, le frère cadet de *Che-hoang,* le prince de *Tch'ang-ngan* attaqua (le pays de) *Tchao* à la tête d'une armée : il se révolta et mourut à *T'oen-lieou,* les officiers de son armée furent tous décapités ; on déporta les habitants de ce pays à *Lin-t'ao.* L'année suivante, il y eut la mise à mort de *Lao Ngai* et de sa parenté. Les poissons appartiennent au principe *yn* ; ils symbolisent le peuple ; quand ils vont à rebours et remontent, c'est

signe que le peuple n'obéira pas aux ordres du prince et tiendra une conduite de rebelles... »

06.(136) Le sens de cette phrase me semble assez obscur ; *Se-ma Ts'ien* veut-il dire que les gens du pays se servent des chars même les plus légers et des chevaux même les plus lourds, c'est-à-dire qu'ils profitent de tous les moyens de transport possibles pour chercher le poisson ? *Siu Koang* (d'après l'édition du *Che ki* de *Tch'en Tse-long* et *Siu Fou-yuen*) dit qu'un texte ne présente pas le caractère *tch'ong*. Le sens deviendrait alors plus clair : les gens du pays partent avec des chars et des chevaux rapides pour aller dans l'Est profiter de la bonne aubaine.

06.(137) On trouvera des détails sur cet ignoble personnage amant de la reine mère, dans le LXXXVe chapitre des *Mémoires historiques.*

06.(138) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Sieou-ou*, préfecture de *Hoai-k'ing,* province de *Ho-nan.*

06.(139) *Yuen* était à 20 *li* à l'ouest de la sous-préfecture actuelle de *Yuen-k'iu,* préfecture secondaire de *Kiang,* province de *Chàn-si.* — *Fou-yang* était à peu de distance au nord de l'actuelle préfecture secondaire de *Si*, province de *Chan-si.*

06.(140) Le roi était alors âgé de vingt-deux ans.

06.(141) Les commentateurs chinois font quelques remarques intéressantes sur le mot []. Ce caractère désignait à l'origine un sceau quelconque ; ce n'est qu'à partir de *Ts'in Che-hoang-ti* qu'il fut employé exclusivement pour désigner le sceau impérial et, comme le sceau impérial était en jade, c'est à partir de ce moment, dit le *Chouo wen* phonétique (chap. XII, p. 134 v°), qu'on modifia la forme de ce caractère en substituant au caractère [] qui se trouvait à sa base, le caractère [] = jade. — D'après *Ts'oei Hao* (cf. Mayers, n° 789), le sceau de *Ts'in Che-hoang-ti* avait été taillé par *Li Se* dans le fameux jade de *Ho* (cf. Mayers, n° 551). Tous les empereurs *Han* se le transmirent et le portèrent de génération en génération. On l'appelait « le sceau qui transmet l'État ». — *Wei Yao,* dans son ouvrage intitulé *Ou chou,* dit :

« Le sceau était un carré de 4 pouces de côté ; au sommet se trouvaient cinq dragons entrelacés. L'inscription qui y était gravée était la suivante :

Ayant reçu le décret du Ciel, j'ai donc la longévité et la prospérité éternelle.

Le livre des *Han* dit que l'inscription du sceau était :

> Par le décret du Ciel majestueux, le souverain-empereur a la longévité et la prospérité.

Enfin le *Kin che souo* (chap. V, p. 1-3) donne quatre estampages reproduisant deux sceaux attribués à *Ts'in Che-hoang-ti* ; sur l'un d'eux est l'inscription indiquée par *Wei Yao* (cf. l'image réduite qui a été publiée de ce sceau par M. F. Hirth, *T'oung pao,* vol. VI, n° 3*,* p. 329, d'après le *Che kou yn p'ou*) ; sur l'autre est l'inscription mentionnée par le livre des *Han,* mais avec cette variante que le premier caractère est [] et non []. Ces reproductions nous paraissent d'ailleurs de pure fantaisie.

Le commentaire de *Tchang Cheou tsie* ajoute quelques détails curieux sur la transmission du sceau jusqu'aux *T'ang* :

Le chapitre sur *Yuen-heou*, dans le livre des *Han,* dit :

- *Wang Mang* (l'usurpateur qui monta sur le trône en l'an 9 ap. J.-C.) ordonna à *Wang Choen* de prendre de force le sceau à l'impératrice douairière ; l'impératrice douairière le jeta par terre avec colère ; un angle se brisa légèrement.
- Le *Ou tche* (section du *San kouo tche*) dit : *Soen Kien* (d. 191 ap. J.-C.), étant entré à *Lo,* balaya et nettoya le temple ancestral des tombes des *Han* ; ses soldats trouvèrent dans le puits *Tchen-koan* le sceau impérial.
- Dans la suite, ce sceau fit retour à la dynastie *Wei* (210-261).
- Sous l'empereur *Hoai,* des *Tsin,* le 6e mois de la 15e année *yong-kia* (311 ap. J.-C.), l'empereur s'enfuit à *P'ing-yang* et le sceau tomba entre les mains de *Lieou Tsong* des *Tchao* antérieurs.
- Puis, sous l'empereur *Tch'eng,* des *Ts'in* orientaux, la 3e année *hien-ho* (329 ap. J.-C.), *Che-le* anéantit les *Tchao* antérieurs et obtint le sceau.
- La 8e année *yang-ho* (352 ap. J.-C.) de l'empereur *Mou, Che-le* fut détruit par *Mou-yong Tsiun,* Le gouverneur de *P'ou-yang, Tai Che,* entra à *Ye* (aujourd'hui *Lin-tchang,* dans le *Ho-nan*) et trouva le sceau ; il chargea *Ho Yong* de le remettre aux *Tsin*.
- Ceux-ci le transmirent aux *Song,*

- qui le transmirent aux *Ts'i* méridionaux ;
- ceux-ci le transmirent aux *Leang.* Les *Leang* se le transmirent jusqu'à la 1e année *t'ien tcheng* (552 ap. J.-C. ; mais d'après l'annotation critique de l'édition *K'ien-long,* il faudrait lire la 2e année *ta-pao,* soit 550), époque à laquelle *Heou King* écrasa les *Leang* et arriva à *Koang-ling.*
- Un général des *Ts'i* septentrionaux, *Sin Chou,* s'empara de *Koang-ling* et trouva le sceau qu'il envoya aux *Ts'i* septentrionaux (550-577).
- Puis les *Tcheou,* les mois de la 6e année *kien-té* (575) vainquirent les *Ts'i* septentrionaux et le sceau tomba entre leurs mains.
- Les *Tcheou* le transmirent aux *Soei* et les *Soei* aux *T'ang.*

Quoique cette tradition ne soit pas digne de foi dans toutes ses parties, elle méritait cependant d'être rappelée ; en effet, le sceau est l'emblème du pouvoir conféré par le Ciel ; l'histoire de sa transmission nous montre donc du moins quelle était l'idée qu'on se faisait à l'époque des *T'ang* de la suite des dynasties suivant le principe de la légitimité.

06.(142) Ce membre de phrase est obscur. Je suppose que certains princes barbares résidaient à la capitale, soit comme otages, soit comme maris de princesses impériales ; ils avaient avec eux une suite nombreuse de clients et d'hommes d'armes et c'est sur eux que chercha à s'appuyer *Lao Ngai*.

06.(143) *K'i-nien* signifie « implorer les années », c'est-à-dire demander aux dieux la longévité. Le palais qui portait ce nom se trouvait à *Yong.*

06.(144) D'après *Se-ma Tcheng,* le prince de *Tch'ang-p'ing* aurait été un rejeton de la maison royale de *Tch'ou* ; mais on ignore le nom de famille et le nom personnel de ce prince et du prince de *Tch'an-wen.*

06.(145) Cf. note 05.330.

06.(146) Le mot [] se prononce ici *leng.* Le *po koan piao* du *Ts'ien Han chou* ne mentionne pas le *tchong-ta-fou-leng* au nombre des fonctionnaires des *Ts'in* ; il se borne à dire que l'empereur *King,* de la dynastie *Han,* changea le titre de *wei-wei* en celui de *tchong-ta-fou-leng* ; il est évident cependant qu'à l'époque des *Ts'in* les deux titres n'étaient pas identiques, puisque notre texte lui-même mentionne le *wei-wei Kie* à côté du *tchong-ta-fou-leng Ts'i.*

06.(147) L'expression signifie proprement : bois à brûler pour les mânes. On désignait par là, dit *Yng Chao,* ceux qui étaient chargés d'approvisionner de bois à brûler le temple ancestral. *Jou Choen* dit que le code fixait à trois ans la durée de cette peine.

06.(148) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Fang,* préfecture de *Yun-yang,* province de *Hou-pe.*

06.(149) Le quatrième mois de l'année est le premier mois de l'été ; le gel à cette époque est regardé par les commentateurs comme une marque que le Ciel répondait par sa sévérité à la cruauté du roi de *Ts'in.*

06.(150) L'emplacement exact de *Yen* ou *Yen-che* n'est pas connu ; c'était une ville de l'État de *Wei* qui devait se trouver non loin de la ville de *Kiuen* (aujourd'hui sous-préfecture de *Yuen-ou*, préfecture de *Hoai-k'ing,* province de *Ho-nan.* Cf. *T'ong kien kan mou,* 4e année du roi *Chen-tsing,* des *Tcheou.*

06.(151) L'expression [], proprement « installer le vin », désigne une cérémonie très solennelle où le souverain offrait du vin à la cour. Dans la biographie de *Chou-soen T'ong* (*Mémoires historiques,* chap. XCIX, p. 4 r°) on trouve l'expression [] « installer le vin rituel », ce qui justifie notre traduction : célébrer le rite du vin. De telles cérémonies ne sont relatées que quatre fois dans le *T'ong kien kang mou* : la 10e année de *Ts'in Che-hoang-ti,* la 5e et la 7e année de *Han Kao-tsou,* la 7e année *tcheng-koan* des *T'ang.*

06.(152) *Se-ma Ts'ien* a négligé de dire qu'à la suite de l'affaire de *Lao Ngai,* la reine-mère fut internée à *Yong* dans le palais *Fou-yang* ; ce palais, qui avait été construit par le roi *Hoei-wen,* de *Ts'in,* était au sud-ouest de la sous-préfecture de *Hou*, préfecture de *Si-ngan,* province de *Chàn-si.*

06.(153) Il fallait un grand courage pour faire de telles remontrances ; le roi avait déclaré qu'il mettrait à mort quiconque critiquerait sa conduite à l'égard de sa mère : vingt-sept personnes avaient déjà péri pour ce motif et le premier mouvement du roi fut de bouillir vif *Mao Tsiao.*

06.(154) Le palais *Kan-ts'iuen* se trouvait à *Yun-yang* (*Mémoires historiques,* chap. VI, p. 3 v°, commentaire de *Tchang Cheou-tsie*) ; la ville de *Yun-yang* de *Ts'in Che-hoang-ti* était à 80 *li* à l'ouest de la sous-préfecture de *Yun-yang* de l'époque des *T'ang* qui, elle-même, était à 30 *li* au nord de la sous-préfecture de *King-yang,* préfecture de *Si-ngan,* province de *Chàn-si.*

06.(155) Cette requête est célèbre dans les annales de la rhétorique chinoise ; on en trouvera le texte au chapitre LXXXVII des *Mémoires historiques.* En

prenant la défense des étrangers, *Li Se* plaidait *pro domo sua,* puisqu'il était originaire du pays de *Tch'ou.*

06.(156) Sur *Han Fei tse,* cf. *Mémoires historiques,* chap. LXIII.

06.(157) Cf. tome I, note 04.496.

06.(158) Sur *Fou-tch'a,* roi de *Ou*, cf. *Mémoires historiques,* chap. XXXI.

06.(159) Le roi *Min,* du pays de *Ts'i*, régna de 313 à 284 avant J.-C. Cf. *Mémoires historiques,* chap. XLVI.

06.(160) L'expression [] a ici un sens très différent de celui qu'elle a dans un passage de Mencius (III, *a,* 4 ; trad. Legge, p. 126), où elle signifie : donner à manger aux hommes, entretenir les hommes. — Le commentaire de *Tchang Cheou tsie* dit cependant :

> « Que *Che-hoang* réalise ses intentions au sujet de l'empire, c'est aussi ce qui sera facile ; alors il se fera entretenir par les hommes.

Nous serions ainsi ramenés au sens qu'il faut voir dans la phrase de Mencius :

> « ceux qui gouvernent les hommes sont entretenus par eux.

Mais l'absence de la particule dans le texte de *Se-ma Ts'ien* me semble rendre inadmissible l'explication de *Tchang Cheou-tsie.*

06.(161) L'expression [], vêtu de toile, se rencontre fréquemment à partir de l'époque des *Ts'in* pour désigner un simple particulier, un homme d'une condition modeste.

06.(162) Aujourd'hui, préfecture de *Tchang-té*, province de *Ho-nan.*

06.(163) Cf. note 05.465.

06.(164) Je n'ai pas pu parvenir à déterminer exactement l'emplacement de cette ville.

06.(165) Les *teou che,* dont le nom venait peut-être de ce que leurs appointements étaient d'un *teou* de grain, étaient des officiers subalternes inférieurs aux *po-che* ou fonctionnaires dont les appointements étaient de 100 *che* de grain.

06.(166) Il s'empoisonna parce qu'il craignait d'être mis à mort.

06.(167) *Lu Pou wei* était originaire du pays de *Tchao,* c'est-à-dire de l'un des trois royaumes formés des débris de celui de *Tsin* ; plusieurs de ses compatriotes l'avaient accompagné comme clients à la cour du roi de *Ts'in*.

06.(168) L'expression [] ne peut évidemment pas signifier qu'ils n'avaient pas pleuré, puisqu'ils sont au contraire comptés parmi ceux des clients de *Lu Pou-wei* qui l'avaient pleuré. Il faut donc comprendre que, quoique coupables de cette faute, ils furent considérés comme ne l'ayant pas commise. Cf. le commentaire du *Che ki luen wen.*

06.(169) Au sud-ouest de la sous-préfecture de *Lin-tchang,* préfecture de *Tchang-té,* province de *Ho-nan.*

06.(170) Pourquoi le dixième mois est-il placé à la fin de l'année ? Cf. note 05.479.

06.(171) *Se-ma Ts'ien* ne mentionne pas la grande défaite que *Li Mou*, général de *Tchao*, fit essuyer en cette année aux troupes de *Ts'in*.

06.(172) Au sud-ouest de la sous-préfecture de *Kao-tch'eng,* préfecture de *Tchen-ting,* province de *Tche-li*.

06.(173) Cf. note 06.154 *ad fin.*

06.(174) Cf. note 05.508.

06.(175) Cette phrase est difficile à comprendre ; le *Che ki luen wen* ne place pas de point après le mot [] ; en plaçant un point, on peut donner une explication plausible : le *T'ong kien kang mou* dit que, la 16e année du roi de *Ts'in,* l'État de *Han* offrit à *Ts'in* le territoire de *Nan-yang* ; *Ts'in* envoya des soldats prendre possession de ce territoire et en confia provisoirement la garde à *T'eng* qui est sans doute le même personnage que le *nei che T'eng* mentionné au paragraphe suivant. — Le mot [] avec le sens de « provisoire » se rencontre assez souvent dans *Se-ma Ts'ien.*

06.(176) Au nord-est de la sous-préfecture de *Lin-t'ong*, préfecture de *Si-ngan,* province de *Chàn-si.*

06.(177) La préfecture secondaire de *Hiu*, dans la préfecture de *Ho-nan,* la préfecture secondaire de *Yu* et la sous-préfecture de *Sin-tcheng*, dans la préfecture de *K'ai-fong,* représentent aujourd'hui ce qui était sous les *Ts'in* la commanderie de *Yng-tch'oan.*

06.(178) Cette femme avait été l'épouse principale de l'empereur *Hiao-wen.* Cf. note 05.500.

06.(179) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Tsing-hing*, préfecture de *Tchen-ting,* province de *Tche-li.*

06.(180) Comment faut-il traduire le mot [ab] ? Dans un texte célèbre que nous trouverons quelques pages plus loin, la phrase [. .] est traduite par M. Legge (*Chinese Classics,* vol. I*,* prol., p. 9) : « they were all buried alive in pits. Mais aucun texte à ma connaissance n'autorise à traduire [ab] par « enterrer vivant ». Le dictionnaire de *K'ang-hi,* au mot [ab] cite la phrase même à propos de laquelle nous écrivons cette note et dit que [ab] est ici l'équivalent du mot [c] ; ce même dictionnaire au mot [a'b], ajoute ici encore que [a'b] est l'équivalent de [c]. Or le mot [c] a le sens de tomber ou faire tomber ; au figuré, il signifie : faire tomber dans une accusation, impliquer dans la punition ; c'est le sens que me paraît avoir le mot [ab] que je traduirai donc par : impliquer dans la punition, c'est-à-dire exterminer.

06.(181) L'État de *Tchao* venait d'être anéanti par *Ts'in* ; le roi avait été emmené prisonnier ; le prince *Kia* réunit les partisans qui voulaient encore lutter pour l'indépendance et se retira dans le territoire de *Tai* (préfecture de *Siuen-hoa,* dans le nord du *Tche-li*), où il se proclama roi.

06.(182) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Hoai-lai*, préfecture de *Siuen-hoa,* province de *Tche-li.*

06.(183) Cf. *Mémoires historiques,* chap. LXXXVI.

06.(184) La rivière *I* coule au nord de la préfecture secondaire de *Ngan* et est formée par la réunion des huit petits cours d'eau qui arrosent la préfecture de *Pao-ling,* province de *Tche-li* ; peu après avoir dépassé la ville de *Ngan,* la rivière *I* s'anastomose avec l'inextricable réseau hydrographique du *Tche-li* central.

06.(185) *Ki* était la capitale de l'État de *Yen* ; c'est aujourd'hui la sous-préfecture de *Ta-hing* qui fait partie de la ville préfecturale de *Choen-tien* ou Péking.

06.(186) *Tan* avait été l'instigateur de la tentative d'assassinat que ne put mener à bien *King K'o.*

06.(187) Cf. tome I, note 04.434 *ad fin.*

06.(188) Cf. tome I, note 04.512.

06.(189) Le roi fut mis à mort et ce fut là la fin de l'État de *Wei.*

06.(190) *King* est le nom d'une des anciennes provinces du tribut de *Yu*. Dans les textes de l'époque de *Ts'in Che-hoang-ti,* ce mot remplace le caractère *tch'ou* dont l'usage était interdit parce que le nom personnel du roi *Tchoang-*

siang avait été *Tse-tch'ou* (cf. note 05.500). Quand nous lisons que *Wang Tsien* attaqua *King,* il faut donc comprendre qu'il attaqua l'État de *Tch'ou.*

06.(191) Depuis l'année 278 avant J.-C., *Tch'en* était la capitale du roi de *Tch'ou*. Cf. note 05.450.

06.(192) *P'ing-yu* était à l'époque *Tch'oen-ts'ieou* la principauté des vicomtes de *Chen*. Cette ville était au sud de la rivière *Jou* et à l'est de la cité préfecturale de *Jou-ning*, province de *Ho-nan*.

06.(193) Ce *Hiang Yen* est le père de *Hiang Leang* et du père de *Hiang Yu*. Cf. le chapitre suivant, au commencement.

06.(194) Cf. note 144.

06.(195) Ces réjouissances publiques étaient instituées pour célébrer la destruction par *Ts'in* des cinq États de *Han, Tchao, Wei, Yen* et *Tch'ou*.

06.(196) [], expression correspondant très exactement au français : autrefois.

06.(197) Mot à mot *sujet-barrière*. Cette expression est restée en usage jusqu'à nos jours pour désigner les États vassaux qui servent de barrière ou de rempart au royaume du milieu contre les barbares.

06.(198) Cf. note 190.

06.(199) *Sou Lin* identifie *Ts'ing-yang* avec la sous-préfecture de *Tch'ang-cha*, province de *Hou-nan*.

06.(200) L'expression [] se retrouve dans le *Che king* (*Siao Ya,* livre II, ode X, première stance ; Legge, *Chinese Classics,* vol. IV, p. 326) ; elle a le sens de « ils ont subi la peine de leurs crimes ».

06.(201) L'expression [abc] est aussi employée dans l'inscription gravée par *Eul Che-hoang-ti* (voyez plus loin, première année de *Eul Che-hoang-ti*). Le mot [a] a ici le sens de : « équivaloir, être en proportion de ». — *Ts'in Che-hoang-ti* estime qu'après son triomphe sur les six royaumes rivaux le titre de roi n'est plus digne de lui et il demande à ses sujets de lui décerner un nom plus pompeux.

06.(202) [] est ici la marque de l'impératif. Cf. Julien, *Syntaxe,* tome I, pp. 64 et 174.

06.(203) *Ts'ai Yong* explique d'une manière intéressante comment l'expression [ab] a pris le sens de : Votre Majesté. [a] désigne l'escalier par lequel on montait à la salle (du trône) ; les ministres intimes du Fils du Ciel se tenaient

aux côtés de cet escalier afin de prévenir tout événement imprévu ; on les appelait « ceux qui sont au bas de l'escalier » [abd] ; les sujets qui voulaient parler au Fils du Ciel n'osaient pas l'apostropher directement ; c'est pourquoi ils s'adressaient à ceux qui étaient au bas de l'escalier ; mais ce n'était là qu'une fiction ; chacun savait que le discours commençant pas les mots [ab] était destiné au Fils du Ciel ; aussi cette expression ne tarda-t-elle pas à désigner le souverain lui-même.

06.(204) L'expression « les soldats de la justice », a souvent été employée dans la suite par ceux qui en Chine prétendirent que la cause seule de l'équité armait leur bras.

06.(205) Cf. *Che king* (*Siao ya,* livre V, ode 10, strophe 4 ; Legge, *Chinese Classics,* vol. IV, p. 358).

06.(206) Ce passage est très remarquable, car il prouve que, dès l'époque de *Ts'in Che-hoang-ti* on connaissait la théorie des trois souverains antérieurs aux cinq empereurs (cf. tome I, note 00.164). Cependant, tandis que les trois souverains, tels qu'on les énumère plus tard, sont le souverain céleste, le souverain terrestre et le souverain humain, nous trouvons ici le souverain majestueux substitué au souverain humain. — D'après *Se-ma Tcheng,* le souverain majestueux devrait être placé avant les trois souverains céleste, terrestre et humain ; en effet, un identifie le souverain majestueux ou *T'ai-hoang* avec *Fou-hi* ; or, dans la série *Fou-hi, Chen-mong, Hoang-ti, — Fou-hi* est placé avant et non après le souverain terrestre (*Hoang-ti*). *Se-ma Tcheng* semble identifier le *T'ai-hoang* avec le *T'ai-ti* dont il est parlé à deux reprises dans le traité sur les sacrifices *fong* et *chan* (cf. ma première traduction de ce traité, pp. 64 et 74). — Les efforts des critiques chinois pour accommoder ce passage de *Se-ma Ts'ien* avec la théorie ultérieure des trois puissances, le Ciel, la Terre et l'Homme symbolisés par trois souverains, sont évidemment sans valeur puisqu'il ne s'agit pas ici d'une tradition qui ait un fond historique réel ; nous nous bornons donc à signaler cette apparition de la légende des trois souverains sous sa première forme.

06.(207) Formule de respect qu'on trouve dans toutes les requêtes adressées aux empereurs *Ts'in.* Les sujets du souverain risquent leur vie s'ils lui adressent une parole qui lui déplaise ; ils se dissimulent ce danger et c'est pourquoi ils parlent.

06.(208) Sous les dynasties précédentes, on n'employait pas les mots *tche* et *tchao* ; c'est à la suite de cette requête qu'ils ont été mis en usage et ils ont

subsisté dans le style officiel jusqu'à aujourd'hui. Il est difficile de faire une distinction exacte entre le *tche* et le *tchao* ; ce qu'on peut dire cependant, c'est que le *tche* était plus important que le *tchao* ; l'empereur seul avait le droit de promulguer des *tche,* tandis que la ou les impératrices douairières pouvaient dans certains cas rendre des *tchao* ; on verra plus loin (*Mémoires historiques,* chap. IX) que, lorsque l'impératrice douairière *Lu* appela *tche* ses ordonnances, sa décision fut considérée comme une usurpation sur le pouvoir souverain.

06.(209) Avant *Ts'in Che-hoang-ti,* le mot *tchen* n'était pas réservé à l'empereur. Si, à partir des *Ts'in*, ce mot devint le pronom personnel spécial au souverain, c'est, semble-t-il, parce qu'on lui attribua vers cette époque un sens particulier : quelques pages plus loin (*Mémoires historiques,* chap. VI, p. 14 v°), l'eunuque *Tchao Kao* dit à *Eul Che-hoang-ti* :

> — Si le Fils du Ciel dit *tchen* (en parlant de lui), c'est assurément parce qu'on n'entend pas le son (de sa voix).

Au chapitre LXXXVII, p. 7 r°, ce propos de *Tchao Kao* est rapporté sous une forme assez différente :

> — Ce qui fait que le Fils du Ciel est vénéré, c'est qu'on n'entend que le son (de sa voix) ; tous ses sujets ne peuvent voir son visage et c'est pourquoi son surnom est *tchen.*

De ces passages il résulte que le pronom *tchen* indiquerait que la personne à qui on l'applique reste invisible aux hommes, et même, d'après la première rédaction, qu'on n'entend pas le son de sa voix ; c'est donc un être mystérieux qui agit d'une manière secrète et incompréhensible ; en effet, dans les écrivains taoïstes tels que *Tchoang-tse,* le mot *tchen* est l'équivalent du mot [] et signifie donc : présage, symptôme surnaturel (cf. dictionnaire de *K'ang-hi,* au mot *tchen*). Ainsi, à l'origine, le mot *tchen* était un simple pronom personnel d'un usage commun à tous ; dans la littérature taoïste, ce mot prit une acception spéciale et désigna une influence surnaturelle ; cette acception fut seule prise en considération à l'époque de *Ts'in Che-hoang-ti* qui paraît avoir été l'âge d'or du taoïsme et c'est à ce moment qu'on décida que le souverain seul aurait le droit de se servir du pronom personnel.

06.(210) …. marquant par là qu'il réunissait en lui toutes les qualités des trois souverains et des cinq empereurs de l'antiquité.

06.(211) L'empereur *Kao-tsou,* fondateur de la dynastie *Han,* imita *Ts'in Che-hoang-ti* et conféra aussi à son père le titre de *t'ai-chang-hoang.*

06.(212) Ce n'est que sous la dynastie *Tcheou,* c'est-à-dire dans la moyenne antiquité, que commença l'usage des noms posthumes (cf. tome I, note 04.149).

06.(213) On remarquera qu'en effet ni *Ts'in Che-hoang-ti* ni *Eul Che-hoang-ti* n'ont de noms posthumes.

06.(214) La rhétorique chinoise s'est souvent plus à signaler l'ironie du sort qui ne laissa que deux souverains à cette dynastie que son fondateur croyait devoir durer pendant dix mille générations.

06.(215) L'expression « fin et commencement », c'est-à-dire « succession », étant placée avant les mots [], joue à leur égard le rôle d'un adjectif qualificatif : les cinq vertus considérées sous le rapport de leur succession. Nous trouvons la même tournure de langage dans le chapitre du *Ts'ien Han chou* sur les sacrifices ; il y est dit que « *T'seou-tse* et son école traitèrent de l'évolution des cinq vertus considérées sous le rapport de leur succession ».

06.(216) Au temps des *Ts'in* on admettait que les cinq éléments se succèdent en se détruisant les uns les autres ; les *Tcheou* ayant régné par la vertu du feu, c'est l'eau que le feu ne peut vaincre et c'est donc par la vertu de l'eau que devaient régner les *Ts'in* (cf. *Introduction*, p. CXCI, note 308).

06.(217) Les *Tcheou* commençaient l'année au 11e mois qui est marqué du caractère cyclique [] ; *Ts'in Che-hoang-ti* la fit commencer au 10e mois qui est marqué du caractère cyclique [] ; il est cependant à remarquer que ses prédécesseurs avaient déjà suivi le calendrier qui commence au 10e mois ; il n'institua donc pas un calendrier nouveau, mais étendit à tout l'empire le calendrier des *Ts'in*.

06.(218) L'expression [abc] désigne deux sortes d'objets : les [ac] et les [bc] ; c'étaient des hampes auxquelles étaient suspendues des sortes de queues faites en touffes de poils dans le premier cas, en touffes de plumes dans le second. Cet emploi du mot [c] est assez rare, car ce caractère désigne en général des insignes qui n'ont pas la forme de guidons ; il est cependant confirmé par les représentations de [ac] qu'on voit dessinées dans les ouvrages sur les rites (la gravure que donne le P. Couvreur à la page 950 de son Dictionnaire est assez différente des représentations auxquelles nous faisons allusion, car elle marque les touffes de plumes comme adhérant au bois de la hampe au lieu d'être suspendues en queue ou en guirlande à l'extrémité de cette hampe) ; en outre, on lit dans le *Ts'ien Han chou* que *Sou*

Ou étant retenu prisonnier chez les *Hiong-nou* en fut réduit à garder les moutons, mais qu'il conserva son guidon impérial [c] dont il se servait comme de houlette ; ce texte implique que le [c] se composait essentiellement d'un bâton auquel pouvaient être fixés des ornements.

06.(219) Le noir est, dans la théorie des cinq éléments, la couleur qui correspond à l'eau.

06.(220) On a voulu parfois tirer de ce texte une preuve que les Chinois, à l'époque des *Ts'in,* avaient adopté la numération par six (cf. Pauthier, *Chine ancienne,* p. 214 : « On composa, par ses ordres, une espèce d'arithmétique *sextile...* » Voyez tout le paragraphe ; il ne semble pas cependant que nous ayons affaire ici à un système rigoureux ; quoique 6 pieds fassent 1 pas, les mesures de surface, de pesanteur et de capacité n'étaient pas réduites à des unités dont elles auraient été des multiples ou des sous-multiples par 6 ; dans la numération elle-même, on continuait à compter par dizaines, centaines, milliers et myriades, c'est-à-dire qu'on suivait le système décimal. Ainsi, quoiqu'une importance particulière fût accordée au nombre 6 comme symbole de l'élément eau, ce n'est pas ce nombre qui servait d'étalon au calcul et aux mesures.

> [* c.a., cf. Gallica : « Parmi les nombres naturels le nombre six est un de ceux que les astrologues assignent à Mercure, qui est la planète de l'eau, et que les arithmomanciens fixent pour celui des Koua de Fou-hi qui signifie l'eau, lorsqu'ils pronostiquent les événements par le calcul. *Che hoang-ti* en fit examiner toutes les propriétés, et voulut qu'il servît désormais de base à tout ce qui, dans l'usage ordinaire, pouvait être soumis aux règles qui combinent, assignent et déduisent les différents rapports.
>
> On composa, par ses ordres, une espèce d'arithmétique sextile, si je puis m'exprimer ainsi, qui fut employée dans l'astronomie pour les révolutions périodiques des astres et des saisons ; dans la géographie, pour les mesures itinéraires, la position et la distance réciproque des lieux ; dans la géométrie, pour l'arpentage ; dans l'arithmomancie, pour le fondement sur lequel devait s'appuyer l'art de la divination ; dans la musique des grandes cérémonies, pour les tons primitifs qui devaient en régler les modes ; dans le commerce et les arts, pour les différentes mesures de dimension et de poids. Il détermina que *six* pouces seraient la mesure du pied, et *six pieds*

celle du pas géométrique, Il voulut que son propre char fût long de *six pieds,* qu'il fût traîné par *six che*vaux, et que tout le reste de l'équipage fût réglé de même par *six*. Il voulut encore que le bonnet qu'il portait, lorsqu'il était assis sur son trône, eût *six* pouces de haut, et que ses habits extérieurs fussent en proportion de son bonnet. Enfin, le produit de *six*, multiplié par lui-même, fut le nombre diviseur de l'empire, qu'il partagea dès lors en *trente-six* province*s*, qu'il se proposa de visiter en personne, dans des temps dont on fixerait l'époque par *six*. »]

06.(221). … Cette expression, placée au commencement de la phrase, détermine ce qui suit, par rapport au temps, comme le ferait l'adverbe lui-même…

06.(222) C'est-à-dire *Tch'ou* ; cf. note 190.

06.(223) *T'ien*, « combler, compléter », est ici l'équivalent de *tchen,* « affermir*,* régler ». — Toute cette délibération au sujet de l'opportunité qu'il y aurait ou qu'il n'y aurait pas à rétablir la féodalité est du plus haut intérêt. Nous sommes loin des discours plus ou moins artificiels de l'époque des *Tcheou* ; nous trouvons ici une véritable éloquence d'affaires exacte et vigoureuse ; ce ne sont plus des dissertations de rhéteur ou de moraliste, mais bien l'écho fidèle des paroles qui ont dû être prononcées à la cour de *Ts'in Che-hoang-ti.*

06.(224) D'après le *Fong sou t'ong* de *Yng Chao* (IIe siècle ap. J.-C.), *Ts'in Che-hoang-ti* aurait donné au mot [a] une extension qu'il n'avait point autrefois ; en effet, à partir de *Ts'in Che-hoang-ti,* la commanderie [a] fut une division administrative qui comprenait plusieurs préfectures [b] ; dans l'antiquité, au contraire, le [b] était plus étendu que le [a]. Voici d'ailleurs ce que dit *Yng Chao* : D'après les règlements des *Tcheou,* le territoire du Fils du Ciel était un carré de 1.000 *li* de côté ; il était divisé en 100 [b] ; chaque [b] comprenait 4 [a] ; c'est ce qui explique ce passage du *Tso tchoan* : les grands officiers de rang supérieur reçoivent un [b] ; les grands officiers de rang inférieur reçoivent un [a].

Les trente-six commanderies établies par *Ts'in Che-hoang-ti* étaient les suivantes :

1. *San-tch'oan* ; 2. *Ho-tong* ; 3. *Nan-yang* ; 4. *Nan* ; 5. *Kieou-kiang* ;
6. *Tchang* ; 7. *Koei-ki* ; 8. *Yng-tch'oan* ; 9. *T'ang* ; 10. *Se-choei* ;
11. *Sié* ; 12. *Tong* ; 13. *Lang-ya* ; 14. *Ts'i* ; 15. *Chang-kou* ;

16. *Yu-yang* ; 17. *Yeou-pei-p'ing* ; 18. *Leao-si* ; 19. *Leao-tong* ; 20. *Tai* ;

21. *Kiu-lou* ; 22. *Han-tan* ; 23. *Chang-tang* ; 24. *Y'ai-yuen* ; 25. *Yun-tchong* ;

26. *Kieou-yuen* ; 27. *Yen-men* ; 28. *Chang* ; 29. *Long-si* ; 30. *Pei-ti* ;

31. *Han-tchong* ; 32. *Pa* ; 33. *Chou* ; 34. *K'ien-tchong* ; 35. *Tch'ang-cha*.

La capitale, dont le territoire était appelé du nom du fonctionnaire qui l'administrait, le *nei-che,* constituait la 36e commanderie.

06.(225) Cf. tome II, Appendice I, § 4, n° 1.

06.(226) Cette appellation de « têtes noires » ne me paraît pas avoir été forgée pour distinguer les Chinois, dont les cheveux sont toujours noirs, des peuples étrangers qui pouvaient être blonds ou bruns ; cette expression désignerait plutôt ceux dont les cheveux sont encore noirs, c'est-à-dire les hommes dans la force de l'âge, par opposition aux vieillards qui ont les cheveux gris et n'appartiennent plus à la classe de ceux qu'on peut considérer comme formant la partie essentielle de la nation.

— Il est assez singulier que cette même expression de « têtes noires » se retrouve dans la Chaldée primitive, sur les inscriptions les plus anciennes. Voici ce que dit à ce sujet M. Maspero (*Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique,* tome I, p. 598, note 1) :

> « L'expression de Têtes-noires, *nishi salmat kakkadi,* a été prise dans un sens ethnographique, comme désignant l'une des races de la Chaldée, la sémitique (Hommel, *Geschichte Babyloniens und Assyriens,* p. 29, note 2) ; d'autres assyriologues la considèrent comme une désignation de l'humanité en général (Pognon, *L'inscription de Bavian,* p. 27-28 ; Schrader, dans la *Zeitschrift für Assyriologie,* t. I, p. 320). Ce dernier sens paraît être le plus vraisemblable.

— Si l'on considère que les inscriptions chaldéennes où il est fait mention des Têtes-noires sont antérieures de plus de mille ans à *Ts'in Che-hoang-ti,* il paraît bien impossible de prétendre, comme le fait M. Terrien de Lacouperie, que les Chinois ont tiré cette appellation de la Chaldée (cf. *The Black-heads of Bahylonia and ancient China, B. and O. R.* vol. V, pp. 233-237 ; — *Western origin of the early Chinese civilisation,* pp. 20, 96, 97, 98, 380) ; on n'est pas en droit de supposer une filiation pour expliquer une coïncidence entre deux faits si prodigieusement distants l'un de l'autre dans le temps et dans l'espace.

Une autre explication très plausible m'a été suggérée par un de mes auditeurs au Collège de France, M. David : *Ts'in Che-hoang-ti* avait mis en honneur l'élément eau dont la couleur caractéristique est le noir ; le peuple fut donc appelé « les Têtes-noires » par une nouvelle application de la théorie des cinq éléments.

06.(227) *Tchang Cheou tsie* a réuni au sujet de ces douze statues un certain nombre de textes intéressants dont voici l'analyse avec quelques additions tirées d'autres auteurs : D'après le chapitre *ou hing tche* du livre des *Han* antérieurs, ces statues furent fondues pour commémorer l'apparition à *Lin-t'ao* (cf. note 132), la 26e année de *Ts'in Che-hoang-ti,* de douze hommes d'une grandeur colossale ; ils étaient hauts de cinq *tchang* (le *tchang* vaut 10 pieds) et les souliers qu'ils chaussaient avaient six pieds de long ; ils avaient les vêtements des barbares *I* et *Ti*. Le *Heou Han chou* de *Sie-Tch'eng* ([il]vivait au temps des trois royaumes, 221-265 ap. J.-C.) dit : « Leur nom est *Wong Tchong.* »

— Le même nom fut donné aux deux hommes de bronze qui furent fondus en l'an 237 de notre ère par l'empereur *Ming* (cf. *P'ei wen yun fou*, aux mots *Wong-tchong*) ; de nos jours encore on appelle communément *Wong Tchong* les statues de pierre qui se trouvent placées devant certaines sépultures de princes ou de hauts fonctionnaires.

— Le *San fou kieou che* dit :

> (*Ts'in Che-hoang-ti*) réunit les armes de guerre qui se trouvaient dans tout l'empire et s'en servit pour fondre douze hommes de bronze ; chacun d'eux pesait 240.000 livres ; sous les *Han,* ils étaient placés à la porte du palais *Tch'ang-lo.*

— La section *Wei tche* du *San kouo tche,* au chapitre consacré à *Tong Tchouo* (d. 192 ap. J.-C. Cf. Mayers, *Manual,* n° 687) dit :

> (*Tong Tchouo*) brisa à coups de marteau dix des hommes de bronze, ainsi que les cloches et leurs supports, afin de fondre de petites sapèques.

— Le *Koan tchong ki* dit :

> *Tong Tchouo* ayant détruit les hommes de bronze, les deux qui restaient furent transportés à l'intérieur de la porte de la Pureté. L'empereur *Ming* (227-239) de la dynastie *Wei* voulut les amener à *Lo*(*-yang*) ; on les transporta jusqu'à la ville de *Pa* ; mais leur poids était trop considérable et ils ne purent parvenir (à destination). Puis

Che Ki-long les transporta à *Ye. Fou Kien* (d. 385 ap. J.-C., cf. Mayers, *Manual,* n° 141) les transporta de nouveau à *Tch'ang-ngan* et les fondit.

06.(228) Cf. *Tchong yong,* chap. XXIII (Legge, *Chinese Classics,* vol. I, p. 288). — Dans la phrase de *Se-ma Ts'ien*, [..ab], le mot [a] désigne les caractères idéographiques primitifs et le mot [b] désigne les caractères dérivés formés au moyen des premiers. C'est ainsi que le fameux dictionnaire qu'on cite souvent en l'appelant le *Chouo-wen,* a pour titre complet [. a. b], c'est-à-dire : Description des caractères primitifs et explication des caractères dérivés.

06.(229) *Tchang Cheou tsie* dit que le caractère [] se prononce ici comme [] : ce mot est donc aspiré ; il faut écrire *Tch'ao-sien* et non *Tchao-sien.* Le *Tch'ao-sien* avait pour capitale la ville de *Wang-hien* (aujourd'hui *P'ing jang,* célèbre par la victoire que les Japonais y ont remportée le 14 septembre 1894). Sur le *Tchao-sien,* voyez le chapitre CXV des *Mémoires historiques.*

06.(230) Cf. note 132. Le *K'iang-tchong* était au sud-ouest de *Lin-t'ao* ; ce territoire était habité par des tribus tibétaines.

06.(231) Le [abc], le pays dont les portes sont tournées vers le nord, est appelé parfois plus brièvement le [ac], les portes septentrionales (cf. plus loin, inscription de la terrasse *Lang-ya*). Dans le poème sur la capitale du royaume de *Ou* (cette composition littéraire se trouve dans le *Wen siuen,* chap. V ; elle a pour auteur *Tso Se*, appellation *T'ai-tchong*, qui fut contemporain de *Hoang-fou,* 215-282 ap. J.-C. ; cf. *Tsin chou,* chap. XCII, p. 5 v°), on lit :

> « Ils percent leurs portes du côté du nord afin de les tourner vers le soleil.

Lieou K'oei dit aussi :

> « Au sud du soleil, les portes sont tournées vers le nord, comme au nord du soleil les portes sont tournées vers le sud.

Ce second texte montre que le nom « les portes septentrionales » s'applique au même pays que « au sud du soleil », puisque ce sont les pays au sud du soleil qui ont leurs portes tournées vers le nord. Pour qu'un pays soit au sud du soleil, il n'est pas nécessaire qu'il se trouve dans l'hémisphère austral ; du moment en effet qu'on entre dans la zone tropicale, on est chaque année au sud du soleil pendant un nombre de jours qui augmente de plus en plus à mesure qu'on se dirige plus au sud et ce n'est qu'au delà du tropique du Cancer qu'on est toute l'année au sud du soleil. En fait, les Chinois entendent

par *Je-nan* (et sans doute aussi par *Pei-hou* qui en est l'équivalent) un pays de la zone torride situé au nord de l'équateur ; c'est la province annamite de *Quang-nam* qui correspond au *Je-nan* de l'époque des *Han* (cf. *Hai kouo t'ou tche,* chap. VI, p. 1 v°). Ainsi c'est le Tonkin et l'Annam qui, selon toute vraisemblance, étaient désignés à l'époque de *Ts'in Che-hoang-ti* sous le nom de *Pei-hou* ou de *Pei-hiang-hou.*

06.(232) On appelle *Yn-chan* la chaîne de hauteurs au nord de la préfecture secondaire de *Cho* dans le *Chān-si* ; la dénomination de *Yn chan* paraît avoir été appliquée, non seulement aux montagnes à l'est du *Hoang-ho,* mais encore à celles qui en sont la continuation à l'ouest de ce fleuve et qui séparent le territoire des Ordos du *Chàn-si* proprement dit. Il ne semble pas, malgré ce que dit le commentaire de *Tchang Cheou tsie,* qu'il s'agisse ici de la construction de la Grande Muraille ; *Se-ma Ts'ien* se borne à marquer les limites de l'empire ; il parlera plus loin de la Grande Muraille.

— On lit dans l'Abrégé de l'histoire chinoise de la grande dynastie *Tang* par le P. Gaubil (*Mémoires concernant les Chinois,* vol. XVI, p. 275) la note suivante sur le *Yn-chan* :

> « La montagne *Yn-chan* est la montagne, ou, pour mieux dire, la chaîne de montagnes appelée *Ong-kou.* Cette chaîne de montagnes se voit dans les cartes du Recueil du Père du Halde, à quelques lieues au nord-ouest de la ville *Kouey-hoa-tching* ou *Koukou-hoton* (*Koei-hoa-tch'eng* ou *Koukou-khoto*), hors de la Grande Muraille du *Chan-sy.* Dans ces cartes on trouve *Ou-gou-alin.* Alin signifie montagne ; montagne. *Orgon,* c'est la montagne *Ong-kou.* Cette chaîne de montagnes qui s'étend assez loin au nord-ouest est remplie de forêts, de collines et de bons pâturages ; il y a des défilés qu'on peut aisément fortifier ; c'était autrefois le lieu des grands campements des Tartares *Huns* (*Hiong-nou*), et ensuite les autres Tartares qui succédèrent à leur puissance firent toujours de ces montagnes *Yn-chan.* des lieux de retraite et ils y entretenaient des nombres prodigieux de bestiaux. Il y a des lieux propres à la chasse, et beaucoup de fer.

06.(233) Cette terrasse se trouvait à l'angle sud-ouest de l'ancienne ville de *Tch'ang-ngan,* préfecture de *Si-ngan,* province de *Chàn-si.*

06.(234) Ce parc fort étendu occupait le territoire des sous-préfectures de *Tcheou-tche* et de *Hou*, à l'ouest de la sous-préfecture de *Tch'ang-ngan.*

06.(235) C'est-à-dire que ces palais étaient au nord du *Wei* et que leurs façades méridionales bordaient la rivière.

06.(236) D'après *Siu Koang, Yong-men* aurait été dans la sous-préfecture de *Kao-ling* ; mais cela est impossible, car cette sous-préfecture se trouvant à l'est de la rivière *King,* si l'on était allé, comme le dit *Se-ma Ts'ien,* à l'est de *Yong-men,* on n'aurait jamais rencontré la rivière *King*. Nous nous rattachons donc à l'opinion de *Tchang Cheou tsie* qui place cette localité dans le territoire de la préfecture de *Fong-siang*, province de *Chàn-si.*

06.(237) Il est difficile de distinguer exactement entre elles les deux expressions [ab] et [cd] [traduites par « chemins couverts » et « galeries de ronde »]… Je remarque cependant que [ab] implique l'idée de *chemin double* ; je suppose donc que cette expression désigne un chemin couvert où l'on pouvait passer dessus et dessous. Quant au mot [d], il indique un passage suspendu, sans impliquer qu'il y ait un chemin parallèle au-dessous.

06.(238) Le *Long-si* correspond aux préfectures de *Lin-t'ao* et de *Kong-tch'ang*, et le *Pei-ti* aux préfectures de *P'ing-leang* et de *K'ing-yang*, dans la province de *Kan-sou*.

06.(239) Cf. tome I, note 01.122.

06.(240) *Hoei-tchong* est aujourd'hui la localité qu'on appelle *Hoei-tch'eng,* au nord-ouest de la préfecture secondaire de *Long*, préfecture de *Fong-siang,* province de *Chàn-si.*

06.(241) [] est une expression qui désigne un chemin bordé de murs dans lequel l'empereur pouvait passer sans être vu du dehors.

06.(242) Cette faveur, que nous verrons souvent répétée par les empereurs des dynasties *Ts'in* et *Han,* consistait à conférer un degré dans la hiérarchie (cf. Appendice I, § 2) à tous les chefs de famille. Nous verrons plus loin (1e année de l'empereur Wen) qu'un empereur, désireux de faire mieux encore que ses devanciers, alla jusqu'à étendre cette faveur aux fils aînés des pères qui avaient déjà reçu cette distinction.

06.(243) D'après un texte du livre des *Han* cité par *P'ei Yn*, les chaussées que fit construire *Ts'in Che-hoang-ti* étaient larges de 50 pas et étaient plantées d'arbres ; elles allaient depuis la capitale jusqu'aux extrémités de l'empire à l'est et au sud.

06.(244) La montagne *I* est au sud-est de la sous-préfecture de *Tseou*, préfecture de *Yen-tcheou,* province de *Chan-tong.*

06.(245) On trouvera dans l'Appendice III de ce volume la traduction de l'inscription qui fut gravée sur cette stèle.

06.(246) Il est à remarquer que, dans l'inscription qu'on va lire quelques lignes plus bas, il n'est pas dit un mot des sacrifices *fong* et *chan.* Il n'est point certain que ces cérémonies aient été réellement connues au temps de *Ts'in Che-hoang-ti.*

06.(247) Quand on monte au *T'ai-chan,* le chemin en escalier qu'on gravit pour faire l'ascension passe sous un arc de triomphe sur lequel on lit l'inscription [] ; c'est là que s'élevait le pin auquel *Ts'in Che-hoang-ti* conféra le titre de *ou-ta-fou* pour le récompenser de lui avoir fourni un abri contre l'orage.

06.(248) L'inscription du *T'ai-chan* se compose de deux strophes ; les six vers de chaque strophe sont construits sur la même rime ; chaque vers compte douze mots et par suite douze syllabes ; ces douze syllabes sont réparties entre trois phrases de quatre mots ; ce sont les phrases de quatre mots qui, aux yeux des critiques chinois, constituent l'élément rythmique ; mais, pour un Européen, il est évident que l'élément rythmique est le vers de douze syllabes qui, par sa coupe régulière de quatre en quatre syllabes, rappelle certains alexandrins tels que celui-ci :

Pluie ou bourrasque,
il faut qu'il sorte,
il faut qu'il aille.

(V. HUGO.)

Dans la très intéressante restauration de l'inscription de la montagne *Tai* proposée par le *Kin che souo* (cf. Appendice III), chaque vers occupe exactement une colonne verticale de l'inscription en sorte que toutes les rimes sont rangées sur une même ligne horizontale au bas de la stèle.

06.(249) Dans cette inscription, comme dans la plupart des suivantes, *Ts'in Che-hoang-ti* rappelle que c'est la vingt-sixième année de son règne (221 av. J.-C.) qu'il a triomphé des seigneurs et qu'il est devenu le maître de l'empire. — Le texte du *Che ki* donne la leçon [a b...] ; mais cette phrase a cinq mots, et non quatre comme l'exigerait la structure régulière du vers ; c'est qu'en effet, l'inscription présentait, au lieu des deux mots [ab], le signe [] qui signifie 20.

06.(250) Le *Kin che souo* supprime les deux mots [][] qui rompent le rythme.

06.(251) Les rimes de cette première strophe sont [.....], qui sont au *jou-cheng* de la première catégorie dans le système de *Toan Yu-ts'ai* (sur ce système, cf. mon article sur Les inscriptions des *Ts'in* dans le *Journal asiatique,* mai-juin 1893, pp. 512-513).

06.(252) La phrase se retrouve dans le *Che king,* ode 4 du *Wei fong* ; Legge, *Chinese Classics,* vol. IV, p. 100.

06.(253) C'est-à-dire, d'une manière générale, les femmes et les hommes.

06.(254) Les rimes de la seconde strophe sont au *chang-cheng* de la première catégorie.

06.(255) Le golfe du *Tche-li.*

06.(256) *Hoang* est aujourd'hui encore la sous-préfecture de ce nom ; elle se trouve sur la côte nord du *Chan-tong,* à peu de distance de la mer, à l'ouest de la préfecture de *Teng-tcheou.*

06.(257) *Tch'oei* correspond à la sous-préfecture actuelle de *Fou-chan*, au sud-ouest de la montagne *Tche-feou.*

06.(258) Le mot [], « épuiser », signifie ici, d'après *Se-ma Tcheng,* « monter à l'extrémité ». La montagne *Tch'eng* se trouvait en effet à l'extrémité la plus orientale du *Chan-tong.*

06.(259) La montagne *Tche-feou* a donné son nom au port de *Tche-fou* (cette prononciation est d'ailleurs fautive et il faudrait dire *Tche-feou,* car le caractère [] se prononce comme [], c'est-à-dire *feou*). — Par erreur, *Se-ma Tcheng,* citant le *Kouo ti tche,* dit que la montagne *Tche-feou* est à 180 *li* au nord-est de la sous-préfecture de *Wen-teng* et que la montagne *Tch'eng* est à 190 *li* au nord-ouest de cette même sous-préfecture ; c'est le contraire qui est vrai : la montagne *Tche-feou* est au nord-ouest, et la montagne *Tch'eng* au nord-est de cette ville. — Ces deux hauteurs étaient des lieux de culte renommés ; le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan* dit que *Ts'in Che-hoang-ti* s'étant rendu dans l'est sur le bord du *P'o-hai,* sacrifia aux montagnes célèbres, aux grands fleuves et aux huit dieux : le cinquième de ces dieux est le maître du *yang* ; on lui sacrifie sur le mont *Tche-feou* ; le septième s'appelle le maître du soleil ; on lui sacrifie sur la montagne *Tch'eng*.

06.(260) L'année suivante (218 av. J.-C.), *Ts'in Che-hoang-ti* se rendit de nouveau sur le *Tche-feou* et y éleva une stèle dont *Se-ma Ts'ien* nous a

conservé l'inscription. Faut-il admettre que des inscriptions de l'année 219 ont été perdues ? Ou plutôt *Se-ma Ts'ien* ne rapporte-t-il pas par erreur à l'année 219 l'érection de la même stèle dont il parle à propos de l'année 218 ? La question reste insoluble.

06.(261) La terrasse *Lang-ya* est marquée par les cartes chinoises sur la côte sud du *Chan-tong,* non loin du point où la grande presqu'île se rattache au continent. — D'après le *Chan hai hing,* le lieu appelé « terrasse *Lang-ya* » était ainsi nommé parce qu'il s'y trouvait au bord de la mer une hauteur en forme de terrasse. Sur cette terrasse naturelle, *Ts'in Che-hoang-ti* éleva une terrasse artificielle. *P'ei Yn* et *Tchang Cheou tsie* rapportent à propos de cette localité un fait important qui se trouve mentionné dans les Annales de *Ou* et de *Yue* (*Ou Yue tch'oen ts'ieou,* chap. VI, p. 17 v°, dans la réimpression du *Han Wei ts'ong chou*) : Le roi *Keou-tsien*, dans la 25e année de son règne (472 av. J.-C.), vint à *Lang-ya* et y éleva une terrasse d'observation du haut de laquelle il contemplait la mer ; ce fut là qu'il convoqua les princes de *Ts'in, Tsin, Ts'i* et *Tch'ou* et fit avec eux un traité. — Il est intéressant de voir par ce texte que le royaume de *Yue* s'étendit au nord jusqu'au *Chan-tong,* tandis qu'on est habitué à le considérer comme un État tout méridional ayant son centre dans le *Tche-kiang.* Sur *Keou-tsien* et le royaume de *Yue,* cf. le LXIe chapitre des *Mémoires historiques.*

06.(262) « La structure rythmique de l'inscription de la terrasse *Lang-ya* est assez singulière.

La première partie de cette inscription comprend 72 phrases de 4 caractères ; chaque groupe de 2 phrases forme 1 vers ; les 36 vers sont répartis en 6 strophes de 6 vers, chaque strophe étant bâtie sur une seule rime. A la sixième strophe succède une partie non rythmée.

Puis viennent 3 strophes composées de la manière suivante :

- première strophe : 4 vers de 2 phrases chacun ;
- deuxième strophe : 1 vers d'une phrase, 3 vers de 2 phrases, 1 vers de 3 phrases ;
- troisième strophe : 3 vers de 3 phrases.

Dans ces trois strophes, les vers sont en général de 4 mots, mais, grâce à de fréquentes licences, le nombre des mots se trouve souvent augmenté » (*Journal asiatique,* mai-juin 1893, pp. 496-497).

06.(263) Cf. note 249.

06.(264) Allusion à la réforme des poids et mesures ; cf. p. 135.

06.(265) Le mot [], dit *Tchang Cheou tsie,* se prononce ici *cheng,* et non *sing.* Il a donc le sens de « diminuer, supprimer », et non celui d'« exciter ». *Ts'in Che-hoang-ti,* en mettant l'ordre dans l'est de l'empire, a supprimé les soldats, c'est-à-dire les guerres et les batailles.

06.(266) Les rimes de cette première strophe sont au *chang-cheng* de la première catégorie.

06.(267) L'expression [], dans le sens de « se donner de la peine pour, travailler pour », se retrouve dans le chapitre *Kin t'eng* du *Chou king* : « autrefois, le duc (de *Tcheou*) s'est donné de la peine pour la maison royale. »

06.(268) C'est-à-dire : le commerce ou la spéculation.

06.(269) Cf. note 228. Ce texte est important parce qu'il est le plus ancien dans lequel on trouve établie la distinction entre les caractères primitifs (*wen*) et les caractères dérivés (*tse*) ; cf. l'édition du *Chouo wen* donnée par *Toan Yu-ts'ai*, chap. XV, 1e partie, p. 2 v°.

06.(270) Les rimes sont au *chang-cheng* de la 1e catégorie.

06.(271) Les rimes sont au *jou-cheng* de la seizième catégorie.

06.(272) Les rimes sont au *p'ing-cheng* de la dixième catégorie.

06.(273) Le père, la mère, les frères aînés, les frères puinés, la femme, les enfants.

06.(274) Les rimes sont *jou-cheng* de la première catégorie.

06.(275) Les quatre points cardinaux, le haut et le bas.

06.(276) Les sables mouvants ou plutôt coulants, sont la partie du désert de Gobi qui est à l'ouest de la passe *Kia-yu-koan.*

06.(277) Cf. note 231.

06.(278) Le *Ta-hia* dont il est ici question ne doit point être confondu avec le royaume gréco-bactrien qu'on appelait *Ta-hia* au temps de l'empereur *Ou* ; à l'époque de *Ts'in Che-hoang-ti,* les connaissances des Chinois ne s'étendaient pas aussi loin dans l'ouest et, comme on le voit par ce texte, on donnait le nom de *Ta-hia* à un pays du nord. C'est dans la même acception que le nom de *Ta-hia* est cité dans le *Tso tchoan* : ce livre, à la 1e année du duc *Tchao,* dit que l'empereur *Yao* transféra à *Ta-hia* le second fils de l'empereur *Kao-sin,*

Che-tch'en. De même, dans le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan* (p. 14 de ma première traduction), le duc *Hoan,* de *Ts'i*, se vante d'avoir triomphé, à l'ouest, du *Ta-hia.* De même encore, *Se-ma Ts'ien* dit à diverses reprises que *Yu* perça la montagne *Long-men* pour pénétrer dans le *Ta-hia.* — *Kou Yen-ou*, dans ses additions et corrections au commentaire du *Tou Yu* sur le *Tso tchoan* (*H. T. K. K.,* chap. III, p. 1 v°) a bien établi que le pays de *Ta-hia* dont il était question dans ces textes était le territoire compris entre le *Hoang-ho* et la rivière *Fen*, dans le *Chan-si* ; ce sont aujourd'hui les préfectures secondaires de *Sie*, de *Ki* et de *Kiang.*

06.(279) Les rimes sont au *chang-cheng* de la cinquième catégorie.

06.(280) Le titre de *luen-heou* n'est pas mentionné dans le *po-koan piao* du livre des *Han* antérieurs. D'après *Se-ma Tcheng,* les *luen-heou* étaient inférieurs aux *lie-heou* parce qu'ils n'avaient pas de fiefs ; les *luen-heou* paraissent donc identiques à ceux qu'on nomma, sous les *Han,* les *tch'e-heou* et, plus tard les *koan-nei-heou* (afin d'éviter le nom personnel de l'empereur Ou). Les *koan-nei-heou* se distinguaient des *lie-heou* en ce qu'ils ne possédaient pas de terres dont ils fussent les seigneurs plus ou moins indépendants ; ils se bornaient à jouir des revenus que leur rapportaient certaines villes. (errata d'Éd. Chav. : l'identification des *tch'e-heou* aux *koan-nei-heou* est inexacte, cf. p. 529, n°20).

06.(281) La plupart des éditions de *Se-ma Ts'ien* appellent ce personnage *Wei Lin* ; cependant *Yen Tche-t'oei* (cf. Mayers, *Manual,* n° 910) a fait remarquer que d'après l'inscription sur les poids et mesures (cf. Appendice III), les deux grands conseillers de *Ts'in Che-hoang-ti* étaient (*Wei*) *Tchoang* et (*Wang*) *Koan*.

06.(282) Les six premières strophes de l'inscription étaient mises dans la bouche de *Ts'in Che-hoang-ti* ; les trois dernières sont mises dans la bouche de ses sujets.

06.(283) Les rimes sont au *chang-cheng* de la première catégorie.

06.(284) L'expression [] désigne les trois dynasties *Hia, Yn, Tcheou.*

06.(285) Les rimes sont dans la dixième catégorie.

06.(286) C'est-à-dire : il a prouvé par ses actes qu'il méritait cc titre de souverain empereur qu'il s'était donné.

06.(287) Les rimes sont dans la onzième catégorie.

06.(288) Dans le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan* (*Mémoires historiques,* chap. XXVIII), on lit :

> « C'est à partir de *Wei* (378-343), de *Siuen* (342-324) et de *Tchao,* roi de *Yen* (311-279) qu'on envoya des hommes en mer à la recherche de *P'ong-lai, Fang-tchang* et *Yng-tcheou*. Ces trois montagnes saintes, on rapporte qu'elles se trouvent au milieu du *P'o-hai* ; elles ne sont pas éloignées des hommes, mais, par malheur, lorsqu'on est sur le point d'y arriver, alors le bateau est ramené en arrière par le vent et s'en éloigne. Autrefois, à vrai dire, des gens purent y parvenir : c'est là que se trouvent les hommes bienheureux et la drogue qui empêche de mourir ; là, tous les êtres, les oiseaux et les quadrupèdes sont blancs ; les palais et les portes y sont faits d'or jaune et d'argent ; lorsque (ces gens) n'y étaient point encore, ils les voyaient de loin comme un nuage ; quand ils y arrivèrent, les trois montagnes saintes se trouvèrent renversées sous l'eau ; quand ils en furent tout près, le vent ramena soudain leur bateau au large ; en définitive, il n'est personne qui ait pu y aborder. Il n'est aucun des souverains qui n'ait désiré s'y rendre.
>
> Puis, au temps, de *Ts'in Che-hoang*, lorsque celui-ci eut réuni l'empire dans sa main, il vint au bord de la mer. Alors les magiciens débitèrent des récits innombrables. *Che-hoang* considéra que, s'il allait lui-même en mer, il était à craindre qu'il ne réussît pas ; c'est pourquoi il ordonna à un homme de s'embarquer avec une bande d'enfants, garçons et filles, pour rechercher (ces îles). Leur bateau croisa en pleine mer ; ils s'excusèrent en alléguant le vent (contraire) et dirent qu'ils n'avaient pu atteindre (les îles), mais qu'ils les avaient vues de loin.

— Dans le chapitre CXVIII des *Mémoires historiques,* nous trouvons un autre récit :

> « *Ts'in Che-hoang-ti* envoya *Siu Fou* prendre la mer et chercher les êtres merveilleux. A son retour, *Siu Fou* forgea une excuse et dit :
>
> — J'ai vu un grand dieu dans la mer ; il me dit :
>
> — Êtes-vous l'envoyé de l'Empereur d'Occident ?
>
> Je répondis :
>
> — Oui.

— Que venez-vous chercher ?

Je lui dis :

— Je désire vous demander la drogue qui prolonge les années et augmente la longévité.

Le dieu dit :

— L'offrande de votre roi de *Ts'in* est mince ; vous pourrez voir cette drogue, mais non la prendre.

Alors il se dirigea avec moi vers le sud-est et nous arrivâmes à la montagne *P'ong-lai* ; je vis la porte du palais *Tche-tch'eng* : il y avait là un émissaire qui était couleur du cuivre et qui avait le corps d'un dragon ; son éclat illuminait en haut le ciel. Alors je le saluai par deux fois et lui dis :

— Quelle offrande puis-je vous faire ?

Le dieu de la mer dit :

— Donnez-moi des fils de bonne famille avec des filles vierges, ainsi que des ouvriers en tous genres. Alors vous obtiendrez la drogue. *Ts'in Che-hoang* fut très content ; il envoya trois mille jeunes garçons et jeunes filles ; il donna (à *Siu Fou*) des semences des cinq céréales et des ouvriers en tous genres ; alors (*Siu Fou*) se mit en route. *Siu Fou* trouva un lieu calme et fertile ; il s'y arrêta, s'y fit roi et ne revint pas.

— Il ressort évidemment de ce second texte que l'expédition aventureuse de *Siu Fou* aboutit à l'établissement d'une colonie en quelque terre lointaine. Cette terre (et par conséquent les trois îles merveilleuses) a été identifiée par Klaproth (traduction de la *Description du Tubet* du p. Hyacinthe Bit chourin, p. 134, note) avec le Japon ; la même opinion a été soutenue récemment par M. Schlegel (*T'oung pao,* mars 1895, pp. 9-10). Cette identification n'a rien d'improbable ; nous appellerons cependant l'attention du lecteur sur la valeur contestable des arguments par lesquels on veut faire de cette hypothèse une certitude : on relève dans divers ouvrages historiques japonais l'affirmation que *Siu Fou* aborda au Japon ; on signale des chapelles élevées à la mémoire de *Siu Fou* en différentes parties de l'archipel ; on en conclut que la tradition japonaise corrobore et confirme la chronique chinoise. Mais nous sommes obligés de tenir compte ici d'un principe de critique que nous avons déjà dû

appliquer lorsqu'il s'est agi de déterminer la valeur d'un rapprochement entre des écrivains chinois et des auteurs persans (cf. p. 6, n. 1, la discussion au sujet d'un passage de l'*Historia Sinensis*) : pour qu'un témoignage étranger confirme un témoignage chinois, il faut d'abord prouver qu'il n'en est pas tiré ; Or nous savons que toute l'histoire ancienne du Japon a été remaniée, ou parfois même entièrement composée au moyen des chroniques chinoises ; il est infiniment probable que l'anecdote de *Siu Fou* a été empruntée aux historiens du Céleste Empire par les annalistes japonais et que de leurs écrits elle a passé dans la légende populaire ; la tradition japonaise ne saurait avoir ici la valeur d'un témoignage indépendant ; elle n'est que l'écho ou la copie de la tradition chinoise.

06.(289) *P'ong-tch'eng* est aujourd'hui la ville préfecturale de *Siu-tcheou*, province de *Kiang-sou* : cette localité était située sur le bord de la rivière *Se* (cf. tome I, note 02.159).

06.(290) Cf. note 05.493. L'anecdote de *Ts'in Che-hoang-ti* faisant opérer des sondages dans la rivière *Se* pour retrouver les neuf trépieds (ou, suivant une autre tradition, un des neuf trépieds) des *Tcheou,* est une des scènes qu'a représentées le ciseau des sculpteurs du *Chan-tong* au ne siècle de notre ère. Cf. *La sculpture sur pierre en Chine* au *temps des deux dynasties Han,* planches XXIII et XL (la faute d'impression de la page 58 de cet ouvrage : l'an 94 av. J.-C., au lieu de l'an 219 — est si manifeste que le lecteur la corrigera de lui-même).

06.(291) Dans la sous-préfecture de *Heng-chan,* préfecture de *Heng-tcheou,* province de *Hou-nan.* Cette phrase expose ce que *Ts'in Che-hoang-ti* avait l'intention de faire : il voulait traverser la rivière *Hoai,* aller au sud jusqu'au *Heng-chan,* puis se diriger au nord-ouest et rentrer à sa capitale en traversant la commanderie de *Nan.*

06.(292) *Ts'in Che-hoang-ti* avait dû passer du *Yang-tse-kiang* dans le lac *Tong-t'ing,* et, de là, remonter le cours de la rivière *Siang.* La montagne *Siang* est à 57 *li* au nord de la sous-préfecture de *Siang-yn,* préfecture de *Tch'ang-cha,* province de *Hou-nan.*

06.(293) Cf. tome I, note 01.208. Le *lie niu tchoan* identifie aussi le prince de *Siang* avec les filles de *Yao*. Mais le poème (dont l'auteur devait être mieux au courant des traditions méridionales de l'empire puisque ce poème appartient aux élégies de *Tch'ou*) distingue le prince de *Siang* des femmes de *Siang* ; le prince de *Siang* serait alors *Choen* et les femmes de *Siang* seraient ses

épouses. — Quoi qu'il en soit, c'est un fait curieux que, dès l'époque de *Ts'in Che-hoang-ti,* la légende de *Yao* et de *Choen* se soit déjà transportée et localisée dans le sud du *Hou-nan.*

06.(294) [c.a. : É. Chavannes développe ici une règle de grammaire qui, sans caractères chinois, ne peut être correctement exposée ; il n'a donc pas jugé utile de garder la note].

06.(295) Le mot [], « rouge », peut aussi signifier « nu » et le P. Couvreur qui cite cette phrase dans son *Dictionnaire chinois-français* (p. 755), traduit : « couper les arbres du mont *Siang* et le dénuder entièrement. » Je crois cependant que le sens est plus littéral : le rouge était la couleur des vêtements des condamnés ; *Ts'in Che-hoang-ti* fait donc peindre la montagne en rouge pour la punir de l'orage qu'elle avait suscité.

06.(296) La passe de *Ou* était au sud du royaume proprement dit de *Ts'in* ; à l'époque *Tch'oen-ts'ieou,* elle s'appelait *Chao-ti.* Cette passe était à l'est de la préfecture secondaire de *Chan,* province de *Chàn-si.*

06.(297) *Yang-ou* est aujourd'hui la sous-préfecture de ce nom, dans la préfecture de *Hoai-k'ing,* province de *Ho-nan.* — L'anecdote à laquelle il est fait ici allusion se trouve racontée plus en détail dans le chapitre IV des *Mémoires historiques. Tchang Leang,* descendant d'une puissante famille de *Han,* avait résolu de venger son pays en assassinant *Ts'in Che-hoang-ti* ; il attendit l'Empereur dans la plaine de *Po-lang-cha,* au sud de la sous-préfecture de *Yang-ou,* et fit lancer sur lui une masse de fer pesant 120 livres ; mais il n'avait pas reconnu le char impérial et n'écrasa qu'une voiture du cortège. *Tchang Leang* fut, dans la suite, un de ceux qui contribuèrent le plus à établir la dynastie *Han.* Il est regardé comme un patron du taoïsme parce que son descendant à la huitième génération, *Tchang Tao-ling* (né en 34 ap. J.-C.),. fut le principal organisateur de cette secte et en devint le grand maître. Par réincarnations successives, cette sorte de papauté s'est transmise de génération en génération dans la famille *Tchang* (cf. Imbault-Huart, *La Légende du premier pape des Taoïstes* et *l'histoire de la famille pontificale des Tchang. Journal asiatique,* nov.-déc. 1884, pp. 389-461).

06.(298) La structure rythmique de cette inscription est identique à celle de l'inscription du *T'ai-chan* (cf. p. 140, n. 5).

06.(299) Les rimes sont au *chang-cheng* de la première catégorie.

06.(300) [c.a. : note inexploitable sans caractères chinois].

06.(301) Les rimes sont au *jou cheng* de la première catégorie.

06.(302) Le mot [] signifie proprement « le coin, l'extrémité. » Dans l'expression [], il désigne l'extrémité du monde marquée par la mer ; c'est l'extrémité où est la mer plutôt que le bord de la mer. Cette même expression se retrouve dans le chapitre I et Tsi du *Chou hing* :

> « Que l'empereur répande sur tout l'empire un éclat qui s'étende jusqu'aux bords herbeux de la mer ».

06.(303) [] doit être l'équivalent de l'expression [] qui signifie « illuminer, éclairer ».

Cf. *Che king,* 4e ode de *P'ei* (Legge, *Chinese Classics,* vol. IV*,* p. 44) :

> « O soleil, ô lune, qui illuminez au-dessous de vous la terre.

Et encore : *Che king,* 3e ode de la 6e décade du *Siao ya*.

> « O ciel élevé et brillant qui éclaires au-dessous de toi la terre.

06.(304) L'expression [] désignant les contrées de l'est, s'oppose à l'expression [] désignant l'ouest. Ces deux expressions se trouvent dans le *Che king* : odes 6 et 8 de la 2e décade du *Ta ya* ; Legge, *Chinese Classics,* pp. 488 et 494.

Le dictionnaire *Eul ya* dit : Le pays à l'est des montagnes s'appelle []. Le commentaire ajoute : Au matin, c'est là qu'on voit le soleil.

Ainsi les expressions [] et [] qui signifiaient proprement « soleil matinal » et « soleil du soir », ont fini, comme les mots français orient et occident, par désigner les pays de l'est et ceux de l'ouest.

06.(305) [c.a. : note inexploitable sans caractères chinois].

06.(306) Le mot [], proprement : « ouvrir », a ici le sens de « vaste, étendu », comme l'indique le Dictionnaire le *K'ang-hi,* au mot *tch'an.*

06.(307) [], proprement : « défricher, arbre mort », est ici l'équivalent de « malheur, calamité ». Cf. *Che king,* 1e ode de la 2e décade du Ta ya.

06.(308) Les rimes sont dans la dixième catégorie.

06.(309) L'expression [] se retrouve dans le chapitre *Yue ling* du *Li* Ki (3e mois de l'été) :

> « on se sert (de ces couleurs) pour faire les étendards et leurs insignes.

Les commentateurs du *Tcheou li* expliquent le mot *K'i* comme indiquant tous les étendards en général, et non pas seulement l'étendard proprement appelé *K'i* sur lequel étaient représentés des ours et des tigres. Quant au mot *tchang,* ils l'expliquent comme signifiant les insignes distinctifs représentés sur ces étendards ; ces insignes sont énumérés dans le *Tcheou li* au chapitre du *Se-tch'oan* (cf. trad. Biot, tome II, p. 135, n° 30).

06.(310) Les rimes sont au *p'ing-cheng* de la première catégorie.

06.(311) Cf. note 261.

06.(312) On a vu plus haut (note 05.354) que le roi *Hoei-wen* de *Ts'in* avait emprunté au royaume du Milieu la coutume de célébrer le sacrifice *la* à la fin de l'année ; *Ts'in Che-hoang-ti* rendit à ce sacrifice le nom de *Kao-p'ing* qu'il portait à l'époque de la dynastie *Yn.* C'est un racontar taoïste qui paraît avoir été l'origine de ce changement de nom. Voici en effet ce qu'on lit dans le commentaire de *P'ei Yn* :

Le livre ésotérique de *Mao Yng,* l'homme véritable de la sublime origine, dit :

La trente et unième année de *Che-hoang,* le neuvième mois, au jour *keng-tse,* (*Mao*) *Mong,* bisaïeul paternel de (*Mao*) *Yng,* se trouvant sur la montagne *Hoa,* monta sur les nuages, chevaucha sur un dragon et en plein jour s'éleva au ciel. Auparavant, ses concitoyens avaient fait une chanson, disant :

Être immortel, celui qui l'a obtenu c'est *Mao Tch'ou-tcheng** ;

Monté sur un dragon, il s'est élevé en haut et a pénétré dans le vaste azur ;

Parfois il redescend sur la sombre terre pour se réjouir dans sa ville natale ;

Après plusieurs générations il est venu (s'incarner) dans notre (*Mao*) *Yng* ;

Si l'empereur veut s'instruire (de sa science), que *la* soit *kia-p'ing.*

**Tch'ou tcheng* est l'appellation de *Mao Mong*.

Che-hoang entendit cette chanson et en demanda l'explication. Les vieillards lui répondirent tous que c'était là un chant des immortels qui exhortait l'Empereur à s'enquérir de la méthode de longue vie. Alors *Che-hoang* se réjouit ; il eut donc le désir de rechercher les immortels ; c'est pourquoi il changea le nom de *la* en celui de *kia-p'ing*.

06.(313) Remarquez l'expression [a.b] qui est très fréquente chez *Se-ma Ts'ien* et qui signifie « ensemble, de compagnie ». Parfois, comme ici, ces deux mots sont séparés l'un de l'autre par un ou plusieurs autres mots.

Exemples :

- *Mémoires historiques,* chap. VII, p. 1 v° : « *Leang* et *Tsi* le virent ensemble ».
- *Mém. hist.,* chap. VII, p. 1 v° : « Alors, en compagnie de l'armée de Lu *Tch'en,* il ramena ses soldats du côté de l'est.

Lorsque [a] et [b] sont séparés par un membre de phrase assez long, il devient difficile de reconnaître leur liaison et cela peut amener des différences d'opinion entre les lettrés chinois au sujet de la ponctuation. Exemple :

- *Mémoires historiques,* chap. XLVII, p. 2 r°. Le Dictionnaire de *K'ang-hi* place le point après [b] ; il faut alors traduire : « Le prince de *Lou* avec lui (Confucius), un char, deux chevaux et un serviteur, alla à *Tcheou.* » Le prince de *Lou,* Confucius et le serviteur sont sur un seul char tiré par deux chevaux ; il n'y a qu'un seul équipage dans lequel bêtes et gens sont réunis et c'est ce qu'indique l'expression [..a][49].
- Au contraire, le *Che ki luen wen* place le point avant le mot [b] ; il faut donc traduire : « Le prince de Lou donna à lui (à Confucius) un char, deux chevaux et un serviteur et tous ils allèrent à *Tcheou.* Le sens est alors que Confucius et son serviteur sont sur un char tandis que le prince de Lou est dans le sien.

A côté de ces exemples où les mots [a] et [b] sont séparés l'un de l'autre, nous en relevons d'autres où ces deux mots restent au contraire inséparables.

Exemple :

- *Mémoires historiques,* chap. VII, p. 3 r° : « Il voulait aller avec lui du côté de l'ouest ».
- *Mém. hist.,* chap. VII, p. 8 v° : « Ils arrivèrent ensemble à *P'ong-tch'eng.* »
- *Mém. Hist.,* chap. VI, p. 12 r° : « Nous désirons proposer qu'un excellent archer nous accompagne. »

06.(314) Cet étang se trouvait à *Hien-yang* ; il était alimenté par la rivière *Wei.*

06.(315) *Kie-che* était une montagne qui se dressait sur la côte nord du golfe du *Tche-li,* au sud de la sous-préfecture de *Tch'ang-li,* préfecture de *Yong-p'ing,* province de *Tche-li.*

06.(316) Les deux expressions *Sien-men* et *Kao-che* sont expliquées par les auteurs chinois comme étant des noms de personnages immortels.

M. Terrien de Lacouperie, avec l'imagination intrépide qu'on lui connaît, n'hésite pas à voir dans les mots *Sien-men* la transcription du mot *chaman* ou *çramaṇa* (*Western origin of the early Chinese civilisation,* p. 207 b) ; d'après lui, *Sien-men Kao-che,* c'est-à-dire le *çramaṇa Kao-che,* serait un des premiers religieux bouddhistes qui seraient venus en Chine. A cette hypothèse qui, comme la plupart de celles de M. Terrien de Lacouperie, ne repose que sur une vague assonance de deux mots, on peut faire les objections suivantes :

- Il est assez singulier que, pour envoyer à la recherche de *çramaṇas* qui seraient venus de l'Inde, *Ts'in Che-hoang-ti* ait été se placer au point le plus septentrional de son empire ;
- L'expression *Sien-men,* tout comme l'expression *Kao-che,* n'est pas une simple transcription de sons étrangers ; c'est un surnom qui a un sens. *Kao-che* signifie « la harangue élevée », peut-être parce que le personnage mystérieux qu'on désignait ainsi avait une réputation d'éloquence ; *Sien-men* signifie « la porte du chemin qui conduit à la tombe » ; ce surnom convient bien à un personnage taoïste qui prétendait avoir le secret de l'immortalité (on trouvera plus loin, dans la description de la sépulture de *Ts'in Che-hoang-ti,* le mot avec le sens de chemin conduisant à la tombe).

06.(317) La structure rythmique de cette inscription est identique à celle de l'inscription du *T'ai-chan* (cf. note 248), à cette différence près qu'ici la première strophe ne compte que trois vers.

06.(318) Les rimes sont au *jou-cheng* de la première catégorie.

06.(319) C'est-à-dire les remparts des villes qui étaient les citadelles de la féodalité.

---

[49] (Errata d'Éd. Chav. : L'exemple tiré du chap. XLIII des *Mémoires historiques* est mal traduit, car le prince de *Lou* n'accompagna pas Confucius ; je reviendrai sur ce texte dans mes notes au chap. XLIII).

06.(320) Les rimes sont au *chang-cheng* de la cinquième catégorie. Il est à remarquer que dans le système de *Toan Yu-ts'ai,* le mot [] appartient à la onzième catégorie ; c'est ici le seul cas où ce système ne soit pas d'accord sur la versification des inscriptions de *Ts'in Che-hoang-ti.*

06.(321) Le *Chen sien tchoan* cité par le *P'ei wen yun fou,* à l'expression [], dit : « *Lao-tse* avait pour nom personnel *Eul* et pour appellation *Po-yang* ; au temps de l'empereur *K'ou*, c'était le sage *Lou-t'ou*. Ainsi, le livre de *Lou-t'ou* était un écrit attribué à un immortel taoïste dont *Lao-tse* est une des incarnations.

06.(322) Cette prédiction donnait à entendre que celui qui perdrait la dynastie *Ts'in* ce serait *Hou-hai,* le second fils de *Ts'in Che-hoang-ti* et le futur *Eul Che-hoang-ti.* Mais l'Empereur comprit que le danger viendrait du côté des *Hou,* c'est-à-dire des barbares du nord.

06.(323) *Ngao siu*, proprement : « les gendres parasites » ; cette expression désigne les maris qui vivent chez leurs femmes aux dépens de leur beau-père ; ce sont donc les fainéants. On retrouve cette expression au chapitre CXXVI, p. 1 r°, des *Mémoires historiques.*

06.(324) *Lou-leang* désigne ici le *Nan-yue,* c'est-à-dire le *Koang-long. Lou-leang* était un surnom qu'on donnait au gens du sud, parce que, dit *Tchang Cheou tsie,* ils vivaient sur les plateaux des montagnes (*chan lou*) et parce qu'ils étaient d'un naturel pillard (*hiang leang*) ; cette expression signifierait donc « les brigands du haut pays ».

06.(325) Le *Koei-lin* correspond en gros au *Koang-si* ; la commanderie de *Siang,* au Tonkin ; et celle de *Nan-hai,* au *Koang-tong.*

06.(326) *Yu-tchong* correspond à la préfecture de *Lan-tcheou* province de *Kan-sou.* (errata d'Éd. Chav. : cette note est inexacte et doit être corrigée par la note 384).

06.(327) Cf. note 232. Sous le nom de *Yn-chan,* c'est la partie occidentale de cette chaîne de montagnes qui est ici désignée ; c'est celle qui délimite au sud le territoire des Ordos et que longe aujourd'hui encore la Grande Muraille.

06.(328) Le *T'ong kien kang mou* dit quarante-quatre préfectures.

06.(329) *Kao-k'iue* « les hauts piliers » ; ce nom désigne deux montagnes, au nord du pays des Ordos, qui se dressaient l'une en face de l'autre comme les deux piliers d'une porte. — Le territoire de *Pei-kia* devait être à cheval sur le

Hoang-ho tout au sommet de la grande boucle que ce cours d'eau décrit dans la province de *Chàn-si* ; la sous-préfecture de *Ho-mou*, au temps des *T'ang,* occupait le même emplacement. — *T'ao-chan* était sans doute dans le voisinage de ces localités.

06.(330) Le Dictionnaire de *K'ang-hi* indique que le mot [] peut avoir le sens de « forteresse » et cite, entre autres exemples, cette phrase même de *Se-ma Ts'ien.* L'expression ne me paraît pas s'appliquer à deux sortes différentes de constructions, mais à une seule qui est désignée par deux termes presque synonymes.

06.(331) J'avoue que cette phrase ne me présente aucun sens clair. Le P. Couvreur (*Dictionnaire chinois-français,* p. 375) cite, sans indication de source, une phrase où [] a le sens de « n'avoir pas la force de, être incapable de ». C'est sur cette indication que j'ai fait ma traduction.

06.(332) Cf. note 151.

06.(333) On voit reparaître dans le discours de *Choen-yu Yue* cette fameuse question du rétablissement de la féodalité (cf. note 223) qui fut la véritable cause de la proscription des livres, comme on va le voir par la suite de ce récit.

06.(334) Sur *T'ien Tch'ang* qui, en 481 avant J.-C., mit à mort le duc de *Ts'i*, cf. *Mém. hist.,* chap. XLVI.

06.(335) Cf. note 05.270. Ce furent trois de ces puissantes familles, celles de *Han, Tchao* et *Wei,* qui en 403 avant J.-C., démembrèrent l'État de *Tsin.*

06.(336) Cf. note 333.

06.(337) Cf. *Introduction*, p. CLII, n. 1.

06.(338) Sur cet emploi de [] signifiant « fleurir, régner », cf. les Annales principales des trois souverains :

> « Après la mort de *Niu-koa, Chen-nong* exerça le pouvoir » (tome I, p. 12).

06.(339) Je rapporte cette phrase au temps présent et ne suis pas d'accord avec M. Legge (cf. *Chinese Classics,* tome I*, Prolégomènes,* p. 8).

06.(340) Cette exception mérite d'être remarquée.

06.(341) Même observation qu'à la note précédente.

06.(342) Cf. *Introduction*, p. CXI, n. 1.

06.(343) *Jou Choen* dit :

> « D'après le code, voici ce que décide la sentence les cheveux rasés, un collier de fer au cou, on les transportera à la frontière pour construire le grand mur ; le jour ils feront la garde contre les brigands ; la nuit ils construiront le grand mur. La peine *tch'eng tan* dure quatre ans.

D'après ce commentaire, l'expression *tch'eng tan* ferait allusion d'une part à la construction du mur (*tch'eng*) et d'autre part à la garde montée dès le point du jour (*tan*).

— Dans le *hing fa tche* du Livre des *Han* antérieurs, cette peine est appelée *tch'eng tan chong* ; le mot *chong* signifie dépouiller le grain de son enveloppe en le pilant ; la peine *chong* correspondait pour les femmes à la peine *tch'eng tan* pour les hommes. De ce second texte il résulte que la peine *tch'eng tan* continua à subsister dans le code même après *Ts'in Che-hoang-ti* ; elle ne désignait donc pas exclusivement la construction de la Grande Muraille et c'est pourquoi j'ai préféré la rendre par l'expression plus générale de « travaux forcés ».

06.(344) Alexandre le Grand fit une exception analogue quand il ordonna de brûler les textes sacrés de la religion mazdéenne. « Alexandre, dit un Rivâyat,. fit traduire en grec les Nasks (livres) qui traitaient *d'astronomie et de médecine* et fit brûler les autres. Après lui, les grands prêtres se réunirent, écrivirent chacun les parties de l'Avesta qu'ils se rappelaient, et ainsi fut restauré ce que l'on possède de l'Avesta » (J. Darmesteter, *Zend-Avesta,* tome III, p. VIII).

06.(345) *Kieou-yuen* était situé dans le territoire des Mongols oïrats, au nord et en dehors du sommet de la grande boucle du *Hoang-ho.*

06.(346) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Choen-hoa,* préfecture secondaire de *Pin*, province de *Chàn-si.*

06.(347) *Fong* (cf. tome I, note 04.145) était dans la sous-préfecture de *Hou Ta,* préfecture de *Si-ngan* ; *Hao* (cf. tome I, note 04.247) était dans la sous-préfecture de *Tch'ang-ngan,* préfecture de *Si-ngan.* Ces deux localités se trouvaient toutes deux au sud de la rivière Wei, tandis que *Hien-yang* était au nord.

06.(348) Cf. note 234.

06.(349) Le mot [], comme l'indiquent *Tchang Cheou-tsie* et le Dictionnaire de *K'ang-hi,* doit, ici se prononcer *Pang* et signifie « à côté de » ; D'autre part,

Yen Che-kou dit : « *Ngo* signifie voisin ; cela vient de ce que (ce palais) était proche de Hien-yang. »

Ainsi [] est une expression formée de deux synonymes qui signifient tous deux « proche, voisin de ». Comme on le verra quelques lignes plus bas, c'est l'usage populaire qui attribua à la construction élevée par *Ts'in Che-hoang-ti* le nom de « palais voisin » (de la capitale).

06.(350) Le pas vaut cinq pieds ; le *tchang* en vaut dix.

06.(351) Le mot peut signifier « arc de triomphe » (cf. De Groot, *The religious system of China,* volume II, p. 769) ; c'est le seul sens qui me paraisse convenir ici.

06.(352) Cf. note 237.

06.(353) Nous expliquerons ces termes astronomiques dans nos annotations au chapitre XXVII des *Mémoires historiques*. — Le chemin construit par *Ts'in Che-hoang-ti* comportait un pont qui traversait la rivière *Wei* comme les étoiles *Tien-ki* traversent la voie lactée. Ce pont s'appelait le *Heng-kiao* (*T'ong kien kang mou*, chap. III, p. 20 v°).

06.(354) Cf. note 349.

06.(355) Le mot est inexplicable et les commentateurs sont muets. Il faut admettre que, comme cela arrive souvent chez *Se-ma Ts'ien,* ce mot n'est qu'une phonétique à laquelle le développement ultérieur de l'écriture chinoise ajoutera une clef ; ce mot s'écrirait donc aujourd'hui « couler, faire couler ».

06.(356) C'est-à-dire du *Se-tch'oan* et du *Hou-koang*

06.(357) Je n'ai trouvé aucun moyen d'identifier cette localité.

06.(358) C'est-à-dire qu'on créa une ville à l'endroit où était préparée la sépulture de l'Empereur.

06.(359) Cf. note 346.

06.(360) Ce maître *Lou* a déjà été mentionné en la 32e année de *Ts'in Che-hoang-ti.*

06.(361) La plante *tche* qui conférait l'immortalité, était un champignon auquel le P. Cibot donne le nom d'Agaric ramifié (cf. *Mémoires concernant les Chinois,* tome IV, p. 500 ; — Bretschneider, *Botanicon sinicum,* n° 41 ; — M. Schlegel a donné dans le *T'oung pao*, mars 1895, p. 18, une planche représentant ce champignon).

06.(362) Le sens [c.a. : sembler] que je donne ici au mot [] se justifie par les exemples suivants :

- dans le *Kouo yu*, section *Ou yu*, chap. XIX, p. 11 r°, on lit :
  « J'ai vu à la mine du roi de *Ou* qu'il semblait avoir une grande tristesse.
- De même dans les élégies de *Tch'ou,* on lit :
  « il paraît pouvoir remplir cette charge.

06.(363) Le sens de règle magique que j'attribue au mot [] se retrouve dans l'expression bien connue ; cette expression sert de titre, dans plusieurs des histoires canoniques, au chapitre ou il est traité des hommes qui ont possédé des connaissances magiques, comme les taoïstes et les bouddhistes.

06.(364) Le *Che ki luen wen* met le point avant le mot [] ; mais l'édition de *Tch'en Ouo-long* place le point après ce mot ; c'est cette dernière lecture que j'ai suivie, la première me paraissant ne présenter aucun sens.

06.(365) Sur ce pronom *tchen* qui était réservé à l'empereur, cf. note 209.

06.(366) [] désigne les piliers ou observatoires qui étaient placés en avant des portes du palais ; cf. note 05.331. Mais, dans l'expression ce mot paraît avoir perdu sa signification propre. *Kong-koan*, « les palais et les observatoires », signifie simplement l'ensemble des constructions qui constituent les palais.

06.(367) Ce palais était au nord-ouest de la sous-préfecture de *Yong-cheou*, préfecture secondaire de *K'ien,* province de *Chàn-si.*

06.(368) Ce maître *Heou* était originaire du pays de *Han.*

06.(369) Cette expression revient fréquemment dans l'histoire chinoise ; elle désigne les sujets assez loyaux pour faire entendre à leur souverain la voix de la vérité, fût-ce au péril de leur vie.

06.(370) Il est difficile de bien comprendre ce que signifient les mots. Il me semble qu'ils expriment un grief propre aux savants ou magiciens de ce temps qui se plaignent de ne pouvoir cumuler l'exercice de plusieurs de leurs arts.

06.(371) [c.a. : note inexploitable sans caractères chinois].

06.(372) L'empereur, dans son désir de tout faire par lui-même, s'était assigné pour tâche d'examiner en chaque période de vingt-quatre heures un poids d'un

cha, c'est-à-dire de 120 livres, de papiers d'État[50]. Tant qu'il n' avait pas fini le dépouillement de ces énormes dossiers, il ne se reposait pas.

06.(373) *Siu Che* est celui qui avait été envoyé à la recherche des îles merveilleuses. Cf. note 288.

06.(374) Tout en traduisant l'expression [] par « les lettrés » je ferai remarquer qu'il ne s'agit pas seulement ici des disciples de Confucius, mais aussi et plus particulièrement des adeptes des sciences magiques.

06.(375) Ce passage a fort embarrassé les sinologues :

- M. Legge, le premier a attiré l'attention sur la difficulté qu'il y avait à comprendre les deux mots [ab] (*Chinese Classics*, vol. 1, Prolegomena, p. 9, note).
- M. P. G. von Möllendorf a fait une tentative fort malheureuse pour traduire tout le passage (*China Review*, vol, XVII, p. 298).

Son essai a du moins eu le bon résultat d'engager deux autres sinologues, dont l'un est M. Herb. A. Giles et dont l'autre est M. F. H. Parker, à étudier ce texte (*China Review*, vol. XVII, pp. 353-355).

- M. Giles traduit : « The scholars, spreading the news among themselves, themselves weeded out some 460 of their number who had violated the prohibition. These were buried alive at *Hsien-yang*. »
- M. E. H. Parker traduit : « The body of literates made each of them individual enquiry one from the other and ended by expelling from their body over 460 individuals guilty of this misdemeanour. All of whom were butchered at *Hien-yang*. »

[*c.a.* : *suit une explication d'E. Chavannes, à l'aide du texte chinois, des raisons de sa traduction* ; *puis* :] Le sens devient alors complètement clair : aucun des lettrés ne voulant se dénoncer, tous se rejetant la faute les uns sur les autres, *Tsin Che-hoang-ti* fait sortir lui-même de leurs rangs ceux qu'il considère comme coupables et les fait tous périr à *Hien-yang*.

06.(376) Aucun texte, à ma connaissance, n'autorise à traduire le mot [] par « enterrer vivant » (cf. note 180).

---

50 (Errata d'Éd. Chav. : L'expression « papiers d'État » est inexacte ; on se servait encore pour écrire au temps de *Ts'in Che-hoang-ti* de planchettes en bois et c'est ce qui explique le poids énorme de 120 livres que pouvait atteindre l'ensemble des documents officiels soumis quotidiennement à l'examen de l'empereur).

06.(377) La planète Mars.

06.(378) Un bolide.

06.(379) Ces chants ne nous ont pas été conservés. Ils devaient être analogues à ceux que fit composer l'empereur *Ou*, pour le bureau de la musique

06.(380) *Hoa-yn* est aujourd'hui sous-préfecture qui dépend de la préfecture de *T'ong-tcheou*, province de *Chàn-si*.

06.(381) L'homme mystérieux qui rencontra l'envoyé était, disent les commentateurs, le dieu du *Kiang* : c'est ce qui explique comment il se trouvait en possession de l'anneau que *Ts'in Che-hoang-ti* avait jeté dans le *Kiang* la vingt-huitième année de son règne. Les *Ts'in* régnaient par la vertu de l'eau : ce sont donc les dieux des eaux qui prévoient les premiers la ruine de cette dynastie et qui s'en avertissent les uns les autres. D'après *Tchang Yen*, le dieu de l'étang de *Hao* n'est autre que le roi *Ou,* le fondateur de la dynastie *Tcheou*, qui avait eu sa capitale à *Hao* (cf. tome I, note 04.247).

06.(382) C'est-à-dire que le malheur annoncé par un tel dieu doit arriver dans l'année.

06.(383) Le dragon [] symbolise le souverain. Le dragon-ancêtre est donc une expression qui peut être considérée comme l'équivalent de *Che-hoang.*

06.(384) *Tchang Cheou-tsie* dit que *Pei-ho* correspond à l'arrondissement de *Cheng* et que *Yu-tchong* correspond à la sous-préfecture de *Yu-lin*, dans ce même arrondissement de *Cheng.* Cet arrondissement est aujourd'hui le territoire qui est assigné à la bannière postérieure de l'aile de gauche des Mongols Ordos, à l'intérieur et à l'est de la grande boucle formée par le *Hoang-ho* au nord du *Chàn-si*.

06.(385) Cf. note 242.

06.(386) La trente-septième année de *Tsin Che-hoang-ti* correspond en gros à l'année 210 av. J.-C. ; mais le dixième et le onzième mois se trouvent encore compris dans l'année 211. Les concordances entre les dates chinoises et les dates européennes de l'an 238 à l'an 87 avant J.-C. sont fournies par le tableau que j'ai publié dans le *T'oung pao*, vol. VII, pp. 20-36.

06.(387) Cf. tome I, note 01.343. *Yun-mong* était encore fort distant de la montagne *Kieou-i* ; il s'agit donc d'un sacrifice fait de loin.

06.(388) Le *Che ki luen wen* en place le point après [] : mais que faut-il faire alors des deux mots [. .] ? avec la ponctuation que j'ai adoptée, je considère ces deux mots comme un nom de lieu ; mais c'est une hypothèse arbitraire, car on ne trouve mentionnée nulle part la localité de *Tsi-ko*. En réalité, le texte me paraît ici corrompu. Voyez la note suivante.

06.(389) Le texte est certainement altéré, car, pour aller de *Yun-mong* dans le *Hou-pe*, à *Tan-yang*, dans le *Kiang-sou*, *Ts'in Che-hoang-ti* n'a pas cessé de rester fort éloigné de la mer. *Tchang Cheou-tsie* propose de remplacer [] par [] : on traduirait alors : il traversa l'îlot de *Chou*. La localité de *Chou* correspond à la sous-préfecture actuelle de *Ts'ien-chan,* préfecture de *Ngan-k'ing*, province de *Ngan-hoei* : elle se trouve en effet dans un îlot, sur une des ramifications du *Yang-tse* en amont de *Nan-king* ou *Kiang-ning*.

06.(390) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Chang-yuen*, préfecture de *Kiang-ning*, province de *Kiang-sou*.

06.(391) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Ts'ien-t'ang*, préfecture de *Hang-tcheou,* province de *Tche-kiang*.

06.(392) Cf. tome I, note 02.165.

06.(393) L'endroit où *Ts'in Che-hoang-ti* passa le fleuve correspond à la sous-préfecture actuelle de *Yu-hang*, préfecture de *Hang-tcheou*, province de *Tche-kiang*.

06.(394) Cf. tome I, note 02.301. C'est sur le *Koei-ki* qu'était enterré l'empereur *Yu*.

06.(395) « Cette inscription se compose de quatre strophes : chaque strophe compte six vers et chaque vers est formé par trois phrases de quatre mots. Les deux premières strophes sont construites sur une seule rime qui est donc commune à douze vers ; il en est de même des deux dernières strophes.(*Journal asiatique*, mai-juin 1893, p. 508).

06.(396) Les rimes des deux premières strophes sont dans la dixième catégorie.

06.(397) Le second mariage d'une femme qui a des enfants est condamné comme une immoralité,

06.(398) Condamnation de l'adultère en termes énergique. — Le *Je tche lou*, chap. XIII, p. 1 r°, rapproche de cette phrase une chanson populaire fort grossière qui nous a été conservée par le *Tso tchouan* (14e année du duc

Ting) : Le prince de *Wei*, mari de la trop fameuse *Nan-tse*, avait fait venir à sa cour *Tchao*, du pays de *Sang*, qui était le frère de *Nan-tse*. Cette femme débauchée n'avait désiré la venue de son frère qu'afin d'avoir des rapports illicites avec lui. Aussi les gens de *Song* chantaient-ils : « Maintenant que vous avez apaisé le rut de votre truie, il faut nous rendre notre vieux pourceau mâle ».

06.(399) Après l'adultère de l'homme, l'inscription parle de l'adultère de la femme. — L'auteur du *Je tche lou*, chap. XIII, s'est demandé pourquoi *Tsin Che-hoang-ti* parlait avec tant d'insistance des devoirs du mariage dans l'inscription du *Koei-ki* ; c'est, répond-il, parce que les mœurs de ce pays étaient fort dissolues ; ce relâchement datait de l'époque où *Keou-tsien* (Ve siècle avant notre ère), roi de *Yue*, avait fait tous ses efforts pour activer la repopulation de ses États : il avait interdit aux jeunes gens d'épouser des femmes âgées et aux vieillards de prendre pour femmes des jeunes filles ; les parents qui ne mariaient pas leur fille avant dix-sept ans ou leur fils avant vingt ans étaient passibles d'une peine, on donnait une récompense à la mère pour chaque enfant qu'elle mettait au monde (cf. de Harlez, *Koue yu,* p. 254) ; les veuves, les débauchées et les condamnées devaient habiter sur une montagne où les hommes pouvaient aller les trouver toutes les fois qu'ils en avaient envie (*Ou Yue tch'oen ts'ieou*).

06.(400) Tout sera régulier sur la terre et sur les eaux.

06.(401) Les rimes de la troisième et de la quatrième strophes sont dans la onzième catégorie.

06.(402) Cette ancienne cité se trouvait au nord de la sous-préfecture de *Keou-yong*, préfecture de *Kiang-ning*, province de *Kiang-sou*.

06.(403) Cf. note 262.

06.(404) Cf. note 288.

06.(405) Sur cet emploi de [], cf. note 313.

06.(406) [ab] « arbalète qui lance plusieurs flèches de suite » de même que [acd] « fusil à répétition ».

06.(407) Cette montagne se trouvait dans la préfecture de *Lai-tcheou*, province de *Chan-tong*.

06.(408) Cf. note 259.

06.(409) Aujourd'hui, sous-préfecture de *P'ing-yuen*, préfecture de *Tsi-nan*, province de *Chan-tong*.

06.(410) On se rappelle que *Fou-sou,* fils aîné de l'empereur, avait été envoyé en disgrâce auprès du général *Mong-t'ien* qui construisait alors la Grande Muraille. Cf. p. 182.

06.(411) D'après le tableau chronologique que j'ai dressé (*Toung pao*, vol. VII, p. 23), le premier jour du septième mois de la 37e année de *Ts'in Che-hoang-ti* aurait été le jour *ping-tse*, qui est le 13e du cycle et qui correspond au 22 juillet 210. Le jour *ping-yn*, troisième du cycle, a donc pu se trouver compris dans ce mois. Il est très probable que l'indication du jour est ici erronée, car elle ne se laisse pas concilier avec le fait que le quatrième jour du dixième mois de cette même année avait été le jour *koei-tch'eou*, cinquantième du cycle. Cf. note 386.

06.(412) Cf. tome I, note 03.206.

06.(413) Le commentaire du *T'ong kien tsi lan* (chap. XI, p. 10 r°) explique de la manière suivante l'expression [] : c'était une voiture de repos ; elle avait des fenêtres ; en les fermant, on avait chaud : en les ouvrant, on avait frais.

06.(414) Proprement : leur faire l'énumération de leurs crimes. Nous trouverons fréquemment le mot [] dans ce sens de « énumérer » les fautes et par suite les « reprocher ».

06.(415) *Mémoires historiques*, chap. LXXXVII ; cf. aussi chap. LXXXVIII.

06.(416) *Tsing-hing*, dit *Siu Koang*, se trouvait dans le *Tch'ang-chan* ; or le *Tch'ang-chan* paraît être la chaîne de montagnes qui se trouve sur le territoire de la préfecture de *Tcheng-ting*, dans le *Tche-li* (cf. tome I, note 02.223). — Quant à *Kieou-yuen*, quoique les commentateurs ne disent rien à sujet, ce terme me paraît fort embarrassant ; en effet, la commanderie de *Kieou-yuen* était au nord et en dehors de la grande boucle du *Hoang-ho* ; elle était donc fort en dehors du chemin direct du *Tche-li* à *Hien-yang* ; je propose de corriger le texte et de lire *T'ai-yuen* : la commanderie de *T'ai-yuen*, dans le *Chān-si*, se trouvait exactement sur la route que dut suivre le convoi.

06.(417) La position du mot [] indique qu'il faut traduire « par char », c'est-à-dire dans chaque char de l'escorte, et non pas dans le char de l'empereur, comme on l'a dit quelquefois. Il serait d'ailleurs assez bizarre que l'empereur étant supposé vivant, on mit sur son char du poisson salé qui sentait fort mauvais.

06.(418) M. Imbault-Huart traduit : « dessécher trois sources » (*Poésies modernes traduites du chinois*, p. 42) ; — M. J. J. M. De Groot : « … excavated the ground underneath three wells of groundwater » (*The religious system of China*, vol. II, p. 400), ou encore : « they dug up three wells of groundwater » (*ibid*., note 1).

Je crois que le sens est moins littéral et que la phrase signifie simplement qu'on creusa le sol jusqu'à ce qu'on rencontrât l'eau. Voici en effet ce que dit *Yen Che-kou* :

> « L'expression « trois sources » désigne les sources qui ont à une triple profondeur, cela signifie qu'on alla jusqu'à l'eau.

(Errata d'Éd. Chav. : L'explication que j'ai donnée de l'expression est exacte ; cette expression ne signifie pas « trois sources », mais implique simplement l'idée d'une grande profondeur ; aussi peut-elle prendre le sens de « profondément », comme on le voit dans le texte suivant du *Heou Han chou* (chap. CIV, première partie, p. 6 r°) : [….] (Votre Majesté) n'oblige pas ses ignorants sujets à concevoir un déplaisir profond ». Le commentaire à cette phrase dit : « Trois est le nombre le plus petit qui exprime un ensemble achevé ; cette expression signifie profond. »).

06.(419) Afin de boucher tout passage à l'humidité.

06.(420) Cf. note 366.

06.(421) M. De Groot (dans son bel ouvrage : *The religious system of China*, vol. II, p. 400, n. 2) met en doute que les Chinois connussent le mercure à l'époque de *Tsin Che-hoang-ti* et il traduit : de l'eau limpide comme de l'argent, Mais il faudrait, pour que ce sens fut admissible, que l'on eût dans le texte [] et non pas []. Pour ma part, je ne vois aucune impossibilité à ce qu'il s'agisse de mercure.

06.(422) C'est-à-dire, comme on le lit deux lignes plus bas, qu'on fit comme une carte hydrographique de l'empire.

06.(423) La description que font les commentateurs de ce prétendu poisson-homme prouve clairement que cette expression désigne le phoque.

06.(424) *Sien* ; c'est la voie souterraine qui mène à la tombe ; quand on eut fermé cette voie à l'extrémité qui donnait accès à la sépulture elle-même, on fit tomber la porte de l'extrémité qui bouchait à l'air libre et tous les ouvriers se trouvèrent pris dans le boyau fermé aux deux bouts et y périrent. — Sur ce sens du mot *sien*, cf. note 316 *ad fin.*

06.(425) Dans l'expression [ab], le mot [a] désigne la petite chambre retirée dans laquelle on déposait la tablette funéraire lorsqu'on ne lui sacrifiait pas.

06.(426) Cf. *Li ki*, chap. *Wang tche* ; trad. Legge, *Sacred Books of the East*, vol. XXVII, p. 223 :

> « (Le temple ancestral du) Fils du Ciel comprenait sept chapelles (ou temples plus petits) ; trois sur la gauche et trois sur la droite, et celle du premier ancêtre (faisant face au sud) : en tout, sept. (Le temple du) prince d'un État comprenait cinq chapelles de cette sorte : deux sur la gauche et deux sur la droite, et celle de son premier ancêtre : en tout, cinq. Les grands officiers avaient trois chapelles : une sur la gauche, une sur la droite, et celle du premier ancêtre : en tout, trois. Les autres officiers en avaient (seulement) une.

Cf. *Li ki*, chap. *Tsi fa* ; tr. Legge, *Sacred Books*..., vol. XXVIII, pp. 204-205. La disposition du temple était la suivante : quand l'empereur avait franchi la porte, il avait à sa gauche la chapelle de son père mort et à sa droite celle de son grand-père ; en pénétrant plus avant dans le temple, l'empereur avait à sa gauche la chapelle de son bisaïeul et à sa droite celle de son trisaïeul ; enfin, en avançant encore, l'empereur se trouvait exactement en face de la chapelle du fondateur de sa dynastie ; à gauche, l'empereur avait la chapelle où étaient rangées les tablettes de tous ceux de ses ancêtres, plus anciens que son bisaïeul qui étaient distants de lui d'un ombre impair de générations ; à sa droite, il avait la chapelle où étaient rangées les tablettes de tous ceux de ses ancêtres, plus anciens que son aïeul, qui étaient distants de lui d'un nombre pair de générations.

06.(427) Cf. p. 139.

06.(428) C'est-à-dire à *Yong*, qui est à l'ouest de *Hien-yang*. Cf. note 05.173.

06.(429) Le mot [] indique que le personnage auquel on sacrifiait était associé à un personnage principal et que le culte qu'on lui adressait était une partie accessoire du culte qu'on offrait à ce personnage principal. C'est précisément ce qui avait lieu dans le temple ancestral.

06.(430) On a vu plus haut (p. 177) que *Tsin Che-hoang-ti* avait renoncé au pronom *tchen*, et avait décidé qu'il se désignerait sous le nom de « *tchen-jen*, l'homme véritable ». *Eul Che-hoang-ti* reprit l'usage du pronom *tchen*.

06.(431) Cf. note 315.

06.(432) Cf. note 394.

06.(433) D'après le *Che ki luen wen*, il y aurait lieu de distinguer deux inscriptions : l'une qui aurait été gravée sur une stèle distincte placée à côté de celle de *Ts'in Che-hoang-ti* et qui aurait mentionné les noms des fonctionnaires qui accompagnaient *Eul Che-hoang-ti* : la seconde, qui au rait été une addition faite sur la stèle même de *Ts'in Che-hoang ti*. C'est de cette seconde inscription que *Se-ma Ts'ien* nous a conservé le texte : nous en possédons d'ailleurs des fragments (cf. Appendice III). Quant à la première inscription, si tant est que l'hypothèse du *Che ki luen wen* soit exacte et que cette stèle ait réellement existé, elle a disparu sans laisser aucune trace.

06.(434) Le sens de cette phrase et de la précédente est difficile à bien saisir. J'avais d'abord donné une traduction assez différente de celle que j'adopte maintenant (cf. *Journal asiatique*, mai-juin 1893, p. 489). L'interprétation à laquelle je m'arrête, est celle-ci : *Eul Che-hoang-ti* déclare qu'en faisant graver des inscriptions il n'a pas la prétention de s'égaler à son illustre père et il engage par avance ses successeurs à faire montre d'une modestie semblable.

06.(435) On se connaît pas le nom de famille de ce personnage.

06.(436) L'inscription sur pierre (cf. Appendice III) donne la leçon [] :

> « Vos sujets proposent qu'entièrement on grave le texte de cet édit sur les inscriptions sur métal et sur pierre ».

Le mot « entièrement » indique que l'édit *d'Eul Che-hoang-ti* doit être gravé sur *toutes* les inscriptions sur métal et sur pierre faites par *Ts'in Che-hoang-ti* ; *Se-ma Ts'ien* donne la leçon : « Vos sujets proposent qu'entièrement on grave le texte de cet édit, qu'on le grave sur la pierre. » Mais cette phrase offre un sens peu satisfaisant, en premier lieu, parce que, dire qu'il faut graver le texte de cet édit sur la pierre après avoir dit qu'il faut le graver, c'est une répétition assez banale, et, en second lieu, parce que l'addition d'*Eul Che-hoang-ti* fut insérée non seulement dans les inscriptions sur pierre, mais aussi dans les inscriptions en métal. Nous adoptons donc la correction proposée par *Yuen Yuen* (dans le *Tsi kou tchai tchong ting i k'i k'oan che*, chap. IX, p. 4 v° ; sur cet ouvrage, cf. Wylie, Notes..., p. 116) : cet auteur suppose que la leçon des *Mémoires historiques* est fautive et qu'il faut remplacer le mot [] par le mot [] qui nous est donné par l'inscription sur les poids et mesures.(Cf. Appendice Ill) ; le texte de *Se-ma Ts'ien* ainsi amendé signifierait :

« Vos sujets proposent qu'entièrement (c'est-à-dire sur toutes les inscriptions) on grave le texte de cet édit ; qu'on le grave à gauche, c'est-à-dire à la suite de l'inscription de *Ts'in Che-hoang-ti*. »

06.(437) L'édition de *K'ien-long* donne la leçon []. L'expression [] signifie les êtres verdoyants, c'est-à-dire nombreux comme une végétation abondante, c'est-à-dire encore « le peuple ».

Le *Che ki luen wen* écrit [] ; cette leçon présente aussi un sens admissible qui est : « en second lieu, vous vous débarrasserez de ce qui empêche la vie du souverain d'être calme. »

06.(438) Le mot [] est, dans l'administration chinoise de l'époque des *Han*, un terme assez général qui s'applique à divers fonctionnaires d'ordre inférieur. Aussi les commentateurs ne sont-ils pas d'accord sur ce qu'il faut entendre par les trois catégories de *lang* ; selon *Se-ma-Tcheng*, ce sont les *tchong-lang*, les *wai-lang* et les *san-lang*. *Tchang Cheou-tsie* remplace les *tchong-lang* par les *i-lang* ; il propose en outre une autre liste qui comprendrait les *lang-tchong*, les *kiu-lang* et les *hou-lang.*

06.(439) *Tou* était aussi appelé *Tou-ling* ; cette localité était au sud-est de la sous-préfecture de *Hien-ning*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si.* — Dans la biographie de *Li Se* (*Mémoires historiques*, chap. LXXXVII, p. 5 v°) on trouve un discours de *Tchao Kao* assez différent de celui qu'on vient de lire ; à la suite de ce discours il est dit : Douze princes furent mis à mort sur la place publique ; douze princesses furent mises en pièces à *Tou.* Ces nombres sont ceux qu'ont adaptés le *T'ong kien kang mou* et le *T'ong kien tsi lan.*

06.(440) L'expression [] ne désigne pas le temple ancestral, mais le palais.

06.(441) *Tchang Cheou-tsie* dit : « On enlève de la terre pour faire la sépulture ; puis quand (la cérémonie est achevée, on remet la terre ; c'est pourquoi on dit « remettre la terre ». — Ainsi cette expression signifie enterrement.

06.(442) L'expression [] se retrouve dans Mencius (I, a, chap. VII, § 16).

06.(443) La réimpression de l'édition de *K'ien-long* faite à Shanghai en 1888 écrit [] au lieu de [] ; mais c'est une simple faute typographique qui ne se retrouve dans aucune des autres éditions de *Se-ma Ts'ien.*

06.(444) Parce qu'elles avaient été réquisitionnées.

06.(445) Cf. *Mém. hist.*, chap. XLVIII.

06.(446) C'est-à-dire de *Tch'ou* ; cf. note 190.

06.(447) Cf. tome I, note 04.234, et note 05.450.

06.(448) *Tch'en Ché* est le même personnage que *Tch'en Cheng*.

06.(449) Sur ces événements, voyez le chapitre suivant.

06.(450) La localité appelé *Hi* se trouvait sur le cours d'eau de ce nom qui sort de la montagne *Li* et se jeta dans la rivière *Wei* ; elle était au nord-est de la sous-préfecture de *Lin-t'ong,* préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.

06.(451) L'appellation de ce personnage était *Chao-yong*. Sur les attributions du *chao-fou*, cf. Appendice I.

06.(452) Cette localité de *Ts'ao-yang* était aussi appelée *Hao-yang* ; elle se trouvait sur le territoire de la sous-préfecture de *Ling-pao*, préfecture secondaire de *Chàn*, province de *Ho-nan*.

06.(453) Au nord-ouest de la sous-préfecture de *Mong-tch'eng*, préfecture de *Yng-tcheou*, province de *Ngan-hoei*.

06.(454) Cf. note 05.464 *ad fin*.

06.(455) D'après les commentateurs du *T'ong kien kang mou* (chap. II, p. 22 v°), il faudrait lire *Lin-tche* au lieu de *Lin-tsi.* Cette localité était voisine de la sous-préfecture de *I-tou* qui fait partie de la cité préfecturale de *Tch'ang-tcheou*, province de *Chan-tong*.

06.(456) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Nei-hiang*, préfecture de *Choen-té*, province de *Tche-li*. C'était autrefois la ville de *Kiu-lou,* du pays de *Tchao*.

06.(457) Cf. note 209.

06.(458) On se rappelle que *Han Fei-tse* avait été mis mort à l'instigation de *Li Se* (cf. p. 117). Il *y* a donc quelque ironie dans la réponse d'*Eul Che-hoang-ti* à *Li Se* ; ce dernier engageait son souverain à restreindre ses dépenses ; *Eul Che-hoang-ti* lui fait remarquer que c'est précisément l'opinion que soutenait son ancien adversaire *Han Fei-tse* ; il la condamne d'ailleurs en déclarant que si la vie de l'empereur devait être plus pénible que celle des autres hommes, il ne vaudrait pas la peine de régner. — Je n'ai pas retrouvé cette citation dans les œuvres de *Han Fei-tse* ; d'autre part, elle est rapportée par plusieurs auteurs à *Mé-tse* et est reproduite dans les fragments publiés à la suite du livre de cet auteur (chap. XV, p. 24 v°).

06.(459) Le caractère [] a ici le sens de [] épuiser, aller jusqu'au bout : quelque mauvaise que fut la nourriture d'un portier, elle ne l'était pas *à ce point*.

06.(460) Cf. tome I, note 02.216 *ad fin.*

06.(461) Cf. note 278.

06.(462) Il avait marché dans tant de halliers que ses jambes avaient perdu tous leurs poils. Cf. la citation de *Mé-tse* dans *Tchoang tse* (chap. X, p. 21, r°) :

> « With his own hands he carried the sack and wielded the spade, till he had united all the streams of the country (conducting them to the sea). There was no hair left on his legs, from the knee to the ankle » (Legge, *Sacred Books of the East,* vol. XL, p. 220).

06.(463) Le Fils du Ciel était censé posséder dix mille chars de guerre ; un seigneur n'en possédait que mille. On appelait donc l'État du Fils du Ciel le royaume des dix mille chars.(cf. Mencius, I, a, chap. I, § 4), C'est à cette appellation qu'*Eul Che-hoang-ti* fait ici allusion.

06.(464) C'est-à-dire : en premier lieu, vous êtes coupables envers *Ts'in Che-hoang-ti* ; en second lieu, vous êtes coupables envers moi. — La phrase : « Vous êtes dans l'impossibilité de rendre compte de votre conduite à l'égard de l'empereur mon prédécesseur » suppose la croyance que *Li Se* et ses collègues seront appelés après leur mort à se justifier aaprès de l'ombre de *Ts'in Che-hoang-ti* : cette idée est exprimée plus nettement encore dans un autre passage des *Mémoires historiques* (cf. chap. IX, p. 2 r°).

06.(465) D'après les lois de *Ts'in*, dit le commentaire du *T'ong kien tsi lan* (chap. XI, p. 23 r°), celui qui était condamné à périr avec ses parents aux trois degrés (cf. note 05.152), on commençait par le marquer ; on lui coupait le nez ; on lui coupait les deux pieds ; on le faisait périr sous les coups ; on exposait sa tête et on étalait ses os et sa chair sur la place publique. C'est ce qu'on appelait subir tous les cinq supplices. — Cf. *Mémoires historiques*, chap. LXXXVII.

06.(466) *Wang Li,* qui commandait les troupes de *Ts'in*, était petit-fils du général *Wang Tsien.*

06.(467) C'était le titre que portait alors *Lieou Pang* qui devait être le fondateur de la dynastie *Han* et dont le nom de temple est *Kao-tsou.*

06.(468) Cf. note 296.

06.(469) Cf. tome I, note 02.207 *ad fin*.

06.(470) Ce palais se trouvait au sud-est de la sous-préfecture de *King-yang*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.

06.(471) D'après *Siu Koang*, un texte donnait la leçon : le *lang-tchong-ling Tchao Tch'eng*. C'était donc le frère cadet de *Tchao Kao*, qui remplissait cette fonction.

06.(472) Cette phrase semble prouver que *Tchao Kao* n'était pas parfaitement sûr des dispositions de son gendre et qu'il s'emparait de sa mère comme otage.

06.(473) Le mot [] doit sans doute être pris ici dans le sens qu'indique *K'ang-hi,* de = la tente où on faisait les offrandes aux dieux.

06.(474) Nous avons déjà signalé (note 414) le mot [] dans le sens de enumérer les fautes de quelqu'un, les lui reprocher — Le mot [], que je suis obligé de traduire par « aborder », est en réalité assez obscur. Aussi la rédaction a-t-elle été modifiée par les historiens postérieurs.

06.(475) *Yen Yue* s'adresse à *Eul-che* en l'appelant, non plus Votre Majesté, mais Monsieur. Par cette simple formule, il montre déjà à *Eul-che*, qu'il ne le considère plus comme son souverain.

06.(476) C'est-à-dire *Tchao Kao.*

06.(477) Cf. note 439. Le parc *I-tch'oen* se trouvait au sud de la sous-préfecture de *Hien-ning*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si.* Sous les *Han*, on l'appela le parc inférieur de *I-tch'oen.*

06.(478) Cette phrase montre que *Tse-yng* n'était plus un enfant puisqu'il avait lui-même deux fils assez âgés pour qu'il pût délibérer avec eux des affaires d'État.

06.(479) Avec le gouverneur de P'ei, (le futur *Han Kao-tsou*), qui était alors général du roi de *Tch'ou*. *Tchao Kao* lui avait proposé le partage du pays à l'intérieur des passes.

06.(480) L'endroit ou arriva le gouverneur de *P'ei* était à l'ouest de la rivière *Pa* ; c'est aujourd'hui la localité appelée *Pe-lou-yuen*, qui se trouve à l'est de le sous-préfecture de *Hien-ning*, préfecture de *Si-ngan*. — D'après *Yng Chao*, la

rivière *Pa* s'était appelée autrefois rivière *Tse* ; c'est le duc *Mou,* de *Ts'in* (659-621 av. J-C.), qui lui donna le nom de rivière *Pa*.

06.(481) Le pays à l'intérieur des passes n'est autre que le pays de *Ts'in* qui était compris entre la passe *Hien* à l'est et la passe *Long* à l'ouest.

06.(482) Pour montrer qu'il était prêt à se tuer lui-même.

06.(483) Emblèmes de deuil.

06.(484) Sur le sceau impérial, cf. note 141. Quant au mot [], je le traduis par « insignes de jade », à cause de la glose du *T'ong kien tsi lan* : « c'étaient les insignes de jade au moyen desquels on mettait sur pied les armées et généraux. »

06.(485) Cette localité était au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *Hien-yang*.

06.(486) Voyez sur *Hiang Tsi* ou *Hiong Yu* le chapitre VII des *Mémoires Historiques.*

06.(487) Il était le commandant en chef de la ligue faite par les seigneurs contre les *Ts'in*.

06.(488) Cf. *Mémoires historiques*, chap. VII.

06.(489) C'est-à-dire de *Yao* et de *Choun.* Sur *Po-i,* cf. note 05.104 et p. 3.

06.(490) *Se-ma Ts'ien* a raconté la biographie de *Kia I* (198-165 av. J.-C.) dans le chapitre LXXXIV des *Mémoires historiques.* — Je rectifierai ici une note en partie inexacte de mon *Introduction* (note 252) : les « Considérations montrant les fautes de *Ts'in* » sont reproduites à la fin de ce chapitre des *Mémoires historiques* avec un certain désordre ; elles se composent, dans le texte original (cf. le *Han Wei ts'ong chou*) de trois parties : dans la première, il est parlé de *Ts'in Che-hoang-ti* ; dans la seconde, d'*Eul-che-hoang-ti*, et dans la troisième, de *Tse-yng*. Or, ici, la troisième partie est placée avant la première, et celle-ci avant la seconde. En outre, la première partie est reproduire à la fin du chapitre XLVIII des *Mémoires historiques,* comme une addition de *Tch'ou Chao-suen*. Le critique *Wang Ming-cheng* a supposé (et sa conjecture est très vraisemblable) que *Se-ma Ts'ien* avait inséré lui-même la première partie des Considérations à la fin du chapitre XLVIII ; d'autre part, à la fin du chapitre VI, il avait placé la seconde et la troisième partie de l'opuscule de *Kia I* dans leur ordre naturel. A une époque inconnue, la troisième partie se trouva mise par erreur avant la seconde à la fin du chapitre

VI et un interpolateur maladroit ajouta la première partie entre la troisième et la seconde. Enfin un autre interpolateur, constatant que la première partie se trouvait déjà dans le chapitre VI, attribua à *Tch'ou Chao-suen* l'insertion de cette même première partie à la fin du chapitre XLVIII.

06.(491) *Kia I* : *Kouo Ts'in luen*, 3e partie.

06.(492) Cf. *Mémoires historiques,* chap. XLVIII.

06.(493) C'est-à-dire qu'ils ne formaient pas des armées régulières ayant un service d'intendance pour les approvisionner ; ils mangeaient là où ils trouvaient de la nourriture.

06.(494) *Se-ma Tcheng* prend la défense de *Tchang Han* : ce général ne s'est pas vendu pour obtenir des avantages personnels, mais, d'une part, il craignait avec raison d'être mis à mort à l'instigation de *Tchao Kao* et d'autre part il voyait que son collègue *Wang Li* venait d'être fait prisonnier par l'armée de *Tch'ou*.

06.(495) C'est-à-dire, sans livrer de batailles.

06.(496) L'expression [] désigne un homme du commun peuple, de même que [] désigne une femme d'humble condition. *Kia I* ne veut pas dire que les seigneurs fussent des plébéiens, mais donne à entendre qu'ils avaient des sentiments et des désirs vulgaires.

06.(497) On trouvera, tout à la fin de cette citation de *Kia I*, une phrase très analogue à celle-ci.

06.(498) Cf. note 369.

06.(499) *Kia I* prend ici le contre-pied de l'idée qui est exprimée par Mencius (VI, b, chap. VII, § 1), quand il dit :

> « Les cinq hégémons furent coupables par rapport aux trois rois (c'est-à-dire les fondateurs des dynasties *Hia*, *Yn* et *Tcheou*) ; les seigneurs d'aujourd'hui sont coupables par rapport aux cinq hégémons ; les grands officiers d'aujourd'hui sont coupables par rapport aux seigneurs d'aujourd'hui.

Mencius se plaint de la décadence progressive qui s'est produite lorsque l'autorité a passé des rois aux hégémons, puis aux seigneurs et enfin aux grands officiers. *Kia I* loue au contraire l'ancienne organisation qui permit aux *Tcheou* de régner pendant plusieurs siècles, même alors que leur pouvoir se fût affaibli, au lieu que les *Ts'in* s'effondrèrent d'un seul coup.

06.(500) Au lieu de [], le texte de *Kia I* donne la leçon [] « la suite des rois ». Cette leçon est préférable. Cependant, celle que nous trouvons dans les *Mémoires historiques* offre aussi un sens admissible.

06.(501) Ce paragraphe, qui est en réalité la conclusion des Considérations montrant les fautes de *Ts'in* prouve que *Kia I* était, comme tout bon lettré, un réactionnaire à tous crins : il ne pardonne pas à *Ts'in Che-hoang-ti* d'avoir détruit l'ancienne organisation politique.

06.(502) Ici commence la première partie des Considérations ; elle est reproduite et commentée dans le *Wen siuen* (chap. LI, p. 1 et suiv.), ainsi que dans la plupart des anthologies intitulées *Kou wen* ; elle a été traduite en latin par le P. Zottoli (*Cursus litteraturae sinicae,* vol. IV, pp. 255-261).

06.(503) Cf. note 05.222.

06.(504) Ici le mot *han* doit être prononcé *Hien.* La passe *Hien* ou *Hien-kou,* était aussi une des barrières de *Ts'in* ; elle est au sud de la sous-préfecture de *Ling-pao,* préfecture secondaire de *Chàn,* province de *Ho-nan.*

06.(505) C'est-à-dire, en gros, le *Chàn-si* et le *Kan-sou.*

06.(506) Le prince de *Chang* n'est autre que *Yuen Ang.* Cf. *Mém. hist,* chap. LXVIII.

06.(507) En élevant les mains comme pour saluer, c'est-à-dire sans avoir à combattre.

06.(508) Cf. note 05.313.

06.(509) Cf. note 05.313 et note 05.363.

06.(510) En réalité, *Kia I* vient de mentionner neuf royaumes : mais, comme les États de *Song*, *Wei,* et *Tchong-chan* étaient d'importance secondaire, on peut les passer sous silence ; plus loin cependant, on trouvera l'expression « les neuf royaumes. » — Les six royaumes principaux et le royaume de *Ts'in* sont aussi désignés parfois sous le nom de « les sept puissants » ; ce sont donc : *Ts'in, Han, Wei, Tchao, Yen, Tch'ou* et *Ts'i*.

06.(511) *Ning Yue* était du pays de *Tchao.* — *Siu Chang* est inconnu. — *Sou Ts'in* était de *Lo-yang,* et sujet des *Tcheou* orientaux : ce fut un des plus célèbres discoureurs de l'époque des royaumes combattants (cf. tome I, note 04.509 et *Mémoires historiques,* chap. LXIX). — *Tou Ho* est mentionné dans le *tch'oen ts'ieou* de *Lu Pou-wei* comme ayant donné des conseils au prince *Tchao-wen,* de *Tcheou.*

06.(512) *Ts'i Ming* était sujet des *Tcheou* orientaux, mais fut en charge dans les États de *Ts'in, Tch'ou* et *Han.* — *Tcheou Tsoei* était un membre de la famille princière de *Tcheou* : lui et *Tch'en Tchen* furent en charge dans l'État de *Ts'in.* — *Tchao Hoa* était du pays de *Tch'ou.* — *Leou Hoan* était le frère cadet du marquis *Wen* de *Wei.* — *Ti-King* est inconnu. — *Sou Li* était le frère cadet de *Sou Ts'in* (cf. la note précédente) ; il fut en charge dans l'État de *Ts'i*. — *Yue I* était un sujet du prince de *Ts'i*, mais il s'établit à la cour du roi *Tchao* de *Yen* qui l'avait reçu avec de grands honneurs.

06.(513) *Ou K'i* était du pays de *Wei* ; il fut général du marquis *Wen* de *Wei* (cf. *Mémoires historiques,* chap. LXV). — *Suen Pin* était un descendant de *Suen Ou* (cf. *Mémoires historiques,* chap. LXV). — *T'ien Ki* était un général de *Ts'i*. — *Lien P'o* et *Tchao Ché* étaient des généraux de *Tchao.* — Sur *Tai T'o, Ni Leang* et *Wang Lieou* on ne trouve que des renseignements très vagues.

06.(514) Le futur *Ts'in Che-hoang-ti.*

06.(515) A savoir, le duc *Hiao* et les rois *Hoei-wen, Ou, Tchao, Hiao-wen, Tchoang-siang.*

06.(516) Littéralement : les paroles.

06.(517) Cf. tome I, note 02.192.

06.(518) D'après *Se-ma Tcheng,* [] serait mis pour [] = gourmander, réprimander.

06.(519) Cf. note 05.222 et note 504.

06.(520) C'est-à-dire : qui n'était qu'un seigneur. Cf. note 463.

06.(521) Cf. note 426.

06.(522) *Kia I* : *Kouo Ts'in luen*, 2e partie.

06.(523) C'est-à-dire : « quand il était encore en deuil de son père » : aussitôt après être monté sur le trône.

06.(524) L'expression [] est expliquée de la manière suivante dans le commentaire du *T'ong kien kang mou* (chap. I, p. 11 r°) : [] signifie la femme et les enfants. On englobait dans la condamnation et on arrêtait la femme et les enfants du coupable pour que, jusqu'à la fin de leur vie, ils fussent des esclaves de l'État.

06.(525) Les fondateurs des dynasties *Yn* et *Tcheou*.

06.(526) *Ta-tsé* est le nom d'un bourg, qui était au sud-ouest de la préfecture secondaire de *Sou*, province de *Ngan-hoei* (*T'ong kien tsi lan*, chap. XI, p. 12 v°).

06.(527) Cf. note 497.

06.(528) Depuis ici, jusqu'à la phrase : « Les princes qui viennent d'être énumérés … couvrent un espace de 610 années », nous avons une liste des princes de *Ts'in* avec le nombre d'années qu'ils régnèrent et le lieu où ils furent enterrés ; on remarque dans ce morceau d'assez notables différences avec les annales que nous avons traduites plus haut. Il est assez peu probable qu'il faille attribuer à *Se-ma Ts'ien* cette addition à son œuvre.

— *Se-ma Tcheng* remarque que la liste devrait commencer, non par le duc *Siang,* mais par le duc *Tchoang,* son père, qui le premier fut nommé seigneur par le Fils du Ciel.

06.(529) C'est-à-dire dans la Marche occidentale : Cf. note 05.113.

06.(530) *Ya* était sur le territoire de la préfecture du *Fong-siang,* province de *Chàn-si.*

06.(531) Le caractère [] est ici l'équivalent du mot [] qui désigne l'espace compris entre la porte d'entrée et le mur ou la cloison qui, dans toute maison chinoise, est placé à peu de distance derrière cette porte, afin d'empêcher qu'on ne voie du dehors ce qui se passe dans la cour de l'habitation. [] désigne donc un portier. On trouve le mot employé avec le même sens dans le *Che king,* section *Kouo Jong,* 3e ode de *Ts'i*, 1e strophe (cf. Legge, *Chinese Classics,* vol. IV, p. 152).

06.(532) Dans le *Tch'oen ts'ieou* (15e année du duc *Ting*), on trouve l'expression [] désignant une chambre du palais des ducs de *Lou* ; il me semble difficile cependant que cette expression désigne ici une simple chambre.

06.(533) Ce duc est appelé le duc *Ngai* dans les Annales principales.

06.(534) Quatorze ans, d'après les Annales principales : cf. p. 54.

06.(535) Appelé *Li-kong* dans les Annales principales.

06.(536) Plus exactement, il engendra *Tchao-tse* qui fut le père du duc *Ling*.

06.(537) Les Annales principales appellent ce prince le duc *Ling.*

06.(538) Ce nombre de dix années est d'accord avec celui que donne le tableau chronologique et doit être exact. Les Annales principales attribuent au duc *Ling* treize années de règne (*Se-ma Tcheng* dit douze, par erreur) : cf. note 05.157.

06.(539) D'après les Annales principales, le duc *Kien* était le fils du duc *Hoai* et le frère cadet de *Tchao-tse* : il aurait régné seize ans ; mais, sur ce dernier point, c'est notre texte qui est d'accord avec le Tableau chronologique.

06.(540) Les Annales principales disent : 24 années.

06.(541) C'est-à-dire « la sépulture du duc ». D'après le *Kouo ti tche,* cette sépulture était à 14 *li* au nord-ouest de la sous-préfecture de *Hien-yang*.

06.(542) Ce paragraphe interrompt l'énumération des souverains de *Ts'in* et revient en arrière jusqu'au duc *Hien* afin de rappeler quelques événements étranges ou importants.

06.(543) Cf. note 05.334. Mais c'est au temps du duc *Hiao* qu'il faut rapporter cette réforme.

06.(544) Les Annales principales disent 21 ans.

06.(545) *Se-ma Tcheng* dit que toute la discussion qui suit fut écrite par *Pan Kou,* sur l'invitation de l'empereur *Hiao-ming.* C'est une défense de *Tse-yng* contre le jugement trop sévère porté contre lui par *Kia I*.

06.(546) Pour comprendre cette phrase, il faut se rappeler la modification qui fut introduite aux environs de l'ère chrétienne dans la théorie des cinq éléments (cf. *Introduction*, p. CXCI et CXCII). D'après l'ancienne théorie, le principe de l'évolution était la violence et les éléments se succédaient en se détruisant les uns les autres ; les *Ts'in* qui régnaient par la vertu de l'eau succédèrent donc aux *Tcheou* qui régnaient par la vertu du feu, car l'eau détruit le feu (cf. note 216). A partir de *Lieou Hiang* et de *Lieou Hin,* on soutint au contraire que le principe de l'évolution était la bonté et que les cinq éléments se succédaient en se produisant les uns les autres, comme l'enfant succède à sa mère ; dans cette théorie, les *Tcheou* régnèrent par la vertu du bois ; dès lors, ils devaient avoir pour successeurs les *Han* qui régnèrent par la vertu du feu, car le bois produit le feu. Les *Ts'in,* qui régnèrent par la vertu du l'eau, ne devaient donc pas s'intercaler entre les *Tcheou* et les *Han.*

06.(547) C'est-à-dire *Ts'in Che-hoang-ti.* Cf. note 102.

06.(548) Il est à remarquer en effet que toute l'organisation administrative de *Ts'in Che-hoang-ti* subsista après la chute de sa dynastie. Ce souverain est le

vrai fondateur de l'empire chinois qui, avant lui, n'était qu'une féodalité sans cohésion.

06.(549) Le mot est une restriction dubitative.

06.(550) Cf. tome I, note 00.165.

06.(551) Ces deux constellations président à la guerre et aux massacres.

06.(552) *Tchao Kao.*

06.(553) *Tchao Kao* et son gendre *Yen Yue*. *Pan Kou* fait l'éloge de *Tse-yng* qui eut le courage de tuer lui-même ces hommes néfastes.

06.(554) Le futur *Han Kao-tsou*.

06.(555) Cf. note 480.

06.(556) On lit dans le commentaire de *Kong-yang* au *Tch'oen-ts'ieou* que, lorsque le roi *Tchoang* de *Tch'ou* attaquait l'État de *Tcheng*, le comte de *Tcheng* vint à sa rencontre, en tenant en main les instruments dont on se servait lors des sacrifices dans le temple ancestral : à savoir, l'étendard d'herbes blanches et le couteau à sonnettes ; il donnait ainsi à entendre qu'il se rendait à discrétion, lui et son temple ancestral. Le roi *Tchoang* lui laissa la vie sauve et fit aussitôt reculer son armée de sept *li* en arrrière. — Le nom du roi *Tchoang* est ici écrit *Yen*, afin d'éviter le nom personnel de l'empereur *Hiao-ming*, qui était *Tchoang* (*Che ki p'ing lin*) ; aussi *Tchang Cheou-tsie* dit-il qu'il faut lire *Tchoang,* et non *Yen*.

06.(557) Cette expression ne convient guère à *Tse-yng*, qui était un homme fait (cf. note 478).

06.(558) On lit en effet dans le *Tch'oen ts'ieou* (3e année du duc *Tchoan*) :

> « En automne, le troisième frère (du marquis) de *Ki* se livra avec (la ville de) *Hoei*, à *Ts'i*. »

Le nom de ce personnage n'est pas indiqué et *Pan Kou* voit dans cette omission une intention cachée : la reddition de la ville de *Hoei* fut le commencement du démembrement de l'État de *Ki* ; mais la ruine de cette principauté était inévitable ; aussi l'auteur du *Tch'oen ts'ieou* passe-t-il sous silence le nom du prince qui livra la ville de *Hoei*, afin de montrer au lecteur qu'il ne doit pas imputer à ce prince la perte de l'État de *Ki. Pan Kou* oppose donc ce sage artifice du *Tch'oen ts'ieou* au jugement injuste de *Kia I* qui incrimine l'infortuné *Tse-yng*.

CHAPITRE VII : *Hiang Yu*

@

07.(101) *Hiang Yu* n'ayant jamais été empereur, sa biographie n'aurait pas dû trouver place dans les Annales principales (cf. *Introduction*, p. CLXXVII). *Pan Kou*, plus fidèle à la méthode de son devancier, ne consacre à *Hiang Yu* qu'une monographie (*Ts'ien Han chou*, (chap. XXXI).

07.(102) A l'ouest de la sous-préfecture de *Sou-ts'ien,* préfecture de *Siu-tcheou,* province de *Kiang-sou*.

07.(103) On a vu (p. 122) que *Hiang Yen* nomma le prince de *Tch'ang-p'ing* roi de *Tch'ou* et qu'il se révolta en 224 avant J.-C. Les Annales principales de *Ts'in Che-hoang-ti* ajoutent que, l'année suivante, il fut battu par *Wang Tsien* et se suicida. Ici, nous avons affaire à un témoignage un peu différent, puisqu'il est dit que *Hiang Yen* fut mis à mort par *Wang Tsien.*

07.(104) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Hiang-tch'eng*, préfecture secondaire de *Hiu*, province de *Ho-nan.*

07.(105) *Yo-yang* se trouvait au nord de la sous-préfecture de *Lin-t'ong,* préfecture de *Si-ngan,* province de *Chàn-si.* — *Tchang Cheou-tsie* indique que, dans ce nom de lieu, le caractère [] doit être lu *Yo*, et son assertion est confirmée par le dictionnaire de *K'ang-hi.*

07.(106) Au sud de la préfecture secondaire de *Sou*, préfecture de *Fong-yang,* province de *Ngan-hoei.*

07.(107) Ce paragraphe, qui semble, à première vue, une digression sans importance, est destiné à expliquer les relations qui existèrent plus tard entre *Hiang-Leang, Se-ma Hin* et *Ts'ao Kieou.*

07.(108) *Hiang Leang* avait acquis une telle autorité que, d'une part, les vieillards expérimentés et les hauts fonctionnaires lui laissaient la direction des cérémonies et des travaux publics, et que, d'autre part, ses hôtes et les jeunes gens lui obéissaient comme à leur chef reconnu.

07.(109) Cf. p. 185.

07.(110) J'ai cherché à rendre dans ma traduction la forme un peu vulgaire du propos de *Hiang Tsi.*

07.(111) Cf. note 06.526.

07.(112) D'après le *Tchoen ts'ieou* de *Tch'ou* et de *Han,* le nom de famille de ce personnage était *Yn.*

07.(113) *Tsé-tchong* est identique à *Ta-tsé* dont il vient d'être parlé. Ces deux dénominations signifient, la première, « la région des marais » et, la seconde, « les grands marais » (cf. note 06.526).

07.(114) L'expression [] donne à entendre qu'il s'agit de plusieurs dizaines, mais de moins de cent.

07.(115) Le sens propre du mot [] est : perdre la respiration.

07.(116) Le mot [], dit *Yen Che-kou,* suppose que les préfectures dont il s'agit ne dépendaient pas de la commanderie de *Ou*. Les soldats doivent donc s'en emparer.

07.(117) *Heou* doit être le nom d'une fonction ; mais les commentateurs ne donnent aucun éclaircissement.

07.(118) On a vu plus haut que *Hiang Leang* dirigeait les cérémonies funéraires dans le pays de *Ou*.

07.(119) C'est à ce moment que *Hiang Tsi* était âgé de vingt-quatre ans.

07.(120) Dans l'expression, le mot est expliqué par *Yen Che-kou* comme l'équivalent de [] = aider, assister.

07.(121) La préfecture de *Koang-ling,* à l'époque des *Ts'in,* correspond à la préfecture actuelle de *Yang-tcheou,* province de *Kiang-sou*.

07.(122) Le caractère [] se prononce ici *Chao.* Il faut distinguer ce personnage de *Chao P'ing,* marquis de *Tong-ling* et de *Chao P'ing,* conseiller de *Ts'i*.

07.(123) *Tch'en Cheng* ou *Tch'en Ché.* Cf. *Mém. hist.,* chap. XLVIII.

07.(124) Il venait d'être défait par *Tchang Han,* général de *Ts'in.*

07.(125) D'après *Yng Chao,* la dignité de *chang-tchou-kouo* aurait été une des plus élevées du royaume de *Tch'ou* ; elle correspondait au titre de conseiller d'État chez les *Ts'in* et les *Han.*

07.(126) *Tong-yang* était une préfecture de l'époque des *Ts'in* : cette localité se trouvait au nord-ouest de la sous-préfecture de *T'ien-tch'ang*, préfecture secondaire de *Se,* province de *Ngan-hoei.*

07.(127) Littéralement : les têtes vertes. Les commentateurs disent que ces jeunes gens avaient adopté des bonnets verts afin de se distinguer des autres bandes qui parcouraient le pays.

07.(128) Cf. *Mémoires historiques,* chap. XCI. Ce personnage est aussi désigné sous le nom de *Yng Pou* ; *Yng* était son véritable nom de famille. — Le commentateur *Fou K'ien* prétend que *K'ing Pou* et le général *P'ou* ne sont qu'un seul et même personnage. Mais *Jou Choen* a réfuté d'une manière définitive cette opinion qui est contredite par d'autres textes.

07.(129) *Hia-p'ei* était à peu de distance de la préfecture secondaire de *Pei*, préfecture de *Siu-tcheou,* province de *Kiang-sou.*

07.(130) Après la défaite et la mort de *Tch'en Ché, Ts'in Kia,* avait nommé roi de *Tch'ou* un membre de l'ancienne famille princière de *Tch'ou, King Kiu.*

07.(131) *P'ong-tch'eng* est aujourd'hui la ville préfecturale de *Siu-tcheou,* province de *Kiang-sou.*

07.(132) *Hou-ling* était une préfecture à 60 *li* au sud-est de la préfecture secondaire de *Yu-t'ai*, préfecture secondaire de *Tsi-ning,* province de *Chan-tong.*

07.(133) Le territoire de *Leang* correspond à la préfecture de *Koei-té*, province de *Ho-nan.*

07.(134) La préfecture de *Li* était sur le territoire de la sous-préfecture actuelle de *Hia-i*, préfecture de *Koei-té,* province de *Ho-nan.*

07.(135) La ville de *Sie* était à 40 *li* au sud de la sous-préfecture de *T'eng,* préfecture de *Yen-tcheou,* province de *Chan-tong.*

07.(136) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Siang-tch'eng,* préfecture secondaire de *Hiu,* province de *Ho-nan.*

07.(137) Aujourd'hui sous-préfecture de *P'ei,* préfecture de *Siu-tcheou,* province de *Kiang-sou.* Le gouverneur de *P'ei* est le futur *Han Kao-tsou.*

07.(138) Cette préfecture de l'époque des *Ts'in* correspond à la sous-préfecture actuelle de *Tch'ao*, préfecture de *Lu-tcheou,* province de *Ngan-hoei.*

07.(139) Cf. note 05.404.

07.(140) *Wen Yng* et *Fou K'ien* disent que l'expression [] signifie : un vieillard des régions du sud. Il semble cependant que cette expression soit plutôt le surnom d'un devin du pays de *Tch'ou.* Dans le chapitre *I wen tche* du livre des

Han antérieurs (chap. XXX, p. 16 v°), à l'article de l'école du *yn* et du *yang,* on voit mentionné l'ouvrage de *Nan-kong* en 31 chapitres ; une note ajoute que ce livre est de l'époque des six royaumes ; il est donc attribué à ce même *Nan-kong* dont il est parlé ici.

07.(141) Cette prédiction assez obscure a donné lieu à des interprétations diverses. La plus simple est celle de *Sou-Lin* : les gens de *Tch'ou* ont conçu contre ceux de *Ts'in* une telle haine que, même s'ils étaient réduits à n'être plus que trois familles, ils seraient encore capables de triompher de *Ts'in. Wei Tchao* dit que les trois familles de *Tch'ou* dont il est question sont les trois puissantes familles *Tchao, K'iu* et *King* ; mais cette explication ne rend pas compte de la valeur du mot [] = quoique, quand bien même. *Se-ma Tcheng* et *Tchang Cheou tsie* veulent tous deux que *San-hou* soit le nom d'une localité du pays de *Tch'ou* : en effet, on verra plus loin que *Hiang Yu* franchit la rivière *Tchang* au gué de *San-hou* et fit essuyer une grande défaite à l'armée de *Ts'in.* Quelque ingénieuse que soit cette explication, je ne vois pas comment on peut l'appliquer à la phrase que nous avons sous les yeux ; on peut sans doute traduire : A *San-hou,* celui qui anéantira *Ts'in,* ce sera certainement *Tch'ou.* Mais que deviennent alors les deux premiers mots [][] ? Je me rattache donc à l'opinion moins subtile et plus naturelle de *Sou Lin.*

07.(142) Cf. p. 80 et note 139.

07.(143) [] = pour le compte d'un homme. *Sin* n'avait pas de troupeau à lui appartenant ; il était aux gages d'autrui.

07.(144) Il lui donna pour nom le nom posthume de son aïeul, afin de bien montrer qu'il voulait se conformer aux désirs du peuple et restaurer la dynastie légitime.

07.(145) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Hiu-i*, préfecture secondaire de *Se,* province de *Ngan-hoei.*

07.(146) *K'ang-fou* était sur le territoire de la préfecture secondaire de *Tsi-ning*, province de *Chan-tong*.

07.(147) Aujourd'hui sous-préfecture de *Tong-ngo*, préfecture de *T'ai-ngan*, province de *Chan-tong*. Cette localité est la même que celle qui est appelée *Ko* dans le *tch'oen ts'ieou* (13e année du duc *Tchoang*).

07.(148) *T'ien Tan* était le précédent roi de *Ts'i* ; il avait été mis à mort par le général de *Ts'in*, *Tchang Han*, et les gens de *Ts'i* avaient nommé *T'ien Kia* à sa

place. *T'ien Yong*, qui était le frère cadet de *T'ien Tan*, chassa *T'ien Kia* et le remplaça par le fils de *T'ien Tan*.

07.(149) Le mot [] est ici l'équivalent de [] = urgent, presser. Le Dictionnaire de *Kang-hi* cite, comme exemples de cet emploi du mot [], la phrase de *Se-ma Ts'ien* que nous venons de traduire.

07.(150) Cf. note 06.313.

07.(151) A 91 *li* à l'est de la préfecture secondaire de *P'ou*, préfecture de *Ts'ao-tcheou*, province de *Chan-tong*.

07.(152) A 86 *li* à l'ouest de la préfecture secondaire de *P'ou* (cf. la note précédente).

07.(153) Cf. note 05.464 *ad fin*.

07.(154) Aujourd'hui, sous-préfecture de *K'i*, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan* (cf. tome I, note 04.235).

07.(155) *Yng Chao* dit que *Li Yeou* était le fils de *Li Se*. Il était administrateur de la commanderie de *San-tch'oan*.(Cf. note 05.384)

07.(156) Non loin de la sous-préfecture de *Tch'en-lieou*, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*.

07.(157) C'est-à-dire *Hiang Leang.* Cf. p. 257.

07.(158) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Tch'en-lieou,* préfecture de *K'ai-fong,* province de *Ho-nan.* il *y* avait autrefois deux villes de *Lieou,* une dans le pays de *Song,* l'autre dans le pays de *Tch'en* ; c'est pourquoi on appelait cette dernière *Tch'en-lieou.*

07.(159) Cf. note 131.

07.(160) Aujourd'hui, sous-préfecture de *T'ang-chan,* préfecture de *Siu-tcheou,* province de *Kiang-sou.*

07.(161) *Kiu-lou* était une ville de l'État de *Tchao*. C'est aujourd'hui la sous-préfecture de *P'ing-hiang,* préfecture de *Choen-té,* province de *Tche-li.*

07.(162) *Wang Li* et *Ché Kien* étaient deux généraux de *Ts'in.*

07.(163) *Ling-yn* était le titre qu'on donnait dans le royaume de *Tch'ou* aux hauts dignitaires.

07.(164) Cf. note 160.

07.(165) Cf. note 05.452.

07.(166) *Hiang Leang*.

07.(167) Littéralement : « fils de haut dignitaire » était une appellation honorifique que se décernaient entre eux les gens d'un certain rang. [][] signifie « être à la tête de l'armée » ; au temps de l'empereur *Ou*, le général *Houo Kiu-p'ing* reçut de même le titre de « marquis commandant en chef l'armée. »

07.(168) D'après le *Ts'ong kien tsi lan* et le *T'ong kien kang mou*, cette préfecture des *Ts'in* était à 50 *li* au sud-est de la sous-préfecture de *Ts'ao*, préfecture de *Ts'ao-tcheou*, province de *Chan-tong*. — Cependant *Yen Che-kou* identifie cette ville avec la sous-préfecture actuelle de *Ngan-yang*, préfecture de *Tchang-té*, province de *Ho-nan* ; cette localité qui s'appelait autrefois *Ning-sin tchong* avait pris le nom de *Ngan-yang* en 257 avant J.-C.(Cf. note 05.489).

07.(169) Si *Ngan-yang* est identique à la sous-préfecture de *Ts'ao* (cf. la note précédente), le fleuve dont il s'agit est le *Hoang-ho* ; si, au contraire, *Ngan-yang* est la sous-préfecture de ce nom, dans la préfecture de *Tchang-té*, le fleuve sera le *Tchang-ho* (cf. tome I, note 02.126).

07.(170) Un taon qui s'attaque à un bœuf ne se préoccupe pas de détruire ses poux ; c'est-à-dire, quand on a de grands desseins, on ne s'arrête pas à remporter de petits avantages ; quand on a pour but de détruire *Ts'in*, on ne s'inquiète pas de secourir *Tchao*.

— D'autres interprétations peuvent être données de cette phrase :

- quand on se saisit d'un taon qui est sur le dos d'un bœuf, on ne peut détruire les poux qui se cachent sous sa toison ; c'est-à-dire on aurait beau triompher de *Tchang Han*, on n'aurait pas, pour cela, anéanti la puissance de *Ts'in*.
- Ou encore, si l'on veut écraser un taon, on ne peut détruire les poux ; c'est-à-dire en donnant un grand coup pour écraser un taon, on ne peut détruire en même temps les poux, car, pour saisir un pou, il faut plus d'adresse que de force ; il faut donc savoir ce qu'on veut faire et choisir entre les deux choses ; en d'autres termes, si on se propose d'écraser *Ts'in* (qui est comparé à un taon), on ne s'attardera pas à triompher de *Tchang Han* (qui est comparé à un pou).

07.(171) Remarquons l'expression que *Yen Che-kou* commente en disant qu'elle signifie [] = marcher tambour battant, être sans crainte.

07.(172) A l'est de la préfecture secondaire de *Tong-p'ing*, préfecture de *T'ai-ngan*, province de *Chan-tong*. — Ce texte vient confirmer l'opinion de ceux qui placent *Ngan-yang* dans le *Chan-tong*, car si *Ngan-yang* avait été dans le voisinage de la préfecture de *Tchang-té*, du *Ho-nan*, il est bien peu vraisembrable que *Song I* se fût si fort éloigné de son armée dans le simple but d'accompagner son fils.

07.(173) L'édition de *K'ien-long* donne la leçon [] ; le *Che ki luen wen* donne la leçon [] ; ces deux caractères sont ici l'équivalent du caractère unir ses forces. Cf. *Chou king*, chap. *T'ang kao.*

07.(174) Au lieu de [], le *Ts'ien Han chou* donne la leçon [] qui peut s'expliquer de deux manières : ou bien en disant que les soldats n'ont plus qu'une demi-ration de pois, ou bien en disant qu'ils sont obligés de mettre moitié de pois dans leur nourriture.

07.(175) [] est ici l'équivalent de [] = actuel, prêt.

07.(176) *Tchang Cheou tsie* (cité par le *T'ong kien kang mou,* chap. II, p. 24 r°), qui place *Ngan-yang* près de la préfecture de *Tchang-té*, dit que ce fleuve est le *Tchang-ho* (cf. note 169). Ce doit être le *Hoang-ho*, si l'on admet que *Ngan-yang* était dans le *Chan-tong*.

07.(177) En envoyant son fils avec le titre de conseiller dans l'État de *Ts'i*.

07.(178) [a] désigne une petite poutre ; [b] désigne une poutre inclinée ; l'expression [ab] désigne donc une charpente qui supporte ou qui résiste, et prend le sens de résister.

07.(179) Le mot [] est l'équivalent de [] = exercer en fait, mais provisoirement, une autorité. Ce mot donne à entendre que *Hiang Yu* n'avait pas encore reçu du roi *Tch'ou* le titre de général en chef et que sa nomination devait, pour devenir définitive, être ratifiée par son souverain.

07.(180) Le prince de *Tang-yang* n'est autre que *K'ing Pou.* La présence du mot [] dans cette phrase prouve bien que *King Pou* et le général *P'ou* sont deux personnages différents. Cf. note 128.

07.(181) C'est-à-dire *Song I* ; cf. note 167.

07.(182) Cf. note 176.

07.(183) Cette phrase semble donner raison à ceux qui placent *Ngan-yang* dans la préfecture de *Tchang-té* et qui veulent que le fleuve dont il est question soit le *Tchang-ho.* En effet, trois jours de vivres auraient été fort

insuffisants, s'il s'était agi d'aller du *Chan-tong* jusqu'à la préfecture de *Choen-té,* dans le *Tche-li.*

07.(184) *Sou Kio* et *Wang Li* étaient des généraux de *Ts'in.*

07.(185) Outre le camp de *Tch'en Yu,* général de *Tchao,* il y avait sous les murs de *Kiu-louo*, dit le *T'ong kien tsi lan* (chap. XI, p. 25 v°). les camps de *T'ien Tou*, général de *Ts'i*, de *Tsiang T'ou,* général de *Yen,* de *T'ien Ngan*, petit-fils de *Kien,* roi de *Ts'i*, de *Tchang Ngao,* fils de *Tchang Eul*. Toutes ces armées rassemblées n'avaient point osé tenter contre les forces de *Ts'in* commandées par *Tchang Han, Wang Li, Sou Kio* et *Ché Kien* une attaque décisive et laissèrent *Hiang Yu,* à la tête des troupes de *Tch'ou,* remporter seul la victoire.

07.(186) L'expression [] signifie littéralement : « la porte des timons de char ». Lorsque l'armée était en campagne, les chars de guerre étaient mis en rangs au lieu du campement et les timons de deux chars se faisant face indiquaient la porte.

07.(187) Au sud de la sous-préfecture de *P'ing-hiang,* préfecture de *Choen-té,* province de *Tche-li.*

07.(188) Ce *tchang-che Hin* avait pour nom de famille *Se-ma.* Il est identique au *Se-ma Hin* qui autrefois, en sa qualité de chef de la prison de *Yo-yang,* avait rendu service à *Hiang Leang.* Cf. note 107.

07.(189) Les gardes de l'enceinte du palais étaient sous les ordres d'officiers appelés *se-ma* ; c'est pourquoi on donnait à toutes les portes extérieures du palais le nom de « porte du *se-ma* ». Sur cet incident, cf. pp. 210-211.

07.(190) Cf. notes 05.448 et 05.449.

07.(191) Cf. notes 05.473 et 05.474. *Ma-fou* est le surnom de *Tchao Kouo* qui était le commandant des troupes de *Tchao* lorsqu'elles furent défaites par *Po K'i* à *Tch'ang-p'ing.*

- D'après *Fou K'ien, ma-fou* (qui serait l'équivalent de *fou-ma* = celui qui soumet les chevaux) aurait été un titre honorifique qui aurait été décerné à *Tchao Ché*, père de *Tchao Kouo,* à cause de ses exploits militaires ; ce titre serait devenu héréditaire dans la famille.
- Suivant d'autres commentateurs, *ma-fou* aurait été à l'origine le nom d'une haute fonction militaire dans le pays de *Tchao.*
- Enfin une troisième explication, qui me paraît la plus plausible est celle qui est donnée par *Tchang Cheou-tsie* (cité par le *T'ong kien tsi lan,*

chap. X, p. 7 r°) : Ma-fou est le nom d'une montagne au nord-ouest de la sous-préfecture de *Han-tan*, préfecture de *Koang-p'ing,* province de *Tche-li* ; *Tchao Ché* et, après lui, *Tchao Kouo,* auraient reçu en fief la localité où se trouvait cette montagne, et c'est pourquoi ils reçurent le titre de « prince de *Ma-fou* ».

07.(192) *Yu-tchong* correspond au territoire de la préfecture de *Yu-lin* et de la préfecture secondaire de *Soei-té*, au nord du *Chàn-si*.

07.(193) A 90 *li* au nord de la sous-préfecture de *Ngan-ting* , préfecture de *Yen-ngan*, province de *Chàn-si*.

07.(194) C'est-à-dire : depuis longtemps il cache à son souverain le véritable état de choses.

07.(195) C'est-à-dire : il vous remplacera par un autre général dans le commandement de l'armée.

07.(196) Le commentaire du *T'ong kien kang mou* dit que [] est ici l'équivalent de [] grief, inimitié.

07.(197) Littéralement : et dire, en parlant d'eux-mêmes, moi, l'homme unique.

07.(198) *Heou*, ou plus exactement *kiun-heou*, était le nom d'une fonction militaire. Cette note complète la note 117.

07.(199) *San-hou* était un gué de la rivière *Tchang* ; il se trouvait à l'ouest de la sous-préfecture de *Lin-tchang*, préfecture de *Tchang-té*, province de *Ho-nan*. Cf. note 141 *ad fin*.

07.(200) Dans le nom de cette rivière, le caractère se prononce *yu.* La rivière *Yu* est un petit affluent de la rivière *Tchang,* au sud-ouest de la sous-préfecture de *Lin-tchang.*

07.(201) La rivière *Yuen* coule parallèlement à la rivière *Tchang,* mais plus au sud ; elle passe fort près de la ville préfecturale de *Tchang-té.* La colline de *Yn* était à peu de distance au sud-est de la sous-préfecture de *Nei-hoang,* préfecture de *Tchang-té,* province de *Ho-nan.*

07.(202) *Ts'ien-hang* = l'avant-garde.

07.(203) A l'est de sous-préfecture de *Mien-tch'e*, préfecture et province de *Ho-nan.*

07.(204) Cf. note 06.504.

07.(205) Ces soldats avaient été placés là par *Lieou Pang,* gouverneur de *P'ei,* qui devait être plus tard *Han Kao-tsou.* Comme on le verra au chapitre suivant, *Lieou Pang* avait pris les devants sur *Hiang Yu* et les seigneurs ; il avait pénétré dans le pays à l'intérieur des passes et était entré sans coup férir à *Hien-yang* où il avait obtenu la reddition du dernier souverain de la dynastie *Ts'in.*

07.(206) *K'ing Pou*. Cf. note 180.

07.(207) La rivière *Hi* et la rivière *Pa* sont deux petits affluents de droite de la rivière *Wei* ; la rivière *Pa* (cf. note 06.480) est fort voisine de la ville préfecturale de *Si-ngan* ; la rivière *Hi* est un peu plus à l'est.

07.(208) En faisant cette démarche, *Ts'ao Ou-chang* espérait gagner les bonnes grâces de *Hiang Yu* ; il trahissait donc son chef, le gouverneur de *P'ei*.

07.(209) *Hong-men* était à l'ouest de la rivière *Hi* et à 17 *li* à l'est de *Sin-fong,* qui n'est autre que la sous-préfecture de *Lin-t'ong*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.

07.(210) *Po* était l'appellation de ce personnage qui, de son nom personnel, s'appelait *Tchan*.

07.(211) Cf. note 06.297.

07.(212) *Hiang Yu*.

07.(213) Littéralement : en vue de ce qui n'arrive pas toujours. L'expression [] désigne les événements fâcheux qui peuvent se produire d'une manière inattendue ; c'est ainsi que *Yen Che-kou*, commentant un passage du *Ts'ien Han-chou* (chap. XIX, 1e partie, p. 68, article du *tchong-wei*), dit que certains officiers de police par courent la route en avant du cortège impérial afin de prévenir les événements inattendus.

07.(214) Cf. note 208.

07.(215) *Ya-fou*, c'est-à-dire « le second père », est un surnom honorifique qui avait été décerné à *Fan Tseng.*

07.(216) *Hiang Tchoang* était cousin germain de *Hiang Yu.*

07.(217) L'expression [] signifie, dit *Yen Che-kou,* le fait de présenter la coupe *tsio* à celui qu'on veut honorer et de lui souhaiter une longévité illimitée.

07.(218) Sur ce personnage, cf. *Mémoires historiques,* chapitre XCV.

07.(219) D'après le *Yu pien,* cité par le Dictionnaire de *K'ang-hi* au mot *tche*, le *tche* ordinaire avait une contenance de quatre *cheng* ; or il faut dix *cheng* pour faire un *teou* ; une coupe *tche* d'une capacité d'un *teou* était donc plus du double d'une coupe ordinaire.

07.(220) Le mot [], dit *Yen Che-kou* a ici le sens de [] = laisser.

07.(221) Cf. *Mémoires historiques*, chapitre XCV.

07.(222) Le *Ts'ien Han chou* (chap. I, 1e partie, p. 11 r°) écrit *Ki Tch'eng* : *Ki Tch'eng* fut le père de *Ki T'ong.*

07.(223) *Tche-yang* qui fut plus tard la préfecture de *Pa-ling* , était à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Hien-ning,* préfecture de *Si-ngan,* province de *Chàn-si.*

07.(224) Littéralement : n'a pas triomphé des tasses et des coupes.

07.(225) Il parle de *Hiang Yu* qui, par son indécision, a fait manquer le complot.

07.(226) Le traître qui avait dénoncé ses projets à *Hiang Yu* ; cf. note 208.

07.(227) Ces barrières, dit *Siu Koang,* étaient, à l'est, la passe *Hien-kou* (cf. note 06.504) ; au sud, la passe [] (cf. p. 156, n. 2) ; à l'ouest, la passe *San* (dans la préfecture de *Fong,* au nord de la préfecture de *Han-tchong,* province de *Chàn-si*) ; au nord, la passe *Siao* (au sud-est de la ville préfecturale de *P'ing-leang,* province de *Kan-sou*).

07.(228) Un singe qui s'affuble d'un bonnet viril n'est pas capable de le garder longtemps et son naturel ne tarde pas à reparaître ; il en est de même des gens de *Tch'ou.*

07.(229) Le *Ts'ien Han chou,* chap. XXXI, p. 10 r°, appelle ce personnage « maître *Han* » ; le *tch'oen ts'ieou* de *Tch'ou* et de *Han* l'appelait « maître *Ts'ai* ».

07.(230) *Kiang Yu* espérait que le roi de *Tch'ou* lui donnerait le titre de roi ; mais le roi de *Tch'ou* lui répondit qu'il fallait s'en tenir aux termes de la convention d'après laquelle celui qui entrerait le premier à l'intérieur des passes serait nommé roi ; or c'était *Lieou Pang*, gouverneur de *P'ei*, et non *Hiang Yu,* qui avait pénétré le premier dans le territoire de *Ts'in*.

07.(231) Irrité de la réponse du roi de *Tch'ou*, *Hiang Yu* feint de l'honorer en lui décernant le titre d'Empereur juste, mais en réalité il lui enlève tout pouvoir et s'arroge le droit de distribuer les provinces de l'empire aux divers généraux.

07.(232) Dans l'expression [], le mot [] se prononce *pou* ; on traduit généralement cette expression comme signifiant : exposé au soleil ardent et à la rosée (cf. Couvreur, Dictionnaire chinois-français, p. 598). Mais le mot [] est, d'après le commentaire du *T'ong kien kang mou* (chap. II, p. 27 v°), l'équivalent de [] ; on trouve la même explication dans un commentateur du livre des *Han* postérieurs cité par le Dictionnaire de *K'ang-hi.* Ainsi les deux mots *pou lou* ne désignent pas le soleil ardent et la rosée, mais ce sont des synonymes qui désignent tous deux la rosée.

07.(233) Cf. notes 05.313 et 05.363.

07.(234) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Nan-Tcheng,* préfecture de *Han-tchong*, province de *Chàn-si*.

07.(235) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Hing-p'ing*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si.*

07.(236) Cf. note 107.

07.(237) Cf. note 105. Le territoire de *Sai* correspondait à la sous-préfecture actuelle de *Ling-pao*, préfecture et province de *Ho-nan* ; il s'étendait à l'ouest jusqu'à la passe *T'ong*.

07.(238) A l'époque *tch'oen-ts'ieou,* ce territoire était habité par les tribus barbares appelées les *Ti* blancs.

07.(239) A l'est de la sous-préfecture de *Fou-che* qui fait partie de la cité préfecturale de *Yen-ngan*, province de *Chàn-si*.

07.(240) *Hiang Yu* déplaça ce roi, parce qu'il voulait prendre pour lui-même le territoire de *Leang* (*T'ong kien tsi lan*, chap. XII, p. 5 r°). Cf. note 05.340.

07.(241) Aujourd'hui, préfecture de *P'ing-yang*, province de *Chān-si.*

07.(242) *Wen Yng* dit que le nom de famille de ce personnage était *Hia-k'ieou* et que son nom personnel était *Chen-yan*. Mais cette opinion paraît insoutenable. *Chen Yang* devait être gouverneur de *Hia-k'ieou*. *Hia-k'ieou* était une préfecture à 25 *li* à l'ouest de la sous-préfecture de *Tse-yang*, préfecture de *Yen-tcheou*, province de *Chan-tong*.

07.(243) *Lo-yang* était à 26 *li* au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *Lo-yang*, qui fait partie de la préfecture de *Ho-nan*. C'était l'ancienne ville de *Tch'eng-tcheoui* (cf. tome I, note 04.293 ; note 04.497 ; tome II, note 223), Le roi *Tchoang-siang* (249-237 av. J.-C.) en avait fait la préfecture de *Lo-Yang* et avait placé cette ville sous les ordres de l'administrateur de la commanderie de *San-tch'oan.*

Sur les deux orthographes [a] et [b] qui ont cours pour désigner la rivière *Lo* et la ville de *Lo-yang,* nous trouvons dans le commentaire de *Tchang Cheou tsie* une explication qui apparaît déjà chez le commentateur *Yen Che-Kou* et plus anciennement chez *Lou Té-ming* et *Yu Hoan* : autrefois le mot *Lo* se serait écrit [b] ; mais, quand les *Han* postérieurs (25-220 ap. J.-C,) fixèrent leur capitale à *Lo-yang,* comme ils régnaient par la vertu de l'élément feu et que le feu est vaincu par l'eau, ils supprimèrent le signe de l'eau à gauche du caractère [b], et ajoutèrent le caractère [c] à la droite de la phonétique ; en effet, le caractère [c] symbolise la terre (j'avoue que ce point de la théorie reste obscur pour moi) ; or la terre triomphe de l'eau qui est l'élément que redoutaient les *Han.*

— Cette explication se heurte à une objection très forte : dans plusieurs textes antérieurs à la dynastie des seconds *Han,* tels que le *Tcheou li,* le *Tso tchoan, etc*., on trouve la rivière *Lo* du *Ho-nan* désignée par le caractère [a] ; ce caractère était donc admis avant la prétendue réforme attribuée aux *Han* postérieurs. Le Dictionnaire de *K'ang-hi* (au mot [a]) fait bon marché de cette objection, en disant que les textes anciens devaient présenter la leçon [b] et qu'ils ont été corrigés à une époque ultérieure. Mais ce n'est pas là une réponse scientifique.

— Le critique *Toan Yu-ts'ai*, dans son édition du *Chouo wen* (chap. XI, p. 18 v° et 19 r°, au mot [b]) a tiré la question au clair avec toute la précision et la lucidité qui sont les caractéristiques de cet excellent esprit : il commence par établir, au moyen des textes anciens, qu'à l'origine le mot [b] désignait la rivière *Lo* du *Chàn-si* (cf. t. I, p. 202, n. 3) et que le mot [a] désignait la rivière *Lo* du *Ho-nan* (cf. tome I, note 02.187) ; les empereurs de la dynastie *Wei* (220-264 ap. J.-C.), qui régnaient par la vertu de la terre, et qui avaient leur capitale à *Lo-yang,* changèrent l'orthographe [a] en [b], parce que la terre est le mâle de l'eau et que la dynastie se trouvait ainsi étroitement associée à sa capitale, comme le mâle à la femelle ; mais, pour prévenir la critique, les empereurs *Wei* prétendirent qu'ils ne faisaient que revenir à l'ancienne

orthographe ; ce furent donc eux qui inventèrent la théorie que les *Han* postérieurs avaient modifié le caractère et l'avaient écrit [a]. C'est en effet dans un texte de l'époque des *Wei* que nous trouvons exposée pour la première fois cette théorie : « Cette erreur, dit *Toan Yu-ts'ai,* a son origine dans une citation du *Wei lio* (dont l'auteur est *Yu Hoan*), faite par *P'ei Song-tche* (mort en 451 ap. J.-C.), de l'époque des *Wei* ; (cette citation est ainsi conçue) : la première année *Hoang-tch'ou* (220 ap. J.-C.), un décret fut rendu qui disait que les *Han* avaient eu l'élément feu, que le feu redoute l'eau, et que c'était pour cette raison que, dans le caractère [], on avait retranché [] et ajouté [].

Ainsi l'ancienne orthographe de la rivière *Lo* du *Ho-nan* était [a], comme le prouvent les textes les plus dignes de foi. En 220 après J.-C., la dynastie *Wei* changea [a] en [b], et, pour ôter de sa gravité à ce coup d'État orthographique, elle prétendit que la dynastie précédente avait déjà changé [b] en [a] et qu'elle ne faisait que revenir à la coutune primitive. Mais, en réalité, c'est [a] qui a été altéré en [b], et non [b] qui a été modifié en [a].

07.(244) *Yang-ti* est aujourd'hui la préfecture secondaire de *Yu,* préfecture de *K'ai-fong,* province de *Ho-nan.* Le nom de *Yu* fut donné à cette localité au début de la période *Wan-li* (1573-1619 ap. J.-C.), parce que les érudits prétendaient que le fief de l'empereur *Yu* s'était trouvé là.

— *Yang-ti* était une préfecture des *Ts'in.* A l'époque *tch'oen ts'ieou,* c'était la ville de *Li* (cf. *Tch'oen ts'ieou,* 15e année du duc *Hoan*), qui était la seconde capitale du royaume de *Tcheng* et se trouvait à 90 *li* au sud-ouest de la capitale principale de ce royaume (*H. T. K. K.,* chap. CCLII, p. 16 r°).

07.(245) *Yn* était, au temps des *Ts'in,* une préfecture à 33 *li* au sud-est de la sous-préfecture de *Nei-hoang,* préfecture de *Tchang-té,* province de *Ho-nan* (cf. commentaire du *T'ong kien kang mou,* 3e année de l'empereur *Eul-che* de la dynastie *Ts'in*). Elle se trouvait à 136 *li* au nord-est de la ville de *Tchao-ko* (cf. la note suivante). D'après la légende, c'est là que l'empereur *P'an-keng* (cf. cependant tome I, notes 03.116 et 03.184, où la résidence de *P'an-keng* est identifiée avec *Yen-che*) avait transféré la capitale de la dynastie *Hia* qui, à partir de ce moment, avait pris le nom de *Yn.* — Dans ce texte, le nom de *Yn* est pris comme désignant toute la région dont *Tchao-ko* était la ville principale.

07.(246) Aujourd'hui, sous-préfecture de *K'i,* préfecture de *Wei-hoei,* province de *Ho-nan.*

07.(247) Aujourd'hui, préfecture secondaire de *Yu,* préfecture de *Siuen-hoa,* province de *Tche-li.*

07.(248) Aujourd'hui préfecture de *Choen-té*, province de *Tche-li.*

07.(249) Au commencement de la première dynastie *Han,* la commanderie de *Kieou-kiang* fut érigée en royaume de *Hoai-nan*. L'empereur *Ou* en fit derechef la commanderie de *Kieoukiang.* C'était dans cette région que se trouvaient à l'époque *tch'oen-ts'ieou* les petites principautés de *Leou* (aujourd'hui préfecture secondaire de *Leou-ngan,* province de *Ngan-hoei* ; cf. tome I, note 02.300) et de *Chou-leao* (aujourd'hui sous-préfecture de *Lu-kiang*, préfecture de *Lu-tcheou,* province de *Ngan-hoei.*

07.(250) A 60 *li* au sud-est de la sous-préfecture de *Chou-tch'eng,* préfecture de *Lu-tcheou,* province de *Ngan-hoei.*

07.(251) Aujourd'hui sous-préfecture de *P'ouo-yang*, faisant partie de la cité préfecturale de *Jao-tcheou,* province de *Kiang-si.*

07.(252) Le *Po-yue* (ou les cent *Yue*) désigne tout l'ensemble des principautés plus ou moins indépendantes qui s'étaient fondées sur les ruines de l'ancien royaume de *Yue.*

07.(253) Au sud-est de la sous-préfecture de *Hoang-kang,* qui fait partie de la cité préfecturale de *Hoang-tcheou,* province de *Hou-pe.*

07.(254) Cf. note 125.

07.(255) Cf. note 231.

07.(256) Cf. p. 87, ligne 2. La commanderie de *Nan* fut changée, sous les *Han,* en royaume de *Lin-kiang* ; c'est le nom qui est donné ici au fief de *Kong Ngao.*

07.(257) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Kiang-ling,* préfecture de *King-tcheou*, province de *Hou-pe.* C'était, à l'époque de *King-tcheou Tch'oen-ts'ieou,* la ville de *Yng,* capitale du royaume de *Tch'ou* (cf. tome I, note 04.512).

07.(258) Le *T'ong kien tsi lan* ajoute que *Han Koang* eut sa capitale à *Ou-tchong,* aujourd'hui sous-préfecture de *Yu-t'ien,* préfecture secondaire de *Tsoen-hoa,* province de *Tche-li*).

07.(259) Aujourd'hui, préfecture secondaire de *Ki,* préfecture de *Choen-t'ien* (Péking), province de *Tche-li.*

07.(260) C'est-à-dire « le pays à l'est de la rivière *Kiao* ». La capitale de cette principauté était la ville de *Ki-mo* (aujourd'hui, sous-préfecture de *Ki-mo*, préfecture de *Lai-tcheou,* province de *Chan-tong*)

07.(261) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Lin-tse*, préfecture de *Ts'ing-tcheou,* province de *Chan-tong.*

07.(262) Aujourd'hui, dit le *Tong kien tsi lan* (chap. XII, p. 5 v°), dans la sous-préfecture de *T'ai-ngan,* préfecture de *T'ai-ngan,* province de *Chan-tong,* il y a l'ancienne ville de la sous-préfecture de *Po* ; sous les *Han,* elle s'appelait *Po-yang.*

07.(263) Cf. p. 258-259.

07.(264) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Nan-p'i,* préfecture de *T'ien-tsin,* province de *Tche-li.*

07.(265) C'est-à-dire, de *Ou Joei,* prince de *P'ou*o (cf. note 251). Quoique le caractère [] soit ici écrit [], une note du *T'ong kien tsi tan* (chap. XII, p. 5 r°) met hors de doute qu'il s'agit bien de *Ou Joei.*

07.(266) Cf. note 131. On distinguait le *Tch'ou* occidental du *Tch'ou* méridional qui avait son centre à *King-tcheou-fou*, dans le *Hou pe,* et du *Tch'ou* oriental qui avait son centre à *Sou-tcheou-fou* dans le *Kiang-sou*.

07.(267) C'est à partir du moment où *Lieou Pang* fut nommé roi de *Han,* que la dynastie *Han* compte les années de son règne.

07.(268) D'après certains commentateurs, il faudrait traduire : « Les seigneurs se séparèrent auprès (de la rivière) *Hi.* »

07.(269) De mille *li* de côté, c'est-à-dire de un million de *li* carrés. Cf. tome I, note 02.246.

07.(270) Aujourd'hui, préfecture secondaire de *Tch'en*, province de *Hou-nan.*

07.(271) Cf. note 258.

07.(272) *T'ien Che,* l'ex-roi de *Ts'i*, qui avait été nommé par *Hian Yu* roi de *Kiao-tong.* Cf. note 260.

07.(273) Cf. la note précédente.

07.(274) Cf. note 260.

07.(275) C'est-à-dire les royaumes de *T'si*, de *Tsi-pe* et de *Kiao-tong.*

07.(276) On a vu plus haut que *Tch'en Yu,* de même que *T'ien Yong,* n'avait pas été avantagé lors de la distribution de terres faite par *Hiang Yu.*

07.(277) Ce personnage est aussi appelé parfois « le prince de *Tch'eng-cheou* ».

07.(278) Cf. note 247.

07.(279) [A]. Je serai obligé d'indiquer le caractère chinois [c.a., ici, [A] ou [B]] toutes les fois que, dans la traduction, une équivoque sera possible entre [A] et [B]. Le roi de *Han* dont il est question ici n'est autre que *Lieou Pang,* l'ex-gouverneur de *P'ei* et le futur *Han Kao-tsou.*

07.(280) Le roi de *Han* venait de triompher de *Se-ma Hin,* roi de *Sai,* de *Tong I,* roi de *Ti* et tenait assiégé à *Fei-k'ieou Tchang Han,* roi de *Yong.* On a vu plus haut (pp. 285-286) que *Hiang Yu* avait partagé entre ces trois rois l'ancien territoire de *Ts'in,* et c'est pourquoi on les appelait les trois *Ts'in.* Sur ces conquêtes du roi de *Han,* voyez le chapitre suivant.

07.(281) [A].

07.(282) [B].

07.(283) [A].

07.(284) [B].

07.(285) *King Pou.* Cf. pp. 289-290.

07.(286) Cf. note 151.

07.(287) Aujourd'hui, sous-préfecture de *P'ing-yuen*, préfecture de *Tsi-nan,* province de *Chan-tong.*

07.(288) [A].

07.(289) Au lieu du mot [], le *Ts'ien Han chou* (chap. XXXI, p. 13 r°), donne la leçon [] = ayant pris de force.

07.(290) Les premiers commentateurs pensaient que ces cinq seigneurs étaient les rois de *Sai,* de *Ti*, de *Wei,* de *Yn* et de *Ho-nan* ; mais *Yen Che-kou* a bien établi que les rois de *Sai* et de *Ti*, qui faisaient partie des trois *Ts'in* (cf. note 280) et avaient été soumis plusieurs mois auparavant, n'étaient pas comptés au nombre des cinq seigneurs ; ces cinq seigneurs sont en réalité : *Tchang Eul,* roi de *Tch'ang-chan* ; *Chen Yang*, roi de *Ho-nan* ; *Tcheng Tch'ang,* roi de *Han* ; *Wei Pao,* roi de *Wei* et *Se-ma Ang,* roi de *Yn.*

07.(291) Au sud-est de la sous-préfecture de *Yu-t'ai,* préfecture de *Yen-tcheou,* province de *Chan-tong.*

07.(292) Cf. p. 254, n. 4.

07.(293) Aujourd'hui sous-préfecture de *Siao,* préfecture de *Siu-tcheou,* province de *Kiang-sou.* C'était, à l'époque *tch'oen-ts'ieou,* la petite principauté de *Siao,* dépendante de l'État de *Song.*

07.(294) Ou, suivant une autre explication : « dans le même jour ».

07.(295) D'après le commentaire du *T'ong kien kang mou* (chap. II, p. 32 r°), la rivière *Kou* se serait trouvée à 70 *li* au nord de la sous-préfecture de *Yong-ning,* préfecture et province de *Ho-nan* ; elle aurait pris sa source au mont *Hiong-eul* et aurait été un affluent de gauche de la rivière *Lo*. Mais cette identification est certainement erronée, car la rivière *Kou* se serait trouvée fort éloignée de *P'ong-tch'eng* (aujourd'hui, préfecture de *Siu-tcheou,* province de *Kiang-sou*) et des rivières *Se* et *Soei.* L'explication proposée par le commentaire du *T'ong kien tsi lan* (chap. XII, p. 11 v°) est infiniment plus plausible ; la rivière *Kou* était une branche de la rivière *Soei* (cf. p. 299, n. 1) ; on l'appelait aussi la rivière *T'ang* ; elle coulait au sud-est de la sous-préfecture de *T'ang-chan,* préfecture de *Siu-tcheou,* province de *Kiang-sou.*

07.(296) La rivière *Se* passait à *P'ong-tch'eng* ; cf. tome I, note 02.159.

07.(297) Cette localité était au sud de *P'ong-tch'eng* (*Siu-tcheou fou*). Peut-être faut-il l'identifier avec la sous-préfecture de *Ling-pi,* tout au nord de la province de *Ngan-hoei.*

07.(298) La rivière *Soei* partait autrefois des environs de la préfecture de *K'ai-fong,* dans le *Ho-nan,* traversait la préfecture de *Koei-té,* dans cette même province et venait se jeter dans la rivière *Se* (cf. note 296) ; à *Siu-tcheou* (qui était alors *P'ong-tch'eng*). De nos jours, cette rivière a disparu à la suite des modifications introduites dans le système hydrographique de cette région par les changements de cours du *Hoang-ho* et par le canal impérial.

07.(299) Cf. note 137.

07.(300) Le nom personnel de ce prince était *Yng.*

07.(301) On désignait sous le nom de « princesse *Yuen* de *Lou* » et on appela plus tard « reine-douairière *Yuen* de *Lou* » la fille de la reine (plus tard l'impératrice), *Lu*, épouse principale de *Kao-tsou*. Cette princesse fut mariée à *Tchang Ngao,* marquis de *Siuen p'ing* et fils de *Tchang Eul.* Elle en eut un fils,

nommé *Tchang Yen,* qui fut roi de *Lou*. Quelques commentateurs ont pensé qu'elle avait elle-même reçu le titre de reine-douarière de *Lou* parce que son fils fut roi de *Lou.* Mais la chose est peu vraisemblable, car la princesse *Yuen* de *Lou* mourut en 187 avant J.-C., six ans avant que son fils fût devenu roi de *Lou*. Il est très probable que le territoire de *Lou* avait été attribué, de son vivant, à cette princesse, pour qu'elle en perçût à son profit les revenus. Le mot *Yuen* ne fait pas allusion, comme l'ont cru certains commentateurs, à ce que la princesse était l'aînée des filles de l'impératrice *Lu* ; ce mot représente le nom posthume qui lui fut décerné.

07.(302) Le gouverneur de *T'eng* n'est autre que *Hia-heou Yng.* Cf. *Mém. hist.*, chap. XCV.

07.(303) C'est-à-dire : son père et sa femme.

07.(304) Les deux caractères [] se prononcent ici *I-ki.* C'était un nom personnel assez fréquent à cette époque, car au temps des premiers empereurs *Han,* nous trouvons un *Tchao-ki* et un *Li-ki.* Ce nom était donné en souvenir d'un certain *Se-ma I-ki* qui s'était rendu célèbre dans le pays de *Wei* au temps des six royaumes.

07.(305) Son nom personnel était *Tsé*.

07.(306) A l'est de la sous-préfecture de *T'ang-chan,* préfecture du *Siu-tcheou*, province de *Kiang-sou*.

07.(307) Cf. note 06.109.

07.(308) Tous les hommes dans la force de l'âge avaient déjà été pris par le recrutement ; on dut donc enrôler ceux mêmes que leur âge exemptait du service, c'est-à-dire, suivant les règlements de ce temps, les hommes de moins de vingt-trois ans et ceux de plus de cinquante-six ans.

07.(309) Cette ville était, à l'époque *tch'oen-ts'ieou*, la capitale du royaume de *Tcheng* ; à l'époque des *Ts'in*, c'était une préfecture ; elle se trouvait au sud-est de la sous-préfecture de *Yong-yang*, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*.

07.(310) Cette ville se trouvait aussi sur le territoire de la sous-préfecture actuelle de *Yong yang.*

07.(311) On a vu plus haut (p. 297) que *T'ien Heng* était le frère cadet de *T'ien Yong.*

07.(312) *Ngao* était le nom d'une montagne sur laquelle *Ts'in Che-hoang-ti* avait fait construire un grenier (cf. note 06.109) : elle était au nord-ouest de la sous-préfecture de *Yong-tsé,* préfecture de *K'ai-fong,* province de *Ho-nan.*

07.(313) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Han-chan,* préfecture secondaire de *Ho,* province de *Ngan-hoei.*

07.(314) Cf. note 217.

07.(315) Le *Hoang lan* (sur lequel, cf. tome I, note 01.165) dit que la tombe de *Fan Tseng* se trouve à l'est du rempart extérieur de *Kiu-tch'ao* (aujourd'hui, sous-préfecture de *Tch'ao,* préfecture de *Lu-tcheou,* province de *Ngan-hoei*). Avant de se mettre au service de *Hiang Yu, Fan Tseng* demeurait sur la montagne *Tou-leou* (c'est-à-dire du crâne), à 5 *li* au nord-est de la sous-préfecture de *Tch'ao*.

07.(316) Le char impérial était couvert de tentures jaunes. On a déjà rencontré plus haut (p. 243, ligne 25) l'expression « la chambre jaune » désignant le char impérial.

07.(317) Le guidon appelé [] était fixé sur la gauche du joug de la voiture ; suivant *Ts'ai Yong,* il était fait avec une queue de yack ; suivant *Li Pei,* il était fait en poils ou en plumes.

07.(318) A 2 *li* au sud-ouest de la sous-préfecture de *Se-choei,* préfecture de *K'ai-fong,* province de *Ho-nan.*

07.(319) *Wei Pao* était l'ex-roi de *Wei.*

07.(320) Remarquer cet emploi de [] qui marque que l'action est terminée : à la sortie de *Yong-yang* du roi de *Han,* c'est-à-dire : après que le roi de *Han* fut sorti de *Yong-yang.* Cf. *Mém. hist.,* chap. VII, p. 9 r° : après que le roi de *Han* eut été battu à *P'ong-tch'eng.*

07.(321) Le caractère [] se prononce ici *Che.* La ville de *Che* est identique à la sous-préfecture actuelle de ce nom, préfecture de *Nan-yang,* province de *Ho-nan.* C'était, à l'époque *tch'oen-ts'ieou* (15e année du duc *Tch'eng*), une principauté. — La ville de *Yuan* se trouvait sur le territoire de la sous-préfecture de *Nan-yang* province de *Ho-nan.*

07.(322) *K'ing Pou.* Cf. note 249.

07.(323) Cette porte s'appelait « la porte de jade ».

07.(324) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Houo-kia,* préfecture *de Wei-hoei,* province de *Ho-nan.*

07.(325) Cf. tome I, note 04.497*, ad fin.*

07.(326) Cf. note 147.

07.(327) Le marquis de *Hoai yn* n'est autre que *Han Sin.* Cf. *Mémoires historiques,* chap. XCII.

07.(328) Au nord-ouest de la sous-préfecture actuelle de *Yong-tsé*, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*. Il y avait à *Koang-ou* deux hauteurs qui se faisaient vis-à-vis et des remparts construits sur chacune de ces collines ; le roi de *Han* avait élevé les remparts de l'ouest ; *Hiang Yu* avait élevés ceux de l'est ; un cours d'eau passait entre les deux hauteurs et la petite vallée où il coulait était appelée la tranchée de *Koang-ou.*

07.(329) L'étal était une espèce de chevalet sur lequel on plaçait la victime qu'on allait sacrifier. En faisant monter *T'ai-kong* sur un étal, *Hiang Yu* donnait à entendre qu'il se proposait de l'immoler.

07.(330) On a vu plus haut (p. 300-301) que *Hiang Yu* avait fait prisonnier, *T'ai-kong,* le père du roi de *Han.*

07.(331) Cf. note 328.

07.(332) Cf. note 06.414.

07.(333) Cf. note 145.

07.(334) Cf. note 158.

07.(335) La ville de *Wai-hoang* existait dès l'époque *tch'oen-ts'ieou*. Sous les *Han*, c'était une préfecture qui dépendait de la commanderie de *Tch'en-lieou*. Elle se trouvait à 60 *li* au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *K'i*, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan.*

07.(336) Au sud de la sous-préfecture de *Chang-h'ieou*, qui fait partie de la ville préfecturale de *Koei-té*, province de *Ho-nan*. C'était là que se trouvait, à l'époque *tch'oen-ts'ieou*, la capitale de l'État de *Song*.

07.(337) *Ts'ao Kieou.* Cf. p. 309, lignes 21-22.

07.(338) *Tong I, ex-roi* de *Ti* (cf. note 238).

07.(339) *Se-ma Hin.*

07.(340) Cf. note 107.

07.(341) Le marquis de *Hai-tch'oen* n'est autre que le *ta-se-ma Ts'ao Kieou.*

07.(342) Cf. note 06.109.

07.(343) Cf. *Mémoires historiques,* chap. XCVII.

07.(344) La situation du *Hong-keou,* ou canal *Hong,* a donné lieu à d'assez longues discussions entre les érudits chinois. En premier lieu, comme le fait remarquer le commentateur *Tchang Hoa,* il faut distinguer le *Hong-keou,* qui était dans le voisinage immédiat de la ville préfecturale de *K'ai-fong,* d'un autre canal qu'on appelait le *Koan-tou-choei,* et qui traversait la sous-préfecture de *Yang-ou*, préfecture de *Hoai-K'ing*, province de *Ho-nan.* Certains auteurs ont confondu à tort le *Koan-tou-choei* avec le *Hong-keou.* — Le *Hong-keou* est le cours d'eau que *Wang Pen*, général de *Ts'in Che-hoang-ti,* dériva en 225 (cf. p. 121) avant J.-C., pour inonder la ville de *Ta-leang* (au nord-ouest, mais tout proche de la cité préfecturale de *K'ai-fong*), capitale de l'État de *Wei.* Dans le texte des *Mémoires historiques* qui raconte l'exploit de *Wang Pen*, le *Hong-keou* est appelé *Ho-keou* ; ce nom a induit en erreur certains critiques qui ont pensé que le *Ho-keou* était, non un cours d'eau, mais une dérivation du *Hoang-ho* déterminée artificiellement par *Wang Pen* lui-même ; mais, comme l'a bien montré *Hou Wei*, dans ses belles études sur le Tribut de *Yu* (*H. T. K. K.,* chap. XL, dernière partie, p. 5 et 6), le *Hoang-ho,* qui passait alors bien au nord-ouest de *K'ai-fong fou,* n'a rien à faire ici ; il ne s'agit pas non plus, comme l'ont cru d'autres critiques, de la rivière qui est appelée *Yong-tch'oan* dans le *Tcheou li* et qui fut nommée depuis rivière *Tsi*. La rivière qui fut dérivée par *WangPen* était un petit cours d'eau qui passait à peu de distance au nord de *K'ai-fong-fou* ; elle est appelée *Ho-keou* et *Hong-keou* par *Se-ma Ts'ien,* et *Lang-t'ang K'iu* dans le livre des *Han.* — C'est de cette dernière rivière qu'il est question dans notre texte. Il est évident d'ailleurs que le cours actuel du *Hoang-ho* a complètement bouleversé l'hydrographie de cette région.

07.(345) D'après une note du *Che ki luen wen,* le roi de *Han* se trouvait alors commander aux pays de *Pa*, de *Chou,* des trois *Tsin* (cf. note 280), de *Yen*, de *Tchao*, de *Han,* de *Wei*, de *Ts'i* et de *Leang*.

07.(346) Dans le nom de [], le mot [] se prononce *kia* (ap*. Jou Choen* et le Dictionnaire de *K'ang-hi*). *Yang-kia*, qui passait pour avoir été construit par l'empereur *T'ai-kang,* de la dynastie *Hia*, reçut, sous Les *Soei*, le nom de *T'ai-k'ang* ; c'est aujourd'hui encore la sous-préfecture de *T'ai-k'ang*, préfecture de *Tch'en-tcheou*, province de *Ho-nan*.

07.(347) *Han Sin* était alors roi de *Ts'i* et *P'ong Yue* était conseiller d'État de *Wei*.

07.(348) Au nord-ouest de la sous-préfecture de *Hoai-ning*, préfecture de *Tch'en-tcheou*, province de *Ho-nan*.

07.(349) *Tse-fang* est l'appellation de *Tchang Leang*, marquis de *Lieou* : cf. *Mémoires historiques*, chap. LV.

07.(350) *Tch'en*, l'ancienne capitale du royaume de ce nom, est aujourd'hui la préfecture de *Tch'en-tcheou*, dans le *Ho-nan*.

07.(351) Cf. note 336.

07.(352) A 26 *li* au, nord-est de la sous-préfecture de *Tong-ngo*, préfecture de *T'ai-ngan*, province de *Chan-tong*.

07.(353) Cf. note 347.

07.(354) Sur le territoire de la préfecture secondaire de *Cheou*, préfecture de *Fong-yang*, province de *Ngan-hoei*.

07.(355) A 79 *li* au sud-est de la préfecture secondaire de *Po*, préfecture de *Yng-tcheou,* province de *Ngan-hoei*. Le second caractère de ce nom se prononce *pou* et non *fou*.

07.(356) Aujourd'hui encore on voit le hameau de *Kai-hia* au sud-est de la sous-préfecture de *Ling-pi*, préfecture de *Fong-yang*, province de *Ngan-hoei*.

07.(357) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Lu-hiang*, préfecture de *Lu-tcheou*, province de *Ngan-hoei*.

07.(358) Aujourd'hui, préfecture secondaire de *Leou-ngan*, province de *Ngan-hoei*.

07.(359) Cf. note 249.

07.(360) C'était à la suite de la défection de *Tcheou Yn* et des troupes du *Kieou-kiang* que l'armée de *Han* s'était trouvée renforcée d'un grand nombre de gens de *Tch'ou.* Le nom de *Ko* paraît avoir été affecté plus spécialement aux chants du royaume de *Tch'ou* ; on disait de même : les *ngeou* du pays de *Ou*, les *yn* du pays de *Yue.* Ces dénominations semblent désigner le caractère plaintif ou gai, ou passionné, etc., qui appartenait en propre aux chants de chacun de ces pays.

07.(361) *Yn-ling* était le nom d'une montagne, à 80 *li* au nord de la préfecture secondaire de *Ho*, province de *Ngan-hoei.*

07.(362) A 50 *li* au sud-est de la sous-préfecture de *Ting-yuen,* préfecture de *Fong-yang,* province de *Ngan-hoei.*

07.(363) Le *roi Hiang* et ses cavaliers s'étaient réfugiés sur une éminence appelée la montagne *Se-hoei.*

07.(364) Le mot [] a ici le sens de « changer de place ». Sur *Yang Hi,* marquis de *Tch'e-ts'iuen,* cf. note 371.

07.(365) Le *Ou kiang* était un petit embranchement de la rivière *Hoai,* à peu de distance au nord de la préfecture secondaire de *Ho,* province de *Ngan-hoei.*

07.(366) Cf. Appendice 1, § 4, *ad fin*.

07.(367) C'est-à-dire le roi *Hiang* lui-mêrne.

07.(368) J'adopte cette traduction, quelque peu française qu'elle soit, pour rendre la locution chinoise []. Les commentateurs disent qu'un millier d'or était une livre d'or et valait dix mille pièces de monnaie.

07.(369) La préfecture de *Tchong-choei* était située entre la rivière *I* et la rivière *Tou* ; c'est de cette particularité que lui venait son nom de *Tchong-choei* qui signifie « entre les rivières ». Elle était à 30 *li* au nord-ouest de la sous-préfecture de *Hien*, préfecture de *Ho-hien,* province de *Tche-li.*

07.(370) A 23 *li* au sud-ouest de la sous-préfecture de *Nan-yang,* préfecture de *Nan-yang,* province de *Ho-nan,*

07.(371) *Se-ma Tcheng* suppose, à cause de l'identité de sens des deux noms, que *Tch'e-ts'iuen* est la même ville qui fut appelée plus tard *Tan-choei* et qui était à l'ouest de la sous-préfecture actuelle de *Si-tch'oan*, préfecture de *Nan-yang,* province de *Ho-nan.*

07.(372) A 40 *li* à l'ouest de la sous-préfecture de *Soei p'ing,* préfecture de *Jou-ming,* province de *Ho-nan.*

07.(373) Au sud de la sous-préfecture de *Tchen-p'ing,* préfecture de *Nan-yang,* province de *Ho-nan.*

07.(374) *Siu Koang* dit que le roi *Hiang* mourut le 12e mois de la cinquième année de *Han* (28 décembre 203-26 janvier 202 av. J.-C.) ; il était né la quinzième année de *Ts'in Che-hoang-ti* ; il n'était donc âgé que de trente ans (de trente et un ans, d'après la manière de compter des Chinois), quand il mourut.

07.(375) On a vu plus haut (p. 262, ligne 16) que *Hiang Yu* avait été nommé duc de *Lou* par le *roi Hoai.*

07.(376) Cf. note 352.

07.(377) Cf. note 210.

07.(378) Sur le territoire de la sous-préfecture actuelle de *Chan yang*, préfecture de *Hoai-ngan,* province de *Kiang-sou.*

07.(379) *T'ao* était à 40 *li* à l'est de la sous-préfecture de *Tsou-tch'eng*, préfecture de *Wei-hoei,* province de *Ho-nan.* Le marquis de *T'ao* avait pour nom personnel *Siang* ; comme le dit *Se-ma Ts'ien,* son nom de famille était d'abord *Hiang*, mais il le changea ensuite contre le nom de *Lieou*, qui était le nom de famille des *Han*.

07.(380) Son nom personnel était *T'o*. La ville de *P'ing-kao* était à 20 *li* à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Wen*, préfecture de *Hoai-k'ing,* province de *Ho-nan.*

07.(381) Ce personnage n'est pas mentionné dans le Tableau chronologique des seigneurs.

07.(382) On ne sait pas qui est maître *Tcheou* ; on infère seulement de ce passage qu'il devait être contemporain de *Se-ma Ts'ien.*

07.(383) Cf. *Mémoires historiques,* chap. XLVIII.

07.(384) C'est-à-dire qu'il n'était qu'un simple paysan.

07.(385) *Ts'i*, *Tchao, Han, Wei* et *Yen* qui avaient suivi *Hiang Yu* dans sa marche contre *Ts'in.*

07.(386) On a vu (p. 283) que *Hiang Yu,* désireux de retourner dans son pays natal, ne voulut pas établir sa capitale à *Hien-yang.*

07.(387) Cf. p. 317, n. 2.

CHAPITRE VIII : *Kao-tsou*

@

08.(101) *Fong* est aujourd'hui la sous-préfecture de *Fong* et *P'ei* est aujourd'hui la sous-préfecture de *P'ei* ; ces deux sous-préfectures dépendent de la préfecture de *Siu-tcheou* dans le *Kiang-sou.*

08.(102) Les commentateurs de l'époque des *T'ang* se perdent dans de longues dissertations pour expliquer l'origine de ce nom de famille ; mais ils n'ont pas

reconnu la confusion que *Se-ma Ts'ien* fait d'une manière constante et qui s'est perpétuée après lui entre le nom de clan et le nom de famille (cf. tome I, note 00.103). Comme le font bien remarquer les annotateurs critiques de l'édition de *K'ien-long,* il faudrait dire, pour parler correctement, que *Kao-tsou* eût pour nom de famille *Lieou*, et pour nom de clan *K'i*.

08.(103) *Se-ma Ts'ien* ne mentionne pas le nom personnel de *Kao-tsou* qui était *Pang,* car il était interdit, à son époque, d'écrire ce caractère. — *Ki* n'est en réalité qu'un surnom, indiquant que *Lieou Pang* était le troisième enfant ; de même, les deux frères aînés de *Lieou Pang* sont désignés, l'un sous le nom de *Lieou Po* c'est-à-dire *Lieou* l'aîné, et l'autre, *Lieou Hi,* sous le nom de *Lieou Tchong,* c'est-à-dire *Lieou* le second.

08.(104) Le nom personnel du père de *Kao-tsou* était *Tche-kia* ou, suivant d'autres auteurs, *T'oan hia.*

08.(105) On ne connaît pas le nom de famille de cette femme et c'est pourquoi *Se-ma Ts'ien* se contente de l'appeler « la vénérable *Lieou* ». Tout ce qu'ont raconté sur son compte *Hoang-fou Mi* et d'autres auteurs de second ordre ne mérite aucun crédit.

08.(106) On trouve aussi cette espèce de dragon définie comme un dragon sans cornes.

08.(107) Cf. p. 114, la description de *Ts'in Che-hoang-ti*.

08.(108) Le côté gauche correspond au principe *yang*. Les soixante-douze points symbolisent les soixante-douze jours de l'année qui sont attribués à chacun des cinq éléments (5x72=360, c'est-à-dire le nombre approximatif des jours de l'année). Sur cette valeur symbolique du nombre 72, cf. les soixante-douze anciens souverains qui passent pour avoir accompli les sacrifices *fong* et *chan* (*Mémoires historiques,* chap. XVIII, p. 2 v°), les soixante-douze métaux, etc.

(109) Dans l'organisation administrative des *T'sin*, un groupe de dix villages, ou *li,* formait un *t'ing* ; le chef du *t'ing* était chargé de maintenir le bon ordre dans sa petite circonscription. Dix *t'ing* formaient la division administrative qu'on appelait un *hiang.*

(110) L'expression [], dit *Yen Che-kou,* désigne la salle où se réunissaient les fonctionnaires à la capitale de la commanderie. Quoique *Kao-tsou* ne fût qu'un très mince personnage et qu'il se trouvât là avec des officiers de rang

beaucoup plus élevé que lui, il avait tant de confiance en lui-même et tant de hardiesse qu'il les traitait tous sans respect (avec mépris, dit le texte chinois).

08.(111) Le Dictionnaire de *K'ang-hi,* d'accord avec les commentateurs, dit que le mot [] est ici l'équivalent de [] ou de [] ; il signifie donc « payer ».

08.(112) *Kao-tsou,* qui était vantard, payait volontiers son vin plusieurs fois le prix qu'il valait, mais il est vrai qu'il l'achetait à crédit. Cette anecdote met en lumière un des côtés de ce singulier caractère.

08.(113) Les comptes étaient écrits sur des planchettes en bois.

08.(114) On rapprochera de cet incident l'anecdote qui est racontée dans le chapitre précédent à propos de *Hiang Yu* (cf. p. 249).

08.(115) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Chan,* préfecture de *Ts'ao-tcheou,* province de *Chan-tong.*

08.(116) *Mong K'ang* dit que ce titre de *tchou-li* est identique à celui de *kong-ts'ao.*

08.(117) C'est-à-dire qu'il devait examiner les présents qu'il était d'usage d'apporter lorsqu'on se présentait au préfet.

08.(118) *Lu* se désigne lui-même par le mot [] = votre sujet ; c'était une formule de politesse dont on se servait dans la conversation ; plus tard, on employa le mot votre serviteur.

08.(119) Littéralement : « la concubine du van et du balais », c'est-à-dire la femme qui vaquera aux travaux domestiques. Le van en osier servait à ramasser et à enlever la poussière qu'on avait amassée avec le balai ; cf. *Li ki,* chap. *K'iu li,* 3e partie, 1e phrase (trad. Legge, *Sacred Books of the East,* vol. XXVII, p. 73).

08.(120) Cf. le chapitre IX des *Mémoires historiques.* — Celle qui devait être l'impératrice *Lu* avait pour nom personnel *Tche* et pour appellation *Ngo-kiu* (cf. *Mémoires historiques,* chap. XLIX, p. 1 v°, commentaire de *Se-ma Tcheng*).

08.(121) Cf. note 07.301.

08.(122) *Yng Chao* et *Se-ma Piao* disent tous deux que cette coiffure est la même que celle qui fut appelée plus tard le chapeau à queue de pie.

08.(123) *Sie* était alors une préfecture qui dépendait du royaume de *Lou*. Cette localité se trouvait à 44 *li* au sud-est de la sous-préfecture actuelle de *T'eng*, préfecture de *Yen-tcheou*, province de *Chan-tong*.

08.(124) C'est-à-dire le chapeau de la famille *Lieou* ; on se rappelle que *Lieou* est le nom de famille de *Kao-tsou*.

08.(125) Pour y construire la sépulture de *Ts'in Che-hoang-ti*.

08.(126) Cf. p. 224, n. 1.

08.(127) Les *Ts'in* qui, à l'origine, résidaient à l'ouest de l'empire, prétendaient régner par la vertu du métal, car cet élément correspond à l'ouest. Sa couleur symbolique est le blanc. Les *Han* régnèrent par la vertu de l'élément feu dont la couleur est le rouge. Les paroles de la vieille femme donnent donc à entendre que *Kao-tsou* détruira la dynastie des *Ts'in*.

— Ce passage est cependant assez singulier, car, au temps de *Se-ma Ts'ien*, on admettait que les *Ts'in* avaient régné par la vertu de l'eau (cf. note 06.216) et les *Han* par celle de la terre (cf. *Introduction*, note 308). Ce n'est qu'avec le triomphe de la théorie proposée par *Lieou Hiang* et par *Lieou Hin* à la fin du premier siècle avant notre ère, qu'on admit que les Han régnaient par la vertu du feu ; peut-être le texte même de *Se-ma Ts'ien* fut-il une des raisons qui furent invoquées à l'appui de la nouvelle théorie ; de même, pour prouver que les *Ts'in* régnèrent par la vertu du métal, on dut se fonder sur le texte qui raconte qu'il plut du métal à *Li-yang*, sous le règne du duc *Hien* (cf. p. 59).

08.(128) [] = « se défier de soi », est exactement le contraire de [] = « avoir confiance en soi », que nous venons de rencontrer (cf. p. 332, ligne 3). L'historien montre les alternatives d'espérance et de crainte par lesquelles passait alors l'esprit de *Kao-tsou*.

08.(129) *Mang* était une préfecture qui dépendait du royaume de *P'ei*, et qui se trouvait à 3 *li* au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *Yong-tch'eng*, préfecture de *Koei-té*, province de *Ho-nan*. — *T'ang* était une préfecture qui dépendait du royaume de *Leang* et qui se trouvait à peu de distance au sud de la sous-préfecture actuelle de *T'ang-chan*, préfecture de *Siu-tcheou*, province de *Kiang-sou*. — Entre ces deux localités s'étendait une région de collines et de marais ; c'est là que se réfugia *Kao-tsou*.

08.(130) Sur cette expression, cf. note 06.313.

08.(131) Au sud de la préfecture secondaire de *Sou*, préfecture de *Fong-yang*, province de *Ngan-hoei*.

08.(132) Cf. note 05.450.

08.(133) [] est expliqué par le commentateur *Lieou Té* comme signifiant : « le royaume de *Tch'ou* agrandi ».

08.(134) Dans le chapitre sur *Siao Ho* et *Ts'ao Ts'an*, dans le livre des *Han* antérieurs, on lit que *Ts'ao Ts'an* était chef de la prison et *Siao Ho* était surveillant des fonctionnaires.

Cependant, le commentaire du *T'ong kien tsi lan* (chap. XI, p. 15 v°) donne une autre explication suivant laquelle, du temps des *Ts'in*, il y aurait eu, pour chaque fonction, un titulaire en chef et un titulaire en second ; il faudrait alors traduire : « le surveillant en chef des fonctionnaires, *Siao Ho*, et *Ts'ao Ts'an*… ».

08.(135) Sur l'expression [], cf. note 07.114. Le *Ts'ien Han chou* donne la leçon [] = quelques centaines d'hommes.

08.(136) Dans la pays de *Tch'ou,* les gouverneurs des préfectures étaient honorés du titre de *koung*. Comme *Kao-tsou* se déclarait du parti de *Tch'en Ché,* qui avait pris le nom de roi de *Tch'ou,* il se conforma à la coutume de *Tch'ou.*

08.(137) *Tch'e-yeou* est le rebelle légendaire qui lutta contre *Hoang-ti* (cf. tome I, note 01.111) ; on lui sacrifiait comme au dieu des combats.

08.(138) On immolait une victime et on se servait de son sang pour frotter les objets qu'on voulait purifier ; c'est ce qu'indique le mot [].

- Cf. Mencius, I, *a,* 7, § 4 :

  « Nous nous proposons de frotter du sang (de ce bœuf) une cloche.

- *Li ki,* chap. *Yue ling,* premier mois d'hiver :

  « on ordonne au grand astrologue de frotter de sang les écailles de tortue et les tiges d'achillée (qui servent à la divination).

- Cf. aussi *Tcheou li,* chap. XXVIII, XXIX, XXX et XXXV ; trad. Biot, tome II, pp. 28.108 ; 29.169 ; 30.127 ; 35.205.

08.(139) Cf. note 07.132. *Fang-yu* se trouvait aussi dans la commanderie de *Chan-yang,* c'est-à-dire sur le territoire de la préfecture secondaire actuelle de *Tsi. ning,* province de *Chan-tong.*

08.(140) Cf. p. 224, n. 1.

08.(141) Cf. note 06.450.

08.(142) La deuxième année d'*Eul-che-hoang-ti,* au huitième mois, *Ou Tch'en* se proclama roi de *Tchao* ; *T'ien Tan,* roi de *Ts'i* ; *Han Koang*, roi de *Yen* ; et *Wei K'ieou,* roi de *Wei.*

08.(143) Le *Se-tch'oan* est le territoire qui fut nommé par les *Han* « commanderie de *P'ei* » (aujourd'hui, préfecture de *Siu-tcheou,* province de *Kiang-sou*). Dans les diverses commanderies, les *Ts'in* avaient établi des administrateurs, des gouverneurs militaires et et des surintendants.

08.(144) D'après *Jou Choen,* le caractère [] devrait ici se prononcer *Tsou* ; mais d'autres commentateurs laissent à ce mot sa prononciation habituelle. La ville de *Ts'i* était à 70 *li* au sud de la sous-préfecture de *T'eng*, préfecture de *Yen-tcheou,* province de *Chan-tong.*

08.(145) *Yen Che-kou* croit que le mot [] est le nom personnel du *tso-se-ma* ; mais *Se-ma Tcheng* identifie ce personnage avec le *tso-se-ma Ts'ao Ou-chang* dont il sera question plus loin ; le mot [] doit donc être traduit.

08.(146) A 50 *li* au sud de la préfecture secondaire de *Tsi-ning,* province de *Chan-tong.*

08.(147) Le roi *Tch'en,* ou *Tch'en Ché,* fut assassiné le douzième mois de la deuxième année de *Eul-che* par un de ses officiers nommé *Tchoang Kia*. Mais *Tcheou Che* n'avait pas attendu cet événement pour se révolter contre *Tch'en Ché* ; dès la fin de la première année de *Eul-che*, il s'était trouvé maître de tout le pays de *Wei* et avait donné le titre de roi à *Wei Kieou* qui était un descendant de l'ancienne famille princière de *Wei*. *Tcheou Che* était devenu le conseiller du nouveau roi : c'est ce qui explique la démarche qu'il fit auprès de *Yong Tch'e*.

08.(148) *Wen Yng* résume de la manière suivante les déplacements successifs des princes de *Wei* : lorsque le grand officier de *Tsin*, *Pi-wan*, reçut en apanage le fief de *Wei*, ce territoire correspondait à la sous-préfecture actuelle de *Joei-tch'eng*, préfecture secondaire de *Kie*, province de *Chàn-si*. Ses descendants se transportèrent dans la ville qui était sous les *T'ang* la sous-préfecture de *Wei* et qui se trouvait à 40 *li* au sud-ouest de la sous-préfecture actuelle de *Yuen-tch'eng*, préfecture de *Ta-ming*, province de *Tche-li*. Il y eut encore d'autres changements que ne mentionne pas *Wei Yng* ; puis, le roi *Hoei*, la 31e année de son règne (340 av. J.-C.), transféra sa capitale à *Ta-leang* (près de *K'ai-fong-fou* : Cf. note 05.340). Enfin quand l'État de *Wei* eut été détruit (225 av. J.-C.) par *Ts'in Che-hoang-ti*, son dernier roi, *Kia*, se réfugia à *Fong*. C'est

pourquoi *Tcheou Che* pouvait dire à *Yong Tch'e* qu'il y avait à *Fong* un grand nombre d'émigrés de *Leang*, c'est-à-dire de *Ta-leang*, l'ancienne capitale de *Wei*.

08.(149) *Yen Che-kou* dit que *Ning* est un nom de famille : suivant d'autres commentateurs, *Ning* serait le nom de la ville dont ce personnage était préfet.

08.(150) A 20 *li* au sud-est de la sous-préfecture de *P'ei*, préfecture de *Siu-tcheou*, province de *Kiang-sou*. Sur *King Kiu*, cf. note 07.130.

08.(151) On peut aussi comprendre : *Tchang Han* accompagnait un général…

08.(152) On ne connaît pas le nom de famille de ce *Ni* qui avait le grade de *se-ma* dans l'armée de *Tchan Han*.

08.(153) *Siang* était une préfecture de la commanderie de *P'ei* : elle se trouvait à 90 *li* au nord-ouest de la ville qui était, à l'époque des *Tang*, la sous-préfecture de *Fou-li* (aujourd'hui, préfecture secondaire de *Sou*, préfecture de *Fong-yang*, province de *Ngan-hoei*).

08.(154) Cf. note 07.160.

08.(155) Au nord-ouest de la sous-préfecture actuelle de *Siao*, préfecture de *Siu-tcheou*, province de *Kiang-sou*.

08.(156) A l'est de la sous-préfecture de *T'ang-chan,* préfecture de *Siu-tcheou.*

08.(157) Cf. note 07.135. *Hiang Leang* venait de mettre à mort *King Kiu,* roi de *Tch'ou* ; c'est pourquoi le gouverneur de *P'ei,* qui s'était d'abord rattaché à *King Kiu*, vient maintenant proposer ses services à *Hiang Leang.*

08.(158) Le Tableau chronologique dit qu'il s'empara alors de cette ville et que *Yong Tch'e* s'enfuit dans le pays de *Wei.*

08.(159) Cf. note 07.136.

08.(160) Cf. notes 07.142 et 07.144.

08.(161) Cf. note 07.145. Comme la plupart des noms de lieu qui vont suivre ont déjà été identifiés dans les notes du chapitre précédent, le lecteur est prié de se reporter à l'index qui le renverra au texte où chacun de ces noms est mentionné pour la première fois.

08.(162) Cf. note 07.155.

08.(163) On appelait *hien mei* un petit bâton qu'on plaçait en travers de la bouche des soldats pour les empêcher de parler, lorsqu'on voulait faire une

attaque dans le plus grand secret. Dans le *Tcheou li,* livre XXXVII, on voit mentionné le *hien mei che* ou officier préposé au bâillon ; il est chargé de maintenir le silence lors des grands sacrifices et de bâillonner les hommes au moment des chasses et des expéditions militaires (cf. *Tcheou li,* trad. Biot, t. II, p. 180 et 393).

08.(164) On a vu plus haut (p. 322) que lorsque *Hiang Yu* fut mort, *Kao-tsou* le fit enterrer comme s'il avait été un duc de *Lou.*

08.(165) *Ling yn* était, dans le pays de *Tch'ou,* l'équivalent du titre de *K'ing* « haut dignitaire », dans les autres pays.

08.(166) Le roi de *Tchao* se trouvait alors assiégé dans *Kiu-lou* par l'armée de *Ts'in*.

08.(167) Cf. note 06.481.

08.(168) Cf. p. 255.

08.(169) Le royaume de *Tch'ou* dont il est ici question n'est pas celui du roi *Hoai,* mais celui qui avait été fondé par *Tch'en Ché.* Malgré ses premiers succès, *Tch'en Ché* avait fini par périr, et, peu de temps après, *Hiang Leang,* père de *Hiang Yu,* avait été battu et était mort sous les murs de *Ting-t'ao.* Il semble donc que la ligne de conduite adoptée par *Tch'en Ché* et *Hiang Leang* doive être abandonnée ; ce n'est plus sur la violence qu'il faut compter, mais sur la justice, et c'est pourquoi il faut préférer le gouverneur de *P'ei* à *Hiang Yu.*

08.(170) *Yen Che-kou* dit que le caractère [] se prononce ici *Kiang*. *Kiang-li* était une préfecture à l'époque des *Ts'in*, mais les commentateurs n'indiquent pas exactement où elle se trouvait.

08.(171) La leçon que donnent toutes les éditions de *Se-ma Ts'ien* me paraît ne présenter aucun sens satisfaisant. Le *Ts'ien Han chou* (chap. 1, 1e partie, p. 7 r°) donne la leçon [] : « (Le gouverneur de *P'ei*) attaqua le camp retranché de *Ts'in* et écrasa ses deux armées. » On lit en effet dans le Tableau chronologique de *Se-ma Ts'ien* (*Mém. hist*., chap. XVI, p. 4 v°) que, le 10e mois de la troisième année de *Eul-che-hoang-ti* (25 nov. — 23 déc. 208) le gouverneur de *P'ei* attaqua et défit au sud de *Ou-tch'eng* l'armée du gouverneur militaire de la commanderie de *Tong* et l'armée de *Wang Li.* La leçon du *Ts'ien Han chou* est donc d'accord avec ce texte, puisqu'il est bien établi que le gouverneur de *P'ei* défit deux armées de *Ts'in*.

08.(172) Au nord-ouest de la sous-préfecture actuelle de *Kin-Hiang,* préfecture de *Yen-tcheou*, province de *Chan-tong*.

08.(173) Cf. note 07.134.

08.(174) On ne sait pas qui était au juste ce personnage.

08.(175) Ces noms sont ceux de généraux du pays de *Wei*.

08.(176) *Kao-yang* était un bourg à 29 *li* à l'ouest de la sous-préfecture de *K'i*, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*.

08.(177) Sur le nom personnel *I-ki,* cf. note 07.304.

08.(178) La leçon du *Ts'ien Han chou* (chap. 1, 1e partie, p. 7 v°) est [] : « *Li I-ki*, qui était gardien de la porte du bourg, dit : ». Cette dernière leçon est d'accord avec les autres témoignages que nous avons sur *Li I-ki* ; dans le chapitre XCVII des *Mémoires historiques*, *Se-ma Ts'ien* dit lui-même que *Li I-ki* était un fonctionnaire préposé à la porte du bourg. Dans ce chapitre XCVII, on lit que *Li I-ki* entra en relations avec le gouverneur de *P'ei* par l'intermédiaire d'un des cavaliers d'escorte de ce dernier.

08.(179) *Li Chang* était le frère cadet de *Li I-ki*.

08.(180) L'ancienne ville de *K'ai-fong* était à 50 *li* au sud de la sous-préfecture actuelle de *Siang-fou*, qui fait partie de la cité préfecturale de *K'ai-fong,* province de *Ho-nan.*

08.(181) A 20 *li* à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Hoa*, préfecture de *Wei-hoei,* province de *Ho-nan.*

08.(182) *K'iu-yu* était un bourg dans le voisinage de la sous-préfecture de *Tchong-meou*, préfecture de *K'ai-fong,* province de *Ho-nan.*

08.(183) *Yng-yang* doit être l'équivalent de *Yng-tch'oan* qui est la leçon du *Ts'ien Han chou.* Le *Yng-tch'oan* était une commanderie de l'époque des *Ts'in* ; son centre correspond à la préfecture secondaire de *Yu*, préfecture de *K'ai-fong,* province de *Ho-nan.*

08.(184) Les ancêtres de *Tchang Leang* avaient été pendant plusieurs générations conseillers dans le royaume de *Han* ; les avis de *Tchang Leang* furent donc précieux au gouverneur de *P'ei,* quand il voulut s'emparer de ce territoire.

08.(185) *Hoan-yuen* est le nom d'une montagne, au sud-est de la sous-préfecture de *Yen-che*, préfecture et province de *Ho-nan.* — Il peut paraître

assez singulier que le gouverneur de *P'ei* s'empare d'une montagne ; aussi le *Ts'ien Han-chou* dit-il simplement qu'il passa par *Hoan-yuan.*

08.(186) Le *Che ki luen wen* et le *Ts'ien Han chou* donnent la leçon [] : un général détaché par *Tchao.*

08.(187) L'empereur *Wen,* de la dynastie *Wei,* changea le nom de *P'ing-yn* en celui de *Ho-yn* ; cette localité était à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Mong-tsin,* préfecture et province de *Ho-nan.*

08.(188) A 35 *li* au sud-est de la sous-préfecture de *Teng-fong,* préfecture et province de *Ho-nan.*

08.(189) A 50 *li* au sud-est de la sous-préfecture de *Lou-chan,* préfecture secondaire de *Jou*, province de *Ho-nan*.

08.(190) Le caractère [] se prononce ici *yuen*. C'est aujourd'hui la sous-préfecture de *Nan-yang*, préfecture de *Nan-yang*, province de *Ho-nan*.

08.(191) La convention en vertu de laquelle celui des généraux de *Tch'ou* qui pénétrerait le premier dans le pays à l'intérieur des passes, en serait nommé roi.

08.(192) C'était alors, dit *Siu Koang*, le septième mois (18 août — 15 sept. 207 av. J.-C.), de la troisième année d'*Eul-che-hoang-ti.*

08.(193) La préfecture de *Yn* était à 33 *li* au sud-est de la sous-préfecture actuelle de *Nei-hoang,* préfecture de *Tchang-té,* province de *Ho-nan.*

08.(194) La rivière *Tan* passait non loin de la préfecture de *Tan-choei* qui se trouvait à l'ouest de la sous-préfecture actuelle de *Si-tch'oan,* préfecture de *Nan-yang,* province de *Ho-nan.*

08.(195) Emplacement indéterminé.

08.(196) *Hou-yang* était une localité voisine de la préfecture de *Nan-yang,* dans le *Ho-nan.*

08.(197) Le mot se prononce ici *p'ouo*. Le prince de *P'ouo* n'est autre que *Ou Joei* (cf. note 07.251).

08.(198) A 120 *li* au nord-ouest de la sous-préfecture de *Nei-Hiang*, préfecture de *Nan-yang,* province de *Ho-nan.*

08.(199) A 10 *li* au nord-est de la sous-préfecture de *Nei-Hiang* (cf. la note précédente).

08.(200) On a lu plus haut le récit de cette reddition ; cf. p. 271-272.

08.(201) *Li I-ki.*

08.(202) Cf. note 06.296.

08.(203) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Lan-t'ien,* préfecture de *Si-ngan,* province de *Chàn-si.* Le lieu où le gouverneur de *P'ei* remporta sa victoire est la passe de *Lan-t'ien* qu'on appelait alors la passe *Yao*.

08.(204) La phrase de *Se-ma Ts'ien* est expliquée par la leçon du *Ts'ien Han chou* (chap. I, 1e partie, p. 9 r°) : « déployer en grand nombre des étendards et des oriflammes sur le sommet des montagnes pour simuler des troupes ». C'est sur le conseil de *Tchang Leang* que le gouverneur de *P'ei* eut recours à ce stratagème.

08.(205) Cf. note 06.485.

08.(206) *Se-ma Tcheng* remarque qu'à l'époque des *T'ang* on appelait *K'i* le supplice de la strangulation parce qu'en effet on abandonnait le corps du pendu sur la place publique. Ce rapprochement nous renseigne peut-être sur ce qu'était le supplice *K'i*, puisque la strangulation répond exactement à ce qu'on sait de ce supplice ; il prouve en tout cas que c'était une variété de la peine de mort, et non un simple bannissement, comme a cru pouvoir le soutenir M. Terrien de Lacouperie (cf. *Introduction*, note 177).

08.(207) Par cette réglementation simple et équitable, le gouverneur de *P'ei* supprimait cette solidarité dont les lois des *Ts'in* tiraient des conséquences extrêmes en faisant périr des innocents en même temps que le coupable, sous le seul prétexte qu'ils lui étaient apparentés.

08.(208) Remarquer l'habileté politique du gouverneur de *P'ei* qui fait accompagner ses propres émissaires par les officiers établis au temps des *Ts'in*, afin de rendre confiance aux populations.

08.(209) Cf. notes 06.504 et 07.205.

08.(210) C'est-à-dire *Fan Tseng* ; cf. note 07.215.

08.(211) Les mots [], dit *Se-ma Tcheng*, font allusion aux propos que *Hiang Po* tint à *Hiang Yu* pour le calmer. Sur tous ces événements, cf. pp. 275 et suiv.

08.(212) Le mot [] a ici le sens de « mérite reconnu ». Cf. *Tso tchoan,* 28e année du duc *Tchoan* : « en outre, vous manifesterez la gloire de votre Altesse ».

08.(213) Cf. note 07.231.

08.(214) Le *Ts'ien Han chou* (chap. I, 1e partie, p. 11 v°) dit : « au deuxième mois... » C'est la leçon adoptée par le *T'ong kien kang mou.*

08.(215) Cf. note 07.266. Sur tout ce qui suit, cf. pp. 285 et suiv.

08.(216) Le *Ts'ien Han chou* ajoute que le territoire concédé au roi de *Han* comprenait quarante et une préfectures.

08.(217) Il ne faut pas traduire [] comme signifiant « sous les murs de *Hi* », car, au moment où nous sommes, *Hiang Yu* avait depuis longtemps quitté cette localité qui était sur les bords de la rivière *Hi* (cf. note 06.450). *Yen Che-kou* dit que le mot *hi* signifie les étendards de l'armée et *Tchang Cheou tsie* cite un texte du commentaire de *Hiu Chen* sur *Hoai-nan-tse* où il est dit : « le *hi* est un grand étendard ». Cette note complète la note 07.268.

08.(218) Le caractère [] se prononce ici *li. Li* était le nom d'une gorge montagneuse par laquelle on arrivait dans le territoire de *Han-tchong* ; elle se trouvait au sud de *Tou* et cette localité elle-même était non loin de la sous-préfecture actuelle de *Nan-tcheng,* préfecture de *Han-tchong,* province de *Chàn-si.*

08.(219) Ces passages suspendus, dit le commentaire du *T'ong kien tsi lan* se trouvaient entre le nord de la sous-préfecture de *Pao-tch'eng* et le nord-est de la sous-préfecture de *Fong,* dans la préfecture de *Han-Tchong,* province de *Chàn-si* ; on leur donnait le nom de « passerelles (semblables à) une suite de nuages ».

08.(220) C'est-à-dire, à sa capitale (cf. note 07.234).

08.(221) Sur ces événements, cf. p. 293.

08.(222) Sur tout ce qui précède, cf. les pages correspondantes (p. 293-294) dans les Annales principales de *Hiang Yu.*

08.(223) Cette préfecture de l'époque des *Ts'in* était au nord-ouest de la sous-préfecture de *Fong,* préfecture de *Han-tchong,* province de *Chàn-si.*

08.(224) A 20 *li* à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Pao-ki,* préfecture de *Fong-siang,* province de *Chàn-si.*

08.(225) A 10 *li* au nord de la préfecture secondaire de *K'ien,* province de *Chàn-si. Hao-tche,* c'est-à-dire le lieu saint de *Hao,* est mentionné dans le

Traité sur les sacrifices *fong* et *chan,* comme un des quatre lieux saints des *Ts'in.*

08.(226) Cf. note 07.235. *Tchang Han* resta assiégé dans sa capitale ; l'année suivante, les soldats du roi de *Han* firent céder la ville en l'inondant et *Tchang Han* se tua.

08.(227) *Wang Ling* était un chef de bande qui venait de faire sa soumission au roi de *Han.*

08.(228) C'est-à-dire : son père et sa femme.

08.(229) Cf. note 07.346.

08.(230) Le roi de *Han, Tcheng Tch'ang* avait fini par faire sa soumission au roi de *Han* ; celui-ci le destitua et donna son titre à *Sin* qui était un descendant de *Ye,* roi. *Siang* de l'ancien royaume féodal de *Han.*

08.(231) La grande muraille construite par *Ts'in Che-hoang-ti* pour arrêter les incursions des *Hiong-nou.*

08.(232) Les vastes lieux de plaisance que se réservaient certains souverains, au lieu de livrer ces terres aux agriculteurs, ont été souvent le thème des dissertations des moralistes. Cf. Mencius, III, b, 9, § 5.

08.(233) Aujourd'hui, préfecture secondaire de *Chàn*, province de *Ho-nan*.

08.(234) Le *Ts'ien Han-chou* assigne ce décret au jour *koei-wei* du deuxième mois, soit le 4 mars 205. — Chaque dynastie nouvelle a toujours prétendu substituer ses dieux de la terre et des moissons à ceux de la dynastie précédente (cf. tome I, note 03.144) ; c'était comme la consécration religieuse de la prise de possession du sol. — Le *Ts'ien Han chou* ajoute ici quelques détails intéressants sur une remarquable institution de l'époque des *Han* : en ce deuxième mois, en effet, le roi de *Han* ordonna de choisir parmi le peuple les hommes âgés de plus de cinquante ans qui étaient les plus renommés pour leurs vertus et leurs talents et d'en faire des sortes de doyens ou de juges de paix dans chaque village ; on donna à ces élus le nom de *san-lao* ; il y avait un *san-lao* dans chaque circonscription administrative appelée *hiang* ; parmi les *san-lao* des divers *hiang* dont la réunion formait une préfecture ou *tien,* on en choisissait un pour être le *san-lao* de la préfecture.

08.(235) *Se-ma-Ang.* Cf. note 07.245.

08.(236) Cf. note 187.

08.(237) Le *Tch'ou Han tch'oen ts'ieou* dit que le vénérable *Tong* était alors âgé de quatre-vingt-deux ans, que son nom personnel était *Wei-siang* et que le roi de *Han* lui donna le titre de marquis de *Tch'eng.*

08.(238) Cf. plus haut, n. 1 *ad fin. Sin-tch'eng* était à 70 *li* au sud de *Lo-yang*.

08.(239) En signe de deuil.

08.(240) Les commanderies de *Ho-nan*, *Ho-tong* et *Ho-nei*.

08.(241) Le roi de *Han*, qui était à *Lo-yang*, et qui se proposait d'attaquer *Hiang Yu*, commence par lever des troupes dans le pays même où il se trouve (les trois *Ho*), puis il appelle à lui des soldats de son royaume de *Han-tchong* en leur faisant descendre en bateau la rivière *Han* et le *Yang-tse kiang* pour remonter ensuite jusqu'à *Lo-yang*.

08.(242) Cf. note 07.287.

08.(243) Cf. note 07.289.

08.(244) Cf. note 07.298.

08.(245) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Yu-tch'eng*, préfecture de *Koei-té*, province de *Ho-nan*.

08.(246) *K'ing Pou*. Cf. p. 289-290.

08.(247) Le *Ts'ien Han chou* dit que l'héritier présomptif fut désigné le sixième mois, au jour *jen-ou,* c'est-à-dire le 1er juillet 205. Cette nomination fut faite à *Yo-yang* (cf. note 07.105).

08.(248) Cf. notes 226 et 07.235.

08.(249) Ce texte montre les Empereurs d'en haut associés aux quatre points cardinaux et suppose, au moins en germe, la théorie des cinq éléments.

08.(250) Cf. notes 07.309 et 07.310.

08.(251) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Tsing-hing,* préfecture de *Tcheng-ting,* province de *Tche-li.* Cf. note 06.416.

08.(252) *Tch'en Yu* était roi de *Tai* ; cf. p. 295.

08.(253) Cf. pp. 303-304.

08.(254) C'est-à-dire auprès des piliers monumentaux qui servaient d'observatoire et qui étaient situés en avant de la porte orientale de la ville (cf. note 05.331).

08.(255) Cf. note 07.321.

08.(256) Dans les Annales principales de *Hiang Yu* (chap. VII, p. 10 v°), on trouve la leçon [] :

> « il trouva *K'ing Pou*, roi de *Kieou-kiang* (c'est-à-dire que *K'ing Pou* vint se joindre à lui) et, tout en marchant, rassembla des soldats.

Ici, nous avons la leçon [] :

> « avec *K'ing Pou,* il se mit en marche et rassembla des soldats.

08.(257) Cf. note 230.

08.(258) Cf. note 07.302.

08.(259) Cf. note 07.323.

08.(260) La localité appelée le petit *Sieou-ou* était à l'est du grand *Sieou-ou* ; cf. note 07.324. — *Yen Che-kou* explique le mot [] comme étant l'équivalent de [] vers, du côté de. Il faudrait donc traduire : « Il s'approcha du *Ho-nan* et campa à *Siao-sieou-ou.* »

08.(261) Le gué de *Po-ma*, qui traversait le *Hoang-ho,* se trouvait à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Hoa*, préfecture de *Wei-hoei,* province de *Ho-nan.*

08.(262) La préfecture de *Yen* était à 35 *li* à l'est de la sous-préfecture de *Yen-tsin,* préfecture de *Wei-hoei,* province de *Ho-nan.* C'est là que se trouvait autrefois la principauté appelée le *Yen* méridional ; cf. tome I, note 04.440.

08.(263) C'est-à-dire *Han Sin.*

08.(264) Ce personnage s'appelait en réalité *K'oai Tch'e* ; mais, pour éviter d'écrire le caractère *tch'e* qui était le nom personnel de l'empereur *Ou*, *Se-ma Ts'ien* l'appelle *K'oai T'ong.*

08.(265) C'était une odieuse trahison, puisque *Han Sin* était un général de *Han* et que le roi de *Ts'i*, sur les conseils de *Li I-ki*, venait de se déclarer du parti de *Han.*

08.(266) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Kao-mi*, préfecture de *Lai-tcheou,* province de *Chan-tong.* Le *Ts'ien Han chou* rapporte ces événements à la quatrième année de *Han,* en hiver, au dixième mois.

08.(267) Le mot [] ne me semble pas avoir ici le sens spécial de « jade » ; il désigne tous les objets beaux et précieux.

08.(268) Général de *Hiang Yu.*

08.(269) Au lieu du [] qu'on trouve dans les *Mémoires historiques* et dans le *Ts'ien Han chou* (chap. 1, 1e partie, p. 13 v°), le *T'ong hien kang mou* et le *T'ong kien tsi lan* donnent la leçon [] qui est plus claire. *Han Sin* menace à mots couverts le roi de *Han* de se tourner contre lui, en disant que les gens du pays de *Ts'i* ont un caractère versatile.

08.(270) *Tchang Leang.*

08.(271) C'est-à-dire : qu'il ait avantage à attaquer *Hiang Yu* parce qu'en ce faisant il défendra ses propres intérêts. Cf. p. 315, lignes 1 et 2, où la même idée est exprimée d'une facon plus claire.

08.(272) Cf. note 07.328.

08.(273) *Song I* ; cf. note 07.167.

08.(274) Quoique les commentateurs ne disent rien au sujet de ce passage, il me semble qu'il faut lire « le roi de *Wei* », et non « le roi de *Han* ». Cf. note 07.240.

08.(275) Remarquer l'expression [] qui a été souvent reprise en Chine par ceux qui, à diverses époques de l'histoire, ont prétendu n'armer leur bras qu'au nom de la justice.

08.(276) Le roi a la présence d'esprit de dissimuler aussitôt la gravité de sa blessure afin de ne pas effrayer ses soldats.

08.(277) *Se-ma Hin* s'était coupé la gorge sur le bord de la rivière *Se* (cf. p. 311) ; le roi de *Han* prit sa tête et l'exposa sur la place publique à *Yo-yang,* cette ville étant la capitale même de l'ex-roi de *Sai.*

08.(278) Cf. note 07.344.

08.(279) *Tchang Leang.*

08.(280) Cf. note 07.346.

08.(281) Cf. note 07.348.

08.(282) Cf. p. 314-315.

08.(283) *Tcheou Yn* était un des officiers de *Hiang Yu* : le roi de *Han* réussit à le gagner avec toutes ses troupes qui se joignirent alors à celles de *Lieou Kia* (cf. p. 315).

08.(284) Le roi *Ou* n'est autre que *K'ing Pou* ; dans le chapitre précédent (p. 315) le massacre des habitants de *Tch'eng-pou* est attribué à *Lieou Kia* et à *Han Sin.*

08.(285) Cf. p. 315, n. 4.

08.(286) *Han Sin*.

08.(287) *K'ong Hi,* marquis de *Leao*.

08.(288) *Tch'en Ho*, marquis de *Fei*.

08.(289) *Tcheou P'o*, marquis de *Kiang*.

08.(290) *Tch'ai Ou*.

08.(291) Cf. note 07.362.

08.(292) Cf. note 07.375. C'est parce que *Hiang Yu* était seigneur de *Lou* que ce pays lui était resté plus particulièrement attaché.

08.(293) Il se défiait de la fidélité de *Han Sin*.

08.(294) D'après ce texte, il semblerait que le jour *kia-ou* était compris dans le premier mois ; mais le *Ts'ien Han chou* dit expressément « le deuxième mois, au jour *kia-ou* ». Le *T'ong kien kang mou* et le *T'ong kien tsi lan* adoptent cette leçon. C'est en effet la seule correcte ; si l'on se reporte au tableau publié dans le *T'oung pao,* vol. VII, p. 24, on reconnaîtra que le jour *kia-ou*, 31e du cycle, n'a pu se trouver dans le premier mois de la cinquième année de *Han Kao-tsou*, mais qu'il est le troisième jour du second mois, soit le 28 février 202.

08.(295) La rivière *Se* dont il est ici question n'est pas identique à la rivière *Se* (cf. tome I, note 02.159) qui passait à *Tch'eng-kao* (aujourd'hui sous-préfecture de *Se-choei,* préfecture de *K'ai-fong,* province de *Ho-nan*). Celle dont il est ici parlé était un petit cours d'eau qui coulait entre les sous-préfectures de *Ts'ao* et de *Ting-t'ao*, préfecture de *Ts'ao-tcheou*, province de *Chan-tong* ; au nord-ouest de *Ting-t'ao*, on montre encore aujourd'hui un « autel de *Kao-tsou* » ; c'est là, dit-on, que *Kao-tsou* prit le titre d'empereur (*T'ong kien tsi lan*, chap. XIII, p. 1 v°).

08.(296) Cf. note 07.129. *Kao-tsou* se débarrasse de *Han Sin,* qui pouvait être dangereux dans le pays de *Ts'i*, en le nommant roi de *Tch'ou* et successeur de l'ex-roi de *Tch'ou*, l'Empereur juste, qui avait été mis à mort par *Hiang Yu*.

08.(297) Cf. note 230.

08.(298) Cf. note 07.244.

08.(299) *Ou Joei*, prince de *P'ouo* et roi de *Heng-chan* ; cf. p. 290.

08.(300) Aujourd'hui sous-préfecture et préfecture de *Tch'ang-cha,* province de *Hou-nan.*

08.(301) C'est-à-dire de *Ou Joei* ; cf. note 07.251.

08.(302) *K'ing Pou.*

08.(303) *Tchang Ngao,* fils de *Tchang Eul.*

08.(304) On a vu plus haut que *Kong Ngao* avait été nommé par *Hiang Yu* roi de *Lin-kiang* (cf. p. 290) ; je n'ai pas pu déterminer si *Hoan* était son descendant. D'ailleurs le caractère *hoan* est douteux, et *Siu Koang* dit qu'un texte donne la leçon *wei.*

08.(305) Ce palais était à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Lo-yang*, dans la ville préfecturale de *Ho-nan.*

08.(306) Les empereurs *Han* continuèrent à se servir du pronom [] que *Ts'in Che-hoang-ti* avait réservé pour l'usage du souverain ; cf. note 06.209.

08.(307) *Tse-fang* est l'appellation de *Tchang Leang,* marquis de *Lieou* ; cf. *Mémoires historiques,* chap. LV.

08.(308) Cf. *Mémoires historiques,* chap. LIII.

08.(309) Cf. *Mémoires historiques,* chap. XCII.

08.(310) Cf. pp. 303-304.

08.(311) *Lieou King* avait d'abord pour nom de famille *Leou. Kao-tsou* lui donna le nom de famille impérial *Lieou* afin de reconnaître le service qu'il lui avait rendu en le dissuadant de fixer sa capitale à *Lo-yang.*

08.(312) *Tchang Leang.*

08.(313) Le mot *dix* doit être ici une erreur pour *sept* ; le *Ts'ien Han chou* rapporte en effet la révolte de *Tsang T'ou* au septième mois (24 juillet-21 août 202) ; d'ailleurs, puisque le dixième mois était à cette époque le premier mois de l'année, on ne peut placer le dixième mois après le sixième, ou bien il faut admettre que ce dixième mois est celui de la sixième année, et ce n'est pas le cas. Enfin on remarquera que le paragraphe suivant s'ouvre par les mots : « l'automne de cette même année…. » ; or l'automne ne peut venir après le dixième mois qui est le premier de l'hiver.

08.(314) Je traduis par « seigneur immédiat » l'expression *t'ong heou* : les *t'ong heou* étaient les seigneurs qui n'avaient pas à proprement parler de fiefs, mais qui dépendaient immédiatement de l'empereur.

08.(315) *Li Ki* avait sans doute des raisons de croire que cette mesure, en apparence générale, était spécialement dirigée contre lui, et. c'est pourquoi il se révolta.

08.(316) Les rites prescrivaient, lorsqu'on recevait un supérieur, d'aller à sa rencontre en balayant le sol devant lui.

08.(317) C'était le même titre que *Ts'in Che-hoang-ti* avait décerné à son père décédé, le roi *Tchoang-siang.*

08.(318) Au lieu de faire une expédition militaire, *Kao-tsou* préfère avoir recours à la ruse ; il feint d'entreprendre un voyage d'inspection des fiefs à *Yun-mong* (cf. tome I, note 02.178), dans le sud de ses États ; au cours de ces voyages, il était de règle que les vassaux des pays par où l'empereur passait vinssent lui rendre hommage ; c'est pourquoi dès que *Kao-tsou* arriva à *Tch'en* (cf. note 05.451), qui était sur le territoire de *Tch'ou*, *Han Sin,* roi de *Tch'ou,* vint à sa rencontre. On l'arrêta et il ne fut plus question du voyage de *Yun-mong* qui n'avait été qu'un prétexte.

08.(319) Cf. note 06.261.

08.(320) Cf. note 07.260.

08.(321) Cf. note 06.255.

08.(322) C'est-à-dire : exception faite pour les soldats du royaume de *Ts'in* (cf. onze lignes plus haut).

08.(323) *Han Sin*, roi de *Tch'ou*, qui avait été arrêté sous l'inculpation de haute trahison, fut pardonné ; on lui enleva son royaume, mais *Kao-tsou* lui laissa la vie sauve et le nomma marquis de *Hoai-yn.*

08.(324) [] = diviser. L'insigne divisé était l'insigne dont l'empereur conservait une moitié et dont il remettait l'autre moitié au nouveau seigueur comme marque de l'investiture.

08.(325) Le *Ts'ien Han chou* (chap. 1, 2e partie, p. 6 r°) dit :

> « Le premier mois, au jour *p'ing-ou* (6 mars 201), *Sin*, roi de *Han*, et d'autres proposèrent qu'on nommât *Lieou Kia* (qui était cousin germain de l'empereur) roi de *King* en lui donnant les cinquante-

trois préfectures représentées par les commanderies de *Tong-yang* (aujourd'hui, préfecture secondaire de *P'ei*, *Kiang-sou*) de *Tchang* (aujourd'hui, sous-préfecture de *Tan-yang*, *Kiang-sou*) et de *Ou* (aujourd'hui, sous-préfecture de *Koei-ki*, *Tche-kiang*) ; (ils proposèrent) que *Kia*o, prince de *Wen-sin* et frère cadet (de l'empereur), fût nommé roi de *Tch'ou* et qu'on lui donnât les trente-six préfectures représentées par les commanderies de *T'ang* (aujourd'hui, sous-préfecture de *T'ang-chan, Kiang-sou*), de *Sie* (aujourd'hui, sous-préfecture de *T'eng*, *Chan-tong*) et de *T'an* (aujourd'hui, sous-préfecture de *T'an-tch'eng, Chan-tong*). Au jour *jen-tse* (12 mars 201), *Hi,* marquis de *I-sin* et frère ainé (de l'empereur), fut nommé roi de *Tai* et on lui donait les cinquante-trois préfectures représentées par les commanderies de *Yun-tchong* (aujourd'hui, *Koei-hoa-tch'eng*, à l'est du sommet oriental de la grande bouche du *Hoan*g-*ho*), de *Yen-men* (préfecture de *Cho-p'ing*, *Chàn-si*), et de *Tai* (préfecture de *Siuen-hoa*, *Tche-li*) ; — *Fei*, fils (de 1'empereur), fut nommé roi de *Ts'i* et on lui donna les soixante-treize préfectures représentées par les commanderies de *Kiao-tong* (préfecture secondaire de *P'ing-t'ou*, province de *Chan-t'ong*), de *Kiao-si* (aujourd'hui, sous-préfecture de *Kao-mi, Chan-tong*), de *Lin-tse* (aujourd'hui, sous-préfecture de *Lin-tse, Chan-tong*), de *Tsi-pei* (aujourd'hui, préfecture secondaire de *Tsi-ning*, *Chan-tong*), de *Po-yang* (aujourd'hui, sous-préfecture de *Chang-choei*, *Ho-nan*) et de *Tch'eng-yang* (aujourd'hui, préfecture secondaire de *Lu, Chan-tong*) ; — de trente et une préfectures de la commanderie de *T'ai-yuen* (aujourd'hui, préfecture de *T'ai-yuen*, *Chān-si*), on fit le royaume de *Han* ; on y transféra *Sin*, roi de *Han*, pour qu'il eût sa capitale à *Tsin-yang* (aujourd'hui, sous-préfecture et préfecture de *T'ai-yuen*, *Chān-si*).

08.(326) A l'est de la préfecture secondaire de *Cho*, préfecture de *Cho-p'ing*, province de *Chān-si*.

08.(327) Le Dictionnaire de *Li Tchao-lo* place *Po-t'ou*, au sud-est de la préfecture de *Si-ning*, province de *Kan-sou*. Le commentaire du *T'ong kien tsi lan* (chap. XIII, p. 11 r°) dit que cette localité était au sud de la bannière centrale de l'aile de droite des Ordos ; si l'on adopte cette dernière identification, *Po-t'ou* devait se trouver au nord-ouest et à l'intérieur de la grande boucle formée par le *Hoang-ho* au nord du *Chàn-si*.

08.(328) A l'est de la sous-préfecture de *Ta-t'ong,* préfecture de *Ta-t'ong,* province de *Chàn-si.*

08.(329) On lira dans le chapitre CX des *Mémoires historiques* le récit détaillé de cette expédition, où l'empereur courut les plus grands dangers.

08.(330) Ce palais n'était qu'une restauration de l'ancien palais *Hing-lo* des *Ts'in* ; il se trouvait au nord-ouest de la sous-préfecture actuelle de *Tch'ang-ngan*, qui fait partie de la ville préfecturale de *Si-ngan,* dans le *Chàn-si.*

08.(331) Les premiers empereurs *Han* eurent leur capitale à *Tch'ang-ngan* (au nord-ouest de la sous-préfecture actuelle de ce nom, au sud de la rivière *Wei* ; les *Ts'in* avaient eu leur capitale à *Hien-yang,* au nord de ce cours d'eau.

08.(332) *Kao-tsou* changea le nom de *Tong-yuen* en celui de *Tchen-ting* ; *Tchen-ting* était au sud de la sous-préfecture actuelle de *Tcheng-ting* province de *Tche-li.* — La révolte des partisans de *Han Sin* paraît ainsi s'être étendue sur tout le nord de l'empire, depuis le *Chàn-si* jusqu'au *Tche-li.*

08.(333) Littéralement : des piliers de porte à l'est et des piliers de porte à l'ouest (sur ce sens du mot, cf. note 05.331) ; mais il est évident qu'on entend parler ici de tout l'ensemble de la porte. — La porte de l'est s'appelait la porte du dragon vert et celle du nord s'appelait la porte du guerrier sombre. Il n'y avait pas de portes au sud et à l'ouest ; peut-être *Siao Ho* renonça-t-il à les construire après les reproches que lui avait adressés *Kao-tsou*.

08.(334) Au nord-ouest de la sous-préfecture actuelle de *T'ang-chang.* Préfecture de *Choen-té,* province de *Tche-li.* Sur ce guet-apens, cf. *Mémoires historiques,* chap. LXXXIX, p. 5 r°.

08.(335) On a vu (p. 390, lignes 9 et 10) que *Lieou Hi* ou *Lieou Tchong* (sur ces deux dénominations, cf. note 103 *ad fin.),* frère aîné de l'empereur, avait été nommé par lui roi de *Tai.* Il abandonna son royaume par crainte d'une incursion des *Hiong-nou.*

08.(336) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Ho-yang*, préfecture de *T'ong-tcheou,* province de *Chān-si.*

08.(337) *Tchang Ngao.*

08.(338) C'est-à-dire de son père : Cf. p. 386, ligne 9.

08.(339) Cf. plus haut, n. 335.

08.(340) *Kao-tsou* s'était d'abord fixé à *Yo-yang* (cf. note 07.105, et p. 366), et son père le *T'ai-chang-hoang* avait continué à y résider. Le *T'ong kien kang mou* dit que le *T'ai-chang-hoang* mourut le cinquième mois et qu'il fut enterré le septième mois, au jour *koei-mao* (9 août 197), à *Wan-nien* (à 50 *li* au nord de la sous-préfecture de *Lin-t'ong,* préfecture de *Si-ngan,* province de *Chàn-si*).

08.(341) Au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *Lin-t'ong.*

08.(342) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Han-tan,* préfecture de *Koang-p'ing,* province de *Tche-li.*

08.(343) Cf. tome I, note 02.126.

08.(344) Près de la sous-préfecture de *Tang-yn,* préfecture de *Tchang-té,* province de *Ho-nan.*

08.(345) A 15 *li* au nord-ouest de la sous-préfecture actuelle de *Leao-tch'eng*, préfecture de *Tong-tch'ang,* province de *Chan-tong.*

08.(346) Cf. note 351.

08.(347) Cf. note 326.

08.(348) Cf. note 332.

08.(349) Ce texte serait assez obscur si le *Ts'ien Han chou* (chap. 1, 2e partie, p. 9 v°) ne nous avait pas conservé le décret impérial relatif à cette mesure administrative ; *Kao-tsou,* considérant que le royaume de *Tai* était tout entier situé au nord des montagnes (les montagnes *T'ai-yn,* cf. note 06.232) et était fort exposé aux incursions des barbares, enlève au royaume de *Tchao,* qui était tout entier au sud des montagnes, le territoire de *T'ai-yuen* qui était au sud des montagnes et les rattache au royaume de *Tai* ; le roi de *Tai* eut donc sa résidence à *Tsin-yang,* qui est aujourd'hui *T'ai-yuen fou,* dans le *Chān-si.*

08.(350) *Lieou Heng* monta plus tard sur le trône impérial ; ce fut l'empereur *Wen.*

08.(351) On remarquera la politique habile suivie par *Kao-tsou* qui cherche sans cesse à remplacer par des membres de sa famille les seigneurs trop puissants qui lui faisaient ombrage.

08.(352) La capitale du royaume de *Hoai-yang* était à *Tch'en,* aujourd'hui préfecture de *Tch'en-tcheou*, province de *Ho-nan.*

08.(353) *Lieou Tchang* n'avait alors que deux ans (trois ans, à la manière de compter chinoise).

08.(354) La capitale du royaume de *Hoai-nan* était à *Cheou-tch'oen* (aujourd'hui, préfecture secondaire de *Cheou,* préfecture de *Fong-yang,* province de *Ngan-hoei*).

08.(355) Les commentateurs proposent des prononciations assez diverses pour le nom de cette localité ; j'ai suivi les indications de *Yen Che-kou. Koai-tchoei* était à l'ouest de *Ki* (cf. p. 248, n. 3).

08.(356) *P'ei* était la patrie de *Kao-tsou* ; cf. note 101.

08.(357) L'instrument de musique appelé [] était analogue au luth mais il avait (du moins dans l'antiquité) une grosse tête : on en frappait les cordes avec un morceau de bambou.

08.(358) On verra, dans le chapitre XXIV des *Mémoires historiques,* que cet hymne devint, après la mort de *Kao-tsou,* un chant rituel qui se chantait en grande pompe à certaines époques de l'année.

08.(359) Cf. note 101.

08.(360) On a vu plus haut (p. 337-339) que *Yong Tch'e* avait été autrefois chargé par *Kao-tsou* de défendre la ville de *Fong,* et qu'il l'avait livrée au roi de *Wei. Kao-tsou* avait été fort irrité de cette trahison ; à vrai dire, lorsqu'il fut devenu empereur, il ne se vengea pas de *Yong Tch'e* et même, par prudence politique, le nomma, en l'an 201, marquis de *Che-fang* mais il avait conservé au fond du cœur un vif ressentiment.

08.(361) Le royaume de *King* reprit de nouveau le nom de royaume de *Ou* : Lorsque *K'ing Pou,* roi de *Hoai-nan,* s'était révolté, il avait tué *Lieou Kia,* roi de *King,* et s'était emparé de son royaume.

08.(362) *Lieou Pi* était fils de *Lieou Tchong* (cf. note 335), frère aîné de l'empereur. Cf. *Mémoires historiques,* chap. CVI.

08.(363) Le caractère [], dit *Siu Koang,* se prononce ici *tao.* La rivière *Tao* se trouvait dans la région comprise entre le *Yang-tse* et la rivière *Hoai.*

08.(364) Aujourd'hui, sous-préfecture de *P'ouo-yang,* préfecture de *Jao-tcheou,* province de *Kiang-si.*

08.(365) A 60 *li* au nord de la sous-préfecture de *Tsing-hai,* préfecture de *Tien-tsin,* province de *Tche-li.*

08.(366) Cf. *Mémoires historiques,* chap. XLVIII.

08.(367) Le caractère [] se prononce ici *hi.* Le roi *Ngan-hi* était le fils du roi *Tchao.*

08.(368) Son nom personnel était *Ti* ; il était le fils du roi *Siuen*.

08.(369) Son nom personnel était *Yen* ; il était le fils du roi *Hiao-tch'eng* et le père du roi *Yeou*.

08.(370) *Ou-ki* n'est autre que le prince de *Sin-ling* ; cf. *Mém*. *hist.,* chap. LXXVII.

08.(371) *Chen I-ki.*

08.(372) Médecin célèbre de l'antiquité ; cf. *Mém. hist.,* chap. CV.

08.(373) Cf. *Mém. hist.,* chap. LIII.

08.(374) Cf. *Mém. hist.,* chap. LIV.

08.(375) Cf. *Mém. hist.,* chap. LVI.

08.(376) Cf. *Mém. hist.,* chap. LVII.

08.(377) C'est-à-dire que l'impératrice mourra elle-même avant *Tcheou P'o.*

08.(378) On a vu quelques lignes plus haut que l'empereur avait envoyé *Fan K'oai* et *Tcheou P'o* combattre Lou *Koan,* roi de *Yen.* Celui-ci se tint sur la défensive au pied de la Grande Muraille ; il espérait, si l'empereur se guérissait, profiter de la clémence qu'il ne pourrait manquer de témoigner à l'occasion de son rétablissement ; mais il était prêt, si l'empereur mourrait, à passer chez les *Hiong-nou* ; c'est en effet ce qu'il dut faire.

08.(379) *Hoang-fou Mi* dit que *Kao-tsou* était âgé de soixante-trois ans quand il mourut. D'après le commentateur *Tsan,* il n'avait que cinquante-trois ans.

08.(380) *Li Chang,* frère de *Li I-ki.*

08.(381) Cf. note 378.

08.(382) Le *Ts'ien Han chou* dit : « le cinquième mois, au jour *ping yn.* » Ce jour est en effet compris dans le cinquième mois (cf. Appendice). En outre, le *Ts'ien Han chou* dit que la sépulture fut à *Tch'ang-ling*. Cette localité était à 40 *li* au nord de *Tch'ang-ngan.*

08.(383) Au lieu des deux mots *ki-se*, le *Ts'ien Han chou* écrit *i hia* = quand on eut descendu (le cercueil sous terre).

08.(384) Le père de *Kao-tsou.*

08.(385) Le mot a ici le sens assez particulier de « second » ou « répété ».

08.(386) Cf. note 358.

08.(387) Dans ce bizarre passage, *Se-ma Ts'ien* admet une sorte de cycle mystique : la vertu dominante d'une dynastie donne lieu, lorsqu'elle s'altère, à un défaut déterminé qui ne peut être combattu que par la vertu opposée d'une nouvelle dynastie ; à ce point de vue, les *Ts'in* n'avaient pas su lutter contre le vice prédominant des *Tcheou* ; au contraire, les *Han,* dont la vertu maîtresse était la même que celle de l'antique dynastie *Hia,* venait à sa place dans le cycle et c'est pourquoi elle put régner.

08.(388) Cf. note 07.316.

08.(389) Cf. note 07.317.

08.(390) Cf. note 382 *ad fin.*

CHAPITRE IX : L'impératrice *Lu*

@

09.(101) Les critiques chinois reprochent à *Se-ma Ts'ien* de n'avoir pas consacré d'Annales principales à l'empereur *Hiao-hoei. Pan Kou,* observateur plus rigoureux de la méthode, a écrit un chapitre sur l'empereur *Hiao-hoei* et un autre sur l'impératrice *Lu.* En fait cependant, dès la mort de *Kao-tsou,* ce fut l'impératrice sa femme qui exerça le gouvernement et nous ne saurions blâmer *Se-ma Ts'ien* de l'avoir mise dès le début au premier plan.

09.(102) On a vu plus haut (p. 327-329) dans quelles singulières conditions celle qui devait être un jour l'impératrice *Lu* devint la femme de *Kao-tsou*. Cf. aussi note 08.120.

09.(103) Le nom personnel de ce prince était *Yng* (cf. note 07.300) ; son appellation était *Man.*

09.(104) Cf. note 07.301.

09.(105) Le caractère [] doit ici se prononcer *i*. Il désigne une femme de l'empereur d'un rang déterminé ; quelques commentateurs disent qu'on appliquait ce terme à toutes les femmes de l'empereur. *Jou Choen* veut cependant que le caractère [] se prononce ici *ki,* comme dans le cas où il désigne le nom de clan des *Tcheou* ; c'est parce que les filles du clan *Ki*, c'est-

à-dire de la famille du Fils du Ciel, étaient les plus recherchées par les seigneurs, qu'on en serait venu à appeler *ki* toutes les femmes du souverain.

09.(106) En 199, après que *Lieou Hi* (ou *Lieou Tchong*), frère aîné de l'empereur, eut abandonné son royaume de *Tai,* par crainte d'une invasion des *Hiong-nou, Jou-i* avait été nommé roi de *Tai,* En 198, après la révolte de *Tchang Ngao,* roi de *Tchao, Jou-i* fut nommé roi de *Tchao.*

09.(107) Lors de son expédition en 197-196 contre *Tch'en Hi,* conseiller de *Tai,* et contre *K'ing Pou,* roi de *Hoai-nan,* qui s'étaient révoltés.

09.(108) *Tchang Leang.*

09.(109) Ce fut l'impératrice *Lu*, qui, la onzième année de *Kao-tsou,* mit à mort, pendant que 1'emperenr guerroyait loin de la capitale, *Han Sin*, marquis de *Hoai-yn*, et ses parents aux trois degrés. En cette même année, elle décida l'empereur à faire périr *P'ong Yue*, roi de *Leang*, qui avait été d'abord condamné seulement à l'exil.

09.(110) Il mourut la huitième année (199 av. J.-C.) de *Kao-tsou*. Son nom personnel était *Tse*.

09.(111) La mère de *Fei* était la *i Ts'ao.*

09.(112) Sur tous ces rois, cf. le chapitre XVIII des *Mémoires historiques.*

09.(113) Cette femme est appelée plus haut : la *i Ts'i*.

09.(114) C'était un des bâtiments détachés qui entouraient le palais principal. Il faut sans doute se représenter le palais des *Han* comme le palais actuel à Péking, qui se compose d'une enceinte dans laquelle sont plusieurs constructions indépendantes les unes des autres.

09.(115) Cf. note 07.207.

09.(116) C'est-à-dire à *Lu Tse*, marquis de *Tcheou-lu,* et frère aîné de l'impératrice. Cf. note 110.

09.(117) *Che* était le nom personnel de ce personnage ; *nei-che* est Ie nom de la fonction qu'il remplissait auprès du roi *Ts'i* (*T'ong kien tsi lan,* chap. XIII, p. 28 r°).

09.(118) Le centre de cette commanderie se trouvait sur le territoire de la préfecture secondaire de *Lu*, préfecture de *I-tcheou,* province de *Chan-tong.*

09.(119) Les seigneurs et les rois, qui résidaient ordinairement dans leurs fiefs, avaient à la capitale des palais ou hôtels qui étaient spécialement affectés à

chacun d'eux. C'est dans l'hôtel du roi de *Ts'i* que la cour se réunit pour banqueter à l'occasion du don fait par le roi à la fille de l'impératrice-douairière.

09.(120) *Hoang-fou Mi* dit qu'il mourut âgé de vingt-trois ans.

09.(121) Ce *Tchang Pi-k'iang* était, dit le *T'ong kien kang mou,* petit-fils de *Tchang Leang.*

09.(122) *Lu T'ai* et *Lu Tch'an* étaient fils de *Lu Tse*, marquis de *Tcheou-lu* (cf. note 111). *Lu Lou* était le troisième fils de *Lu Che-tche,* marquis de *Kien-tch'eng* (cf. p. 408, ligne 6).

09.(123) La princesse *Yuen* de *Lou* (cf. note 07.301), qui était fille de l'impératrice *Lu* et sœur de l'empereur *Hiao-hoei,* avait eu, de son mariage avec *Tchang Ngao,* marquis de *Siuen-p'ing,* une fille qui, lorsqu'elle fut devenue nubile, épousa son oncle, l'empereur *Hiao-hoei.* C'était l'impératrice *Lu* qui avait combiné cette union afin de donner plus de puissance à sa propre famille. De ce mariage n'était né en réalité aucun enfant ; mais l'impératrice *Lu* obligea sa petite nièce à simuler une grossesse ; puis elle fit passer pour le fils de l'impératrice l'enfant d'une autre femme du palais, après avoir eu le soin de faire périr la véritable mère. Ce fut cet enfant qui fut proclamé héritier présomptif et qui prit le pouvoir à la mort de l'empereur *Hiao-hoei.*

09.(124) L'impératrice, en donnant le nom de *tche* à ses propres ordonnances, usurpait un droit qui ne pouvait appartenir qu'à l'empereur (cf. note 06.208).

09.(125) Dans la Chine ancienne, lorsqu'on faisait une convention, on la scellait en se frottant les côtés de la bouche avec le sang de la victime. Les textes qui attestent cette coutume sont nombreux ; cf. *Mémoires historiques,* chap. LXXVI, p. 2 r° ; et comme preuve indirecte, Mencius, VI, b, 7 § 3. On désignait cet acte rituel sous le nom de *cha-hiue.*

09.(126) Ce passage est remarquable parce qu'il prouve nettement la croyance à une vie des morts sous la terre (cf. note 06.464).

09.(127) *Tch'en P'ing* est promu de la dignité de grand conseiller de gauche à celle de grand conseiller de droite. — Ce texte est un de ceux qui prouvent qu'à l'époque de *Se-ma Ts'ien,* contrairement à ce qui est admis aujourd'hui en Chine, le côté droit passait pour être plus hoorifique que le côté gauche.

Cf. les textes suivants :

- *Mémoires historiques,* chap. CVII, p. 3 r° : « Ceux qui étaient avant lui, il se refusait à les honorer et ne manquait pas de les traiter avec mépris ; tous les hommes de valeur qui étaient au-dessous de lui et qui étaient plus pauvres que lui, il redoublait de respect à leur égard et les traitait comme des égaux.
- *Mémoires historiques,* chap. CXII, p. 2 r° : « Lorsque tout est en bon ordre, on exalte les arts pacifiques : lorsqu'on rencontre (des difficultés), on met en honneur les talents militaires.
- *Mémoires historiques,* chap. CXXVIII, p. 1 v° : « On appela les gens les plus habiles pour leur donner les places d'honneur.
- *Lieou Hiang* (86-15 av. J.-C.), dans sa préface au *Tchan kouo ts'é* (cf. *Introduction*, p. CLII, n. 3), dit : « Celui qui était vainqueur était le premier.

Il serait intéressant de rechercher à quelle époque et pour quelles raisons le côté gauche devint le côté le plus honorifique.

09.(128) *Lu Tse,* marquis de *Tcheou-lu* ; cf. note 110. En donnant le titre de roi à un membre mort de la famille de *Lu*, l'impératrice préparait les esprits à admettre qu'on pût donner le titre de roi à d'autres qu'aux membres de la famille *Lieou.*

09.(129) Son nom de famille était *Fong*.

09.(130) Nom posthume de *Lieou Fei,* fils de l'empereur *Kao-tsou,* frère aîné de l'empereur *Hiao-hoei.*

09.(131) Cf. note 121. Par ce mariage, l'impératrice resserrait les liens déjà si nombreux qui unissaient les familles *Lieou* et *Lu*.

09.(132) *Ts'i Cheou*.

09.(133) *Yang-tch'eng Yen.*

09.(134) C'était un fils de *Lu Che-tche,* qui était lui-même le cadet des frères aînés de l'impératrice *Lu.*

09.(135) C'était un fils de la sœur aînée de l'impératrice *Lu* ; l'appellation de sa mère était *Tchang-kiu*.

09.(136) Fils de *Tchang Yue-jen* qui avait été général de cavalerie au temps de *Kao-tsou.*

09.(137) D'après le *T'ong kien kang mou,* ces cinq personnages n'auraient point été réellement fils de l'empereur *Hiao-hoei* ; c'est l'impératrice *Lu* qui les fit passer pour tels. En effet, le *Ts'ien Han chou* ne les mentionne pas dans le Tableau chronologique des rois vassaux (chap. XIV) et, s'il cite deux d'entre eux, c'est dans le Tableau chronologique de ceux qui furent ennoblis parce qu'ils étaient parents de l'empereur par les femmes (chap. XVIII).

09.(138) C'est-à-dire au frère cadet de ce fils de *Lu Che- tche.*

09.(139) *Pou-i*. Cf. plus haut.

09.(140) *Lu Siu* était une sœur cadette de l'impératrice *Lu.* Cet ennoblissement d'une femme est une chose extraordinaire, mais non unique en son genre, dans l'histoire chinoise.

09.(141) *Lu T'o* (cf. *Mémoires historiques,* chap. XIX, p. 7 r° et *Ts'ien Han chou,* chap. XVI, p. 51 r°) était fils de ce *Lu Yng* qui avait été un des capitaines de *Kao-tsou.*

09.(142) Les Tableaux chronologiques (*Mém. hist.,* chap. XIX, p. 7 v° et 8 r° et *Ts'ien Han chou,* chap. XVIII, p. 4 r°) disent que *Lu Keng-che* fut marquis de *T'eng* et que le marquis de *Tchoei-K'i* s'appelait *Lu Cheng.*

09.(143) C'était le fils d'un des frères de l'impératrice.

09.(144) Cf. note 123.

09.(145) Cf. note 114.

09.(146) L'impératrice s'était arrogé le droit de porter des décrets (cf. note 124) et, par suite, elle datait ses décisions des années de son règne.

09.(147) Ce *Tch'ao* passait pour un fils de l'empereur *Hiao-hoei* (cf. *Ts'ien Han chou,* chap. XVIII, p. 3 r°).

09.(148) On a vu plus haut (p. 417) que *Kiang* avait été nommé roi, de *Hoai-yang* ; sous le prétexte qu'il était le fils de l'empereur *Hiao-hoei.*

09.(149) *Lu Kia* était le fils de ce *Lu T'ai* qui avait reçu le titre posthume de roi *Sou* et qui était lui-même fils de *Lu Tse,* marquis de *Tcheou-lu* et frère aîné de l'impératrice *Lu.*

09.(150) Cf. note 130. Le roi *Tao-hoei* avait eu neuf fils qui tous reçurent des fiefs ; *Hing-kiu* est le quatrième.

09.(151) On a vu plus haut (p. 410) que l'impératrice *Lu* avait empoisonné *Lieou Jou-i,* roi de *Tchao,* qui était le fils de *Kao-tsou* et de la *i Ts'i*. Le titre de

roi de *Tchao* avait alors été donné à *Lieou Yeou,* ex-roi de *Hoai-yang,* qui était un autre fils de *Kao-tsou*

09.(152) Cf. note 119.

09.(153) Littéralement : « promouvoir celui qui est intègre ». Cf. *Luen yu*, chap. IX, § 19 : « donnez de l'avancement à celui qui est intègre et rejetez ceux qui sont pervers ». — Le roi de *Tchao* regrette de s'être rendu à l'appel de l'impératrice et d'avoir quitté son royaume de *Tchao* ; il aurait mieux fait, voyant que son cas était désespéré, de se tuer lui-même en pleine campagne, c'est-à-dire en pleine liberté, et de prendre à témoin de son innocence le Ciel qui aurait proclamé sa droiture. Il ne se serait pas exposé à l'humiliation de mourir de faim, supplice dégradant qui excite la risée plutôt que la compassion.

09.(154) Ce jour, ajoute le *Ts'ien Han chou*, était le dernier du mois. Je ne me suis pas servi de cette indication pour dresser mon Tableau chronologique (*T'oung pao*, vol. VII, p. 26) : elle se trouve cependant en accord rigoureux avec ce tableau et en prouve l'exactitude.

09.(155) *T'ai* était un des princes que l'impératrice *Lu* faisait passer pour fils de *Hiao-hoei* ; il fut nommé roi de *Lu*, et, comme le nom de ce fief fut changé, presque aussitôt après, il fut appelé roi de *Tsi-tch'oan*.

09.(156) Cf. note 134.

09.(157) Ainsi l'impératrice avait causé directement ou indirectement la mort de trois fils de *Kao-tsou*, à savoir *Lieou Jou-i* (cf. p. 410), *Lieou Yeou* (cf. p. 422) et *Lieou K'oei,* qui tous trois avaient eu le titre de roi de *Tchao.*

09.(158) En se tuant, il avait renoncé à rendre les sacrifices à ses ancêtres ; or la cause de son suicide était son amour pour sa concubine ; l'impératrice le punit donc rétrospectivement de cette faute en enlevant son titre à ses descendants, c'est-à-dire en supprimant les sacrifices ancestraux de sa famille. Le sens est mis hors de doute par la rédaction de ce passage dans le *Tong kien tsi lan,* chap. XIII, p 34 v°.

09.(159) Il y a ici une inexactitude, car c'est *Tchang Yen,* et non *Tchang Ngao,* qui eut le titre posthume de roi *Yuen* de *Lou.*

09.(160) Le roi de *Tai* était celui des fils de *Kao-tsou* qui devait devenir l'empereur *Hiao-wen* Cf. le chapitre suivant des *Mémoires historiques.*

09.(161) *Lieou Kien* était un des fils de *Kao-tsou.*

09.(162) C'est-à-dire : fils de *Lu T'ai.*

09.(163) Le *Heou Han chou* (chap. XIV, dernier paragraphe) cite au nombre des rites pratiqués au temps des *Han* la coutume qui voulait que, dans le courant du troisième mois, au premier jour marqué du caractère cyclique [], tout le monde, fonctionnaires et hommes du peuple, allât se purifier auprès du cours d'eau à l'est de la capitale.

09.(164) Cf. note 135.

09.(165) Cf. p. 409- 410.

09.(166) *Tchang Yen* était le fils de *Tchang Ngao* et de la princesse *Yuen* de *Lou* (cf. note 07.301).

09.(167) Ce *Tchang Che* était un eunuque ; il avait favorisé la politique de l'impératrice et aidé à nommer rois des membres de la famille de *Lu* ; c'est pourquoi il fut ennobli.

09.(168) [c.a. : cf. l'errata en fin de note]. D'après ce texte, le jour *sin-se* aurait dû se trouver vers la fin du septième mois, puisque l'impératrice était tombée gravement malade au milieu du septième mois ; le *Ts'ien Han chou* dit aussi : Le septième mois, au jour *sin-se...* Cependant *Se-ma Ts'ien* et *Pan Kou* sont tous deux dans l'erreur, car il n'y a pas de jour *sin-se,* 18e du cycle dans le courant du 7e mois. Le jour *sin-se* est le dernier du 6e mois (18 août 180) et il faut donc lire « sixième mois » au lieu de « septième mois. » — Ce passage est cependant un de ceux qui pourraient le plus faire douter de la valeur de la chronologie que j'ai exposée dans le *T'oung pao* (vol. VII). Voici en effet l'objection qu'on peut élever : quelques pages plus loin on lit : « le neuvième mois intercalaire, au jour *ki yeou* qui était le dernier du mois... » Il semble donc qu'il y ait lieu de reconnaître un mois intercalaire dans la huitième année de l'impératrice *Lu* ; on aurait alors la chronologie suivante pour les derniers mois de cette année-là :

Le 7e mois commence au 50e et finit au 18e jour du cycle.
Le 8e mois commence au 19e et finit au 47e jour du cycle.
Le 9e mois commence au 48e et finit au 16e jour du cycle.
Le 9e m. interc. commence au 17e et finit au 46e jour du cycle.

Ces dates feraient du jour *sin-se,* 18e du cycle, le dernier du 7e mois, et il n'y aurait pas lieu de corriger le texte des *Mémoires historiques,* et du *Ts'ien Han chou.* Ce serait donc parce que ma chronologie aurait méconnu l'existence d'un neuvième mois intercalaire dans la huitième année de l'impératrice *Lu* qu'elle

se trouverait en désaccord avec les témoignages des historiens. — Je dois avouer que ce passage m'a longtemps arrêté dans mes premiers essais pour établir une chronologie exacte ; je crois cependant prouver qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte, parce qu'il est manifestement altéré. Nous trouvons en effet dans les pages de *Se-ma Ts'ien* qui viennent immédiatement après celle-ci, les indications suivantes :

> « le 8e mois, au jour *ping-ou* (43e du cycle)... ; le 8e mois, au jour *keng-chen* (57e du cycle)... ; au jour *sin-yeou* (58e du cycle)... ; au jour *jen-siu* (59e du cycle)... ; au jour *ou-tch'en* (5e du cycle).

En premier lieu, les indications relatives aux jours *sin-yeou, jen-siu* et *ou-tch'en* n'étant précédées d'aucune mention de mois, on doit supposer que, suivant l'usage constant de *Se-ma Ts'ien,* ces jours sont compris dans le mois dont il été question en dernier. c'est-à-dire, ici, dans le huitième mois ; c'est ce qui est vrai d'après mon Tableau chronologique ; c'est ce qui serait faux si l'on admettait un neuvième mois intercalaire. En second lieu, les jours *ping-ou* et *keng-chen* ne peuvent être compris tous deux dans le même mois, soit que l'on admette, soit que l'on n'admette pas un mois intercalaire ; il y a là une erreur manifeste qu'on ne peut concilier avec aucun système. En troisième lieu (et c'est là l'argument le plus fort), j'ai démontré (*T'oung pao,* tome VII, p. 10) que le 1er jour du 8e mois de la 7e année de l'impératrice *Lu* ayant été le 24e jour du cycle, tandis que le 1er jour du 11e mois de la 8e année fut le 22e jour du cycle, il est de toute nécessité que la 7e année ait compté un mois intercalaire ; or il ne peut y avoir de mois intercalaire dans deux années de suite ; donc il n'y en a pas eu dans la 8e année. — En résumé, nous sommes obligé de faire dans la fin de ce chapitre de *Se-ma Ts'ien* les trois corrections suivantes : 1° le jour *sin-se,* que l'historien rapporte au septième mois, est en réalité le dernier du sixième mois ; — 2° le jour *ping-ou,* qu'il rapporte au huitième mois, tombe en réalité dans le septième mois ; — 3° le jour *ki-yeou,* qu'il dit être le dernier du neuvième mois intercalaire, est en réalité le dernier du neuvième mois et il n'y a pas de mois intercalaire.

(Errata d'Éd. Chav. : Cette note est inexacte ; il faut reconnaître un neuvième mois intercalaire dans la huitième année de l'impératrice *Lu ;* cf. le P. Havret, *La Chronologie des Han, T'oung pao ;* vol. VIII, p. 383 et suiv.).

09.(169) Cf. Appendice 1, § 3.

09.(170) Cf. note 07.368.

09.(171) Elle devait donc être l'épouse principale de ce *I*, roi de *Tch'ang-chan,* que l'impératrice *Lu* avait fait passer pour un fils de l'empereur *Hiao-hoei* et à qui elle avait décerné le titre d'empereur le 15 juin 184 ; cf. p. 420.

09.(172) *Lieou Siang,* fils aîné de *Lieou Fei* qui était roi de *Ts'i* et fils de l'empereur *Kao-tsou.*

09.(173) Le marquis de *Kiang, Tcheou P'o.*

09.(174) *Koan Yng.*

09.(175) *Lieou Tchang* ; cf. note 131.

09.(176) En réalité, le septième mois ; cf. note 18 *ad fin.* [c.a. : mais errata ?]

09.(177) D'après une note de *Se-ma Tcheng* (*Mémoires historiques,* chap. LII, p. 1 v°), il faut distinguer ce *Chao P'ing* de *Chao P'ing,* originaire de *Koang-ling* et de *Chao P'ing,* marquis de *Tong-ling.*

09.(178) *Lieou Tsé*, mari de *Lu Siu*, cf. p. 423.

09.(179) *Mémoires historiques,* chap. LII.

09.(180) Cf. p. 419-420.

09.(181) Cf. note 157.

09.(182) Du pays de *Ts'i*, l'impératrice avait successivement détaché :

1. La commanderie de *Tch'eng-yang* qui avait été donnée (cf. p. 411) à la princesse *Yuen* de *Lou* ;
2. La commanderie de *Tsi-nan,* dont les revenus avaient été attribués au roi de *Lu* ;
3. Le royaume de *Lang-ya* qui avait été donné à *Lieou Tsé* (cf. p. 423).

Ces trois territoires et ce qui restait du royaume de *Ts'i* sont les quatre parties auxquelles fait allusion *Lieou Siang,* roi de *Ts'i*, dans son message aux rois-vassaux.

09.(183) Le mot *Han* [A] est bien mal choisi pour désigner la cour, puisque c'était le parti des *Lu*, et non celui des *Lieou,* qui y était alors prédominant.

09.(184) Cf. note 06.109.

09.(185) *Tcheou P'o.*

09.(186) *Lieou Tchang.*

09.(187) Cf. note 155.

09.(188) Cf. note 137.

09.(189) On se rappelle que l'empereur *Hiao-hoei* avait épousé sa nièce, fille de la princesse *Yuen* de *Lou* (cf. note 123).

09.(190) *K'iu-tcheou* était une localité située sur le territoire de la préfecture actuelle de *Koang-p'ing*, province de *Tche-li.*

09.(191) Les rois de *Ou*, de *Tch'ou,* de *Ts'i*, de *Hoai-nan,* de *Lang-ya,* de *Tai,* de *Tch'ang-chan,* de *Hoai-yang* et de *Tsi-tch'oan.*

09.(192) Le roi de *Leang, Lu Tch'an* ; le roi de *Tchao, Lu Lou* ; le roi de *Lu, Lu T'ong*.

09.(193) C'est-à-dire : à *Tcheou P'o.*

09.(194) *Lu Tch'an.*

09.(195) *Lu Lou* était fils de *Lu Che-tche* qui était frère de l'impératrice *Lu. Lu Siu* (cf. note 140) était sœur cadette de l'impératrice *Lu* ; elle était donc la tante de *Lu Lou.*

09.(196) C'était le fils de *Ts'ao Ts'an* (cf. *Mémoires historiques,* chap. LIV*,* p. 3 v°).

09.(197) A *Tch'en P'ing* et à *Tcheou P'o.*

09.(198) *Ki T'ong.*

09.(199) Cette localité se trouvait sur le territoire de la préfecture de *Leao-yang,* préfecture de *Fong-t'ien* (Moukden), en Mandchourie.

09.(200) *Tcheou P'o,* qui était *t'ai-wei,* c'est-à-dire commandant en chef des troupes de la capitale, ne pouvait entrer dans le camp du nord, parce que *Lu Lou* ne s'était pas encore dessaisi de son commandement ; il eut donc recours à un stratagème : *Ki T'ong* avait la garde des insignes ou mandats impériaux ; *Tcheou P'o* lui fit émettre un faux mandat qui lui conférait le commandement de l'armée du nord ; *Lu Lou,* de son côté, qui, sur les conseils perfides de *Li Ki,* songeait à se retirer dans son royaume, crut que la nomination de *Tcheou P'o* émanait directement de l'empereur et livra le sceau qui lui donnait l'autorité sur l'armée.

09.(201) *K'oang* est l'appellation de *Li Ki. Li K'oang* et *Li Ki* ne sont donc qu'un seul et même personnage.

09.(202) Le *Ts'ien Han chou* (chap. III, p. 3 v°) écrit : []. Cette expression est expliquée par *Yen Che-kou* comme désignant, non la porte principale du palais, mais les portes latérales des deux côtés.

09.(203) Le mot [] est ajouté par l'historien pour bien montrer que ce vent était envoyé par la Providence.

09.(204) C'est-à-dire qu'ayant avec lui sur son char le *ye-tché,* porteur de l'insigne qui prouvait qu'il était chargé d'une mission par l'empereur, il put entrer sans obstacle dans le palais *Tch'ang-lo.*

09.(205) Cf. note 142.

09.(206) Cf. note 140.

09.(207) Cf. note 166.

09.(208) *Lieou Siang,* roi *Ngai,* fils de *Lieou Fei,* roi *Tao-hoei,* avait hérité en 188 avant J.-C. du titre de roi de *Ts'i*.

09.(209) *Se Kiun* était l'oncle maternel de *Lieou Siang,* roi de *Ts'i*.

09.(210) Le roi de *Hoai-nan* était *Tchang,* roi *Li* ; c'était un fils de *Kao-tsou.* Cf. p. 404.

09.(211) Cf.note 160.

09.(212) Le mot désigne le char d'apparat qu'un seigneur prenait pour se rendre à la capitale. Dans le *Tsien Han chou* (chap. IV, p. 1, v°), on trouve la leçon [] …signifiant : « Alors il ordonna à *Song Tch'ang* de monter sur le même char que lui, et à six personnes, parmi lesquelles se trouvait *Tchang Ou*, de monter sur six chars d'apparat. » La phrase, telle qu'elle se trouve dans le chapitre X des *Mémoires historiques,* sera traduite d'une manière analogue. Enfin la leçon que nous avons ici doit signifier : « il monta en char avec un cortège de six chars d'apparat ».

09.(213) Le texte des *Mémoires historiques* dit : *heou kieou yue* = le neuvième mois intercalaire, et celui du *Ts'ien Han chou* dit : *juen yue* = au mois intercalaire. Mais nous avons vu qu'il n'y eut pas de mois intercalaire dans la huitième année de l'impératrice *Lu.* Cf. note 168 [c.a. : mais errata].

09.(214) Cf. note 119.

09.(215) *Hia-heou Yng* ; cf. note 07.302.

09.(216) Cf. Appendice I, § 1, n° XVII.

09.(217) Cet équipage régulier comportait un cortège de trente-six chars.

09.(218) La porte *Toan* était la porte sud du palais. Cette porte devait être l'entrée principale ; je crois donc que le mot *toan* est ici le substitut du mot *tcheng* dont l'usage avait été interdit au temps de *Ts'in Che hoang-ti.*

09.(219) C'est-à-dire : « bien qu'il fût inactif ».

09.(220) Cf. note 124.

09.(221) La politique de l'impératrice *Lu* fut en effet tout entière appliquée à des intrigues de famille.

09.(222) *Se-ma Ts'ien* fait cette remarque intéressante que, bien que le gouvernement de l'empereur *Hiao-hoei* et celui de l'impératrice *Lu* aient été fort mauvais, le peuple jouit cependant d'un grand bien-être sous leurs règnes parce que les lois économiques et sociales sont souvent indépendantes des perturbations politiques.

CHAPITRE X : *Hiao-wen*

@

10.(101) Cf. n. 08.350.

10.(102) A 12 *li* au sud-ouest de la sous-préfecture de *P'ing-yao* préfecture de *Fen-tcheou*, province de *Chān-si*. Plus haut cependant, *Se-ma Ts'ien* a dit que la capitale du roi de *Tai* était à *Tsin-yang* (cf. note 08.349 *ad fin*.).

10.(103) Cf. note 09.168.

10.(104) L'expression [ab] n'a pas ici le sens de « se frotter les lèvres du sang de la victime » (cf. note 09.125).

10.(105) D'après *Se-ma Tcheng, Song Tch'ang* serait le petit-fils de *Song I* (cf. p. 262).

10.(106) C'est-à-dire que tous ceux qui, dans l'empire, avaient pu espérer conquérir le pouvoir, renoncèrent à leurs rêves ambitieux quand ils eurent vu le triomphe de *Kao-tsou*.

10.(107) Les dents du chien ne sont pas toutes sur un même plan comme les dents de l'homme, mais, celles d'en haut s'entrecroisent avec celles d'en bas. De là cette comparaison qu'on retrouve souvent chez les historiens chinois pour désigner des territoires de forme irrégulière qui s'enchevêtrent entre eux.

10.(108) C'est à peu près la même métaphore que nous avons en français dans l'expression « la pierre de l'angle ».

10.(109) Cf. note 09.192.

10.(110) Parmi les hauts fonctionnaires qui ont été les instigateurs de la révolution, il y en a deux qui sont les parents du roi de *Tai* ; ce sont *Lieou Tchang,* marquis de *Tchou-hiu* et *Lieou Hing-kiu,* marquis de *Tong-meou*, qui sont tous deux des frères cadets du roi de *Ts'i* et des neveux du roi de *Tai.* Ainsi, quand bien même les hauts fonctionnaires auraient des desseins cachés, ils devraient redouter, à la capitale même, deux des leurs qui sont des membres de la famille *Lieou* et, d'autre part, ils devraient craindre, au dehors, les soldats commandés par les membres de la famille *Lieou* qui ont le titre de roi.

10.(111) Au lieu de [], qui est la leçon des *Mémoires historiques,* le *Ts'ien Han chou* donne la leçon [] qui est préférable. Cette expression signifie « hésitant, incertain », parce que le singe (*yeou*) et l'éléphant (*yu*) sont d'un naturel indécis et méfiant.

10.(112) *Fou K'ien* dit que le mot *keng* représente la figure de la grande transversale ; mais cette explication reste obscure pour moi. D'après une autre interprétation, le mot *keng* est la formule divinatoire qui correspond à la ligne appelée la grande transversale ; *Tchang Yen* montre comment ce mot peut s'appliquer aux circonstances présentes :

> « La barre transversale, c'est l'irréflexion et l'insoumission (?) ; le mot *keng* est l'équivalent du mot [] (changer) ; cela signifie : supprimer les seigneurs et s'emparer de la dignité impériale. Autrefois, les cinq empereurs, quand ils avaient gouverné l'empire et qu'ils étaient vieux, cédaient le pouvoir à un sage pour qu'il régnât. *K'i* (fils de *Yu* le grand, et second empereur de la dynastie *Hia*), le premier, hérita de la dignité de son père et put se conformer d'une manière glorieuse à I'œuvre du prince son prédécesseur. De même, l'empereur *Wen* (qui n'était encore que roi de *Tai*) succédant à son père (*Kao-tsou*), on dit qu'il ressemble à *K'i*, de la dynastie *Hia*.

10.(113) On sait que, dans le *Tch'oen ts-ieou,* l'expression désigne toujours le Fils du Ciel de la dynastie *Tcheou.*

10.(114) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Kao-ling,* préfecture de *Si-ngan,* province de *Chàn-si*.

10.(115) Ce pont se trouvait sur la rivière *Wei,* au nord de *Tch'ang-ngan.* Le *San fou kou che* (c'est-à-dire le livre sur les choses anciennes des trois districts de la capitale, du *Yeou fou fong* et du *Tso fong i*) dit :

> « Le palais *Hien-yang* était au nord du *Wei* ; le palais *Hing-lo* était au sud du *Wei*. Le roi *Tchao* (306-251 av. J.-C.), de *Ts'in*, réunit l'intervalle entre les deux palais en faisant sur la rivière *Wei* un pont qui était long de trois cent quatre-vingts pas.

Ce pont est assurément un des plus anciens ouvrages d'art dont l'histoire chinoise ait conservé le souvenir d'une manière certaine.

10.(116) Cf. note 09.119.

10.(117) *Hong* est le nom personnel qu'avait pris *I*, roi de *Tch'ang-chan,* lorsque l'impératrice *Lu* lui avait donné le titre d'empereur (cf. p. 420 et note 09.137).

10.(118) D'après les commentateurs *Sou Lin, Siu Koang* et *Wei Tchao,* le marquis de *Yn-ngan* et la femme du roi *K'ing* seraient deux personnages distincts. Mais, d'après *Jou Choen,* c'est la femme du roi *K'ing* qui avait le titre de marquise de *Yn-ngan* ; cet ennoblissement d'une femme n'est pas un fait unique à cette époque ; on a vu plus haut que *Lu Siu* avait été nommée marquise de *Lin-koang*(Cf. note 09.140) ; de même la femme de *Siao Ho* était marquise de *Tsoan*.

— Il nous reste à expliquer comment le mari de cette femme portait à la fois les titres de seigneur et de roi : elle avait épousé *Lieou Hi* ou *Lieou Tchong* (cf. note 08.335) qui était le frère aîné de *Kao-tsou* ; *Lieou Tchong* avait été d'abord roi, mais ensuite il fut dégradé et nommé marquis de *Ho-yang* (cf. note 08.336) ; il n'était donc plus qu'un seigneur quand il mourut. Dans la suite, son fils *Lieou Pi* fut nommé roi de *Ou* (cf. p. 398) et fit décerner à son père le titre posthume de roi *K'ing* ; c'est pourquoi *Lieou Tchong* est désigné dans notre texte à la fois sous les titres de seigneur (*lie heou*) et de roi (*wang*).

— La marquise de *Yn-ngan* étant la veuve de l'aîné de la famille impériale, il était naturel qu'elle fût consultée dans une question de succession au trône.

10.(119) *Lieou Tsé* ; cf. p. 423.

10.(120) Le roi de *Tc'hou*, *Lieou Kiao si*, était le frère cadet de *Kao-tsou* ; c'était en ce temps le plus vénérable des membres de la famille impériale.

10.(121) Un maître qui reçoit un hôte se tourne vers l'ouest ; un souverain qui reçoit son sujet se tourne vers le sud. En se tournant vers l'ouest, le roi de *Tai* commence par se comporter comme un simple maître de maison ; lorsqu'il se tourne vers le sud, il montre qu'il en vient graduellement à traiter les assistants comme ses sujets.

10.(122) Cf. note 09.217.

10.(123) Cf. note 09.119.

10.(124) Aux hommes, on donnait un degré dans la hiérarchie (cf. Appendice I, § 2) ; non pas à tous les hommes, mais aux chefs de famille. Aux femmes, on donnait des bceufs et du vin ; d'après *Yen Che-kou,* on faisait ce don à l'épouse du chef de famille qui avait reçu un degré dans la hiérarchie ; d'après l'interprétation moins vraisemblable de *Yo Yen*, ce présent était destiné aux femmes qui n'avaient ni mari ni fils. Le nombre des bœufs et des *che* (cf. note 05.411) de vin qu'on donnait par groupe de cent foyers était variable ; dans le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan*, on lit que l'empereur *Ou*, après avoir accompli ces cérémonies, donna au peuple un bœuf et dix *che* de vin par groupe de cent foyers.

10.(125) D'après les lois des *Han,* dit *Wen Yng*, quand trois personnes ou plus se réunissaient pour boire sans motif, elles commettaient un délit qui était puni d'une amende de quatre onces d'or. L'autorisation de banqueter pendant cinq jours était donc une licence extraordinaire. Le mot [] indique une distribution de nourriture, par opposition au mot [] qui indique une distribution d'argent.

10.(126) C'est-à-dire le lendemain même du jour où le roi de *Tai* avait accepté le titre d'empereur.

10.(127) Le territoire de *Lang-ya* fut rendu au roi de *Ts'i*.

10.(128) Cf. note 09.127.

10.(129) On a vu plus haut (p. 447), que *Pouo Tchao* était le frère cadet de la reine-mère.

10.(130) Cf. note 06.524.

10.(131) L'empereur fait observer qu'en nommant un héritier présomptif, il donne à entendre qu'il gardera le pouvoir jusqu'à ce que cet héritier puisse lui succéder. Or il se reconnaît indigne du trône ; ne ferait-il pas mieux d'abdiquer

et, imitant l'exemple des anciens empereurs *Yao* et *Choen,* de céder le gouvernement à celui qui en est le plus digne dans l'empire ?

10.(132) *Lieou Pi,* roi de Ou, était fils du frère ainé de *Kao-tsou* (cf. note 08.362).

10.(133) Le roi de *Hoai-nan* s'appelait *Lieou Tchang.*

10.(134) La leçon des *Mémoires historiques* est [] ; la leçon du *Ts'ien Han chou* (chap. IV, p. 4 r°) est [] ; si l'on adopte cette dernière lecture, il faudra comprendre la phrase de la manière suivante :

> « De tous ceux qui autrefois possédèrent l'empire, il n'y eut aucune dynastie qui dura aussi longtemps que les *Yn* et les *Tcheou.*

Se-ma Tcheng commente, par inadvertance, le texte des *Mémoires historiques* comme s'il était identique à celui du *Ts'ien Han chou*.

10.(135) On a vu plus haut (note 124) que cette faveur était conférée en général aux chefs de famille. L'empereur *Wen,* au moment où il donne à son fils aîné le titre d'héritier présomptif, veut que, dans tout l'empire, les fils qui doivent succéder un jour à leurs pères reçoivent aussi un avantage. et c'est pourquoi il leur confère un degré dans la hiérarchie.

10.(136) C'était alors, dit Siu Koang, le jour *i-se* du premier mois (10 mars 179).

10.(137) Le *Che ki luen men* donne de cette phrase une explication qu'on peut exposer de la manière suivante : Dans l'antiquité, le Fils du Ciel prenait ses femmes chez les seigneurs qui avaient un nom de famille autre que le sien ; il nommait impératrice celle qui était issue de la famille la plus honorable. Maintenant cependant tous les rois-vassaux ont le même nom de famille que l'empereur, car ils sont membres de la famille *Lieou* ; le Fils du Ciel ne peut plus épouser leurs filles ou leurs sœurs ; dès lors, les femmes qu'il prendra ne pourront se distinguer entre elles parla noblesse plus ou moins grande de leur extraction ; celle qu'on nommera impératrice sera simplement la mère de l'héritier présomptif ; c'est le fils qui ennoblira sa mère.

10.(138) Le renard, disent les Chinois, est très défiant ; lorsqu'il veut traverser une rivière gelée, il commence par prêter l'oreille ; s'il entend le bruit de l'eau courant sous la glace, il ne s'aventure pas sur la couche gelée qu'il comprend être de trop peu d'épaisseur pour le porter. Ce trait de sagacité a fait du renard le symbole de la prudence méfiante.

10.(139) *Tchoang-ou* était à l'ouest de la sous-préfecture de *Ki-mo*, préfecture de *Lai-tcheou,* province de *Chan-tong*

10.(140) Les neuf hauts dignitaires de l'époque de *Han* étaient les titulaires des charges suivantes : 1. *t'ai-tch'ang* ; 2. *koang-lou* ; 3. *wei-wei* ; 4. *t'ai-p'ou* ; 5. *ting-wei* ; 6. *ta-hong-lou* ; 7. *tsong-tcheng* ; 8. *ta-se-nong* ; 9. *chao-fou*. Cf. Appendice I, § 1.

10.(141) C'est-à-dire à l'époque où le gouverneur de *P'ei* avait été nommé roi de *Han* par *Hiang Yu*.

10.(142) L'empereur avait nommé marquis de *Tche* son oncle maternel *Pouo Tchao* ; pour ne pas exciter de jalousie, il confère une dignité équivalente aux oncles maternels du roi de *Hoai-nan,* son frère, et du roi de *Ts'i*, son neveu.

10.(143) Cf. *Mémoires historiques,* chap. LVII.

10.(144) Au lieu du mot [], le *Ts'ien Han chou* donne le mot [], éloigner, de s'écarter de.

10.(145) Le *Ts'ien Han chou* ne mentionne pas cette éclipse ; en effet, il ne peut y avoir d'éclipse de soleil le quinzième jour d'un mois lunaire.

10.(146) Le soleil, la lune et les étoiles.

10.(147) C'est-à-dire le présent édit.

10.(148) Le mot [] a le même sens que le mot [] relai. Tous les trente *li,* il y avait un relai. Le mot fait allusion à la transmission continue qui s'opérait par le moyen de ces relais. — La fin de cet édit me paraît avoir le sens suivant : Après avoir exhorté tous les fonctionnaires à alléger les charges qui pèsent sur le peuple, l'empereur voudrait lui-même prêcher d'exemple en réduisant les dépenses militaires ; s'il était suffisamment vertueux, le prestige de sa bonté s'étendrait au loin et soumettrait les peuples barbares, qui sont ici les *Hiong-nou* ; mais, à cause de son imperfection morale, les *Hiong-nou,* loin de reconnaître sa supériorité, menacent incessamment l'empire ; leur mauvaise conduite, c'est-à-dire leurs incursions continuelles, lui causent des soucis jour et nuit ; il ne peut donc songer à diminuer le nombre des soldats qui tiennent garnison sur la frontière ; mais il pourra du moins faire des économies sur les troupes d'apparat, et c'est pourquoi il licencie sa garde ; il ne conserve que les chevaux strictement nécessaires pour ses équipages et donne tous les autres au service des postes.

10.(149) Le *Ts'ien Han chou* dit : Le mois initial, au jour *ting-hai* (24e du cycle). Cette date correspond au 15 février 178. Cf. Note rectificative sur la chronologie chinoise, ap. *T'oung pao,* vol. VII, pp. 509-525.

10.(150) C'était une coutume fort ancienne en Chine (cf. *Li Ki*, chap. *Yue ling,* trad. Legge, *Sacred Books of the East,* vol. XXVII, p. 254-255) que l'empereur labourât lui-même au printemps afin de donner l'exemple à son peuple, en l'invitant aux travaux de l'agriculture, et afin de fournir au temple ancestral les produits du sol, qui y devaient être présentés en offrande ; un champ spécial était réservé pour l'accomplissement de ce rite ; c'était le champ de mille *meou* (cf. tome I, note 04.384) ; on l'appelait aussi le *tsi tien* : c'est le terme que nous trouvons ici ; les commentateurs sont d'avis différents sur le sens du mot ; d'après *Yng Chao,* il signifierait que ce rite était une règle constante observée par les empereurs et les rois ; d'après *Wei Tchao,* le mot *tsi* signifierait emprunter ; l'empereur aurait emprunté les forces de son peuple pour labourer ; mais cette explication est certainement inadmissible, puisque nous savons au contraire que, lors de ce rite, l'empereur labourait *en personne* ; — le commentateur *Tsan* (on ne connaît pas son nom de famille ; il commenta le Livre des *Han* antérieurs) donne une autre explication qui est approuvée par *Yen Che-kou* et que nous adopterons à notre tour : Le mot *tsi* signifie marcher sur ; cela veut dire que l'empereur marchait en personne sur le champ et le labourait (*T'ong kien kang mou*, 2e année de *Hiao-wen*, 1er mois du printemps).

10.(151) Le roi *Tchao* dont il est ici question est ce *Lieou Yeou* que l'impératrice *Lu* avait fait mourir de faim (cf. p. 421).

10.(152) L'empereur consent, sur la demande qui lui en a été faite, à nommer rois trois de ses fils ; mais, auparavant, il nomme rois trois de ses neveux, afin de ne pas paraître se réserver des avantages exclusifs. — Le tableau chronologique du *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, pp. 9 r° et 11 r°) rapporte ces nominations, non au troisième mois, mais au jour *i-mao* du deuxième mois (15 mars 178).

10.(153) Le *Ts'ien Han chou* rapporte ce décret au cinquième mois.

10.(154) L'empereur *Yao*, raconte la légende, avait fait dresser un drapeau dans un carrefour où se dressaient cinq routes ; si quelqu'un avait une amélioration à proposer, il allait se placer au pied de ce drapeau et parlait. De même, il y avait au temps de l'empereur *Yao* un poteau sur lequel tout homme pouvait aller inscrire ses critiques sur le gouvernement.

10.(155) L'empereur veut qu'on fasse une distinction entre ceux qui, de propos délibéré, ont formé des complots contre lui et ceux qui, dans un moment de colère, ont proféré des menaces qu'ils ne songeront jamais à mettre à exécution.

10.(156) Les contremarques en bronze (on en cuivre) portaient l'image d'un tigre, emblème de la valeur militaire ; elles servaient à lever des soldats ; elles mesuraient six pouces de longueur. Les contremarques en bambou n'avaient que cinq pouces de long.

Ces contremarques n'étaient en réalité que la moitié d'un insigne dont la partie droite restait à la capitale et dont la partie gauche était remise à celui qu'on voulait charger d'une mission ; en rapprochant l'une de l'autre les deux parties, on pouvait toujours contrôler si la contremarque n'était pas fausse. *Yuen Yuen,* dans le *Tsi kou tchai tchong ting i k'i k'oan che* (chap. X, p. 7° r° ; sur cet ouvrage, cf. Wylie, *Notes on Chinese Literature,* p. 116), reproduit l'inscription qui était gravée sur l'une de ces contremarques en bronze ; nous en donnons l'image ci-contre ; on lisait au dos de la contremarque sept petits caractères qui signifient : « Contremarque ornée d'un tigre remise à l'administrateur de la commanderie de *Nan.* » Sur l'autre face étaient gravés quatre gros caractères qui signifient : « Commanderie de *Nan.* Deuxième de gauche (?). » Ces caractères sont incrustés d'argent. *Yuen Yuen* rapproche de cet objet le texte même des *Mémoires historiques* que nous venons d'expliquer ; il ajoute que l'usage des contremarques ornées d'un tigre ne date pas de l'empereur *Wen* ; nous lisons en effet dans les *Mémoires historiques* eux-mêmes (chap. LXXVII, p. 2 r°) que le prince de *Sin-ling* enleva au roi de *Wei* sa contremarque ornée d'un tigre ; or le prince de *Sin-ling, Wei Ou-ki,* vivait à l'époque qui précéda l'établissement de la dynastie *Ts'in.* L'empereur *Wen* ne fut donc pas l'inventeur des contremarques ornées d'un tigre ; la seule innovation qu'il introduisit fut de les faire fabriquer en cuivre, au lieu qu'autrefois elles étaient en jade.

— Le bel ouvrage archéologique publié la 14e année de *K'ien-long* (1749) sous le titre de *Si ts'ing kou kien* présente (chap. XXXVIII, p. 8) le dessin d'un *hou-fou* de l'époque des *Han* ; nous l'avons reproduit ci-dessus, à droite de l'inscription que nous a fournie *Yuen Yuen.*

10.(157) Le *Ts'ien Han chou* rapporte ce décret, en même temps qu'une éclipse de soleil, au dernier jour du onzième mois, et dit que ce jour était *ting-mao* (21 janvier 177) ; *puisque* le dernier jour du mois précédent était *ting-y-eou* ; le onzième mois dut avoir trente jours ; or, dans mon Tableau chronologique (*T'oung-pao,* vol. VII), j'ai supposé arbitrairement que le onzième mois avait uniformément 29 jours, quelle que fût l'année, et c'est pourquoi lé jour *ting-mao* serait, d'après ce tableau, le 1er du 12e mois ; il est probable que le Tableau est ici fautif et que le *Ts'ien Han chou* a raison ; aussi le tableau que j'ai donné ne prétend-il à l'exactitude qu'à un jour près, car les mêmes mois n'ont pas eu toujours les uns 29 et les autres 30 jours dans des années différentes.

10.(158) *Lieou Tchang*, troisième fils de *Lieou Fei*, roi *Tao-hoei* de *Ts'i*.

10.(159) *Lieou Tchang* fils de *Kao-tsou* et frère de l'empereur *Wen*. Sur le meurtre dont il se rendit coupable, cf. *Mémoires historiques*, chap. CXVIII.

10.(160) Le palais *Kan-ts'iuen* était à 120 *li* au nord-ouest de la sous-préfecture de *King-yang*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*. A l'origine, c'était sous les *Ts'in* le palais *Lin-koang* ; l'empereur *Ou* devait l'agrandir plus tard et lui donner le nom de palais *Yun-yang*.

10.(161) On verra plus loin (chap. CX) que le mot chinois *hien* = sage traduit le turc *doghri* ; le roi sage de droite était le roi *doghri* de l'Occident.

10.(162) Le *Che ki luen wen* fait une phrase des mots : *fei tch'ang kou wang lai*.

10.(163) Il faut comprendre que les Barbares dont il est ici question sont ceux qui étaient soumis à la Chine et qui résidaient sur sa frontière. Dans le chapitre CX, p. 5 v°, on lit [] :

> « il envahit et ravagea (le territoire des) barbares qui habitaient dans la commanderie de *Chang* auprès de nos retranchements et de notre barrière. » Le Dictionnaire de *K'ang-hi*, qui cite cette dernière phrase, dit que le mot [] est ici l'équivalent du mot [] qui signifie « rempart, retranchement ».

10.(164) Le mot [] signifie proprement « ce qu'écrase la roue d'un char ».

10.(165) Cf. note 07.239.

10.(166) Le mot [] doit être ici l'équivalent du mot [] qui a constamment le sens de « supprimer ou abolir une charge » dans le *Po koan piao* du *Ts'ien Han chou*.

10.(167) On appelait *ts'ai koan* des soldats d'élite qui étaient chargés du maniement des grosses arbalètes : il fallait être très vigoureux pour bander ces armes ; pour tirer, le soldat s'asseyait à terre, retenait l'arme avec ses deux pieds et, se renversant en arrière, tirait à lui de toute sa force la corde de l'arbalète ; on peut voir cette manœuvre exécutée par deux personnages sur un des bas-reliefs qui furent exécutés dans le *Chan-tong* au milieu du IIe siècle après notre ère (cf. *La sculpture sur pierre en Chine,* pl. XIII, registre supérieur, extrémité de droite ; la partie supérieure du corps des personnages est effacée, mais on voit nettement l'arbalète sur laquelle ils ont posé leurs pieds et on se rend compte de la manière dont ils s'y prenaient pour tirer).

— L'expression *ts'ai-koan* se retrouve dans d'antres passages de *Se-ma Tsien* :

- Chap. LVII, p. 1 r° : « il était *ts'ai-koan* et bandait le gros arc ».
- Chap. XCVI, p. 3 r° : « en qualité de *ts'ai-koan,* il bandait avec les pieds l'arbalète ».

10.(168) *Le T'ai-yuen* était une commanderie. Aujourd'hui, *T'ai-yuen-fou*, province de *Chān-si.*

10.(169) Cf. note 08.349, *ad fin.*

10.(170) Cf. note 102. *Tsin-yang* et *Tchong-tou* étaient les villes principales du royaume de *Tai* que gouvernait l'empereur *Wen* avant de prendre le pouvoir suprême.

10.(171) Cf. note 06.109.

10.(172) Aujourd'hui, préfecture secondaire de *Tchao,* province de *Tche-li.*

10.(173) *Siu Koang* dit : Son nom de famille était *Tseng* ; il mourut la onzième année (169 av. J.-C.), de l'empereur *Wen* ; son titre posthume fut *King.*

10.(174) Au sud-est de la sous-préfecture actuelle de *K'i*, préfecture de *T'ai-yuen,* province de *Chàn-si.*

10.(175) Cf. note 172.

10.(176) Cf. *Mém. hist.,* chap. CXIV.

10.(177) Cf. *Introduction*, note 177, et tome II, note 08.206.

10.(178) *K'iong-tou* est mentionné dans le chapitre CXV des *Mémoires historiques* comme l'une des plus importantes entre ces principautés des barbares du sud-ouest qui ne furent soumises que par l'empereur *Ou* ; au temps de l'empereur Wen, la Chine n'avait point encore établi son administration dans ce pays et le roi de *Hoai-nan* était, en fait, exilé au delà des limites de l'empire ; *K'iong-tou* se trouvait à l'extrême-sud de la province de *Se-tch'oan,* à quelque distance au sud-est de la sous-préfecture de *Si-tch'ang* qui fait partie de la ville préfecturale de *Ning-yuen.* — Le district de *Yen,* dont le centre administratif était plus au nord (à quelque distance à l'ouest de la sous-préfecture de *Ya-ngan*, préfecture de *Ya-tcheou,* province de *Se-tch'oan*), marquait la vraie limite des possessions chinoises du sud ; on appelait « district » une région habitée par des populations barbares, mais soumise à l'autorité chinoise.

10.(179) Le roi se laissa mourir de faim dans le char qui l'emportait ; sur les circonstances dramatiques de cet événement, cf. *Mémoires historiques,* chap. CXVIII.

10.(180) Le roi de *Hoai-nan* était le propre frère de l'empereur *Wen.*

10.(181) *Lieou Ngan,* marquis de *Feou-ling.*

10.(182) *Lieou P'o*, marquis de *Ngan-yang.*

10.(183) *Lieou Ts'e,* marquis de *Tcheou-yang.*

10.(184) Le mot « Providence » me paraît être celui qui rend le mieux l'expression chinoise [].

10.(185) Cette institution jette quelque jour sur la conception toute juridique que les Chinois se faisaient alors de la responsabilité morale ; pour toute faute commise, il fallait un coupable qui en portât la peine ; afin d'éviter que le châtiment céleste atteignit l'empereur lui-même, des prieurs officiels avaient pour mission de détourner la calamité sur quelque tête de moindre importance ; la justice divine était satisfaite par ce stratagème puisqu'elle obtenait une expiation, un rachat de l'offense qui lui avait été faite. Le châtiment était compris, non comme une punition infligée au vrai coupable, mais comme un dédommagement offert à la personne lésée. L'empereur *Wen* vit ce que cette notion avait de grossier ; il revendiqua hautement pour lui-même la responsabilité de ses actes et refusa de détourner la colère des dieux par une supercherie qui n'était qu'une enfantine superstition.

10.(186) Ce *Choen-yu I* laissa la réputation d'un médecin illustre ; cf. *Mém. hist.,* chap. CV. Il avait dans le pays de *Ts'i* la charge d'intendant en chef du grenier public ; cette fonction existait aussi à la cour des *Han* où l'intendant en chef et l'intendant en second du grenier public dépendaient du ministère de l'agriculture ou *ta-se-nong* (cf. Appendice, I, § 1). Cette anecdote est racontée en termes presque identiques à ceux que nous trouvons ici dans le chapitre *Hing fa tche* du *Ts'ien Han chou* (chap. XXIII, p. 5 v°-6 r°).

10.(187) *Choen*. Ce texte justifierait une interprétation de la phrase […] autre que celle que nous avons donnée dans les Annales principales des cinq empereurs (cf. tome I, note 01.243) ; le mot [] aurait le sens de « forme, apparence » donnée aux coupables par les habits spéciaux dont on les revêtait.

10.(188) *Mong K'ang* dit que les trois sortes de mutilation étaient : 1° la marque ; 2° l'ablation du nez ; 3° l'ablation du pied gauche ou du pied droit. — Le commentaire du *T'ong kien kang mou* prétend que l'empereur *Wen* ne supprima pas la peine de la castration. Mais cette assertion est en contradiction avec un texte que nous trouverons vers la fin de ce chapitre.

10.(189) Ces deux vers se trouvent à la fin de la première strophe de l'ode 7 de la deuxième décade du *Ta-ya*. M. Legge (*Chinese Classics,* vol. IV. p. 490, note) traduit « happy and courteous » ; mais il renvoie en même temps au texte du *Li ki* (cf. Legge, *Sacred Books of the East,* vol. XVIII, p. 340), où le commentaire donne à entendre que ces deux mots attribuent au prince dans l'éducation de son peuple l'énergie d'un père et la douceur d'une mère dans l'éducation de leurs enfants. C'est bien là le sens dans lequel l'empereur *Wen* doit comprendre la citation qu'il fait du *Che king.*

10.(190) On trouvera, dans le chapitre *Hing fa tche* du *Ts'ien Han chou* (chap. XXIII, p. 6), l'énumération des châtiments qui furent substitués, dans le code, aux mutilations.

10.(191) C'est-à-dire qu'on ne fait aucune différence entre les agriculteurs et les marchands.

10.(192) *T'chao-no* était au sud-est de la ville préfecturale de *P'ing-leang,* province de *Kan-sou.*

10.(193) Le mot [] peut exprimer la continuité dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire la longue durée et la grande distance. Le *Chouo-wen* phonétique (chap. XIV, p. 36 r°) en donne plusieurs exemples.

10.(194) La suite des idées est celle-ci : C'est moi qui suis chargé de faire les offrandes aux dieux. Quoique je gouverne mal, voici quatorze ans que mon règne est prospère ; ce n'est pas moi, ce sont les dieux qui en sont cause ; je suis confus de reconnaître si mal leurs bienfaits ; j'augmente donc la valeur des dons que je leur offre.

10.(195) Le sacrifice *wang* se faisait de loin ; quoique les anciens rois étendissent au loin leurs bienfaits et leurs sacrifices, ce n'était pas afin de s'assurer à eux-mêmes le bonheur.

10.(196) « Ils mettaient à droite les sages et à gauche leurs propres parents. » On a vu (note 09.127) que la droite était la place d'honneur à l'époque de *Se-ma Ts'ien*.

10.(197) Le mot [] se prononce ici comme le mot [] et signifie « bonheur ».

10.(198) Sur tout ce paragraphe, cf. le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan* (*Mémoires historiques*, chap. XXVIII).

10.(199) A 30 *li* au nord de la sous-préfecture de *Ts'in-ngan,* préfecture secondaire de *Ts'in,* province de *Kan-sou.* — Cette localité passait pour le lieu de naissance de l'empereur mythique *Fou-hi* (cf. tome I, p. 5).

10.(200) D'après les commentaires du *T'ong kien kang mou*, c'est à cette date que fut régulièrement constitué le culte des cinq Empereurs d'en haut. Cependant la théorie, sinon la pratique du culte, semble avoir admis l'existence de cinq Empereurs d'en haut dès le temps des *Ts'in* et, à coup sûr, dès le début de la dynastie *Han* (cf. le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan,* 1e trad., p. 20 et p. 36).

10.(201) Ces temples étaient à 30 *li* à l'est de *Hien-yang,* Sur tout ce qui a trait à ces innovations religieuses, cf. le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan.*

10.(202) Cf. note 06.290.

10.(203) On appelait perfection du jade une sorte de jade qui n'apparaissait que lorsque les cinq vertus fondamentales étaient pratiquées. La perfection du jade est mentionnée dans le Traité sur les objets merveilleux de bon augure dans l'Histoire des *Song* ; elle est représentée sous la forme d'une tablette carrée dans les bas-reliefs de l'époque des *Han* postérieurs (cf. *La sculpture sur pierre en Chine,* p. 34 ; la représentation de cette tablette devrait se trouver à droite de la planche VI *a* ; mais l'estampage est incomplet et il faut

recourir aux dessins du *Kin che souo*). — Au temps de l'empereur *Wen,* la perfection du jade apparut sous la forme d'une tasse ; cf. Six lignes plus bas.

10.(204) C'est-à-dire que la dix-septième année du règne de l'empereur *Wen* fut comptée comme la première d'une nouvelle période.

10.(205) C'est-à-dire les pays barbares des quatre points cardinaux.

10.(206) Au lieu de [], le *Ts'ien Han chou* (chap. IV, p. 7 v°) donne la leçon [] ; il faudrait alors traduire : « ... n'ont pu les informer de leur désir intime ». Le sens que suppose la leçon de *Se-ma Ts'ien* me paraît préférable. Sur tout ce qui concerne les relations de l'empereur *Wen* avec les *Hiong-nou,* cf. le chap. CX des *Mémoires historiques.*

10.(207) Cf. note 06.252.

10.(208) Titre du grand chef des *Hiong-nou* ; cf. *Mém. hist.,* chap. CX.

10.(209) Le mot [] qui peut signifier aussi « se révolter contre » est amphibologique ; *Yen Che-kou* l'explique en disant qu'il a ici le sens de « revenir ».

10.(210) L'édition des *Ming* et l'édition de *K'ien-long* donnent la leçon [] qui ne me paraît présenter aucun sens ; le *Che ki luen wen* écrit [] « nouveau, récent » ; cette leçon, qui est aussi celle du *Ts'ien Han chou,* doit sans doute être adoptée.

10.(211) Dans l'expression [aabc], le mot [a] est expliqué par *Kao Yeou,* commentateur du *Tchan kouo ts'é* comme signifiant « bon, excellent ». Cette interprétation est adoptée par *Yen Che-kou. Si* le mot [a] est répété deux fois, c'est dit *Yao Tch'a,* pour indiquer qu'il ne s'agit pas d'un seul homme, mais d'une multitude.

10.(212) La sixième année de la seconde période de l'empereur *Wen* correspond en gros à l'année 158 avant J.-C. ; mais l'hiver, qui était le commencement de l'année, est presque tout entier compris dans les derniers mois de l'année 159.

10.(213) D'après *Siu Koang,* il faudrait lire : le *tchong-ta-fou-ling Mien.* Mais *Yen Che-kou* remarque avec raison que le titre de *tchong-ta-fou-ling* ne fit son apparition que sous le règne de l'empereur *King,* successeur de l'empereur *Wen* ; *Ling* est donc le nom de famille du personnage dont le nom personnel était *Mien* ; il exerçait la charge de *tchong-ta-fou* ; cette fonction qui était

subordonnée au *lang-tchong-ling,* rentrait dans la classe des fonctions « assimilées à celles qui étaient payées 2000 *che* ».

10.(214) *Fei-kou* ou la passe de *Fei-kou* était au nord de la sous-préfecture actuelle de *Koang-tch'ang,* préfecture secondaire de *I*, province de *Tche-li.*

10.(215) *Kiu* (et non *Keou*)-*tchou* était le nom d'une montagne qui fut aussi appelée *Si-king* ; elle se trouvait à 25 *li* à l'ouest de la préfecture secondaire de *Tai* dans le *Chān-si.*

10.(216) *Tcheou Ya-fou* était le second fils de ce *Tcheou P'o,* marquis de *Kiang,* que nous avons vu si souvent cité dans les pages précédentes.

10.(217) Les commentateurs sont divisés sur la question de savoir où se trouvait exactement *Si-leou* ; d'après le *T'ong kien kang mou, Si-leou* était le nom d'une source qui était dans l'intérieur de la ville préfecturale de *Si-ngan,* au sud de l'étang auquel l'empereur *Ou* donna le nom d'étang *Koen-ming* ; si l'on admet cette hypothèse, *Si-leou* aurait été au sud de la rivière *Wei.* C'est au contraire au nord de ce cours d'eau que le *T'ong kien tsi lan* place *Si-leou,* en disant que c'était un grenier au sud-ouest de la sous-préfecture de *Hien-yang.* Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que cette localité était fort voisine de la capitale.

10.(218) A 18 *li* au nord-est de *Hien-yang,* l'ancienne capitale de *Ts'in Che-hoang-ti.*

10.(219) Nous trouvons ici pour la première fois ce terme de *Hou*, que, pendant de longs siècles encore, les historiens chinois appliqueront aux peuplades de race turque qui succédèrent aux *Hiong-nou.*

10.(220) C'est-à-dire les interdictions de ramasser du bois dans les forêts et de pêcher dans les étangs.

10.(221) Les greniers sont désignés ici par les deux mots [ab] : d'après *Hou Koang,* on nommait [a] les greniers qui étaient dans les villes, et [b] les greniers qui étaient dans la campagne.

10.(222) Cf. Appendice I, § 2.

10.(223) C'est-à-dire cent livres d'or.

10.(224) A 35 *li* à l'est de la ville préfecturale de *Si-ngan*.

10.(225) Cf. *Mémoires historiques,* chap. CXIII.

10.(226) Cf. *Mém. hist.*, chap. CVI. *Lieou Pi*, roi de *Ou*, était fils de *Lieou Tchong,* frère aîné de *Kao-tsou*. Il était donc cousin germain de l'empereur *Wen.*

— L'escabeau et le bâton étaient les présents que le souverain faisait à un officier âgé de plus de soixante-dix ans, lorsqu'il voulait l'honorer en le retenant à son service (cf. *Li ki,* chap. *k'iu li,* tr. Legge, Sacred *Books of the East,* vol. XXVII, p. 66).

10.(227) D'après ma chronologie, le jour *ki-hai* serait le premier du sixième mois. Il est assez singulier que ni Se-ma T'sien, ni Pan Kou ne mentionnent que ce jour était le premier du mois ; peut-être était-ce le second, car la chronologie que je propose peut toujours comporter une erreur d'un jour au commencement et à la fin de chaque mois.

— D'après le commentateur *Tsan*, l'empereur était âgé de quarante-six ans quand il mourut ; d'après *Siu Koang,* il était âgé de quarante-sept ans.

10.(228) Littéralement « les armes offensives et les cuirasses », c'est-à-dire la guerre.

10.(229) Le deuil devait donc durer en tout trente-six jours ; d'après *Yng Chao,* l'empereur *Wen* aurait changé en jours les mois du deuil qui devait normalement durer trois ans, c'est-à-dire trente-six mois. *Yen Che-kou* condamne cependant cette explication en disant que, dès l'antiquité, le deuil dit de trois ans n'a jamais duré que vingt-sept mois.

10.(230) D'après *Yng Chao* (cité par le commentaire du *Tong kien kang mou*), dans la hiérarchie des concubines impériales, après les *fou-jen* venaient les *mei-jen*, puis les *leang-jen,* les *pa-tse,* les *ts'i-tse,* les *tch'ang-che* et enfin les *chao-che.*

10.(231) Cf. note 06.441.

10.(232) C'est-à-dire de la capitale ; le *nei-che* était le fonctionnaire qui administrait le district où se trouvait la capitale.

10.(233) En d'autres termes, on donnait le nom de *tsou* au conquérant qui avait fondé une dynastie par la force ; on appelait *tsong* l'empereur qui organisait et affermissait le gouvernement de la dynastie par ses institutions équitables et ses vertueuses décisions.

10.(234) Le vin *tcheou* était un vin destiné aux sacrifices ; on le fabriquait le premier jour du premier mois et il se trouvait terminé dans le courant du huitième mois. L'empereur *Ou* profita de la cérémonie dans laquelle on goûtait

le vin *tcheou* au huitième mois, pour exiger des seigneurs une redevance qui devait être payée à cette date sous le prétexte d'aider aux dépenses des sacrifices ; cette redevance était appelée l'or du *tcheou*.

10.(235) La danse de la Vertu guerrière était une danse où l'on symbolisait des combats ; elle avait été instituée par l'empereur *Kao-tsou.* La danse du Commencement pacifique était attribuée à l'empereur *Choen* et la danse des cinq éléments à la dynastie *Tcheou.* Cf. le chapitre *li yo tche* du *Ts'ien Han chou.*

10.(236) Allusion à la suppression des passeports décidée par l'empereur *Wen* la douzième année de son règne.

10.(237) Cf. p. 465.

10.(238) Cf. p. 475-476.

10.(239) Cf. p. 458.

10.(240) *Se-ma Ts'ien* écrit ici [], ce qui n'est qu'une répétition inadmissible. Le *Ts'ien Han chou* (chap. V, p. 1 r°) écrit ici [] ; cette phrase ne fait pas double emploi avec la précédente, car dans l'un il s'agit des trois mutilations (cf. note 09.127) et dans l'autre de la castration.

10.(241) Les deux matières sur lesquelles on écrivait alors les livres.

10.(242) Cf. Appendice I.

10.(243) La différence de sens entre les mots [] et [] est bien marquée dans le début du chapitre XXIII des *Mémoires historiques.* Nous reviendrons sur ce sujet dans nos notes à ce chapitre. — Le décret de l'empereur est ici suivi immédiatement de la requête que lui adressèrent ses ministres.

10.(244) Ce texte se retrouve avec de légères variantes dans le *Luen yu,* livre XIII, chap. XI et chap. XII. Mais la phrase que *Se-ma Ts'ien* cite en premier lieu est placée la dernière dans le *Luen yu.* Le sens de cette citation est assez clair : ce n'est qu'après une génération, c'est-à-dire après trente ans, qu'apparaît la bonté ; c'est ainsi que la bonté apparut avec l'empereur *Wen* qui régna une quarantaine d'années après la fondation de la dynastie *Han.* Cependant, quelque excellents que soient des princes, il faut au moins cent ans pour que leur gouvernement produise la perfection dans leurs États et c'est pourquoi l'empereur *Wen* ne put réaliser les grandes réformes qu'il avait projetées ; il laissa la gloire de les accomplir à l'empereur qui régna en effet une centaine d'années après l'avènement des *Han,* c'est-à-dire à l'empereur *Ou* au temps de qui écrivait *Se-ma Ts'ien.*

10.(245) La bonté, définie comme un état intermédiaire entre la violence qui préside aux débuts de la dynastie et la perfection qui ne peut apparaître qu'après un siècle environ de bon gouvernement.

CHAPITRE XI : *Hiao-king*

@

11.(101) On a vu (t. I, *Introduction*, pp. CCI, CCII, CCIV) que les Annales principales de l'empereur *King* sont un des chapitres suspects des *Mémoires historiques* ; plusieurs critiques en ont contesté l'authenticité ; ils ont prétendu que les Annales qu'avait écrites *Se-ma Ts'ien* sur l'empereur *King,* père et prédécesseur de l'empereur *Ou*, avaient été jugées attentatoires à la majesté impériale et avaient été supprimées ; le chapitre par lequel on les remplaça plus tard serait une mauvaise addition de *Tch'ou Chao-suen.* Ces suppositions paraissent être gratuites ; cependant il faut reconnaître que ces pages des *Mémoires historiques* sont très incomplètes ; si elles sont, comme nous le croyons, l'œuvre de *Se-ma Ts'ien* lui-même, à tout le moins devons-nous avouer que le grand historien est ici inférieur à lui-même et qu'il n'a sans doute pas eu le temps de mettre la dernière main à cette partie de son œuvre.

11.(102) Le nom personnel de l'empereur *King* était *K'i.*

11.(103) Cette indication est certainement inexacte. Il est impossible que le jour *i-se,* qui est le quarante-deuxième du cycle, se trouve après le jour *i-mao,* cinquante-deuxième du cycle, dans un même mois.

11.(104) Cf. n. 10.124.

11.(105) La treizième année de son règne, l'empereur *Wen* avait entièrement supprimé les taxes qui pesaient sur l'agriculture (cf. p. 477) ; son successeur ne put maintenir cette mesure trop libérale et il rétablit la moitié des anciennes taxes ; c'est-à-dire, d'après le *T'ong kien kang mou,* que l'État perçut 1/30 de ce que rapportaient les terres.

11.(107) Auparavant, cette inscription ne se faisait qu'à l'âge de vingt-trois ans (cf. n. 07.308).

11.(108) L'ex-reine douairière *Teou*.

11.(109) Le troisième mois de la deuxième année de son règne, l'empereur *King* avait donné le titre de roi à six de ses fils ; parmi eux se trouve *Lieou P'ong-tsou*, qui fut roi de *Koang-tch'oan,* et *Lieou Fa*, qui fut roi de *Tch'ang-cha.*

11.(110) Le *Ts'ien Han chou* indique que cette mort eut lieu le sixième mois.

11.(111) Mars.

11.(112) Jupiter. Pour plus de détails sur ces phénomènes astronomiques, cf. le chapitre XXVII des *Mémoires historiques.*

11.(113) Le *Ti li tche* du *Ts'ien Han chou* (chap. XXVIII, 1e partie, p. 5 v°) rapporte l'institution de la sous-préfecture de *Nan-ling* à la septième année de l'empereur *Wen* ; cette localité était au sud-est de la sous-préfecture de *Hien-ning,* préfecture de *Si-ngan,* province de *Chàn-si.*

11.(114) On appelait *nei-che,* du nom du fonctionnaire qui l'administrait (cf. Appendice I, § 1, n° 24), le district où se trouvait la capitale. La localité de *Toei-yu,* qui était comprise dans ce district, était à 1 *li* à l'est de la préfecture secondaire de *Yao*, préfecture de *Si-ngan,* province de *Chàn-si.*

11.(115) Le *Ts'ien Han chou* dit que ce fut la salle principale du palais du roi de *Hoai-yang* qui fut incendiée. Mais le *T'ong kien kang mou* accepte la version des *Mémoires historiques.*

11.(116) Le territoire de *Leang* formait à l'époque des premiers *Han,* un royaume dont la capitale se trouvait à *Soei-yang*, c'est-à-dire au sud de la sous-préfecture actuelle de *Chang-k'ieou,* préfecture de *Koei-té,* province de *Ho-nan.*

11.(117) Sur les causes et les péripéties de cette grande rébellion, cf. les chap. CI et CVI des *Mémoires historiques.*

11.(118) Ce fils de l'empereur s'appelait *Lieou Yong* ; ce ne fut pas lui cependant qui succéda à son père ; ce fut *Lieou Tch'e*, roi de *Kiao-tong,* et plus tard empereur *Ou*.

11.(119) Le nom de cette localité fut changé parce qu'on y prépara la sépulture (*ling*) de l'empereur *King*. *Yang-ling* était à 30 *li* à l'est de la sous-préfecture de *Hien-yang.*

11.(120) Cf. note 10.236.

11.(121) *Se-ma Ts'ien* et *Pan Kou* mentionnent ici l'hiver à la fin de l'année ; cependant le 10e mois qui était le premier de l'hiver, resta le premier de l'année jusqu'à l'institution du calendrier *t'ai-tch'ou*, en 104 avant J.-C. Les Annales de l'empereur *King* placent l'hiver tantôt au commencement et tantôt à la fin de l'année ; il semble qu'en certaines places on les ait corrigées pour

les rendre conformes au calendrier *t'ai-tch'ou* et que dans d'autres cas on ait laissé subsister l'ancienne rédaction.

11.(122) A 46 *li* au sud-ouest de la sous-préfecture actuelle de *Kiang-tou*, préfecture de *Yang-tcheou*, province de *Kiang-sou*.

11.(123) Cf. note 109.

11.(124) *Ts'in Che-hoang-ti* avait fait planter des arbres le long des grandes routes qu'il avait tracées (cf. note 06.243).

11.(125) Cf. note 06.314.

11.(126) Le *Ts'ien Han chou* écrit *Yong*, au lieu de *Li.* L'héritier présomptif s'appelait en effet *Lieou Yong* (cf. note 118) ; *Li* était le nom de famille de sa mère. Cf. la note suivante.

11.(127) C'était la *fou-jen Wang*. Cette femme était la fille de *Tsang Eul*, qui était elle-même une descendante de l'ancien roi de *Yen, Tsang T'ou.* La *fou-jen Wang* avait commencé par épouser un certain *Wang Tchong* dont elle avait eu un fils, *Wang Sin*, et deux filles ; à la mort de *Wang Tchong,* elle épousa *Kin Wang-suen* dont elle eut une fille appelée *Sou*. *Tsang Eul,* qui avait appris, par un augure, que sa fille deviendrait illustre, la fit sortir de la famille *Kin* et la fit entrer dans le harem impérial ; la *fou-jen Wang* eut, de l'empereur *King*, un fils qui fut *Lieou Tch'e,* roi de *Kiao-Tong*. La princesse, sœur aînée de l'empereur *King,* aurait voulu donner sa fille en mariage à l'héritier présomptif *Lieou Yong* ; mais la *ki Li,* mère de l'héritier présomptif, s'y refusa. La princesse fit alors épouser sa fille à *Lieou Tch'e* qui, grâce à ce mariage, entra de plus en plus dans les bonnes grâces de l'empereur et finit par supplanter l'héritier présomptif.

11.(128) D'après *Se-ma Tcheng, Tcheou K'o* était le frère aîné de *Tcheou Tch'ang.*

11.(129) La phrase […] ne laisse pas que d'être assez obscure. Le mot [] apparaît dans le *Tso tchoan* (2e année du duc *Tch'eng* ; Legge, *Chinese Classics,* vol. V, p. 348, 1e colonne, ligne 12) avec le sens de renvoyer quelqu'un d'une charge publique ou de lui interdire l'accès de cette charge ; le commentaire à ce texte explique le mot *kou* par *kin kou*. D'autre part, on trouve dans le *Heou Han chou* (chap. XCVII) un chapitre intitulé [] ; il y est question de ceux qui forment des sociétés secrètes ou des cabales pour empêcher certaines personnes d'entrer dans les charges publiques ; l'expression *kin kou* y est employée comme signifiant : obstruer à quelqu'un la voie des charges publiques et de la promotion. — La phrase de *Se-ma Ts'ien* peut donc avoir deux sens : ou bien elle signifie : on supprima les cabales qui faisaient de l'obstruction à l'entrée des

charges publiques (c'est l'interprétation que j'adopte) ; — ou bien elle signifiera : on supprima la disposition légale en vertu de laquelle l'accès des charges publiques était interdit à certaines personnes déterminées.

11.(130) On sait seulement que cette localité se trouvait dans le territoire de *Heng-chan,* mais on n'en connaît pas l'emplacement exact.

11.(131) Le roi de *Lin-kiang* n'est autre que l'ex-héritier présomptif *Lieou Yong* ; il fut accusé d'avoir détruit l'enceinte du temple ancestral consacré à l'empereur *Wen,* afin de construire un palais ; mandé à la capitale, il se tua pour échapper au supplice.

11.(132) Ces quatre hommes étaient respectivement fils de *Tchang Chang, Tchao I-ou, Kien Té* et *Wang Han* qui tous quatre avaient été mis à mort par les rois dont ils étaient les conseillers pour les avoir engagés à ne pas se révolter contre l'empereur.

11.(133) Les éclipses de soleil sont en général marquées par *Se-ma Ts'ien* au dernier jour du mois lunaire ; or, en se reportant au Tableau publié dans le *Toung-pao* (vol. VII, p. 30), on verra que le jour *kia-siu*, 11e du cycle, est en effet le dernier jour du neuvième mois en question.

11.(134) Le *po koan piao* du *Ts'ien Han chou* (chap. XIX, 1e partie, p. 2 r°) dit qu'on donne aussi le nom de *tchong-tch'eng* au fonctionnaire qui est appelé le plus souvent *yu-che-ta-fou* ; par la suppression de cette haute fonction dans l'entourage des seigneurs, l'empereur *King* diminuait l'importance de la cour dont s'entouraient les seigneurs afin de jouer aux petits souverains.

11.(135) Ce fils de l'empereur est appelé simplement *Tch'eng* dans le *Ts'ien Han chou.*

11.(136) *Lieou Ché* était fils de *Lieou Siang*.

11.(137) La porte *Tong-tou* était une des portes de la capitale.

11.(138) Ce palais était en réalité le temple ancestral que l'empereur *Ning* se construisit pour lui-même ; comme l'empereur n'était pas encore mort, on appelait ce temple un palais.

11.(139) C'est-à-dire à sa sépulture.

11.(140) Il semble qu'il y ait ici quelque confusion, car, dans le chapitre XIX des *Mémoires historiques,* on ne trouve que cinq marquis de la cinquième année, seconde période de *King-ti* ; en revanche, on relève dans ce chapitre les noms de sept marquis de la troisième année, seconde période, de *King-ti*,

tandis que les Annales principales ne mentionnent en cette année que l'ennoblissement de deux rois *Hiong-nou* (cf. p. 504). Peut-être les Annales principales ajoutent-elles cinq des sept marquis de la troisième année aux cinq marquis de la cinquième année, ce qui donnerait en effet le nombre de dix que nous lisons ici.

11.(141) Par cette mesure encore l'empereur diminuait l'importance des cours seigneuriales (cf. note 134).

11.(142) Par la suppression du droit d'aînesse et par la répartition de l'héritage entre plusieurs fils, l'empereur morcelait les grands fiefs qui pouvaient lui porter ombrage.

11.(143) Sur tous ces changements administratifs, cf. Appendice I.

11.(144) Ce jour était le dernier du mois.

11.(145) Ce degré était le onzième de la hiérarchie. Cf. Appendice I, § 2.

11.(146) Au sud-est de la sous-préfecture de *Tchou-chan,* préfecture de *Yun-yang,* province de *Hou-pe.*

11.(147) Cette indication est inexacte, car le jour *jen-tch'en,* 29e du cycle, ne peut se trouver dans le huitième mois, alors que le dernier jour du septième mois est le jour *i-se,* 42e du cycle.

11.(148) Cf. *Mémoires historiques*, chap. CIII.

11.(149) C'est-à-dire dans le district où se trouvait la capitale.

11.(150) L'écheveau appelé [] comprenait 80 fils ; l'ordonnance impériale décida que les vêtements des condamnés seraient faits avec sept de ces écheveaux, c'est-à-dire avec 560 fils.

11.(151) Apparemment parce que le broyage du grain par les hommes laissait moins de déchets que lorsqu'on pilait le grain sous les pieds des chevaux. Mais la phrase n'est pas claire.

11.(152) L'empereur *Wen* avait ordonné que les seigneurs se rendissent dans leurs fiefs (cf. p. 461 et 467) ; l'empereur *King* institue une enquête pour voir si l'ordre de son prédécesseur continue à être observé.

11.(153) La localité de *Tch'ang-ling*, avait été jusqu'ici exemptée de redevances parce que la sépulture de *Kao-tsou* s'y trouvait.

11.(154) Ce fait est signalé parce que le tonnerre en février est regardé comme un prodige.

11.(155) On se rappelle qu'une mesure semblable avait été prise par l'empereur *Wen*. Cf. note 10.135.

11.(156) Littéralement : « il leur accordait que ne pas ce que avec » ; c'est-à-dire il leur accordait de n'avoir plus rien à faire avec le service impérial. Le *Ts'ien Han chou* écrit : il leur rendit définitivement leur personne, il leur accorda leur liberté définitive.

11.(157) En d'autres termes, la politique imaginée par *Tch'ao Ts'o* pour amoindrir la puissance des seigneurs était fort habile ; mais elle était prématurée et amena la révolte des sept rois (cf. p. 498-499) ; cependant c'est la même politique qui, reprise au temps de l'empereur *Ou*, par *Tchou-fou Yen,* assura le calme dans tout l'empire.

11.(158) L'édition des *Ming,* qui cependant est en général fort correcte, omet ici par erreur le mot [], en sorte que la phrase ne présente plus aucun sens.

CHAPITRE XII : *Hiao-ou*

@

12.(101) A l'exception du préambule insignifiant que nous traduisons ci-dessus, les Annales de l'empereur *Ou* ne sont que la reproduction de la seconde partie du Traité sur les sacrifices *fong* et *chan.* Il est probable que ces Annales avaient disparu pour une raison ou pour une autre et que *Tch'ou Chao-suen* ou tout autre interpolateur aura comblé de cette manière assez maladroite la lacune des *Mémoires historiques.* Cf. *Introduction,* p. CCIV.

@

APPENDICE I : L'organisation administrative des *Ts'in* et des *Han*

@

a21.(101) Je mentionne ces deux dignitaires pour ne pas interrompre l'énumération du *Ts'ien Han chou,* mais on remarquera qu'ils n'existaient point à l'époque dont parle *Se-ma Ts'ien*.

a21.(102) Le *Ts'ien Han chou* dit souvent, en parlant des fonctionnaires qui précèdent, qu'ils appartiennent à telle ou telle classe qui jouit de tel ou tel appointement ; mais il ne donne aucune définition précise de ces appointements. Nous sommes donc obligés de chercher nos informations dans le *Heou Han chou* (chap. XXXVIII, p. 6 r°), tout en reconnaissant que l'organisation des *Han* antérieurs a pu n'être pas de tous points identique à celle des *Han* postérieurs. D'après le *Heou Han chou*, les diverses catégories d'appointements étaient les suivantes :

1. Les *tchong-eul-ts'ien-che* touchent par mois 350 *hou* de grains dont le paiement leur est fait, comme pour toutes les catégories inférieures, partie en argent et partie en nature ; soit 9,000 pièces de monnaie et 72 *hou* de riz ;
2. Les *eul-ts'ien-che* reçoivent par mois 120 *hou*, soit 6,500 pièces de monnaie et 36 *hou* de riz ;
3. Les *pi-eul-ts'ien-che* reçoivent par mois 100 *hou* soit 5,000 pièces de monnaie et 34 *hou* de riz ;
4. Les *ts'ien-che* reçoivent par mois 80 *hou* i soit 4,000 pièces de monnaie et 30 *hou* de riz ;
5. Les *leou po-che* reçoivent par mois 70 *hou* ; soit 3,500 pièces de monnaie et 21 *hou* de riz ; [c.a. 6. ?]
7. Les *pi-leou-po-che* reçoivent par mois 50 *hou* ;
8. Les *se-po-che* reçoivent par mois 45 *hou* ; soit 2,500 pièces de monnaie et 15 *hou* de riz ;
9. Les *pi-se-po-che* reçoivent par mois 40 *hou* ;
10. Les *san-po-che* reçoivent par mois 40 *hou* (ce nombre est le même que pour la catégorie précédente ; il serait donc possible qu'il y eût là une faute de texte) ; ces 40 *hou* équivalent à 2,000 pièces de monnaie et 12 *hou* de riz ;
11. Les *pi-san-po-che* reçoivent par mois 37 *hou* ;

12. Les *eul-po-che* reçoivent par mois 30 *hou* ; soit 1,000 pièces de monnaie et 9 *hou* de riz ;
13. Les *Pi-eul-po-che* reçoivent par mois 27 *hou* ;
14. Les *i-po-che* reçoivent par mois 16 *hou* ; soit 800 pièces de monnaie et 4 *hou* et 8 *teou* de riz ;
15. Les *teou-che* reçoivent par mois 11 *hou* ;
16. Les *tso-che* reçoivent par mois 8 *hou*.

*

APPENDICE II : Liste alphabétique des commanderies et des royaumes à la fin du règne de l'empereur *Ou*

@

a22.(101) La table suivante a été dressée à l'aide du chapitre XXVIII du *Ts'ien Han chou* ; ce chapitre donne la liste des commanderies et des royaumes à la fin de la dynastie des premiers *Han* ; il a donc été nécessaire d'y introduire quelques modifications pour rétablir l'état de choses qui existait à la fin du règne de l'empereur *Ou*. — Les royaumes sont distingués des commanderies par le lettre R. — Les identifications proposées se fondent pour la plupart sur le dictionnaire de géographie historique de *Li Tchao-lo* (cf. t. I, CXC).

a22.(102) Ex-royaume de *Chan-yang*.

a22.(103) Cf. t. I, *Introduction*, p. LXXXII, n. 1.

a22.(104) Ex-royaume de *Hoai-nan*.

a22.(105) En 91 avant J.-C., ce royaume reçut le nom de *P'ing-yu*.

a22.(106) Ce royaume reçut le nom de *Koang-tch'oan* en 155 avant J.-C. ; mais, avant cette époque, et après l'année 51 avant J.-C., ce royaume reçut le nom de *Sin-tou*.

a22.(107) Ex-royaume de *King*, puis de *Ou*.

a22.(108) Ex-royaume de *Heng-chan*.

a22.(109) Ex-royaume de *Lou-kiang*.

a22.(110) Cette commanderie reçut à diverses reprises le nom de *Lin-kiang*.

a22.(111) Ex-royaume de *Tsi-tong*.

a22.(112) Le nom de cette commanderie était à l'origine *Heng-chan* ; mais, afin d'éviter le nom personnel de l'empereur *Wen*, on substitua le caractère *tch'ang* au caractère *heng* (cf. tome I, p. 108, n. 1, et p. 137, n. 1).

a22.(113) Ex-royaume de *Tsi-nan*.

a22.(114) Ex-royaume de *Tsi-yn*.

a22.(115) Ex-royaume de *Han*.

*

APPENDICE III : Note additionnelle sur les inscriptions des *Ts'in*

a23.(101) Sur les circonstances historiques dans lesquelles fut faite cette inscription et sur la date de 313 avant J.-C. (312 en style astronomique), qu'il faut vraisemblablement lui attribuer, je me permets de renvoyer le lecteur à mon article sur « *Les Inscriptions des Ts'in* » dans le *Journal asiatique* de mai-juin 1893, pp. 473-521. — La traduction qui suit est la reproduction de celle que j'ai donnée dans cet article ; j'ai modifié cependant, d'après une note du *Kin hie lin lang,* le nom de *Ta-tch'en-kou-tsieou* que j'avais d'abord transcrit *Ta-tch'en-kieou-tsieou.* — Il serait possible qu'il existât une inscription des *Ts'in* plus ancienne que les imprécations contre *Tch'ou* ; ce serait une inscription sur métal commémorant la cession du pays de *Ts'in* au duc *Siang* par le roi *P'ing* en 770 avant J.-C. ; voici en effet ce qu'on lit dans le *Traité de la chronologie chinoise* du Père Gaubil (p. 42) : « *Siang-kong* fit graver sur un grand vase l'acte de cession que lui fit l'empereur. *Ping-vang* a, dans ce monument, le titre de *roi céleste.* Ce monument fut trouvé dans le *Chen-sy,* du temps de *Tay-tsong,* empereur de la dynastie *Song.* » Le Père Gaubil cite encore à la page 188 de ce même ouvrage cette inscription, sur l'authenticité de laquelle il paraît n'avoir aucun doute ; je n'ai pu cependant la trouver dans aucun des ouvrages épigraphiques chinois que j'ai eus à ma disposition.

a23.(102) Dans l'article précité sur les inscriptions des *Ts'in,* j'avais indiqué pour les règnes des rois *Hoei-wen* et *Hoai* d'autres dates que j'avais empruntées aux Prolégomènes du Ve volume des *Chinese Classics* de M. Legge. Les dates que je donne ici sont tirées du XVe chapitre des *Mémoires historiques* de *Se-ma Ts'ien* et sont exprimées en style chronologique et non en style astronomique.

a23.(103) Cf. la même formule dans la prière adressée par *T'ang* au Ciel (*Luen-yu,* liv. XX, chap. I, § 3).

a23.(104) D'après les *Mémoires historiques,* chap. XL, p. 9 v°, le nom personnel du roi *Hoai* est donné comme étant *Hiong-hoai.*

a23.(105) L'expression *hoang t'ien chang ti* me paraît contenir deux termes en apposition ; le premier désigne la divinité conçue sous forme naturaliste, le Ciel ; le second désigne la divinité d'une manière anthropomorphique ou, sous forme morale, l'empereur. Cf. en grec ουρανός et Ζεύς.

a23.(106) *Wei Tchoang* et *Wang Koan*.

a23.(107) *Li Se* et *Fong K'iu-tsi*.

a23.(108) C'est-à-dire : à la suite de l'inscription de *Ts'in Che-hoang-ti* (cf. tome II, p. 199, n. 2).

a23.(109) Cette inscription était gravée sur un poids d'une livre.

a23.(110) On trouvera la transcription de cette inscription en caractères modernes dans le *Kin che tsoei pien* (chap. IV, p. 2 v°). La notice gravée par *Tcheng Wen-pao* à la suite de cette inscription présente quelques lacunes dans l'estampage, on en a le texte complet dans le *Kin che tsoei pien* (*chap*. IV, p. 2 r°) ; j'ai donné la traduction de cette notice dans l'article déjà cité sur les inscriptions des *Ts'in* ; je ne crois pas nécessaire de la réimprimer ici.

a23.(111) Les princes de la dynastie *Tcheou* portaient le titre de roi ; *Ts'in Che-hoang-ti* fut le premier à faire revivre les titres de souverain (*hoang*) et d'empereur (*ti*) qui avaient été ceux des souverains et des cinq empereurs de la haute antiquité.

a23.(112) Les États de *Yen, Tchao, Han, Wei, Ts'i* et *Tch'ou.*

a23.(113) C'est-à-dire que si l'on remonte depuis les temps présents jusqu'à l'époque des cinq empereurs, on ne trouve aucune dynastie qui ait duré pendant dix mille générations. On sait que *Ts'in Che-hoang-ti* se flattait que ses successeurs occuperaient le trône pendant dix mille générations (cf. plus haut, p. 128).

a23.(114) D'après *Yen Che-kou,* cette inscription avait été gravée sur une pierre prise dans la rivière *Se* ; or on se servait de ces pierres pour faire des instruments de musique.

a23.(115) Ce titre s'applique ici à *Eul-che-hoang-ti.*

a23.(116) Cf. note 107.

a23.(117) Cf. note 06.436.

a23.(118) Ce troisième estampage mesure, avec la notice de *Siu Tsong-kan*, 0,72 m sur 0,48 m.

a23.(119) Vraisemblablement : qu'estampa.

a23.(120) appellation *Se-li*, originaire de *Wen-yang* ; l'estampage de *Lieou K'i* est celui qui fut pris entre 1107 et 1110 après J.-C. Cf. p. 553, lignes, 24-25.

a23.(121) Plus exactement : pendant la période *ta-koan* (1107-1110).

a23.(122) Le *se-li* est l'assistant du *tche-hien* ou sous-préfet.

a23.(123) Ce *Leang* avait pour nom personnel *Tchang-kiu* et pour appellation *Tche-lin*. L'estampage de *Leang Tchang-kiu* est celui qui fut pris entre la fin du XVIe siècle et l'année 1740.

@